



HAL
open science

Le rôle des femmes des imperatores et des triumvirs dans les guerres civiles de la fin de la République romaine

Romain Bernard

► **To cite this version:**

Romain Bernard. Le rôle des femmes des imperatores et des triumvirs dans les guerres civiles de la fin de la République romaine. Histoire. 2019. dumas-02542319

HAL Id: dumas-02542319

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02542319>

Submitted on 14 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BERNARD Romain : 21706026

UFR HSS, Département d'Histoire.

Master 2 Histoire Recherche

Spécialité : Histoire romaine.

**Le rôle des femmes des *imperatores* et des triumvirs
dans les guerres civiles de la fin de la République
romaine.**

Année Universitaire 2018-2019.

Sous la direction de Madame BLONCE Caroline.

Université de Caen Normandie.

Remerciements

Je remercie en premier lieu madame Caroline BLONCE qui m'a encadré tout au long de ce travail de recherche. Sans ses conseils, sa patience, sa confiance et sa rigueur méthodologique, je n'aurais pas pu réussir ce travail. Elle m'a ainsi permis de mettre un pied dans la recherche et *in fine* m'a donné goût à ce travail.

Dans un second temps, je souhaite honorer dans ces remerciements tous les collègues (de lycée ou de collègue) qui m'ont soutenu, encouragé ou aidé. J'adresse ici un remerciement particulier à mes collègues de lettres classiques qui, par les échanges que j'ai eus avec eux, m'ont permis d'avancer dans mon travail.

Enfin, je ne peux achever ces remerciements sans mentionner ma compagne, Mathilde SAUTE, qui, en plus de ses encouragements, a relu, corrigé une partie de mon travail.

PRAXAGORA. « [...] Laissons-les gouverner tout simplement, ne considérant que ceci, c'est que, étant mères, leur premier souci sera de sauver nos soldats. Ensuite, qui assurera mieux les vivres qu'une mère de famille ? Pour fournir l'argent, rien de plus entendu qu'une femme. Jamais, dans sa gestion, elle ne sera trompée, vu qu'elles sont elles-mêmes habituées à tromper. J'omets le reste : suivez mes avis, et vous passerez la vie dans le bonheur. »

Aristophane, L'Assemblée des femmes, 229-240.

Sommaire

Introduction :	8
1. La matrone romaine de la fin de la République : accompagner et soutenir les <i>imperatores</i> et les triumvirs dans le cadre privé.....	28
1.1. Des épouses romaines dans l'ombre de leur mari.	28
1.2. Cornelia et les maux de Pompée :	37
1.3. Calpurnia et le destin de César :.....	45
1.4. Le mariage entre Livia et Octavien : « coup de foudre » ou stratégie politique ?	48
2. La matrone romaine dans les ambitions politiques des guerres civiles : faire et défaire les alliances par le mariage et la filiation.....	51
2.1. Le mariage au cœur de la division entre marianistes et syllaniens.	51
2.2. De Julia à Julia : la stratégie politique de César pour la <i>gens Iulia</i>	58
2.2.1. César, épïcetre d'une politique familiale de la conquête du pouvoir.	58
2.2.2. Le mariage de Pompée et Julia : apogée de la politique triumvirale et <i>casus belli</i> de la deuxième guerre civile.	59
2.3. Les femmes et la stratégie de reconquête du pouvoir par les partisans de César.....	63
2.3.1. Octavie et Claudia Pulchra scellent l'alliance du second triumvirat.....	63
2.3.2. La répudiation d'Octavie et le début de la guerre entre Octavien et Antoine.....	66
2.3.3. Les prémices de la <i>domus</i> augustéenne : Livia et Julia.....	69
3. Des matrones hors de leur rôle : des femmes de pouvoir peu acceptées.	75
3.1. Fulvia : la tentation de la pourpre ?.....	75
3.2. Cléopâtre : reine de l'Égypte, femme d'Antoine et antithèse de la matrone romaine. .	85
3.3. Des femmes hors de leur rôle : les femmes du scandale.	95
4. Les guerres civiles de la fin de la République romaine : vers une « émancipation » des femmes au sein du corps civique ?.....	101
Conclusion.....	109
Sources et Bibliographie :	111

Corpus de sources littéraires étudiées :	120
Annexes.	221

Table des illustrations

Figure 1 : <i>Aureus</i> en or (7,87g) de 38 av. J.-C. représentant Marc Antoine (à gauche) et Octavia (à droite), <i>British Museum</i> (RR2 p. 507, n°144 ; RRC, 533/3a.).....	221
Figure 2 : Denier (3,79g) en argent émis en Orient après 34 av. J.-C. représentant Marc Antoine (à droite) et Cléopâtre (à gauche), Bibliothèque nationale de France (RRC, 543/1).....	221
Figure 3 : Monnaie représentant Fulvia et Athéna, Phrygie, 41-40 av. J.-C.....	222
Figure 4 : Représentation d'une balle de fronde inscrite probablement utilisée par les soldats d'Octave lors du siège de Pérouse contre l'armée de Fulvia (Benedetti, L. <i>Glandes Perusinae: revisione e aggiornamenti</i> . Rome, 2012, n°32).	222
Figure 5 : Tétradrachme de Cléopâtre et Marc Antoine, 36-33 av. J.-C. (Bibliothèque nationale de France, département Monnaies, médailles et antiques).....	223
Figure 6 : Schéma représentant les triumvirs et les <i>imperatores</i> et leurs épouses.	224
Figure 7 : Fiche d'identité n°1 : Julia, épouse de Marius.....	225
Figure 8 : Fiche d'identité n°2 : Ilia, épouse de Sylla.	226
Figure 9 : Fiche d'identité n°3 : Aelia, épouse de Sylla.....	227
Figure 10 : Fiche d'identité n°4 : Cœlia, épouse de Sylla.....	228
Figure 11 : Fiche d'identité n°5 : Caecilia, épouse de Sylla.	229
Figure 12 : Fiche d'identité n°6 : Valeria, épouse de Sylla.....	230
Figure 13 : Fiche d'identité n°7 : Cossutia, épouse de César.....	231
Figure 14 : Fiche d'identité n°8 : Cornelia Cinna, épouse de César.	232
Figure 15 : Fiche d'identité n°9 : Pompeia Sylla, épouse de César.	233
Figure 16 : Fiche d'identité n°10 : Calpurnia, épouse de César.....	234
Figure 17 : Fiche d'identité n°11 : Antistia, épouse de Pompée.....	235
Figure 18 : Fiche d'identité n°12 : Emilia, épouse de Pompée.	236
Figure 19 : Fiche d'identité n°13 : Mucia, épouse de Pompée.	237
Figure 20 : Fiche d'identité n°14 : Julia, épouse de Pompée.	238
Figure 21 : Fiche d'identité n°15 : Cornelia Metella, épouse de Pompée.....	239

Figure 22 : Fiche d'identité n°16 : Tertulla, épouse de Crassus.	240
Figure 23 : Fiche d'identité n°17 : Antonia, épouse de Marc Antoine.	241
Figure 24 : Fiche d'identité n°18 : Fulvia, épouse d'Antoine.	242
Figure 25 : Fiche d'identité n°19 : Octavia, épouse d'Antoine.	243
Figure 26 : Fiche d'identité n°20 : Cléopâtre, épouse d'Antoine.	244
Figure 27 : Fiche d'identité n°21 : Claudia Pulcher, épouse d'Octave/Auguste.	245
Figure 28 : Fiche d'identité n°22 : Scribonia, épouse d'Octave/Auguste.	246
Figure 29 : Fiche d'identité n°23 : Livia, épouse d'Octave/Auguste.	247
Figure 30 : Fiche d'identité n°24 : Iunia, épouse de Lépide.	248

Introduction :

« Pourquoi devrions-nous payer des impôts alors que nous n'avons aucune part aux honneurs, aux commandements, au gouvernement pour lesquels vous vous battez les uns contre les autres avec les résultats néfastes qui en découlent ? Mais c'est la guerre, dites-vous ? Mais quand n'y a-t-il pas eu de guerres ? Quand des impôts ont-ils jamais été infligés aux femmes, qui en sont exemptées par leur sexe dans toute l'humanité ? Nos mères par le passé ont dépassé une fois leur sexe et ont apporté leur contribution quand vous courriez le danger de perdre tout votre empire et la Ville elle-même lors du conflit contre les Carthaginois. [...] Quelle crainte y a-t-il maintenant pour l'empire ou le pays ? Que la guerre avec les Gaulois ou les Parthes commence et notre zèle pour la sécurité commune ne sera pas inférieur à celui de nos mères, mais pour des guerres civiles, nous n'apporterons jamais de contributions et nous ne vous aiderons jamais à vous battre les uns contre les autres ! Nous n'avons pas contribué ni pour César ni pour Pompée. Ni Marius ni Cinna ne nous ont infligé d'impôts ni même Sylla qui possédait le pouvoir d'un despote dans l'état, alors que vous prétendez rétablir le gouvernement. »

Appien, *Les guerres civiles à Rome*, livre 4, XXXIII.

Ces mots, reformulés par Appien, sont ceux d'Hortensia, fille du consul et avocat Quintus Hortensius Hortalus, qui s'était illustré lors de plusieurs procès contre Cicéron. Elle tient vraisemblablement ce discours en 42 avant J.-C. alors que Marc Antoine, Octavien et Lépide sont triumvirs depuis leur accord de 43 avant J.-C. pour chasser les assassins de César de Rome. Afin de mener à bien la guerre contre leurs opposants, les trois hommes devaient lever des fonds. Ils réfléchissent alors à appliquer un édit demandant aux 1 400 femmes les plus riches de Rome de faire évaluer leurs biens et, en fonction de ceux-ci, de contribuer à l'effort de guerre. C'est cet édit qui entraîne la réaction des riches épouses romaines, dont Hortensia. Appien nous explique que, pour éviter une telle décision, les femmes concernées demandent d'abord aux Romaines qui sont dans l'entourage des triumvirs d'intervenir auprès d'eux. Elles sont reçues par Octavie, sœur d'Octavien, Julia et Fulvia, mère et épouse de Marc Antoine. Cette dernière, d'après Appien, éconduit les femmes révoltées, ce qui les pousse à organiser une manifestation publique sur le *forum* dont Hortensia est la porte-parole. Cette dernière, comme le montre l'extrait choisi, affirme que les femmes n'ont pas à payer ce tribut puisqu'elles n'ont « aucune part aux honneurs, aux commandements, au gouvernement ». Dans son discours, Hortensia justifie leur irruption sur la scène publique comme leur ultime recours après que Fulvia a refusé d'écouter leurs doléances. Comme le rappelle Aude Chatelard¹, par le biais

¹ Chatelard, A., « Minorité juridique et citoyenneté des femmes dans la Rome républicaine », *Clio, Femme, Genre, Histoire*, 43, 2016, p. 23-46.

du discours d'Hortensia, Appien nous révèle le mode de fonctionnement habituel des femmes lorsque celles-ci avaient une demande à formuler au Sénat ou au Peuple romain. En effet, elles s'adressaient d'abord aux épouses des magistrats afin que ces dernières en fassent de même à leur tour part à leurs époux. Tout ceci se passe dans un cadre privé, en respectant la hiérarchie sociale qui réglait les rapports dans la société romaine, que ce soit entre hommes ou entre femmes. Il est donc anormal de voir les femmes investir l'espace public et, lorsqu'elles le font dans l'histoire de Rome, c'est dans des moments de crise exceptionnelle ou lorsque le mode d'ingérence politique ordinaire des femmes ne fonctionne plus, comme c'est le cas ici. Cela explique l'indignation des triumvirs à la vue de l'audace de ces femmes réunies et prenant la parole en public sur le *forum*. Pourtant, selon Appien, les magistrats, bien qu'ayant tenté de faire fuir les femmes par l'envoi de licteurs, doivent annoncer, le lendemain du discours, que le nombre de femmes concernées par l'édit passait à 400 et qu'une autre taxe serait levée sur les hommes qui possédaient plus de 100 000 drachmes².

Cet extrait met en évidence, au sein de cette époque incertaine qu'est la fin de la République, le rôle des femmes dans la société romaine. Elles sont à la fois muettes sur le plan public mais peuvent intercéder dans les affaires politiques sur le plan privé. Pour autant, l'acte d'Hortensia n'est pas une exception dans l'histoire de la République. Comme Appien le rappelle à travers le discours cité, d'autres femmes par le « passé ont dépassé une fois leur sexe et ont apporté leur contribution », notamment lors de la seconde guerre punique contre Hannibal. En 195 avant J.-C., selon Tite-Live³, les femmes ont manifesté en faveur de l'abrogation d'une loi somptuaire votée pendant la guerre, la *lex Oppia*, limitant les vêtements et les bijoux de luxe. Au moment de cette « manifestation » la guerre est terminée depuis sept ans. Les femmes « parcourent les rues et les places », « descendent au *forum*, se mêlent aux discussions des assemblées préparatoires et aux comices » et font pression sur leurs maris avant la tenue des votes. D'après Tite-Live, Caton l'Ancien, alors consul, que l'auteur montre comme un fervent conservateur attaché au *mos maiorum*, fait un discours expliquant qu'un tel comportement n'était ni commun, ni en adéquation avec la pudeur que les matrones romaines devaient garder. Il va jusqu'à comparer cette manifestation féminine avec la sécession de la plèbe sur le mont sacré qui déboucha, en 494 avant J.-C., sur la création des premiers tribuns de la plèbe. Même si la loi est abrogée, sur la demande d'un tribun de la plèbe, le discours prêté à Caton montre une réelle

² Appien, *Les guerres civiles à Rome*, livre 4, XXXIV.

³ Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV, 2, 6-11.

méfiance envers la possibilité qui pourrait être donnée aux femmes de se doter d'institutions ou de représentants comme la plèbe l'avait obtenu.

Ces deux événements permettent de mettre en avant le rôle des femmes romaines à des moments clés de l'histoire de la Ville, en tant que groupe. Dans les mêmes circonstances, il est intéressant de voir si, dans le cadre privé ou le cadre public, les femmes, en tant qu'individualités, ont influencé le cours des événements de leur temps. Le mémoire de recherche développé ici s'attache à comprendre le rôle des femmes des *imperatores* et des triumvirs dans les guerres civiles de la fin de la République romaine. Pour en comprendre tous les enjeux, il convient tout d'abord d'en définir les limites.

Le sujet choisi se place dans le cadre des guerres civiles de la fin de la République romaine. Rappelons ici que le régime républicain est installé à Rome depuis 509 avant J.-C. lorsque l'aristocratie patricienne de la ville chasse le dernier roi étrusque, Tarquin le Superbe. Ce régime prend fin en 27 avant J.-C. lorsqu'Octavien, devenant Auguste, reçoit la majeure partie des pouvoirs des magistrats. Les crises de la fin de la République romaine désignent donc la période transitoire qui voit les institutions républicaines mises à mal aboutissant à l'établissement de l'Empire. Deux éléments importants marquent la dérive de la République romaine. Tout d'abord l'irruption de la violence dans le jeu politique qui, depuis l'assassinat du premier frère Gracque en 133 avant J.-C., ne cesse de progresser. Ensuite, le poids de plus en plus influent des généraux ou *imperatores* dans la politique vient cristalliser l'opposition entre les *optimates* et les *populares* au sein des institutions politiques. C'est l'opposition entre deux généraux romains qui marque le début des guerres civiles et donc le début de la période du sujet : l'opposition entre Marius et Sylla dès les années 88-87 avant J.-C. Pour ce qui est de la fin des guerres civiles, on peut la fixer en 30-29 avant J.-C. lorsque Marc Antoine se suicide à Alexandrie et qu'Octavien fait fermer les portes du temple de Janus puis célèbre son triomphe sur l'Égypte. Ces deux repères chronologiques, maintenant posés, doivent être détaillés pour être plus à même de comprendre le sujet.

La période du sujet débute dans un contexte de multiples tensions. Tout d'abord, elle se situe à la suite de la guerre sociale. Rappelons ici que ce conflit a opposé Rome à ses alliés italiens (les *socii*) car ces derniers souhaitaient obtenir la citoyenneté romaine. Le conflit débute en 91 avant J.-C. après l'assassinat de Livius Drusus, tribun de la plèbe qui proposait d'accorder la pleine citoyenneté à tous les Italiens. Le conflit s'achève en 89 avant J.-C. quand les Romains, en passe de gagner la guerre, accordent finalement la citoyenneté aux Italiens de naissance libre grâce à deux lois : la loi *Plautia Papiria* et la loi *Pompeia*. Ensuite, la période débute aussi dans

un contexte de rivalité entre Marius et Sylla. En 88 avant J.-C., Sylla, représentant des *optimates*, est élu consul car il s'est illustré dans la guerre sociale. A ce titre, il reçoit le commandement de l'armée pour combattre Mithridate VI, roi du Pont, en Orient, qui manifestait des ambitions expansionnistes en entrant dans la province romaine d'Asie, massacrant les Romains sur son passage et se présentant comme le libérateur des peuples opprimés. Marius, ancien consul ayant triomphé contre Jugurtha en 105 avant J.-C., représentant les *populares* et *homo novus*, alors âgé de presque soixante-dix ans est retiré des affaires publiques depuis la fin de la guerre sociale. Il cherche à revenir sur le devant de la scène politique pour retrouver une gloire passée et souhaite, à ce titre, prendre les commandes de la guerre contre le roi du Pont. Pour cela, il s'allie au tribun de la plèbe Publius Sulpicius Rufus qui proposait d'inscrire les Italiens devenus romains dans toutes les tribus romaines. S'en suit une opposition entre les partisans de Marius et les partisans de Sylla appelée « première guerre civile »⁴.

La période du sujet s'achève comme on l'a dit plus haut par la fin de l'opposition entre Marc Antoine et Octavien. La date de 30 avant J.-C. marque le retour de la paix à Rome mais aussi la mise au pas de l'Égypte qui tient un rôle à part dans ces guerres civiles. L'année marque enfin aussi le début de la transition vers le Principat et l'accaparement par Octavien des pouvoirs des magistrats. En 29 avant J.-C., Octavien fait fermer les portes du temple de Janus, marquant officiellement la fin de la guerre contre l'Égypte et le retour de la paix. À ce titre il réalise la même année un triple triomphe. Durant les années qui suivent, il se place comme restaurateur de la République et reçoit, pour cela, plusieurs fois la charge de consul pour recevoir enfin, le 16 janvier 27 av. J.-C., de la part du Sénat, les titres inédits d'*augustus* et de *princeps*, lui conférant ainsi une autorité morale incontestable et marquant la fin de la *Res publica*⁵.

Puisqu'il s'agit d'étudier les femmes des *imperatores* et des triumvirs, nous pouvons offrir une relecture de ces bornes chronologiques presque exclusivement masculines. En effet, bien qu'à première vue le sujet se place logiquement entre 88-87 et 30-29 av. J.-C., ces deux bornes chronologiques sont marquées par des actes d'hommes. Pour intégrer les enjeux qui entourent les femmes de ces protagonistes masculins, il faut que le sujet débute avant le début de la rivalité entre Marius et Sylla car ces deux hommes sont mariés depuis plusieurs années déjà. Marius par exemple s'est marié à Julia de la *gens* des *Iulii* autour de 112 av. J.-C. Selon Plutarque, Sylla épouse d'abord Ilia, puis Aelia (ou Élia) dont l'une des deux accouche d'une fille, Cornelia

⁴ Lacam J.-C., *La République romaine des années d'or à l'âge de sang*, Ellipses, Paris, 2013, p. 235-257.

⁵ Cosme, P., *Auguste*, Perrin, 2009, p.134.

Sylla, en l'an 109 avant J.-C., future belle-mère de César. Il convient donc de faire débiter notre étude en 112 avant J.-C., s'agissant de la date la plus ancienne connue concernant une épouse d'*imperator*.

La fin de la période du sujet est plus aisée à trouver puisqu'en 30 avant J.-C., après le suicide de Marc Antoine, Cléopâtre, son épouse égyptienne, se donne également la mort, marquant la fin de la dynastie lagide et la soumission de l'Égypte à Rome. Cependant, il paraît pertinent de s'attarder, à la fin de ce dossier, sur la politique familiale d'Octavien-Auguste une fois que celui-ci arrive au pouvoir. Nous choisirons donc pour fin de cette étude l'été de l'année 30 avant J.-C. mais étendrons notre réflexion aux lois sur le mariage de 18 avant J.-C. et de 9 ap. J.-C.

Les bornes du sujet étant ainsi fixées, il faut désormais définir les trois notions importantes de ce sujet. À savoir, définir la place des femmes, des *imperatores* et des triumvirs dans ce contexte des guerres civiles.

Comme cela a été dit plus haut, la fin de la République est marquée par l'accaparement du pouvoir par les généraux romains ou *imperatores*. Le terme « *imperator* » est issu du terme « *imperium* ». Ce dernier désignait la puissance conférée aux magistratures supérieures (consuls, préteurs, dictateurs) par les comices centuriates. Cette puissance est d'origine religieuse⁶ : le magistrat avec *imperium* est autorisé à aller prendre les auspices sur le Capitole lorsqu'il entre en fonction pour être accepté par Jupiter *Optimus Maximus*. Dès lors, ses pouvoirs sont légitimes. L'*imperium* confère des pouvoirs dans le domaine civil (à l'intérieur du *pomerium*, c'est l'*imperium domi*) et dans le domaine militaire (c'est l'*imperium militiae* qui s'exerce en dehors du *pomerium*). Dans le domaine civil, le magistrat peut convoquer les comices tributes, centuriates ainsi que le sénat. Il peut aussi émettre des édits pour faire connaître ses volontés et peut également punir ou faire emprisonner des citoyens (pouvoir limité par la *prouocatio* c'est-à-dire un « droit d'appel » que possédaient les tribuns de la plèbe). Dans le domaine militaire, le magistrat peut lever des troupes et les commander ainsi que célébrer un triomphe. C'est à la suite de cette cérémonie que nous pouvons considérer que le magistrat était un « *imperator* ». Il s'agit en réalité d'un titre militaire que les soldats donnaient par acclamations à un général après une victoire. Il gardait ce titre jusqu'à son triomphe. C'est donc cette cérémonie qui nous donne le gage dans les sources qu'un individu était *imperator*. Le triomphe était une procession accomplie vers le temple de Jupiter Capitolin par un général

⁶ Lacam J.-C., *op. cit.*, p. 153-184.

victorieux⁷. La cérémonie était régie par des règles religieuses précises⁸. Elle est accordée au général par le sénat uniquement s'il a été auparavant investi d'une magistrature avec *imperium* et s'il a remporté une victoire décisive sur un ennemi étranger en ayant fait périr au moins 5000 hommes et en rentrant avec une armée, symbole de sa victoire. On constate cependant dans les sources que sous Pompée il n'est plus nécessaire d'avoir eu une magistrature avec *imperium*⁹. La cérémonie débutait à l'extérieur de la ville. Le triomphateur attendait aux portes de la ville que le Sénat lui accorde le droit de jouir de son *imperium* dans la cité. L'homme était richement vêtu, portant une couronne de laurier : il entrait dans la ville précédé de licteurs, sur un char tiré par quatre chevaux blancs. Un esclave à ses côtés lui murmurait des phrases telle que « rappelle-toi que tu es mortel » pour conjurer les effets négatifs d'un tel succès. Derrière le triomphateur suivaient les sénateurs, les magistrats, des prisonniers de guerre, le butin et les animaux destinés au sacrifice. Le cortège partait du champ de Mars (hors les murs de la ville), entrait dans Rome par la porte triomphale, traversait le *circus maximus*, contournait le Palatin, avant d'emprunter la voie sacrée pour atteindre le Capitole et le temple de Jupiter. Au temple, le triomphateur immolait les animaux du sacrifice et offrait sa couronne au dieu.

Ainsi, la recherche qui suit s'appuie sur les *imperatores* suivant désignés dans les sources comme ayant bénéficié du triomphe : Marius (sur Jugurtha), Sylla (sur l'Afrique), Pompée (sur Mithridate), César (sur la Gaule, l'Afrique, le Pont, l'Égypte) Octavien (sur l'Égypte, la Grèce, les peuples du Danube). Les sources décrivent un triomphe de Marc Antoine en Égypte sur les Arméniens mais il ne semble pas pertinent de le considérer comme triomphateur puisque, bien qu'acclamé par ses troupes, il ne réalise pas la cérémonie du triomphe décrite ci-dessus.

Le sujet évoque également les triumvirs. Le terme « triumvir » existait sous la République pour désigner un collègue de trois hommes¹⁰. L'expression était notamment utilisée pour désigner les triumvirs monétaires qui étaient trois magistrats supervisant la frappe de la monnaie. Cependant l'expression est utilisée à la fin de la République romaine pour désigner l'accord informel de trois hommes. Cet accord permet d'assurer une politique commune dans la durée en accaparant les hautes magistratures. On désigne souvent deux « triumvirats ». Le premier concerne l'alliance entre César, Pompée et Crassus dès 60 avant J.-C. et le second entre Lépide, Marc

⁷ *Ibid.*, p. 198-200.

⁸ Howatson, M.C., *Dictionnaire de l'Antiquité : mythologie, littérature, civilisation*, R. Laffont, Paris, 2000, p. 1019-1020, article « triomphe ».

⁹ Plutarque, *Vie de Pompée*, XIV, 1-2-3-4-5-6.

¹⁰ Howatson, M.C., *Dictionnaire de l'Antiquité : mythologie, littérature, civilisation, op. cit.*, p. 1021, article « triumvirat ».

Antoine et Octavien dès 43 avant J.-C. Nous ajoutons donc trois hommes aux *imperatores* précédemment cités. Il s'agit donc dans cette recherche de se cantonner à leurs épouses.

Beaucoup ont écrit sur cette période de l'histoire romaine. D'abord et avant tout les Grecs et les Romains eux-mêmes, notamment pour montrer en Auguste le restaurateur de la paix et de la prospérité dans l'empire. Après la diffusion du Christianisme, peu de récits retracent l'histoire des guerres civiles. Les auteurs, notamment durant l'époque médiévale, s'attardent sur les événements contemporains de Jésus sous le Principat. Avec la Renaissance et la redécouverte des auteurs anciens, les humanistes redécouvrent notamment Cicéron¹¹. La littérature, durant l'époque moderne, s'empare également du thème des guerres civiles. Les œuvres les plus emblématiques, concernant les épouses romaines, sont celles de William Shakespeare qui publie deux tragédies sur le sujet. Son *Julius Caesar*, publiée pour la première fois en 1623, met en scène l'assassinat de César et ses conséquences. Sa pièce *Antony and Cleopatra*, publié à la même date, retrace, en suivant le récit de Plutarque¹², les aventures amoureuses du triumvir et de la reine d'Égypte. On ne peut omettre enfin l'œuvre de Pierre Corneille, *La mort de Pompée*, jouée pour la première fois en 1643, retracant les derniers instants de la vie du triumvir. Enfin, à partir du XIX^{ème} siècle, au moment où l'histoire devient science, les ouvrages scientifiques naissent au sujet de cette période transitoire entre la République et le Principat. Sur cette période, l'œuvre de l'historien allemand Théodor Mommsen (1817 – 1903) reste une référence historiographique. À une époque où l'école méthodique est en extension en France, il entreprend, appuyé sur l'épigraphie et grâce à des études en philologie, son *Römisches Staatsrecht* (1863 – 1874). Cet ouvrage propose une lecture proprement juridique des pouvoirs d'Auguste qui a influencé diverses générations d'historiens du XX^{ème} siècle¹³. Il est chargé par l'Académie des sciences de Prusse de diriger la publication du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (en abrégé *CIL*), collection générale des inscriptions latines anciennes rassemblant des inscriptions publiques et privées. Le travail de Mommsen est une référence dans l'historiographie de la période et continue d'influencer certains historiens. Selon Frédéric Hurlet, il faut attendre l'ouvrage de Ronald Syme, *La Révolution romaine*, en 1939, pour voir une réaction à l'égard de l'approche de l'historien allemand¹⁴. Dans le

¹¹ Pétrarque (1304 – 1374), humaniste toscan, durant ses nombreux voyages, a retrouvé un grand nombre d'extraits de la correspondance de Cicéron jusqu'alors perdus.

¹² Cox R. G. *Le Club français du Livre. Œuvres complètes de William Shakespeare, Tome X*, 1968.

¹³ Hurlet, F., « Une décennie de recherches sur Auguste. Bilan historiographique (1996-2006) », *Anabases*, 6, 2007, p. 190.

¹⁴ *Ibid.*, p. 191.

prolongement des travaux de Friedrich Münzer¹⁵, il a fait une utilisation intensive de la prosopographie et a montré que le changement le plus profond à la fin de la République était à chercher dans la transformation sous Auguste de la classe dirigeante de Rome. Il propose ainsi une analyse qui intègre une dimension sociologique. Sans opposer les deux hommes, les deux méthodes de recherche, différentes, aboutissent notamment à des divergences au sujet de l'*imperium*, important chez Mommsen alors que Syme s'intéresse à des réalités extra-institutionnelles tels que le phénomène du consensus, la naissance et le développement d'une cour, les formes d'expression et de répression de l'opposition au pouvoir impérial, le mode de communication politique orale et écrite. Depuis ces deux ouvrages fondateurs, la recherche s'est aussi beaucoup centrée, pour cette période, sur des travaux monographiques¹⁶. Beaucoup de travaux ont en effet été publiés et actualisés sur César ou Auguste mais également sur Cléopâtre et Antoine. Dans une moindre mesure sur Pompée et Sylla. Tout comme les sources, à l'exception des travaux récents dont nous reparlerons plus bas, il y a peu d'ouvrages sur les femmes jusqu'à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ce mémoire de recherche s'inscrit donc dans la lignée de cette historiographie.

Par souci de clarté, notre recherche concerne les femmes légitimes de ces hommes, c'est-à-dire les femmes qu'ils ont épousées par mariage. Il convient ainsi de définir le rôle de ces épouses ou matrones à la fin de la République romaine. Aude Chatelard¹⁷ rappelle que le *mos maiorum*, qui désigne la tradition et le mode de vie que l'on attribuait aux ancêtres, ainsi que la jurisprudence romaine issue de la loi des XII tables, datée du V^{ème} siècle avant J.-C., prévoient que même majeures les femmes devaient rester sous tutelle « en raison de leur légèreté d'esprit » (*propter animi levitatem*). Ceci concerne toutes les femmes, même mariées, sauf les vestales, « par considération pour leur sacerdoce ». En effet, celles-ci étaient des prêtresses chargées du culte de Vesta qui étaient choisies entre six et dix ans et accomplissaient un sacerdoce de trente ans durant lequel elles veillaient sur le foyer public du temple de Vesta situé sur le *forum* romain. Du vivant de leur père et avant leur mariage, les femmes romaines étaient donc sous la tutelle du père de famille ou *paterfamilias*. Ce dernier, au début de la République, avait une grande influence sur sa femme et ses enfants : on parle de *patria potestas* ou pouvoir du père. Il était le seul propriétaire des biens de la famille (dont la dot de sa femme). Dans le cas où le père venait à mourir, la femme devenait juridiquement autonome et pouvait hériter, mais sa

¹⁵ Münzer, F., *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, J. B. Metzler, Stuttgart, 1920.

¹⁶ On peut notamment citer Etienne, R., *Jules César*, Fayard, Domont, 2008 ou encore Cosme, P., *Auguste*, Perrin, Paris, 2009.

¹⁷ Chatelard, A., « Minorité juridique et citoyenneté des femmes dans la Rome républicaine », *Clio, Femme, Genre, Histoire*, op. cit., p. 28-32.

tutelle perpétuelle ne disparaissait pas. Un tuteur devait lui être attribué, qu'il fût issu de la même famille ou non. Il semble qu'à la fin de la République cette mise sous tutelle devienne anecdotique, comme le montrent certains auteurs¹⁸ qui expliquent que les tuteurs étaient parfois peu intéressés par l'exercice de leur autorité.

Le mariage était important sous la République romaine car il était indispensable aux hommes pour créer un lien de paternité. En effet, un citoyen était un homme romain libre, né d'une femme romaine « libre ». Cette dernière est définie comme fille de citoyen, sœur de citoyen, épouse de citoyen et mère de citoyen. Par le mariage, la femme passait de la *potestas* du père à la *manus* (la main) du mari. La forme la plus ancienne du mariage était appelée *confarreatio*¹⁹. Il s'agissait d'une cérémonie religieuse complexe qu'il était difficile de dissoudre. Elle était certainement pratiquée lors d'événements importants : les deux époux étaient voilés, assis sur des sièges jumeaux et couverts de la peau d'un mouton sacrificiel. Un gâteau de *far* (froment) était certainement offert à Jupiter Farreus en présence du flamine de Jupiter et du *pontifex maximus*. Outre cette forme de mariage religieux, d'autres cérémonies pouvaient être réalisées. Le mariage romain impliquait des droits différents selon les époques et les classes sociales : par exemple, ce n'est qu'à partir de 445 avant J.-C. qu'un patricien peut épouser une plébéienne. De même, avant les lois d'Auguste sur le mariage de 18 avant J.-C. et de 9 après J.-C.²⁰, une personne libre ne pouvait épouser une personne affranchie. La cérémonie du mariage était codifiée. Elle se déroulait principalement au mois de Juin, consacré à Janus. La mariée était coiffée de six mèches séparées par une pointe de lance. Elle portait une tunique blanche tissée et retenue à la taille par une ceinture. Dans la maison du père de la mariée, une femme mariée prenait les mains droites des époux pour les joindre. Un sacrifice était ensuite fait. Un banquet pouvait ensuite avoir lieu, aux frais du marié. Ensuite, la fiancée était « violemment » arrachée des bras de sa mère pour être amenée dans la maison du marié, accompagnée de trois jeunes gens, pour éviter un faux pas de mauvais augure. La mariée est reçue par son mari avec du feu et de l'eau qu'elle devait toucher. Elle saluait son mari et disait : « *ubi tu Gaius, ego Gaia* » (« là où tu seras Gaius, je serai Gaia »). La femme était ensuite déshabillée par des femmes n'ayant connu qu'un seul mari puis était conduite dans le *lectus genialis* (le lit conjugal)²¹.

¹⁸ Gaius, *Institutes*, 1, 190.

¹⁹ Howatson, M.C., *Dictionnaire de l'Antiquité : mythologie, littérature, civilisation, op. cit.*, p. 608, article « mariage ».

²⁰ *Ibid.*, p. 609.

²¹ *Ibid.*, p. 610.

A la fin de la République, il semble que certaines traditions aient changé. La femme mariée ne passait plus vraiment sous l'autorité du mari lors du mariage : elle gardait l'autorité de son père (mariage *sine manu*) ou vivait sous sa propre responsabilité (*sui juris*). Chacun avait des biens qu'ils gardaient après le mariage même si la dot revenait en partie au mari.

La matrone romaine joue un rôle important dans la sphère privée. Elle était la mère de famille, digne et respectable, chargée du bon maintien de la maison et de l'éducation des enfants. Dans les sources antiques²², Cornelia, mère des Gracques, est louée pour ses qualités de mère qui ont permis à ses enfants d'avoir le destin qu'ils ont eu. Les femmes romaines étaient dispensées de tout travail domestique ou agricole sauf du filage de la laine. La mère de famille dispose d'un certain pouvoir à l'intérieur de la maison : elle dirige les servantes et les esclaves, c'est la « *domina* ».

Les choses étaient différentes dans la sphère publique. Les femmes ne pouvaient ni occuper des fonctions politiques, ni servir dans l'armée. Elles ne possèdent donc pas la citoyenneté romaine. Malgré tout, contrairement à la Grèce, la femme romaine pouvait acquérir un rôle public. Elles ne vivaient pas enfermées et étaient libres de sortir de leur maison, vêtues de la *stola matronalis*, et de se rendre dans les lieux publics. Les femmes des familles les plus riches accueillaient les hommes de pouvoir et étaient cultivées. Bien qu'elles n'y participassent pas, ces femmes n'ignoraient donc pas les affaires publiques. Aude Chatelard met également en avant le rôle des femmes dans les affaires judiciaires et religieuses²³. En effet, celles-ci n'étaient pas totalement absentes des affaires publiques. En ce qui concerne les affaires judiciaires, des femmes ont pu se défendre elles-mêmes lors de procès car il était admis qu'une femme puisse agir en son seul nom. Sans pouvoir avancer que la majorité des femmes en avaient la capacité ou étaient spécialistes du droit, cette situation ne semble pas avoir été exceptionnelle à la fin de la République. Dans le domaine religieux, si toutes les prêtresses publiques étaient habilitées à sacrifier pour la majesté du peuple romain, les matrones pouvaient être investies de la même capacité lors de certains rites annuels tels que les rites nocturnes célébrés en décembre en l'honneur de Bona Dea, divinité de la chasteté. Ce culte, qui nous est notamment rapporté par Cicéron²⁴, était organisé par l'épouse d'un magistrat revêtu de l'*imperium* dans sa demeure.

Le présent mémoire de recherche vise à compléter cette définition de la matrone romaine en essayant de comprendre si, parmi les femmes des *imperator* ou des triumvirs, certaines ont

²² Plutarque, *Vie des Gracques*, XXXIII.

²³ Chatelard, A., « Minorité juridique et citoyenneté des femmes dans la Rome républicaine », *Clio, Femme, Genre, Histoire*, op. cit., p. 32-42.

²⁴ Cicéron, *Lettres à Atticus*, I, 12, 3 ; I, 13, 3 ; *De Domo Sua*, XXIX, 77 ; *De Haruspicum Responsis*, XVII, 37.

eu un impact sur les guerres civiles de la fin de la République. Tout en étant conscient qu'il ne s'agit ici que des femmes les plus riches et les plus éduquées de la Rome républicaine, il ne faut pas omettre que d'autres matrones, dans l'ombre des sources, issues du peuple, ont peut-être aussi joué un rôle à cette période.

Les sources antiques, au sujet des matrones étudiées, mentionnent un grand nombre de fois ces épouses. Bien que souvent citées, il n'en reste pas moins que leur rôle apparaît souvent au travers des actions de leur mari. La tâche de l'historien est alors d'étudier les paragraphes concernant les femmes tout en ayant le regard critique face à la plume de l'auteur. Il en ressort une pluralité des visages féminins au sein des sources étudiées. Pour mettre en évidence cela et énoncer les femmes qui seront étudiées dans cette étude, il paraît pertinent de réaliser une typologie des femmes étudiées en fonction des sources.

Tout d'abord, certaines sources mettent en avant l'idéal républicain, cher à Caton, de la matrone romaine discrète et fidèle à son mari. Dans cette catégorie, Cornelia, femme de Pompée, et Calpurnia, femme de César, sont des figures importantes. Lucain, dans *La Pharsale*, consacre à Cornelia de longs monologues qui mettent en avant son dévouement à l'égard de son mari et son sentiment de culpabilité face à l'issue tragique de son destin. Calpurnia, dans Suétone ou encore Plutarque, est celle qui essaie de prévenir César de sa tragique destinée. Enfin, Livia, épouse d'Octavien, incarne aussi cette figure de la matrone idéale.

Ensuite, les femmes sont également montrées dans les sources comme des vecteurs politiques. Le mariage permettait en effet de sceller des alliances ou de « réconcilier » des ennemis, mais aussi de prétendre à une filiation. On peut placer dans cette catégorie Julia, épouse de Marius et tante de César mentionnée dans une grande partie des sources pour l'éloge funèbre qu'en fait ce dernier, et aussi Julia, fille de César et épouse de Pompée, dont la mort est interprétée dans les sources comme un élément déclencheur de la guerre civile entre César et Pompée. Octavie est également le symbole de l'alliance entre Octavien, son frère, et Marc Antoine, son mari. Sa répudiation officielle par Marc Antoine en 32 av. J.-C. fait office de *casus belli* pour déclencher la guerre d'Octavien contre l'Égypte et Marc Antoine. De même, Claudia Pulchra, fille de Fulvia, incarne aussi, dans une moindre mesure, cet idéal par son mariage avec Octavien. Le mariage de Sylla avec Caecilia Metella lui permet de s'assurer l'alliance d'une riche famille patricienne. De même, les mariages de César avec Cornelia Cinna, Cossutia ou Pompeia Sylla visent à nouer ou renouer des liens avec des puissantes familles romaines dans le but d'accéder au pouvoir. Enfin, il en va de même pour le mariage de Pompée avec Emilia Scaura, la belle-

filles de Sylla. On observe aussi que Sylla a joué un rôle important, comme César et Octavien plus tard, dans le mariage de ses proches.

Une troisième catégorie de portraits féminins concerne les femmes de pouvoir. Celles qui, selon la définition donnée plus haut, sortent de leur rôle de matrone romaine. Deux femmes semblent représenter ce groupe. Tout d'abord Fulvia, épouse de Marc Antoine, qui joue un rôle décisif dans la guerre de Pérouse auprès de son beau-frère. Elle fait le plus souvent l'objet des critiques des sources : notamment chez Velleius Paterculus ou Plutarque. Chez Dion Cassius, elle revêt presque les habits du triomphateur et incarne la femme stratège qui assure le pouvoir de son mari en son absence. Plutarque l'associe parfois à Cléopâtre. Cette dernière est à part car c'est la seule femme de l'étude qui n'est pas une matrone romaine mais qui est mariée à un général romain. Dans la quasi-totalité des sources, elle incarne ce que les Romains haïssent : la monarchie, la luxure et la débauche. C'est elle qui, selon les auteurs, est tenue pour responsable des déboires de Marc Antoine et de sa défaite.

Enfin de nombreuses sources ne font qu'évoquer certaines épouses. Cette dernière catégorie concerne les oubliées. Elles sont le plus souvent citées par Plutarque. On peut citer ici les premières épouses de Sylla, Ilia et Elia, ou encore sa dernière épouse Caecilia. On peut également citer les femmes de Crassus et de Lépide qui, comme leur mari, sont peu présentes dans les sources en ce qui concerne les guerres civiles : Tertulla et Iunia. Enfin, on peut aussi insérer dans cette catégorie Antonia, première épouse d'Antoine, mais aussi Antistia et Mucia, épouses de Pompée. Un schéma récapitulatif des femmes sélectionnées dans l'étude est présent dans les annexes (Figure 6). Précisons enfin que les noms des femmes sélectionnées diffèrent selon les traductions. À quelques exceptions près (Fulvia, Octavie, Livia dont la traduction est devenue courante), nous choisissons dans l'étude d'utiliser la terminaison en « -a » pour désigner ces matrones puisque les femmes romaines étaient désignées par le nom de famille (*nomen*) de leur père. Enfin, pour chaque épouse mentionnée, une fiche d'identité a été réalisée résumant la place de l'épouse dans les sources, ses liens familiaux et quelques éléments biographiques. Plusieurs renvois à ces fiches seront indiqués dans ce mémoire.

Tels seront donc nos objets d'études. Pour ce faire, diverses sources ont été utilisées : il convient de les classer en fonction de leurs époques et de leurs auteurs. Nombre d'entre elles ont été épluchées grâce aux éditions bilingues des Belles Lettres, mais il faut souligner

également, à l'heure des humanités numériques, l'excellent et indispensable travail de Philippe Remacle sur son site dans la transmission des sources anciennes²⁵.

En premier lieu, s'il fallait classer les sources chronologiquement, il conviendrait de parler tout d'abord des auteurs contemporains des événements qui nous intéressent. Dans cette catégorie, nous pouvons citer César qui, bien que cela concerne peu de passages, aborde la personnalité de Cléopâtre dans son *Bellum Ciuile*. A la même époque, nous pouvons évoquer également Cicéron qui, en plus d'être un acteur des guerres civiles, rédige un grand nombre de textes sur les événements de son temps. Rappelons que c'était un avocat né à Arpinum en Italie en 106 avant J.-C. Il est donc, sur le plan politique, un *homo novus* qui réussit à devenir un avocat réputé pour sa rhétorique et, par la suite, accède au consulat en 63 avant J.-C., au moment où éclate la conjuration de Catilina. Durant la guerre civile qui débute en 49 avant J.-C., il rallie Pompée avec hésitation, puis est forcé de s'accommoder du pouvoir de César, avant de s'allier à Octave contre Marc Antoine. Sa franche opposition à Antoine lui coûte la vie en 43 avant J.-C. lors des proscriptions décidées par les triumvirs. Les sources retenues qui concernent Cicéron sont essentiellement des extraits de sa correspondance avec Atticus. Bien qu'il ait mis par écrit ses discours contre Marc Antoine (*Les Philippiques*), peu d'entre-eux évoquent les épouses du triumvir et leur influence sur lui. Le corpus de sources s'appuie également sur Horace, qui était un poète latin né dans le Sud de l'Italie, à Venouse, en 65 avant J.-C. et mort à Rome en l'an 8 avant J.-C. Il a donc aussi connu les guerres civiles et en parle, notamment dans les *Épodes* et les *Odes*. C'est de ce dernier ouvrage que vient le seul extrait d'Horace de l'étude. Il concerne Cléopâtre, qu'il ne nomme pas explicitement et préfère nommer « la reine » (*regina*). Horace rédige ces deux ouvrages pour son protecteur Mécène, ami fidèle d'Auguste. Il faut donc juger son texte en ayant conscience qu'il est écrit pour vanter le régime augustéen. Enfin, le poète Propertius nous donne à lire un extrait de ses *Élégies* qui concerne Cléopâtre. Cet auteur, né en Ombrie pendant la guerre civile entre Octavien et Marc Antoine, était fils d'un chevalier romain partisan d'Antoine. Proche de Mécène et d'Auguste, Propertius écrit au début de l'avènement de l'empereur et en fait l'éloge dans son ouvrage.

Dans un second temps viennent les auteurs de la période augustéenne qui, bien que souhaitant mettre en avant le régime fondé par Auguste et n'ayant pas, pour certains, connu les guerres civiles, restent proches de ces événements. Tout d'abord, le corpus de sources s'appuie sur un extrait de l'*Énéide* de Virgile qui mentionne une seule fois Cléopâtre et son influence sur Marc Antoine. Virgile est né vers 70 avant J.-C. à Andes, au Nord de l'Italie. Il a donc connu les

²⁵ <http://remacle.org/>

guerres civiles. Il s'agit d'un poète contemporain du début du règne d'Auguste qui, comme Horace, fait partie de son entourage. Dans l'*Enéide*, il rédige une épopée racontant en latin les épreuves subies par le troyen Enée, ancêtre mythique du peuple romain, depuis la prise de Troie jusqu'à son installation dans le Latium. Dans le chant VIII, le héros reçoit de Vulcain un bouclier décoré de scènes évoquant l'instauration de la République, mais aussi des personnages et événements de cette période. Il y a notamment une scène de la bataille d'Actium où il est question de la reine d'Égypte. De la même époque, il y a aussi Velleius Paterculus, né vers 19 avant J.-C. et mort vers 31 après J.-C. Dans son *Histoire romaine*, il fait le récit des événements du monde gréco-romain depuis la prise de Troie, jusqu'au consulat de Marcus Vinicius en 30 après J.-C. en insistant sur le règne d'Auguste et de Tibère. Sa description de la guerre civile est élogieuse envers Octavien, qu'il exonère notamment des proscriptions.

Nous pouvons évoquer ensuite les auteurs de l'époque impériale plus éloignés des événements. Ceux-ci sont les plus nombreux. Tout d'abord Lucain, né en 39 après J.-C. et mort en l'an 65, poussé au suicide par Néron. Celui-ci est un poète latin d'Hispanie qui a rédigé *La Pharsale*, ouvrage en grande partie mentionné dans le corpus de sources pour ses longs extraits sur Pompée et sa dernière femme, Cornelia. Son ouvrage constitue une épopée de dix chants qui retracent le début de la guerre civile entre César et Pompée, c'est-à-dire des événements historiques, contrairement à l'épopée de Virgile. C'est une œuvre marquée par les influences stoïciennes de Lucain. En effet, on y retrouve les vertus vantées par le mouvement philosophique : c'est une œuvre pessimiste où sont opposées notamment la sagesse de Caton d'Utique ou de Pompée et l'ambition et l'intempérance de César, responsable, selon l'auteur, de la guerre civile. Cette influence est particulièrement présente quand Lucain fait parler Cornelia dans de longs monologues. Un peu auparavant, sous le règne de Tibère, Valère Maxime rédige les *Faits et Dits Mémorables*. Cet ouvrage est un recueil d'anecdotes destinées à nourrir la réflexion et le discours des orateurs autour de divers thèmes (religion, mariage,...) On y retrouve des exemples tirés de la guerre civile et notamment un extrait sur la mort de Julia, épouse de Pompée. Davantage d'extraits sont retenus dans l'ouvrage de Suétone. Ce dernier est né sous le règne de Vespasien (69-79 après J.-C.), plusieurs générations après les guerres civiles, et a été un proche de Pline le Jeune, sénateur et correspondant de l'empereur Trajan. Son ami lui permet de devenir responsable de la correspondance d'Hadrien, ce qui lui permet d'avoir accès aux archives impériales. Cela lui permet de rédiger la *Vie des Douze Césars*, qui est un recueil de biographies allant de César à Domitien, appuyées sur les sénatus-consultes du Sénat ainsi que les lettres et testaments des empereurs. Son texte, qui s'attarde souvent sur les

vices des personnages qu'il dépeint, accorde une place aux femmes. Ce sont les vies de César et d'Auguste qui ont été retenues dans le corpus de sources. C'est également à l'époque des Antonins qu'Appien rédige son *Histoire romaine*. Celui-ci décrit, en grec, l'histoire de Rome des rois jusqu'au règne de Trajan. Il s'attarde notamment sur la lutte entre Marius et Sylla puis sur les guerres qui mettent fin à la République. L'auteur rapportant le plus de détails sur les femmes des *imperatores* et des triumvirs est sans aucun doute Plutarque. Il est né en Béotie, en Grèce, vers 46 après J.-C et est mort vers 125. Il entretient une correspondance avec Florus, auteur qui a rédigé une *Histoire romaine* évoquant aussi les guerres civiles. Ce sont ses *Vies parallèles* qui ont intéressé cette étude. Il se rend plusieurs fois à Rome sous Vespasien et acquiert la citoyenneté romaine à la fin du I^{er} siècle. Ses *Vies parallèles* sont une série de biographies d'hommes du monde gréco-romain. Il compare tout au long de son ouvrage une personnalité latine et une personnalité grecque (par exemple César est comparé à Alexandre le Grand). Seuls Octavien et Lépide ne sont pas présents parmi les hommes retenus dans ce dossier. Dion Cassius, grec également, auteur d'une *Histoire romaine*, tente lui-aussi de parcourir l'histoire de Rome de sa fondation jusqu'au règne de Sévère Alexandre, c'est-à-dire à l'époque à laquelle il vit. Il s'agit de quatre-vingt livres qui privilégient notamment la période impériale. Il y défend la parole des sénateurs dans un régime qui leur laisse peu de place. Il évoque de façon chronologique les guerres civiles et, à de nombreuses reprises, accorde une place aux femmes (notamment Fulvia et Cléopâtre). Enfin, l'auteur le plus éloigné des événements des guerres civiles est Eutrope. Il s'agit d'un haut fonctionnaire du IV^{ème} siècle, auteur d'un *Abrégé de l'histoire romaine*. Cet ouvrage de dix livres rend compte de l'histoire de la Ville, de sa fondation jusqu'au règne de Jovien (363-364), probablement contemporain de l'auteur. S'inspirant des auteurs précédemment cités, il rédige chronologiquement son ouvrage. Lui aussi favorable au Sénat, il se montre sévère envers Marius et César et donne une image très positive des empereurs désignés par les Sénateurs.

Pour terminer ce tour d'horizon des auteurs sélectionnés dans le corpus de sources, d'autres auteurs, qui ne prétendent pas retranscrire l'histoire de Rome ou des guerres civiles, peuvent être mentionnés. Dans leurs ouvrages, ils font parfois référence aux femmes des *imperatores* et des triumvirs. Mentionnons d'abord Strabon, géographe grec de l'époque augustéenne (probablement né vers 60 avant J.-C. et mort vers 20 après J.-C.) qui, dans sa *Géographie*, traite du charme de Cléopâtre. Enfin, Pline l'Ancien, né en 23 et mort lors de l'éruption du Vésuve en 79, est auteur d'une *Histoire naturelle* dans laquelle il mentionne Cléopâtre et la démesure de sa richesse (notamment à travers l'exemple des perles).

Rappelons enfin qu'une partie de l'ouvrage de Tite-Live, *Histoire de Rome depuis sa fondation* (en latin *Ab Urbe condita libri*), mentionnait les guerres civiles et probablement l'implication des femmes dans ces événements, mais n'est hélas pas parvenue jusqu'à nous.

D'une manière générale, les femmes sont présentes dans les sources antiques. Cependant, aucune source concernant la période du sujet n'est entièrement consacrée aux femmes. Il ne faut donc pas omettre qu'elles ne sont mentionnées dans les textes qu'à travers l'histoire des hommes. Leur influence, si elles en ont eu une, est mise en avant dans le but de montrer ou démontrer une idée de l'auteur. Il faut donc analyser ces sources avec critique et les mettre en perspective avec leur temps, leur auteur et la place que possédaient les femmes au moment de la rédaction et des guerres civiles. Ainsi, pour mieux aborder ce sujet, l'apport de l'histoire des femmes, qui s'est de plus en plus répandue dans la recherche historique depuis les années 1970, paraît indispensable. Il convient donc de s'attarder un instant sur les apports de la recherche dans le domaine du genre et de l'histoire des femmes. L'ouvrage sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot²⁶ apporte un éclaircissement à ce sujet.

Depuis le XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire depuis que l'écriture de l'Histoire est critique, les hommes et les événements ont été le centre de la recherche historique. Même si les courants historiques s'opposent, la place de la femme dans la recherche était mineure. L'invisibilité des femmes comme sujet historique est ancienne et l'existence de peu de travaux de femmes ou sur les femmes ne contredisent pas ce silence. Thérèse Sclafert est une des deux seules femmes à avoir signé un article dans la revue des *Annales* entre 1929 et 1944²⁷.

Pourtant, le décalage entre le vide historiographique et la réalité sociale des années d'après-guerre apparaissait de plus en plus flagrant. L'acquisition du droit de vote, la publication du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, l'explosion des magazines féminins dans les années 1960 sont les manifestations des changements en cours auxquels les historiens ne peuvent rester totalement étrangers. Parmi eux, Pierre Grimal dirige une *Histoire mondiale de la femme* en 1965²⁸. Mais ce sont les mouvements féministes des années 1960 qui entraînent, dans la recherche anglo-saxonne d'abord (*women studies*), un renouveau dans la discipline en faveur des femmes. La « femme » comme objet d'étude historique naît en France après 1968 avec la « renaissance » du mouvement féministe qui aboutit aux premières initiatives de cours ou de séminaires en Provence et à Paris. En 1973, plusieurs séminaires se tiennent à l'université

²⁶ Duby, G. et M. Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, Perrin, Paris, 2002.

²⁷ Sclafert, T., « Les routes du Dauphiné et de la Provence sous l'influence du séjour des papes à Avignon », *Annales*, 2, 1929, p. 183-192.

²⁸ Grimal, P. (dir.), *Histoire mondiale de la femme*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965.

d'Aix-Marseille sur « la condition féminine » à l'initiative d'Yvonne Kniebihler. Puis, en 1973-1974, un séminaire intitulé « les femmes ont-elles une histoire ? » se tient à l'université Paris 7 Jussieu à l'initiative de Michelle Perrot, Fabienne Bock et Pauline Schmitt-Pantel. Dix ans plus tard, en 1984, nouvelle interrogation lors des colloques de Saint-Maximin sur le thème « une histoire des femmes est-elle possible ? ». Remarquons que la forme interrogative, soit faussement naïve, soit provocatrice, souligne que l'enjeu fut bien pour les femmes de devenir visible et de le rester. Au début de ce mouvement, la majorité des historiens est sceptique et l'histoire des femmes est surtout une « histoire au féminin » où les femmes sont montrées, souvent par des féministes, comme des victimes isolées et rejetées. Les premières publications sur les femmes sont donc avant tout des publications de femmes désirant réparer l'injustice. Ces premières publications dans les années 1960 ont lieu dans un contexte où la discipline, jusque-là, était partagée entre une histoire économique et sociale de la longue durée propre à l'école des *Annales* et une histoire « événementielle » du triptyque politique-militaire-diplomatique issue de l'école méthodique. Influencées par ces courants historiographiques, les premières publications de l'histoire des femmes mettent en avant les femmes du monde ouvrier et leur rapport au travail. En 1979 un colloque à l'université de Vincennes aborde « les femmes et la classe ouvrière »²⁹. Il s'agit d'un des derniers rendez-vous sur le thème de la « femme ouvrière » avant que l'histoire des femmes ne prenne une autre tournure.

L'insertion d'un nouvel objet historique, couplé avec l'essor de la sociologie et de l'anthropologie, permet de multiplier les champs de recherche des historiens. Influencés par l'anthropologue Claude Lévi-Strauss notamment, les travaux s'orientent sur la femme au sein de la famille. Notamment pour la période moderne avec l'étude d'Yvonne Verdier qui démontre dans *Façon de dire, façon de faire* (1978) comment les femmes étaient les gardiennes des traditions dans le village. Elle étudie les enjeux symboliques des objets, des pratiques, des gestes qui construisent la féminité à Minot en Bourgogne à l'époque moderne. Peu à peu, les travaux s'orientent sur le corps des femmes et notamment sur l'accouchement et la maternité, inspirés notamment des travaux de Michel Foucault. Georges Vigarello écrit par exemple une *Histoire du viol, XVI^{ème}-XX^{ème} siècles*, publiée en 1998. On passe ainsi d'une histoire sociale et économique à une histoire culturelle et une histoire des mentalités. François Dosse parle « d'émiettement de l'histoire »³⁰ à cause de la pluralité des sujets de recherches qui s'amorce dès les années 1980. La première difficulté de ces historiens est la question des sources. La

²⁹ Delacroix, C., Dosse, F., Garcia, P., Offenstadt, N., *Historiographies I, Concepts et débats*, Gallimard, Paris, 2010, p. 208-220. Article « Histoire des femmes, histoire du genre ».

³⁰ Dosse, F., *L'histoire en miettes*, La Découverte, Paris, 1987.

place des femmes a souvent été vue chez les historiens comme mineure dans leurs études car celles-ci étaient très souvent politiques et masculines (notamment chez les historiens de l'école méthodique du XIX^{ème} siècle). En réalité, les femmes ne sont pas aussi muettes dans les sources : elles sont présentes dans les archives de l'état-civil mais aussi dans les archives judiciaires (infanticides, viols,...) et médicales (accouchements,...). A ces sources écrites peuvent s'ajouter les sources orales pour l'histoire contemporaine.

Les travaux sur les femmes se concentrent ainsi de plus en plus sur les rapports entre les sexes, parallèlement aux travaux de Michel Foucault (*Histoire de la sexualité*, 1984³¹). Les historiens s'intéressent aux rapports entre les sexes dans le cadre du métier, de la famille, du pouvoir, à différentes périodes. Ces travaux mettent notamment en avant l'histoire des représentations, ouvrant la porte au concept de « genre », venant des Etats-Unis (*gender studies*). Dès 1972, la sociologue américaine Ann Oakley publie « *Sex, Gender and Society* » qui s'attache à différencier le « sexe biologique » et le « sexe social ». En s'appropriant le concept de genre, l'histoire des femmes s'intéresse à la construction de la domination masculine : il s'agit de démontrer que la place de la femme est une construction sociale et historique. La sociologue Irène Théry écrit en 2007 un ouvrage intitulé *La Distinction des sexes*, qui explique que la notion de genre recouvre deux sens. Le genre permet de différencier ce qui est masculin de ce qui est féminin, mais il s'agit aussi du « sexe social », c'est-à-dire d'une construction façonnée par les liens sociaux de chaque individu au cours de sa vie. En clair, nous pouvons être d'un sexe sans pour autant être enfermé dans celui-ci. Elle explique en effet que le genre peut être pensé comme une identité car il regroupe un ensemble de caractéristiques psychologiques et mentales.

Le concept apparait timidement dans les recherches françaises dans les années 1980, avec la traduction en 1988 dans les *Cahiers du Grif* d'un article intitulé « Genre : une catégorie utile de l'analyse historique » de l'historienne américaine Joan Scott (publié aux Etats-Unis en 1986)³². Son ouvrage a permis une approche sexuée des événements historiques et la mise en place d'une histoire de la construction du « masculin » et du « féminin ».

Ces approches sont utilisées dans les cinq volumes de *L'Histoire des femmes en Occident* publiés sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot en 1991-1992. Ces volumes offrent une synthèse large sur les quatre périodes historiques. En 1995, la revue francophone *CLIO, Histoire, femmes et sociétés* est créée. C'est la première revue francophone d'histoire

³¹ Foucault, M., *Histoire de la sexualité*, Gallimard, Paris, 1984.

³² Scott, J., « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? », *Diogène*, 225, 2009, p. 5-14.

des femmes. En 1998, un bilan historiographique est fait sur l'histoire des femmes par Michelle Perrot dans *Les femmes ou les silences de l'histoire*³³ qui rassemble des articles de l'auteure. La même année, le sociologue Pierre Bourdieu publie *La domination masculine*³⁴ qui suscite de nombreux débats dans la société française. L'usage du mot « genre » est diffusé en France à partir de 2000 : il fait l'objet du titre du 12^{ème} volume de la revue *CLIO, Histoire, femmes et sociétés* : « Le genre de la nation »³⁵. Le premier colloque d'historiens sur le sujet a lieu à Rennes en 2002 avec pour thème « Le genre face aux mutations du Moyen Âge à nos jours »³⁶. Ces colloques qui se développent sur ce thème sont souvent interdisciplinaires. Ces recherches abordent le genre de différentes manières. D'abord d'un point de vue chronologique et quantitatif pour étudier le rapport entre les hommes et les femmes et la construction de ce rapport sur le temps long. Puis par la relecture sexuée des événements et des phénomènes historiques. Ensuite, ces recherches s'intéressent aussi au sens de la division entre le masculin et le féminin et à la construction des rapports sociaux : la féminisation d'un ennemi par exemple et la construction de cette féminisation. Plus récemment, les recherches ont abordé une histoire des masculinités sur le quotidien des hommes ou leurs pratiques sociales à des moments clés de l'Histoire.

Aujourd'hui le terme « genre » est de plus en plus critiqué aux Etats-Unis et remis en cause par Joan Scott elle-même notamment. Elle reproche un usage banalisé du terme qui n'en fait plus un objet critique pour l'historien. Elle dénonce le retour d'une vision biologisante et les effets pervers d'une distinction entre le genre et le sexe. Depuis, une certaine forme de déconstruction du genre est à l'œuvre : la critique souvent faite est le fait d'opposer systématiquement le masculin au féminin et d'avoir une vision hétérosexuelle. La philosophe Judith Butler, dans *Défaire le genre* (1990), critiquait déjà cette dichotomie en mettant en avant la question du travestissement et des pratiques transgenres souvent occultées dans la culture occidentale. Comme elle, les anthropologues se sont intéressés à la question du sexe à travers le concept de « nature » pour essayer de déconstruire le « déterminisme naturel » qui place le sexe masculin au-dessus du sexe féminin. L'étude des sociétés non-occidentales par les anthropologues permet de mettre en évidence l'absurdité de ce déterminisme. Bernard Saladin d'Anglure³⁷ par exemple voit dans la communauté inuite un dépassement de la vision traditionnelle des sexes.

³³ Perrot, M., *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998.

³⁴ Bourdieu, P., *La Domination masculine*, Seuil, Paris, 1998.

³⁵ Auslander, L., Zancarini-Fournel, M., « Le genre de la nation », *CLIO, Histoire, femmes et sociétés*, 12, 2000.

³⁶ SaincLiviar, J., (dir.), *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Âge à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003.

³⁷ Saladin d'Anglure, B., « Le troisième genre », *Revue du MAUSS*, 39, 2012, p. 197-217.

Contrairement aux sociétés occidentales, il n'y a pas de déterminisme sexuel chez les Inuits : avant la puberté un Inuit peut avoir un prénom « masculin » comme « féminin » et pourra même être vêtu « comme un homme » ou « comme une femme ». Il n'y a pas de division entre l'homme et la femme : l'auteur parle de « travestissement ».

Même s'ils paraissent éloignés de notre sujet, ces travaux d'anthropologie permettent de comprendre que l'historien doit se détacher de bien des choses pour écrire de façon impartiale et neutre l'histoire des femmes des sociétés anciennes. Étudier les matrones romaines du I^{er} siècle avant J.-C. et leur influence sur la politique de leur temps est donc complexe si on ne comprend pas le contexte politico-culturel et les mœurs de la Rome des guerres civiles. C'est avec cette rigueur que ce mémoire de recherche s'attache dans les pages qui suivent à déterminer si le rôle des femmes a influencé l'évolution des guerres civiles de la fin de la République et si les guerres civiles et leurs enjeux ont modifié la place de la femme dans la société romaine républicaine.

Ces questionnements vont faire l'objet d'un développement en quatre temps. Tout d'abord, les sources étudiées mettent en avant les matrones romaines idéales et vertueuses, telles que Caton et le *mos maiorum* pouvaient les concevoir. Ces femmes-là sont fidèles, discrètes et jouent un rôle privé au temps des guerres civiles. On développera notamment ici l'exemple de Cornelia, dernière épouse de Pompée. Ensuite, ces femmes ont très souvent le rôle de vecteur politique. Elles entrent dans les stratégies de conquête ou de conservation du pouvoir par le biais du mariage et de la filiation. Il s'agira ici de montrer comment, grâce aux femmes romaines issues des riches familles, les alliances politiques se sont faites ou défaites pour réchauffer ou refroidir les tensions lors des guerres civiles. Cela nous amènera à voir que certaines femmes, hors du cadre privé, ont joué un rôle déterminant sur la scène politique. Il s'agira ici de parler des femmes de pouvoir telles que Cléopâtre et Fulvia, épouses de Marc Antoine. Enfin, nous mettrons en perspective ces analyses pour comprendre que la période des guerres civiles a été émancipatrice du statut des femmes. Nous ferons ici le lien avec l'idée de « citoyenneté féminine ».

1. La matrone romaine de la fin de la République : accompagner et soutenir les *imperatores* et les triumvirs dans le cadre privé.

Le premier axe de ce dossier de recherche vise à montrer que nombre des femmes sélectionnées sont ignorées des sources car elles n'ont pas eu un impact lors de la vie de leur mari. Il s'agit donc de leur redonner une place dans cette étude en montrant qu'elles sont le reflet des mœurs de l'époque. Ensuite, à travers les portraits de Cornelia, femme de Pompée, de Calpurnia, femme de César et enfin de Livia, épouse d'Octavien, il s'agira de mettre en avant les caractéristiques de la « bonne épouse » vues par les auteurs à l'époque des guerres civiles. Cette première partie se donne donc pour but de compléter l'introduction en parachevant la définition du rôle de la femme dans le monde romain à la fin de la République.

1.1. Des épouses romaines dans l'ombre de leur mari.

Quand les femmes s'immiscent peu dans la vie de leur mari ou n'interviennent pas dans le déroulement de la guerre civile, elles sont peu mentionnées dans les sources. Il convient donc ici de comprendre ce que les auteurs disaient d'elles et, par la même occasion, de compléter notre vision de la femme et du couple romain.

Si nous faisons une recherche sérielle des mentions des femmes d'*imperatores* et des triumvirs dans le corpus de sources retenu, nous pourrions établir le tableau suivant. Cependant, celui-ci ne reflète évidemment pas toutes les sources mentionnant ces épouses et ne prend pas en compte, par exemple, d'autres extraits non-sélectionnés dans ce corpus.

Tableau 1 : Nombre d'occurrences dans le corpus de sources du nom des épouses sélectionnées par ordre croissant.

Nom de l'épouse	Nombre d'occurrences
Iunia	1
Claudia	1
Ilia	1
Elia	1
Cœlia	2
Tertulla	2
Emilia	2
Cossutia	2
Antonia	2
Valeria	3
Mucia	3
Pompeia	3
Calpurnia	3

Antistia	4
Scribonia	4
Caecilia Metella	5
Cornelia (ép. César)	5
Julia (ép. Marius)	6
Cornelia (ép. Crassus)	7
Julia (ép. Pompée)	16
Livia	23
Cornelia (ép. Pompée)	33
Fulvia	52
Octavia	67
Cléopâtre	108

Ce tableau offre une vision statistique ponctuelle de l'apparition du nom des épouses dans le corpus susmentionné. Ainsi, d'un point de vue quantitatif, on constate que neuf épouses sont mentionnées moins de trois fois par les sources retenues. On peut avancer plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, pour Tertulla et Iunia, épouses respectives de Crassus et Lépide, on peut suggérer qu'elles sont restées dans l'ombre des sources car les deux triumvirs l'ont été aussi, les sources étant plus bavardes pour louer les exploits ou échecs de César, Pompée ou Octavien et Marc Antoine. On constate ensuite que beaucoup des épouses mentionnées une ou deux fois sont des premières épouses : Iliia, Elia, Antonia, Cossutia. On peut ainsi penser que ces mariages revêtaient un enjeu politique moindre. C'est en rentrant dans le détail et par l'analyse plus fine des sources que nous pourrions comprendre les enjeux autour de ces épouses.

Pourquoi une telle absence des sources ? Pourquoi les femmes étaient-elles tant absentes des sources en général ? Si on regarde le tableau statistique établi au début de cette partie, on constate que seules six femmes sont mentionnées plus de dix fois dans le recueil de sources. Il n'y a jamais eu, dans l'Antiquité, d'histoire de la femme mis à part quelques textes hostiles à la gent féminine comme l'œuvre de Sémonide ou la sixième satire de Juvénal³⁸. Il est donc important pour l'historien de diversifier les sources avec l'art, l'épigraphie, les inscriptions honorifiques, les affiches électorales, les textes de droit, les monnaies, discours, lettres, biographies, satires, papyrus,... Les seuls récits historiques qui traitent des femmes ne parlent que des femmes d'exception, comme le font nos auteurs sélectionnés dans le corpus de sources. Les poètes d'abord, qui parlent d'amour, abordent les femmes sous la forme de fiction qui l'emporte sur la réalité. La correspondance est une mine d'informations. Les lettres de Cicéron

³⁸ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *La femme dans la Rome antique*, Hachette, Paris, 2001, p. 25.

par exemple sur la vie intime des Romains et des Romaines nous apprennent beaucoup de choses mais posent la question de la part véritable des sentiments affichés tout comme celle des idéaux. Les textes juridiques sont plus objectifs et ne parlent que de procès, de litiges (dot, succession, divorce, testament) qui ne relèvent que des situations conflictuelles. Sociologiquement, ces sources sont très souvent issues des catégories sociales supérieures et nous apportent une vision partielle, idéologique et stéréotypée de la réalité globale. Parmi toutes ces sources, l'historien se doit donc d'être vigilant et de faire preuve de discernement et d'esprit critique. Commençons à étudier les exemples mentionnés plus haut.

Tout d'abord Ilia (Figure 8), Elia (Figure 9) et Cœlia (Figure 10), les trois premières épouses de Sylla, mentionnées une ou deux fois, sont uniquement citées par Plutarque dans le sixième chapitre de sa *Vie de Sylla*. Celui-ci traite de ces trois femmes au détour d'un récit sur le mariage entre Sylla et Caecilia Metella. Il dit en effet :

*« Caecilia n'était pas sa première femme : dans sa jeunesse, il en avait eu une nommée Ilia, dont il lui restait une fille ; il avait épousé ensuite Aelia, et en troisièmes noces Cœlia, qu'il répudia comme stérile, mais sans attaquer en rien son honneur ni sa réputation, et après l'avoir comblée de présents. Mais, comme il épousa Metella très-peu de jours après, on crut que, pour faire ce nouveau mariage, il avait faussement accusé Cœlia de stérilité. »*³⁹

Nous savons donc peu de choses sur Ilia (*Ἰλία*) et Aelia (*Αἰλία*) : ni leur famille, ni les raisons du mariage et du divorce. Il apparaît pertinent, selon François Hinard, de se demander si ces deux noms ne coïncident finalement pas avec la même personne et que Plutarque commet une erreur. Cela expliquerait notamment le fait que rien ne soit précisé sur Aelia alors que nous savons que, du mariage avec Ilia, une fille est née qui s'appelait Cornelia⁴⁰ (c'est-à-dire le nom gentilice du père, au féminin). Comme le nom de cette jeune femme ne nous est transmis que par des manuscrits grecs qui ont tendance à écorcher les noms romains et comme on ne connaît pas de famille romaine qui porte ce nom, les historiens ont été tentés de penser qu'il pouvait s'agir d'une *Iulia* : par exemple la sœur de *Caius Iulius Caesar Strabo* et de *Lucius Iulius Caesar* qui, par leur talent oratoire et grâce à leurs alliances, ont occupé le devant de la scène politique dans la première décennie du I^{er} siècle avant J.-C.⁴¹ Cependant, il paraît incohérent d'en dire davantage au sujet de cette épouse et de bâtir une hypothèse sur une erreur de transmission du texte. Nous nous tiendrons donc au postulat suivant issu de la recherche : étant fort probable que Plutarque ait commis une erreur, il n'y aurait qu'une seule épouse sous ces deux noms.

³⁹ Plutarque, *Vie de Sylla*, VI, 18-19-20-21-22-23.

⁴⁰ Hinard F., *Sylla*, Fayard, Paris, 1985, p. 27-28.

⁴¹ *Ibid.*, p. 28.

Enfin, le manque d'information sur cette première épouse est certainement dû au fait qu'elle devait appartenir à une famille plébéienne peu représentative à cette époque, qui en fait d'elle une oubliée des sources.

Il est difficile de dater avec exactitude les faits de ce premier mariage. Plutarque dit pourtant dans le même paragraphe, plus haut, que c'est de « retour à Rome », une fois « nommé consul avec Quintus Pompéius », « âgé de cinquante ans » qu'il épouse Caecilia Metella. On peut faire correspondre ce moment à l'année 88 av. J.-C., date à laquelle Sylla prend ses fonctions de consul⁴². On peut également ajouter que Cornelia, fille de Sylla, avait déjà épousé en 91 av. J.-C. le fils de son co-consul, concluant ainsi une alliance politique éphémère puisque le jeune homme périt précisément l'année du consulat de son père et de son beau-père, pris dans les émeutes suscitées par leurs adversaires, égorgé sur le *forum*. Cornelia avait eu de lui deux enfants : un fils, homonyme de son père et une petite Pompeia, qui fut la seconde femme de César. Nous manquons là encore de sources pour compléter ces informations.

Cet extrait permet de rappeler comment se déroulait le choix de l'époux à Rome, les conclusions du mariage et du divorce dans les familles romaines. Le mariage à Rome est une affaire politique. Il concerne des familles et donc une alliance entre deux familles, avec leur richesse, leurs relations et leur « stock d'enfants » à marier⁴³. Le terme mariage vient du latin *matrimonium*, lui-même incluant le terme *mater* désignant la mère. L'issue du mariage est donc claire : son principal objectif est d'avoir des enfants (*liberorum creandorum causa*). En 131 av. J.-C., le censeur Quintus Caecilius Metellus Macédonius (consul en 143 av. J.-C.), probablement de la même famille que l'épouse de Sylla, disait : « si nous pouvions vivre sans femme, nous nous passerions volontiers de ce fardeau (*ea molestia*) mais comme la nature a voulu que nous ne puissions vivre tranquillement avec elle ni vivre sans elle, il nous faut veiller à la conservation de la race plutôt que de chercher des jouissances de courte durée »⁴⁴. Auguste relate d'ailleurs ces mêmes propos lors de la promulgation de ses lois natalistes. Dans son éloge funèbre à sa femme, un citoyen romain ayant vécu les guerres civiles à Rome, rappelle que celle-ci lui avait proposé le divorce pour ne pas lui avoir donné de descendance, afin qu'il puisse se remarier⁴⁵. Le mari refusant cette proposition, préférant « la foi conjugale » au « désir d'avoir des enfants ». Puisqu'il s'agit de parler du mariage et des épouses des *imperatores*, il convient également de voir comment étaient choisis le conjoint et la fiancée.

⁴² *Ibid.* p. 27.

⁴³ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *La femme dans la Rome antique*, p. 90.

⁴⁴ Suétone, *Auguste*, 89, 5 ; Tite-Live, *Abrégé*, 59 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, VII, 7, 4.

⁴⁵ Durry M., *Éloge funèbre d'une matrone romaine*, Les Belles Lettres, Paris, 2002.

Les familles qui voulaient marier une fille devaient choisir un conjoint de *digna condicio*. Pour cela plusieurs critères sont mis en avant dans les sources pour le conjoint idéal. Il y avait des critères moraux, sociaux, politiques et économiques. On recherche donc chez l'homme une bonne naissance, une richesse, de la moralité, la fertilité comme nous le décrit une lettre de Pline le Jeune⁴⁶ lorsqu'il propose à Iunia, la nièce d'un ami, un époux idéal. Dans cette même lettre, la fiancée apparaît respecter les mêmes règles que le futur époux même s'il n'est pas question de carrière ou d'emploi mais plutôt de chasteté et de réserve (*castitas*) ainsi que de pudeur (*pudicitia*), vertus idéales de la matrone romaine dans la littérature comme dans l'épigraphie. Le poète Stace⁴⁷ donne davantage de conseils : il parle de culture (*docta*), de beauté, de simplicité, d'urbanité, de fortune, de naissance, de séduction en s'adressant à Lucain. Pour mieux comprendre qui était l'archétype de la fiancée idéale, nous pouvons aussi reprendre l'éloge funèbre de l'époque des guerres civiles. Le mari dit : « tes qualités domestiques, ta chaste vertu, ta docilité, ta gentillesse, ton bon caractère, ton assiduité aux travaux de la laine, ta piété sans superstition, la discrétion de tes parures, la sobriété de ta toilette, pourquoi les rappeler ? Pourquoi rappeler ta tendresse envers les tiens et ton dévouement à ta famille. [...] Quand tu as eu toutes les autres innombrables vertus qu'ont toutes les matrones soucieuses d'une bonne renommée ? ». Les études récentes, traitant de l'âge de la fiancée, semblent montrer que la moyenne à laquelle une fille pouvait être prise pour épouse se situait entre 12 et 16 ans. L'ensemble de ces références et citations nous montrent la vision masculine de la femme parfaite.

Une fois les conjoints choisis, les Romains célébraient les fiançailles⁴⁸ (*sponsalia*) qui, pour être valides, ne nécessitent que le consentement des parties (et du *pater familias* si nécessaire). Une réception, généralement offerte par le père de la fiancée, célèbre l'événement qui est marqué aussi par la remise d'une bague de fer⁴⁹ ou d'or⁵⁰, *anulus pronubus*, promesse de fidélité accompagnée de l'échange d'un baiser. La fiancée portera cet anneau à l'annulaire gauche pour des raisons de science imaginaire : « un petit nerf très fin part de ce doigt et parvient jusqu'au cœur⁵¹ ». Avant les fiançailles ou peu de temps après se concluaient les accords familiaux qui déterminaient la dot et fixaient le type de mariage. Voilà donc les conditions dans lesquelles Ilia ou Aelia et Cœlia ont dû être prises pour épouse. Il apparaît cependant difficile de dire si

⁴⁶ Pline le Jeune, *Lettres*, I, 14.

⁴⁷ Stace, *Silves*, II, 7, 81-82.

⁴⁸ Servius, *Commentaires à l'Énéide*, X, 722.

⁴⁹ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXIII.

⁵⁰ Tertullien, *Apologétique*, 6, 4.

⁵¹ Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, X, 10.

celles-ci respectaient les valeurs prônées par la littérature latine car elles demeurent absentes des sources.

Cette absence des sources doit nous interroger. La seconde épouse de Sylla, Cœlia ou *Κλοιλία* (que François Hinard appelle Clœlia) n'était en effet pas plus connue que la première. Elle appartenait à une vieille famille patricienne et Sylla avait apparemment pour elle de l'estime : en 88 av. J.-C., il la répudie « sans attaquer en rien son honneur ni sa réputation, et après l'avoir comblée de présents ». Lors de cette répudiation, Sylla met en avant le fait que Cœlia était « stérile » (*στεῖραν*) même si Plutarque rapporte que cette répudiation n'était qu'un alibi pour épouser rapidement Caecilia Metella et s'allier à la plus puissante famille de la noblesse plébéienne d'alors⁵². Une femme stérile était en effet à l'époque incapable d'accomplir son devoir civique et familial. Si la stérilité n'était pas provoquée délibérément par des produits anticonceptionnels, elle était vécue comme une malédiction ou un handicap terrible. Dans un couple, la stérilité était majoritairement reprochée à la femme et était un motif légitime de répudiation. Les juristes distinguent une stérilité féminine par nature (*sterilis natura*) et une stérilité secondaire due à une maladie de l'appareil génital (*uitium uuluae*)⁵³. Les médecins de leur côté s'efforçaient de venir à bout de la stérilité par des soins tournés vers l'utérus. Beaucoup n'ont pas renoncé à la pratique de la fumigation gynécologique qui consistait à faire pénétrer vapeur ou fumées odoriférantes dans l'utérus. L'idée qu'on se fait de celui-ci repose encore sur la vieille idée hippocratique des errances de l'utérus : celui-ci changerait de place dans le corps de la femme, attiré par les bonnes odeurs, repoussé par les mauvaises.

La romaine Turia, mentionnée précédemment, dans une épitaphe réalisée par son mari, était consciente de la terrible tare que représentait sa stérilité. Ainsi, elle aurait proposé à son mari de divorcer pour qu'il puisse épouser une femme féconde. Le témoignage de ce mari est particulièrement touchant par l'amour sincère qu'il portait à son épouse. Toutefois il faut garder à l'esprit que les épitaphes romaines ne donnaient que des versions idylliques des faits et que la réalité était sans doute quelque peu différente⁵⁴. Si on compare l'extrait avec la version de Plutarque, on peut constater que les sources mettent en avant le comportement du mari qui, malgré la stérilité de leur femme, fait preuve de considération envers elle. Suétone, lorsqu'il parle de Cossutia (Figure 13), épouse de César, évoque que celle-ci a également été répudiée par le triumvir (*diues praetextato desponsata fuerat*). C'est la seule mention de cette épouse

⁵² Hinard F., *op. cit.*, p. 29.

⁵³ *Digeste*, XXI, 1, 14, 1 et 3.

⁵⁴ Girod, V., *Les Femmes et le sexe dans la Rome antique*, p. 116.

dans le corpus. D'après Jérôme Carcopino, César avait été marié jeune à Cossutia, alors qu'il revêtait la toge prétexte⁵⁵ (avant ses 17 ans). Il s'agissait d'une fille d'un riche chevalier aux origines plébéiennes. Ce mariage, d'après l'historien, voulu par Aurelia, mère de César, avait pour but de l'éloigner du flaminat de Jupiter, charge trop inconvenue⁵⁶. Robert Etienne affirme que le fait que Cossutia était plébéienne était incompatible avec cette charge⁵⁷. C'est également Aurélie qui encourage la répudiation de Cossutia en 84 av. J.-C. pour organiser les noces avec Cornelia, fille du marianiste et consul Lucius Cornelius Cinna. On peut donc confirmer que les répudiations, comme les mariages, revêtaient un enjeu politique permettant l'ascension du *cursus honorum*.

Parmi les autres épouses à aborder et peu présentes aussi, celles de Crassus et Lépide, déjà eux-mêmes souvent omis des sources, qui apparaissent une ou deux fois dans le corpus. Tertulla (Figure 22), épouse de Crassus, est d'abord mentionnée par Suétone (*Tertullam Marci Crassi*⁵⁸) puis par Plutarque⁵⁹ qui explique que son mariage avec le triumvir fait suite au décès de son premier mari, le frère de Crassus. Ce mariage devait donc être nécessaire à la famille des *Licinii Crassi*, famille puissante et de rang sénatorial, pour que la veuve épouse un membre de la même fratrie. Nous n'en savons pas plus. Quant à l'épouse de Lépide, Iunia (Figure 30), elle nous est connue au détour de la correspondance de Cicéron destinée à Atticus (*Nam quod Iuniam scribis moderate*)⁶⁰. Cette épouse était l'une des trois filles de Servilia, demi-sœur de Caton d'Utique, et de Decimus Iunius Silanus⁶¹, consul romain en 63 av. J.-C., beau-père de Brutus (l'assassin de César) et proche du père de Lépide car ayant tous deux combattu la constitution syllanienne. Une autre lettre de Cicéron adressée à Atticus de Laocidée et datée de février 50 av. J.-C. affirme sans ambiguïté que Brutus était le frère de Iunia, elle-même épouse de Lépide⁶². Pour comprendre le passage rappelons le contexte : un certain P. Vedius était allé à Laocidée voir Cicéron et était descendu avec ses affaires personnelles chez Pompeius Vindullus. Ce dernier mourut, et ses biens, qui devaient revenir à Pompée, furent mis sous scellés. Ce fut en ouvrant les bagages de P. Vedius que furent trouvés « cinq petits portraits de matrones romaines ». Cicéron dit que, « parmi eux, celui de la sœur de ton ami « brute », le

⁵⁵ La date précise de la naissance de César est incertaine et discutée. Jérôme Carcopino dans *Profils de conquérants*, Paris, 1961, p. 241-284 affirmait l'année 101 av. J.-C. D'autres sources (Plutarque notamment) renvoient à une naissance en 100 av. J.-C.

⁵⁶ Carcopino, J., *Jules César*, Bartillat, Paris, 2013, p. 5.

⁵⁷ Etienne, R., *Jules César*, Fayard, Domont, 2008, p. 12.

⁵⁸ Suétone, *César*, L, 1-2-3.

⁵⁹ Plutarque, *Vie de Crassus*, I, 3.

⁶⁰ Cicéron, *Ad Atticus*, XIV, 8.

⁶¹ Allély, A., *Lépide, le triumvir*, Ausonius, Bordeaux, 2004, p. 31-34.

⁶² Cicéron, *op. cit.*, VI, 1.

bien nommé, et femme du fameux « molasse » qui supporte si complaisamment son infortune » (*quinque imaginulae matronarum, in quibus una sororis amicis tui hominis 'bruti' qui hoc utatur, et illius 'lepidi' qui heac tam negligenter ferat*). Cicéron jouait sur les noms de Brutus et de Lépide mais confirme l'identité de Iunia. Ce mariage, qui eut donc lieu avant 50 av. J.-C., permettait de lui assurer une ascension politique rapide. Cicéron rajoute sur Iunia que c'est « une épouse irréprochable » (*probatissima uxor*)⁶³, sans pour autant ajouter des éléments le prouvant. Cependant, en temps de guerre civile entre les héritiers de César et les « Césaricides », on peut penser que le lien avec Brutus pouvait fragiliser le second triumvirat. Brutus était en effet le fils d'un premier mariage de Servilia avec Marcus Iunius Brutus. Il est donc légitime de se demander si ce mariage n'a pas relégué Lépide au second rang lors de l'entente avec Octavien et Antoine. Il est difficile de trouver des travaux de recherche qui abordent le sujet. Pour illustrer cette hypothèse, on peut utiliser l'exemple la tentative de conspiration du fils de Lépide et Iunia.

Ce mariage aboutit à la naissance de Lépide le Jeune, enfant unique du triumvir. Ce que confirme Velleius Paterculus⁶⁴ : « Ce jeune homme dont la beauté valait mieux que l'intelligence, était le fils de Junie, demi-sœur de Brutus (*Bruti sorore natus*), et de ce Lépide qui avait été l'un des triumvirs chargés d'organiser l'État ». C'est ce fils qui épouse Antonia, fille aînée de Marc Antoine, en 44 av. J.-C.⁶⁵, pour que Lépide soit élu grand pontife. Par la suite, il est accusé de conspiration contre Octavien en 30 av. J.-C. au moment des proscriptions⁶⁶. Sa mère, accusée de complicité, devait apporter sa caution. Appien décrit l'impasse dans laquelle se trouvait alors Lépide, défendant son épouse et son fils : « Quant à la mère, à laquelle il voulut épargner, par égard pour son sexe, les désagrément du voyage, il lui demanda qu'elle présentât au consul, une caution qui garantirait qu'elle se rendrait auprès d'Octave s'il y avait lieu. Personne ne s'offrant pour ce cautionnement, Lépide assiégea plusieurs fois, mais sans succès, la porte du consul Balbinus. Il s'approcha de lui, pendant qu'il était sur son tribunal et, tandis que les licteurs le tourmentaient pour le faire écarter, il eut beaucoup de peine à lui dire : « les accusateurs de mon épouse (*γυναικί*) et de mon fils (*παιδί*) rendent un hommage éclatant à mon innocence, puisqu'ils ne m'accusent pas moi-même comme leur complice... Mais jetez un coup d'œil sur les vicissitudes humaines, et lorsque je suis devant vous, et que je m'engage à représenter ma femme sur l'ordre d'Octave, daignez

⁶³ Cicéron, *Philippiques*, XIII, IV.

⁶⁴ Velleius Paterculus, Livre II, LXXXVIII, 1.

⁶⁵ Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLIV, 53.

⁶⁶ Allély, A., *op. cit.*, p. 121-123.

accepter mon cautionnement, ou bien faites-moi transférer avec elle chargé de chaînes ». Lépide parlait encore, lorsque Balbinus, ému par le spectacle de cet étrange changement de fortune, dispensa la femme de Lépide de bailler caution »⁶⁷. Ce Balbinus est ensuite proscrit par les triumvirs⁶⁸. Cet évènement intervient alors que Lépide a été exilé après qu'Octavien, vainqueur de Sextus Pompée à Nauoque, se soit attribué tout le prestige de la victoire. On peut raisonnablement penser que le jeune Lépide tenait à réhabiliter et à venger son père. Pour A. Allély, reprenant ce que disait Appien, Lépide n'a pas été mis en cause. Cependant, son action envers sa femme montre le courage et l'affection qu'il pouvait porter à cette dernière. Comme l'écrit L. Hayne⁶⁹ : à une époque où les mariages et les divorces se faisaient pour des raisons politiques, il était rare de trouver des mariages où il existait une réelle affection et solidarité.

Enfin, antérieurement à ces événements, on retrouve dans la correspondance de Cicéron avec Brutus, précédant la mort de César, les traces de craintes de Brutus pour sa sœur et son neveu. Dans une lettre de Brutus à Cicéron⁷⁰, l'auteur écrit craindre, avec le ralliement de Lépide à César, que Iunia et son fils ne soient menacés⁷¹ : il est difficile de dire si Brutus réalise cette demande de sa propre initiative ou sur la demande préalable de sa demi-sœur. Dans tous les cas, cet extrait démontre bien que Lépide eut certainement à jongler entre l'affection pour son épouse, sa parenté avec Brutus, et son alliance avec le parti césarien.

Il apparaît en effet que les femmes peuvent avoir une grande influence auprès de leur mari et étaient parfois à l'origine des maux de celui-ci. L'un des meilleurs exemples étant celui de Cornelia, épouse de Pompée.

⁶⁷ Appien, *Les guerres civiles à Rome*, IV, 50.

⁶⁸ Hinard, F., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, École Française de Rome, Rome, 1985, p. 513-514.

⁶⁹ Hayne, L., « Lepidus' Rôle after the Ides of March », *A Class*, 14, 1971, p. 109-117.

⁷⁰ Cicéron, *Ad Brutum*, I, 13.

⁷¹ « Je ne puis me défendre des craintes que je vois chez les autres, au sujet de Lépide. Si sa défection se réalise, si malheureusement les soupçons publics ne sont ni injustes ni téméraires, je vous en conjure au nom de l'amitié, mon cher Cicéron, je vous en conjure par tout ce que j'ai toujours trouvé chez vous de bonté pour moi, oubliez que les enfants de ma sœur sont les fils de Lépide, et considérez-moi comme devenu leur père » (*De M. Lepido vereri me cogit reliquorum timor. Qui si eripuerit se nobis, quod velim temere atque iniuriose de illo suspicati sint homines, oro atque obsecro te, Cicero, necessitudinem nostram tuamque in me benevolentiam obtestans, sororis meae liberos obliviscaris esse Lepidi filios meque iis in patris locum successisse existimes*).

1.2. Cornelia et les maux de Pompée :

Dans cette seconde sous-partie, il s'agit de développer le rôle que tenait Cornelia (Figure 21) auprès de Pompée de son mariage jusqu'à l'assassinat de l'*imperator* en 48 av. J.-C. Lucain est l'auteur qui mentionne le plus cette épouse avec Plutarque. Le premier étire son récit autour de longs monologues de Pompée à sa femme et de longues lamentations de Cornelia envers son mari. Il s'agira tout d'abord de montrer le contexte du mariage de Pompée avec Cornelia à la mort de Julia, fille de César, en 54 av. J.-C. Puis, dans un second temps, montrer que Cornelia apparaît comme la matrone romaine humble et effacée, respectant les valeurs traditionnellement attribuées aux femmes romaines de la République. Enfin, il s'agira aussi de mettre en évidence le sentiment de culpabilité émergeant du personnage de Cornelia dans Lucain, celle-ci se sentant coupable du sort de son premier mari, le fils de Crassus, mais aussi de celui de Pompée.

Plutarque aborde le mariage de Pompée en ces termes :

*Pompée, étant rentré dans Rome, épousa Cornelia, fille de Metellus Scipion, qui venait tout récemment d'être laissée veuve par Publius, fils de Crassus, mort chez les Parthes, auquel on l'avait mariée fort jeune. Cornelia avait, outre la beauté, bien des moyens de plaire : elle était versée dans la littérature, jouait de la lyre, savait la géométrie, et lisait avec fruit les ouvrages des philosophes ; malgré tant d'avantages, elle avait su se garantir des airs de fierté, des manières dédaigneuses que donnent ordinairement à de jeunes femmes ces sortes de connaissances ; enfin son père était un homme d'une naissance et d'une réputation irréprochables. Néanmoins ce mariage fut généralement désapprouvé : les uns blâmaient la disproportion de l'âge ; et en effet, Cornelia était plutôt d'âge à épouser le fils de Pompée. Les plus honnêtes citoyens trouvaient que, dans cette occasion, Pompée sacrifiait les intérêts de la république : « Dans l'extrémité où elle est réduite, disaient-ils, elle l'a choisi pour son médecin, et s'en est rapportée à lui seul de sa guérison ; et lui, au lieu de répondre à cette confiance, il se couronne de fleurs, il fait des sacrifices, et célèbre des noces, tandis qu'il devrait regarder comme une calamité publique ce consulat qu'il n'eût pas eu, contre les lois, seul et sans collègue, si la patrie avait joui d'un sort prospère ».*⁷²

Plutarque fait référence au retour de Pompée en 52 av. J.-C. qui revient à Rome avec le titre de consul unique, octroyé par le sénat par l'entremise de son gendre Bibulus, pour restaurer l'ordre à Rome. La ville était en effet traversée par les troubles qui opposèrent Publius Clodius Pulcher (époux de Fulvia et père de Claudia Pulchra) et Milon depuis 53 av. J.-C. À cette date, Milon, soutenu par les *optimates*, était candidat au consulat et Clodius, soutenu par les *populares*, à la préture. Leurs bandes armées s'affrontèrent dans Rome, retardant la tenue des élections et aboutissant à l'assassinat de Clodius⁷³. C'est donc à son retour de sa villa d'Albe qu'il épouse Cornelia (*Κορνηλία*). Cette cinquième épouse n'est plus une jeune fille puisqu'elle est la veuve de P. Crassus, fils du triumvir mort avec son père lors de la défaite de Carrhes. Cependant,

⁷² Plutarque, *Vie de Pompée*, LV, 1-2-3-4.

⁷³ Teyssier, E., *Pompée : L'anti-César*, Perrin, Paris, 2013, p. 306.

comme Julia, elle était en âge d'être la fille de Pompée et était la fille de Quintus Caecilius Metellus Pius Scipio Nasica ou Metellus Scipion (*Μετέλλου Σκηπίωνος*), tribun de la plèbe en 59 av. J.-C. et consul avec son gendre en 52 av. J.-C. Il est difficile de déterminer l'âge de Cornelia au moment de son second mariage. En effet, sa date de naissance reste imprécise. J. Linderski⁷⁴, reprenant C. F. Konrad, explique que la mention du nom de Cornelia sur une inscription dédicatoire à Pergame, traduite du grec, *Cornelia Q. Métellus Pii Scipionis Filia*⁷⁵, interroge sur sa naissance. Il dit, reprenant F. Münzer⁷⁶, que cette inscription pourrait laisser penser qu'elle est née avant l'adoption de son père par Quintus Caecilius Metellus Pius car elle aurait dû être appelée *Caecilia*. Les sources ne mentionnent aucune date de naissance. Ce mariage présente deux avantages qui font de Cornelia le plus beau parti de Rome⁷⁷. Cette riche veuve hérite en effet de son mari et d'une partie de l'immense fortune de Crassus. De plus, issue d'une des plus vieilles familles patriciennes de Rome, elle apporte avec elle la noblesse de son nom et une dizaine d'ancêtres consulaires. Plus encore qu'avec Julia, ce mariage fait de l'ancien chevalier Pompée un membre à part entière de la haute aristocratie romaine. C'est d'ailleurs au même moment qu'il installe la curie sénatoriale dans l'exèdre du portique de son théâtre. Plutarque, enfin, fait remarquer que ce mariage déplait car il consomme la rupture avec César à la suite de la mort de Julia car le triumvir épouse la fille de l'un des opposants de César. Seul, ayant le titre de consul unique, Pompée s'efforce de prendre des mesures pour rétablir l'ordre à Rome et ramener la concorde.

Bien que montré comme responsable de la rupture entre les deux triumvirs, on le verra notamment chez Lucain, ce mariage implique une matrone romaine dotée de « bien des moyens de plaire » que précise Plutarque. Pour ce dernier, Cornelia est « versée dans la littérature », « jouait de la lyre », « savait la géométrie », « lisait les ouvrages des philosophes ». Cet extrait nous permet de comprendre, ou plutôt d'illustrer, ce qu'était une matrone romaine respectable. La première instruction des enfants, garçons et filles, se faisait sous la responsabilité de la mère ou à défaut d'une autre femme de la famille aux mœurs respectables. Cette formation comprend aussi la participation aux grands moments civiques et religieux de la cité. Vers l'âge de sept ans la fille restait à la maison pour s'initier aux travaux ménagers alors que le fils accompagnait son père dans les activités civiques.⁷⁸ On retrouve là, issu des anciens récits, notamment sur

⁷⁴ Linderski, J., *Imperium Sine Fine : T. Robert S. Broughton et la République romaine*, Franz Steiner, Stuttgart, 1996, p. 150.

⁷⁵ *IGRR* 4.421.

⁷⁶ Münzer, F., *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, J. B. Metzlersche, Stuttgart, 1920, p. 314-316.

⁷⁷ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 311.

⁷⁸ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 174.

l'enlèvement des Sabines, la tradition de filer la laine. La conquête de la Grèce change considérablement les habitudes intellectuelles et pédagogiques : les bibliothèques se développent, les établissements d'enseignement aussi et, dès la fin de la République, les parents, à différents niveaux sociaux, envoient leurs enfants à l'école. À l'école primaire (*ludus litterarius*) jusque vers 12 ans, elles apprennent à reconnaître les lettres avec des alphabets découpés en bois ou en ivoire. Parfois elles vont ensuite à la *schola* du professeur de grammaire, l'école de rhétorique n'ayant aucune utilité pour elle. Elles y sont conduites par une *paedagoga* ou, comme leur frère, un *paedagogus*. Les professeurs pouvaient même être des femmes comme Volusia Tertullina, *grammatica* à Chershell⁷⁹. Ce qui stoppe l'éducation féminine c'est lorsque, au début de l'adolescence, elles sont mariées. Dans les grandes familles, on fait aussi venir des enseignants à domicile, ce qui va permettre dans les deux sexes une diffusion rapide du grec. C'est très souvent la mère qui s'occupe du recrutement des professeurs privés, ce qui montre que les femmes réellement cultivées ne manquaient pas. On ne peut évaluer le pourcentage de ces jeunes filles plus ou moins instruites. Les filles des classes les plus humbles qui savaient lire pouvaient devenir secrétaires, comptables ou sages-femmes et même médecins. Dans les classes moyennes de bon niveau, les parents étaient fiers de leur prodige des deux sexes. Par exemple, Avita nous est connue par une inscription funéraire : elle est morte à 10 ans et deux mois : son nom est écrit en grec bien qu'il soit latin⁸⁰. On la voit assise sur un tabouret face à un lutrin avec un rouleau. Sur ses genoux, des tablettes. Derrière elle, un chien, le museau levé vers elle⁸¹. L'instruction des filles de bonne famille a quelque chose de « gratuit » puisqu'elle ne débouchera sur l'acquisition d'aucun métier, alors que leurs frères doivent nécessairement apprendre à parler en public. Le niveau souhaité pour les filles dépendait de la tradition familiale, plus ou moins favorable à l'éducation morale de la fille et à l'exaltation de son rôle futur de *mater familias* ainsi que de l'inspiration des parents à acquérir de cette façon un certain prestige social et peut-être même à faire un jour entrer leur fils dans le monde politique par un bon mariage. Une fois mariée, ce qui avait déjà été le cas de Cornelia avant le mariage avec Pompée, les femmes pouvaient compléter leur éducation en goûtant aux plaisirs de la vie mondaine : aller au théâtre, assister à des concerts ou à des récitations publiques, participer aux conversations du repas du soir, la *cena*. Les époux attentifs vont parfaire l'instruction et la culture de leur jeune épouse. Les femmes pouvaient se cultiver en philosophie, apprendre à jouer d'un instrument (par exemple la lyre), à danser ou à chanter. Cependant tout excès était

⁷⁹ *AE*, 1994, 190

⁸⁰ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 176.

⁸¹ Londres, British Museum, Sc. 649.

mal vu et il y avait des maris qui ne voulaient d'aucune culture du tout chez leur épouse. En cela elle est particulièrement représentative de sa *gens*, celle des *Cornelii Scipiones*, qui ont revendiqué leur philhellénisme dès le II^{ème} siècle av. J.-C. Et Cornelia se montre une digne héritière de son ancêtre Cornélie, mère des Gracques, dont l'éducation et la culture étaient restées célèbres. Étant donné l'homonymie des deux, le jeu d'écho entre elles chez Plutarque comme chez Lucain semble très probable. Cornelia semble donc répondre à ce portrait de la matrone romaine éduquée du I^{er} siècle avant J.-C. encline à la culture grecque des élites romaines. On retrouve ces qualités intellectuelles chez Lucain lors du passage des deux époux en Grèce. Cela suffit-il pour en faire une fiancée idéale ?

Plutarque voit en ces qualités intellectuelles des avantages qui ne sont rien à côté de son caractère. Il dit qu'elle avait « su se garantir des airs de fierté ». Plutarque voit donc en elle une femme humble qui semble en retenue puisqu'elle ne se prévaut pas de « manières dédaigneuses » comme les filles éduquées de son temps. Les qualités attendues avant tout à une bonne épouse étaient donc, comme le rappelle l'éloge funèbre de Turia, les qualités domestiques, la gentillesse, un caractère doux, une assiduité aux travaux de la laine, la piété, la discrétion, la sobriété⁸². Ces critères, qui ont l'aspect très romain d'être en accord avec la tradition des ancêtres, Cornelia semble les respecter.

Mettre en avant ce qui semble être les qualités de Cornelia nous montre la volonté de faire comprendre au lecteur que sa famille était une illustre famille patricienne, respectable, mais que cela n'empêche pas au mariage d'être désapprouvé : ce procédé littéraire vise également à accentuer la situation dramatique autour de l'événement du mariage, rompant définitivement l'alliance entre Pompée et César.

De la dramaturgie, il en est beaucoup question chez Lucain qui nous permet de suivre la fin de Pompée à travers les émotions de Cornelia. Une fois encore revient le mariage :

*Épuisé de fatigues, le héros enfin succombe, et se livre au sommeil. Alors une image pleine d'horreur se présente à ses yeux. La pâle Julia sort du sein béant de la terre, et telle qu'une furie, lui apparaît debout sur son bûcher : « Chassée de l'Élysée dans le Tartare, la guerre civile m'a bannie de l'asile des âmes justes au noir séjour des mânes criminels. J'ai vu les Euménides s'armer de torches pour les secouer sur vos armes. Le nocher du brûlant à Charon prépare des barques sans nombre. On agrandit les cachots des enfers. Les Furies suffisent à peine à châtier tant de criminels : les mains des Parques se lassent à trancher les jours de tant de victimes. Il t'en souvient, Pompée ; le temps de notre hymen a été celui de tes triomphes. Tu as changé de fortune en changeant d'épouse. **Elle est née pour le malheur de tous ses maris, cette Cornelia, femme sans pudeur ; qui n'a pas rougi d'entrer dans mon lit, quand mon bûcher fumait encore. Qu'elle soit donc sans cesse attachée à tes pas, et sur les mers et dans les camps, pourvu que je trouble ton sommeil auprès d'elle et que je dérobe à ton amour***

⁸² Éloge funèbre, I, 3034.

*tous les moments que tu lui destines. Que César occupe tes jours et Julia tes nuits. Le Léthé qui donne l'oubli ne t'a point effacé de ma mémoire. Les dieux des enfers m'ont permis de te poursuivre. Tu me verras, au signal du combat, m'élancer entre les deux armées. Mon ombre ne souffrira jamais que tu cesses d'être le gendre de César. Tu crois en vain trancher avec l'épée des nœuds sacrés ; la guerre civile va te rendre à moi.*⁸³ »

Le récit de Lucain est empreint de tragique et on y voit ici l'écriture d'un stoïcien qui met en avant le destin de Pompée influencé par son mariage avec Cornelia. L'extrait en gras dans la citation ci-dessus qualifie l'épouse de « femme sans pudeur », ce qui vient fausser le portrait auparavant établi par Plutarque. L'objectif étant ici d'accentuer la fatalité du destin de Pompée. Le vocabulaire infernal ici fait mention de Charon, le nocher des enfers dans la mythologie gréco-romaine, mais aussi des Furies (les Érinyes en Grèce), « déesses infernales » que l'on retrouve notamment chez Eschyle, auteur tragique, qui les met en avant dans *L'Orestie* : les Érinyes poursuivent Oreste, le fils matricide à qui Apollon a commandé de venger son père Agamemnon assassiné par sa mère Clytemnestre. Ces déesses symbolisent également les remords, évoqués lorsque Lucain parle des Euménides. L'extrait a quasiment une portée mystique, voire prophétique puisqu'il se termine par la phrase « la guerre civile va te rendre à moi ».

L'étude de l'œuvre de Lucain a été largement revue et expliquée par une publication récente sous la direction d'O. Devillers et S. Franchet d'Espèrey, de l'Université de Bordeaux⁸⁴. Dans le cadre de ce travail collaboratif, l'article de R. Utard intitulé « Pompée sous le regard de Cornélie : pour quelle image du héros ? » éclaire les objectifs de Lucain à travers le personnage de Cornelia⁸⁵. R. Utard montre ainsi que Cornelia, puisqu'elle possède de nombreuses qualités intellectuelles soulignées par Plutarque et une ascendance prestigieuse, est une femme de l'élite et donc une « femme forte »⁸⁶. Plusieurs extraits du *Bellum ciuile* mettent en avant cette image, notamment quand on la voit suivre son époux, prendre part à son inquiétude, s'impliquer dans le destin de son mari. Parallèlement, Lucain construit une image de Pompée, vaincu mais éperdument amoureux de son épouse. Ainsi l'auteur fait à nouveau le lien entre ce mariage et la fin de la République. De fait l'auteur nous montre un amour élégiaque, personnalisé et émotionnel, et nous fait même entrer dans l'intimité du couple. L'élégie croise alors le lyrisme,

⁸³ Lucain, Livre III, I.

⁸⁴ Devillers, O., Franchet d'Espèrey, S. (éd.), *Lucain en débat : Rhétorique, poétique et histoire*, Ausonius Éditions, Pessac, 2010.

⁸⁵ Utard, R., « Pompée sous le regard de Cornélie : pour quelle image du héros ? », dans Devillers, O., Franchet d'Espèrey, S. (éd.), *Lucain en débat : Rhétorique, poétique et histoire*, Ausonius Éditions, Pessac, 2010, p. 179-191.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 180.

fait d'émotions et de passions pures. La fin du livre 5 du *Bellum Ciuile* nous donne ainsi à voir une scène d'intimité :

Ah ! Qu'un saint amour a de pouvoir sur deux âmes vertueuses ! Oui, Pompée, le danger de ton épouse te rendait timide et tremblant à l'approche des combats. Ce fut elle qui te fit craindre de t'exposer au même coup du sort qui menaçait Rome et le monde. Ton âme est préparée à de tristes adieux, mais ta voix s'y refuse encore. Tu te plais même à les différer, à dérober quelques instants au sort cruel. Ce fut vers la fin de la nuit, quand le sommeil quittait leurs yeux et que Cornelia pressait contre son sein le cœur troublé de son époux, ce fut alors qu'elle s'aperçut que, se refusant à ses chastes baisers, il détournait en soupirant son visage inondé de larmes. Frappée jusqu'au fond de l'âme, elle n'ose paraître l'avoir surpris versant des pleurs ; mais il lui dit en gémissant : « Épouse plus chère pour moi que la vie, je ne dis pas aujourd'hui que la vie m'est odieuse, mais dans mes jours les plus heureux, voici le moment fatal que j'ai trop et trop peu différé. César avec toutes ses forces vient me présenter le combat. Il faut s'y résoudre. Pour vous, Lesbos est un sûr asile. Épargnez-vous d'inutiles prières. Je me suis déjà refusé moi-même. Vous n'aurez pas longtemps à souffrir de mon absence ; tout va bientôt se décider⁸⁷.

Sans intérêt pour l'action et vraisemblablement fictive, l'ensemble de cette scène finale du livre 5 révèle en fait l'état d'âme des personnages. Pompée, en pleine guerre civile, à quelques heures de la séparation des deux époux, s'abandonne à la douceur et à la chaleur de ces instants volés qu'il voudrait voir prolonger⁸⁸. Lucain semble insister sur les faiblesses de Pompée, qui contribuent à donner du personnage l'image d'un héros en déclin, tant sur le plan militaire que personnel. Mieux encore, nous touchons là au drame terrible et personnel de Pompée : tiraillé entre son amour pour sa femme et son devoir de sauver la République, Pompée est un homme en conflit avec lui-même. Son amour pour Cornélie paraît moins encore actualiser que symboliser les faiblesses d'un homme qui n'est plus que « l'ombre d'un grand nom » (*magni nominis umbra*)⁸⁹, qui n'est plus Magnus. Aussi l'amour qui l'unit à Cornélie est-il de l'ordre de la passion tragique et Lucain ne peut que condamner les excès d'une passion excessive. Le poète laisse entendre une dimension épidiétique qui n'exclut pas le blâme. Personnage complexe, Pompée incarne en quelque sorte la mixité de l'homme. Loin du héros mythique, aidé par ses valeurs, en adéquation avec les dieux, le héros historique a des qualités et des défauts. Il est *uir* et non plus seulement exclusivement *homo* ou *ciuuis*. Alors que le héros est plus précisément incarné par « l'homme qui sait garder la maîtrise de soi pour le service des autres et de sa patrie », Pompée est devenu « hésitant et tremblant devant les combats à cause de son amour pour sa femme »⁹⁰. Bien plus encore, il est influencé dans ses décisions, dans ses actes et, d'une manière générale, dans la conduite de la guerre par le sort de son épouse. En

⁸⁷ Lucain, Livre V, XXX.

⁸⁸ Utard, R., *op. cit.*, p. 184.

⁸⁹ Lucain, *Pharsale*, 129-143.

⁹⁰ Dangel, J., « L'héritage des genres grecs à Rome : épopée et tragédie », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 2009, p. 146-164.

effet, si Pompée fuit du champ de bataille de Pharsale, c'est aussi pour ne pas mourir, alors que Cornélie n'est pas là :

*Toi-même contribues à sa fuite, ô Cornelia ! Il doit te voir encore, le sort veut qu'il meure près de toi, près de toi, absente à Pharsale.*⁹¹

Ainsi, d'après Lucain, l'attachement excessif de Pompée pour son épouse est tel que ses sentiments vont le conduire à sa perte et, par là même, entraîner celle de Rome. J. Dangel suggère, en effet, que si Pompée, après le désastre de Pharsale, n'était pas retourné à Lesbos pour emmener Cornélie avec lui, la nouvelle de sa défaite ne l'aurait pas précédé en Égypte s'il s'y était rendu directement⁹².

Si Lucain montre Pompée éperdument amoureux de Cornelia, en retour celle-ci est prête à tout, dans le texte, pour assurer la victoire de son époux. C'est en cela que l'auteur fait d'elle une femme vertueuse et digne : un modèle d'*uirtus* à l'image de la mère des Gracques.

Vbicumque iaces, ciuilibus armis nostros ultra toros, ades huc atque exige poenas, Iulia crudelis, placataque paelice caesa Magno parce tuo^P

*Reçois ma mort, que je demande en expiation de mon crime, et pour te rendre la mer plus facile, les rois plus fidèles, l'univers plus soumis, jette dans les flots ta compagne ; plus heureuse si elle s'était dévouée avant les malheurs de tes armes, pour en obtenir le succès, qu'elle te serve au moins à expier tous les maux qu'elle cause au monde ! Ô Julia ! Ombre que j'irritais, où que tu sois, te voilà vengée de mon hymen par les malheurs de la guerre civile. Viens jouir encore de mon supplice, et, apaisée par le trépas de ton odieuse rivale, pardonne à ton époux*⁹³.

Cornélie montre à Pompée une autre voie, sublime, mais cruelle. Prête à se sacrifier, elle consent à renoncer à son amour, comme en témoignent les derniers mots de son discours ci-dessus. Elle accepte que Pompée ne soit plus son époux, mais celui de Julie, comme le souligne explicitement l'emploi et la place, en fin de phrase et à la césure P, du possessif de la deuxième personne (*tuo*), ainsi que la disjonction expressive *Magno [...] tuo*. C'est pourquoi, lorsque, arrivé en Égypte, il se rend compte que le terme de sa dernière heure est venu, Pompée n'hésite pas à affronter sa mort et à se sacrifier pour le salut de ses concitoyens⁹⁴. La maîtrise du geste,

⁹¹ Lucain, Livre VII, XXX.

⁹² Dangel, J., *art. cit.* p. 157.

⁹³ Lucain, Livre VIII, IV.

⁹⁴ « Pompée touchait à sa dernière heure ; emporté dans la barque, il était tombé au pouvoir de ses ennemis. Les assassins tirent l'épée, et le héros voyant le fer levé sur lui, s'enveloppe le visage de sa robe ; il s'indigne d'offrir au sort sa tête nue ; il ferme les yeux, et retient son haleine, de peur qu'il ne lui échappe en mourant quelques plaintes ou quelques larmes qui ternissent l'éclat immortel de son nom. Mais sitôt que le perfide Achillas lui a enfoncé l'épée dans le sein, il se laisse tomber sous le coup sans pousser un gémissement. Plein de mépris pour le crime, immobile, il veut que sa mort témoigne de sa grandeur et il roule ces pensées dans son cœur » (*Jam venerat horae Terminus extremae, Phariamque ablatus in alnum Perdiderat jam jura sui : tum stringere ferrum Regia monstra parant. Ut vidit cominus enses, Involvit vultus ; atque indignatus apertum Fortunae praebere caput, tunc lumina pressit, Continuitque animant, ne quas effundere voces Posset, et aeternam fletu corrumpere famam. At*

qui consiste à se couvrir le visage et la tête au moment du meurtre, la dignité et la contenance dont fait preuve Pompée lorsque, immobile (*immobile corpus*), sans la moindre plainte (*nullo gemitu*), il consent au coup, traduisent l'acceptation de son sort dans une attitude stoïcienne en tout point remarquable. Son attitude est d'autant plus exemplaire qu'elle contraste nettement avec celle de Cornélie, qui, moins courageuse, laisse éclater sa peine par des lamentations bruyantes. Pompée s'offre ainsi non seulement en victime expiatoire, mais, au moment de sa mort, il incarne la *grauitas* en gardant le contrôle de son corps et de ses pensées. Conscient qu'il meurt sous les yeux de son épouse et de son fils, Pompée n'en montre que plus de courage et, par un retournement de valeurs, c'est précisément son amour qui le porte au Sublime⁹⁵.

Ainsi dans son ouvrage, Lucain n'a pas hésité à montrer les faiblesses de Pompée, que sa passion excessive pour Cornélie ont accentuées, au point que le personnage est en réalité un héros inefficace face au fléau de la guerre civile. Il met à l'épreuve son héros et démontre que les crises et conflits humains engendrent l'héroïsme, dès lors que des hommes triomphent d'eux-mêmes et de l'adversité par leurs qualités. La forme suprême est le don de soi à une grande cause, jusqu'au sacrifice, qui honore une communauté humaine digne de ce nom et qui donne la gloire d'éternité dans la Mémoire des hommes.⁹⁶ Dans ce récit, Cornelia, femme vertueuse, *exemplum* de la matrone romaine, mais aussi responsable des malheurs de son époux, sert l'auteur pour montrer un Pompée tourmenté entre l'amour de sa femme et de sa patrie dont la mort vient susciter l'admiration.

postquam mucrone latus funestus Achilles Perfodit, nullo gemitu consensit ad ictum : Despexitque nefas, servatque immobile corpus, Seque probat moriens, atque haec in pectore volvit).

⁹⁵ Dangel, J., *art. cit.* p. 146-164.

⁹⁶ *Ibid.*

1.3. Calpurnia et le destin de César :

Calpurnia (Figure 16) est mentionnée dans Suétone, Appien et Plutarque car, à l'instar de Cornelia, épouse de Pompée, elle influe sur le destin de son mari. En effet, en digne femme aimante, elle apparaît pour prévenir César de son destin avec des songes qui lui apparaissent la veille des ides de mars 44 av. J.-C. Cette sous-partie vise donc à montrer d'abord les raisons de ce mariage entre César et la fille de Lucius Calpurnius Pison, puis de montrer son rôle au moment de la chute de César.

Sub idem tempus Calpurniam L. Pisonis filiam successuri sibi in consulatu duxit uxorem suamque Iuliam, Gnaeo Pompeio conlocavit repudiato priore sponso Servilio Caepione, cuius uel praecipua opera paulo ant Bibulum inpugnauerat.

« Vers le même temps, il épousa Calpurnie, fille de L. Pison, qui allait lui succéder au consulat. ; et il donna en mariage à Gnaeus Pompée sa fille Julia, en congédiant son premier fiancé Servilius Cépion, l'un de ceux qui, peu de temps auparavant, l'avaient aidé à se défaire de Bibulus⁹⁷ ».

Cet extrait de Suétone montre une corrélation entre le mariage de César et Calpurnia et le mariage de Pompée et Julia. Ces mariages sont contractés la même année, alors que César occupait le consulat avec Bibulus, lequel est écarté du pouvoir après une réforme agraire de César pour distribuer des terres aux vétérans de Pompée. Le mariage a donc eu lieu en 59 av. J.-C. Calpurnia est la dernière épouse de César. Il s'agit de la fille de Lucius Calpurnius Pison, issu de la gens des *Calpurnii Pisones*, une branche de la gens *Calpurnia*, et une ancienne famille plébéienne. Lucius Calpurnius Pison n'a pas encore été consul au moment du mariage de sa fille mais ces noces avaient certainement pour but d'aider César à s'imposer dans le paysage politique romain. En effet, Plutarque rapporte la réaction de Caton à la suite de ce mariage :

Peu de temps après, César épousa Calpurnia, fille de Pison, et fit désigner celui-ci consul pour l'année suivante. Caton ne cessait de se récrier, et de protester en plein Sénat contre l'impudence avec laquelle on prostituait l'empire par des mariages ; contre ce trafic de femmes par lequel on gagnait qui des gouvernements de provinces, qui des commandements d'armées et des charges publiques⁹⁸.

Cet extrait montre bien le caractère politique des mariages ainsi que les stratégies matrimoniales dans le cadre de l'alliance politique entre Pompée, César et Crassus. Les alliances matrimoniales permettaient d'établir une politique sur le long terme : c'est ainsi que Pison devint consul peu après le mariage de sa fille⁹⁹ aux côtés de Aulus Gabinius, proche de Pompée.

⁹⁷ Suétone, *César*, XXI, 1-2.

⁹⁸ Plutarque, *Vie de César*, XIV, 7-8.

⁹⁹ Canfora, L., *César, dictateur démocrate*, Flammarion, Paris, 2001, p. 75.

César renforce ainsi son « parti »¹⁰⁰. Pison œuvra par la suite, logiquement, en faveur des triumvirs. Les deux consuls sont notamment à l'origine de la *lex gabinia-calpurnia* de 58 av. J.-C. qui accorde une exonération fiscale totale aux habitants de l'île de Délos et des îles circonvoisines ainsi que certaines facilités judiciaires pour obtenir réparation à la suite de la guerre contre Mithridate¹⁰¹. D'après C. Nicolet, elle est votée par le peuple aux comices tributes le 19 (ou 20) février, le 25 juin ou le 27 octobre de l'année 58 av. J.-C. Cette loi nous est parvenue car elle a été inscrite en latin et grec sur une table de marbre blanc découverte à Mykonos en 1907¹⁰². Elle permet une réorganisation plus large des provinces orientales qui avaient souffert pendant les guerres mithridatiques. Peut-être est-ce là aussi un moyen de diminuer l'influence des publicains, hommes d'affaires appartenant à l'ordre équestre, qui pouvaient y collecter des taxes. Lorsque la guerre civile éclate entre Pompée et César, Pison garde une posture neutre et cherche à restaurer la concorde entre les deux hommes. Il ne prend donc pas parti pour son gendre¹⁰³.

Le rôle attribué à Calpurnia dans les sources n'est pas d'avoir apporté un bon mariage à César. C'est d'avoir été à ses côtés à la veille de sa mort. Deux auteurs, attachés aux détails, racontent ce passage : Suétone et Plutarque.

« Après le souper, comme il était couché avec sa femme, à son ordinaire, toutes les portes et les fenêtres de la chambre s'ouvrirent tout à coup d'elles-mêmes. Réveillé en sursaut par le bruit et par la clarté de la lune, il entendit sa femme Calpurnia, qui dormait d'un sommeil profond, pousser des gémissements confus, et prononcer des mots inarticulés. Calpurnia rêvait qu'elle pleurait son époux et le tenait égorgé dans ses bras. Selon d'autres, telle n'avait point été la vision de Calpurnia. Le Sénat, dit Tite Live, avait fait placer par un décret, au faite de la maison de César, un pinacle qui y était comme un ornement et une distinction : Calpurnia avait songé que ce pinacle était brisé ; et c'était là le sujet de ses gémissements et de ses larmes. Quand le jour parut, elle conjura César de ne pas sortir, s'il lui était possible, ce jour-là, et de remettre l'assemblée du Sénat. « Si tu fais peu d'attention à mes songes, ajouta-t-elle, aie du moins recours à d'autres divinations, et consulte les entrailles des victimes, pour connaître l'avenir. » Les alarmes de Calpurnia donnèrent des soupçons et des craintes à César : il n'avait jamais remarqué jusque-là dans sa femme les faiblesses ordinaires à son sexe, ni aucun sentiment superstitieux ; et il la voyait alors en proie aux plus vives inquiétudes. Les devins, après plusieurs sacrifices, déclarèrent que les signes lui étaient défavorables ; et il se décida à envoyer Antoine au Sénat pour congédier l'assemblée »¹⁰⁴.

Plutarque reprend ici Tite-Live qui racontait lui-même cet épisode dans le livre 116 de son *Histoire*¹⁰⁵. Il fait ici une compilation des événements qui ont lieu la veille des ides de mars 44

¹⁰⁰ Etienne, R., Jules César, Fayard, Domont, 2008, p. 61.

¹⁰¹ Nicolet, C., « La *lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo* et la loi « annonaire » de Clodius (58 av. J.-C.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1, 1980, p. 263.

¹⁰² Cuq, E., « L'inscription bilingue de Délos de l'an 58 av. J.-C. », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 46, 1922, p. 198.

¹⁰³ Syme, R., *La révolution romaine*, Gallimard, Paris, 1967, p. 69.

¹⁰⁴ Plutarque, *Vie de César*, LXIII, 11.

¹⁰⁵ Canfora, L., *op. cit.*, p. 417.

av. J.-C., c'est-à-dire le soir du 14 mars. L'auteur, comme le fit Suétone avant lui, par cette énumération des « signes du destin » *ante-mortem*, cherche à accentuer la gravité de l'assassinat, voire à « confirmer » la divinité de César. Pourtant les sources nous montrent que César n'était pas un fervent croyant des superstitions qui régulaient la vie publique romaine¹⁰⁶. Par exemple, il ne remet pas son expédition en Afrique, pour combattre Caton, Metellus Scipion et Juba lorsqu'une des victimes s'enfuit, ni même lorsqu'il trébuche en débarquant sur le continent, déclarant pour détourner le présage : *teneo te, inquit Africa*¹⁰⁷. Cependant, à l'aube du 15 mars, César prend au sérieux les agitations de son épouse et songe à renoncer à la séance prévue au Sénat et à envoyer Antoine à sa place. C'est l'intervention de Brutus, nous dit Suétone, qui le convainc de s'y rendre¹⁰⁸.

Comment interpréter le rôle de Calpurnia ? Tout d'abord, par son action auprès de son mari, afin de le dissuader de se rendre au Sénat, elle se montre en bonne épouse. Cependant, cela montre aussi qu'elle tente d'interférer dans la vie publique de son époux (tout en restant dans le cadre privé). On peut donc dire que, tout en restant dans son rôle, elle accomplit là une démarche politique. Il serait hasardeux de s'avancer davantage sur ce sujet : peu de travaux se sont attachés à déterminer le rôle de Calpurnia, essentiellement car les sources la mentionnent peu. En effet, tous les auteurs traitent de Calpurnia pour son rôle dans la destinée de César : il s'agit d'une pierre de plus pour montrer que César, dictateur à vie à la veille des ides de mars et probablement en partance pour une guerre contre les Parthes¹⁰⁹, a eu un destin unique. Les auteurs participent ainsi au culte qui est rendu à César dès sa mort et particulièrement après l'avènement du Principat augustéen.

Calpurnia et le destin (*fatum*) de César sont l'occasion de rappeler que, dans la religion romaine, ce destin (*moira* ou *aisa* chez les Grecs) est défini comme étant « le lot de tous »¹¹⁰. Il s'agissait du sort de chacun, ce qui détermine les événements de la vie : c'est donc un élément étroitement lié à la mort. Chez Homère, par exemple, le destin est lié aux dieux : on le remarque avec ces fileuses divines qu'étaient les Parques. César, n'écoutant pas les supplications de Calpurnia, cherchait peut-être à se confronter à son destin.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 312.

¹⁰⁷ Suétone, *César*, LIX, 1.

¹⁰⁸ Suétone, *César*, LXXXI, 1-2-3-4-5-6-7-8-9 : « Mais Decimus Brutus l'ayant exhorté à ne pas faire attendre en vain les sénateurs, qui étaient réunis en grand nombre et depuis longtemps, il sortit vers la cinquième heure. »

¹⁰⁹ Lacam J.-C., *op. cit.*, p. 289.

¹¹⁰ Howatson, M.C., *op. cit.*, p. 307, article « destin ».

1.4. Le mariage entre Livia et Octavien : « coup de foudre » ou stratégie politique ?

Cette sous-partie aborde le cas de Livia (Figure 29) qu'Octavien épouse après la naissance de Julia, sa fille née de Scribonia, et après avoir répudié cette dernière. Les sources rapportent un mariage brusque, presque inconvenant pour les mœurs de l'époque, mais aussi un mariage d'amour alors qu'il est fort probable que ce mariage soit politique. En effet, un mariage avec elle en 38 av. J.-C. réaffirme une alliance avec Antoine mais surtout la volonté de s'attacher le parti républicain.

Les dates, d'abord, de la rencontre des deux époux et du mariage, sont connues. J. Carcopino¹¹¹ rappelle, en s'appuyant sur Dion Cassius¹¹², que le mariage a eu lieu sous le consulat de Appius Claudius et de Caius Norbanus : c'est-à-dire en 38 av. J.-C. C'est la découverte du calendrier de Verulae (Veroli) qui permet de confirmer cette datation au 16 des Kalendes de février. Ces éphémérides relatent un jour de fête durant lequel « l'Augusta a épousé le divin Auguste »¹¹³. Les noces de Livia et du futur Auguste eurent donc lieu le 17 janvier 38 av. J.-C. Cependant, l'épigraphie ne permet pas de comprendre ce qui poussa les époux à se marier. Ce sont les sources littéraires qui le permettent :

« Livia était fille de Livius Drusus, qui fut mis sur la liste des proscrits et se donna la mort après la défaite de Macédoine ; femme de Néron, qu'elle accompagna dans sa fuite, ainsi qu'il a été dit, elle était grosse de ses œuvres de six mois. Comme César, incertain, demandait aux pontifes s'il lui était permis de l'épouser, malgré son état de grossesse, ils répondirent que, si la conception était douteuse, il fallait différer le mariage ; mais que, la chose étant avérée, rien n'empêchait qu'il eût lieu dès à présent ; décision que peut-être ils trouvèrent véritablement dans la jurisprudence transmise par les ancêtres, mais que, en tous cas, ne l'y eussent-ils pas trouvée, ils auraient néanmoins rendue. Le mari de Livia la dota lui-même comme un père. Pendant le festin, il leur advint l'aventure que voici : un de ces petits enfants babillards, tels que les matrones romaines ont coutume d'en élever tout nus pour leur divertissement, voyant Livia à part auprès de César, et, de même, Néron couché à table près d'une autre convive, s'avança vers elle et lui dit : « Que fais-tu ici, maîtresse ? Ton mari (montrant Néron) est là-bas, couché à table. » Voilà comment les choses se passèrent alors. Elle habitait déjà avec César, lorsqu'elle donna le jour à Claudius Drusus Néron. César releva de terre l'enfant et l'envoya à son père, fait qu'il consigna en ces termes dans ses Mémoires : « César rendit à Néron, son père, l'enfant dont sa femme Livia était accouchée. » Néron, peu après, en mourant, laissa César lui-même pour tuteur à cet enfant et à Tibère. Entre autres bruits qui circulèrent à ce sujet parmi la foule, on disait qu'aux gens favorisés de la fortune des enfants naissaient au bout de trois mois ; en sorte que le mot passa en proverbe. Tels furent les événements de Rome.¹¹⁴ »

Si on en croit Dion Cassius, tout semble opposer Livia et Octavien. Lui, était le fils adoptif de César et le continuateur de sa politique. Elle, était la fille de Marcus Livius Drusus

¹¹¹ Carcopino, J., « Le mariage d'Octave et de Livia et la naissance de Drusus », *Revue historique*, 161, 1929, p. 225.

¹¹² Dion Cassius, Livre XLVIII, 43.

¹¹³ Carcopino, J., *op. cit.* : *feria[e], s(enatus) c(onsulto), quod eo die Augusta nupsit divo Augusto.*

¹¹⁴ Dion Cassius, *op. cit.*, 44.

Claudianus¹¹⁵, proscrit en 43 av. J.-C., « mort de son propre glaive¹¹⁶ » contre les Césariens lors de la bataille de Philippes (42 av. J.-C.), faisant partie de l'illustre *gens Claudia*. Cet homme est né sous le nom d'Appius Claudius Pulcher mais fut adopté par un Marcus Livius Drusus ce qui en fait également un membre de la *gens* des *Livii Drusii*¹¹⁷. Elle descend donc d'une lignée républicaine attachée à la tradition sénatoriale. Livia était également, au moment de sa rencontre avec Octavien, l'épouse de Tiberius Claudius Nero, certainement un cousin, depuis 43 av. J.-C., lui aussi proscrit, qu'elle a accompagné avec leur enfant, Tibère, dans tout l'Italie. Tiberius Claudius Nero avait en effet participé au soulèvement de la Campanie et à la guerre de Pérouse contre Octavien (41-40 av. J.-C.), puis s'était réfugié chez Sextus Pompée (lui aussi opposé à Octavien) pour peu de temps pour ensuite gagner Sparte¹¹⁸ avant de revenir à Rome.

Octavien, lui, à la même époque, était marié à Scribonia depuis 40 av. J.-C.¹¹⁹ pour tenter d'apaiser la guerre avec Sextus Pompée : Scribonia était la belle-sœur du fils du grand Pompée. En septembre 39 av. J.-C., Octavien est à Rome, revenant d'une expédition en Gaule. Antérieurement à l'extrait proposé, Dion Cassius explique qu'Octavien prit l'habitude de voir Livia après la cérémonie de déposition de sa première barbe le 24 septembre 39 av. J.-C.¹²⁰ : Livia était alors enceinte de six mois de Drusus l'Aîné. Nous avons donc une idée de la date d'une première rencontre. Octavien interrogea alors le collègue des pontifes pour savoir si une femme pouvait divorcer alors que Scribonia était enceinte : la phrase de Dion Cassius laisse entendre que les pontifes ne pouvaient rien refuser à Octavien, l'un des leur¹²¹. De même, Tiberius Nero ne pouvait rien lui refuser, ayant été pardonné par le triumvir de son intervention à Pérouse. J. Carcopino y voit aussi une vengeance de Nero envers son ancien allié Sextus Pompée avec lequel il s'était brouillé en 40 av. J.-C. avant de partir en Grèce¹²². Le seul obstacle au mariage restait Scribonia, enceinte du seul enfant qu'aura Octavien : Dion Cassius explique qu'il la répudie le jour même de la naissance de Julia¹²³.

On peut donc suggérer que le banquet dont il est question dans l'extrait a lieu lors des fiançailles du mariage. Même si les sources mettent en avant un amour sincère¹²⁴ et prompt, on peut

¹¹⁵ Ἦν δὲ θυγάτηρ μὲν Αἰουίου Δρούσου

¹¹⁶ Carcopino, J., *op. cit.*

¹¹⁷ Cosme, P., *Auguste*, Perrin, 2005, p. 73.

¹¹⁸ Suétone, *Vie de Tibère*, IV.

¹¹⁹ Howatson, M.C., *op. cit.*, p. 905, article « Scribonia ».

¹²⁰ Dion Cassius, Livre XLVIII, 43.

¹²¹ Cosme, P., *op. cit.*, p. 74.

¹²² Carcopino, J. *op. cit.*, p. 234.

¹²³ Dion Cassius, Livre XLVIII, 34.

¹²⁴ Suétone, *Vie d'Auguste*, LXII, 3.

distinguer deux phases détaillées par Velleius Paterculus¹²⁵. Tout d'abord, Octavien se fiança avec Livia lors d'un banquet décrit dans l'extrait et organisé dans la maison de Nero : c'est lors de celui-ci que se déroule la scène des « petits enfants babillards » qu'Antoine reproche à Octavien quelques années plus tard. C'est également lors de ce banquet qu'aurait eu lieu également une autre scène décrite par Suétone, reprenant les plaintes d'Antoine, au sujet des ébats amoureux des deux futurs époux¹²⁶. Les paroles d'Antoine, rapportées par Suétone, font partie d'une propagande répondant à la campagne menée par Octavien contre l'Égypte. Enfin, le mariage religieux, quant à lui, a lieu le 17 janvier 38 av. J.-C., après la naissance de Drusus¹²⁷, alors que Livia était déjà installée dans la maison d'Octavien.

Il semble clair que ce troisième mariage amorçait pour Octavien un ralliement à la vieille aristocratie romaine qui s'était rangée dans le camp républicain et penchait plutôt pour le camp d'Antoine après Pérouse. Par ce mariage, Octavien, désormais membre de la *gens Iulia* et de la *gens des Claudii*, ne faisait plus figure d'aventurier politique et consolidait sa position¹²⁸. Par ce mariage, et avec la répudiation de Scribonia, il signifiait la fin de la paix de Misène établie en 39 av. J.-C. avec Sextus Pompée, qui est finalement vaincu par Agrippa à Nauloque en 36 av. J.-C.

Ce mariage est plus que politique, puisque qu'il ne s'interrompt qu'à la mort d'Auguste en 14 ap. J.-C. Cette longévité est due au fait que les alliances matrimoniales ne soient plus nécessaires avec l'établissement du Principat mais aussi par la place que Livia affirme au sein de la *domus augusta*. Cela en fait donc également une femme d'ambition.

¹²⁵ Velleius Paterculus, *op. cit.*, II, 94.

¹²⁶ Suétone, *op. cit.* LXIX, 1-2-3.

¹²⁷ Carcopino, J., *op. cit.* p. 235-236 : l'auteur formule l'hypothèse que Drusus soit né le 14 janvier 30 av. J.-C. en se basant sur le fait que l'empereur Claude ait choisi cette date pour commémorer la naissance de son père.

¹²⁸ Syme, R., *op. cit.*, p. 220-221.

2. La matrone romaine dans les ambitions politiques des guerres civiles : faire et défaire les alliances par le mariage et la filiation.

Ce second axe vise à développer le rôle « politique » de certaines épouses lors des guerres civiles. Ce « rôle politique » est bien souvent involontaire : ce sont tout d'abord les mariages, qui permettaient de bâtir les alliances politiques et qui font entrer les femmes dans les ambitions politiques des guerres civiles. Tout d'abord autour des figures de Sylla et Marius puis autour de César, qui utilise la filiation avec sa tante ainsi que le mariage de sa fille avec Pompée pour accéder aux plus hautes marches du *cursus honorum*. Enfin, Octavien, avec le mariage de sa sœur, Octavie, ainsi que celui de sa fille, Julia. Cette partie nous permettra de montrer que ces mariages servent également à défaire des alliances politiques.

2.1. Le mariage au cœur de la division entre marianistes et syllaniens.

Ce premier temps est consacré au rôle des femmes lors de la guerre civile entre Sylla et Marius. Cette sous-partie propose donc de montrer le poids des mariages au cœur de cette guerre civile. Il sera notamment question ici d'Emilia (Figure 18), femme de Pompée et fille de Caecilia Metella (Figure 11), épouse de Sylla. Plus largement, il s'agira de montrer le poids de Sylla dans les mariages de ses partisans ou opposants : il cherche notamment à contraindre César de se séparer de son épouse, Cornelia (Figure 14) mais persuade aussi Pompée de répudier Antistia (Figure 17). Il sera également question de Julia (Figure 7) et de son mariage avec Marius.

Le mariage de Marius et Julia est mentionné dans les sources car César fait l'éloge funèbre de sa tante à sa mort. Plutarque, par exemple, explique que Julia appartenait à la *gens Iulia* et qu'elle est la tante de celui qui « sans doute à raison de cette parenté, releva les honneurs de Marius »¹²⁹. Plutarque précise dans sa *Vie de César*, que Julia (*Ιουλίᾳ*) était la sœur du père de César et qu'elle met au monde Marius le Jeune¹³⁰. Ces sont les rares indications que nous donne l'auteur sur cette femme. Pour en savoir plus, il faut se reporter à l'oraison funèbre prononcée par César pour sa tante, empreinte de « propagande césarienne ». C'est Suétone¹³¹ qui nous en rapporte les mots :

« Par sa mère, ma tante Julia est issue des rois ; par son père, elle se rattache aux dieux immortels. En effet, d'Ancus Marcius descendaient les Marcius Rex, dont le nom fut celui de sa mère ; de Vénus

¹²⁹ Plutarque, *Vie de Marius*, VI, 4.

¹³⁰ Plutarque, *Vie de César*, I, 1-2.

¹³¹ Suétone, *César*, VI, 1-2-3.

descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc unis dans notre famille et la majesté des rois, qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des dieux, qui sont les maîtres des rois. »

On voit clairement que César, alors questeur à la mort de sa tante (69 av. J.-C.), profite de l'éloge à sa tante pour se placer en héritier d'un double lignage, monarchique et divin. La *gens Iulia*, famille patricienne, prétendait en effet descendre d'Iule (Ascanius), fils d'Énée et à travers eux de la déesse Vénus¹³². Peu importe si les mots de César étaient mêlés de mythe et de réalité, il apparaît important de comprendre que cette affirmation solennelle, au cœur de la cité, veut mettre en avant que César était prêt à assurer des hautes fonctions politiques au nom de cette ascendance. Tous ces éléments assemblés permettent de dire, en suivant notamment Plutarque, que l'union entre Marius et Julia permettait à Marius de se rallier le soutien d'une famille patricienne d'une lignée prestigieuse (mais d'une importance politique encore mineure). Cela se comprend car Marius ressentait le besoin de faire oublier ses origines. En effet, Marius était un *homo novus*, issu d'une riche famille d'Arpinum, placée sous la protection des *Caecilii Metelli*. Il ne possédait donc aucun ascendant ayant exercé des charges consulaires. Ce patronage des *Metelli* ainsi que celui des *Iulii* pouvait certainement lui permettre de gravir plus facilement les marches du *cursus honorum*.

Terminons ce portrait du mariage entre Marius et Julia en évoquant la date des noces. Plutarque dit :

« Il ne fit rien dans sa préture qui lui attirât de bien grands éloges ; en sortant de charge, il alla commander dans l'Espagne ultérieure, qu'il délivra des brigandages dont elle était le théâtre. Cette province avait encore des mœurs sauvages et barbares, et les Espagnols dans ce temps-là ne connaissaient rien de plus beau que de vivre de vols et de rapines. Revenu à Rome, il prit part aux affaires publiques ; mais il n'y apporta ni richesses, ni éloquence, deux des plus puissants moyens qu'eussent alors, pour gouverner, ceux qui avaient le plus de considération parmi le peuple. Ses concitoyens néanmoins lui ayant tenu compte de la force de son caractère, de sa constance infatigable dans les travaux, de sa manière de vivre toute populaire, il parvint bientôt aux premiers honneurs, et acquit une telle puissance, que, par l'alliance la plus honorable, il entra dans l'illustre maison des Césars »¹³³

Ces mots de Plutarque, antérieurs aux précédents mentionnés, confirment que Marius avait peu de prestige politique avant son mariage avec Julia. Il permet également de dater l'union des deux protagonistes. L'auteur indique qu'il venait d'être préteur : rappelons que Marius a été élu à la préture pour l'année 115 av. J.-C.¹³⁴ Selon les auteurs anciens, il a été élu de justesse, ce qui explique qu'il cherchait un moyen d'être légitime sur la scène politique¹³⁵. Il avait alors

¹³² Howatson, M.C., *op. cit.*, p. 553, article « Julia, gens ».

¹³³ Plutarque, *Vie de Marius*, VI, 1-2-3.

¹³⁴ Lacam J.-C., *op. cit.*, p. 236.

¹³⁵ Valère Maxime, *Des faits et des paroles mémorables*, VI, 9, 14.

quarante-deux ans et avait pourtant été à la tête d'exploits militaires, notamment lors du siège de Numance en 133 av. J.-C. sous les ordres du consul Scipion Émilien¹³⁶, en Hispanie citérieure. Il avait été par la suite élu tribun de la plèbe en 119 av. J.-C., gagnant la sympathie du peuple avec sa loi sur l'installation de passerelles plus étroites lors des votes pour faciliter l'indépendance de ceux-ci. Il est par la suite préteur puis proconsul en Espagne et légat en 109 av. J.-C. pour Quintus Caecilius Metellus lors de la guerre de Numidie, royaume à l'ouest de la province d'Afrique, où Jugurtha entreprend de confisquer le trône¹³⁷. C'est là qu'il décida, contre l'avis de son patron, de se présenter au consulat ; il rompit alors avec les *Metelli*. Il est élu consul en 107 av. J.-C.¹³⁸ On peut donc juger qu'il s'est marié avec Julia après sa préture (115 av. J.-C.) et avant de partir pour la Numidie (109 av. J.-C.). Il est difficile de poser une date précise : le dictionnaire de l'Antiquité, déjà cité, propose la date de 114 av. J.-C.¹³⁹ alors que R. Syme propose « un lien matrimonial [...] aux alentours de l'année 112 av. J.-C. » en se basant sur Plutarque mais également sur Salluste¹⁴⁰. Nous nous basons, dans ce mémoire, sur cette précision de R. Syme, en gardant à l'esprit la difficulté voire l'impossibilité qu'a l'historien à être plus précis.

Par ce mariage, Marius décidait, peut-être, avant de se porter candidat au consulat, de se rattacher les anciennes familles romaines, bien que la *gens Iulia* ne soit pas encore très influente. Il en va de même, quelques années plus tard pour Sylla lorsqu'il épouse Caecilia Metella. Plutarque explique les conditions de ce mariage :

« De retour à Rome, il fut nommé consul avec Quintus Pompéius, étant alors âgé de cinquante ans ; et il épousa une femme d'illustre maison, Caecilia, fille de Metellus le grand pontife. Ce mariage lui attira, de la part du peuple, des chansons satiriques, et excita l'indignation de la plupart des grands : on ne trouvait pas digne d'une telle femme, comme dit Tite Live, celui qu'on avait trouvé digne du consulat. Caecilia n'était pas sa première femme : dans sa jeunesse, il en avait eu une nommée Ilia, dont il lui restait une fille ; il avait épousé ensuite Élia, et en troisièmes noces Cœlia, qu'il répudia comme stérile, mais sans attaquer en rien son honneur ni sa réputation, et après l'avoir comblée de présents. Mais, comme il épousa Metella très-peu de jours après, on crut que, pour faire ce nouveau mariage, il avait faussement accusé Cœlia de stérilité. Au reste, il eut constamment pour Metella les plus affectueux égards ; au point qu'un jour, le peuple romain ayant demandé le rappel des partisans de Marius qui avaient été bannis, et voyant que Sylla s'y opposait, la multitude appela Metella à haute voix, et implora sa médiation. Il paraît même qu'il ne traita si cruellement les Athéniens après la prise

¹³⁶ Salluste, *La Guerre de Jugurtha*, XLVI.

¹³⁷ Lacam J.-C., *op. cit.*, p. 236.

¹³⁸ Le Glay, M., Voisin, J.-L., Le Bohec, Y., *Histoire romaine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1991, p. 127.

¹³⁹ Howatson, M.C., *op. cit.*, p. 610, article « Marius, Gaius ».

¹⁴⁰ Syme, R., « Salluste », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, 49, traduit par Robin, P., Paris, 1982, p. 137.

de leur ville, que pour les punir d'avoir lancé, du haut de leurs murailles, des traits mordants contre Metella. Mais nous parlerons de cela plus loin¹⁴¹ ».

Caecilia Metella était sa troisième épouse, après la répudiation de Cœlia pour stérilité. Ici, la date fait peu de doutes puisqu'il s'agit de l'année de son consulat avec Quintus Pompeius, c'est-à-dire en 88 av. J.-C. Par ce mariage, il s'alliait la plus puissante famille plébéienne d'alors. Elle était la fille de Lucius Caecilius Metellus Delmaticus, ancien consul, qui avait célébré un triomphe pour ses succès en Dalmatie avant d'être censeur et grand pontife. Son oncle, Quintus Caecilius Metellus Numidicus, avait lui aussi exercé le consulat, célébré un triomphe (sur les Numides) et exercé la censure en compagnie d'un cousin à lui, Caius Caecilius Metellus Caprarius (ancien consul et triomphateur, comme son père et comme son frère qui, chacun en son temps, exercèrent aussi la censure). En outre, Caecilia Metella était veuve de Marcus Aemilius Scaurus, qui avait exercé le consulat, célébré un triomphe sur les Ligures, exercé la censure. Il avait de plus été désigné comme « prince du sénat » en 115 av. J.-C. par les censeurs, l'un des deux étant précisément le père de Metella¹⁴². C'était, en somme, un très bon parti. Trop beau peut-être pour Sylla : bien qu'il fût consul cette année-là, le niveau social de sa famille, sa fortune aussi, étaient loin d'équivaloir ceux de son épouse et de ses alliés.

Ce mariage a lieu alors que Sylla est consul. Rappelons que Sylla était un représentant des *optimates* qui, contrairement à Marius, vient d'une illustre famille patricienne, les *Cornelii*. En 88 av. J.-C. sa famille retrouve une place sur le devant politique après plusieurs années sans membres occupant le siège de consul. Son mariage, puis son élection, permettent d'avoir le devant de la scène et de s'attirer le soutien d'une autre ancienne famille puissante. Sylla, à l'image de Marius, s'est illustré durant la guerre contre Jugurtha mais aussi lors de la guerre sociale quelques années avant de prétendre au consulat. Son mariage est donc un marqueur de sa volonté d'être au premier plan de l'État romain¹⁴³.

Si on en croit Plutarque, cette union fut heureuse bien que le mariage soit politique. Avec son épouse, Sylla a son premier fils, qui meurt avant l'âge de six ans pendant l'hiver 82-81 av. J.-C. Peu de temps avant sa mort, Metella avait mis au monde des jumeaux, un garçon et une fille. Une naissance gémellaire était, à Rome, un fait prodigieux qu'au I^{er} siècle avant J.-C. on considérait comme un symbole de force vitale, de fécondité. La mythologie et l'histoire comportent suffisamment de précédents (Castor et Pollux, Romulus et Remus) pour qu'effectivement les Romains de cette époque pussent y voir un signe favorable. Et

¹⁴¹ Plutarque, *Vie de Sylla*, VI, 18-19-20-21-22-23.

¹⁴² Hinard F., *Sylla*, Fayard, Paris, 1985, p. 27-28.

¹⁴³ Lacam J.-C., *op. cit.* p. 246.

apparemment Sylla tenait à faire savoir que c'est bien ainsi qu'il interprétait cette naissance : il bouleversa les pratiques onomastiques de son temps pour donner à ses enfants des prénoms inusités à Rome et qui sont les formes masculine et féminine du mot signifiant que la bienveillance des dieux est sur celui ou celle qu'il qualifie : « Faustus » et « Fausta ».¹⁴⁴

Les mariages de Marius et Sylla montrent la volonté de leur ascension politique en s'associant à une puissante famille romaine. Sylla, après sa victoire sur Marius, cherche à jouer un rôle dans les alliances matrimoniales en favorisant sa famille à son tour. On peut le voir avec Pompée et César.

Suétone et Plutarque nous en disent plus sur la répudiation d'Antistia par Pompée et la tentative de répudiation de Cornelia par César. Tout d'abord, pour Pompée, Plutarque indique que :

*« Sylla, devenu maître de l'Italie et déclaré dictateur, récompensa ses autres capitaines et lieutenants par des richesses, des dignités, des grâces de toute sorte, accordées, selon leurs besoins, avec autant de libéralité que de plaisir ; mais, plein d'admiration pour la vertu de Pompée, et le jugeant propre à donner un grand appui à son autorité, il voulut absolument se l'attacher par une alliance ; et sa femme **Métella** entra dans ce projet. Ils persuadent à Pompée de répudier **Antistia**, et d'épouser **Émilie**, belle-fille de Sylla, née de **Métella** et de **Scaurus**, laquelle était déjà mariée, et actuellement enceinte. Ce mariage, dicté par la tyrannie, était plus conforme aux intérêts de Sylla qu'aux mœurs de Pompée : quelle indignité, en effet, d'introduire dans sa maison une femme enceinte, du vivant même de son mari, et d'en chasser ignominieusement, durement, Antistia, dont le père venait de périr pour le mari qui la répudiait ! Car Antistius avait été massacré dans le Sénat, parce que son alliance avec Pompée fit croire qu'il était du parti de Sylla. La mère **d'Antistia**, à la vue d'un tel affront, se tua de sa propre main ; et ce funeste événement fut un épisode de la tragédie de ces noces, comme aussi le malheur **d'Émilie**, laquelle mourut en couches dans la maison de Pompée ».*¹⁴⁵

Cet extrait permet de rappeler l'ascension de Pompée alors que Sylla est au pouvoir. Rappelons que Pompée était le fils de Cnaeus Pompeius Strabo, consul en 89 av. J.-C., et était originaire du Picenum. C'est sous les ordres de son père qu'il fait ses premières armes durant la guerre sociale (91-88 av. J.-C.). Engagé ensuite aux côtés de Sylla, il avait reconquis la Sicile et l'Afrique aux mains des derniers marianistes, ce qui lui vaut une gloire précoce (25 ans) ainsi que son titre d'*imperator* et le surnom de *Magnus*¹⁴⁶. Cependant, obtenir la confiance de Sylla a un prix que mentionne Plutarque en indiquant que c'est Sylla qui souhaite s'attirer l'aide du jeune Pompée en lui demandant d'épouser sa belle-fille Aemilia et de répudier Antistia. Aemilia ou Emilia (*Αἰμιλία*) lui apportait en effet le sang des *Cornellii* et celui des *Metellii*, deux illustres lignages patriciens. En effet, elle était la fille de Marcus Aemilius Scaurus, un patricien, et de sa seconde épouse Caecilia Metella, devenue épouse de Sylla. On remarque ici une stratégie

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Plutarque, *Vie de Pompée*, IX, 1-2-3-4.

¹⁴⁶ Lacam J.-C., *op. cit.* p. 262.

matrimoniale qui, utilisée plus tard par Auguste, consiste à marier ses beaux-enfants pour s'attirer des alliances politiques. On remarque également ici le rôle important de Caecilia Metella dans la décision prise pour Pompée, toujours dans le cadre privé.

Voilà qui constitue une opportunité inespérée pour Pompée. Simple chevalier issu d'une famille italienne, le jeune homme entre ainsi de plain-pied dans le « gotha » romain. Certes, Pompée de son côté est marié à Antistia, mais ce ne sont là que des points de détail pour Sylla. Sur son ordre, Scaurus doit divorcer de sa femme enceinte et Antistia doit être répudiée. Deux siècles plus tard, Plutarque s'indigne de cette union : « Ce mariage, dicté par la tyrannie, était plus conforme aux intérêts de Sylla qu'aux mœurs de Pompée ». Plutarque met en avant le sort tragique d'Antistia qui a vu son père massacré l'année précédente, égorgé avant d'être décapité et dont la dépouille n'a pas reçu de sépulture. Non content de lui infliger cette épreuve, le destin a encore frappé la jeune Antistia avec le suicide de sa mère. Il est difficile de dire quelle est l'attitude de Pompée face à ces bouleversements. Plutarque laisse entendre que ce mariage forcé a été fait contre sa volonté. Certes, Pompée a toujours affecté un mode de vie assez simple, mais tous les historiens sont d'accord pour lui attribuer une ambition féroce qui le pousse à toujours désirer la première place. Ce mariage inespéré constitue un atout maître dans son jeu¹⁴⁷. Malgré les pleurs d'Antistia, malgré ce qu'il doit à son premier beau-père, Pompée a bel et bien accepté cette union. Pouvait-il faire autrement ? Sans doute pas, on ne peut rien refuser à un dictateur comme Sylla qui vous offre d'être général en chef d'une armée. Quoi qu'il en soit, ce remariage ne dure pas : Aemilia meurt en couches dans la maison de Pompée. Ces événements ont lieu vers 82 av. J.-C. puisque c'est à cette date que Pompée est chargé de chasser les marianistes de Sicile et d'Afrique. Plus tard, Sylla, qui veille sur l'ascension de Pompée, arrange de nouveau un mariage avec l'ancienne épouse de Marius le Jeune vers 79 av. J.-C., Mucia Tertia. Épouse et fille de consul, Mucia est devenue la belle-fille de Quintus Caecilius Metellus par le remariage de sa mère avec ce dernier. Ainsi, ce mariage arrangé n'est pas une mauvaise affaire pour Pompée non plus. Par son ancien mari, Mucia a des liens avec les *populares* et notamment avec les *Iulii*. Surtout, par son beau-père, Pompée se rapproche de la très puissante famille des *Metellii* qui ne compte plus les consuls et les préteurs. Le jeune chevalier du Picenum, qui n'a pas encore occupé de hautes magistratures, intègre une très haute famille patricienne par la volonté du vieux dictateur¹⁴⁸. De ce mariage naquirent trois enfants : Pompée le jeune, Pompeia

¹⁴⁷ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 81.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 103.

Magna et Sextus Pompée. Nous reparlerons de la conduite de Mucia plus tard¹⁴⁹ qui lui vaut d'être répudiée en 61 av. J.-C.

Dans le cas de César, Suétone précise :

« César avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné flamine de Jupiter ; et quoiqu'on l'eût fiancé, dès son enfance, à Cossutia, d'une simple famille équestre, mais fort riche, il la répudia, pour épouser Cornelia, fille de Cinna, lequel avait été quatre fois consul. Il en eut bientôt une fille, nommée Julia. Le dictateur Sylla voulut le contraindre à la répudier, et, ne pouvant y réussir par aucun moyen, le priva du sacerdoce, de la dot de sa femme, de quelques successions de famille, et le regarda dès lors comme son ennemi. César fut même réduit à se cacher, et, quoique atteint de la fièvre quarte, à changer presque toutes les nuits de retraite, et à se racheter, à prix d'argent, des mains de ceux qui le poursuivaient. Il fallut que les Vestales, et Mamercus Aemilius avec Aurelius Cotta, ses parents et ses alliés se réunissent pour obtenir son pardon¹⁵⁰ ».

Si Pompée avait fait le choix des syllaniens, César, lui aussi jeune au moment où Sylla exerce le pouvoir, fait le choix du camp de Marius, de par sa filiation avec le consul romain. Suétone précise que c'est au début de sa carrière publique que le dictateur Sylla voulait lui faire répudier la fille de Cinna, Cornelia. L'auteur écrit, cette fois, que Sylla n'y parvient pas. Rappelons que Cornelia était la fille de Lucius Cornelius Cinna, partisan de Marius et consul entre 87 et 84 av. J.-C. (ayant mené notamment une épuration de la Cité contre les syllaniens)¹⁵¹. En 84 av. J.-C., César est candidat au flaminat de Jupiter à la suite du suicide de Lucius Cornelius Merula pendant lesdites épurations. C'est peu de temps après, quand il revient à Rome, que Sylla exige qu'il divorce de Cornelia, certainement pour rompre avec les marianistes. César, en refusant, s'attire l'aversion de Sylla et doit fuir Rome. Sylla, voyant en lui un héritier des marianistes (après la mort de Marius en 86 av. J.-C. et de Marius le Jeune en 82 av. J.-C.), cherche probablement à l'éliminer¹⁵². Finalement pardonné grâce à l'action des Vestales et de la *gens* des *Aurelii*, César décide de partir en Asie en tant « qu'engagé volontaire au service de sa patrie »¹⁵³ en 80 av. J.-C. Cette expérience permet à César de choisir définitivement le camp des *populares* et fait dire à Sylla, s'adressant à son entourage, que « cet homme dont le salut vous est tant à cœur causera un jour la perte du parti aristocratique que vous avez défendu avec moi : il y a dans César plusieurs Marius »¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Plutarque, *Vie de Pompée*, XLII, 11-12-13.

¹⁵⁰ Suétone, *César*, I, 1-2.

¹⁵¹ Lacam J.-C., *op. cit.* p. 250.

¹⁵² Canfora, L., *op. cit.*, p. 16.

¹⁵³ Carcopino, J., *op. cit.*, p. 6.

¹⁵⁴ Suétone, *op. cit.* : *dummodo scirent, eum, quem incolumen, tanto opere cuperent, quandoque optimatium partibus, quas secum simul defendissent, exitio futurum; nam Caesari multos Marios inesse.*

2.2. De Julia à Julia : la stratégie politique de César pour la *gens Iulia*.

2.2.1. César, épiceutre d'une politique familiale de la conquête du pouvoir.

Les mariages de César lors de son ascension ont été destinés à s'attacher l'alliance ou l'influence des puissantes familles romaines de son temps. On prendra l'exemple ici de Cornelia (Figure 14), fille de Lucius Cornelius Cinna, déjà mentionnée plus haut ainsi que Pompéia Sylla (Figure 15), petite-fille de Sylla. Il s'agit de mettre en évidence la montée en puissance de César et le rôle qu'ont joué les épouses du triumvir dans ce parcours.

Cornelia fut la seconde épouse de César après Cossutia dont nous avons déjà parlé. Suétone indique qu'il a répudié cette dernière pour épouser Cornelia. Il s'agit donc de comprendre en quoi cette répudiation et ce nouveau mariage a pu servir les intérêts de César. Il faut chercher du côté du père de Cornelia, les raisons de ce mariage. Suétone indique que Cinna a été quatre fois consul¹⁵⁵ et Plutarque qu'il « avait exercé la souveraine puissance »¹⁵⁶. Ce mariage pouvait donc avoir une double opportunité. D'abord celle de s'attirer la confiance d'un consul pour pouvoir gravir le *cursus honorum* et ensuite s'attirer le parti marianiste et donc des *populares*, que Cinna représentait lors de ses consulats (87-84 av. J.-C.). La mort de ce dernier en 84 av. J.-C. et le retour de Sylla en 83 av. J.-C. après avoir débarqué à Brindes et avoir remporté la bataille de la Porte Colline qui lance une vague de proscriptions, change la donne.¹⁵⁷ C'est dans ce contexte que César cherche à se faire élire au flaminat de Jupiter, son mariage lui faisant finalement défaut. Les sources ne nous en disent pas plus bien qu'elles mentionnent Cornelia lors de l'éloge de César envers sa tante en 69 av. J.-C. De ce mariage naît Julia que César marie à Pompée en 59 av. J.-C. On peut ainsi supposer que César reste attaché à la fille de Cinna, pourtant vu comme un sanguinaire lorsqu'il tenait la ville, même après la victoire du camp syllanien pour montrer son attachement au camp des *populares*.

Pompéia Sylla, quant à elle, fût la troisième épouse de César, après la mort de Cornelia. Il peut paraître étrange que ce mariage ait lieu compte tenu du rattachement de César aux marianistes. Cependant, celui-ci intervient vers 67 av. J.-C.¹⁵⁸, après la mort de Cornelia, c'est-à-dire bien

¹⁵⁵ Suétone, *César*, I, 1-2 : « César avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné flamine de Jupiter ; et quoiqu'on l'eût fiancé, dès son enfance, à Cossutia, d'une simple famille équestre, mais fort riche, il la répudia, pour épouser Cornelia, fille de Cinna, lequel avait été quatre fois consul. Il en eut bientôt une fille, nommée Julia ».

¹⁵⁶ Plutarque, *Vie de César*, I, 1.

¹⁵⁷ Lacam J.-C., *op. cit.* p. 251.

¹⁵⁸ Plutarque, *op. cit.*, V, 6 : « Après avoir fait les obsèques de sa femme, il accompagna, comme questeur, en Espagne, le préteur Véter. qu'il honora depuis tant qu'il vécut, et dont il nomma le fils son questeur, quand il fut parvenu lui-même à la préture. Au retour de sa questure, il épousa, en troisièmes noces, Pompéia ».

après la mort de Sylla en 78 av. J.-C. alors que César sort de sa questure (donc après 69 av. J.-C.) et six ans avant le scandale des « Damia »¹⁵⁹ de décembre 62 av. J.-C. dont nous reparlerons plus tard. Bien que Pompeia soit la petite-fille de Sylla (car fille de Cornelia Sylla, elle-même fille de Sylla), elle était également fille de Quintus Pompeius Rufus le Jeune, consul en 88 av. J.-C. avec Sylla, partisan de ce dernier et des *optimates*. Les sources, comme les historiens, sont peu bavards sur les raisons de ce mariage. On peut tout au plus que supposer que cette union de César avec une petite-fille de Sylla, qui avait pourtant proscrit celui-ci dans sa jeunesse, marque peut-être sa volonté de se rallier le parti des *optimates*, en plus du clan marianiste dont il fait partie, afin de poursuivre son ascension politique. Elle vise certainement aussi à rattraper les années « perdues » durant son exil.

2.2.2. Le mariage de Pompée et Julia : apogée de la politique triumvirale et *casus belli* de la deuxième guerre civile.

Point culminant de la stratégie de conquête du pouvoir par les hommes du « premier triumvirat », le mariage entre Pompée et Julia (Figure 20), fille de César, fut aussi déterminant dans les événements qui déclenchèrent la guerre civile entre ces deux hommes. Les sources telles que Suétone, Velleius Paterculus et Plutarque, s'attachent à montrer que la mort de Julia, en 54 av. J.-C., est un facteur déterminant du déclenchement de la guerre civile. Il s'agit donc de démontrer désormais la pertinence de cette affirmation ainsi que le rôle clé du mariage Pompée et Julia.

Julia était la quatrième et avant-dernière épouse de Pompée : elle avait vingt-trois ans et lui quarante-six¹⁶⁰. Le mariage a lieu en avril 59 av. J.-C.¹⁶¹ c'est-à-dire après le « premier triumvirat », accord informel entre Crassus, Pompée et César qui eut lieu en 60 av. J.-C. Cet accord, réconciliant notamment Pompée et Crassus, rivaux lors de la révolte servile, abouti à l'élection de César comme consul pour l'année 59 av. J.-C. Le mariage de sa fille avec Pompée venait donc sceller l'alliance entre les deux hommes tandis que César épouse la même année la fille de Lucius Calpurnius Pison, Calpurnia. C'est Velleius Paterculus qui nous montre que ce mariage consacre l'alliance politique des deux hommes¹⁶². Plutarque ajoute :

¹⁵⁹ Carcopino, J., *op. cit.*, p. 191.

¹⁶⁰ *Ibid.* p. 289.

¹⁶¹ *Ibid.* p. 213.

¹⁶² Velleius Paterculus, Livre II, XLIV, 1 : *Affinitas etiam inter Caesarem Pompeiumque contracta nuptiis. Quippe filiam Caii Caesaris Cnaeus Magnus duxit uxorem.* « Des liens de parenté resserrèrent l'alliance de César et de Pompée : Julia, fille de Caius César, devint la femme du grand Pompée ».

« Car, peu de temps après, il épousa, contre l'attente de tout le monde, Julia, fille de César, promise à Cépion, et dont les noces avec celui-ci étaient déjà préparées ; et, pour calmer le ressentiment de Cépion, il lui accorda sa propre fille, qui avait été fiancée auparavant à Faustus, fils de Sylla. Pour César, il épousa Calpurnia, fille de Pison. De ce moment, Pompée remplit la ville de soldats, et s'empara des affaires à force ouverte. Le consul Bibulus étant descendu au Forum avec Lucullus et Caton, des soldats tombèrent sur eux tout d'un coup, et brisèrent les faisceaux : on jeta même un panier d'ordures sur Bibulus, qui en fut couvert de la tête aux pieds ; et deux tribuns du peuple, qui l'accompagnaient, furent blessés. Ces violences chassèrent du Forum tous ceux qui eussent résisté aux desseins de César et de Pompée, et la loi sur le partage des terres fut ratifiée¹⁶³ ».

Il faut voir dans ce mariage une véritable occasion d'imposer une politique durable : pour César, s'allier avec le « Grand » Pompée permettait de mieux l'arrimer à sa barque politique et pour Pompée, à nouveau, l'alliance avec une ancienne famille romaine. Julia est jeune et elle pourra lui donner d'autres enfants. Elle apportera aux *Pompeii* le sang des *Iulii*, dont on dit qu'il est divin. Ce sang qui vient ennoblir une lignée de chevaliers italiens est donc une opportunité¹⁶⁴. Cet étrange jeu de chaises musicales que nous décrit Plutarque entraîne une chaîne de divorces, qui révolte Caton, lui qui avait refusé ses nièces à Pompée et qui affirmait « que l'on prostitue l'empire par des mariages et que l'on se sert de faibles femmes pour se passer de main en main les provinces, les armées et les commandements »¹⁶⁵. On peut également ajouter que ce jeu d'alliances, qui pourrait être une « banale alliance politico-familiale, comme il en était tant dans la classe dirigeante romaine »¹⁶⁶ consacre en fait la rupture entre Pompée et Faustus Sylla, fils de Sylla, et donc avec une partie des *optimates*. Il franchissait le pas vers les *populares*.

De plus, d'après Plutarque, les triumvirs, à la suite de cette alliance, font monter la pression contre le sénat car Pompée « remplit Rome de soldats ». Ces hommes sont les anciens légionnaires qu'il avait licenciés trois ans plus tôt à son retour d'Orient. Heureux de retrouver leurs foyers, ces vétérans qui suivaient parfois Pompée depuis vingt ans espéraient recevoir le fruit de leurs efforts : des terres. Mais, malgré l'activité de l'*imperator* en leur faveur, rien n'est venu du sénat. Trois longues années à attendre l'attribution d'une terre sur laquelle s'installer et vivre qui les poussait à la violence, exacerbée par Pompée lui-même. Alors que le consul Bibulus tente de se rendre sur le *forum* en compagnie de Caton et de Lucullus, les partisans des triumvirs les attaquent. Les licteurs sont frappés et leurs faisceaux sont brisés par des hommes en armes. Cet acte, mentionné par Plutarque, manifeste la volonté de dépouiller Bibulus de son pouvoir légal.

¹⁶³ Plutarque, *Vie de Pompée*, XLVIII, 1-2-3.

¹⁶⁴ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 269.

¹⁶⁵ Plutarque, *Vie de César*, XIV, 7.

¹⁶⁶ Teyssier, E., *op. cit.*

Cependant, comme le triumvirat, cette alliance allait rapidement s'estomper. En septembre 54 av. J.-C.¹⁶⁷, les difficultés du triumvirat débutent, avec la mort de Julia. Les sources mettent en avant une liaison parfaite, voire idyllique¹⁶⁸, cependant, en 54 av. J.-C., César est en Gaule et Pompée à Rome où les *optimates*, au sénat, étaient inquiets des ambitions de César : Caton menaçait César d'un procès, l'accusant d'abus de pouvoir en Gaule et César, se protégeant derrière la durée de son commandement, prétendait briguer le consulat pour se soustraire au jugement¹⁶⁹.

Les événements allaient donc se précipiter à la suite de la mort de Julia. Les sources mettent en avant cet événement comme une tragédie. C'est à nouveau Lucain qui nous fait part de ces faits :

« « O Julia ! Seul gage de leur alliance, tu n'es plus. Les flambeaux de ton hymen, allumés sous le plus noir auspice, se sont éteints dans le tombeau. Ô toi ! Que les cruelles Parques ont enlevée au monde ! Si le destin t'eût laissé vivre, tu aurais pu, à l'exemple des Sabines, te précipiter entre ton père et ton époux, les retenir, les désarmer, joindre leurs mains dans tes mains pacifiques. Ta mort affranchit Pompée et César des liens de la foi jurée : rien ne s'oppose plus à cette jalousie impatiente, à cette émulation de gloire, qui les presse de ses aiguillons ». ¹⁷⁰ ».

Lucain voit donc en cet événement la fin de l'alliance triumvirale et le début de l'affrontement entre César et Pompée. Après la mort de son épouse, Pompée vit une période de flottement. Souvent enclin à se retirer chez lui quand une situation lui déplait, il s'isole dans les semaines qui suivent. Cet éloignement de la vie publique n'arrange pas la situation à Rome. La mort de Crassus, et de son fils (époux de Cornelia, future épouse de Pompée), à la bataille de Carrhes en 53 av. J.-C. amplifie la bipartition de Rome entre « Césariens » et « Pompéiens ». Dans un contexte où les morts de Julia et de Crassus laissent entrevoir le déclenchement prochain d'une terrible guerre civile, il n'est pas étonnant de voir réapparaître les bandes de Clodius et de Milon¹⁷¹ qui apportent à Rome un climat de violences qui repousse les élections. Ce report ne fait qu'accroître les tensions et les luttes entre les rivaux. Chaque parti peut compter sur ses hommes de main, qui ne se déplacent plus qu'en bandes organisées et structurées. Les mois passent, et la situation à Rome devient de plus en plus intenable alors que Pompée est retiré dans sa villa d'Albe. Sans consuls désignés pour 52 av. J.-C., la ville sombre peu à peu dans

¹⁶⁷ Carcopino, J., *op. cit.*, p. 289.

¹⁶⁸ Plutarque, *Vie de Pompée*, LIII, 2-3-4 : « Tandis qu'il passait son temps en Italie, à se promener avec sa femme dans ses maisons de plaisance, soit qu'il fût amoureux d'elle, ou, qu'en étant tendrement aimé, il n'eût pas la force de s'en séparer, car on en donne cette dernière raison. Il n'était bruit, en effet, que de l'attachement de Julia pour Pompée ; non qu'il fût d'âge à être aimé passionnément : cette tendresse s'explique par la sagesse du mari, qui n'aimait point d'autre femme que la sienne. »

¹⁶⁹ Lacam J.-C., *op. cit.* p. 279.

¹⁷⁰ Lucain, *op. cit.*, I, 114-118.

¹⁷¹ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 306.

l'anarchie et le chaos. Le 18 janvier 52 av. J.-C., c'est tout un convoi qui marche sur la *Via Appia* en direction de Lanuvium. Il y a là Milon, avec sa femme, ses enfants, ses esclaves, ses musiciens et tous ses bagages. C'est alors que le destin met sur son chemin la dernière personne qu'il aurait dû croiser. Clodius en personne apparaît sur la route, en sens inverse¹⁷². Très vite la rue tombe dans les affrontements qui conduisent à la mort de Clodius. Ces événements sont clairement associés à la mort de Julia par Velleius Peterculus¹⁷³. Valère Maxime également met en avant le tragique mort de Julia, en précisant ses causes :

« Un jour, de l'assemblée où se faisait une élection d'édiles, on lui rapporta la robe du grand Pompée, son époux, toute tachée de sang. A cette vue, saisie de frayeur et redoutant d'apprendre quelque attentat contre lui, elle tomba évanouie. Comme elle se trouvait enceinte, cette terreur subite et la douleur de sa chute provoquèrent une couche prématurée. Elle en mourut pour le grand malheur du monde, dont la tranquillité n'eût pas été troublée par l'horrible déchaînement de tant de guerres civiles, si la concorde eût été maintenue entre César et Pompée par les liens étroits de la famille »¹⁷⁴.

C'est dans un contexte de violence que Pompée revient à Rome la même année avec le titre de consul unique et épouse Cornelia, fille de Metellus Scipion. Pompée, qui avait déjà refusé d'épouser Octavia, nièce de César, épouse ainsi la veuve du fils de Crassus et la fille d'un opposant à César¹⁷⁵. Ce sont là les « liens étroits de la famille » qui n'ont pas pu être maintenus que mentionne Valère Maxime. C'est ce choix de mariage, plus que la mort de Julia qui déclenche la guerre civile.

On peut donc voir en Julia, une femme mise en avant comme aimante par les sources mais responsable, par sa mort, du déclenchement de la guerre civile. Cet événement est toutefois à minorer au vu de l'atmosphère politique globale que connaît Rome. En janvier 49 av. J.-C., cinq ans après la mort de sa fille, César est sommé de démobiliser son armée par le sénat sous peine de devenir ennemi public. Le 12 janvier, il franchit le Rubicon, et marche vers Rome en toute illégalité. Pompée devenait alors son principal adversaire.

¹⁷² Asconius, *Commentaires sur les discours de Cicéron, Pour Milon*, 32.

¹⁷³ Velleius Paterculus, Livre I, XLVII, 2 : « César était en Gaule depuis sept ans environ quand mourut Julia, femme du grand Pompée, gage d'une union qu'elle maintenait déjà difficilement par suite de la jalousie des deux rivaux. La fortune rompit tout lien entre ces deux chefs qu'elle vouait à une si grande rivalité : le jeune fils que Pompée avait eu de Julia mourut lui aussi peu de temps après. Alors on tira l'épée et on assassina les citoyens, les cabales se déclarèrent sans fin ni mesure, et Cneius Pompée obtint un troisième consulat. Il fut nommé consul unique par les voix de ceux-là mêmes qui s'étaient opposés jusque-là à son élévation ».

¹⁷⁴ Valère Maxime, Livre IV, VI, 4.

¹⁷⁵ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 305.

2.3. Les femmes et la stratégie de reconquête du pouvoir par les partisans de César.

2.3.1. Octavie et Claudia Pulchra scellent l'alliance du second triumvirat.

À la mort de César le 15 mars 44 av. J.-C., Rome est de nouveau en proie aux guerres fratricides entre « césariens » et « césaricides ». Comme Julia, évoquée précédemment, Octavie (Figure 25), sœur d'Octavien (adopté par César dans son testament), fait l'objet d'un mariage avec Marc Antoine scellant l'union des deux « héritiers de César ». Il s'agira ici de montrer les tenants et les aboutissants de ce mariage d'une part et l'union de Claudia Pulchra (Figure 27), fille de Fulvia, avec Octavien, d'autre part car ces deux noces permettent aux deux hommes de s'assurer le pouvoir et d'établir leur politique : venger César.

Pour comprendre le contexte de ces mariages, il faut se replonger dans la chronologie tumultueuse que connaît Rome à la suite de la mort de César. L'année 44 av. J.-C. fut particulièrement riche et complexe car elle fut consacrée à la reconfiguration du parti césarien d'une part et à l'organisation des opposants en une véritable force concurrente d'autre part. Marc Antoine pensait obtenir, grâce à des manœuvres adroites et des lois opportunes, l'alliance du sénat porté à neuf cents membres par les réformes de César et peuplé de partisans, ainsi que l'adhésion des vétérans et des soutiens de César. Mais la situation lui échappa progressivement à cause de plusieurs facteurs. D'abord, le Sénat était traversé par des courants contradictoires et rétifs à l'égard du consul trop autoritaire à ses yeux. Ensuite, les césariens ne tardèrent pas à se diviser. Une partie d'entre-eux, prirent de la distance avec le consul pour se placer en position d'arbitre : Lépide, par exemple, partit en Hispanie citérieure. À Rome, la mésentente s'installa avec les consuls désignés pour 43 av. J.-C., Hirtilius et Pansa, très critiques à l'égard de la politique de Marc Antoine. Mais c'est l'arrivée d'un nouvel acteur qui bouleverse les lignes : Caius Octavius, petit-neveu du dictateur, que le testament de ce dernier avait placé au premier rang de ses héritiers et adopté. L'antagonisme avec le consul est immédiat car, dès son retour à Rome, Octavien, revendiqua son héritage. Or Marc Antoine en avait détourné une grande partie à son profit. Ce dernier négligea dans un premier temps le danger mais ne tarda pas à s'en inquiéter : Octavien gagnait en effet de plus en plus la confiance des conseillers de César, notamment le riche Balbus, qu'il aida de ces fonds et de ses relations. Il prit le nom de César¹⁷⁶ et afficha la volonté de venger son père adoptif, ce qui était une critique explicite du compromis du 17 mars qu'avaient consenti les assassins de César et les césariens sur place. La volonté de vengeance rattachait également un grand nombre de vétérans et de césariens. En juin 44 av. J.-

¹⁷⁶ L'historiographie le nomme « Octavien » à la suite de l'ouverture du testament de César.

C., Marc Antoine et Dolabella, tous les deux consuls, firent passer une loi de permutation des provinces qui fit scandale car elle contrevenait à la loi *Iulia* sur les commandements provinciaux. Le but était de contrecarrer les progrès des républicains : Cassius s'employait à rallier les légions de Syrie et Brutus, installé en Gaule Cisalpine, détenait un commandement stratégique qui pouvait lui permettre de s'emparer de Rome après le départ des consuls. Marc Antoine obtenait par cette décision la province de Gaule. Le 2 septembre 44 avant J.-C., Cicéron, fervent opposant à Marc Antoine, revient au Sénat pour contrer les actions du consul (ce sont les *Philippiques*). De plus, certaines troupes de Marc Antoine firent défection et rejoignirent Octavien. Fin novembre 44 av. J.-C. les consuls partent pour leurs provinces. Brutus, refusant de rendre son commandement, contestant la légalité de celui de Marc Antoine, s'enferma à Modène dont Marc Antoine entreprit le siège. Le 20 décembre, une coalition du Sénat contre Antoine se formant, notamment avec l'appui d'Octavien, l'assemblée annule la loi de permutation des provinces. Débute alors une guerre contre Marc Antoine appelée guerre de Modène. Marc Antoine fut vaincu et, à Rome, Cicéron exulta : Marc Antoine et ses partisans furent déclarés *hostes*. Cependant, peu à peu les relations entre Octavien et le Sénat se détériorent. Octavien marcha sur Rome avec ses troupes, s'empara du trésor de l'État, pour se faire élire consul (contre toutes les règles). Il entreprend alors de se réconcilier avec Marc Antoine, ce qu'il réussit à faire à l'automne 43 av. J.-C. grâce à l'entremise de Lépide. C'est le début du « second triumvirat ». Un accord général est conclu après une rencontre près de Bologne où une magistrature à trois est instituée pour cinq ans en faveur de Marc Antoine, Octavien et Lépide. Elle sera renouvelée en 37 av. J.-C. Le 27 novembre, la loi *Titia* consacra officiellement les accords. Ainsi, tandis que le premier triumvirat n'était qu'un pacte secret, le second est sanctionné par un texte légal¹⁷⁷. Débute alors une coalition scellée par divers mariages. Suétone explique notamment au sujet d'Octavien que :

« Dans son adolescence, il avait été fiancé à la fille de P. Servilius Isauricus. Mais, après la réconciliation qui suivit ses premiers différends avec Antoine, cédant aux instances des deux partis qui voulaient une alliance entre leurs chefs, il épousa la belle-fille d'Antoine, Claudia, que Fulvia avait eue de P. Clodius, et qui était à peine nubile¹⁷⁸ ».

À la lecture de cet extrait, on ne peut déterminer la date de leur mariage. Cependant on comprend qu'il intervient pour conclure la paix avec Antoine et sceller l'alliance avec lui. On peut donc estimer leur mariage aux alentours de l'année 43 av. J.-C. On ne sait pas grand-chose de cette union, excepté qu'elle débouche sur un divorce au moment des affrontements entre

¹⁷⁷ Wolff, C. (dir.), *Le monde romain. 70 av. J.-C. – 73 ap. J.-C.*, Atlande, Paris, 2014, p. 67-72.

¹⁷⁸ Suétone, *Auguste*, LXII, 1-2-3.

Octavien et Fulvia (nous reviendrons sur ce passage un peu plus bas, car il illustre le caractère de cette matrone). En effet, Claudia était la fille de Fulvia, femme d'Antoine au moment du mariage avec Octavien, ainsi que de Publius Clodius Pulcher¹⁷⁹, partisan de César, membre des *populares* et assassiné lors de la rencontre avec Milon en 52 av. J.-C. Par conséquent, épouser cette femme permettait à Octavien de s'ancrer un peu plus chez les partisans de César.

Dion Cassius rapporte que le couple n'a pas eu d'enfant et qu'Octavien l'a répudiée encore vierge en 40 av. J.-C.¹⁸⁰

Les sources en disent davantage sur l'union entre Antoine et Octavie, peut-être pour amplifier l'effet de sa répudiation. Ce mariage intervient après la guerre de Pérouse en 40 av. J.-C., opposant Fulvia aidée du frère d'Antoine, Lucius Antonius,¹⁸¹ au fils adoptif de César. Ce conflit s'achève par la prise de Pérouse et la reddition de Lucius Antonius. Marc Antoine et Octavien s'entendent alors à nouveau pour déterminer leurs compétences respectives lors d'une entrevue à Brindes¹⁸². Les deux triumvirs renouvellent leur alliance et le partage de l'Empire : Antoine est reconnu comme maître de l'Orient et Octavien de l'Occident, la ville de Scora en Illyrie marquant la frontière entre les deux. Antoine perd donc les Gaules, Lépide est maintenu en Afrique et l'Italie restant indivise¹⁸³. Pour sceller ce nouveau pacte, Antoine épouse Octavie, la sœur d'Octavien comme le suggère Velleius Paterculus¹⁸⁴ : Fulvia étant exilée en Grèce, Octavien avait contraint Marc Antoine au divorce. Elle meurt peu de temps après. Plutarque développe :

« Depuis la mort de Fulvia, Antoine passait pour veuf : il ne niait point son attachement pour Cléopâtre, mais il n'avouait pas lui être uni par le mariage ; car, sur ce point, la raison lui fournissait encore des armes pour combattre sa passion et l'empêcher d'épouser l'Égyptienne. Tout le monde s'accorda à proposer le mariage d'Octavia et d'Antoine, dans l'espérance que cette femme, qui joignait à une grande beauté beaucoup de prudence et de gravité, une fois unie à Antoine, et fixant sa tendresse, comme il était vraisemblable avec un tel mérite, maintiendrait l'harmonie entre César et lui, et deviendrait ainsi la sûreté de l'un et de l'autre. César et Antoine agréèrent ce projet : ils retournèrent à Rome, et célébrèrent incontinent les noces, bien que la loi défendît aux veuves de se remarier avant qu'il se fût écoulé dix mois depuis la mort de leur mari ; mais Octavia fut dispensée de l'observation de la loi par un décret du Sénat¹⁸⁵ ».

¹⁷⁹ Martin P., *Antoine et Cléopâtre, la fin d'un rêve*, Éditions Complexe, Paris, 1995, p. 111.

¹⁸⁰ Dion Cassius, Livre XLVIII, V.

¹⁸¹ Hinard, F., *Histoire romaine*, Fayard, Paris, 2000, p. 858-862.

¹⁸² Velleius Paterculus, Livre II, LXXVI.

¹⁸³ *Ibid.* p. 865.

¹⁸⁴ Velleius Paterculus, *op. cit.*, LXXVIII, 1 : « Vers cette date, Octavia, soeur de César, devint la femme de Marc Antoine. Pompée était alors retourné en Sicile et Antoine dans les provinces d'outre-mer où Labiénus avait jeté le plus grand trouble ».

¹⁸⁵ Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXI, 1-2-3-4-5.

L'auteur nous en apprend davantage sur le caractère de la sœur d'Octavien qu'il dit d'une « grande beauté [avec] beaucoup de prudence et de gravité », en somme les vertus d'une matrone républicaine. Rappelons qu'elle était, comme son petit-frère, la fille de de Caius Octavius et d'Atia Balba Caesonia, la nièce de César. Elle avait déjà épousé Caius Claudius Marcellus, appartenant à la branche des *Claudii Marcelli*, en 54 av. J.-C.¹⁸⁶ mais ce dernier est mort en 40 av. J.-C.

Cet accord, dont Plutarque nous dit qu'il est scellé grâce à un décret du Sénat, permet donc à Antoine d'entrer un peu plus dans la famille d'Octavien et donne l'espoir d'une paix retrouvée sur l'empire comme l'évoque Appien¹⁸⁷. On retrouve par ailleurs, datées de cette époque, des monnaies où figure Octavie. Notamment un *aureus*¹⁸⁸ conservé par le *British Museum* qui nous montre Octavie peu après son mariage avec Antoine. On distingue sa tête sur le revers alors que la tête d'Antoine est sur l'avers (Figure 1). L'inscription figurant au-dessus d'Antoine nous permet de dater la monnaie à l'année 38 av. J.-C.¹⁸⁹ et celle au-dessus d'Octavia vient la confirmer¹⁹⁰.

Du reste, les auteurs nous montrent de cette liaison avec Antoine qu'Octavie s'est comportée en matrone digne, fidèle à son époux, quand celui-ci part aux côtés de Cléopâtre, et bonne mère élevant ses enfants et ceux d'Antoine. Ce sont ces qualités, que met en avant la propagande d'Octavien au moment de la rupture avec Antoine, qui tranchent avec la démesure de la nouvelle vie d'Antoine. Octavie allait se trouver au centre des enjeux politiques d'une nouvelle guerre civile.

2.3.2. La répudiation d'Octavie et le début de la guerre entre Octavien et Antoine.

Dans cette sous-partie, nous allons essayer de comprendre que la répudiation d'Octavie par Marc Antoine en 32 av. J.-C. a été présentée dans les sources comme un *casus belli* déclenchant la dernière guerre civile dans le cadre de ce sujet. Cette répudiation et le mariage

¹⁸⁶ Suétone, *César*, XXVII.

¹⁸⁷ Appien, Livre V, LXIV : « on la maria aussitôt. Puis Antoine et Octave s'embrassèrent. Alors il y eut des acclamations de la part de tous les soldats, et on félicita chacun des généraux, sans interruption, pendant un jour et une nuit. »

¹⁸⁸ *RR2* p. 507, n°144 ; *RRC*, 533/3a.

¹⁸⁹ On lit au droit la légende M·ANTONIVS·M·F·M·N·AVGV·IMP·TER : *M(arcus) Antonius M(arci) filius M(arcus) n(epos) Augurus Imp(erator) ter(tium)*, « Marc Antoine, fils de Marc, petit-fils de Marc, augure, imperator pour la troisième fois ».

¹⁹⁰ On lit au revers la légende COS·DESIGN·ITER·ET·TER·III·VIR·R·P·C : *Co(n)s(ul) Design(atus) iter(um) et ter(tium) (Trium)vir R(ei) P(ublicae) C(onstituendae)*, « Consul désigné pour la deuxième et la troisième fois, Triumvir pour la restauration de la République ».

égyptien d'Antoine constituent les arguments d'Octavien pour convaincre le Sénat d'approuver sa guerre contre l'Égypte.

À plusieurs égards, Octavie fut actrice de la politique de son mari et de son frère. Ainsi, avant d'aborder le cas de sa répudiation, rappelons le « rôle diplomatique »¹⁹¹ d'Octavie dans le cadre du second triumvirat. Les sources mentionnent ce rôle :

« Octavia rencontra César en chemin, et eut une conférence avec lui, en présence de ses deux amis, Mécène et Agrippa : elle le supplia, de la manière la plus pressante, de ne pas permettre qu'elle, qui était la plus heureuse des femmes, devînt de toutes la plus malheureuse. « Maintenant, dit-elle, tout le monde a les yeux fixés sur moi, comme étant femme d'un des triumvirs et sœur d'un autre. Or, si les pires conseils l'emportent, et que la guerre s'allume, il est douteux à qui des deux le destin accordera la victoire ; mais, quant à moi, il est certain que, de quelque côté qu'elle se déclare, mon sort sera toujours malheureux. » César, attendri par les discours d'Octavia, se rendit à Tarente avec des dispositions pacifiques. C'était un magnifique spectacle que de voir près du rivage une nombreuse armée qui semblait immobile, et à la rade une flotte puissante qui se tenait à l'ancre, tandis que les chefs et les amis des deux partis se visitaient réciproquement et se donnaient les plus touchants témoignages d'amitié. Antoine reçut le premier César à souper ; car César voulut bien, par amour pour sa sœur, lui céder la priorité. Après qu'ils furent convenus que César donnerait à Antoine deux légions pour la guerre contre les Parthes, et Antoine à César cent galères à proues d'airain, Octavia demanda en outre à son mari vingt brigantins pour son frère, et à son frère mille hommes de plus pour Antoine. Ces conventions faites, on se sépara : César alla incontinent faire la guerre au jeune Pompée, pour reconquérir sur lui la Sicile ; et Antoine, après lui avoir remis entre les mains Octavia, avec ses deux enfants et ceux qu'il avait eus de Fulvia, reprit la route de l'Asie¹⁹² ».

Plutarque, dans cet extrait, montre bien le rôle d'Octavie, et de fait celui des matrones romaines influentes, puisque c'est dans le cadre privé qu'Octavie persuade son frère d'un nouvel accord avec Marc Antoine. On se situe probablement ici vers 37 av. J.-C. au moment du pacte de Tarente, prolongeant le second triumvirat. Octavien, après la paix de Misène, était en effet en difficultés face à Sextus Pompée : il sollicita donc l'aide d'Antoine qui accepta de le rencontrer à Tarente grâce à l'insistance d'Octavie. Outre la prorogation du triumvirat cinq années de plus, il est convenu que Marcus Antonius Minor, fils d'Antoine, épouse Julia, fille d'Octavien¹⁹³. Le général d'Octavien, Marcus Vipsanius Agrippa, peut alors mener l'offensive victorieuse contre Sextus Pompée, mais Octavien tarde à envoyer des légions à Antoine pour sa guerre contre les Parthes. Le triumvirat devenait alors fragile de nouveau.

En apprenant, en 36 av. J.-C., qu'Antoine avait reconnu les trois enfants de Cléopâtre, alors que sa campagne parthe échouait, Octavie chercha et obtint la permission de son frère d'apporter

¹⁹¹ Bauman R. A., *Women and politics in ancient Rome*, Routledge, Londres, 1994, p. 91.

¹⁹² Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXV, 1-2-3-4-5-6-7-8.

¹⁹³ Hinard, F., *op. cit.*, p. 871.

des renforts à Antoine, à l'est. Cependant, quand elle arriva à Athènes, elle trouva des lettres d'Antoine lui disant de rentrer chez elle¹⁹⁴. Plutarque explique :

« Octavia ne fut pas plutôt de retour d'Athènes, que César, indigné de l'affront qu'elle avait reçu, lui ordonna de prendre un logement en son particulier ; mais elle répondit qu'elle n'abandonnerait point la maison de son mari, et dit à son frère que, s'il n'avait d'autre motif de faire la guerre à Antoine que ce qui la regardait personnellement, elle le conjurait de tout oublier. « Car il serait odieux, ajoutait-elle, que les deux plus grands chefs du monde plongeassent les Romains dans la guerre civile, l'un pour l'amour d'une femme, et l'autre par jalousie. » Du reste, la conduite d'Octavia, mieux encore que ses paroles, prouva ses dispositions : elle continua d'habiter la maison de son mari, comme s'il eût été présent, et éleva avec autant de soin que de magnificence, non-seulement les enfants qu'elle avait eue d'Antoine, mais ceux même qu'il avait eus de Fulvia¹⁹⁵ ».

Cet épisode, rapporté par Plutarque, apporte un plus grand *odium* envers Antoine et présente Octavie comme une épouse fidèle, digne, sincère et toujours dans son rôle, chargée de l'éducation des enfants d'Antoine¹⁹⁶. Cette image contraste volontairement avec celle de Cléopâtre. Ce passage mène donc naturellement au véritable *casus belli* : la répudiation d'Octavie.

Plusieurs actes sont à distinguer. D'abord, comme précisé plus haut, en 36 av. J.-C., Marc Antoine, avant de partir combattre les Parthes, déclara Cléopâtre reine d'Égypte, reconnut Césarion, et conféra le titre de roi aux enfants qu'il avait eus d'elle. Cet événement, nous dit Plutarque, rapportés par Octavien, « le rendit l'objet de la haine universelle¹⁹⁷ ». Il y a également l'union, pour ne pas dire le mariage, d'Antoine et Cléopâtre. Les historiens sont partagés quant à l'idée qu'Antoine soit allé jusqu'à se marier avec Cléopâtre. D'un point de vue juridique, le seul mariage valide était celui avec Octavie et comme, en droit romain, la polygamie n'existe pas, tout autre mariage contracté ailleurs était frappé de nullité¹⁹⁸. Nous reviendrons sur ce débat plus bas mais cette union a également été reprise par la propagande augustéenne pour amplifier la répudiation d'Octavie.

Plutarque ajoute :

« Vers le même temps il envoya à Rome chasser Octavia de sa maison. Elle en sortit, emmenant, dit-on, avec elle, tous les enfants d'Antoine, hormis l'aîné de ceux de Fulvia, qui était alors avec son père : elle fondait en larmes, et se désolait de pouvoir être regardée comme une des causes de la guerre civile. Les Romains gémissaient sur son sort, mais plus encore sur l'aveuglement d'Antoine, surtout ceux qui avaient vu Cléopâtre, laquelle ne l'emportait sur Octavia ni en beauté ni en jeunesse¹⁹⁹. »

¹⁹⁴ Bauman R. A., *op. cit.*, p. 93.

¹⁹⁵ Plutarque, *op. cit.*, LIV, 1-2-3-4.

¹⁹⁶ Bauman R. A., *op. cit.*.

¹⁹⁷ Plutarque, *op. cit.*, LIV, 5-6-7-8.

¹⁹⁸ Martin P., *op. cit.*, p. 152.

¹⁹⁹ Plutarque, *op. cit.* LVII, 1-2-3-4-5.

Plutarque explique ici la répudiation d'Octavie. Le dernier espoir d'un rapprochement entre les deux triumvirs est en effet brisé durant l'été 32 av. J.-C. avec la répudiation d'Octavie par Marc Antoine, qui fit chasser son ex-épouse de sa maison (*oikίας*), signifiant le divorce entre les époux. Cette répudiation vient parachever la longue décadence du second triumvirat : l'alliance entre les deux hommes n'existait plus, Antoine s'était résigné à la guerre. Celle-ci allait être déclenchée par la défection de deux proches d'Antoine, Titus et Plancus, qui révélèrent le testament d'Antoine à Octavien, qui en donna lecture au sénat en 32 av. J.-C.²⁰⁰ en toute illégalité. Antoine est déchu du consulat pour l'année 31 av. J.-C., pour lequel il était désigné, et la guerre est déclarée à l'Égypte ptolémaïque de Cléopâtre VII, et à elle seule.

Octavie fut donc un des *casus belli* qui précipita la fin du second triumvirat. Pourtant elle est loin d'être montrée comme « responsable » de cette chute. Au contraire, les sources, reprenant certainement la propagande d'Octavien, nous montrent une Octavie, pénétrée d'un amour sincère, digne femme romaine que répudie Antoine pour se réfugier dans les bras d'une reine hellénistique. Octavien, futur Auguste, façonne ici l'image d'une femme, sa sœur, qui devient, après sa victoire à Actium, un rouage important de sa politique familiale. En effet, ses enfants, notamment Marcellus, vont constituer un élément central pour la construction d'un Principat héréditaire.

2.3.3. Les prémices de la *domus* augustéenne : Livia et Julia.

La stratégie familiale d'Octavien et Livia (Figure 29) scelle le passage définitif d'une République aristocratique vers un Principat monarchique « héréditaire » avec l'adoption du fils de Livia par Auguste et les mariages de sa fille Julia avec Marcellus en 25 av. J.-C. puis avec Agrippa vers 22 av. J.-C. et enfin avec Tibère en 12 av. J.-C. Ces mariages, dans la tradition républicaine des alliances politiques, constituent un gage de succession dans le cadre du Principat bâti par Auguste²⁰¹.

Tout d'abord Octavien, en 35 av. J.-C., fait accorder à Octavie et à Livia la sécurité et la protection contre l'insulte sur une base similaire à celle des tribuns. En même temps, elles

²⁰⁰ Dion Cassius, Livre L, III : « Plus vivement irrité encore par ces révélations, il n'hésita ni à chercher ce testament, ni à s'en saisir, ni à l'apporter dans le sénat, à qui il en donna lecture, et ensuite dans l'assemblée du peuple. Les dispositions de ce testament étaient de nature à mettre César hors de cause, malgré tout ce qu'il y avait d'illégal dans cette manière d'agir. Antoine, en effet, y déclarait que Césarion était véritablement fils de César; il faisait aux enfants qu'il avait eus de l'Égyptienne des dons exagérés, et ordonnait que son corps fût enseveli à Alexandrie avec celui de cette femme. »

²⁰¹ Hurlet, F., *Les collègues du prince sous Auguste et Tibère*, Collection de l'École française de Rome, Rome, 1997, p. 423.

recevaient des statues et étaient exemptées de la tutelle perpétuelle des femmes. L'octroi de la sacro-sainteté tribunicienne signifiait que les femmes avaient reçu l'un des attributs d'une fonction publique²⁰². La protection était une réponse à la guerre de propagande entre Octave et Antoine pendant les années difficiles du triumvirat. Les insultes et les abus étaient librement échangés par les *imperatores* et, bien que ce fût simplement une amplification de l'invective qui faisait partie intégrante de la politique républicaine²⁰³, une nouvelle dimension avait été ajoutée par les attaques contre Fulvia (dont nous reparlerons dans une partie ultérieure). Octavien savait mieux que personne à quel point de telles attaques contre une femme pouvaient être nuisibles, car il les avait initiées. Et c'était précisément à travers les membres féminins de sa famille qu'il était le plus vulnérable (notamment pour les conditions de son mariage avec Livia). Cette sacro-sainteté est un moyen de reconnaître « d'intérêt public » le rôle de ces matrones romaines. Ce rôle s'amplifie avec le désir d'Octavien de désigner un successeur. Nous savons qu'à Auguste, succéda en 14 ap. J.-C. son fils adoptif Tibère et que la transmission du pouvoir impérial se fit naturellement, sans qu'il y eût la moindre hésitation sur l'identité de la personne à laquelle proposer le statut de prince. Il faut toutefois se garder de considérer ce résultat comme une formalité et le fruit d'un processus linéaire. Il n'était en effet pas facile de succéder à Auguste. Plusieurs difficultés furent surmontées. Auguste fit tout d'abord admettre le principe de la succession héréditaire dans un environnement politique qui reconnaissait autant de valeur à la naissance des individus qu'à leurs mérites personnels. Il fit ensuite et en conséquence apparaître le membre de la famille destiné à la succession comme celui qui était le plus en mesure par ses propres qualités de recueillir l'héritage politique d'Auguste et d'assurer la continuité du principat²⁰⁴. Il est intéressant de s'attarder sur la conception de « dynastie augustéenne »²⁰⁵.

Une étude des termes latins servant à désigner l'entourage d'Auguste permet de mieux définir ce qu'il faut entendre par politique dynastique. Auguste connaissait naturellement la structure de la *gens*, qui rassemblait autour de lui ses parents les plus proches : à savoir ceux et celles qu'on appelle dans le droit romain des agnats et qui avaient en commun de porter le même gentilice que lui (c'est-à-dire ses enfants). Son utilisation politique posait toutefois problème parce qu'Auguste n'eut qu'une fille, Julia. Auguste ne pouvait donc fonder une politique dynastique sur sa seule fille et il lui fallut élargir sa parentèle en créant une nouvelle structure

²⁰² Bauman R. A., *op. cit.*, p. 94.

²⁰³ Borgies, L., *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc-Antoine : de l'usage politique de la vituperatio entre 44 et 30 av. J.-C.*, Bruxelles, Éditions Latomus, 2016, p. 421.

²⁰⁴ Hurlet, F., *Auguste – Les ambiguïtés du pouvoir*, Armand Colin, Paris, 2015, p. 69-70.

²⁰⁵ Hurlet, F., *Les collègues du prince*, p. 421.

familiale. Le terme *domus*, dont le sens premier est celui de « maison », apparaît comme une autre manière de dénommer la famille d'Auguste, dans un sens plus large²⁰⁶. Il se définit comme une forme spécifique de parenté rassemblant autour du prince non seulement les *Iulii*, mais aussi des parents plus éloignés tels que les cognats (neveu, nièce) et les parents par alliance (gendre, marâtre, parâtre, beau-fils). Il était apparu dès l'époque républicaine dans le droit romain pour définir les obligations que tous ces parents avaient les uns envers les autres, par exemple pour les empêcher d'agir en justice les uns contre les autres. La solution trouvée par Auguste au fait qu'il n'eut jamais de fils fut d'exploiter une telle signification de *domus* pour fonder une structure familiale suffisamment élargie pour accueillir tous ses proches : non seulement sa fille (Julia), mais aussi les fils de sa fille (Caius, Lucius et Agrippa Postumus), ses gendres successifs (Marcellus, Agrippa et Tibère) et ses beaux-fils (Drusus l'Ancien et Tibère avant son adoption)²⁰⁷. On parlera donc de *domus augusta* (« maison auguste ») en sachant que c'est un terme employé du temps d'Auguste lui-même²⁰⁸.

La question de la succession va diviser Livia et Octavia, représentantes de deux familles prestigieuses. C'est d'abord Octavia qui occupe les devants de la scène :

« Octavia avait eu de Marcellus, son premier mari, deux filles et un fils, nommé aussi Marcellus, lequel fut adopté par César, qui le choisit pour gendre. César fit épouser à Agrippa une des filles d'Octavia ; mais, le jeune Marcellus étant mort peu de temps après son mariage, comme César ne trouvait pas facilement parmi ses amis un gendre qui méritât sa confiance, Octavia lui proposa de marier Agrippa, qui répudierait sa fille, à la veuve de Marcellus. César, d'abord, et ensuite Agrippa, agréèrent cette proposition ; et Octavia reprit sa fille : elle la maria au jeune Antonius, et Agrippa épousa la fille de César²⁰⁹ ».

Auguste se mit très tôt en quête d'un successeur potentiel. Il se tourna dans un premier temps, dès les années 20 av. J.-C., vers sa sœur Octavie, qui avait épousé en premières noces un homme de l'aristocratie romaine, Caius Claudius Marcellus, consul en 50 av. J.-C., avant d'être donnée en mariage à Marc Antoine. Celle-ci avait mis au monde dans le courant des années 40 av. J.-C., soit à un très jeune âge, plusieurs enfants : deux filles (les deux Marcella) et un garçon, Marcus Claudius Marcellus, né en 42 av. J.-C. et inséré avant même d'avoir 20 ans dans les stratégies matrimoniales du nouveau régime. La première combinaison dynastique associa les descendance d'Auguste et d'Octavie à travers le mariage de la fille du premier avec le fils de la seconde. Les noces de Marcellus et de Julie eurent lieu dès 25 av. J.-C. Unir par les liens

²⁰⁶ Corbier, M., « La Maison des Césars », dans P. Bonté (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, P. Bonté, Paris, 1994, p. 243-291.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ Par exemple dans Ovide, *Pontiques*, II, 2, 74.

²⁰⁹ Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXXVII, 1-2-3-4-5.

matrimoniaux les deux jeunes membres de la famille impériale les plus proches d'Auguste par les liens de parenté répondit à un double objectif. D'une part renforcer la position dynastique de Marcellus : il était un cognat en tant que neveu consanguin du prince et le mieux placé pour recueillir dans l'avenir tout l'héritage familiale. D'autre part assurer au régime une descendance julienne en la personne des enfants qui naîtraient de cette union²¹⁰. On ne sait pas ce qu'il serait advenu d'une telle descendance (adoption ou non) car Marcellus meurt de maladie en 23 av. J.-C., l'année de son édilité. Sa figure resta à jamais celle d'un prince éphémère dont les débuts prometteurs furent brisés par une mort précoce. C'est l'image que transmet Virgile au sixième chant de *l'Énéide*, qui culmine avec la descente aux enfers et présente de façon anticipée, par un procédé littéraire, les grands hommes de l'histoire de Rome en achevant l'énumération par une référence à la mort précoce du dernier descendant alors connu d'Énée et de Romulus : « Hélas, malheureux enfant ! Ah ! Si tu pouvais rompre la rigueur des destins ! Tu seras Marcellus »²¹¹. La fonction politique d'Octavie cessa quant à elle avec la mort de son fils. Elle mourut à son tour une dizaine d'années plus tard, en 11 av. J.-C., et ses cendres rejoignirent celles de son fils Marcellus dans le Mausolée d'Auguste (une dédicace épigraphique a été découverte dans le mausolée à destination de Marcellus et Octavie²¹²). Il fallait désormais trouver à Julie un second mari.

Comme l'explique Plutarque, après la période de veuvage fixée de manière légale à une année, Julie fut aussitôt remariée au fidèle second d'Auguste, Agrippa, qui avait divorcé. Les noces eurent lieu dès la fin de l'année 22 ou au début de l'année 21 av. J.-C.²¹³. De leur union naquirent cinq enfants : Caius, Julie (la Jeune), Lucius, Agrippine (l'Ancienne) et Agrippa Postumus, amenés à un titre ou un autre et à un moment ou un autre à prendre une place centrale dans l'organisation de la dynastie. Les premiers sur lesquels Auguste fonda ses espoirs de succession furent les deux fils aînés, Caius et Lucius, qui étaient ses petits-fils et qu'il adopta en 17 av. J.-C.²¹⁴, en liaison avec la cérémonie des jeux séculaires. L'ordre cosmique du monde coïncida désormais avec l'ordre dynastique. Cette double adoption, qui relève de la sphère privée, eut une signification politique en donnant aux deux fils adoptifs le *nomen Iulius* et en faisant d'eux les héritiers d'Auguste, chargés de maintenir le prestige de leur famille. L'ordre de succession était désormais clair en cas de disparition du prince : en première ligne venait le second du régime, Agrippa, qui devait laisser la place à ses enfants une fois que ceux-ci auraient atteint

²¹⁰ Hurlet, F., *Auguste – Les ambiguïtés du pouvoir*, Armand Colin, Paris, 2015, p. 71-72.

²¹¹ Virgile, *Énéide*, VI, 882-883 ; cf. F. Hurlet, *op. cit.*, p. 72-73.

²¹² *AE*, 1928, 88.

²¹³ Dion Cassius, Livre LIV, 18, 1.

²¹⁴ Suétone, *Auguste*, 64, 1.

l'âge adulte et acquis une expérience militaire. Une telle organisation ne dura pas en raison des nombreux décès successifs qui frappèrent la *domus* impériale. Agrippa fut le premier à disparaître, dès 12 av. J.-C., des suites d'une maladie. Un autre malheur eut lieu en 2 av. J.-C., lorsque Julie fut reléguée loin de Rome à la suite d'une histoire souvent analysée comme un complot²¹⁵. Le pire était à venir avec les décès inopinés de ses deux fils adoptifs au tout début de notre ère. Lucius mourut le 20 août 2 ap. J.-C. à Marseille à l'âge de 18 ans, Caius à Limyra (Lycie) le 21 février 4 ap. J.-C. à l'âge de 22 ans des suites d'une blessure reçue pendant la campagne menée en Arménie en 3 ap. J.-C. Tout était à refaire : l'heure était à Livia et à la branche claudienne avec l'adoption de Tibère. Suétone rapporte :

« Agrippa étant mort aussi, Auguste chercha longtemps, même dans l'ordre des chevaliers. Enfin il choisit Tibère, son beau-fils, qu'il contraignit de congédier son épouse alors enceinte, et qui l'avait déjà rendu père²¹⁶ ».

Les décès de Caius et Lucius eurent pour conséquence une réorganisation totale de la *domus* impériale. Auguste n'eut d'autre choix que de promouvoir la descendance de son épouse, Livia, qui avait eu d'un premier mariage avec Tiberius Claudius Néron deux fils : le cadet, Drusus l'Ancien, était mort accidentellement en Germanie dès 9 av. J.-C. pendant une campagne militaire, mais l'aîné, Tibère, était en vie et prêt à servir le nouveau régime. Plusieurs décisions furent prises dès l'année 4 ap. J.-C. Le 26 juin de cette année, soit quatre mois après l'annonce de la mort de Caius César, Auguste adopta Tibère, qui devint un *Iulius* et porta désormais le nom de *Tiberius Iulius Caesar* ou *Tiberius Caesar*. Dans le même temps, il adopta également Agrippa Postumus, le dernier fils de Julie encore en vie (il avait 14 ans)²¹⁷. Il contraignit enfin Tibère à adopter Germanicus, qui était le fils de Drusus l'Ancien et donc le neveu de Tibère et auquel la petite-fille consanguine d'Auguste, Agrippine (l'Ancienne) fut donnée en mariage peu de temps après²¹⁸. Tibère devenait officiellement le second du régime d'Auguste.

On comprend à travers les sources, que la succession se fait par les femmes et qu'Auguste a longtemps privilégié les femmes de la *gens Iulia* avant de se tourner vers la *gens* de son épouse. Cela pousse à voir en la Maison des Césars une structure familiale originale qui relève de la structure en « maison », mise en évidence par Claude Lévi-Strauss dans les années 1980 : celle-ci désigne un type particulier de parenté et d'organisation de la vie en société où le lieu de résidence est considéré comme l'entité sociale fondamentale, une sorte de « personne morale

²¹⁵ Merlin, A., « Passion et politique chez les Césars », *Journal des Savants*, 1, p. 11.

²¹⁶ Suétone, *Auguste*, LXIII, 1-2-3-4.

²¹⁷ Suétone, *Auguste*, LXV, 3.

²¹⁸ Hurlet, F., *op. cit.*, p. 75-76.

», autour de laquelle se structurent les relations entre individus. Il s'agit ici d'une construction volontaire, liée initialement à l'absence de fils, résultant de la combinaison de stratégies familiales (divorce, mariage, remariage à l'intérieur de la famille) et adoptives complexes qu'autorisait le droit romain²¹⁹. Auguste était soumis à une contrainte : dans le système familial romain, la succession se faisait exclusivement par ligne masculine. Mais il disposait d'une liberté : celle de se créer par l'adoption des descendants légitimes en puisant dans ses parents par les femmes. Ses descendants légitimes pouvaient être de surcroît des descendants biologiques. L'histoire des Julio-Claudiens après la mort d'Auguste, notamment de Néron, montre que de riches matrones romaines ont réussi, par l'intrigue, à faire adopter leur fils du premier mari. Cela montre la place grandissante des femmes des puissantes familles romaines dans le jeu politique : celle-ci se limitant toutefois aux aspects successoraux.

Certains chercheurs vont plus loin. Par exemple, M. Rouche tente de démontrer que puisque les femmes ont servi la constitution d'une dynastie, c'est qu'elles étaient en connaissance du pouvoir et de leur rôle civique. L'auteur en déduit qu'il y avait un pouvoir matriarcal à Rome et s'appuie sur Livia pour affirmer sa thèse. Selon lui, cela remonte aux origines étrusques de la famille d'Auguste et aux contacts avec les peuples germains rencontrés par l'empereur qui avait aussi pour coutume de légitimer par les femmes les futurs successeurs à un trône : on parlerait alors de matrilinearité²²⁰. Loin d'être reconnue, cette hypothèse est peut-être excessive. Si Auguste avait eu un fils, il n'aurait vraisemblablement pas cherché d'autres successeurs, comme le montre l'exemple de Vespasien : dès son avènement, ce dernier fit savoir au Sénat que nul autre que ses deux fils ne serait appelé à lui succéder.

Toutefois, certaines épouses ont, même avant le Principat, fait preuve d'audace en sortant de leur rôle de « matrone romaine ». Ces épouses, très peu acceptées de leur temps comme le retranscrivent les auteurs, constituent l'exact contraire des épouses mentionnées plus haut.

²¹⁹ Rouche, M., « La matrilinearité des Julio-Claudiens : empirisme ou archaïsme ? », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2001, p. 285.

²²⁰ *Ibid.*, p. 284.

3. Des matrones hors de leur rôle : des femmes de pouvoir peu acceptées.

Ce troisième axe vise à mettre en lumière le fait que les sources antiques établissaient des portraits négatifs des femmes qui sortent du rôle qui leur était attribué dans la coutume romaine. Ce sont, pour la plupart du temps, des femmes attirées par le pouvoir comme Fulvia et Cléopâtre, épouses d'Antoine, ou des femmes dont l'attitude provoque le « scandale » à Rome telles que Mucia, épouse de Pompée, ou Pompéia Sylla, épouse de César.

3.1. Fulvia : la tentation de la pourpre ?

Fulvia (Figure 24) est, dans la plupart des sources, vue comme une femme apportant la discorde entre les deux triumvirs Octavien et Antoine. Velleius Paterculus, mais aussi Plutarque, s'attachent à montrer qu'Antoine perd à son contact sa virilité et se laisse dominer par son épouse. Il s'agira donc dans un premier temps d'essayer de dater et de comprendre les raisons de ce mariage, pour ensuite tenter de déterminer le rôle de Fulvia pendant les guerres civiles, notamment lors de la guerre de Pérouse mais aussi lors des proscriptions de 43-42 av. J.-C. Enfin, si ce sont ces actes de Fulvia qui la discréditent aux yeux des sources, il conviendra de déterminer les raisons de ce portrait-robot de l'anti-matrone dressé contre Fulvia. Pour cette étude, nous avons les sources déjà largement utilisées précédemment mais aussi, et c'est plus rare, des sources contemporaines de Fulvia telles que Cicéron, Cornelius Nepos, Auguste et enfin des sources numismatiques et archéologiques.

Les sources abordent, de nouveau, assez peu le mariage entre Fulvia et Antoine en tant qu'évènement. Plutarque explique qu'il épouse Fulvia après avoir mis de côté une vie licencieuse alors qu'il est au service de César²²¹. Rappelons qu'Antoine, avant d'être triumvir aux côtés d'Octavien, était un partisan de César depuis sa carrière militaire à ses côtés : il l'avait rejoint notamment lors de la Guerre des Gaules, notamment lors du siège d'Alésia en 51 av. J.-C.²²² Il participe ensuite à la guerre civile contre Pompée, et s'illustre notamment en défendant la cause de César en tant que tribun de la plèbe en 49 av. J.-C., et militairement lors de la victoire à Pharsale l'année suivante²²³. Fulvia, quant à elle, était originaire de Tusculum et son père était Fulvius Bambalio, à qui un défaut de parole lui avait valu le surnom « le Bègue ». Par sa mère, Fulvia était la petite-fille de Caius Sampronius Tuditanus, mort fou après avoir commis

²²¹ Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, 5 : « Car Antoine, renonçant à cette vie licencieuse, songea à se marier : il épousa Fulvia, veuve de Clodius le démagogue ».

²²² Jules César, *Guerre des Gaules*, VII, 81.

²²³ Plutarque, *op. cit.*, X, 1, 2.

beaucoup d'excentricités²²⁴. Il est possible, selon P. Grimal²²⁵, que Fulvia ait hérité de cet ancêtre une tare, dont témoigneraient la dissymétrie que présentait son visage mais aussi son excès de violence et de cruauté²²⁶. Le nom de ce grand-père démontre qu'il faisait partie de la *gens Sampronia* et donc de la famille des Gracques. Fulvia héritait donc par sa mère, d'une *gens* prestigieuse et d'une aura très forte, qui explique peut-être en partie son engagement ou son assurance à mener des affaires. Elle hérite donc aussi, par ce lignage, d'une autre illustre femme, Cornelia, mère des Gracques, souvent identifiée par les sources comme un modèle féminin. De son père Fulvia héritait des *Fulvii*, qui étaient parmi les plus grandes familles plébéiennes consulaires²²⁷. Sa famille conférait donc à Fulvia un prestige qui explique, plus peut-être que ses tares génétiques, son engagement auprès d'Antoine et sa capacité à gérer des affaires publiques.

Son premier mari fut Publius Clodius Pulcher qui l'emmenait partout avec lui et recourait volontiers à ses conseils²²⁸. Après la mort de son mari en 52 av. J.-C., elle épouse Scribonius Curion qui était un des plus brillants de sa génération, possédait l'appui de Cicéron et avait été tribun de la plèbe en 50 av. J.-C.²²⁹, défendant les intérêts de César.

Il est fortement probable que Fulvia ait déjà eu des contacts avec Antoine lors de ces deux premiers mariages. Tout d'abord car Cicéron²³⁰ explique que Fulvia, au moment de son mariage avec Clodius, avait déjà des faiblesses pour Antoine²³¹. De plus, Cicéron ajoute que Curion connaissait bien Antoine pendant sa jeunesse. En effet, celui-ci rapporte qu'ils auraient éprouvé l'un pour l'autre un amour passionnel.²³² C'est à partir de son mariage avec Fulvia que Curion devient partisan de César : il est possible que Fulvia ait ainsi joué sur sa décision²³³. Curion meurt lors de la guerre civile alors que César le charge d'une expédition en Afrique, en juillet 49 av. J.-C. C'est ensuite qu'eut lieu le mariage entre Fulvia et Antoine, qui avait été lui aussi marié deux fois : avec Antonia, sa cousine, et la fille d'un affranchi, Fadia²³⁴, non retenue dans l'étude. Le mariage a donc eu lieu après la mort de Curion et avant la naissance de Marcus

²²⁴ Bauman R. A., *op. cit.*, p. 83.

²²⁵ Grimal, P., *L'amour à Rome*, Payot & Rivages, Paris, 2002, p. 267.

²²⁶ Suétone, *Des Rhéteurs*, 5.

²²⁷ Renucci, P., *Marc Antoine : Un destin inachevé entre César et Cléopâtre*, Perrin, Paris, 2015, p. 129-130.

²²⁸ Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, III, 5, 3.

²²⁹ Appien, *Guerres civiles*, II, 26.

²³⁰ Cicéron, *Philippiques*, III, 48, 99.

²³¹ Renucci, P., *op. cit.*, p. 56-57.

²³² Cicéron *Philippiques*, III, 45 : Curion, « brûlant d'amour, assurait qu'il ne pourrait supporter l'absence d'Antoine ».

²³³ Grimal, P., *op. cit.*, p. 269.

²³⁴ Cicéron, *Philippiques*, II, 3.

Antonius Minor en 47 av. J.-C.²³⁵ : le mariage a eu probablement lieu autour de 48 av. J.-C.²³⁶ Un an après, Antoine est fait par César maître de cavalerie (en 47 av. J.-C.), sorte de chef d'État-major. On ne peut dire que peu de choses sur la raison de ce mariage. Les sources, Plutarque notamment, laissent penser que l'influence de César, lassé des excentricités de son lieutenant, ait joué un rôle. Pour P. Grimal, il est fort possible que ce mariage, à quelque degré, fut un mariage d'amour²³⁷. Cependant, compte-tenu du prestige de la famille de Fulvia déjà évoqué, on peut ajouter qu'Antoine fait un beau mariage pour deux raisons : Antoine prend clairement place dans le parti des *populares* et s'offre l'appui d'une puissante famille de son temps.

C'est par ce mariage que « débute la carrière politique de Fulvia »²³⁸. On retiendra deux actes importants : son rôle lors des proscriptions et lors de la Guerre de Pérouse.

Appien et Dion Cassius accordent à Fulvia un rôle significatif lors des proscriptions menées par Octavien et Antoine. Appien dit notamment :

*« Rufus possédait un beau bâtiment près de celui de Fulvia, l'épouse d'Antoine : elle voulait l'acheter, mais il refusait de le vendre, et bien qu'à ce moment il lui en fit cadeau, il fut proscrit. Sa tête fut apportée à Antoine qui dit que cela ne le concernait pas et la fit envoyer à son épouse. Elle ordonna de la faire attacher devant sa propre maison au lieu de la mettre aux rostrs. »*²³⁹

L'extrait fait référence au consul Caesétius Rufus et montre le désir de vengeance de Fulvia et son influence sur la vie publique de son temps puisqu'Antoine ne semble pas concerné par l'acte de son épouse. Nous pouvons toutefois nuancer cette affirmation d'Appien car, en tant que triumvir, Antoine a validé l'inscription du nom de Rufus sur la liste en accord avec Octavien et Lépide. Il était donc informé mais ne souhaitait pas s'impliquer davantage. Passionnée, Fulvia se servit certainement d'Antoine et de l'amour qu'il lui portait pour satisfaire ses haines²⁴⁰. Dion Cassius rapporte :

« César donc sauva tous ceux qu'il put ; Lepidus aussi permit à son frère Paulus de s'enfuir à Milet, et ne se montra point inexorable à l'égard des autres ; mais Antoine faisait cruellement et sans pitié mourir non seulement les proscrits, mais encore ceux qui avaient essayé de secourir quelqu'un d'entre eux. Il examinait leurs têtes, même lorsqu'il se trouvait à table, et restait longtemps à se rassasier de ce funeste et déplorable spectacle. Fulvia aussi, tant pour satisfaire sa haine particulière que pour avoir leur argent, fit mourir beaucoup de citoyens, dont quelques-uns n'étaient même pas connus de son mari. C'est ainsi qu'en voyant la tête de l'un d'eux Antoine s'écria : « Je ne le connaissais pas. » Quand la tête de Cicéron leur fut enfin apportée (arrêté dans sa fuite, il avait été mis à mort), Antoine, après lui avoir adressé de sanglants reproches, ordonna de l'exposer sur les Rostres, plus en vue que

²³⁵ Jallet-Huant, M., *Marc Antoine*, Presses de Valmy, 2009, p. 223.

²³⁶ Babcock, C.L. « The Early Career of Fulvia. », *The American Journal of Philology*, 86, 1, 1965, p. 7.

²³⁷ Grimal, P., *op. cit.*

²³⁸ Grimal, P., *Ibid.*

²³⁹ Appien, Livre IV, XXIX.

²⁴⁰ Grimal, P., *op. cit.* p. 272.

les autres, afin qu'en ce même endroit d'où le peuple l'avait entendu parler contre lui, il l'y pût voir, la main droite coupée ; Fulvia prit la tête dans ses mains, avant qu'on l'emportât, et, après l'avoir insultée par des paroles amères et avoir craché dessus, elle la plaça sur ses genoux ; puis, lui ouvrant la bouche, elle en tira la langue, qu'elle perça avec les aiguilles dont elle se servait pour parer sa tête, tout en l'accablant de railleries criminelles. »²⁴¹

Même si Dion Cassius, par cet extrait, charge Antoine de la violence des proscriptions, pour en dédouaner Octavien, cet extrait met en avant la folle de Fulvie. En effet, c'est à l'occasion de cette seconde proscription que périt Cicéron et la mort de l'illustre orateur a singulièrement contribué à faire de la proscription une mesure abominable. Si bien que lorsqu'Octavien eut vaincu Antoine et Cléopâtre quelques années plus tard à Actium, toute sa propagande consista à faire porter au vaincu la responsabilité des atrocités commises à l'occasion de la proscription : c'est lui qui en aurait eu l'idée, c'est lui qui aurait contraint Octavien à l'accepter, c'est lui qui aurait fait proscrire Cicéron. D'ailleurs, c'est sur sa table qu'on avait apporté la tête de l'orateur²⁴².

Par ailleurs, on peut s'attarder sur la signification de la mort de Cicéron : la décapitation et la main tranchée. Les mutilations lors des proscriptions ne sont pas nouvelles. F. Hinard rappelle que la décapitation était à la fois le signe du triomphe sur un ennemi dont on possède la partie du corps la plus importante et elle témoignait, dans le même temps, de la volonté de faire souffrir cet ennemi au-delà même de la mort et, en tout cas, par la mutilation du corps qu'elle est, de le faire exclure du monde des morts.²⁴³ Selon une croyance constante dans l'Antiquité, la mutilation atteint l'âme aussi bien que le corps. En effet, en perdant son unité formelle, le corps humain est réduit à l'état de chose, le *corpus* est ravalé au rang de *cadaver*. Le *corpus* garde une semblance avec l'être vivant, mais le terme de *cadaver* exclut toute possibilité de rapprochement avec ce qui vit, et la survie de l'âme habitant le corps qui exige que celui-ci se maintienne sous la même forme dans l'au-delà, devient impossible : l'identité est ainsi dissoute²⁴⁴. En cela, Cicéron n'est pas le seul à avoir connu ce châtement²⁴⁵ mais ce dernier connaît une mutilation singulière car sa main droite, selon certaines traditions ses deux mains, est tranchée, elle aussi clouée aux Rostres. Sans doute s'agit-il de châtier cette main qui écrivit les *Philippiques*, et qui, précise Appien, resta exposée très longtemps, comme la tête. Mais la main du philosophe outrepassa le corps romain. Chez Cicéron la main constitue véritablement

²⁴¹ Dion Cassius, Livre XLVII, VIII.

²⁴² Hinard F., *Sylla*, Fayard, Paris, 1985, p. 195.

²⁴³ Hinard, F., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, École Française de Rome, Rome, 1985, p. 41.

²⁴⁴ Allara, A., « *Corpus et cadaver*, la gestion d'un nouveau corps », *La mort au quotidien dans le monde romain, actes du colloque organisé par l'université de Paris IV Sorbonne*, De Boccard, Paris, 1995, p. 257.

²⁴⁵ F. Hinard fait la liste, dans son ouvrage sur les proscriptions, des pros crits et mentionne ceux qui ont été décapités.

la rationalité de l'homme dans son contact avec le monde. C'est donc tout le projet cicéronien, celui d'une République nourrie par la philosophie, qui est ainsi symboliquement détruit²⁴⁶. Enfin, quant à la langue de Cicéron, on peut y voir également une façon de faire taire celui qui arranguait le sénat contre Antoine. Les humiliations que retracent les sources, si elles visent à décrédibiliser Antoine et son épouse, montrent également la volonté d'amplifier les conséquences religieuses de la décapitation mentionnées plus haut : mutiler le corps visait à le rendre méconnaissable pour en empêcher la sépulture et priver le mort de tout statut dans le monde des morts²⁴⁷.

En effet, l'acte terrible de Fulvie et le caractère vicieux de la situation est destiné à démontrer la folie de cette femme mais nous permet surtout de comprendre qu'elle jouait un véritable rôle politique aux côtés de son mari envers qui elle reste fidèle²⁴⁸. Elle a en effet veillé sur les intérêts d'Antoine avec un courage et une détermination inébranlable. Elle a montré son courage en 43 av. J.-C., après la défaite d'Antoine à Mutina : des tentatives étaient faites pour déclarer Antoine ennemi public, mais Fulvia avait été capable de les bloquer. Accompagnée par la mère d'Antoine, elle passa une nuit entière à visiter les maisons des sénateurs. Le jour suivant, portant des vêtements de deuil et poussant de grandes lamentations, Antoine disait aux sénateurs qu'ils se rendaient au Sénat. Leurs efforts portèrent leurs fruits, car, malgré une *Philippique* de Cicéron, le mouvement de déclarer Antoine ennemi public fut vaincu²⁴⁹.

L'année 41 av. J.-C. a inauguré la dernière et la plus importante période de la vie de Fulvia. C'est alors qu'elle a montré des qualités de *leadership*, de courage et de dévouement²⁵⁰ : c'est son intervention lors de la Guerre de Pérouse.

Abordons d'abord le rôle de Fulvia dans le début de la guerre. Appien explique que Fulvia fut une cause de la Guerre de Pérouse²⁵¹. L'auteur ajoute ensuite qu'elle était motivée par la

²⁴⁶ Auvray-Assayas, C., « La main du philosophe », *Corps romains*, Jérôme Million, Grenoble, 2002, p. 15-26.

²⁴⁷ F. Hinard, « La male mort, Exécutions et statut du corps au moment de la première proscription », *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique. Table ron de Rome*, École Française de Rome, Rome, 1984, p. 309.

²⁴⁸ Balsdon, J. P. V. D., *Roman Women, their history and habits*, The Bodley Head, Londres, 1962, p. 83.

²⁴⁹ Appien, Livre III, 51, 61.

²⁵⁰ Balsdon, J. P. V. D., *op. cit.*, p. 86.

²⁵¹ Appien, Livre V, 2, 14 : « Témoins de cette conduite d'Octave, Lucius Antonius, le frère du triumvir, alors consul, Fulvie, la femme du triumvir, et Manius, qui était chargé de la gestion de ses affaires en son absence, cherchèrent à empêcher que toutes ces opérations ne parussent être l'ouvrage unique d'Octave ; ils craignirent que, seul, il ne recueillît toute la reconnaissance de l'armée, et qu'Antoine ne se trouvât par ce moyen de côté dans l'affection des soldats. Dans cette vue, ils imaginèrent des prétextes pour faire suspendre la distribution de terres jusqu'à son arrivée. »

jalousie qu'elle éprouvait envers Antoine et Cléopâtre.²⁵² Cette jalousie entraînant les tensions entre Octavien et Lucius Antonius, frère d'Antoine. Quelles sont les raisons de cette jalousie ? Après la victoire de Philippes en 42 av. J.-C., les vainqueurs se partagent le monde méditerranéen. Antoine reçut la mission de pacifier l'Orient et s'installa en Égypte, laissant Fulvia seule en Italie. Octavien, à Rome, était chargé de rétablir l'ordre et de trouver des terres aux vétérans des guerres civiles. Fulvia, qui devinait certainement déjà le caractère ambitieux d'Octavien, décida de tout faire pour contrecarrer ses plans et trouva en son beau-frère, consul en 41 av. J.-C., un allié²⁵³. Ils organisèrent l'opposition contre Octavien et provoquèrent une véritable guerre qui se termina par le siège de Pérouse. Appien explique que Fulvia était prête à mettre l'Italie à feu et à sang pour obliger son mari à rentrer en Italie. L'auteur suggère que Manius, affranchi d'Antoine et son intendant, lui en aurait donné l'idée :

« Mais Manius, par malveillance, la fit changer d'avis en lui disant que, tant que l'Italie restait en paix, Antoine resterait avec Cléopâtre, mais que, si la guerre éclatait, il reviendrait aussitôt. Alors, Fulvia, poussée par la jalousie féminine, incita Lucius à la confrontation. »²⁵⁴

Cléopâtre est ici clairement visée comme l'objet de la jalousie de Fulvia et un des facteurs des tensions entre Lucius Antonius et Octavien. Cependant cette jalousie apparaît ici comme un prétexte à nouveau utilisé par Appien pour discréditer le parti antonien. En effet, si Fulvia défend les intérêts de son mari, c'est par conviction et car elle joissait d'une puissante famille qui lui permettait de prendre une place prépondérante en l'absence de son mari.

Plutarque confirme cette attitude de Fulvia :

« Ayant reçu de Fulvia des lettres pleines de lamentations, il se détermina à repasser en Italie, avec une flotte de deux cents navires. Dans le cours de la traversée, il recueillit ceux de ses amis qui s'étaient enfuis de Rome, lesquels lui apprirent que Fulvia avait été la seule cause de la guerre. »²⁵⁵

Pour Plutarque, Fulvia est une femme qui est à l'origine des malheurs de Rome. C'est un procédé, repris de la propagande d'Octavien, qui permet de décrédibiliser Antoine face à son adversaire. En effet, il n'y a aucune autre trace de la jalousie de Fulvia au sujet d'autres femmes d'Antoine²⁵⁶.

²⁵² Appien, Livre V, 3, 19 : « Excitée par ces sentiments de jalousie naturels chez les femmes, Fulvie encouragea Lucius à continuer de contrarier les opérations d'Octave. Celui-ci étant parti pour aller installer ses dernières colonies, Fulvie le fit suivre par les enfants d'Antoine et par Lucius son frère, pour éviter qu'étant seul sous les yeux de l'armée, cette circonstance ne servît à lui donner sur elle un plus grand ascendant. »

²⁵³ Grimal, P., *op. cit.* p. 274.

²⁵⁴ Appien, Livre V, 19.

²⁵⁵ Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXX, 3.

²⁵⁶ Weir, A., *A study of Fulvia*, Queen's University, Kingston, 2007, p. 112.

Quand Octavien mit en application le plan des triumvirs de confisquer les terres de dix-huit villes italiennes dans le but de fonder des colonies de vétérans, Fulvia voulut jouer en la faveur de son mari en attendant son arrivée en Italie. Elle est donc apparue devant les soldats avec ses enfants, les exhortant à se tenir à côté d'Antoine²⁵⁷. Elle apparaissait, publiquement, pour faire valoir les intérêts de son mari ainsi que les siens : élément traditionnellement peu commun dans l'histoire de Rome. La question était de savoir si Octavien effectuerait toute la réinstallation ou si Fulvia et Antonius se chargeraient des allocations aux vétérans d'Antoine. Débutait alors une confrontation avec Octavien : ce dernier, selon Dion Cassius, ne pouvait supporter le tempérament difficile de la femme d'Antoine et choisit d'être en désaccord avec elle plutôt qu'avec Lucius Antonius. Il en fait ainsi l'objet d'une propagande intensive²⁵⁸. Par la même occasion, il répudie Clodia Pulchra, fille de Fulvia et Clodius, en la renvoyant avec une déclaration sous serment qui affirmait qu'elle était encore vierge, une insulte gratuite, puisque aucun motif de divorce n'était nécessaire²⁵⁹. Témoin de cette propagande, une balle de fronde inscrite, où l'on peut encore lire une formule indécente (Figure 4)²⁶⁰:

{fulmen} | peto || [la]ndicam | Fulviae

On peut traduire cette expression par « Je cherche à toucher le clitoris de Fulvia »²⁶¹. L'objet est inscrit sur les deux faces. Sur la face A est inscrit *peto* (« je vise » / « je cherche à toucher »). Le symbole qui précède cette inscription, {fulmen} (« foudre ») était un symbole de virilité et un emblème spécifique des troupes de César. Sur la face B, est gravé *landicam* et *Fulviae*. La première inscription fait référence au clitoris, traditionnellement associé aux excès féminins dans les sources et synonyme d'obscénité²⁶². La seconde renvoie à Fulvia : littéralement « le clitoris de Fulvia ».

Une autre balle de fronde confirme l'influence de la propagande d'Octavien sur ses hommes :

[lucius] a[ntonius] calve || [et] fulvia / culum pan[dite]²⁶³

On peut traduire ici par « Lucius Antonius le chauve et Fulvia : ouvrez votre anus »²⁶⁴. Le langage obscène est clairement utilisé ici à destination des soldats. Ces deux objets renvoient à Fulvia un rôle majeur dans la guerre de Pérouse et visent à la ridiculiser. Paradoxalement, la

²⁵⁷ Appien, Livre V, 14.

²⁵⁸ Dion Cassius, Livre XLVIII, 5, 3.

²⁵⁹ Balsdon, J. P. V. D., *op. cit.*, p. 87.

²⁶⁰ *CIL*, XI, 6721, 5.

²⁶¹ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 250.

²⁶² *CIL*, *op. cit.*

²⁶³ *CIL*, XI, 6721, 14.

²⁶⁴ Weir, A., *op. cit.*, p. 75 : “O bald Lucius Antonius and Fulvia open up your anus”.

numismatique vient contrebalancer cette image avec plusieurs monnaies représentant probablement Fulvia en Victoire émises en 41-40 av. J.-C.²⁶⁵ Elle est la première femme représentée sur une monnaie romaine ce qui démontre la richesse et la puissance de sa famille d'une part mais aussi le rôle politique et donc public de l'épouse d'Antoine. L'émission de monnaie venant appuyer le fait que Fulvie s'est incontestablement immiscée dans la vie publique de la fin de la République romaine. On peut prendre l'exemple de la monnaie de bronze de Phrygie qui la représente en Victoire sur l'avvers et représente Athéna sur le revers (Figure 3). Cette monnaie représente en effet un buste de Fulvia, droit arborant une coiffure où ses cheveux sont tirés en arrière et noués juste au-dessus de la base de son cou. Le buste laisse apparaître des ailes, symbole de la Victoire (*niké* en grec). Sur le revers, on distingue une Athéna avançant de droite à gauche vers une inscription en grec « ΦΟΥΛΟΒΙΑΝΩΝ | ΖΜΕΠΤΟΠΙΓΟΣ » et, derrière elle, est inscrit « ΦΙΛΟΝΙΑΟΥ »²⁶⁶. Cette monnaie, probablement émise par la cité d'Eumenia, rebaptisée Fulviana par Antoine, montre la reconnaissance de la ville pour la matrone romaine. Elle donne à Fulvia une dimension politique qui dépasse les frontières du Latium.

Ces documents, précieux et rares, montrent l'importance de Fulvia, certainement au commandement de centaines de soldats face à l'armée d'Octavien, en l'attente de son époux, Marc Antoine. Ces actes ne furent possibles que parce que Fulvia était la descendante d'une famille importante et influente.

À un moment donné, Fulvia et Lucius Antonius changèrent de tactique, passant du soutien pour les vétérans au soutien des propriétaires dépouillés de leurs propriétés pour fournir des terres aux anciens combattants²⁶⁷. Ce changement de direction révèle une grande prévoyance de la part de Fulvia et va permettre d'enrôler de nombreux Italiens. Le conflit politique allait devenir militaire. On constate alors les qualités en ce domaine de Fulvia dans les sources. Dans le sud de l'Italie, Lucius Munatius Plancus lève des légions qu'il conduit à Spolète sur demande de Fulvia²⁶⁸. Lucius Antonius, lui, se laisse enfermer dans la ville de Pérouse en 40 av. J.-C. par Agrippa :

Aussitôt Octave se hâta d'employer toutes ses troupes à former autour de Pérouse une ligne de circonvallation, sur un circuit de cinquante-six stades, à cause des hauteurs sur lesquelles cette place est située. Il en étendit de longs embranchements jusqu'au Tibre, pour empêcher qu'on ne fît pénétrer dans la ville chose quelconque. De son côté, Lucius mettait en défense, par de semblables

²⁶⁵ RPC, I, 3139.

²⁶⁶ Sear, D.R., *The History and Coinage of the Roman Imperators 49-27 B.C.*, Spink, Londres, 1998, p. 83.

²⁶⁷ Dion Cassius, Livre XLVIII, X.

²⁶⁸ Cosme, P., *op. cit.*, p. 62.

retranchements, le pied des hauteurs. Sur ces entrefaites, Fulvie excitait Ventidius, Asinius Pollion, Atéius et Calénius à se hâter d'accourir de la Gaule au secours de Lucius. Elle leva en même temps de nouvelles troupes pour Lucius, et elle chargea Plancus de les lui amener. Plancus tailla en pièces une légion d'Octave qui se rendait à Rome. Poussés par Fulvie et par Manius, Ventidius et Asinius Pollion, qui n'agissaient qu'avec répugnance et indécision, faute de connaître les véritables intentions d'Antoine, se mirent néanmoins en marche pour venir vers Lucius, et se disposèrent à forcer le passage malgré les troupes qui le leur fermaient. Octave, suivi d'Agrippa, accourut à leur rencontre, en abandonnant le siège de Pérouse.²⁶⁹

On constate bien l'influence autoritaire de Fulvia qui tente de chercher de l'aide aux côtés de partisans d'Antoine en Gaule. Cependant, la pénurie de nourriture obligea Lucius Antonius à se rendre. Il fut épargné par Octavien et envoyé en Hispanie²⁷⁰. Fulvia s'enfuit avec ses enfants à Brindes, d'où elle trouva le chemin d'Antoine et de sa mère à Athènes. Marc Antoine, revenu d'Égypte, assiégea Brindes mais la solidarité césarienne l'emporta : un accord fut trouvé entre les triumvirs. Ce fut la paix de Brindes qui renouvela l'alliance triumvirale et fit un nouveau partage territorial : Antoine est reconnu comme maître de l'Orient et Octavien de l'Occident (Antoine perd donc là les Gaules), Lépide est maintenu en Afrique et l'Italie restant indivise²⁷¹.

Fulvia, elle, était arrivée au bout du chemin. Blâmée par Antoine pour le désastre italien, elle est tombée malade à Sicyone, dans le golfe de Corinthe, où Antoine l'a quittée, alors qu'il partait pour l'Italie. Fulvia mourut à Sicyone au milieu de l'année 40 av. J.-C., le cœur brisé par l'infidélité et les reproches d'Antoine²⁷². Il n'avait pas visité son lit de malade avant de partir pour l'Italie, et après cela elle n'avait pas voulu vivre. Sa mort a précipité une réconciliation entre les factions belligérantes. Appien essaie de suggérer que cela est devenu possible parce que le *casus belli*, la jalousie de Cléopâtre envers Fulvia, n'était plus en opération²⁷³.

Dans ce passage des guerres civiles, Fulvia joue un rôle politique majeur mais, pourtant, sans conséquences. Les sources mettent ainsi en évidence une femme hors de son rôle de matrone romaine : calculatrice, avide de pouvoir par amour de son époux. Appien va plus loin et fait dire à Lucius Antonius après la prise de Pérouse :

« Je savais que Fulvie approuvait l'usurpation monarchique du triumvirat. Quant à moi, je me suis servi des troupes de mon frère pour vous combattre vous tous ; et aujourd'hui, si mon frère venait pour anéantir le triumvirat, je me rendrais auprès de lui, ou clandestinement, ou à découvert ; j'irais combattre encore pour la cause de la patrie contre vous, de quelques bienfaits que je vous sois déjà redevable. Si, au contraire, il embrasse un autre parti, et qu'il se décide en faveur de ceux qui seront prêts à défendre le triumvirat, je prendrai les armes avec vous contre lui, tant que je pourrai penser

²⁶⁹ Appien, Livre V, 4, 33 :

²⁷⁰ Appien, Livre V, 23.

²⁷¹ Wolff, C. (dir.), *op. cit.*, p. 73-74.

²⁷² Balsdon, J. P. V. D., *op. cit.*, p. 88.

²⁷³ Appien, Livre V, 59.

*que vous ne tendrez point à l'établissement d'une autorité monarchique ; car la patrie l'emportera toujours dans mon cœur sur les droits du sang comme sur les droits de la reconnaissance ».*²⁷⁴

L'auteur met en avant que Fulvia, contrairement à Lucius Antonius, ne voyait aucun intérêt à essayer de ressusciter la république sénatoriale. Elle était une vraie césarienne. Cela en fait la « première impératrice de Rome » comme n'hésitait pas à l'appeler Münzer²⁷⁵. Sans aller si loin dans la provocation, on peut voir en Fulvia une matrone à la fois respectueuse des traditions romaines (aimante, fidèle aux intérêts de son mari) mais aussi, et c'est ce que retiennent les sources, une femme politique, hors du cadre privé et donc hors de son rôle. La ville phrygienne d'Eumenia qui prit son nom en son honneur, ainsi que les monnaies d'Antoine où elle apparaît, le démontrent. De même ce fut une femme qui, au temps de la guerre de Pérouse, leva les armées, vécut dans les camps, assuma les fonctions d'un *imperator*²⁷⁶. Cela fait dire à Velleius Paterculus, entre autres sources, qu'elle n'avait rien de féminin à part son sexe²⁷⁷. Plutarque ajoute que c'était une femme « peu faite pour les travaux et les soins domestiques, et dont l'ambition eût été fort peu flattée de maîtriser un mari simple particulier, mais qui aspirait à dominer un homme qui commandât aux autres, et à donner des ordres à un général d'armée »²⁷⁸.

Les sources mettent ainsi en avant une femme de pouvoir, autoritaire, qui est bien souvent « diabolisée » par des traits de caractères non-féminins ou des inscriptions indécentes. Les sources, écrites ou non, reprennent là en grande partie la propagande augustéenne. Il s'avère que Fulvia, riche d'une famille ancienne et puissante, partisane d'Antoine, avait les moyens politiques de se mettre en avant et de défendre les intérêts de son époux. La propagande augustéenne touche aussi, peut-être plus durement, une autre femme d'Antoine, Cléopâtre.

²⁷⁴ Appien, Livre V, 54.

²⁷⁵ Münzer, F., « Fulvia », *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 7, Stuttgart, 1910, p. 284.

²⁷⁶ Grimal, P., *op. cit.* p. 275.

²⁷⁷ Velleius Paterculus, Livre II, 74, 3.

²⁷⁸ Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, 3.

3.2. Cléopâtre : reine de l'Égypte, femme d'Antoine et antithèse de la matrone romaine.

Cléopâtre (Figure 26) représente dans les sources antiques plus qu'aucune autre femme l'opposée de la matrone romaine idéale. Il s'agira de montrer d'abord la question du mariage avec Antoine puis de montrer que les sources mettent en avant sa personnalité comme l'origine de la déchéance d'Antoine et donc de la guerre civile qui l'oppose à Octavien. Il faudra mettre en perspective le récit des sources et, avec critique, montrer que celles-ci cherchent à incarner en Cléopâtre le portrait antinomique de la matrone romaine et plus largement de la République.

Rappelons avant tout qui était Cléopâtre. Il s'agissait de la seconde fille du roi Ptolémée Aulète, protégé de Crassus, ayant régné jusqu'à sa mort en 51 av. J.-C. Elle est née en 69 av. J.-C. et dès sa première jeunesse s'est trouvée entraînée dans les intrigues de palais qui n'étaient pas rares dans la dynastie lagide²⁷⁹. A la mort de son père, elle avait été désignée comme reine, partageant le pouvoir avec son frère et époux Ptolémée XIV comme le voulait la loi royale égyptienne. Lors de la guerre civile entre Pompée et César, elle prend d'abord le parti du Sénat avant de s'éloigner de celui-ci pour rejoindre César alors qu'elle doit fuir le trône à cause d'une lutte pour le pouvoir avec son frère²⁸⁰. Elle fut l'instrument de la paix pour César qui voulait, après la mort de son rival, un royaume d'Égypte sécurisé. La rencontre entre Cléopâtre et César est abordée dans les sources qui mettent déjà en avant les traits de la reine d'Égypte²⁸¹. Les sources, et notamment Plutarque, mettent en avant une femme séductrice, éduquée, calculatrice et prête à tout pour arriver à ses fins. Les historiens anciens nous apprennent que la liaison qui suivit entre l'*imperator* et la reine fut marquée par la naissance d'un fils, désigné parfois sous le nom de Césarion, qui était supposément le fils de César²⁸². J. Carcopino formule l'hypothèse, grâce à l'épigraphe, que cette attribution est certainement inventée par Cléopâtre et Antoine pour les besoins de leur propagande²⁸³. Cet enfant né, selon l'historien, vers le 20 avril 44 av. J.-C., et ne peut donc pas être le fils de César car celui-ci, vers le mois de juillet 45 av. J.-C., se trouvait en Espagne. Après l'assassinat de César, profitant du désordre politique, Cléopâtre, alors à Rome, repartit pour l'Égypte et se débarrasse quelques temps après de son frère par le

²⁷⁹ Grimal, P., *op. cit.* p. 288.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ Plutarque, *Vie de César*, XLIX : « Cette ruse de Cléopâtre fut, dit-on, le premier appât qui captiva César : émerveillé de cet esprit inventif, puis ensuite subjugué par sa douceur, par les grâces de sa conversation, il la réconcilia avec son frère, à condition qu'elle partagerait la puissance royale ; et un grand festin suivit cette réconciliation. »

²⁸² Grimal, P., *op. cit.* p. 290.

²⁸³ Carcopino, J., « César et Cléopâtre », *Études d'archéologie romaine*, I, Gand, 1937, p. 37-38.

poison afin d'assurer une royauté sans partage.²⁸⁴ Césarion fut alors proclamé roi sous le nom de Ptolémée XV.

Appien fait remonter la première rencontre entre Antoine et Cléopâtre quand celui-ci était maître de cavalerie sous Gabinius à Alexandrie²⁸⁵ en 55 av. J.-C. Ce dernier était alors proconsul de Syrie quand il passa en Égypte ptolémaïque avec Antoine, outrepassant les ordres du Sénat romain, mais avec le soutien ambigu de Pompée, pour une mission périlleuse afin de rétablir le roi Ptolémée XII sur le trône, en échange d'une indemnité²⁸⁶. Il est sûr qu'Antoine et Cléopâtre se rencontrèrent alors, peut-être s'appréciaient-ils déjà. C'est ce que les sources tendent à vouloir démontrer, comme on le voit chez Appien. Ils ne se revirent qu'en 46 av. J.-C. alors que Cléopâtre était à Rome et que César avait célébré son quadruple triomphe. Durant la première année du séjour de Cléopâtre à Rome, il est probable que la relation entre les deux personnages n'excède pas la courtoisie mondaine²⁸⁷. La mort de César en 44 av. J.-C. et la montée des tensions entre Octavien et Antoine coïncident avec le rapprochement d'Antoine et Cléopâtre. Dans le partage du monde romain intervenu après l'écrasement des républicains, l'Orient est dévolu à Antoine dans le cadre du Second triumvirat. Il reprend alors le projet de César avant sa mort, c'est-à-dire une grande expédition contre les Parthes²⁸⁸. Pour cela il convoque les souverains des royaumes clients à Tarse, en Cilicie, y compris la reine d'Égypte comme le souligne Dion Cassius en 41 av. J.-C.²⁸⁹ Débute alors ce que Plutarque nomme la « vie inimitable »²⁹⁰ c'est-à-dire l'aventure égyptienne d'Antoine lors de laquelle il se lie à Cléopâtre et lui donne deux enfants, Alexandre et Cléopâtre fin 40 ou début 39 av. J.-C. La question d'un mariage, divise les historiens car il pose un double problème : son existence et sa date. Eutrope dit clairement :

« Maître de cette contrée et de l'Orient, Antoine répudia la sœur de César Auguste Octavien pour épouser Cléopâtre, reine d'Égypte. [...] Il alluma aussi une effroyable guerre civile sous la pression

²⁸⁴ Grimal, P., *op. cit.* p. 291.

²⁸⁵ Appien, *Les guerres civiles à Rome*, livre 5, VIII : « Antoine fut stupéfait de son esprit aussi bien que de la douceur de son regard, et devint son captif comme s'il était un jeune homme, alors qu'il avait passé quarante ans. On dit qu'il avait été toujours enclin à la luxure, et qu'il était tombé amoureux d'elle il y a bien longtemps quand elle était toujours jeune fille, et qu'il servait comme maître de cavalerie sous Gabinius à Alexandrie. »

²⁸⁶ Martin P., *op. cit.*, p. 44-45.

²⁸⁷ *Ibid.* p. 81.

²⁸⁸ Will, E., *Histoire politique du monde hellénistique 323-30 av. J.-C.*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2003, p. 40.

²⁸⁹ Dion Cassius, Livre XLVIII, 24 : « Vers le même temps, après la bataille de Philippes, Marc Antoine passa sur le continent asiatique, et là, parcourant lui-même certaines contrées, envoyant des agents dans d'autres, il rançonnait les villes et vendait les royautes. S'étant sur ces entrefaites épris de Cléopâtre, qu'il avait vue en Cilicie, il n'eut plus aucun souci de son honneur ; il se fit l'esclave de l'Égyptienne et ne s'occupa que de son amour pour elle. Entre autres actes insensés que lui inspira cette passion, il fit mettre à mort les frères de cette femme, qu'il arracha du temple de Diane, à Éphèse. »

²⁹⁰ Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXVIII, 2-6.

de son épouse Cléopâtre, reine d'Égypte, qui brûlait avec toute la passion d'une femme de régner même à Rome »²⁹¹.

Dans cet extrait, Eutrope désigne explicitement la reine d'Égypte comme l'épouse d'Antoine (*duxit uxorem*). Strabon également met en avant cette union :

*Antoine à son tour, après la mort de César et la campagne de Philippes, passe en Asie et met le comble aux honneurs et à la fortune de Cléopâtre en l'épousant. Cléopâtre lui donne plusieurs enfants [...]*²⁹².

Strabon dit ainsi que le mariage a eu lieu après la victoire de Philippes (42 av. J.-C.) et après être passé en Orient (41-40 av. J.-C.). D'autre part, un papyrus démotique de l'Ashmolean Museum d'Oxford désigne Antoine comme époux de Cléopâtre²⁹³. La réalité de ce mariage contracté selon la loi égyptienne ne fait pas de doute. En revanche que, dans une lettre d'Antoine à Octavien, il appelle Cléopâtre *uxor*, nom de la femme légitime à Rome, ne signifie pas grand-chose²⁹⁴. D'un point de vue juridique, le seul mariage valide était celui avec Octavie : en droit romain la polygamie était proscrite. En revanche dans le droit pharaonique il était admis. En somme cela faisait de Cléopâtre la coépouse d'Octavie dans le droit égyptien alors qu'elle ne l'était pas dans le droit romain. Quant à la date de la célébration du mariage, cela prouve qu'il n'a pas fait grand bruit à Rome jusqu'à ce qu'Octavien en fasse une arme de propagande après la répudiation d'Octavie. On constate que Cléopâtre est couramment associée en portrait monétaire à partir de 37 av. J.-C. On peut le voir notamment sur un tétradrachme émis entre 36 et 31 av. J.-C. (Figure 5)²⁹⁵. On constate sur le droit de la pièce un buste drapé et diadémé de Cléopâtre avec une légende grecque qui dit « la reine Cléopâtre, nouvelle déesse ». Sur le revers de la monnaie, la tête de Marc Antoine et la légende en grec « Antoine, autocrator, triumvir ». De même, à partir de cette date, la reine adopte un nouveau comput pour son règne : à partir du 1^{er} septembre, la seizième année de son règne porte l'inscription : « Qui est aussi la première »²⁹⁶. Cela démontre un renouveau. M. Chauveau montre que l'adoption d'un comput double, d'une double datation, coïncide avec une réorganisation politique importante²⁹⁷. Dans

²⁹¹ Eutrope, Livre VII, IV.

²⁹² Strabon, III, 11.

²⁹³ Martin P., *op. cit.*, p. 152. L'ouvrage ne cite pas la collection où se trouve le papyrus.

²⁹⁴ Suétone, *Auguste*, LXIX, 3 : « Avant d'être entièrement brouillé avec lui, il allait jusqu'à lui écrire amicalement: "Pourquoi es-tu changé à mon égard? Est-ce parce que je suis l'amant d'une reine? Mais elle est ma femme, non pas d'hier, mais depuis neuf ans. Et toi, ne vis-tu qu'avec Drusilla ? Je parie qu'au moment où tu liras cette lettre, tu auras triomphé de Tertulla, ou de Terentilla, ou de Rufilla, ou de Salvia Titisenia, ou peut-être de toutes. Qu'importe, en effet, le lieu et l'objet de tes amours". »

²⁹⁵ *RPC*, I, 4094.

²⁹⁶ Martin P., *op. cit.*, p. 153.

²⁹⁷ Chauveau, M., « Ères nouvelles et corégences en Égypte ptolémaïque », dans : KRAMER Bärbel (éd), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses, Berlin, 13.-19.8.1995*, Stuttgart, 1997, p. 163-171.

un document officiel en double exemplaire d'Héracléopolis daté de « an 17 = 2 », il est fait allusion à une décision judiciaire daté du 10 Thôt « an 16 = an 1 »²⁹⁸. Si on admet que cette dernière date a été mentionnée parce qu'elle figure sur l'original, la réforme de la datation a été proclamée au « nouvel an » de l'an 16 (1^{er} Thôt = 1^{er} septembre 37 av. J.-C.).²⁹⁹ Ce changement coïncide avec la réorganisation de l'Orient par Antoine et la donation de terres à Cléopâtre à la suite du pacte de Tarente avec Octavien. Le comput signifie donc l'idée que la politique alexandrine passe à un tout autre projet, plus ambitieux. On peut donc suggérer que la date de ce mariage fut aux alentours de 37 av. J.-C.³⁰⁰

Pour les raisons de ce mariage, P. Martin propose d'y voir un souhait de Cléopâtre car Antoine n'en avait pas l'intérêt. L'auteur suggère que Cléopâtre, par ce mariage, pouvait ainsi faire reconnaître ses enfants. De son côté Antoine prenait alors une place que César n'avait jamais eue. N'aurait-il donc pas accédé à la requête de Cléopâtre pour se montrer le continuateur de César en Orient et ainsi se lancer dans la guerre contre les Parthes ? L'oracle sibyllin annonçait en effet que l'empire parthe ne pouvait être défait que par un roi. César, lui, n'avait pas eu le temps de se lancer dans la bataille. D'où, certainement la contraction d'un mariage, ainsi que l'association monétaire des époux et le double comput, pour montrer l'idée qu'un nouvel Alexandre allait se lancer à la conquête des Parthes pour dominer l'Orient. Cette hiérogamie, l'union divine entre Cléopâtre-Isis et Antoine-Osiris-Dionysos, annonçait un âge d'or retrouvé en Orient³⁰¹.

Cette idéologie mise en avant depuis l'Égypte est ensuite retournée contre Antoine au moment de la rupture avec Octavien. Les sources, en cela, se font les vecteurs de la guerre de propagande entre les deux hommes. Dans celle-ci, Cléopâtre tient un rôle majeur : celle de la femme de pouvoir, reine qui a privé Antoine de sa romanité. Antoine revenait de moins en moins à Rome et ne voyait quasiment plus Octavie, sauf quand elle se déplace en Grèce (par exemple durant l'hiver 39-38 ou 38-37 av. J.-C. à Athènes).

Les sources s'attardent à décrire la vie fastueuse, et donc indécente, de Cléopâtre et Antoine en Égypte. Cléopâtre concentre ainsi tout ce que les Romains exécraient. Il convient ici de mettre

²⁹⁸ Schrapel, Th., *Das Reich der Kleopatra. Quellenkritische Untersuchungen zu den « Landschenkungen » Mark Antons*, Trierer Historische Forschungen, Trèves, 1996, p. 211.

²⁹⁹ Bingen, J., « La politique dynastique de Cléopâtre VII », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 143^e année, 1, 1999, p. 60.

³⁰⁰ Martin P., *op. cit.*, p. 153.

³⁰¹ *Ibid.*

en lumière ces caractéristiques bien qu'elles soient décrites *a posteriori* des événements et donc après la victoire d'Octavien. Velleius Paterculus écrit :

« Puis, comme sa brûlante passion pour Cléopâtre grandissait avec les vices qu'entretiennent toujours l'abondance, la licence et la flatterie, il décida de porter la guerre contre sa patrie. Auparavant il s'était fait appeler le nouveau Bacchus, et, couronné de lierre, vêtu d'une robe safran et or, tenant un thyrses et chaussé de cothurnes, il était entré dans Alexandrie traîné sur un char, comme s'il était le divin Bacchus »³⁰².

Dans cet extrait, la reine d'Égypte est responsable des nombreuses tares qui touchent Antoine lorsqu'elle était à ses côtés. Elle est responsable de flatteries, d'une vie licencieuse et d'excès. À tel point qu'ils s'associent à des dieux et notamment, pour Antoine, à Bacchus, dieu romain correspondant à Dionysos dans la mythologie grecque et associé à l'ivresse, au vin et aux excès. Ce dernier était représenté tenant à la main un thyrses, mentionné ici dans l'extrait, entouré de vigne et de lierre. Pourquoi cette association ? Il s'agissait d'un dieu qui jouissait d'une immense popularité en Orient, dans la mystique d'Alexandre le Grand mais également dans l'Occident romain. Enfin, le « berceau » de Dionysos se trouvait en Parthie, territoire dans le viseur du général Antoine. S'associer à Dionysos ou Bacchus revêtait ainsi un intérêt politique majeur : Dionysos était celui qui avait vaincu l'Orient, comme Hercules l'Occident. C'est ainsi que cette association forma une composante désormais constante de sa personnalité³⁰³. On peut faire remonter cet attrait pour la mystique dionysiaque à la fin de la bataille de Philippes (42 av. J.-C.). Au départ de la bataille, Antoine gagna Éphèse pour assurer l'autorité romaine en Asie mineure dont plusieurs cités avaient été partisans des « tyrannochtones ». À son arrivée dans la capitale d'Ionie, il fut accueilli par des festivités qui le présentaient en « Nouveau Dionysos, Dispenseur de Joie, Plein de Grâce ». Il en avait été de même pour d'autres généraux avant lui comme Pompée le Grand³⁰⁴. Les riches familles romaines étant également souvent philhellènes, on ne peut qu'affirmer que ces honneurs plurent à Antoine et marquèrent un début dans l'image qu'il allait désormais arborer en Orient. Tous les traits négatifs des auteurs ne sont peut-être pas à imputer à Cléopâtre. Pour ce qui est du caractère de Cléopâtre elle-même, Plinius l'Ancien rapporte un événement lié à deux perles :

« Et ce ne sont pas les dernières extrémités auxquelles le luxe se soit porté : il y a eu deux perles, les plus grosses qu'on ait jamais vues ; elles furent toutes deux possédées par Cléopâtre, la dernière des reines d'Égypte, et les rois de l'Orient se les étaient passées de main en main. Chaque jour Antoine se rassasiait de repas splendides ; elle, avec l'orgueil et le faste dédaigneux d'une courtisane royale, rabaisait toute la somptuosité, tout l'appareil de ces festins. Antoine demanda ce qu'on pourrait ajouter à tant de magnificence : elle répondit qu'en un seul repas elle dépenserait 410 millions de

³⁰² Velleius Paterculus, Livre II, LXXXII, 2.

³⁰³ Martin P., *op. cit.*, p. 125.

³⁰⁴ *Ibid.* p. 124.

sesterces. Antoine désirait apprendre comment, bien qu'il crût la chose impossible : on paria. Le lendemain, jour où devait se vider l'affaire, elle fit servir un repas magnifique, sans doute pour que la journée ne fût pas perdue, mais qui ne valait pas mieux que les repas ordinaires d'Antoine. Celui-ci plaisante, et demande le compte. Cléopâtre répond que ce n'est qu'un accessoire ; elle ajoute que le repas coûtera le prix fixe, et que seule elle mangera les 10 millions de sesterces. Elle fait apporter le second service. Ses serviteurs, qui étaient dans le secret, ne placent devant elle qu'un vase plein de vinaigre, liquide dont la force dissolvante fond les perles. Elle portait en ce moment ces deux perles, chef-d'œuvre singulier de la nature, et véritablement sans pareil. Antoine examinait ce qu'elle allait faire : la reine en ôte une, la jette dans le vinaigre, la fait fondre, et l'avale. L. Plancus, juge du pari, mit la main sur l'autre au moment où elle se préparait à la dissoudre de la même façon, et déclara Antoine vaincu ; présage que l'événement confirma. L'autre perle n'a pas une réputation moindre. Après la prise de cette reine, qui avait gagné un aussi grand pari, elle fut sciée en deux ; et de la moitié de leur souper on fit deux pendants d'oreilles pour la statue de Vénus dans le Panthéon, à Rome. »³⁰⁵

Pline rapporte ainsi la vie licencieuse d'Antoine aux côtés de Cléopâtre. Cet épisode, qui illustre de façon négative le thème du gaspillage autant que le charme irrésistible de la souveraine, est devenu, à partir de l'humanisme, une représentation habituelle dans l'iconographie de Cléopâtre³⁰⁶. Considérée comme l'une des nombreuses anecdotes élaborées autour du personnage de la reine, considérée comme une « légende » par certains historiens³⁰⁷, elle traduit la vie licencieuse d'Antoine et Cléopâtre sans pour autant qu'on croit une telle réalisation crédible. Bien que l'épisode soit considéré comme une simple anecdote, à faible valeur historique, il semble qu'un regard plus attentif porté aux coutumes et aux usages de l'époque peut en valider l'authenticité et en dégager les aspects symboliques. À côté des deux protagonistes, Cléopâtre et Antoine, un troisième personnage intervient dans l'épisode, Lucius Munantius Plancus, qui empêcha la reine de dissoudre la deuxième perle. Plancus fut consul en 42 av. J.-C., participa à la guerre de Pérouse, fut proconsul d'Asie en 40-38 av. J.-C. et de Syrie en 35 av. J.-C. ; il quitta l'Orient en 32 av. J.-C. pour adhérer au parti d'Octavien³⁰⁸. L'épisode doit donc être situé entre 35 et 32 av. J.-C. L'épisode se situe dans un moment crucial de la politique égyptienne : la réorganisation de l'Orient centrée sur Cléopâtre, le trône ptolémaïque et les descendants de César et d'Antoine. La redistribution des domaines orientaux s'organisait en fonction de la conquête projetée des territoires parthes et rejoignait la politique religieuse soutenue à la fois par Antoine et par Cléopâtre depuis quelques années. On ressent dans l'extrait l'atmosphère religieuse créée par Antoine et Cléopâtre, qui s'accordait avec le style de vie

³⁰⁵ Pline l'Ancien, LVIII, 3-5.

³⁰⁶ Schettino, M. T., « La boisson des dieux. À propos du banquet de Cléopâtre », *Dialogues d'histoire ancienne*, 32, 2, 2006, p. 60.

³⁰⁷ Martin P., *op. cit.*, p. 135.

³⁰⁸ Broughton, S., Robert, T., *The Magistrates of the Roman Republic*, II, The American Philological Association, New York, 1952, p. 357.

raffinée menée à Alexandrie, sur la base d'un modèle, qu'ils qualifièrent eux-mêmes des *Αμμητόβιοι* (« à la vie inimitable »).

Une inscription, datée du 28 décembre 34 av. J.-C. et dédiée à Antoine, fait allusion au même climat culturel : Antoine y est appelé « le grand et incomparable »³⁰⁹. Comme nous l'avons dit, cette scène a survécu comme exemple de gaspillage et a été rappelée dans l'entourage d'Octavien afin de dénigrer le couple royal d'Alexandrie. Mais en réalité, l'épisode de Cléopâtre est susceptible d'être interprété d'un point de vue opposé : dans une perspective symbolique, il peut être la manifestation non pas d'un luxe effréné, mais plutôt du mépris des biens mondains. Cette lecture trouve appui dans le commentaire d'un auteur de l'époque des Sévères, probablement lié au culte d'Isis et à la culture gréco-égyptienne, Élien³¹⁰. À la différence des femmes communes, Cléopâtre-Isis est en mesure de renoncer aux perles les plus grandes au monde. L'épisode doit être situé, donc, dans le cadre d'un langage religieux et culturel dont Cléopâtre est en même temps déesse et ministre. C'est ce qui en fait un épisode unique par rapport aux exemples précédents, un geste inimitable. Boire cette potion faisait donc allusion à la nature divine de Cléopâtre : cette femme se présentait comme Isis réincarnée. Mais l'union des deux matières cachait peut-être un sens complémentaire. En effet l'une, le vinaigre, pouvait avoir une valeur double : d'une part, évoquer l'usage militaire, et d'autre part être le symbole du dieu Dionysos. Dans les deux cas, il faisait allusion à Antoine, homme d'armes qui avait valorisé son assimilation à Dionysos. L'autre matière, la perle, quant à sa couleur et à sa consistance, était considérée comme le symbole de la déesse de la lune, Sélénè, à savoir Isis. Dès lors, la potion devenait l'expression de la hiérogamie entre le dieu Dionysos (Antoine) et la déesse Sélénè/Isis (Cléopâtre)³¹¹.

Le contenu hiérogamique du rituel mis en scène par Cléopâtre pourrait trouver sa confirmation dans la réitération prévue par la souveraine mais empêchée par Plancus : elle n'était pas nécessaire dans le cadre du pari, comme le démontre l'attribution de la victoire par Plancus même, et dépassait l'occasion circonstancielle en faisant allusion à une cérémonie plus complexe orchestrée. Il n'est pas important que le second vinaigrier fût ou non destiné à Antoine, puisque la répétition du geste, à elle seule, perfectionnait le rite et en gardait intact le sens. En effet, la duplication peut être comparée à certains portraits de souverains ptolémaïques liés aux cultes isiaques. Dans une stèle où l'on a représenté Cléopâtre elle-même, l'offrande à

³⁰⁹ *OGIS* 195 (*JGR*, I. 195 ; *SB* 8777).

³¹⁰ Élien, *De Natura Animalium*, X, 13 : « la perle si célébrée par les sots et si admirée par les femmes [...] ».

³¹¹ Schettino, M. T., art. cit., p. 72.

Isis consiste en deux récipients pour le vin³¹². Ce rite, bien que dépourvu du geste symétrique à accomplir peut-être par Antoine, avait rendu, l'espace d'un instant, l'union de Cléopâtre et d'Antoine unique et incomparable, tout en manifestant sa nature divine de cette union par le recours à une symbolique sacrée³¹³. L'épisode, repris par la propagande d'Octavien pour retranscrire la vie luxueuse que mènent Antoine et Cléopâtre, permet de mettre en avant qu'Antoine était « ensorcelé » par Cléopâtre dans un train de vie incomparable. Il fallut la défection de Plancus pour que l'épisode soit rapporté à Octavien et serve sa propagande.

Ce mode de vie traduit une éthique, une mystique et non un snobisme et encore moins un caprice de riche ou de prince. On est donc loin de l'image de débauché ivre dès le matin que brossa la propagande octavienne, s'inspirant de Cicéron³¹⁴, après la répudiation d'Octavie. Cette propagande est reprise par Dion Cassius :

« Cléopâtre, en effet, l'avait asservi au point de lui faire accepter la charge de gymnasiarque chez les Alexandrins et de se faire appeler par lui reine et maîtresse, d'avoir des soldats romains dans sa garde et de voir son nom gravé sur les boucliers de tous les soldats. Elle se rendait avec Antoine au Forum, s'occupait avec lui des jeux publics, examinait avec lui les causes, et chevauchait avec lui à travers les villes ; ou bien encore, on la portait sur une sorte de chaise curule, tandis qu'Antoine suivait à pied derrière elle avec les eunuques. Il donnait aussi à son prétoire le nom d'habitation royale, parfois même il se ceignait d'un cimenterre ; d'autres fois, il revêtait un costume étranger et se laissait voir, même en public, sur un lit enrichi d'or et semblable à une chaise curule. Il se faisait représenter avec elle dans des tableaux et des statues, lui, sous les traits d'Osiris et de Dionysos ; elle, sous ceux de la Lune et d'Isis. Ce fut là surtout ce qui autorisa la croyance qu'elle avait troublé sa raison par un charme magique. Car ce n'était pas seulement Antoine, mais tous ceux qui avaient quelque pouvoir auprès de lui, qu'elle avait ensorcelés et enchaînés au point que, pour elle, le serment le plus grand, quand elle affirmait quelque chose, était de jurer par la justice qu'elle rendrait prochainement au Capitole.³¹⁵ »

On retrouve ici la stratégie religieuse développée par les deux amants depuis l'arrivée d'Antoine en Orient : la hiérogamie, le mysticisme de Cléopâtre. Il serait maladroit de croire en la « légende » faisant de Cléopâtre une ensorceleuse qui voulait volontairement annihiler les facultés de son amant. Un « détail » permet de défaire cette légende. Quand Antoine quitte Cléopâtre en février ou mars 40 av. J.-C., pour gagner Rome à la suite de la bataille de Pérouse, la reine d'Égypte est enceinte. Or tout laisse penser que ces enfants étaient voulus par Cléopâtre : elle souhaitait tisser avec Antoine un lien affectif fort qui n'a rien de magique³¹⁶. C'est elle qui dût être déçue car Antoine n'est pas là pour ses jumeaux avant leurs deux ans et quand ce fut le cas, il avait contracté un nouveau mariage.

³¹² Bresciani, E., *I vestiti del faraone*, Edizioni ETS, Pise, 2003, cité par Schettino, p. 73.

³¹³ Schettino, M. T., art. cit., p. 73.

³¹⁴ Martin P., *op. cit.*, p. 134.

³¹⁵ Dion Cassius, Livre L, V.

³¹⁶ *Ibid.* p. 136.

Dans l'extrait de Dion Cassius, on retrouve Antoine, asservi par Cléopâtre, qui se fait appeler « reine et maîtresse ». Lui est relégué à la tâche de « gymnasiarque », c'est-à-dire de préposé au gymnase. Le gymnasiarque devait surveiller, au nom de la cité, les jeunes gens qui s'exerçaient au sein du gymnase et y préparait les concours et fêtes. À Athènes, les gymnasiarques étaient désignés dans le cadre de la tribu au sein des jeunes des familles riches³¹⁷. Même si, dans le monde grec, il s'agissait d'une charge importante, on remarque que Dion Cassius utilise cet exemple pour montrer que Cléopâtre prend le dessus sur le Romain.

La propagande octavienne mettait donc en avant une femme avide de pouvoir, reine orientale qui prenait le dessus sur le romain Antoine (et donc pouvait le prendre sur la République) notamment par des ensorcellements lors de banquets luxuriants. Elle met aussi en avant une femme de pouvoir, éduquée et d'une beauté trompant les hommes : en somme une femme de pouvoir qui parvint à asservir Antoine et à le priver de toute romanité. Nous sommes donc très loin des traits de la matrone romaine : discrète, interférant dans le cadre privé seulement, parfois filant la laine, et maîtresse de maison s'occupant du foyer en toute humilité et réserve mais, parfois, avec érudition.

Il convient donc de contextualiser ces traits de Cléopâtre au sein de ce qui fut une véritable « guerre de propagande ». Celle-ci précéda la guerre militaire : on peut la faire débuter en 33 av. J.-C. quand Octavien, qui revêtit pour la seconde fois le consulat, profite du débat sur « l'état de la République » pour attaquer violemment Antoine sur l'organisation de l'Orient, sur ses relations avec Cléopâtre, son comportement de roi oriental et sur l'occupation de l'Arménie. Depuis sa victoire en 34 av. J.-C., Antoine avait célébré un « triomphe » à Alexandrie, tel Alexandre une fois encore, et avait procédé aux « donations d'Alexandrie » : Cléopâtre et Césarion gouvernent une Égypte agrandie, Alexandre Hélios garde l'Arménie, la Médie dont il doit hériter par son mariage et la Parthie à conquérir, Cléopâtre Séléne reçoit l'ancien royaume de Libye, et le dernier fils d'Antoine et Cléopâtre, Ptolémée Philadelphe, se voit placé à la tête de la province romaine de Syrie, de la Phénicie et de la Cilicie³¹⁸. Dans cette attitude dénoncée par Octavien, chaque Romain était invité à se comparer à Antoine, rompant avec le *mos maiorum* que souhaitait restaurer Octavien³¹⁹. Le grief le plus important contre Antoine était que ce dernier affirmait que Césarion était le fils légitime de César. Pour Octavien, qui fondait

³¹⁷ Daremberg, C. V., Saglio, E., *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, II, Hachette, Paris, 1877-1919, p. 1675, article « gymnasiarchia ».

³¹⁸ Green, P., *D'Alexandre à Actium, du partage de l'empire au triomphe de Rome (323 - 30 av. J.-C.)*, Robert Laffont, Paris, 1990, p. 742.

³¹⁹ Martin P., *op. cit.*, p. 189.

sa carrière sur sa filiation avec César, il y avait là plus qu'une provocation, un *casus belli*. Cléopâtre était donc à l'origine du problème en tant que mère de Césarion : elle devait faire les frais de la propagande octavienne.

Enfin, si Cléopâtre est ainsi montrée comme actrice des débauches d'Antoine et de son inclination à une vie de luxure, c'est parce qu'Octavien, au moment où la guerre devenait inévitable, c'est-à-dire après la répudiation d'Octavie (32 av. J.-C.), devait montrer que l'adversaire était une reine étrangère et non un citoyen romain. Cléopâtre devenait la clé de voûte qui allait permettre l'élimination du rival d'Octavien et l'ascension du futur « prince ».

Il convient ainsi de conclure le portrait de Cléopâtre, bien difficile à brosser. Au regard des sources, fortement influencées par les victoires, idéologique et militaire, d'Octavien, Cléopâtre est à l'opposé de la matrone romaine idéale, qu'incarne par exemple Octavie à la même époque. Elle l'est pour les besoins d'une guerre entre des généraux romains qui voulaient s'accaparer l'héritage de César : l'un trouvait cet héritage en Orient, l'autre à Rome. Parmi les travaux utilisés pour comprendre le portrait de Cléopâtre, certains, comme P. Martin ou M. T. Schettino, vont plus loin que la réappropriation des sources et critiquent la propagande octavienne pour, d'une certaine façon, « réhabiliter » Cléopâtre et Antoine. Ces deux auteurs mettent en exergue une réelle stratégie politique et diplomatique de la part des deux amants pour conquérir un Orient qui, quelques années auparavant, était fidèle à Cassius et Brutus. Cette stratégie vise, comme le fait Auguste, plus tard à l'échelle de Rome, à mettre en avant un âge d'or retrouvé et un Orient uni (après une hypothétique conquête des Parthes) comme au temps d'Alexandre. D'où la diffusion d'un double portrait divin, Cléopâtre-Isis et Antoine-Dionysos, sur les monnaies, dans la statuaire notamment et d'un train de vie digne des royautés orientales.

Cléopâtre, femme la plus présente du corpus de sources, est aussi l'image même de ce que Rome exécrait : la royauté, incarnée ici par l'épouse d'Antoine à travers des idéaux de luxure et de démesure. La reine incarnait ainsi l'anti-matrone romaine. D'autres épouses, souvent répudiées par les triumvirs, incarnaient elle-aussi des aspects contraires à l'image traditionnelle de la femme romaine mais jamais comme l'incarna Cléopâtre. Ces dernières, parfois épouses d'*imperatores* et de triumvirs, n'ont pas joué de rôle politique mais se sont montrées, par leur attitude, selon les sources, scandaleuses pour les mœurs de l'époque.

3.3. Des femmes hors de leur rôle : les femmes du scandale.

Il s'agira de montrer en quoi certaines femmes d'*imperatores* ou de triumvirs, furent, par leurs actes, en contradiction avec le *mos maiorum*. Nous mettrons en avant ici Mucia, épouse de Pompée, Pompéia Sylla, épouse de César et Scribonia, épouse d'Octavien.

Mucia Tertia (Figure 19) était la troisième femme de Pompée après Antistia et Emilia dont nous avons déjà parlé plus haut. Emilia venait de mourir en 82 av. J.-C., Sylla arrangea alors le mariage avec Mucia pour s'assurer la loyauté du jeune Pompée qui a alors aux alentours de 25 ans (vers 81 av. J.-C.)³²⁰. Elle a déjà été mariée à Marius le Jeune, lui-même fils de Marius et de Julia, la tante de César. Épouse et fille de consul, Mucia est devenue la belle-fille de Quintus Caecilius Metellus par le remariage de sa mère avec ce dernier. Ainsi ce mariage arrangé n'est pas une mauvaise affaire pour Pompée. Par son ancien mari, Mucia a des liens avec ce qui reste du parti des *populares* et notamment avec les *Iulii*. Surtout, par son beau-père, Pompée se rapprochait de la très puissante famille des *Metellii* qui ne compte plus les consuls et les préteurs. Le jeune chevalier du Picenum, qui n'a encore occupé aucune magistrature, intègre la très haute aristocratie patricienne par la volonté du vieux dictateur³²¹. De ce mariage naissent trois enfants : Pompée le Jeune (vers 75 av. J.-C.), Pompeia Magna et Sextus Pompée (68 av. J.-C.). Si Mucia est mentionnée dans les sources, c'est pour sa conduite lors de son mariage avec Pompée. Plutarque explique :

*« Il comptait arriver en Italie comblé de gloire, et aussi désiré dans sa maison qu'il désirait lui-même de s'y retrouver. Mais ce démon ennemi qui prend à cœur de mêler toujours aux plus grands biens et aux plus éclatantes faveurs de la Fortune quelque portion de mal, lui préparait depuis longtemps, pour le retour, de cuisants chagrins. Mucia avait tenu depuis son départ une conduite des plus scandaleuses : tant qu'il fut éloigné, il méprisa tous les bruits qui en couraient ; mais, quand il se vit près de l'Italie, et qu'il eut réfléchi à loisir sur les rapports qu'on lui avait faits, il lui envoya l'acte de divorce, sans avoir fait connaître, ni alors, ni depuis, les motifs de cette répudiation. »*³²²

Plutarque montre que la femme de Pompée, en son absence, se serait montrée infidèle. Mucia (*Μουκία*), selon lui, tenait une « conduite scandaleuse » certainement connue des Romains : cette conduite, nous dit également Suétone, se serait même étendue à César³²³. Les événements se déroulent alors que Pompée était loin d'Italie, quand il était en Orient pour combattre

³²⁰ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 103.

³²¹ *Ibid.*

³²² Plutarque, *Vie de Pompée*, XLII, 11-12-13.

³²³ Suétone, *César*, L, 1-2-3 : « Une opinion bien établie, c'est qu'il était très porté aux plaisirs de l'amour, et n'y épargnait pas la dépense. Il séduisit un très grand nombre de femmes du premier rang, telles que Postumia, femme de Servius Sulpicius ; Lollia, femme d'Aulus Gabinius ; et Tertulla, femme de Marcus Crassus. On cite aussi Mucia, femme de Cn. Pompée. »

Mithridate. Lorsqu'il revient à Rome, c'est-à-dire en 61 av. J.-C., pour y célébrer son triomphe, les rumeurs de l'infidélité de sa femme furent insupportables : Pompée envoya un acte de divorce à Mucia sans aucune explication comme le souligne Plutarque. On peut dire que ce divorce intervient à un moment intéressant pour Pompée : cette nouvelle situation permet en effet d'imaginer d'autres alliances matrimoniales. Le mariage avec Mucia Tertia était utile vingt ans plus tôt pour rapprocher Pompée du parti populaire. Le peuple lui était à présent acquis, mais ce sont les patriciens qui lui étaient hostiles. C'est donc des *optimates* que Pompée souhaite se rapprocher par une nouvelle alliance. Il se marie en 59 av. J.-C. avec la fille de César, d'une ancienne et illustre famille certes mais chef de file des *populares*. C'est ici un aspect paradoxal des alliances matrimoniales : les intérêts des deux généraux romains, alors en pleine gloire ou ascension, passaient au-dessus des clivages traditionnels. En effet, César était prêt à offrir sa fille au vainqueur du monde pour mieux l'arrimer à sa barque politique³²⁴.

L'infidélité de sa femme, rumeur ou non, devenait ainsi une opportunité pour formuler une nouvelle alliance et le premier triumvirat. C'est ici l'occasion de rappeler ce qu'indique le droit romain ou la coutume pour la question de l'infidélité. L'obligation de fidélité conjugale n'existait à Rome qu'à la charge de la femme. La répression de l'adultère de l'épouse est d'abord laissée à la discrétion de son père ou de son mari, selon la tutelle exercée³²⁵. Caton écrivait : « Si tu prenais ta femme en flagrant délit d'adultère, tu la tueras impunément sans jugement. Mais elle-même, si tu la débauchais ou si tu la trompais, elle n'oserait te toucher du doigt, et elle n'en a pas le droit³²⁶. » La matrone n'avait guère le choix de l'infidélité du mari qui, en général, n'était pas scandaleuse. Celle-ci ne pouvait protester tant que ses rivaux étaient légaux (les prostitué(e)s, les esclaves, les affranchies, les hommes de condition inférieure ou encore les jeunes garçons esclaves ou *pueri delicati*). Certaines épouses, lorsqu'elles étaient bien plus riches que leur mari, pouvaient exercer une véritable pression pour le « limiter dans sa virilité »³²⁷.

Sur le plan du droit, en cas d'adultère, le divorce était systématique. Divorcer était aisé dans le cadre du mariage sans *manus* : il fallait la simple volonté réciproque de divorcer. Mais la société romaine étant patrilinéaire, la répression de l'adultère se faisait, sous la République, dans le cadre de la famille. Les lois augustéennes modifièrent la législation au sujet de l'adultère. Nous y reviendrons plus tard.

³²⁴ Teyssier, E., *op. cit.*, p. 269.

³²⁵ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 81.

³²⁶ Caton est cité par Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, X, 23.

³²⁷ Girod, V., *op. cit.*, p. 262.

Un autre cas d'infidélité est présenté par les sources pour César mais connaît un autre mode de résolution, public cette fois. César était alors marié à Pompeia Sylla depuis 67 av. J.-C., après la mort de Cornelia Cinna. Les sources nous indiquent que ce mariage se conclut par un scandale en décembre 62 av. J.-C. En 63 av. J.-C., César était *pontifex maximus*, ce qui lui donnait droit de résider dans la *Regia*, une résidence officielle sur la *Via Sacra*³²⁸. Dans cette maison, Pompeia accueillit la fête de la *Bona Dea* (« la Bonne Déesse »), à laquelle aucun homme n'avait le droit d'assister. Plutarque raconte :

« L'année de la préture de César, Pompéia fut chargée de célébrer cette fête : Clodius, qui n'avait pas encore de barbe, se flattant de n'être pas reconnu, prit l'habillement d'une joueuse de harpe, sous lequel il avait tout l'air d'une jeune femme. Il trouva les portes ouvertes et fut introduit sans obstacle par une des esclaves de Pompéia, qui était dans la confiance, et qui le quitta pour aller avertir sa maîtresse : comme elle tardait à revenir, Clodius n'osa pas l'attendre dans l'endroit où elle l'avait laissé. Il errait de tous côtés dans cette vaste maison et évitait avec soin les lumières, lorsqu'il fut rencontré par une des femmes d'Aurélia, qui, croyant parler à une personne de son sexe, voulut l'arrêter et jouer avec lui ; étonnée du refus qu'il en fit, elle le traîna au milieu de la salle, et lui demanda qui elle était, et d'où elle venait. Clodius lui répondit qu'il attendait Abra, l'esclave de Pompéia ; mais sa voix le trahit, et cette femme s'étant rapprochée des lumières et de la compagnie, cria qu'elle venait de surprendre un homme dans les appartements. L'effroi saisit toutes les femmes : Aurélia fit cesser aussitôt les cérémonies, et voiler les choses sacrées. Elle ordonna de fermer les portes, visita elle-même toute la maison avec des flambeaux, et fit les recherches les plus exactes. On trouva Clodius caché dans la chambre de l'esclave qui l'avait introduit chez Pompéia ; il fut reconnu par toutes les femmes, et chassé ignominieusement. Elles sortirent de la maison dans la nuit même, et allèrent raconter à leurs maris ce qui venait de se passer. Le lendemain toute la ville fut informée que Clodius avait commis un sacrilège horrible ; et l'on disait partout qu'il fallait le punir rigoureusement, pour faire une réparation éclatante, non seulement à ceux qu'il avait personnellement offensés, mais encore à la ville et aux dieux qu'il avait outragés. Il fut cité par un des tribuns devant les juges, comme coupable d'impiété ; les principaux d'entre les sénateurs parlèrent avec force contre lui, et l'accusèrent de plusieurs autres grands crimes, en particulier d'un commerce incestueux avec sa propre sœur, femme de Lucullus. Mais le peuple s'étant opposé à des poursuites si vives, et ayant pris la défense de Clodius, lui fut d'un grand secours auprès des juges que cette opposition étonna, et qui craignirent les fureurs de la multitude. César répudia sur-le-champ Pompéia, et appelé en témoignage contre Clodius, il déclara qu'il n'avait aucune connaissance des faits qu'on imputait à l'accusé. Cette déclaration ayant paru fort étrange, l'accusateur lui demanda pourquoi donc il avait répudié sa femme : « C'est, répondit-il, que ma femme ne doit pas même être soupçonnée. » Les uns prétendent que César parla comme il pensait ; d'autres croient qu'il cherchait à plaire au peuple, qui voulait sauver Clodius. L'accusé fut donc absous, parce que la plupart des juges donnèrent leur avis sur plusieurs affaires à la fois, afin, d'un côté, de ne pas s'attirer, par sa condamnation, le ressentiment du peuple ; et, de l'autre, pour ne pas se déshonorer aux yeux des bons citoyens par une absolution formelle. »³²⁹

Le culte de la *Bona Dea* était un culte public féminin d'origine archaïque ; peut-être d'importation de Grande Grèce³³⁰. Le culte comportait deux phases distinctes qui marquaient les célébrations. D'abord, le 1^{er} mai, dans un temple situé sous un rocher de l'Aventin, un

³²⁸ Plutarque, *Vie de César*, VII.

³²⁹ Plutarque, *Vie de César*, X, 1-11.

³³⁰ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 228.

sacrifice était offert, lors de jeux³³¹. Ensuite, la nuit du 3 au 4 décembre, un second service avait lieu à huit-clos dans la maison d'un magistrat qui possédait l'*imperium*, consul ou préteur notamment, qui seuls agissent à Rome *cum imperio*. Les matrones de haut rang et leurs esclaves se réunissaient alors que toute la maisonnée masculine devait sortir. La fête était présidée par la maîtresse de la maison ou, plus exactement selon Plutarque, par la matrone la plus âgée de la demeure³³². Les matrones, qui agissaient au nom du peuple romain (*pro populo*), étaient coiffées de bandelettes pourpres, ornaient la maison de tonnelles de feuillage, sacrifiaient une truie, faisaient une libation de vin pur, chantaient et dansaient. Les vestales participaient aux rites. Il s'agissait donc bien d'un culte public où deux interdits féminins étaient transgressés : le sacrifice d'un animal et l'acte de boire du vin lors du banquet. Cette cérémonie, dont Plutarque parle dans l'extrait cité plus haut, démontre que la place de la femme dans la société romaine pouvait être publique.

En décembre 62 av. J.-C., alors que César était préteur et grand pontife³³³, les festivités de la *Bona Dea* devaient se dérouler sous la présidence de Pompeia Sylla dans sa maison. Plutarque rapporte que la liturgie est interrompue par l'irruption d'un homme dans la maison, amoureux de Pompeia, Publius Clodius Pulcher. La cérémonie est arrêtée, le fauteur de troubles expulsé de la maison et les convives sous le choc. La rumeur de la complicité de Pompeia grandit à Rome : le Sénat déclara qu'il y avait eu sacrilège, saisit les pontifes de l'enquête, prescrivit le recommencement des *Damia* et disposa que, si le coupable était convaincu de son crime, il serait poursuivi pour inceste devant une *quaestio* dont les membres seraient désignés³³⁴. Devant la reconnaissance officielle de la souillure dans sa maison, César, pour préserver son honneur, répudia Pompeia, dans le silence le plus complet, mi-janvier 61 av. J.-C. En mai de cette année, eut lieu le procès de Clodius qui fut acquitté grâce à l'action de César. Ce dernier avait sauvé sa dignité.

Nous avons ainsi la preuve d'un règlement d'adultère dans le cadre public. Cette répudiation allait permettre à César d'épouser deux ans plus tard Calpurnia.

Abordons ensuite le cas de Scribonia, seconde épouse d'Octavien, que ce dernier épouse après avoir répudié Claudia Pulchra en 40 av. J.-C. Il la répudia le jour de son accouchement en 39

³³¹ Ovide, *Fastes*, V, 148-158.

³³² Plutarque, *Vie de César*, IX, 1-8.

³³³ Carcopino, J., *Jules César*, Bartillat, Paris, 2013, p. 191.

³³⁴ *Ibid.*, p. 192.

av. J.-C. pour cause de « mauvaises mœurs »³³⁵. Suétone ajoute, alors qu'il décrit l'échange épistolaire entre Octavien et Antoine mentionné plus haut :

*« Marc Antoine lui reproche, outre son brusque mariage avec Livia, d'avoir, en présence de son mari, emmené une femme consulaire, de la salle à manger dans un cabinet, d'où elle ne serait revenue à table que les oreilles rouges et les cheveux en désordre. Il ajoute que Scribonia ne fut répudiée que pour avoir trop déploré la puissance de sa rivale, et que les amis d'Auguste le pourvoyaient de femmes mariées et de filles nubiles qu'ils faisaient déshabiller et qu'ils examinaient, comme des esclaves vendus par Toranius. »*³³⁶

Suétone rapporte ici la propagande d'Antoine alors que les liens entre les triumvirs sont de plus en plus tendus dans les années 30 av. J.-C. Antoine aborde le cas de la répudiation de Scribonia et explique qu'elle est le fruit des frivolités d'Octavien avec les autres femmes. Dion Cassius vient tempérer ce portrait :

*« Il commençait à aimer Livia et, pour cette raison, il répudia ce même jour Scribonia, bien qu'elle lui eût donné une fille. »*³³⁷

Pour Dion Cassius, la répudiation de Scribonia serait le fruit de l'amour passionnel entre Octavien et Livia.

Difficile de démêler les vraies raisons de la répudiation de Scribonia. Cependant il paraît évident qu'Antoine, pour contrer les accusations d'Octavien sur sa liaison avec Cléopâtre, extrapole le portrait d'Octavien.

Il apparaît cependant que cette répudiation permettait deux éléments à Octavien. Premièrement c'était un alibi pour épouser Livia la même année (38 av. J.-C.). D'autre part, répudier Scribonia signifiait rompre avec sa famille c'est-à-dire avec celle de Sextus Pompée. Scribonia étant, comme on l'a dit plus haut, la belle-sœur de Sextus Pompée³³⁸. Rompre avec Scribonia, signifiait rompre la paix de Misène (39 av. J.-C.) qui reconnaissait au fils de Pompée le contrôle de la Sicile et de la Sardaigne. Ce n'était alors qu'une ébauche à la guerre qui allait unir les triumvirs contre Sextus Pompée : par le pacte de Tarente (37 av. J.-C.) et la bataille de Nauoque (36 av. J.-C.). La répudiation de Scribonia était donc avant tout politique, comme le fut son mariage. Même le fait qu'elle soit enceinte ne semblait pas arrêter Octavien dans ses desseins politiques.

³³⁵ Suétone, *Auguste*, LXII, 1-2-3 : « Cependant s'étant brouillé avec Fulvia, il la répudia encore vierge, pour épouser Scribonia, veuve de deux hommes consulaires, et qui avait des enfants du second. Il s'en sépara également, dégoûté, comme il l'a écrit, de ses mauvaises mœurs ».

³³⁶ Suétone, *Auguste*, LXIX, 1-2-3.

³³⁷ Dion Cassius, Livre XLVIII, 34.

³³⁸ Hurlet, F., *op. cit.*, p. 32-33.

Le cas des femmes répudiées ou des divorces mettant en causes les femmes montre, avant tout, que ces épouses étaient « l'objet » des ambitions politiques masculines mais aussi, dans une moindre mesure, une forme « d'affirmation des femmes » face au poids du *mos maiorum* qui va de pair avec les perturbations sociales des guerres civiles. Il convient désormais de parachever ce mémoire de recherche par une analyse des guerres civiles au regard de la « condition des femmes » et de montrer que dans une certaine mesure celles-ci connaissent une relative évolution de leur position au sein de la société romaine.

4. Les guerres civiles de la fin de la République romaine : vers une « émancipation » des femmes au sein du corps civique ?

Cette dernière partie vise à compléter l'analyse des sources avec un thème qui occupe la recherche récente en histoire romaine. Il s'agit de montrer que le rôle des femmes des *imperatores* et des triumvirs peut permettre de mettre en avant la notion de « citoyenneté féminine » et de s'interroger sur une certaine forme « d'émancipation »³³⁹ des femmes à la fin de la République romaine. Dans un second temps il conviendra d'aborder la législation d'Auguste sur le mariage. En effet, dans un esprit de restauration des valeurs anciennes mais aussi de politique nataliste après l'hécatombe des trois guerres civiles, il fait promulguer la *lex Iulia de maritandis ordinibus* et la *lex Iulia de adulteriis* qui concernent les femmes.

On l'a vu avec le portrait de plusieurs épouses dans les sources antiques, la matrone romaine idéalisée du I^{er} siècle avant J.-C. devait être, comme ses ancêtres, l'austère matrone, d'une fidélité éprouvée à son mari, prêtresse de son foyer, courageuse à l'occasion, parfois héroïque mais dénuée de tout charme féminin, inspirant le respect mais non de l'amour. Cette image, venant des temps anciens de Rome (notamment avec l'image des Sabines) est entretenue par les auteurs contemporains de notre sujet mais aussi ceux qui écrivent *a posteriori*. Même si cette image a peut-être existé au début de la République, la femme romaine connaît une situation bien différente à l'époque de César. Ce changement de situation a été assez rapide pour susciter la réprobation quasi unanime des auteurs latins. Par tradition, les Romains ne sont pas féministes. Ils ont toujours respecté le mariage et le foyer comme institution mais ce respect manque singulièrement de sympathie ou d'affection. Le mariage leur apparaît comme un mal nécessaire auquel il faut se résigner dans l'intérêt de la République³⁴⁰. Les Romains ont toujours eu peur de l'influence possible des femmes et c'est pourquoi elles ont été maintenues dans un état d'asservissement. Tite-Live en effet disait :

« Souvenez-vous de tous ces règlements qu'on fait nos ancêtres pour soumettre les femmes à leur mari. Tout enchaînées quelles sont vos ancêtres avaient peine à les dominer. Qu'arrivera-t-il si vous leur rendez la liberté, si vous les laissez jouir des mêmes droits que vous ? Le jour où elles deviendront vos égales et vous serez supérieures ? »³⁴¹

De même, aux temps de Cicéron, celui-ci met dans la bouche de Scipion une longue paraphrase de *La République* de Platon :

³³⁹ Fau, G., *L'Émancipation féminine dans la Rome antique*, Les Belles Lettres, Paris, 1978.

³⁴⁰ *Ibid*, p. 7.

³⁴¹ Tite-Live, XXXIV, 3.

« Dans un pareil état, la licence règne nécessairement tous, il n'y a plus de chair qui commande même dans la famille et le mal s'étend jusqu'aux animaux... Et ainsi arrive-t-il que les esclaves eux-mêmes prennent des libertés, que les femmes ont les mêmes droits que les hommes, et dans un si grand désordre les chiens, mêmes les chevaux, les ânes ne connaissent plus de retenue si bien qu'il faut s'effacer lorsqu'on les rencontre. »³⁴²

L'auteur cherche à démontrer, à travers Scipion, que si l'ordre des choses n'est plus respecté, c'est-à-dire le *mos maiorum*, l'État sombre dans l'anarchie. On comprend alors qu'à des époques troublées comme les guerres civiles les Romains n'avaient de cesse de prôner les valeurs anciennes. Dans l'ancien droit romain la femme reste inférieure : elle est privée de la plupart des droits de l'homme libre, en raison de la « fragilité de son sexe », mais plus précisément par peur de l'influence qu'elle pourrait exercer. Nous l'avons vu à plusieurs égards, certaines épouses étaient totalement impuissantes face à l'action de leur mari, notamment quand il s'agit de répudiation. La femme n'était pas frappée d'une incapacité générale mais d'une incapacité qui résultait des anciennes formes du mariage qui plaçait la femme sous la puissance (*in manu*) de son mari dans une situation voisine d'une fille mineure à l'égard de son père. C'est la disparition de ces formes de mariage et la généralisation du mariage *sine manu*, sans puissance maritale, qui ont permis aux femmes d'acquérir une capacité juridique presque totale³⁴³. À la fin de la République romaine, il semble que le mariage *sine manu* se soit généralisé, ce qui implique que les matrones romaines disposaient librement de leur personne et de leurs biens. Elles prenaient ainsi de l'importance dans le foyer et pouvaient gérer les affaires de leur mari en leur absence. En cela, Fulvia ou Octavia sont de bons exemples. Pour cela, cependant, la matrone romaine devait être instruite : on ne peut donc généraliser ce portrait à l'ensemble des épouses romaines. Cornelia, épouse Pompée, est ici aussi un très bon exemple de la femme instruite et qui a reçu une bonne éducation et qui fait figure d'épouse vénérable.

D'autre part, l'époque républicaine et l'élargissement territorial de Rome, à l'époque républicaine, apporta aussi un élargissement des horizons mentaux, ce qui explique peut-être une nouvelle place de la femme dans la société. Dès le II^{ème} siècle av. J.-C., Caton avait beau lutter contre l'influence de l'hellénisme après la conquête de la Grèce, un certain mouvement était en marche qui signifiait un assouplissement du mariage et une ouverture d'esprit³⁴⁴. Un indice de cette ouverture est la prise en compte des femmes à cette époque : en 102 av. J.-C., le premier éloge funèbre est célébré pour une femme³⁴⁵. La guerre sociale et l'extension de la citoyenneté romaine aux Italiens allaient remettre en cause le fonctionnement de la République

³⁴² Cicéron, *De Republica*, I, 43.

³⁴³ Fau, G., *op. cit.*, p. 2.

³⁴⁴ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 46.

³⁴⁵ Cicéron, *De l'orateur*, II, 11, 44.

sans pour autant qu'on puisse dire que les femmes acquièrent plus de droits. Les guerres civiles ensuite perturbèrent la coutume, le mode de vie traditionnel, affectèrent hommes et femmes, entrouvrirent des possibilités d'enrichissement et de mobilité sociale. La femme allait avoir une place dans les stratégies de conquête du pouvoir des généraux de la fin de la République. L'ouverture du Sénat à un grand nombre de familles romaines, italiennes ou provinciales par les dictateurs produisit un renouvellement des familles dirigeantes et un brassage social³⁴⁶. Une fois encore cette évolution se passe dans les hautes sphères de la société romaine. Ne nous méprenons pas face à ce semblant de renouvellement mais il est fort possible qu'après l'ouverture à l'hellénisme, l'évolution de la citoyenneté pendant la guerre sociale et le brassage social des guerres civiles, les femmes aient bénéficié d'une place plus importante dans la société romaine.

Cela permet de mettre en avant l'idée d'une « émancipation » évoquée notamment par G. Fau. Celle-ci est sociale, sûrement économique, mais en aucun cas la Femme romaine n'acquiert de droits politiques équivalents à ceux des hommes. Cependant, si on observe l'étymologie du terme « politique », on peut trouver à certains égards une forme « d'émancipation politique » de certaines femmes pendant les guerres civiles. Le terme est formé de *polis*, la cité en grec, ce qui montre que le mot englobe les « affaire de la cité » et donc « ce qui concerne les citoyens ». Parler « d'émancipation politique » renvoie à l'idée d'une place de plus en plus essentielle dans les affaires de la cité. Or, beaucoup de femmes étudiées dans ce mémoire, prennent part aux affaires de leurs maris et donc de Rome. Bien qu'elles soient mal perçues dans les sources et de leur temps, et que cela ne concerne que les riches matrones romaines, on peut parler d'une certaine forme « d'émancipation politique » du cadre privé vers le cadre public. Le rôle prépondérant des femmes ou de mères d'empereurs après la mort d'Auguste vient confirmer ce poids politique. On reste cependant loin de l'exercice du pouvoir et de l'acquisition d'une « citoyenneté féminine ».

En effet, contrairement au grec *πολίτης*, il n'existe pas de terme spécifique, en latin, permettant de désigner une citoyenne. À Rome, la curie (*curia*) constitue le plus ancien critère d'appartenance à la communauté des Quirites. Étymologiquement, le mot désigne littéralement « un rassemblement d'hommes ». À ce titre, le citoyen, que le latin désigne sous les termes de *civis* ou de *quiris*, ne peut être qu'un homme (*vir*), et un homme libre de surcroît, qui n'accède à la plénitude de son rôle que lorsqu'il est parmi d'autres *vires*, réunis au service de la cité.³⁴⁷

³⁴⁶ Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *op. cit.*, p. 47.

³⁴⁷ Chatelard, A., *op. cit.*, p. 26.

Le propre du citoyen est de bénéficier de droits, mais aussi d'être soumis à des devoirs, parmi lesquels, en premier lieu, celui d'être soldat. Et parce qu'il est mobilisable, le citoyen est inscrit sur les registres du cens : il est alors intégré dans l'une des centuries censitaires en fonction de sa fortune et paie sa part du *tributum* destiné au financement de l'armée et du *stipendium*, la solde du soldat. L'exercice de la citoyenneté se définit aussi par la capacité, au moins théorique, à participer de manière active à la vie politique de la cité, lors du vote des lois ou des élections de magistrats, dans le cadre d'assemblées centuriates ou tributes. Que ce soit sous la République romaine ou sous l'Empire, les femmes sont exclues aussi bien de l'armée que des comices. Il existait également le droit d'être élu magistrat (*ius honorum*), le droit à la propriété (*ius census*), le droit de faire appel au tribun de la plèbe pour être défendu (*ius auxilii*) ou encore le droit de faire appel au peuple après une décision de justice (*ius provocationis*) et enfin le droit de participer aux sacerdoces (*ius sacrorum*).

Si on ne prend que ces droits et devoirs, on ne peut parler de « citoyenneté féminine »³⁴⁸. Les femmes ne sont jamais appelées à combattre dans l'armée ni ne sont concernées par le paiement de l'impôt direct mais il est néanmoins prévu la participation de certaines femmes à une forme d'impôt : de l'argent pour payer l'orge des chevaux publics (*aes hordearium*), était requis sous la forme d'« une taxe annuelle de deux mille as, payée par les veuves »³⁴⁹. Il s'agit bien entendu de veuves dont l'époux entrait dans les catégories censitaires concernées par le *tributum* et qui avaient les moyens de payer cette taxe. On comprend donc qu'une fois le *paterfamilias* décédé, et lorsque les enfants sont manifestement mineurs, la veuve devenait, aux yeux de la fiscalité romaine, un chef de famille « de transition ». Cependant, le fait qu'une telle taxe soit exigée de la part de veuves de chevaliers montre que ces femmes constituent une catégorie fiscale particulière et originale : les veuves continuent d'être perçues à travers leur statut marital, mais dans un même temps, la taxe qui leur incombe est unique à Rome en ce qu'elle vise en premier lieu des « citoyennes »³⁵⁰. D'autre part nous avons aussi la trace de taxes exceptionnelles demandées aux femmes pour les besoins d'une guerre, pour la défense de la patrie en danger : rappelons ici la *lex Oppia* votée durant la deuxième guerre punique, ainsi que la taxe levée en 42 av. J.-C. par les triumvirs, qui provoquèrent des manifestations de femmes en public. Il est donc clair que, même si elle n'était pas « citoyenne », la matrone romaine avait conscience d'appartenir à une communauté civique dans laquelle elle avait sa place.

³⁴⁸ *Ibid*, p. 27.

³⁴⁹ Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 43, 9.

³⁵⁰ Chatelard, A., *op. cit.*, p. 33.

Mis à part l'exemple cité précédemment, il y a peu d'exemples de femmes qui s'emparent du *forum* ou d'un lieu public pour revendiquer une cause. Les épouses évoquées plus haut qui manifestent leur mécontentement sur le *forum* derrière Hortensia manifestèrent après avoir demandé l'intercession de Fulvia auprès de son mari dans le cadre privé. Ceci semble donc bien exceptionnel par rapport au mode de fonctionnement traditionnel. Lorsque les femmes avaient une demande à formuler au Sénat ou au Peuple romain, elles s'adressaient d'abord aux épouses des magistrats, afin que ces dernières en fassent à leur tour part à leurs époux. Tout ceci se passe dans un cadre privé et en respectant la hiérarchie sociale qui réglait tous les rapports interpersonnels dans la société romaine, que ce soit entre hommes ou entre femmes. En temps de crise, derrière Hortensia, ces matrones étaient intervenues publiquement. Fulvia est de nouveau un bon exemple pour montrer que cette irruption sur l'esplanade publique n'est pas unique. L'épouse d'Antoine, en l'absence de celui-ci prend en charge ses affaires et prend les commandes d'une guerre qui va l'opposer à Octavien. Elle devenait ainsi, pour Antoine et grâce à la notoriété de sa famille, stratège militaire aux côtés de son beau-frère et en assumait les conséquences. Cléopâtre, même si elle n'est pas romaine, est l'image de la femme-reine, véritable stratège et chef d'État que les hommes romains méprisaient, comme on le retrouve dans les sources.

L'étude du cas de Pompeia Sylla, épouse de César, révèle cependant un autre rôle public de la femme au sein de la religion publique. Si nous constatons que des femmes possédaient parfois un rôle politique, privé ou exceptionnellement public, il manque toutefois une reconnaissance publique de leur appartenance à la communauté civique. Il n'existe qu'une seule occurrence de l'expression citoyenne romaine (*civis Romana*)³⁵¹ pour la période républicaine : elle se trouve dans un passage du *Pro Balbo* de Cicéron, dans lequel ce dernier utilise par quatre fois le terme de *civis* (*civis Romana* ou *mente civili*) à propos d'une femme ; il s'agit de la prêtresse grecque de Cérès que les anciens Romains faisaient venir de Grande Grèce afin de pouvoir pratiquer à Rome le culte du *sacrum anniversarium Cereris* selon le rite grec³⁵². Or, s'il faut que cette femme soit d'origine grecque, elle doit par ailleurs avoir été faite citoyenne romaine pour que ces rites puissent être réalisés au bénéfice du peuple romain, *pro populo*³⁵³. C'est donc dans le cadre de la religion publique qu'on découvre l'appellation *civis Romana*. En outre, si toutes les prêtresses publiques étaient habilitées à sacrifier *pro populo*, comme cette prêtresse, les

³⁵¹ *Ibid.*, p. 38.

³⁵² Cicéron, *Pro Balbo*, 55.

³⁵³ Isayev, E., « Just the right amount of priestly foreignness: Roman citizenship for the Greek priestess of Ceres », dans Richardson, J. H., Santangelo, F., (ed.), *Priests and state in the Roman World*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 2011, p. 374-390.

matrones pouvaient être investies de la même capacité lors de certains rites annuels, tels que les rites nocturnes célébrés en décembre en l'honneur de *Bona Dea*. Pompeia Sylla exerçait donc une forme de « service public » qui fut stoppé par les actions de Clodius en 62 av. J.-C. Bien qu'il n'existe pas d'attestation d'autres sacrifices qui auraient été réalisés *pro populo* par des femmes romaines, en-dehors des Vestales, durant la République romaine, l'autorité implicite d'un tel sacrifice au bénéfice du peuple romain ne peut que répondre à une logique d'intégration civique de ces matrones, habilitées à s'adresser aux dieux au nom de la Cité en tant que membres à part entière de cette dernière³⁵⁴.

Les éléments qui semblent caractériser la *civis Romana* rapprochent la citoyenneté des femmes de la citoyenneté sans suffrage (*ciuitas sine suffragio*) qui a été octroyée à certains peuples d'Italie (Étrusques, Campaniens, Sabins)³⁵⁵. Cette forme de citoyenneté est bien réelle, juridiquement reconnue, mais dépourvue des droits politiques que sont le droit de vote ou le droit d'être élu aux magistratures. Une telle citoyenneté, incomplète, est généralement accordée à des peuples vaincus que Rome souhaite voir privés de souveraineté, tout en les intégrant à son empire territorial et en leur imposant les obligations liées à la citoyenneté. D'autre part, le droit privé romain est reconnu et garanti aux *ciues sine suffragio*, comme c'est le cas pour les femmes qui disposaient du droit de mariage (*ius conubii*), du droit de commerce (*ius commercii*) et du droit d'intenter des actions en justice (*ius legis actionis*). Il s'agit donc bien d'une forme de citoyenneté, qui place dans certains cas les femmes au cœur de la cité.

Dans la mesure où la société romaine est fondée sur un système d'inégalité entre les citoyens, dans lequel les droits et les devoirs sont à géométrie variable, et étaient essentiellement proportionnels à l'importance de la naissance et de la fortune, il est permis de se demander s'il est encore pertinent de penser la citoyenneté selon une définition unique³⁵⁶. En fait, que reste-t-il de spécifique à la citoyenneté politique masculine, si une grande partie des hommes citoyens est réduite au silence, c'est-à-dire à l'état d'auditeurs sans réelle possibilité de donner leur suffrage ou d'exprimer leur opinion ? Est-il légitime de décrire le simple fait d'écouter comme une « participation à une délibération au sein de la communauté » ?³⁵⁷ Cette question peut laisser penser que les femmes ne sont pas plus mises à l'écart politiquement qu'une grande partie des hommes citoyens et n'ont finalement pas eu un statut ou un sort moins enviable que certains

³⁵⁴ Scheid J., « D'indispensables "étrangères". Les rôles religieux des femmes à Rome », dans Duby, G. et M. Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, Perrin, Paris, 2002., p. 514.

³⁵⁵ Pepe, L., *Posizione giuridica e ruolo sociale della donna romana in età repubblicana*, A. Giuffrè, Milan, 1984.

³⁵⁶ Chatelard, A., *op. cit.*, p. 42.

³⁵⁷ *Ibid.*

citoyens hommes, auxquels on ne dénie pas pour autant la qualité de citoyens³⁵⁸. Le « civisme » paraît donc être un critère plus intéressant que la « citoyenneté ».

Là où la citoyenneté est un état de fait, une appartenance à une cité, un état assorti de droits et de devoirs, le civisme en constitue la conscience. Celui-ci se fonde sur une participation volontaire à tout ce qui peut toucher la construction et le devenir de la communauté civique. À ce titre beaucoup de femmes ont fait preuve de civisme. Cornelia, épouse de Pompée, Livie, épouse d'Octavien ou encore Calpurnia, épouse de César, participent aux côtés de leurs maris à leurs mésaventures politiques et défendent leurs intérêts en pensant défendre ceux de la République. De même pour Fulvia, même si celle-ci n'apparaît pas comme vertueuse dans les sources. Elles soutiennent leur mari, s'engagent auprès de leurs causes, dans le cadre privé ce qui a une conséquence dans le cadre public. Elles participent ainsi indirectement ou non à leur carrière politique et agissent finalement avec une conscience civique. Les femmes des *imperatores* ou des triumvirs, engagées ou non, sont en réalité avec l'ascension des généraux et les crises de la fin de la République un ciment essentiel à la communauté civique permettant l'ascension, la déchéance, l'entretien d'une carrière ou d'une action politique. En cela elles sont essentielles aux Romains et à l'État.

Les lois d'Auguste qui ont avant tout, ne soyons pas dupes, des visées démographiques, tendent, à certains égards, à confirmer une reconnaissance civique des femmes après les guerres civiles. La politique familiale d'Auguste débuta en 18 av. J.-C. avec la promulgation de la *lex Iulia de maritandis ordinibus*. Le premier volet de cette loi édictait des prohibitions matrimoniales pour l'ordre sénatorial alors que le second encourageait les mariages par un système de récompenses et de pénalités fiscales. Les célibataires, les veufs et les divorcés en âge de procréer qui persistaient à ne pas vouloir se marier, ou se remarier, et à avoir d'enfants, voyaient leur capacité à hériter passablement réduite au profit de l'État³⁵⁹. Pour faciliter les unions, Auguste permit même aux citoyens qui n'étaient pas membre de l'ordre sénatorial d'épouser des affranchies³⁶⁰ et diminua la durée légale des fiançailles à deux ans afin d'éviter que des hommes se marient à des enfants pour garder leur vie de célibataire. Vingt-six ans plus tard, Auguste constatait l'échec de sa loi et de sa politique³⁶¹. Il décida alors de la durcir en l'amendant avec la *lex Popia Poppaea* en 9 ap. J.-C. Se marier ou se remarier n'était plus suffisant pour échapper aux

³⁵⁸ Patterson, C., « Citizenship and gender in the ancient world: the experience of Athens and Rome », dans Benhabib, S., Resnik, J., (ed.), *Migrations and Mobilities: citizenship, borders, and gender*, New York University Press, New York, 2009, p. 64.

³⁵⁹ Gaius, *Institutes*, 2, 111.

³⁶⁰ Dion Cassius, LIV, 16.

³⁶¹ Girod, V., *op. cit.*, p. 210-211.

pénalités fiscales. Le mariage ou le remariage devait être fécond, et chacun des époux devait avoir au moins trois enfants pour accéder à des droits et des privilèges fiscaux et sociaux. La loi favorisait même le divorce pour trouver un partenaire plus compatible en cas de stérilité.³⁶²

Ce « droit des trois enfants », *ius trium liberorum*, était particulièrement avantageux pour les femmes. Les mères de trois enfants cessaient de dépendre légalement de leur mari, de leur père ou de leur tuteur selon le mode de mariage qu'elles avaient contracté. Elles étaient juridiquement émancipées. Les femmes ayant trois enfants jouissaient ainsi d'une double « récompense » : la liberté juridique et la reconnaissance civique d'être une bonne matrone romaine³⁶³. Auguste prévoyait cependant des exceptions : il pouvait accorder ces privilèges à certaines femmes. Il le fit pour les Vestales³⁶⁴ et pour sa femme Livie.

On peut dire que ce « cadeau » d'Auguste envers les femmes permettait, même si ce n'est pas là son objectif premier, de valoriser les matrones romaines. Loin d'accorder de nouveaux droits aux matrones romaines, la loi réaffirme l'image de la bonne épouse telle qu'elle était vue dans la tradition des ancêtres. Dans un esprit de réaffirmation des valeurs ancienne, Auguste accorde pour autant une avancée aux épouses romaines. Tout en maintenant les femmes au foyer et en leur faisant courir le risque d'au moins trois grossesses, il leur permettait de s'émanciper de la tutelle masculine. Le Haut-Empire pourrait donc avoir connu une courte période « d'émancipation féminine », jamais revendiquée et qui ne toucha que la frange haute de la société : pour preuve les épouses Julio-Claudiennes qui s'immiscent dans la sphère publique après 14 ap. J.-C.

³⁶² Girod, V., *op. cit.*, p. 211.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ Dion Cassius, LIV, 16.

Conclusion.

Le moment venu de conclure, il est important de rappeler la problématique de ce travail de recherche. L'axe majeur de ce travail fut de montrer le rôle des femmes des *imperatores* et des triumvirs pendant les guerres civiles de la fin de la République romaine. En se fixant pour bornes chronologiques 112 avant J.-C et 9 ap. J.-C. et faisant le choix des épouses légitimes des protagonistes des guerres civiles, ce travail visait à prouver que ces épouses, perçues de différentes façons dans les sources, ont eu un rôle dans les événements politiques de leur temps. Certaines épouses sont totalement occultées des sources et ne figurent qu'une ou deux fois dans celles-ci. Cela démontre la place mineure des femmes dans les récits historiques et la place relativement réduite de celles-ci dans la société romaine. Cela mettait également en exergue la difficulté pour l'historien de comprendre le rôle des femmes lorsque les sources sont exclusivement écrites par des hommes au sujet des hommes. Le travail fut ici, malgré ces difficultés, d'aborder notamment la vie d'Ilia, épouse de Sylla, Iunia, épouse de Lépide ou encore Cossutia, épouse de César. Comme souvent il s'agissait des premières épouses, au départ des ambitions politiques de leur mari, dont les auteurs ont jugé bon de ne pas s'attarder à leur sujet.

Loin de rester sur ces femmes tombées dans l'oubli des sources anciennes, il convenait de montrer également que d'autres épouses étaient davantage mentionnées. D'autres en effet prenaient part dans le récit des auteurs sous les traits de l'épouse romaine idéale, conforme à la tradition des ancêtres ou *mos maiorum*. Ces épouses étaient montrées en femmes aimantes, dévouées à leur mari, responsables du foyer, humbles, éduquées, réservées et investies auprès de leur époux, dans le cadre privé seulement. Sans pour autant faire figure d'*exempla*, elles apparaissent comme correspondant à la matrone romaine des temps anciens. Ont été abordés ici, les portraits de Cornelia, épouse de Pompée, Calpurnia, épouse de César et Livia, épouse d'Octavien.

Ces épouses incarnaient un idéal mais étaient, comme pour la plupart des mariages étudiés ici, un objet d'ascension politique comme ce fut le cas des mariages d'Octavia, épouse d'Antoine, de Julia (que ce soit l'épouse de Marius, de Pompée ou la fille d'Octavien) et de Claudia Pulchra, épouse d'Octavien. Fulvia, même si elle est décrite par les sources, est incontestablement une matrone dévouée à son mari et, sort de son rôle, pour lui.

Cette vision était pourtant dépassée à l'époque des guerres civiles car on assistait à une évolution de la place de la femme au sein d'une société en crise. D'abord, on peut voir cela par

les portraits de femmes qui ne correspondent pas aux canons de la matrone idéale dans les sources. Ces femmes-là s’immiscent dans l’espace public, prennent le dessus de leur mari ou prennent le commandement de soldats et d’opérations militaires. Ces épouses, tels que Fulvia, Cléopâtre ou encore Scribonia et Mucia Tertia, révélaient les sources et les Romains.

Loin de vouloir réaliser des catégories d’épouses, nous observons que certaines épouses peuvent avoir différents rôles. Fulvia fait figure de femme de pouvoir dans les sources certes mais c’est véritablement une épouse fidèle à son mari et à son parti. Octavia, est vue comme une épouse idéale, car elle est la sœur d’Octavien, mais c’est aussi un élément clé de la politique triumvirale.

Toutefois, force est de constater que ces portraits s’insèrent plus largement dans une évolution de la condition féminine : par la multiplication des mariages *sine manu* d’abord accordant plus de libertés aux épouses qui gardaient leurs biens ; ensuite par un rôle politique de plus en plus fort aux côtés de leur mari et dans leurs affaires ; enfin par une certaine reconnaissance apportée par Auguste par ses lois natalistes qui accordent aux épouses qui ont trois enfants ou plus davantage de libertés.

Bien qu’en aucun cas elles ne gagnent des droits politiques, il semble qu’on soit bien détaché, à la fin de la République, de la matrone romaine des temps anciens. Cela permet à certains chercheurs, notamment A. Chatelard, de mettre en avant un « civisme féminin » car la place des femmes dans la société, dans la religion, au cœur des stratégies politiques, essentielles pour la transmission de la citoyenneté et la formation des futurs citoyens, ne peut que nous faire abonder vers l’idée que la matrone romaine avait (ou devait avoir) la conscience d’appartenir à une communauté civique. Ainsi l’expression de « civisme féminin », plutôt que « citoyenneté féminine » semble plus adéquate.

Enfin, il me paraît ici indispensable de rappeler que ces portraits de femmes, même si elles illustrent l’image d’un civisme au féminin, correspondent à une petite frange de la société : celle des élites romaines qui, par conséquent, se devaient de montrer qu’elles étaient dévouées à la *Res publica* : les époux comme leurs épouses.

On peut donc en déduire que la fin de la République romaine et le début du Principat connaissent une courte période que l’on pourrait qualifier, de manière anachronique, « d’émancipation féminine » qui naquit dans un contexte de crise.

Sources et Bibliographie :

○ Sources littéraires :

Appien, *Les guerres civiles à Rome*, livre 2, traduit par J. J. Combes-Dounous, Les Belles Lettres, Paris, 1994.

Appien, *Les guerres civiles à Rome*, livre 4, traduit par J. J. Combes-Dounous, Les Belles Lettres, Paris, 2008.

Appien, *Histoire romaine. Tome XII, Livre XVII : Guerres civiles, Livre V*, traduit par M. Etienne-Duplessis, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 2013.

Asconius, *Commentaires sur les discours de Cicéron, Pour Milon*, traduit par A. Boulanger, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1999.

César, *Guerre civile. Tome I : Livres I-II*, traduit par P. Fabre, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1987.

César, *Guerre civile. Tome II : Livres III*, traduit par P. Fabre, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1947.

Cicéron, *Correspondance. Tome VIII : Lettres DLXXXVII-DCCVI*, traduit par J. Beaujeu, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 2002.

Cicéron, *Correspondance. Tome IX : Lettres DCCVII-DCCCIII*, traduit par J. Beaujeu, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1988.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 36 et 37, traduit par G. Lachenaud et M. Coudry, Les Belles Lettres, Paris, 2014.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 38, 39 et 40, traduit par G. Lachenaud, Les Belles Lettres, Paris, 2011.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 41 et 42, traduit par F. Hinard et P. Cordier, Les Belles Lettres, Paris, 2002.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 45 et 46, traduit par V. Fromentin, Les Belles Lettres, Paris, 2008.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livre 47, traduit par E. Bertrand et V. Fromentin, Les Belles Lettres, Paris, 2014.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 48 et 49, traduit par M.-L. Freyburger, J.-M. Roddaz, Les Belles Lettres, Paris, 1994.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 50 et 51, traduit par M.-L. Freyburger, J.-M. Roddaz, Les Belles Lettres, Paris, 1991.

Éloge funèbre d'une matrone romaine (Éloge dit de Turia), traduit par M. Durry, Les Belles Lettres, Paris, 2003.

Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, traduit par J. Hellegouarc'h, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1999.

Horace, *Odes et Épodes*, traduit par F. Villeneuve, Les Belles Lettres, Paris, 1929.

Lucain, *La Guerre civile : La Pharsale. Livres I-V*, traduit par A. Bourgery, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1926.

Lucain, *La Guerre civile : La Pharsale. Livres VI-X*, traduit par A. Bourgery et M. Ponchont, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 1962.

Ovide, *L'art d'aimer*, traduit par H. Bornecque, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 2011.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle. Livre IX*, traduit par E. De Saint-Denis, Les Belles Lettres, Paris, 1955.

Plutarque, *Vies parallèles*, traduit par A. M. Ozanam, Gallimard, Paris, 2001.

Plutarque, *Vies*, tome 6, traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Les Belles Lettres, Paris, 1971.

Plutarque, *Vies*, tome 7, traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Les Belles Lettres, Paris, 1972.

Plutarque, *Vies*, tome 8, traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Les Belles Lettres, Paris, 1973.

Plutarque, *Vies*, tome 9, traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Les Belles Lettres, Paris, 1975.

Plutarque, *Vies*, tome 13, traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Les Belles Lettres, Paris, 1977.

Plutarque, *Vies*, tome 14, traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Les Belles Lettres, Paris, 1978.

Properce, *Élégies*, traduit par S. Viarre, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 2005.

Salluste, *La Guerre de Jugurtha*, traduit par A. Ernout, Les Belles Lettres, Paris, 2000.

Strabon, *Géographie. Tome XIV : Livre XVII, 1ere partie (L'Égypte et L'Éthiopie nilotique)*, traduit par B. Laudenbach, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 2015.

Suétone, *Vies des douze Césars - César – Auguste*, traduit par H. Ailloud, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris, 2013.

Tite-Live, *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live Tome XXXIV-, 1re partie : "Periochae" transmises par les manuscrits (Periochae 1-69)*, traduit par P. Jal, Les Belles Lettres, Paris, 2002.

Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, tome 2, traduit par R. Combès, Les Belles Lettres, Paris, 1997.

Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, tome 1, traduit par J. Hellegouarc'h, Les Belles Lettres, Paris, 1982.

Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, tome 2, traduit par J. Hellegouarc'h, Les Belles Lettres, Paris, 1982.

Virgile, *Énéide. Tome II : Livres V-VIII*, traduit par J. Perret, Les Belles Lettres, Paris, 1978.

○ **Sources numismatiques :**

RRC = Crawford, M., *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.

RR2 = Grueber, H. A., *Coins of the Roman Republic in the British Museum, vol. 2. Coinages of Rome (continued), Roman Campania, Italy, the social war, and the provinces*, British Museum, Londres, 1970.

RPC = Burnett, A. M., Amandry, M., Ripollès, P., *Roman Provincial Coinage volume I (44 BC–AD 69)*, British Museum Press et Bibliothèque Nationale de France, 1992.

○ **Sources épigraphiques :**

OGIS = Bernand, É., *Inscriptions grecques d'Égypte et de Nubie : Répertoire bibliographique des OGIS*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1982.

○ **Dictionnaires et outils de travail :**

Daremberg, C. V., Saglio, E., *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, II, Hachette, Paris, 1877-1919.

Howatson, M.C., *Dictionnaire de l'Antiquité : mythologie, littérature, civilisation*, R. Laffont, Paris, 2000.

○ **Ouvrages généraux :**

Badel C., *La République romaine*, Presse Universitaires de France, Paris, 2013.

Cels Saint-Hilaire J., *La République romaine : 133-44 av. J.-C.*, Armand Colin, Paris, 2015.

Christol, M. et D. Nony, *Rome et son empire*, Hachette Éducation, Paris, 2011.

Cuq E., « L'inscription bilingue de Délos de l'an 58 av. J.-C. », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 46, 1922, p. 198-215.

Hinard, F., *Histoire romaine*, Fayard, Paris, 2000.

Klein, B., *Histoire romaine : de la légende d'Énée à la dislocation de l'Empire*, Librio, Paris, 2005.

Lacam J.-C., *La République romaine des années d'or à l'âge de sang*, Ellipses, Paris, 2013.

Le Glay, M., Voisin, J.-L., Le Bohec, Y., *Histoire romaine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1991.

Nicolet, C., « La *lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo* et la loi « annonaire » de Clodius (58 av. J.-C.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1, 1980, p. 263.

Virouvet, C. (dir.), *Rome, cité universelle. De César à Caracalla 70 av. J.-C. – 212 apr. J.-C.*, Belin, Paris, 2018.

Wolff, C. (dir.), *Le monde romain. 70 av. J.-C. – 73 ap. J.-C.*, Atlande, Paris, 2014.

○ **Ouvrages spécialisés :**

- **Épistémologie :**

Delacroix, C., Dosse, F., Garcia, P., Offenstadt, N., *Historiographies I, Concepts et débats*, Gallimard, Paris, 2010.

Hurlet, F., « Une décennie de recherches sur Auguste. Bilan historiographique (1996-2006) », *Anabases*, 6, 2007, p. 187-218.

- **Histoire politique de la fin de la République romaine :**

Etienne, R., *Les ides de mars : l'assassinat de César ou de la dictature ?* Gallimard, Paris, 1973.

Baudry, R., Destephen S., *La société romaine et ses élites : hommages à Élisabeth Deniaux*, Picard, Paris, 2012.

Benedetti, L. *Glandes Perusinae: revisione e aggiornamenti*. Rome, 2012.

- Bingen, J., « La politique dynastique de Cléopâtre VII », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 143^e année, 1, 1999, p. 49-66.
- Borgies, L., *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc-Antoine : de l'usage politique de la uituperatio entre 44 et 30 av. J.-C.*, Éditions Latomus, Bruxelles, 2016.
- Broughton, S., Robert, T., *The Magistrates of the Roman Republic*, II, The American Philological Association, New York, 1952.
- Chauveau, M., "Ères nouvelles et corégences en Égypte ptolémaïque", dans : KRAMER Bärbel (éd), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses, Berlin, 13.-19.8.1995*, Stuttgart, 1997, p. 163-171.
- Cogitore, I., *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, Rome, 2002.
- Devillers, O., Franchet d'Espèrey, S. (éd.), *Lucain en débat : Rhétorique, poétique et histoire*, Ausonius Éditions, Pessac, 2010.
- Elias, N., « Les transformations de la balance des pouvoirs entre les sexes. Étude sociologique d'un processus à travers l'exemple de l'État romain antique », *Politix*, 51, 2000, p. 15-53.
- Ferrière, M-C., *Les partisans d'Antoine (des orphelins de César aux complices de Cléopâtre)*, Ausonius, Bordeaux, 2007.
- Green, P., *D'Alexandre à Actium, du partage de l'empire au triomphe de Rome (323 - 30 av. J.-C.)*, Robert Laffont, Paris, 1990.
- Hinard, F., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, École Française de Rome, Rome, 1985.
- Hurlet, F., *Les collègues du prince sous Auguste et Tibère*, Collection de l'École française de Rome, Rome, 1997.
- Isayev, E., « Just the right amount of priestly foreignness: Roman citizenship for the Greek priestess of Ceres », dans Richardson, J. H., Santangelo, F., (ed.), *Priests and state in the Roman World*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 2011, p. 374-390.
- Linderski, J., *Imperium Sine Fine : T. Robert S. Broughton et la République romaine*, Franz Steiner, Stuttgart, 1996, p. 150.
- Münzer, F., *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, J. B. Metzler, Stuttgart, 1920.
- Patterson, C., « Citizenship and gender in the ancient world: the experience of Athens and Rome », dans Benhabib, S., Resnik, J., (ed.), *Migrations and Mobilities: citizenship, borders, and gender*, New York University Press, New York, 2009.

Peppe, L., *Posizione giuridica e ruolo sociale della donna romana in età repubblicana*, A. Giuffrè, Milan, 1984.

Sear, D.R., *The History and Coinage of the Roman Emperors 49-27 B.C.*, Spink, Londres, 1998.

Schrapel, Th., *Das Reich der Kleopatra. Quellenkritische Untersuchungen zu den « Landschenkungen » Mark Antons*, Trierer Historische Forschungen, Trèves, 1996.

Syme, R., *La révolution romaine*, Gallimard, Paris, 1967.

Syme, R., « Salluste », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, 49, traduit par Robin, P., Paris, 1982, p. 137.

Will, E., *Histoire politique du monde hellénistique 323-30 av. J.-C.*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2003.

- **Biographies :**

Allély, A., *Lépide, le triumvir*, Ausonius, Bordeaux, 2004.

Babcock, C.L. « The Early Career of Fulvia. », *The American Journal of Philology*, 86, 1, 1965, p. 1-32.

Barrett A., *Livia: First Lady of Imperial Rome*, Yale University Press, New Haven, 2002.

Cosme, P., *Auguste*, Perrin, Paris, 2009.

Carcopino, J., « César et Cléopâtre », *Études d'archéologie romaine*, I, Gand, 1937, p. 37-38.

Carcopino, J., *Jules César*, Bartillat, Paris, 2013.

Canfora, L., *César, dictateur démocrate*, Flammarion, Paris, 2001.

Etienne, R., *Jules César*, Fayard, Domont, 2008.

Hayne, L., « Lepidus' Rôle after the Ides of March », *AClass*, 14, 1971, p. 109-117.

Hinard, F., *Sylla*, Fayard, Paris, 1985.

Hurlet, F., *Auguste – Les ambiguïtés du pouvoir*, Armand Colin, Paris, 2015.

Jallet-Huant, M., *Marc Antoine*, Presses de Valmy, Charenton-le-Pont, 2009.

Martin P., *Antoine et Cléopâtre, la fin d'un rêve*, Éditions Complexe, Paris, 1995.

Münzer, F., « Fulvia », *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 7, Stuttgart, 1910, p. 281-284.

Renucci, P., *Marc Antoine : Un destin inachevé entre César et Cléopâtre*, Perrin, Paris, 2015.

Schettino, M. T., « La boisson des dieux. À propos du banquet de Cléopâtre. », *Dialogues d'histoire ancienne*, 32, 2, 2006. p. 59-73.

Teyssier, E., *Pompée : L'anti-César*, Perrin, Paris, 2013.

Utard, R., « Pompée sous le regard de Cornélie : pour quelle image du héros ? », dans Devillers, O., Franchet d'Espèrey, S. (éd.), *Lucain en débat : Rhétorique, poétique et histoire*, Ausonius Éditions, Pessac, 2010, p. 179-191.

Weir, A., *A study of Fulvia*, Queen's University, Kingston, 2007.

- **Histoire du genre :**

Auslander, L., Zancarini-Fournel, M., « Le genre de la nation », *CLIO, Histoire, femmes et sociétés*, 12, 2000.

Dangel, J., « L'héritage des genres grecs à Rome : épopée et tragédie », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 2009, p. 146-164.

Perrot, M., « Histoire des femmes, histoire du genre », *Travail, genre et sociétés*, 31, 2014, p. 29-33.

Riot-Sarcey, M., « L'historiographie française et le concept de « genre » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 47, 2000, p. 805-814.

SaincLiviar, J., (dir.), *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Âge à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003.

Saladin d'Anglure, B., « Le troisième genre », *Revue du MAUSS*, 39, 2012, p. 197-217.

Scott, J., « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? », *Diogène*, 225, 2009, p. 5-14.

- **Histoire des femmes et de la vie privée :**

Balsdon, J. P. V. D., *Roman Women, their history and habits*, The Bodley Head, Londres, 1962.

Bauman R. A., *Women and politics in ancient Rome*, Routledge, Londres, 1994.

Boehringer, S., Sébeillotte-Cuchet, V.S., *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine*, Armand Colin, Paris, 2011.

Bourdieu, P., *La Domination masculine*, Seuil, Paris, 1998.

Bruhns H., « Parenté et alliances politiques à la fin de la République romaine », *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine. Actes de la table ronde des 2-4 octobre 1986*, École Française de Rome, 1990, p. 571-594.

- Carcopino, J., « Le mariage d'Octave et de Livia et la naissance de Drusus », *Revue historique*, 161, 1929, p. 225-236.
- Chatelard, A., « Minorité juridique et citoyenneté des femmes dans la Rome républicaine », *Clio, Femme, Genre, Histoire*, 43, 2016, p. 23-46.
- Corbier, M., « La Maison des Césars », dans P. Bonté (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, P. Bonté, Paris, 1994, p. 243-291.
- Duby, G. et M. Perrot, *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, Perrin, Paris, 2002.
- Dupont, F., *La vie quotidienne du citoyen romain sous la République romaine, 509-27 av. J.-C.*, Hachette, Paris, 1989.
- Fau, G., *L'Émancipation féminine dans la Rome antique*, Les Belles Lettres, Paris, 1978.
- Gourevitch, D., Raepsaet-Charlier, M.-T., *La femme dans la Rome antique*, Hachette, Paris, 2001.
- Grimal, P. (dir.), *Histoire mondiale de la femme*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965.
- Grimal, P., *L'amour à Rome*, Payot & Rivages, Paris, 2002.
- Jallet-Huant, M., *Influence politique des femmes dans la Rome antique*, Abm Histoire, Paris, 2012.
- Merlin, A., « Passion et politique chez les Césars », *Journal des Savants*, 1, p. 5-18.
- Mossé, C., « Histoire des femmes et sociétés anciennes (note critique) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 4, 1993, p. 999-1003.
- Pailler, J.-M., « Marginales et exemplaires. Remarques sur quelques aspects du rôle religieux des femmes dans la Rome républicaine », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2, 1995, p. 1-13.
- Pailler, J.-M., « Une place pour elles à table : le cas de Rome », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 14, 2001, p. 1-9.
- Pailler, J.-M., « Des femmes dans leurs rôles : pour une relecture des guerres civiles à Rome (Ier siècle av. J.-C.) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 5, 1997, p. 1-11.
- Perrot, M., *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998.
- Rouche, M., « La matrilinearité des Julio-Claudiens : empirisme ou archaïsme ? », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2001, p. 276-286.

Scheid J., « D'indispensables "étrangères". Les rôles religieux des femmes à Rome », dans Duby, G. et M. Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident : l'Antiquité*, Perrin, Paris, 2002., p. 495-537.

Schmidt, J., *Femmes de pouvoir dans la Rome antique*, Perrin, Paris, 2012.

Villers, R., *Rome et le droit privé*, Albin Michel, Paris, 1977.

- **Histoire du corps et de la sexualité :**

Allara, A., « *Corpus et cadaver*, la gestion d'un nouveau corps », *La mort au quotidien dans le monde romain*, actes du colloque organisé par l'université de Paris IV Sorbonne, De Boccard, Paris, 1995.

Auvray-Assayas, C., « La main du philosophe », *Corps romains*, Jérôme Million, Grenoble, 2002, p. 15-26.

Eloi, T., « La sexualité de l'homme romain antique », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 22, 2005, p. 1-13.

Foucault, M., *Histoire de la sexualité*, Gallimard, Paris, 1984.

Girod, V., *Les Femmes et le sexe dans la Rome antique*, Tallandier, Paris, 2013.

F. Hinard, « La male mort, Exécutions et statut du corps au moment de la première proscription », *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique. Table ron de Rome*, École Française de Rome, Rome, 1984, p. 295-311.

Corpus de sources littéraires étudiées :

Le corpus de sources suivant a été organisé en suivant deux logiques. La première est thématique et la seconde chronologique. Le corpus ci-après répertorie en séries pour chaque femme les citations des auteurs antiques, classés par ordre chronologique. Ce corpus débute avec les épouses de Sylla et se termine par les épouses d'Octavien. Il suit donc aussi une logique temporelle.

Pour aider au repérage et à la compréhension du corpus, le tableau suivant a été réalisé, comportant des renvois automatiques. Il permet également de se rendre compte d'une part de l'abondance des sources pour certaines femmes étudiées et, d'autre part, de la faiblesse de ces mêmes sources pour d'autres épouses.

Épouses étudiées	Maris correspondants	Séries	Numéros des citations
Ilia, Elia, Cœlia	Sylla	A)	Numéro 1
Caecilia Metella	Sylla	B)	De 2 à 5
Valeria	Sylla	C)	De 6 à 7
Julia	Marius	D)	De 8 à 11
Antistia	Pompée	E)	De 12 à 13
Emilia	Pompée	F)	Numéro 14
Mucia	Pompée	G)	De 15 à 16
Julia	Pompée	H)	De 17 à 28
Cornelia	Pompée	I)	De 29 à 38
Tertulla	Crassus	J)	De 39 à 40
Cossutia	César	K)	Numéro 41
Cornelia	César	L)	De 42 à 44
Pompeia	César	M)	De 45 à 48
Calpurnia	César	N)	De 49 à 54
Iunia	Lépide	O)	De 55 à 60
Antonia	Antoine	P)	Numéro 61
Fulvia	Antoine	Q)	De 62 à 88
Octavia	Antoine	R)	De 89 à 102
Cléopâtre	Antoine	S)	De 103 à 159
Claudia Pulchra	Octavien	T)	Numéro 161
Scribonia	Octavien	U)	De 162 à 165
Livia	Octavien	V)	De 166 à 180

A) Πία, Elia, Cœlia, épouses de Sylla.

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, VI, 18-19-20-21-22-23.

*Καὶ παρελθὼν εἰς τὴν πόλιν ὕπατος μὲν ἀποδείκνυται μετὰ Κοῖντου Πομπηίου, πενήκοντα ἔτη γεγονώς, γαμῆ δὲ γάμον ἐνδοξότατον **Καικιλίαν** τὴν Μετέλλου θυγατέρα τοῦ ἀρχιερέως. Ἐφ' ᾧ πολλὰ μὲν εἰς αὐτὸν ἦδον οἱ δημοτικοί, πολλοὶ δὲ τῶν πρώτων ἐνεμέσων, οὐκ ἄξιον ἡγούμενοι τῆς γυναικὸς ὃν ἄξιον ὑπατείας ἔκριναν, ὡς φησὶν ὁ Τίτος. Οὐ μόνην δὲ ταύτην ἔγνημεν, ἀλλὰ πρώτην μὲν ἔτι μειράκιον ὦν **Ἰλίαν** ἔσχε τὴν καὶ θυγάτριον αὐτῷ τεκοῦσαν, εἶτα μετ' ἐκείνην **Αἰλίαν**· τρίτην δὲ **Κλοιλίαν**, ἣν ἀπεπέμψατο μὲν ὡς στεῖραν ἐντίμως καὶ μετ' εὐφημίας καὶ δῶρα προσθείς, ὀλίγαις δὲ ὕστερον ἡμέραις ἀγαγόμενος τὴν **Μετέλλαν** ἔδοξε διὰ τοῦτο τὴν **Κλοιλίαν** οὐ καλῶς αἰτιάσασθαι. Τὴν μέντοι **Μετέλλαν** ἐν πᾶσι θεραπέων διετέλεσεν, ὥστε καὶ τὸν Ῥωμαίων δῆμον, ὅτε τοὺς περὶ Μάριον φυγάδας ἐπεθύμει καταγαγεῖν, ἀρνούμενου τοῦ Σύλλα, δεόμενον ἐπιβοήσασθαι τὴν **Μετέλλαν**. Ἐδόκει δὲ καὶ τοῖς Ἀθηναίοις ἐλὼν τὸ ἄστυ προσενεχθῆναι τραχύτερον, ὅτι τὴν **Μετέλλαν** ἀπὸ τοῦ τείχους γεφυρίζοντες ἐλοιδόρησαν. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὕστερον.*

« De retour à Rome, il fut nommé consul avec Quintus Pompéius, étant alors âgé de cinquante ans ; et il épousa une femme d'illustre maison, **Caecilia**, fille de Metellus le grand pontife. Ce mariage lui attira, de la part du peuple, des chansons satiriques, et excita l'indignation de la plupart des grands : on ne trouvait pas digne d'une telle femme, comme dit Tite Live, celui qu'on avait trouvé digne du consulat. **Caecilia** n'était pas sa première femme : dans sa jeunesse, il en avait eu une nommée **Πία**, dont il lui restait une fille ; il avait épousé ensuite **Aelia**, et en troisièmes noces **Cœlia**, qu'il répudia comme stérile, mais sans attaquer en rien son honneur ni sa réputation, et après l'avoir comblée de présents. Mais, comme il épousa **Metella** très-peu de jours après, on crut que, pour faire ce nouveau mariage, il avait faussement accusé **Cœlia** de stérilité. Au reste, il eut constamment pour **Metella** les plus affectueux égards ; au point qu'un jour, le peuple romain ayant demandé le rappel des partisans de Marius qui avaient été bannis, et voyant que Sylla s'y opposait, la multitude appela **Metella** à haute voix, et implora sa médiation. Il paraît même qu'il ne traita si cruellement les Athéniens après la prise de leur ville, que pour les punir d'avoir lancé, du haut de leurs murailles, des traits mordants contre **Metella**. Mais nous parlerons de cela plus loin ».

B) Caecilia Metella, troisième épouse de Sylla.

2. Plutarque, *Vie de Sylla*, VI, 18-19-20-21-22-23.

*Καὶ παρελθὼν εἰς τὴν πόλιν ὕπατος μὲν ἀποδείκνυται μετὰ Κοῖντου Πομπηίου, πενήκοντα ἔτη γεγονώς, γαμῆ δὲ γάμον ἐνδοξότατον **Καικιλίαν** τὴν Μετέλλου θυγατέρα τοῦ ἀρχιερέως. Ἐφ' ᾧ πολλὰ μὲν εἰς αὐτὸν ἦδον οἱ δημοτικοί, πολλοὶ δὲ τῶν πρώτων ἐνεμέσων, οὐκ ἄξιον ἡγούμενοι τῆς γυναικὸς ὃν ἄξιον ὑπατείας ἔκριναν, ὡς φησὶν ὁ Τίτος. Οὐ μόνην δὲ ταύτην ἔγνημεν, ἀλλὰ πρώτην μὲν ἔτι μειράκιον ὦν **Ἰλίαν** ἔσχε τὴν καὶ θυγάτριον αὐτῷ τεκοῦσαν, εἶτα μετ' ἐκείνην **Αἰλίαν**· τρίτην δὲ **Κλοιλίαν**, ἣν ἀπεπέμψατο μὲν ὡς στεῖραν ἐντίμως καὶ μετ' εὐφημίας καὶ δῶρα προσθείς, ὀλίγαις δὲ ὕστερον ἡμέραις ἀγαγόμενος τὴν **Μετέλλαν** ἔδοξε διὰ τοῦτο τὴν **Κλοιλίαν** οὐ καλῶς αἰτιάσασθαι. Τὴν μέντοι **Μετέλλαν** ἐν πᾶσι θεραπέων διετέλεσεν, ὥστε καὶ τὸν Ῥωμαίων δῆμον, ὅτε τοὺς περὶ Μάριον φυγάδας ἐπεθύμει καταγαγεῖν, ἀρνούμενου τοῦ Σύλλα, δεόμενον ἐπιβοήσασθαι τὴν **Μετέλλαν**. Ἐδόκει δὲ καὶ τοῖς Ἀθηναίοις ἐλὼν τὸ ἄστυ προσενεχθῆναι τραχύτερον, ὅτι τὴν **Μετέλλαν** ἀπὸ τοῦ τείχους γεφυρίζοντες ἐλοιδόρησαν. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὕστερον.*

« De retour à Rome, il fut nommé consul avec Quintus Pompéius, étant alors âgé de cinquante ans ; et il épousa une femme d'illustre maison, **Caecilia**, fille de Metellus le grand pontife. Ce mariage lui attira, de la part du peuple, des chansons satiriques, et excita l'indignation de la plupart des grands : on ne trouvait pas digne d'une telle femme, comme dit Tite Live, celui qu'on avait trouvé digne du consulat. **Caecilia** n'était pas sa première femme : dans sa jeunesse, il en avait eu une nommée **Πία**, dont il lui restait une fille ; il avait épousé ensuite **Aelia**, et en troisièmes noces **Cœlia**, qu'il répudia comme stérile, mais sans attaquer en rien son honneur ni sa réputation, et après l'avoir comblée de présents. Mais, comme il épousa **Metella** très-peu de jours après, on crut que, pour faire ce nouveau mariage, il avait

faussement accusé **Cœlia** de stérilité. Au reste, il eut constamment pour **Metella** les plus affectueux égards ; au point qu'un jour, le peuple romain ayant demandé le rappel des partisans de Marius qui avaient été bannis, et voyant que Sylla s'y opposait, la multitude appela **Metella** à haute voix, et implora sa médiation. Il paraît même qu'il ne traita si cruellement les Athéniens après la prise de leur ville, que pour les punir d'avoir lancé, du haut de leurs murailles, des traits mordants contre **Metella**. Mais nous parlerons de cela plus loin ».

3. Plutarque, *Vie de Sylla*, XXXIII, 4.

Πομπηϊόν γέ τοι βουλόμενος οικειώσασθαι τὸν Μάγνον, ἣν μὲν εἶχε γαμετὴν ἀφεῖναι προσέταξεν, Αἰμιλίαν δέ, Σκαύρου θυγατέρα καὶ Μετέλλης τῆς ἑαυτοῦ γυναικός, ἀποσπάσας Μανίου Γλαβρίωνος ἐγκύμονα, συνῶκισεν αὐτῷ· ἀπέθανε δὲ ἡ κόρη παρὰ τῷ Πομπηϊῷ τίκτουσα.

« Dans le dessein de s'allier à Pompée Magnus, il l'obligea de répudier sa femme, et lui fit épouser **Emilia**, fille de Scaurus et de **Metella**, sa femme à lui. Il arracha **Emilia** à Manius Glabrio, quoiqu'elle fût enceinte ; mais elle mourut en couches dans la maison de Pompée ».

4. Plutarque, *Vie de Sylla*, XXXIV, 5.

Ἔτι δὲ τῆς Μετέλλης παιδία τεκούσης δίδυμα τὸ μὲν ἄρρεν Φαῦστον, τὸ δὲ θήλυ Φαῦσταν ὠνόμασε· τὸ γὰρ εὐτυχές καὶ ἰλαρὸν Ῥωμαῖοι φαῦστον καλοῦσιν.

« **Metella**, sa femme, étant accouchée de deux jumeaux, il nomma le fils Faustus, et la fille Fausta. Car le mot faustum, chez les Romains, désigne ce qui est heureux et de bon augure ».

5. Plutarque, *Vie de Sylla*, XXXV, 2.

Διὰ μέσου δὲ τῆς θοίνης πολυημέρου γενομένης ἀπέθνησκεν ἡ Μετέλλα νόσῳ· καὶ τῶν ἱερέων τὸν Σύλλαν οὐκ ἐώντων αὐτῇ προσελθεῖν οὐδὲ τὴν οἰκίαν τῷ κήδει μιανθῆναι, γραψάμενος διάλυσιν τοῦ γάμου πρὸς αὐτὴν ὁ Σύλλας ἔτι ζῶσαν ἐκέλευσεν εἰς ἑτέραν οἰκίαν μετακομισθῆναι.

« Au milieu de ces réjouissances, qui durèrent plusieurs jours, **Metella** tomba malade et mourut. Pendant sa maladie, les prêtres défendirent à Sylla de la venir voir, et de souiller sa maison par des funérailles. Alors Sylla fit dresser un acte de divorce, qu'il lui signifia, et la fit transporter, encore vivante, dans une autre maison ».

C) Valeria, dernière épouse de Sylla.

6. Plutarque, *Vie de Sylla*, XXXV, 5.

Ὀλίγων δὲ μηνῶν διαγενομένων ἦν μὲν θεὰ μονομάχων, οὐπω δὲ τῶν τόπων διακεκριμένων, ἀλλ' ἔτι τοῦ θεάτρου συμμιγοῦς ἀνδράσι καὶ γυναιξίν ὄντος, ἔτυχε πλησίον τοῦ Σύλλα καθεζομένη γυνὴ τὴν ὄψιν εὐπρεπῆς καὶ γένους λαμπροῦ· Μεσσάλα γὰρ ἦν θυγάτηρ, Ὀρθησίου δὲ τοῦ ῥήτορος ἀδελφή, Οὐαλλερία δὲ τοῦνομα· συνεβεβήκει δὲ αὐτῇ νεωστὶ πρὸς ἄνδρα διάστασις. Αὕτη παρὰ τὸν Σύλλαν ἐξόπισθεν παραπορευομένη τὴν τε χεῖρα πρὸς αὐτὸν ἀπηρεῖσατο καὶ κροκύδα τοῦ ἱματίου σπάσασα παρήλθεν ἐπὶ τὴν ἑαυτῆς χώραν. Ἐμβλέψαντος δὲ τοῦ Σύλλα καὶ θαυμάσαντος, “Οὐδέν,” ἔφη, “δεινόν, αὐτόκρατορ, ἀλλὰ βούλομαι τῆς σῆς κἀγὼ μικρὸν εὐτυχίας μεταλαβεῖν.” τοῦτο ἤκουσεν οὐκ ἀηδῶς ὁ Σύλλας, ἀλλὰ καὶ δηλὸς εὐθὺς ἦν ὑποκεκνισμένος· ἡρώτα γὰρ ὑποπέμπων αὐτῆς ὄνομα, καίγενος καὶ βίον ἐμάνθανεν. Ἐκ δὲ τούτων ῥίψεις ὀμμάτων ἐπ' ἀλλήλους ἐγίνοντο καὶ παρεπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων καὶ μειδιαμάτων διαδόσεις, τέλος δὲ ὁμολογία καὶ συνθέσεις περὶ γάμων, ἐκείνη μὲν ἴσως ἄμεμπτοι, Σύλλας δέ, εἰ καὶ τὰ μάλιστα σόφρονα καὶ γενναίαν, ἀλλ' οὐκ ἐκ σώφρονος καὶ καλῆς ἔγνημεν ἀρχῆς, ὅψει καὶ λαμυρία μειρακίου δίκην παραβληθείς, ὑφ' ὧν τὰ αἰσχίστα καὶ ἀναιδέστατα πάθη κινεῖσθαι πέφυκεν.

« Peu de mois après, on donnait un combat de gladiateurs ; et, comme alors les places n'étaient pas encore marquées dans le théâtre, et que les hommes et les femmes y étaient confondus pêle-mêle, Sylla se trouva, par hasard, à côté d'une femme très-belle, et de noble famille : elle était fille de Messala, et sœur de l'orateur Hortensius ; **Valeria** était son nom, et elle avait fait naguère divorce avec son mari. Elle s'approcha de Sylla par derrière, appuya sa main sur lui, arracha un poil de sa robe, et alla reprendre sa place. Sylla, ayant fixé sur elle un regard étonné : « Seigneur, ce n'est rien, dit-elle, qui te puisse fâcher ; mais je veux, moi aussi, avoir quelque part à ton bonheur. » Le mot ne déplut nullement à Sylla ; il en-parut même à l'instant chatouillé ; il fit demander par des affidés le nom de cette femme, sa famille et son état. Dès ce moment ce ne furent plus qu'œillades réciproques, que regards continuels, que sourires d'intelligence ; et, au bout de tout cela, accordailles et contrat. Peut-être, en cette circonstance, **Valeria** n'a-t-elle point mérité de reproches ; mais Sylla n'est pas excusable. Eût-elle été la plus honnête et la plus vertueuse des femmes, l'occasion qui le décida à l'épouser n'eut rien de décent ni d'honnête : il se laissa prendre, comme un jeune homme ».

7. Plutarque, *Vie de Sylla*, XXXVII, 7.

Ἡ γὰρ Οὐάλληρία μετὰ τὴν τελευτὴν αὐτοῦ θυγάτριον ἀπεκύησεν, ὁ Πόστουμαν ἐκάλουν· τοὺς γὰρ ὕστερον τῆς τῶν πατέρων τελευτῆς γενομένους οὕτω Ῥωμαῖοι προσαγορεύουσιν.

« Après sa mort, **Valeria** accoucha d'une fille, qui fut nommée Postuma, suivant l'usage des Romains, qui appellent postumi les enfants nés après la mort de leur père ».

D) Julia, épouse de Marius.

8. Suétone, *César*, VI, 1-2-3.

Quaestor Iuliam amitam uxoremque Corneliā defunctas laudavit e more pro rostris. Et in amitae quidem laudatione de eius ac patris sui utraque origine sic refert : « Amitae meae Iuliae maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater ; a Venere Iulii, cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et caerimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges. » In Corneliae autem locum Pompeiam duxit Quinti Pompei filiam, L. Sullae neptem ; cum qua deinde diuortium fecit adulteratam opinatus a Publio Clodio, quem inter publicas caerimoniae penetrasse ad eam muliebri ueste tam constans fama erat, ut senatus quaestionem de pollutis sacris decreuerit.

« Étant questeur, il fit, à la tribune aux harangues et selon l'usage reçu, l'éloge de sa tante **Julia** et de sa femme **Cornelia**, qui venaient de mourir. Dans le premier, il établit ainsi la double origine de sa tante et celle de son propre père : « Par sa mère, ma tante **Julia** est issue des rois ; par son père, elle se rattache aux dieux immortels. En effet, d'Ancus Marcius descendaient les Marcius Rex, dont le nom fut celui de sa mère ; de Vénus descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc unis dans notre famille et la majesté des rois, qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des dieux, qui sont les maîtres des rois. » Pour remplacer **Cornelia**, il épousa **Pompeia**, fille de Q. Pompée et petite fille de L. Sylla ; mais, dans la suite, il divorça d'avec elle, sur le soupçon d'un commerce adultère avec Publius Clodius, si publiquement accusé de s'être introduit chez elle sous un costume de femme, pendant une fête religieuse, que le sénat dut ordonner une enquête pour sacrilège ».

9. Plutarque, *Vie de Marius*, VI, 4.

Αὐτὴν δὲ τὴν ἀνάτασιν τοῦ φρονήματος καὶ τὸ περὶ τοὺς πόνοὺς ἐνδεδεχὲς αὐτοῦ καὶ τὸ δημοτικὸν τῆς διαίτης ἐν τινὶ σπουδῇ τιθεμένων τῶν πολιτῶν, ἠύξανετο τῇ τιμῇ πρὸς δύναμιν, ὥστε καὶ γάμον γῆμαι λαμπρὸν οἰκίας ἐπιφανοῦς τῆς Καισάρων Ἰουλίαν, ἧς ἦν ἀδελφίδους Καῖσαρ ὁ χρόνοις ὕστερον Ῥωμαίων

μέγιστος γενόμενος καί τι κατ' οἰκειότητα ζηλώσας ;, ὡς ἐν τοῖς περὶ ἐκείνου γέγραπται. Τῷ δὲ Μαρίῳ καὶ σωφροσύνην μαρτυροῦσι καὶ καρτερίαν, ἧς δεῖγμα καὶ τὸ περὶ τὴν χειρουργίαν ἐστίν.

« Ainsi il fit un mariage brillant en épousant **Julia**, de l'illustre maison des Césars, et tante de César qui devint dans la suite le plus grand des Romains et qui, sans doute à raison de cette parenté, releva les honneurs de Marius, comme il a été rapporté dans sa Vie ».

10. Plutarque, *Vie de César*, I, 1-2.

Τὴν Κίννα τοῦ μοναρχήσαντος θυγατέρα **Κορνηλίαν** ὡς ἐπεκράτησε Σύλλας οὐτ' ἐλπίσιν οὐτε φόβῳ δυνηθεὶς ἀποσπάσαι Καίσαρος, ἐδήμευσε τὴν φερνὴν αὐτῆς. Αἰτία δὲ Καίσαρι τῆς πρὸς Σύλλαν ἀπεχθείας ἢ πρὸς Μάριον οἰκειότης ἦν· **Ἰουλία** γὰρ πατρὸς ἀδελφῆ Καίσαρος ὁ πρεσβύτερος συνώκει Μάριος, ἐξ ἧς ἐγγόνει Μάριος ὁ νεώτερος, ἀνεψιὸς ὢν Καίσαρος.

« Sylla, devenu le maître dans Rome, ne put venir à bout, ni par les promesses, ni par les menaces, de déterminer **Cornelia**, fille de Cinna, celui qui avait exercé la souveraine puissance, à se séparer de César ; et il confisqua sa dot. La parenté de César avec Marius fut la cause de son inimitié pour Sylla. En effet, Marius l'ancien avait épousé **Julia**, sœur du père de César, et c'est de **Julia** qu'était né Marius le jeune, cousin germain, par conséquent, de César ».

11. Plutarque, *Vie de César*, V, 1-2-3-4-5-6-7.

Τοῦ δὲ δήμου πρώτην μὲν ἀπόδειξιν τῆς πρὸς αὐτὸν εὐνοίας ἔλαβεν, ὅτε πρὸς Γάϊον Ποπίλιον ἐρίσας ὑπὲρ χιλιαρχίας πρότερος ἀνηγορεύθη· δευτέραν δὲ καὶ καταφανεστέραν, ὅτε τῆς Μαρίου γυναικὸς **Ἰουλίας** ἀποθανούσης, ἀδελφιδοῦς ὢν αὐτῆς, ἐγκώμιόν τε λαμπρὸν ἐν ἀγορᾷ διῆλθε, καὶ περὶ τὴν ἐκφορὰν ἐτόλμησεν εἰκόνας Μαρίων προθέσθαι, τότε πρῶτον ὀφθείσας μετὰ τὴν ἐπὶ Σύλλα πολιτείαν, πολεμίων τῶν ἀνδρῶν κριθέντων. Ἐπὶ τούτῳ γὰρ ἐνίων καταβοησάντων τοῦ Καίσαρος, ὁ δῆμος ἀντήχησε, λαμπρῶ δεξάμενος κρότῳ καὶ θαυμάσας ὡσπερ ἐξ Αἴδου διὰ χρόνων πολλῶν ἀνάγοντα τὰς Μαρίου τιμὰς εἰς τὴν πόλιν. Τὸ μὲν οὖν ἐπὶ γυναιζὶ πρεσβυτέραις λόγους ἐπιταφίους διεξιέναι πάτριον ἦν Ῥωμαίοις, (ἐπὶ) νέαις δ' οὐκ ὄν ἐν ἔθει, πρῶτος εἶπε Καῖσαρ ἐπὶ τῆς ἑαυτοῦ γυναικὸς ἀποθανούσης. Καὶ τοῦτ' ἤνεγκεν αὐτῷ χάριν τινα καὶ συνεδημαγώγησε τῷ πάθει τοὺς πολλοὺς ὡς ἡμερον ἄνδρα καὶ περίμεστον ἦθος ἀγαπᾶν. Θάψας δὲ τὴν γυναικᾶ, ταμίαις εἰς Ἰβηρίαν ἐνὶ τῶν στρατηγῶν Βέτερι συνεξῆλθεν, ὃν αὐτόν τε τιμῶν ἀεὶ διετέλεσε, καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ πάλιν αὐτὸς ἄρχων ταμίαν ἐποίησε. Γενόμενος δ' ἀπὸ τῆς ἀρχῆς ἐκείνης, τρίτην ἠγάγετο γυναικᾶ **Πομπηϊαν**, ἔχων ἐκ **Κορνηλίας** θυγατέρα τὴν ὕστερον Πομπηΐῳ Μάγνῳ γαμηθεῖσαν.

« César reçut une première marque de l'affection du peuple lorsqu'il se trouva en concurrence avec Caius Popilius, pour l'emploi de tribun des soldats : il fut nommé le premier. Il en eut une seconde plus grande encore à la mort de **Julia**, femme de Marius, dont il était le neveu. Il lui fit, dans le Forum, une magnifique oraison funèbre ; et il osa faire porter à son convoi les images de Marius, qui paraissaient pour la première fois depuis que Sylla, maître dans Rome, avait fait déclarer Marius et ses partisans ennemis de la patrie. Quelques cris s'élevèrent pour protester contre l'audace de César ; mais le peuple y répondit par les applaudissements les plus prononcés, témoignant une grande satisfaction de voir ramener, pour ainsi dire, des enfers, les honneurs de Marius, ensevelis depuis si longtemps. C'était, de toute ancienneté, une coutume chez les Romains de faire l'oraison funèbre des femmes qui mouraient âgées ; mais cet usage n'avait pas lieu pour les jeunes femmes. César fut le premier qui l'introduisit : il prononça l'oraison funèbre de la sienne, qui mourut jeune. Cette nouveauté lui fit honneur, et lui concilia la faveur publique. Le peuple vit, dans cette sensibilité, une marque de ses mœurs douces et honnêtes. Après avoir fait les obsèques de sa femme, il accompagna, comme questeur, en Espagne, le préteur Véter qu'il honora depuis tant qu'il vécut, et dont il nomma le fils son questeur, quand il fut parvenu lui-même à la préture. Au retour de sa questure, il épousa, en troisièmes noces, **Pompéïa**. Il avait de **Cornelia** une fille, qui, par la suite, fut mariée à Pompée le Grand ».

E) Antistia, première femme de Pompée.

12. Plutarque, *Vie de Pompée*, IV, 10.

Ὀλίγαις δ' οὖν ὕστερον ἡμέραις ὁ Πομπήϊος ἠγάγετο τὴν Ἀντιστίαν.

« Peu de jours après, Pompée épousait **Antistia** ».

13. Plutarque, *Vie de Pompée*, IX, 2-3-4.

Συμβουλομένης δὲ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ τῆς Μετέλλης, πείθουσι τὸν Πομπήϊον ἀπαλλαγέντα τῆς Ἀντιστίας λαβεῖν γυναῖκα τὴν Σύλλα πρόγονον Αἰμιλίαν, ἐκ Μετέλλης καὶ Σκαύρου γεγενημένην, ἀνδρὶ δὲ συνοικοῦσαν ἤδη καὶ κύουσαν τότε. Ἦν οὖν τυραννικὰ τὰ τοῦ γάμου καὶ τοῖς Σύλλα καιροῖς μᾶλλον ἢ τοῖς Πομπήϊου τρόποις πρέποντα, τῆς μὲν Αἰμιλίας ἀγομένης ἐγκύμονος παρ' ἑτέρου πρὸς αὐτόν, ἐξελαυνομένης δὲ τῆς Ἀντιστίας ἀτίμως καὶ οἰκτρῶς, ἅτε δὴ καὶ τοῦ πατρὸς ἔναγχος ἐστερημένης διὰ τὸν ἄνδρα· κατεσφάγη γὰρ ὁ Ἀντιστίος ἐν τῷ βουλευτηρίῳ δοκῶν τὰ Σύλλα φρονεῖν διὰ Πομπήϊον· ἡ δὲ μήτηρ αὐτῆς ἐπιδοῦσα ταῦτα προήκατο τὸν βίον ἐκουσίως, ὥστε καὶ τοῦτο τὸ πάθος τῇ περὶ τὸν γάμον ἐκείνον τραγωδία προσγενέσθαι καὶ νῆ Δία τὸ τὴν Αἰμιλίαν εὐθὺς διαφθαρῆναι παρὰ τῷ Πομπήϊῳ τίκτουσαν.

« Sylla, devenu maître de l'Italie et déclaré dictateur, récompensa ses autres capitaines et lieutenants par des richesses, des dignités, des grâces de toute sorte, accordées, selon leurs besoins, avec autant de libéralité que de plaisir ; mais, plein d'admiration pour la vertu de Pompée, et le jugeant propre à donner un grand appui à son autorité, il voulut absolument se l'attacher par une alliance ; et sa femme Métella entra dans ce projet. Ils persuadent à Pompée de répudier Antistia, et d'épouser Émilie, belle-fille de Sylla, née de **Métella** et de Scaurus, laquelle était déjà mariée, et actuellement enceinte. Ce mariage, dicté par la tyrannie, était plus conforme aux intérêts de Sylla qu'aux mœurs de Pompée : quelle indignité, en effet, d'introduire dans sa maison une femme enceinte, du vivant même de son mari, et d'en chasser ignominieusement, durement, Antistia, dont le père venait de périr pour le mari qui la répudiait ! Car Antistius avait été massacré dans le Sénat, parce que son alliance avec Pompée fit croire qu'il était du parti de Sylla. La mère d'Antistia, à la vue d'un tel affront, se tua de sa propre main ; et ce funeste événement fut un épisode de la tragédie de ces noces, comme aussi le malheur d'Emilie, laquelle mourut en couches dans la maison de Pompée ».

F) Emilia, seconde épouse de Pompée.

14. Plutarque, *Vie de Sylla*, XXXIII, 4.

Πομπήϊόν γέ τοι βουλόμενος οἰκειώσασθαι τὸν Μάγνον, ἦν μὲν εἶχε γαμετὴν ἀφεῖναι προσέταξεν, Αἰμιλίαν δέ, Σκαύρου θυγατέρα καὶ Μετέλλης τῆς ἑαυτοῦ γυναικός, ἀποσπάσας Μανίου Γλαβρίωνος ἐγκύμονα, συνώκισεν αὐτῷ· ἀπέθανε δὲ ἡ κόρη παρὰ τῷ Πομπήϊῳ τίκτουσα.

« Dans le dessein de s'allier à Pompée Magnus, il l'obligea de répudier sa femme, et lui fit épouser **Emilia**, fille de Scaurus et de **Metella**, sa femme à lui. Il arracha **Emilia** à Manius Glabrio, quoiqu'elle fût enceinte ; mais elle mourut en couches dans la maison de Pompée ».

G) Mucia, troisième épouse de Pompée.

15. Suétone, *César*, L, 1-2-3.

Pronum et sumptuosum in libidines fuisse constans opinio est, plurimasque et illustres feminas corrupisse, in quibus Postumiam Serui Sulpici, Lolliam Auli Gabini, Tertullam Marci Crassi, etiam Cn. Pompei Muciam. Nam certe Pompeio et a Curionibus patre et filio et a multis exprobratum est, quod cuius causa post tres liberos exegisset uxorem et quem gemens Aegisthum appellare consuisset, eius postea filiam potentiae cupiditate in matrimonium recepisset. Sed ante alias dilexit Marci Bruti matrem Seruiliam, cui et proximo suo consulatu sexagiens sestertium margaritam mercatus est et bello ciuili super alias donationes amplissima praedia ex auctionibus hastae minimo addixit ; cum quidem

plerisque uilitatem mirantibus facetissime Cicero : « quo melius, » inquit, « emptum sciatis, tertia deducta » ; existimabatur enim Seruilia etiam filiam suam Tertiam Caesari conciliare.

« Une opinion bien établie, c'est qu'il était très porté aux plaisirs de l'amour, et n'y épargnait pas la dépense. Il séduisit un très grand nombre de femmes du premier rang, telles que **Postumia**, femme de Servius Sulpicius ; **Lollia**, femme d'Aulus Gabinius ; et **Tertulla**, femme de Marcus Crassus. On cite aussi **Mucia**, femme de Cn. Pompée. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Curions père et fils, et beaucoup d'autres, reprochèrent à Pompée « d'avoir, dans l'intérêt de son ambition, épousé la fille de celui pour qui il avait répudié une femme qui lui avait donné trois enfants ; de celui que, dans l'amertume de ses regrets, il avait coutume d'appeler un autre Égisthe. » Mais il n'aima aucune femme autant que Servilia, mère de Marcus Brutus. Il lui donna, pendant son premier consulat, une perle qui lui avait coûté six millions de sesterces ; et, à l'époque des guerres civiles, outre les riches présents dont il la combla, il lui fit adjuger à vil prix d'immenses domaines, vendus alors aux enchères. Or, comme on s'étonnait de ce bon marché, Cicéron répondit fort plaisamment : « Il est d'autant meilleur qu'on a fait déduction du tiers ». On soupçonnait en effet Servilia de favoriser elle-même un commerce d'amour entre sa fille Tertia et César ».

16. Plutarque, *Vie de Pompée*, XLII, 11-12-13.

Λαμπρότατος ἀνθρώπων ἤλπιζεν ἐπιβήσεσθαι τῆς Ἰταλίας καὶ ποθῶν ὀφθήσεσθαι τοῖς οἴκοι ποθοῦσιν. Ἐξ δ' ἄρα πρὸς τὰ λαμπρὰ καὶ μεγάλα τῶν ἀπὸ τῆς τύχης ἀγαθῶν ἀεὶ τινα κεραννύναι κακοῦ μοῖραν ἐπιμελὲς ἐστὶ δαιμονίῳ, τοῦτο ὑποικούρει πάλαι παρασκευάζον αὐτῷ λυπηροτέραν τὴν ἐπάνοδον. Ἐξύβρισε γὰρ ἡ Μουκία παρὰ τὴν ἀποδημίαν αὐτοῦ. Καὶ πόρρω μὲν ὢν ὁ Πομπηῖος κατεφρόνει τοῦ λόγου· πλησίον δὲ Ἰταλίας γενόμενος καὶ σχολάζοντι τῷ λογισμῷ μᾶλλον, ὡς ἔοικε, τῆς αἰτίας ἀψάμενος, ἔπεμψεν αὐτῇ τὴν ἄφεσιν, οὔτε τότε γράψας οὔθ' ὕστερον ἐφ' οἷς ἀφῆκεν ἐξειπῶν· ἐν δ' ἐπιστολαῖς Κικέρωνος ἡ αἰτία γέγραπται.

« Il comptait arriver en Italie comblé de gloire, et aussi désiré dans sa maison qu'il désirait lui-même de s'y retrouver. Mais ce démon ennemi qui prend à cœur de mêler toujours aux plus grands biens et aux plus éclatantes faveurs de la Fortune quelque portion de mal, lui préparait depuis longtemps, pour le retour, de cuisants chagrins. **Mucia** avait tenu depuis son départ une conduite des plus scandaleuses : tant qu'il fut éloigné, il méprisa tous les bruits qui en couraient ; mais, quand il se vit près de l'Italie, et qu'il eut réfléchi à loisir sur les rapports qu'on lui avait faits, il lui envoya l'acte de divorce, sans avoir fait connaître, ni alors, ni depuis, les motifs de cette répudiation ».

H) Julia, quatrième épouse de Pompée.

17. Velleius Paterculus, Livre II, XLIV, 1.

Affinitas etiam inter Caesarem Pompeiumque contracta nuptiis. Quippe filiam Caii Caesaris Cnaeus Magnus duxit uxorem.

« Des liens de parenté resserrèrent l'alliance de César et de Pompée : **Julia**, fille de Caius César, devint la femme du grand Pompée ».

18. Velleius Paterculus, Livre II, XLVII, 2.

Septimo ferme anno Caesar morabatur in Galliis, quum medium jam ex invidia potentiae male cohaerentis inter Cnaeum Pompeium et Caium Caesarem concordiae pignus, Julia, uxor Magni, decessit ; atque omnia inter destinatos tanto discrimini duces dirimente fortuna, filius quoque parvus Pompeii, Julia natus, intra breve spatium obiit. Tum in gladios, caedesque civium furente ambitu, cujus neque finis reperiebatur nec modus, tertius consulatus soli Cnaeo Pompeio eliam adversantium autea

dignitati ejus judicio, delatus est. Cujus ille honoris gloria, veluti reconciliatis sibi optimatibus, maxime a Caio Caesare alienatus est. Sed ejus consulatus omnem vim in coercionem ambitus exeruit.

« César était en Gaule depuis sept ans environ quand mourut **Julia**, femme du grand Pompée, gage d'une union qu'elle maintenait déjà difficilement par suite de la jalousie des deux rivaux. La fortune rompit tout lien entre ces deux chefs qu'elle vouait à une si grande rivalité : le jeune fils que Pompée avait eu de **Julia** mourut lui aussi peu de temps après. Alors on tira l'épée et on assassina les citoyens, les cabales se déclarèrent sans fin ni mesure, et Cneius Pompée obtint un troisième consulat. Il fut nommé consul unique par les voix de ceux-là mêmes qui s'étaient opposés jusque-là à son élévation ».

19. Lucain, Livre I, V.

Nam pignora juncti Sanguinis, et diro ferales omine taedas Abstulit ad manes, Parcarum, Julia, saeva Intercepta manu. Quod si tibi fata dedissent Majores in luce moras, tu sola furentem Inde virum poteras, atque hinc retinere parentem ; Armatasque manus excusso jungere ferro, Ut generos soceris mediae junxere Sabinae. Morte tua discussa fides, bellumque movere Permissum est ducibus : stimulos dedit aemula virtus.

« O **Julia** ! Seul gage de leur alliance, tu n'es plus. Les flambeaux de ton hymen, allumés sous le plus noir auspice, se sont éteints dans le tombeau. Ô toi ! Que les cruelles Parques ont enlevée au monde ! Si le destin t'eût laissé vivre, tu aurais pu, à l'exemple des Sabines, te précipiter entre ton père et ton époux, les retenir, les désarmer, joindre leurs mains dans tes mains pacifiques. Ta mort affranchit Pompée et César des liens de la foi jurée : rien ne s'oppose plus à cette jalousie impatiente, à cette émulation de gloire, qui les presse de ses aiguillons ».

20. Lucain, Livre III, I.

Propulit ut classem velis cedentibus Auster Incumbens, mediumque rates tenuere profundum, Onnis in ionios spectabat navita fluctus : Solus ab hesperia non flexit lumina terra Magnus, dum patrios portus, dum litora nunquam Ad visus reditura suos, tectumque cacumen Nubibus, et dubios cernit vanescere montes. Inde soporifero cesserunt languida somno Membra ducis : diri tum plena horrois imago, Visa caput moestum per hiantes Julia terras Tollere, et accenso furialis stare sepulcro. Sedibus elysiis, campoque expulsa piorum Ad stygias, inquit, tenebras, manesque nocentes, Post belium civile trahor : vidi ipsa tenentes Eumenidas, quaterent quas vestris lampadas armis. Praeparat innumeras puppes Acherontis adusti Portitor : in multas laxantur Tartara poenas. Vix operi cunctae, dextra properante, Sorores Sufficiunt ; lassant rumpentes stamina Parcas. Conjuge me, laetos duxisti, Magne, triumphos : Fortuna est mutata toris ; semperque potentes Detrahere in cladem fato damnata maritos, Innupsit tepido pellex Cornelia busto. Haereatilla tuis per bella, per aequora signis, Dum non securos liceat mihi rumpere somnos, Et nullum vestro vacuum sit tempus amori, Sed teneat Caesarque dies, et Julia noctes. Me non Iethaeae, conjux, obliviae ripae Immemorem fecere tui, regesque silentum Permisere sequi : veniam, te bella gerente, In medias acies ; nunquam tibi, Magne, per umbras. Perque meos manes genero non esse liecebit. Abscidis frustra ferro tua pignora : belium Te faciet civile meum. Sic fata, refugit Umbra per amplexus trepidi dilapsa mariti. Ille, dei quamvis cladem manesque minentur, Major in arma ruit, certa cura mente malorum. Et, « Quid, ait, vani terremur imagine visus ? Aut nihil est sensus animis a morte relictum, Aut mors ipsa nihil ».

« Tandis que l'Auster enflait la voile et poussait la flotte vers la pleine mer, tous les yeux étaient tournés du côté de la mer d'Ionie ; Pompée seul ne put détacher ses regards du rivage de l'Italie. Il voit s'évanouir les ports de la patrie, les côtes qu'il salue pour la dernière fois et les montagnes qui s'effacent au sein des nuages. Épuisé de fatigues, le héros enfin succombe, et se livre au sommeil. Alors une image pleine d'horreur se présente à ses yeux. La pâle **Julia** sort du sein béant de ta terre, et telle qu'une furie, lui apparaît debout sur son bûcher : « Chassée de l'Élysée dans le Tartare, la guerre civile m'a bannie de

l'asile des âmes justes au noir séjour des mânes criminels. J'ai vu les Euménides s'armer de torches pour les secouer sur vos armes. Le nocher du brûlant à Charon prépare des barques sans nombre. On agrandit les cachots des enfers. Les Furies suffisent à peine à châtier tant de criminels : les mains des Parques se lassent à trancher les jours de tant de victimes. Il t'en souvient, Pompée ; le temps de notre hymen a été celui de tes triomphes. Tu as changé de fortune en changeant d'épouse. Elle est née pour le malheur de tous ses maris, cette **Cornelia**, femme sans pudeur ; qui n'a pas rougi d'entrer dans mon lit, quand mon bûcher fumait encore. Qu'elle soit donc sans cesse attachée à tes pas, et sur les mers et dans les camps, pourvu que je trouble ton sommeil auprès d'elle et que je dérobe à ton amour tous les moments que tu lui destines. Que César occupe tes jours et **Julia** tes nuits. Le Léthé qui donne l'oubli ne t'a point effacé de ma mémoire. Les dieux des enfers m'ont permis de te poursuivre. Tu me verras, au signal du combat, m'élançant entre les deux armées. Mon ombre ne souffrira jamais que tu cesses d'être le gendre de César. Tu crois en vain trancher avec l'épée des nœuds sacrés ; la guerre civile va te rendre à moi. » A ces mots l'ombre se dérobe aux embrassements de son époux tremblant. Il s'éveille. Les menaces du ciel et des enfers, loin de l'abattre, l'élèvent au-dessus de lui-même. Il voit sa perte, et il y court. « Pourquoi, dit-il, m'effrayer d'un vain songe ? Ou la mort n'est rien, ou elle ne doit laisser aucun sentiment de la vie. »

21. Valère Maxime, Livre IV, VI, 4.

Consimilis affectus Juliae, C. Caesaris filiae, annotatus est. Quae, quum aedilitiis comiliis Pompeii magni conjugis sui vestem cruore respersam. E Campo domum relatam vidisset. Territa metu, ne qua et vis esset allata, exanimis concidit, partumque, quem utero conceptum habebat, subita animi consternatione et gravi dolore corporis ejicere coacta est. Atque ita exspiravit, magno quidem eum totius terrarum orbis detrimento : cujus tranquillitas tot civilium bellorum truculentissimo furore perturbata non esset, si Caesaris et Pompeii concordia communis sanguinis vinculo consiricta mansisset.

« La même affection conjugale s'est fait remarquer chez **Julia**, fille de César. Un jour, de l'assemblée où se faisait une élection d'édiles, on lui rapporta la robe du grand Pompée, son époux, toute tachée de sang. A cette vue, saisie de frayeur et redoutant d'apprendre quelque attentat contre lui, elle tomba évanouie. Comme elle se trouvait enceinte, cette terreur subite et la douleur de sa chute provoquèrent une couche prématurée. Elle en mourut pour le grand malheur du monde, dont la tranquillité n'eût pas été troublée par l'horrible déchaînement de tant de guerres civiles, si la concorde eût été maintenue entre César et Pompée par les liens étroits de la famille ».

22. Suétone, César, I, 1-2.

Annum agens sextum decimum patrem amisit ; sequentibusque consulibus flamen Dialis destinatus dimissa Cossutia, quae familia equestri sed admodum diues praetextato desponsata fuerat, Corneliæ Cinnae quater consulis filiam duxit uxorem, ex qua illi mox Julia nata est ; neque ut repudiaret compelli a dictatore Sulla ullo modo potuit. Quare et sacerdotio et uxoris dote et gentilicis hereditatibus multatus diuersarum partium habebatur, ut etiam discedere e medio et quamquam morbo quartanae adgrauante prope per singulas noctes commutare latebras cogeretur seque ab inquisitoribus pecunia redimeret, donec per uirgines Vestales perque Mamercum Aemilium et Aurelium Cottam propinquos et adfines suos ueniam impetrauit.

« César avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné flamine de Jupiter ; et quoiqu'on l'eût fiancé, dès son enfance, à **Cossutia**, d'une simple famille équestre, mais fort riche, il la répudia, pour épouser **Cornelia**, fille de Cinna, lequel avait été quatre fois consul. Il en eut bientôt une fille, nommée **Julia**. Le dictateur Sylla voulut le contraindre à la répudier, et, ne pouvant y réussir par aucun moyen, le priva du sacerdoce, de la dot de sa femme, de quelques successions de famille, et le regarda dès lors comme son ennemi. César fut même réduit à se cacher, et, quoique atteint de la fièvre

quarte, à changer presque toutes les nuits de retraite, et à se racheter, à prix d'argent, des mains de ceux qui le poursuivaient. Il fallut que les Vestales, et Mamercus Aemilius avec Aurelius Cotta, ses parents et ses alliés se réunissent pour obtenir son pardon ».

23. Suétone, César, XXI, 1-2.

Sub idem tempus Calpurniam L. Pisonis filiam successuri sibi in consulatu duxit uxorem suamque, Iuliam, Gnaeo Pompeio conlocavit repudiato priore sponso Servilio Caepione, cuius uel praecipua opera paulo ant Bibulum inpuerant. Ac post nouam adfinitatem Pompeium primum rogare sententiam coepit, cum Crassum soleret essetque consuetudo, ut quem ordinem interrogandi sententias consul Kal. Ianuarii instituisset, eum toto anno conseruaret

« Vers le même temps, il épousa **Calpurnie**, fille de L. Pison, qui allait lui succéder au consulat ; et il donna en mariage à Gnaeus Pompée sa fille **Julia**, en congédiant son premier fiancé Servilius Cépion, l'un de ceux qui, peu de temps auparavant, l'avaient aidé à se défaire de Bibulus. Après cette nouvelle alliance, il commença, dans le sénat, par prendre d'abord l'avis de Pompée, alors qu'il avait coutume d'interroger Crassus le premier, et qu'il était d'usage que le consul conservât toute l'année l'ordre établi par lui aux calendes de janvier pour recueillir les votes ».

24. Plutarque, Vie de Pompée, XLVIII, 1-2-3.

Ιουλίαν γὰρ τὴν Καίσαρος θυγατέρα, Καιπίωνι καθωμολογημένην καὶ γαμεῖσθαι μέλλουσαν ὀλίγων ἡμερῶν, οὐδενὸς ἂν προσδοκῆσαντος ἔγημε Πομπηῖος, μείλιγμα Καιπίωνι τῆς ὀργῆς τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα καταινέσας, Φαύστῳ τῷ παιδί Σύλλα πρότερον ἐγγενημένην. Αὐτὸς δὲ Καῖσαρ ἔγημε Καλπουρνίαν τὴν Πείσωνος. Ἐκ δὲ τούτου Πομπηῖος ἐμπλήσας στρατιωτῶν τὴν πόλιν ἅπαντα τὰ πράγματα βίᾳ κατεῖχε. Βύβλω τε γὰρ εἰς ἀγορὰν τῷ ὑπάτῳ κατιόντι μετὰ Λευκόλλου καὶ Κάτωνος ἄφνω προσπεσόντες κατέκλασαν τὰς ράβδους, αὐτοῦ δὲ τις κοπρίων κόφινον ἐκ κεφαλῆς τοῦ Βύβλου κατεσκέδασε, δύο δὲ δήμαρχοι τῶν συμπροπεμπόντων ἐτρόθησαν. Οὕτω δὲ τῶν ἐνισταμένων τὴν ἀγορὰν ἐρημώσαντες ἐπεκύρωσαν τὸν περὶ τῆς διανομῆς τῶν χωρίων νόμον· ᾧ δελεασθεὶς ὁ δῆμος εἰς πᾶσαν ἤδη τιθασὸς αὐτοῖς ἐγγόνει καὶ κατάντης πρᾶξιν, οὐδὲν πολυπραγμονῶν, ἀλλ' ἐπιφέρων σιωπῇ τοῖς γραφομένοις τὴν ψῆφον. Ἐκυρώθησαν οὖν Πομπηῖῳ μὲν αἱ διατάξεις ὑπὲρ ὧν Λεύκολλος ἤριζε, Καίσαρι δὲ τὴν ἐντὸς Ἀλπεων καὶ τὴν ἐκτὸς ἔχειν Γαλατίαν καὶ Ἰλλυριοὺς εἰς πενταετίαν καὶ τέσσαρα τάγματα τέλεια στρατιωτῶν, ὑπάτους δὲ εἰς τὸ μέλλον εἶναι Πείσωνα τὸν Καίσαρος πενθερὸν καὶ Γαβίνιον, ἄνδρα τῶν Πομπηῖου κολάκων ὑπερφυστάτον.

« Car, peu de temps après, il épousa, contre l'attente de tout le monde, **Julia**, fille de César, promise à Cépion, et dont les noces avec celui-ci étaient déjà préparées ; et, pour calmer le ressentiment de Cépion, il lui accorda sa propre fille, qui avait été fiancée auparavant à Faustus, fils de Sylla. Pour César, il épousa **Calpurnia**, fille de Pison. De ce moment, Pompée remplit la ville de soldats, et s'empara des affaires à force ouverte. Le consul Bibulus étant descendu au Forum avec Lucullus et Caton, des soldats tombèrent sur eux tout d'un coup, et brisèrent les faisceaux : on jeta même un panier d'ordures sur Bibulus, qui en fut couvert de la tête aux pieds ; et deux tribuns du peuple, qui l'accompagnaient, furent blessés. Ces violences chassèrent du Forum tous ceux qui eussent résisté aux desseins de César et de Pompée, et la loi sur le partage des terres fut ratifiée ».

25. Plutarque, Vie de Pompée, XLIX, 4.

Κουλλέωνι μὲν οὖν κελεύοντι τὴν Ἰουλίαν ἀφεῖναι καὶ μεταβαλέσθαι πρὸς τὴν σύγκλητον ἀπὸ τῆς Καίσαρος φιλίας οὐ προσέσχε, τοῖς δὲ Κικέρωνα καταγαγεῖν ἀξιούσιν, ἄνδρα καὶ Κλωδίῳ πολεμιώτατον καὶ τῇ βουλῇ προσφιλέστατον, ἐπέισθη· καὶ προαγαγὼν τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ δεόμενον σὺν χειρὶ πολλῇ, τραυμάτων ἐν ἀγορᾷ γενομένων καὶ τινων ἀναιρεθέντων, ἐκράτησε τοῦ Κλωδίου.

« Il rejeta l'avis de Culléon, qui lui conseillait de répudier **Julia**, et de renoncer à l'amitié de César pour s'attacher au Sénat ; mais il écouta ceux qui lui proposèrent de rappeler Cicéron, l'ennemi le plus déclaré de Clodius, et l'homme le plus cher au Sénat ».

26. Plutarque, *Vie de Pompée*, LIII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10.

Ἐπὶ τούτοις δὲ θαυμαστωθεὶς καὶ ἀγαπηθεὶς, αὐτὸς οὐκ ἐλάττονα φθόνον ἔσχευ, ὅτι πρεσβευταῖς φίλοις παραδοῦς τὰ στρατεύματα καὶ τὰς ἐπαρχίας, αὐτὸς ἐν τοῖς περὶ τὴν Ἰταλίαν ἠβητηρίοις, μετιῶν ἄλλοτε ἀλλαχόσε, μετὰ τῆς γυναικὸς διῆγεν, εἴτε ἐρῶν αὐτῆς, εἴτε ἐρῶσαν οὐχ ὑπομένων ἀπολιπεῖν· καὶ γὰρ καὶ τοῦτο λέγεται. Καὶ περιβόητον ἦν τῆς κόρης τὸ φίλανδρον, οὐ καθ' ὄραν ποθοῦσης τὸν Πομπηῖον, ἀλλ' αἴτιον ἔοικεν ἢ τε σωφροσύνη τοῦ ἀνδρὸς εἶναι μόνην γινώσκοντος τὴν γεγαμημένην, ἢ τε σεμνότης οὐκ ἄκρατον, ἀλλ' εὐχαριν ἔχουσα τὴν ὁμιλίαν καὶ μάλιστα γυναικῶν ἀγωγόν, εἰ δεῖ μηδὲ Φλώραν ἀλῶναι τὴν ἐταίραν ψευδομαρτυριῶν. Ἐν δ' οὖν ἀγορανομικοῖς ἀρχαιρεσίοις εἰς χεῖράς τινων ἐλθόντων καὶ φονευθέντων περὶ αὐτὸν οὐκ ὀλίγων ἀναπλησθεὶς αἵματος ἤλλαξε τὰ ἰμάτια. Πολλοῦ δὲ θορύβου καὶ δρόμου πρὸς τὴν οἰκίαν γενομένου τῶν κομιζόντων τὰ ἰμάτια θεραπόντων, ἔτυχε μὲν ἡ κόρη κύουσα, θεασαμένη δὲ καθημαγμένην τὴν τήβεννον ἐξέλιπε καὶ μόλις ἀνήνεγκεν, ἐκ δὲ τῆς ταραχῆς ἐκείνης καὶ τοῦ πάθους ἀπήμβλωσεν. Ὅθεν οὐδὲ οἱ μάλιστα μεμφόμενοι τὴν πρὸς Καίσαρα Πομπηῖου φιλίαν ἠτιῶντο τὸν ἔρωτα τῆς γυναικός. Αὐτὸς μέντοι κηῖσασα καὶ τεκοῦσα θῆλυ παιδίον ἐκ τῶν ὠδίνων ἐτελεῦτησε, καὶ τὸ παιδίον οὐ πολλὰς ἡμέρας ἐπέζησε. Παρεσκευασμένου δὲ τοῦ Πομπηῖου τὸ σῶμα θάπτειν ἐν Ἀλβανῷ, βιασάμενος ὁ δῆμος εἰς τὸ Ἄρειον πεδίον κατήνεγκεν, οἴκτω τῆς κόρης μᾶλλον ἢ Πομπηῖω καὶ Καίσαρι χαριζόμενος. Αὐτῶν δὲ ἐκείνων μεῖζον ἐδόκει μέρος ἀπόντι Καίσαρι νέμειν ὁ δῆμος ἢ Πομπηῖω παρόντι τῆς τιμῆς. Εὐθύς γὰρ ἐκύμαιεν ἡ πόλις, καὶ πάντα τὰ πράγματα σάλον εἶχε καὶ λόγους διαστατικούς, ὡς ἢ πρότερον παρακαλύπτουσα μᾶλλον ἢ κατειργουσα τῶν ἀνδρῶν τὴν φιλαρχίαν οἰκειότης ἀνήρηται. Μετ' οὐ πολὺ δὲ καὶ Κράσσοι ἐν Πάρθοις ἀπολωλὼς ἠγγέλλετο· καὶ τοῦτο κώλυμα ὄν μέγα τοῦ συμπεσεῖν τὸν ἐμφύλιον πόλεμον ἐκποδῶν ἐγεγόνει· δεδιότες γὰρ ἐκείνοι ἀμφοτέροι τοῖς πρὸς ἀλλήλους ἀμῶς γέ πως ἐνέμενον δικαίους.

« Pompée s'était concilié, par cette magnificence, l'admiration et la bienveillance du peuple ; mais il redevint l'objet de son envie, non moins qu'auparavant, quand on le vit abandonner à ceux de ses lieutenants qu'il affectionnait le plus, ses armées et ses gouvernements, tandis qu'il passait son temps en Italie, à se promener avec sa femme dans ses maisons de plaisance, soit qu'il fût amoureux d'elle, ou, qu'en étant tendrement aimé, il n'eût pas la force de s'en séparer, car on en donne cette dernière raison. Il n'était bruit, en effet, que de l'attachement de **Julia** pour Pompée ; non qu'il fût d'âge à être aimé passionnément : cette tendresse s'explique par la sagesse du mari, qui n'aimait point d'autre femme que la sienne ; par sa gravité naturelle, qui n'avait rien d'austère, et que tempérerait une conversation remplie de grâce, et propre surtout à s'insinuer dans l'esprit des femmes ; à moins toutefois qu'on ne révoque en doute le témoignage que lui rendait sur ce point la courtisane Flora. Un jour de comices pour l'élection des édiles, on eu vint aux mains ; il y eut plusieurs personnes tuées auprès de Pompée ; ses habits étaient couverts de sang, il lui fallut en changer. Voilà donc un grand trouble et un grand concours de monde dans sa maison, quand ses serviteurs y apportèrent ses habits pour en prendre d'autres. **Julia**, qui était enceinte, s'évanouit à la vue de la robe ensanglantée : elle eut beaucoup de peine à reprendre ses sens ; le bouleversement que lui avait causé ce spectacle, et la douleur dont elle avait été saisie, la firent avorter. Cet accident inspira tant d'intérêt pour elle, que ceux-là mêmes qui condamnaient le plus l'attachement de Pompée pour César ne pouvaient blâmer sa tendresse pour sa femme. Elle devint grosse une seconde fois, et accoucha d'une fille ; mais elle mourut en travail, et l'enfant ne survécut que peu de jours. Pompée se disposait à la faire inhumer dans sa terre d'Albe, lorsque le peuple enleva de force le corps, et le transporta au champ de Mars, moins pour faire plaisir à César et à Pompée, que pour témoigner la compassion que lui inspirait la jeune femme ; et, des honneurs que le peuple lui rendait, une part plus grande semblait s'adresser à César absent qu'à Pompée présent. En effet, la ville fut bientôt en proie à une agitation violente ; et toutes les affaires flottaient à la dérive. L'alliance entre César et Pompée couvrait leur ambition plutôt qu'elle ne la refrénait : aussi ne parlait-on plus que de division et

de rupture. Peu de temps après, on apprit que Crassus avait été défait et tué par les Parthes ; et sa mort faisait tomber la plus forte barrière qui restât encore contre la guerre civile ».

27. Plutarque, *Vie de César*, XIV, 7-8.

Καῖσαρ δὲ μειζόνως ἔτι τῆς Πομπηίου δυνάμεως ἐπιδραττόμενος, ἦν γὰρ αὐτῷ Ἰουλίᾳ θυγάτηρ ἐγγενημένη Σερουιλίῳ Καίπῳ, ταύτην ἐνεγγύησε Πομπηίῳ, τὴν δὲ Πομπηίου τῷ Σερουιλίῳ δώσειν ἔφησεν, οὐδ' αὐτὴν ἀνέγγυον οὔσαν, ἀλλὰ Φαύστῳ τῷ Σύλλᾳ παιδί καθωμολογημένην. Ὀλίγῳ δ' ὕστερον Καῖσαρ ἠγάγετο Καλπουρνιαὴν θυγατέρα Πείσωνος, τὸν δὲ Πείσωνα κατέστησεν ὕπατον εἰς τὸ μέλλον, ἐνταῦθα δὴ καὶ σφόδρα μαρτυρομένου Κάτωνος καὶ βοῶντος οὐκ ἀνεκτὸν εἶναι γάμοις διαμαστροπευομένης τῆς ἡγεμονίας, καὶ διὰ γυναικῶν εἰς ἐπαρχίας καὶ στρατεύματα καὶ δυνάμεις ἀλλήλους ἀντιστατόντων.

« César, pour s'assurer de plus en plus la puissance de Pompée, lui fiança sa fille **Julia**, déjà fiancée à Servilius Cépion ; et il promit à Servilius de lui donner la fille de Pompée, qui elle-même n'était pas libre, ayant été promise à Faustus, fils de Sylla. Peu de temps après, César épousa **Calpurnia**, fille de Pison, et fit désigner celui-ci consul pour l'année suivante. Caton ne cessait de se récrier, et de protester en plein Sénat contre l'impudence avec laquelle on prostituait l'empire par des mariages ; contre ce trafic de femmes par lequel on gagnait qui des gouvernements de provinces, qui des commandements d'armées et des charges publiques ».

28. Dion Cassius, Livre XXXIX, 64.

Ἐν δὲ τῷ αὐτῷ τούτῳ χρόνῳ καὶ ἡ τοῦ Πομπηίου γυνή, θυγάτριόν τι τεκοῦσα, ἀπέθανε. Καὶ αὐτὴν, εἴτε διαπραξαμένων τῶν τε ἐκείνου καὶ τῶν τοῦ Καίσαρος φίλων, ἢ καὶ ἄλλως πως χαρίσασθαί τινες αὐτοῖς ἐθέλησαντες, συνήρπασαν, ἐπειδὴ τάχιστα τῶν ἐν τῇ ἀγορᾷ ἐπαίνων ἔτυχε, καὶ ἐν τῷ Ἀρείῳ πεδίῳ ἔθαψαν· καίτοι τοῦ Δομιτίου ἀνθισταμένου, καὶ λέγοντος ἄλλα τε, καὶ ὅτι οὐχ ὁσίως ἐν τῷ ἱερῷ τόπῳ ἄνευ τινὸς ψηφίσματος θάπτοιο.

« A la même époque, la femme de Pompée mourut, après avoir donné le jour à une fille. A peine son éloge eut-il été prononcé dans le Forum, que plusieurs citoyens, à l'instigation des amis de Pompée et de César, ou bien pour leur être agréables, enlevèrent les restes de **Julia** et les ensevelirent au champ de Mars, malgré Domitius qui soutenait qu'il n'était pas permis, sans un décret, de les déposer dans un lieu sacré. »

I) **Cornelia, dernière épouse de Pompée.**

29. Lucain, Livre III, I.

Propulit ut classem velis cedentibus Auster Incumbens, mediumque rates tenuere profundum, Onmis in ionios spectabat navita fluctus : Solus ab hesperia non flexit lumina terra Magnus, dum patrios portus, dum litora nunquam Ad visus reditura suos, tectumque cacumen Nubibus, et dubios cernit vanescere montes. Inde soporifero cesserunt languida somno Membra ducis : diri tum plena horroris imago, Visa caput moestum per hiantes Julia terras Tollere, et accenso furialis stare sepulcro. Sedibus elysiis, campoque expulsa piorum Ad stygias, inquit, tenebras, manesque nocentes, Post belium civile trahor : vidi ipsa tenentes Eumenidas, quaterent quas vestris lampadas armis. Praeparat innumeras puppes Acherontis adusti Portitor : in multas laxantur Tartara poenas. Vix operi cunctae, dextra properante, Sorores Sufficiunt ; lassant rumpentes stamina Parcas. Conjuge me, laetos duxisti, Magne, triumphos : Fortuna est mutata toris ; semperque potentes Detrahere in cladem fato damnata maritos, Innupsit tepido pellex Cornelia busto. Haereatilla tuis per bella, per aequora signis, Dum non securos liceat mihi rumpere somnos, Et nullum vestro vacuum sit tempus amori, Sed teneat Caesarque dies, et Julia noctes. Me non Iethaeae, conjux, obliviae ripae Immemorem fecere tui, regesque silentum Permisere sequi : veniam, te bella gerente, In medias acies ; nunquam tibi, Magne, per umbras. Perque meos

manes genero non esse liecebit. Abscidis frustra ferro tua pignora : belium Te faciet civile meum. Sic fata, refugit Umbra per amplexus trepidi dilapsa mariti. Ille, dei quamvis cladem manesque minentur, Major in arma ruit, certa cura mente malorum. Et, « Quid, ait, vani tremur imagine visus ? Aut nihil est sensus animis a morte relictum, Aut mors ipsa nihil ».

« Tandis que l'Auster enflait la voile et poussait la flotte vers la pleine mer, tous les yeux étaient tournés du côté de la mer d'Ionie ; Pompée seul ne put détacher ses regards du rivage de l'Italie. Il voit s'évanouir les ports de la patrie, les côtes qu'il salue pour la dernière fois et les montagnes qui s'effacent au sein des nuages. Épuisé de fatigues, le héros enfin succombe, et se livre au sommeil. Alors une image pleine d'horreur se présente à ses yeux. La pâle **Julia** sort du sein béant de ta terre, et telle qu'une furie, lui apparaît debout sur son bûcher : « Chassée de l'Élysée dans le Tartare, la guerre civile m'a bannie de l'asile des âmes justes au noir séjour des mânes criminels. J'ai vu les Euménides s'armer de torches pour les secouer sur vos armes. Le nocher du brûlant à Charon prépare des barques sans nombre. On agrandit les cachots des enfers. Les Furies suffisent à peine à châtier tant de criminels : les mains des Parques se lassent à trancher les jours de tant de victimes. Il t'en souvient, Pompée ; le temps de notre hymen a été celui de tes triomphes. Tu as changé de fortune en changeant d'épouse. Elle est née pour le malheur de tous ses maris, cette **Cornelia**, femme sans pudeur ; qui n'a pas rougi d'entrer dans mon lit, quand mon bûcher fumait encore. Qu'elle soit donc sans cesse attachée à tes pas, et sur les mers et dans les camps, pourvu que je trouble ton sommeil auprès d'elle et que je dérobe à ton amour tous les moments que tu lui destines. Que César occupe tes jours et **Julia** tes nuits. Le Léthé qui donne l'oubli ne t'a point effacé de ma mémoire. Les dieux des enfers m'ont permis de te poursuivre. Tu me verras, au signal du combat, m'élancer entre les deux armées. Mon ombre ne souffrira jamais que tu cesses d'être le gendre de César. Tu crois en vain trancher avec l'épée des nœuds sacrés ; la guerre civile va te rendre à moi. » A ces mots l'ombre se dérobe aux embrassements de son époux tremblant. Il s'éveille. Les menaces du ciel et des enfers, loin de l'abattre, l'élèvent au-dessus de lui-même. Il voit sa perte, et il y court. « Pourquoi, dit-il, m'effrayer d'un vain songe ? Ou la mort n'est rien, ou elle ne doit laisser aucun sentiment de la vie. »

30. Lucain, Livre V, XXX.

Undique collatis in robur Caesaris armis, Summa videns duri Magnus discrimina Martis Jam castris instare suis, seponere tutum Conjugii decrevit onus, Lesboque remotam Te procul a sarvi strepitu, Cornelia, belli Occulere. Heu quantum mentes dominatur in aequas Justa Venus ! Dubium trepidumque ad proelia, Magne, Te quoque fecit amor : quod nolles stare sub ictu Fortunae, quo mundus erat, Romanaque fata, Conjux sola fuit. Mentem jam verba paratam Destituunt, blandaeque juvat ventura trahentem Indulgere morae, et tempus subducere fatis. Nocte sub extrema, pulso torpore quietis, Dum fovet amplexu gravidum Cornelia curis Pectus, et adversi petit oscula grata mariti : Humentes mirata genas, percussaque coeco Vulnere, non audet flentem deprendere Magnum. Ille gemens : « Vita non nunc mihi dulcior, inquit, Quum taedet vitae, laeto sed tempore, conjux, - Venit moesta dies, et quam nimiumque, parumque, distulimus : jam totus adest in proelia Caesar. Cedendum est bellis; quorum tibi tuta latebra Lesbos erit. Desiste preces tentare ; negavi Jam mihi : non longos a me pati re recessus. Praecipites aderunt casus : properante ruina, Summa cadunt. Satis est audisse pericula Magni ; Meque tuus decepit amor, civilia bella Si spectare potes : nam me, jam Marte parato, Securos cepisse pudet cum conjuge somnos, Eque tuo, miserum quatient quum classica mundum, Surrexisse sinu. Vereor civilibus armis Pompeium nullo tristem commiltere damno. Tutior interea populis et tutior omni Rege, late ; positamque procul fortuna mariti Non tota te mole premat. Si numina nostras Impulerint acies, maneat pars optima Magni; Sitque mihi, si fata premant victorque cruentus, Quo fugisse velim. Vix tantum infirma dolorem Cepit, et attonito cesserunt pectore sensus. Tandem ut vox moestas potuit proferre querelas : « Nil mihi de fatis thalami Superisque relictum est, Magne, queri : nostros non rumpit funus amores, Nec diri fax summa rogi ; sed sorte frequenti Plebeiaque nimis careo dimissa marito. Hostis ad adventum rumpamus foedera taeda ; Placemus socerum. Sic est tibi cognita, Magne, Nostra fides ? Credisne aliquid mihi tulius esse, Quam tibi ? Nonne olim casu pendemus ab uno ?

Fulminibus me, saeve, jubes, tantaque ruinae Absentem praestare caput ? Secura videtur Sors tibi, quum facias etiam nunc vota, perisse ! Ut nolim servire malis, sed morte parata, Te sequar ad manes ; feriat dum moesta remotas Fama procul terras, vivam tibi nempe superstes. Adde, quod adsuescis fatis, tantumque dolorem, Crudelis, me ferre doces : ignosce fatenti ; Posse pati, timeo : quod si sunt vota, Deisque Audior, eventus rerum sciet ultima conjux. Sollicitam rupes jam te victore tenebunt ; Et puppim, quae fata feret tam laeta, timebo : Nec solvent audita metus mihi prospera belli, Quum vacuis projecta locis a Caesare possim Vel fugiente capi. Notescent litora clari "Nominis exsilio, positaque ibi conjuge Magni, Quis Mityleuaeas poterit nescire latebras ? Uoc precor extremum, si nil tibi victa relinquunt Tutius arma fuga, quum te commiseris undis, Quolibet infaustam potius deflecte carinam : Liloribus quaerere meis. Sic fata, relictis Exsiluit stratis amens, tormenta que nulla Vult differre mora : non moesti pectora Magni Sustinet amplexu dulci, non colla tenere ; Extremusque perit tam longi fructus amoris : Praecipitantque suos luctus : neuterque recedens Sustinuit dixisse, Vale ; vitamque per oninem Nulla fuit tam moesta dies : nam caetera damna Durala jam mente malis firmaque tulerunt. Labitur infelix, manibusque excepta suorum Fertur ad aequoreas, ac se prosternit, arenas, Litora que ipsa tenet, tandemque illata carinae est, Non sic infelix patriam, porlusque reliquit Hesperios. Saevi premerent quum Caesaris arma. Fida comes Magni vadit duce sola relicto, Pompeiumque fugit. Quae nox tibi proxima venit, Insomnis ! viduo tum primum frigida lecto, Atque insucta quies uni, nudumque marito Non haerente latus : somno quam saepe gravata Deceptis vacuum manibus complexa cubile est, Atque oblita fugae quaesivit nocte maritum ! Nam, quamvis flamma tacitas urente medullas, Non juvat in toto corpus jactare cubili : Servatur pars ilia tori. Caruisse timebat Pompeio : sed non Superi tam laeta parabant. Instabat, miserae Magnum quae redderet, hora.

« Pompée voyant que César avait rassemblé toutes ses forces et qu'ils touchaient au moment fatal d'une bataille sanglante et décisive, résolut de mettre en sûreté sa femme, dont la présence le fait trembler. Il envoie **Cornelia** à Lesbos, loin du tumulte des armes. Ah ! Qu'un saint amour a de pouvoir sur deux âmes vertueuses ! Oui, Pompée, le danger de ton épouse te rendait timide et tremblant à l'approche des combats. Ce fut elle qui te fit craindre de t'exposer au même coup du sort qui menaçait Rome et le monde. Ton âme est préparée à de tristes adieux, mais ta voix s'y refuse encore. Tu te plais même à les différer, à dérober quelques instants au sort cruel. Ce fut vers la fin de la nuit, quand le sommeil quittait leurs yeux et que **Cornelia** pressait contre son sein le cœur troublé de son époux, ce fut alors qu'elle s'aperçut que, se refusant à ses chastes baisers, il détournait en soupirant son visage inondé de larmes. Frappée jusqu'au fond de l'âme, elle n'ose paraître l'avoir surpris versant des pleurs ; mais il lui dit en gémissant : « Épouse plus chère pour moi que la vie, je ne dis pas aujourd'hui que la vie m'est odieuse, mais dans mes jours les plus heureux, voici le moment fatal que j'ai trop et trop peu différé. César avec toutes ses forces vient me présenter le combat. Il faut s'y résoudre. Pour vous, Lesbos est un sûr asile. Épargnez-vous d'inutiles prières. Je me suis déjà refusé moi-même. Vous n'aurez pas longtemps à souffrir de mon absence ; tout va bientôt se décider. Quand les choses sont à leur comble, la chute en est rapide ; c'est assez pour vous du bruit de mes dangers sans en être témoin vous-même. Si vous pouviez en soutenir la vue, j'aurais mal connu votre cœur. J'aurais honte à la veille du combat de passer avec vous de douces nuits ; j'aurais honte si les trompettes qui donneront l'alarme et le signal au monde me surprenaient entre vos bras. Pompée aurait trop à rougir d'être seul heureux au milieu des calamités de la guerre. Allez m'attendre loin des périls qui menacent tant de peuples et tant de rois. Soyez assez loin pour ne pas ressentir tout le poids de ma chute. Si je péris dans ma défaite, que la meilleure partie de moi-même me survive, et si le malheur m'oblige à fuir, pressé par un cruel vainqueur, qu'il me reste au moins un refuge. » La faible **Cornelia** eut à peine la force de l'entendre et de soutenir l'excès de sa douleur. D'abord frappée comme de la foudre, elle perdit l'usage de ses sens. Enfin, dès que sa voix put se faire entendre : « Ô Pompée, je ne me plains, dit-elle, ni des dieux ni du sort. Ce n'est ni leur rigueur, ni celle de la mort qui rompt les noeuds d'un saint amour. C'est, mon époux lui-même qui me chasse comme une femme répudiée ; c'est la loi du divorce que je parais subir. Oui, hâtons-nous de nous séparer à l'approche de l'ennemi, apaisons par là ton beau-père. Ô Pompée ! Est-ce ainsi que ma foi t'est connue ? Crois-tu qu'il y ait pour moi au monde d'autre sûreté que la tienne ? Mon sort n'est-il pas dès longtemps

inséparable du tien ? Tu veux, cruel, qu'en m'éloignant de toi, je laisse ma tête exposée à la foudre et à cette ruine effroyable dont l'univers est menacé ! Tu parles d'un air assuré pour moi, dans le moment même où je t'entends faire des vœux pour cesser de vivre ! Quelque résolue que je sois à ne pas me voir l'esclave de tes ennemis et à te suivre dans la nuit du tombeau, ne vois-tu pas qu'en m'éloignant de toi tu me forces à te survivre, au moins le temps d'apprendre ton trépas ? Tu fais plus, tu m'accoutumes à souffrir la vie ; tu as la cruauté de m'apprendre à vaincre ma douleur ! Pardonne, je crains d'y résister et de supporter la lumière. Que si les dieux daignent m'entendre, si le succès répond à mes souhaits, veux-tu que ta femme soit la dernière à se réjouir du bonheur de tes armes ? Tu seras vainqueur ! Et moi, errante et désolée sur le rivage de Lesbos, je frémirai de voir arriver le vaisseau qui m'en portera la nouvelle ! Que dis-je ? Ta victoire même pourra-t-elle me rassurer ? N'aurai-je pas à craindre encore que, dans un lieu isolé, sans défense, César en fuyant ne vienne m'enlever ? Le rivage qui servira d'exil à la femme du grand Pompée, ne sera que trop célèbre. Qui ne saura que c'est à Lesbos que tu auras voulu me cacher ? Ah ! Je t'en conjure, pour ma dernière grâce, si le sort des armes ne te laisse d'autre ressource que la fuite, en cherchant ton salut sur les mers, éloigne-toi des bords où je serai et choisis un plus sûr asile. » En parlant ainsi, elle se lève éperdue ; et pour ne pas prolonger le tourment de son départ, elle s'arrache des bras de Pompée et se refuse la douceur de le presser encore une fois dans les siens. Ce dernier fruit d'un si constant amour fut perdu pour l'un et pour l'autre. Ils abrègent leurs plaintes, ils étouffent leurs soupirs, et aucun des deux en s'éloignant n'a la force de dire adieu. Ce fut le plus triste jour de leur vie, car leur âme endurcie au malheur soutint courageusement tout le reste. **Cornelia** tombe entre les bras de ses esclaves. Ses esclaves la portent jusqu'au bord de la mer. Mais là, se jetant par le sable, elle embrasse en pleurant ce rivage. On l'entraîne enfin sur le vaisseau. Hélas ! Ce n'était pas ainsi qu'elle avait quitté sa patrie, dont César s'était emparé. Fidèle compagne de Pompée, tu t'en vas seule ; tu le laisses ; lui-même il t'oblige à le fuir. Oh quelle nuit va suivre son départ ! Pour la première fois, seule, et sans époux, dans un lit baigné de ses larmes, peut-elle y trouver le repos qu'elle goûtait à ses côtés ! Combien de fois dans le sommeil ses mains errantes et trompées, croyant l'embrasser, n'embrassèrent qu'une ombre ! Combien de fois, oubliant sa fuite, elle le chercha vainement ! Car malgré le feu secret qui la dévore, elle n'ose s'agiter dans tout son lit, et lui garde sa place. Elle ne prévoit que les maux de l'absence. Ah ! Malheureuse **Cornelia** ! D'autres malheurs t'attendent, les dieux ne vont que trop presser l'instant qui doit te réunir à Pompée ! ».

31. Lucain, Livre VII, XXX.

Sed tu quoque, coniuix, causa fugae uultusque tui fatisque negatu te praesente mori.

« Toi-même contribues à sa fuite, ô **Cornelia** ! Il doit te voir encore, le sort veut qu'il meure près de toi, près de toi, absente à Pharsale. »

32. Lucain, Livre VIII, IV.

Conscia curarum secretae in littora Lesbi Flectere vela jubet, qua tum tellure latebas Maestior, in mediis quam si, Cornelia, campis Emathiae stares. Tristes praesagia curas Exagitant : trépida qualitur formidine somnus ; Thessaliam nox omnis habet ; tenebrisque remolis, Rapis in abruptae scopulos extremaque currens litora, prospiciens filuctus, nutantia longe Semper prima vides venientis vela cariuae, Quaerere nec quidquam de fato conjugis audes. En ratis, ad vestros quae tendit carbasa porlus, Quid ferat ignoras : sed nunc tibi, summa pavoris, Nuntius armorum tristis, rumorque sinister, Victus adest conjux. Quid perdis tempora luctus ? Quum possis jam flere, times. Tunc puppe propinqua Prosiluit, crimeuque Deum crudele notavit, Deformem pallore ducem, vultusque prementem Cautie, alque atro squalenles pulvere vestes. Obvia nox miserae coelum, lucemque tenebris Abslulit, alque animam clausit dolor : omnia nervis Membra relicta labant ; riguerunt corda, diuque Spe mortis decepta jacet. Jam fune ligato Littoribus, lustrat vacuas Pompeius arenas. Quem postquam propius famulae videre fideles, Non ullra gemitus tacitos incessere fatum permiseie sibi, frustra que attollere terra

*Semiauimem conantur heram : quam pectore Magnus Ambit, et adstrictos refovet complexibus artus. Caeperat in summum revocato sanguine corpus Pompeii sentire manus, moestamque mariti Posse pati faciem : prohibet succumbere fatis. Magnus, et immodicos castigat voce dolores : « Nobile cur robur Fortunae vulnere primo, Femina, tantorum titulis insignis avorum, Frangis ? Habes aditum mansuroe in saecula famae. Laudis in hoc sexu, non legum jura, nec arma, Unica materia est conjux miser. Erige nientem, Et tua cum fatis pictas decertet, et ipsum, Quod sum victus, ama ; nunc sum tibi gloria major, A me quod fasces, et quod pia turba senatus. Tantaque discessit regum manus : incipe Magnum Sola sequi. Deformis, adhuc vivente marito, Summus, et augeri vetitus dolor : ultima debet Esse fides, lugere virum. Tu nulla tulisti Bello damna meo : vivit post proelia Magnus, Sed forluna périt ; quod defles, illud amasti. » Vocibus his correpta viri, vix aegra levavit Membra solo, tales gemitu rumpente querelas : « O utinam in thelamos inuisi Caesaris issem inflexis coniux et nulli laeta marito ! Bis nocui mundo ; me pronuba ducit Erinys Crassorumque umbrae, deuotaque manibus illis Assyrios in casta tuli ciuilia casus, praecipitesque dedi populos cunctosque fugavi a causa meliore deos. O maxime coniux, o thalamis indigne meis, hoc iuris habebat in tantum fortuna caput ! Cur impia nupsi, si miserum factura fui ? Nunc accipe poenas, sed quas sponte luam. Quo sit tibi mollius aequor, certa fides regnum totusque paratior orbis, sparge mai comitem ; nunc clades denique lustra, Magne, tuas. Vbicumque iaces, ciuilibus armis nostros ultra toros, ades huc atque exige poenas, **Iulia** crudelis, placataque paelice caesa Magno parce tuo ».*

« C'est là, **Cornelia**, que tu vivais cachée, et dans une inquiétude aussi cruelle que si tu avais été au milieu des champs de Pharsale. De noirs présages t'agitent sans cesse ; ton sommeil est troublé par de violentes frayeurs ; tes nuits se passent en Thessalie, et dès que le jour chasse les ténèbres, errante sur la cime des rochers qui bordent la mer, les yeux attachés sur les flots, tu es la première à découvrir dans le lointain les voiles flottantes d'un vaisseau qui s'avance ; mais tu n'oses demander des nouvelles de ton époux. Tu vois une barque voguer vers toi, voiles déployées ; tu ne sais pas ce qu'elle t'apporte, mais dans un moment toutes tes craintes vont se réaliser. Ô **Cornelia** ! Celui qui vient t'annoncer le malheur de nos armes, la défaite et la fuite de ton époux ; c'est ton époux lui-même. Pourquoi dérober ces instants au deuil ? Il n'est plus temps de craindre, il est temps de pleurer. Le navire aborde. **Cornelia** s'élançait, et reconnaît Pompée. Elle voit le crime des dieux marqué sur le front pâle du héros, sur cette face vénérable qu'il couvre de ses cheveux blancs, et sur ses vêtements tout souillés de poussière. À cette vue, elle chancelle, l'infortunée ; un nuage répandu sur ses yeux lui dérobe la lumière du ciel, l'excès de la douleur lui ôte le sentiment, tout son corps tombe en défaillance, son cœur reste longtemps immobile et glacé, et la mort qu'elle a invoquée semble avoir exaucé ses vœux. Pompée descend du navire attaché par un câble au rivage, et s'avance sur cette plage solitaire. À son approche, les fidèles servantes de **Cornelia** retiennent leurs cris, et ne se permettent d'accuser le ciel que par des gémissements étouffés. Elles s'efforcent en vain de relever leur maîtresse évanouie sur la terre. Mais son époux l'embrasse, et pressant sur son sein son corps saisi d'un froid mortel, lui rend la chaleur et la vie. **Cornelia**, dont le sang recommence à couler, reconnaît la main qui la presse, et ses yeux ont la force de soutenir la tristesse profonde qu'elle voit peinte sur son visage. Il lui défend de se laisser abattre par l'infortune, et réprime en ces mots l'excès de sa douleur. « Femme de Pompée, oubliez-vous de quels aïeux vous êtes née ? Est-ce à une âme si courageuse de succomber sous les premiers revers ? Voici le moment d'éterniser la mémoire de vos vertus. La magnanimité de votre sexe n'est point attachée au maintien des lois ni aux travaux des armes ; le malheur d'un époux en est l'unique épreuve. Élevez, affermissez votre âme ; que votre piété envers moi combatte et surmonte le sort ! Aimez votre époux d'autant plus qu'il est vaincu. C'est à présent surtout que je fais votre gloire. Les faisceaux, le sénat, une foule de rois, tout s'éloigne. Commencez à vous regarder comme mon unique compagne, et à me tenir lieu de tout. Il serait honteux, votre mari vivant, de montrer une douleur extrême. Réservez vos larmes pour mon trépas, ce sera le dernier gage de votre foi. Jusque-là, vous n'avez rien perdu ; je respire ; ma Fortune seule a péri, et si c'est elle que vous pleurez, c'est elle que vous avez aimée ». À ce reproche de son époux, **Cornelia** soulève à peine sa tête languissante, et son cœur laisse échapper ces plaintes entrecoupées de sanglots. « Ô née pour le malheur de ceux à qui mon sort se lie ! Que ne suis-je entrée dans le lit de César ! J'ai

coûté deux fois des larmes au monde. Celles qui présidèrent à mon hyménée furent Érinys et les ombres des Crassus. Vouée à ces mânes, j'ai porté dans le camp de la guerre civile les destins de l'Assyrie. J'ai entraîné tous les peuples dans ta ruine, j'ai éloigné tous les dieux du plus juste parti. Ô mon illustre époux ! Héros dont je n'étais pas digne ! Quoi, le sort a eu le droit de t'opprimer ! Pourquoi formai-je les nœuds impies qui t'allaient rendre malheureux ? Reçois ma mort, que je demande en expiation de mon crime, et pour te rendre la mer plus facile, les rois plus fidèles, l'univers plus soumis, jette dans les flots ta compagne ; plus heureuse si elle s'était dévouée avant les malheurs de tes armes, pour en obtenir le succès, qu'elle te serve au moins à expier tous les maux qu'elle cause au monde ! Ô **Julia** ! Ombre que j'irritais, où que tu sois, te voilà vengée de mon hymen par les malheurs de la guerre civile. Viens jouir encore de mon supplice, et, apaisée par le trépas de ton odieuse rivale, pardonne à ton époux. »

33. Lucain, Livre VIII, XXVII.

Ibat in hostilem praeceps Cornelia puppim, Hoc magis impatiens egresso deesse marito, Quod metuit clades. Remane, temeraria conjux, Et tu, nate, precor, longaeque e litore casus Exspectate meos : et in hac cervice tyranni Explorate fidem. Dixit ; sed surda vetanti Tendeat geminas amens Coroelia palmas : « Quo sine me, crudelis, abis ? Iterumque relinquor Thessalicis submota malis ? Numquam omine laeto Distrahimur misceri. Poteras non flectere puppim, Quum fugeres alio, latebrisque relinquere Lesbi, Omnibus a terris si nos arcere parabas ? An tantum in fluctus placeo comes ? » Haec ubi frustra Effudit, prima pendet tamen amia puppe : Attonitoque metu nec quoquam avertere visus, Nec Magnum spectare potest. Stetit ansia classis Ad ducis eyentum, metuens non arma nefasque, Sed ne submissis precibus Pompeius adoret Sceptra sua donata manu. Transire parentem Romanus Pharia miles de puppe salutatur Septimius : qui, pro Superum pudor ! Arma satellites Regia gestabat posilo deformia pilo, Immanis, violentus, atrox, nullaque ferarum mitior in caedes. Quis non, Fortuna, putasset Parcere te populis, quod bello haec dextra vacasset, Thessaliaque procul tam noxia tela fugasses ? Disponis gladios, ne quo non fiat in orbe, Heu ! Facinus civile tibi. Victoribus ipsis Dedecus, et nunquam Superum caritura pudore Fabula ; Romanus regi sic paruit ensis, Pellaeusque puer gladio tibi colla recidit, Magne, tuo. Qua posteritas in saecula miltet Septimum fama ? Scelus hoc quo nomine dicent, Qui Bruti dixere nefas ? Jam venerat horae Terminus extremae, Phariamque ablatus in alnum Perdiderat jam jura sui : tum stringere ferrum Regia monstra parant. Ut vidit cominus enses, Involvit vultus ; atque indignatus apertum Fortunae praebere caput, tunc lumina pressit, Continuitque animant, ne quas effundere voces Posset, et aeternam fletu corrumpere famam. At postquam mucrone latus funestus Achilles Perfodit, nullo gemitu consensit ad ictum : Despexitque nefas, servatque immobile corpus, Seque probat moriens, atque haec in pectore volvit : « Saecula, Romanos numquam tacitura labores, Adtendunt, aevumque sequens speculatur ab omni Orbe ratem, Phariamque fidem : nunc consule famae. Fata tibi longae fluxerunt prospera vitae : Ignorant populi, si non in morte probaris, An scieris adversa pati. Ne cede pudori, Auctoremque dole fati : quacumque feriris, Crede manuni soceri. Spargant lacercutque licebit, Sum tamen, o Superi, felix, nullique potestas Hoc auferre Deo : mutantur prospera vita : Non fit morte miser. Videt hanc Cornelia caedem, Pompeiusque meus ; tanto patientius, oro, Claude, dolor, gemitus ; natus conjuxque peremptum Si mirantur, amant. » Talis custodia Magno Mentis erat : jus hoc animi morienlis liabebat. At non tam paliens Cornelia cernere saevum, Quam perferre, nefas, miserandis aethera complet Vocibus : « o coniunx, ego te scelerata peremi : letiferae tibi causa morae fuit avia Lesbos, et prior in Nili pervenit litora Caesar. Nam cui ius alii sceleris ? Sed, quisquis, in istud a superis inmisit caput, vel Caesaris irae vel tibi prospiciens, nescis, crudelis, ubi ipsa viscera sint Magni: properas atque ingeris ictus qua votum est victo. Poenas non morte minores pendat et ante meum videat caput. Haud ego culpa libera bellorum, quae matrum sola per undas et per castra comes nullis absterrita fatis victum, quod reges etiam timuere, recepi. Hoc merui, coniunx, in tuta puppe relinqui ? Perfide, parcebas ? Te fata extrema petente vita digna fui ? Moriar, nec munere regis. Aut mihi praecipitem, nautae, permittite saltum, aut laqueum collo tortosque aptare rudentes, aut aliquis Magno dignus comes exigat ense. Pompeio praestare potest quod Caesaris armis inputet. O saevi,

*properantem in fata tenetis ? Vivis adhuc, coniunx, et iam **Cornelia** non est iuris, Magne, sui : prohibent accersere mortem ; servor victori. ».*

« **Cornelia** allait se précipiter avec son époux sur la barque ennemie, d'autant plus résolue à ne le pas quitter qu'elle avait un pressentiment de sa perte. « Demeurez, lui dit-il, épouse téméraire, et vous, mon fils, je vous en conjure ; éloignez-vous du rivage, attendez mon sort. Ce n'est qu'au péril de ma tête que je veux éprouver la foi de cette cour. » Il dit, mais sourde à sa prière, **Cornelia** éperdue lui tendait les bras. « Où vas-tu sans moi, cruel ? lui dit-elle. Veux-tu m'abandonner une seconde fois comme aux jours funestes de Thessalie ? Jamais, tu le sais, nous ne nous séparons que sous de malheureux auspices. Ah ! Si tu voulais m'écarter de tous les bords où tu descends, pourquoi venir me chercher à Lesbos ? Que ne m'y laissais-tu cachée ? Quoi ! N'est-ce donc que sur les mers que tu me permets de t'accompagner ? » Quoique ses plaintes ne soient pas écoutées, **Cornelia** n'en demeure pas moins sur le bord du vaisseau, penchée et prête à s'élancer, et dans l'égarément où la frayeur la jette, elle ne peut ni détourner ses yeux de la barque ni les fixer sur son époux. La flotte de Pompée se tient à l'ancre dans l'inquiétude, et dans l'attente du succès. Elle craignait non la violence ou la trahison de Ptolémée, mais que Pompée ne s'abaissât jusqu'à la prière, et ne fléchit devant un sceptre que lui-même il avait donné. Comme le héros se prépare à descendre, Septime vient le saluer ; Septime, soldat romain, qui avait servi sous ses enseignes, et qui depuis, rougissez, dieux du ciel ! Avait quitté les aigles pour les drapeaux d'un roi dont il était le satellite : homme cruel, violent, atroce, et plus affamé de carnage que les bêtes féroces. Ô Fortune, qui n'eût pas cru que tu avais voulu épargner le sang des peuples en dérobant cette main meurtrière à la guerre civile, et en l'éloignant de Pharsale ? Mais, non, tu as disposé les glaives, de sorte qu'aucun pays du monde ne manque d'être souillé de sang, et que Rome t'offre partout des meurtriers et des victimes. Ô honte éternelle pour les vainqueurs ! Ô souvenir dont à jamais rouissent les dieux ! Ce fut de l'épée d'un Romain qu'un roi se servit pour ce meurtre ! Ce fut, Pompée, sous l'un de tes glaives que Ptolémée fit tomber ta tête ! Quelle sera chez la postérité la mémoire de ce perfide ? Et comment appeler l'attentat de Septime, si l'on donne le nom de parricide à l'action de Brutus ? Pompée touchait à sa dernière heure ; emporté dans la barque, il était tombé au pouvoir de ses ennemis. Les assassins tirent l'épée, et le héros voyant le fer levé sur lui, s'enveloppe le visage de sa robe ; il s'indigne d'offrir au sort sa tête nue ; il ferme les yeux, et retient son haleine, de peur qu'il ne lui échappe en mourant quelques plaintes ou quelques larmes qui ternissent l'éclat immortel de son nom. Mais sitôt que le perfide Achillas lui a enfoncé l'épée dans le sein, il se laisse tomber sous le coup sans pousser un gémissement. Plein de mépris pour le crime, immobile, il veut que sa mort témoigne de sa grandeur et il roule ces pensées dans son cœur : « Tout l'univers a les yeux sur toi ; l'avenir même est attentif à ce qui se passe dans cette barque et juge la foi de l'Égypte ; prends soin de ta gloire, Pompée. Ta longue vie s'est écoulée dans les prospérités ; le monde ignore, à moins que ta mort ne le prouve, si tu sais soutenir les revers. Ne conçois ni honte ni regret de périr sous les coups d'un lâche : de quelque main que tu sois frappé, crois que c'est la main de César. Qu'ils déchirent mon corps, qu'ils dispersent mes membres ; je suis heureux, grands dieux ma vertu me reste, et il n'est au pouvoir d'aucun de vous de m'enlever ce bien. Le malheur n'est attaché qu'à la vie ; le trépas va m'en délivrer. **Cornelia** et mon fils Sextus sont témoins de ce meurtre. Ô ma douleur, garde-toi d'éclater ; s'ils admirent ma mort, c'est le garant de leur amour. » C'est ainsi que Pompée mourant maîtrise son âme, et la défend de tout ce qui peut la troubler. Mais **Cornelia** qui a moins de courage pour voir mourir son époux qu'elle n'en aurait pour mourir elle-même, remplit l'air de ses cris douloureux. « Ô mon époux ! dit-elle, c'est moi qui t'assassine. Le détour que tu as fait pour venir à Lesbos a donné à César le temps de te devancer sur le Nil, car quel autre que lui eût ordonné ce crime ? Qui que tu sois, toi que le ciel envoie pour arracher la vie à mon époux, soit que tu serves la rage de César ou que tu assouvisses la tienne, tu ne sais pas où ta main doit frapper pour déchirer l'âme de Pompée. Tu te hâtes de lui donner le coup mortel ! C'est tout ce qu'un vaincu demande. Que ma mort précède la sienne, et qu'il en soit témoin. Voilà son vrai supplice. Si la guerre est son crime, je n'en suis pas exempte. Je suis la seule Romaine qu'on ait vue suivre son époux et sur les mers et dans les camps : aucun de ses dangers ne m'a intimidée ; j'ai fait ce que les rois n'ont osé faire, j'ai tendu les bras au proscrit. Est-ce donc ainsi que ta femme, ô Pompée, a mérité d'être laissée sur un vaisseau, loin des

dangers que tu courais ? Homme injuste, tu m'as fait l'outrage de ménager ma vie en exposant la tienne. Je trouverai la mort sans qu'un roi me l'envoie. Laissez-moi, matelots, me jeter dans les flots ou me servir de l'un de ces cordages. Pompée n'a-t-il pas un ami qui daigne me plonger son épée dans le sein ? Ce qu'un tel service aura de cruel sera imputé à César. Mais quoi ! Vous m'empêchez de finir mes déplorables jours ? Ô mon époux, tu respirez encore, et **Cornelia** n'est déjà plus libre ! On me défend de me donner la mort, on me garde pour le vainqueur ! » À peine a-t-elle achevé ces mots, qu'elle tombe dans les bras des siens, et le vaisseau plein d'épouvante gagne la haute mer. »

34. Lucain, Livre IX, III.

*Nam postquam frustra precibus **Cornelia** uaulas Privignique fugam tenuit, ne forle repulsus Litoribus Phariis remearet in aequora truncus, Ostenditque rogam non justi flamma sepulcri : « Ergo indigna fui, dixit, Fortuna, marito Accendisse rogam, gelidos effusa per artus Incubuisse viro, laceros exurere crines, Membraque dispersi pelago componere Magni ? Vulneribus cunctis largos infundere fletus ? Ossibus, et tepida vestes implere favilla Quidquid ab extincto licuisset tollere busto, In templis sparsura Deum ? Sine funeris ullo Ardet honore rogam : manus hoc AEgyptia forsitan Obtulit officium grave Manibus. O bene nudi Crassorum cineres ! Pompeio contigit iguis Invidia majore Deum. Similisne malorum Sors mihi semper erit ? Numquam dare jusla licebit Conjugibus nunquam plenas plangemusad urnas ? Quid porro tumulis opus est, aut ulla requiris Instrumenta, dolor ? Non toto pectere portas, Impia, Pompeium ? Non imis haeret imago Visceribus ? Quaerat cineres victura superstes. Nunc tamen hic, longe qui fulget luce maligna, Ignis, adhuc aliquid, Phario de litore surgens, Ostendit mihi, Magne, tui... : jam flamma resedit Pompeiumque ferens vanescit solis ad ortus Fumus, et invisit tendunt mihi carbasa venti. Non mihi nunc tellus Pompeio si qua triumphos Victa dedit, non alta terens Capitolia currus Gravior : elapsus felix de pectore Magnus ; Hunc volumus quem Nilus habet, terraeque nocenti Non haerer queror ; crimen commendat arenas. [Linquere, si qua fides, Pelusia litora nolo.] Tu pete bellorum casus, et signa per orbem, Sexte, paterna move : namque haec mandata raliquit Pompeius vobis, in nostra condita cura.*

« **Cornelia** ayant engagé inutilement Sextus et sa flotte à retarder leur fuite pour voir si le corps de Pompée poussé vers le rivage de l'Égypte ne serait pas ramené par les flots, et la flamme d'un bûcher lui annonçant de loin une humble sépulture : « Ô ciel ! dit-elle, je n'étais donc pas digne d'allumer le bûcher de mon époux, de tomber moi-même sur son corps glacé, de le serrer entre mes bras, d'arroser ses plaies de mes larmes, de le placer au-dessus des flammes, d'y brûler mes cheveux arrachés de ma main et de recueillir dans les plis de ma robe ses cendres brûlantes encore pour distribuer dans nos temples tout ce qui resterait de lui. Son corps brûle, dénué de tous les honneurs funèbres. C'est peut-être un Égyptien qui rend à ses mânes ce devoir odieux ! Ombre de Crassus ! Réjouis-toi d'être privée de la sépulture ! Celle qu'on accorde à Pompée est un nouveau trait de la haine des dieux. Quoi ! Mon malheur est donc partout le même ? Jamais il ne me sera permis d'ensevelir mes époux et jamais je ne pleurerai sur une urne pleine de leurs cendres ! Que dis-tu, **Cornelia** ? Te faut-il un tombeau pour entretenir ta douleur ? Ton cœur n'est-il pas tout rempli de Pompée ? Son image n'est-elle pas gravée au fond de ton âme ? Ah ! Que celle qui veut survivre à son époux cherche des cendres qui la consolent. Cependant cette faible lueur que j'aperçois de loin, Pompée, c'est la flamme de ton bûcher, c'est quelque chose de toi encore ! Hélas ! Ce feu se dérobe à moi, la fumée qui emporte Pompée s'évanouit dans l'air aux rayons du soleil naissant. Les vents contraires à mes vœux enflent la voile qui m'éloigne. Les lieux témoins de ses victoires, le Capitole même, où il a triomphé, me seraient moins chers que ces bords. Pompée heureux est oublié de moi, je le veux tel que le Nil le possède. Je ne me plaindrai point de rester sur une terre coupable. Le crime a consacré ces lieux. Sextus, c'est à toi de tenter le sort des combats.

35. Plutarque, Vie de Pompée, LV, 1-2-3-4.

*Πομπήϊος δὲ παρελθὼν εἰς τὴν πόλιν ἔγημε **Κορνηλίαν** θυγατέρα Μετέλλου Σκηπίωνος, οὐ παρθένον, ἀλλὰ χήραν ἀπολελειμμένην νεωστὶ Ποπλίου τοῦ Κράσσου παιδός, ᾧ συνώκησεν ἐκ παρθενίας, ἐν*

Πάρθοις τεθνηκότος. Ἐνὴν δὲ τῇ κόρῃ πολλὰ φίλτρα δίχα τῶν ἀφ' ὧρας. Καὶ γὰρ περὶ γράμματα καλῶς ἤσκητο καὶ περὶ λύραν καὶ γεωμετρίαν, καὶ λόγων φιλοσόφων εἶθιστο χρησίμως ἀκούειν. Καὶ προσῆν τούτοις ἦθος ἀηδίας καὶ περιεργίας καθαρὸν, ἃ δὴ νέαις προστρίβεται γυναιξὶ τὰ τοιαῦτα μαθήματα· πατὴρ δὲ καὶ γένους ἔνεκα καὶ δόξης ἀμειπτος. Ἀλλ' ὁμως τοῦ γάμου τοῖς μὲν οὐκ ἤρεσκε τὸ μὴ καθ' ἡλικίαν· υἱὸν γὰρ αὐτοῦ συνοικεῖν ὄραν εἶχεν ἡ **Κορνηλία** μᾶλλον· οἱ δὲ κομψότεροι τὸ τῆς πόλεως ἡγοῦντο παρεωρακέναι τὸν Πομπηϊὸν ἐν τύχαις οὐσίας, ὧν ἐκεῖνον ἰατρὸν ἤρηται καὶ μόνω παραδέδωκεν αὐτήν· ὁ δὲ στεφανοῦται καὶ θύει γάμους, αὐτὴν τὴν ὑπατεῖαν ὀφείλων ἡγεῖσθαι συμφορὰν, οὐκ ἂν οὕτω παρανόμως δοθεῖσαν εὐτυχούσης τῆς πατρίδος. Ἐπεὶ δὲ ταῖς δίκαις τῶν δωροδοκιῶν καὶ δεκασμῶν ἐπιστάς, καὶ νόμους γράψας καθ' οὓς αἱ κρίσεις ἐγίνοντο, τὰ μὲν ἄλλα σεμνῶς ἐβράβευε καὶ καθαρῶς, ἀσφάλειαν ἅμα καὶ κόσμον καὶ ἡσυχίαν αὐτοῦ προσκαθημένου μεθ' ὄπλων τοῖς δικαστηρίοις παρέχων, Σκηπίωνος δὲ τοῦ πενθεροῦ κρινομένου, μεταπεμψάμενος οἴκαδε τοὺς ἐξήκοντα καὶ τριακοσίους δικαστὰς ἐνέτυχε βοηθεῖν, ὁ δὲ κατηγορὸς ἀπέστη τῆς δίκης ἰδὼν τὸν Σκηπίωνα προπεμπόμενον ἐξ ἀγορᾶς ὑπὸ τῶν δικαστῶν, πάλιν οὖν ἤκουε κακῶς, ἔτι δὲ μᾶλλον ὅτι λύσας νόμῳ τοὺς γινομένους περὶ τῶν κρινομένων ἐπαίνους, αὐτὸς εἰσηλθε Πλάγκον ἐπαινεσόμενος. Καὶ Κάτων (ἔτυχε γὰρ κρίνων) ἐπισχόμενος τὰ ὄτα ταῖς χερσὶν οὐκ ἔφη καλῶς ἔχειν αὐτῷ παρὰ τὸν νόμον ἀκούειν τῶν ἐπαίνων. Ὅθεν ὁ μὲν Κάτων ἀπεβλήθη πρὸ τοῦ φέρειν τὴν ψήφον, ἐάλω δὲ ταῖς ἄλλαις ὁ Πλάγκος σὺν αἰσχύνῃ τοῦ Πομπηϊοῦ. Καὶ γὰρ ὀλίγαις ὕστερον ἡμέραις Ὑψαῖος, ἀνὴρ ὑπατικός, δίκην φεύγων καὶ παραφυλάξας τὸν Πομπηϊὸν ἐπὶ δεῖπνον ἀπιόντα λελουμένον, ἰκέτευε τῶν γονάτων λαβόμενος. Ὁ δὲ παρῆλθεν ὑπεροπτικῶς εἰπὼν διαφθεῖρειν τὸ δεῖπνον αὐτόν, ἄλλο δὲ μηδὲν περαίνειν. Οὕτως οὖν ἄνισος εἶναι δοκῶν αἰτίας εἶχε. Τὰ δ' ἄλλα καλῶς ἅπαντα κατέστησεν εἰς τάξιν, καὶ προσεῖλετο συνάρχοντα τὸν πενθερὸν εἰς τοὺς ὑπολοίπους πέντε μῆνας. Ἐψηφίσθη δὲ αὐτῷ τὰς ἐπαρχίας ἔχειν εἰς ἄλλην τετραετίαν, καὶ χίλια τάλαντα λαμβάνειν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτόν, ἀφ' ὧν θρέψει καὶ διοικήσει τὸ στρατιωτικόν.

« Pompée, étant rentré dans Rome, épousa **Cornelia**, fille de Metellus Scipion, qui venait tout récemment d'être laissée veuve par Publius, fils de Crassus, mort chez les Parthes, auquel on l'avait mariée fort jeune. **Cornelia** avait, outre la beauté, bien des moyens de plaire : elle était versée dans la littérature, jouait de la lyre, savait la géométrie, et lisait avec fruit les ouvrages des philosophes ; malgré tant d'avantages, elle avait su se garantir des airs de fierté, des manières dédaigneuses que donnent ordinairement à de jeunes femmes ces sortes de connaissances ; enfin son père était un homme d'une naissance et d'une réputation irréprochables. Néanmoins ce mariage fut généralement désapprouvé : les uns blâmaient la disproportion de l'âge ; et en effet, **Cornelia** était plutôt d'âge à épouser le fils de Pompée. Les plus honnêtes citoyens trouvaient que, dans cette occasion, Pompée sacrifiait les intérêts de la république : « Dans l'extrémité où elle est réduite, disaient-ils, elle l'a choisi pour son médecin, et s'en est rapportée à lui seul de sa guérison ; et lui, au lieu de répondre à cette confiance, il se couronne de fleurs, il fait des sacrifices, et célèbre des noces, tandis qu'il devrait regarder comme une calamité publique ce consulat qu'il n'eût pas eu, contre les lois, seul et sans collègue, si la patrie avait joui d'un sort prospère ».

36. Plutarque, *Vie de Pompée*, LXXIV, 1-2-3-4-5-6.

Οὕτω δὲ παραπλεύσας ἐπ' Ἀμφιπόλεως ἐκεῖθεν εἰς Μιτυλήνην ἐπεραιούτο, βουλόμενος τὴν **Κορνηλίαν** ἀναλαβεῖν καὶ τὸν υἱόν. Ἐπεὶ δὲ προσέσχε τῇ νήσῳ κατ' αἰγιαλόν, ἔπεμψεν εἰς πόλιν ἄγγελον, οὐχ ὡς ἡ **Κορνηλία** προσεδόκα τοῖς πρὸς χάριν ἀπαγγελλομένοις καὶ γραφομένοις, ἐλπίζουσα τοῦ πολέμου κεκριμένου περὶ Δυρράχιον ἔτι λοιπὸν ἔργον εἶναι Πομπηϊῶ τὴν Καίσαρος δίωξιν. Ἐν τούτοις οὐσαν αὐτὴν καταλαβὼν ὁ ἄγγελος ἀσπάσασθαι μὲν οὐχ ὑπέμεινε, τὰ δὲ πλεῖστα καὶ μέγιστα τῶν κακῶν τοῖς δάκρυσιν μᾶλλον ἢ τῇ φωνῇ φράσας σπεύδειν ἐκέλευσεν, εἰ βούλεται πως Πομπηϊὸν ἰδεῖν ἐπὶ νεῶς μιᾶς καὶ ἄλλοτρίας. Ἡ δὲ ἀκούσασα προήκατο μὲν αὐτὴν χαμᾶζε καὶ πολὺν χρόνον ἔκφρων καὶ ἄναυδος ἔκειτο, μόλις δὲ πως ἔμφρων γενομένη καὶ συννοήσασα τὸν καιρὸν οὐκ ὄντα θρήνων καὶ δακρύων, ἐξέδραμε διὰ τῆς πόλεως ἐπὶ θάλατταν. Ἀπαντήσαντος δὲ τοῦ Πομπηϊοῦ καὶ δεξαμένου ταῖς ἀγκάλαις αὐτὴν ὑπερειπομένην καὶ περιπίπτουσαν, « Ὅρῳ σε, » εἶπεν, « ἄνερ, οὐ τῆς σῆς τύχης ἔργον, ἀλλὰ τῆς ἐμῆς, προσερριμμένον ἐνὶ σκάφει τὸν πρὸ τῶν **Κορνηλίας** γάμων πεντακοσίαις ναυσὶ ταύτην περιπλεύσαντα τὴν

θάλασσαν. Τί μ' ἤλθεσ ἰδεῖν καὶ οὐκ ἀπέλιπεσ τῷ βαρεῖ δαίμονι τὴν καὶ σὲ δυστυχίας ἀναπλήσασαν τοσαύτης; ὡσ εὐτυχῆσ μὲν ἂν ἤμην γυνὴ πρὸ τοῦ Πόπλιον ἐν Πάρθοισ ἀκοῦσαι τὸν παρθένιον ἄνδρα κείμενον ἀποθανοῦσα, σῶφρων δὲ καὶ μετ' ἐκεῖνον, ὡσπερ ὄρμησα, τὸν ἐμαυτῆσ προεμένη βίον· ἐσωζόμεν δ' ἄρα καὶ Πομπηῖω Μάγνῳ συμφορὰ γενέσθαι. »

« Pompée passa de la sorte devant Amphipolis, et de là fit voile vers Mitylène, pour y prendre **Cornelia** et son fils. Lorsqu'il eut jeté l'ancre devant l'île, il envoya à la ville un courrier, mais non pas tel que **Cornelia** l'attendait : après les nouvelles agréables dont on l'avait bercée de vive voix et par écrit, elle comptait bien apprendre que la victoire de Dyrrachium avait terminé la guerre, et que Pompée n'avait plus eu qu'à poursuivre César. Le courrier, qui la trouva toute pleine de cette espérance, n'eut pas la force de la saluer ; il lui fit connaître l'excès de ses malheurs par ses larmes bien plus que par ses paroles : « Hâte-toi, lui dit-il enfin, si tu veux voir Pompée sur un seul vaisseau et qui appartient à un autre que lui. » A ces mots, **Cornelia** se jette à terre, et y reste longtemps, hors d'elle-même et sans voix. Elle reprit ses sens à grand'peine ; et, comprenant que ce n'était pas le moment des gémissements et des larmes, elle traversa la ville, et courut au rivage. Pompée alla au-devant d'elle, et la reçut dans ses bras, prête à s'évanouir : « O mon époux ! lui dit-elle, ce n'est pas ta mauvaise fortune, c'est la mienne qui t'a réduit à une seule barque ; toi qui, avant de t'unir à **Cornelia**, voguais sur cette mer avec cinq cents voiles ! Pourquoi venir me chercher ? Que ne m'abandonnais-tu à ce funeste destin qui vient de t'accabler, toi aussi, de tant de calamités ? Quel bonheur pour moi, si j'étais morte avant d'apprendre que Publius, mon premier mari, avait péri chez les Parthes ! Ou que j'eusse été sage, si, après sa mort, j'avais quitté la vie, comme j'en eus d'abord le dessein ! Je ne l'ai donc conservée que pour faire le malheur du grand Pompée ! »

37. Plutarque, *Vie de Pompée*, LXXV, 1-2-3.

Ταῦτα εἶπειν τὴν **Κορνηλίαν** λέγουσι, τὸν δὲ Πομπηῖον ἀποκρίνασθαι· « Μίαν ἄρα, **Κορνηλία**, τύχην ἤδεισ τὴν ἀμείνονα, ἢ καὶ σὲ ἴσως ἐξηπάτησεν, ὅτι μοι χρόνον πλείονα τοῦ συνήθουσ παρέμεινεν. Ἀλλὰ καὶ ταῦτα δεῖ φέρειν γενομένουσ ἀνθρώπουσ, καὶ τῆσ τύχησ ἔτι πειρατέον. Οὐ γὰρ ἀνέλπιστον ἐκ τούτων ἀναλαβεῖν ἐκεῖνα τὸν ἐξ ἐκείνων ἐν τούτοισ γερόμενον ».

« Telles furent, dit-on, les paroles de **Cornelia**. Pompée lui répondit : « **Cornelia**, tu n'avais connu encore que ma bonne fortune ; et ce qui cause peut-être aujourd'hui ton erreur, c'est que j'en ai joui au delà du terme ordinaire. Mais, puisque nous sommes nés mortels, il faut supporter les disgrâces et tenter encore la fortune : ne désespérons pas de revenir de mon état présente ma grandeur passée, comme de ma grandeur je suis tombé dans l'état où tu me vois. » **Cornelia** envoya quérir à la ville ses effets précieux et ses domestiques ».

38. Plutarque, *Vie de Pompée*, LXXVIII, 4-5-6-7.

Ἐν τούτῳ δὲ πελαζούσῆσ τῆσ ἀλιάδοσ φθάσασ ὁ Σεπτίμιουσ ἐξανέστη καὶ Ῥωμαῖστι τὸν Πομπηῖον αὐτοκράτορα προσηγόρευσεν. Ὁ δὲ Ἀχιλλᾶσ ἀσπασάμενοσ αὐτὸν Ἑλληνιστι παρεκάλει μετελθεῖν εἰσ τὴν ἀλιάδα· τέναροσ γὰρ εἶναι πολὺ, καὶ βάθοσ οὐκ ἔχειν πλόιμον τριήρει τὴν θάλατταν ὑπόψαμμοσ οὔσαν. Ἄμα δὲ καὶ ναῦσ τινεσ ἐωρῶντο τῶν βασιλικῶν πληρούμεναι, καὶ τὸν αἰγιαλὸν ὀπλίται κατεῖχον, ὡσ' ἄφυκτα καὶ μεταβαλλομένοισ ἐφαίνετο, καὶ προσῆν τὸ διδόναι τοῖσ φονεῦσι τὴν ἀπιστίαν αὐτῆν τῆσ ἀδικίας ἀπολογία. Ἀσπασάμενοσ οὖν τὴν **Κορνηλίαν** προαποθρηνοῦσαν αὐτοῦ τὸ τέλος, καὶ δύο ἑκατοντάρχασ προεμβῆναι κελεύσασ καὶ τῶν ἀπελευθέρων ἓνα Φίλιππον καὶ θεράποντα Σκύθην ὄνομα, δεξιουμένων αὐτὸν ἤδη τῶν περι τὸν Ἀχιλλᾶν ἐκ τῆσ ἀλιάδοσ, μεταστραφεῖσ πρὸσ τὴν γυναῖκα καὶ τὸν υἱὸν εἶπε Σοφοκλέουσ ἰαμβεῖα·

Ὅστισ δὲ πρὸσ τύραννον ἐμπορεύεται, κείνου ἴστι δοῦλοσ, κἂν ἐλεύθεροσ μόλῃ.

« On voyait en même temps des vaisseaux du roi qui s'équipaient, des soldats qui se répandaient sur le rivage : ainsi la fuite devenait impossible, quand même Pompée eût changé d'avis ; d'ailleurs, montrer de la défiance, c'était fournir aux assassins l'excuse de leur crime. Pompée embrasse **Cornelia**, qui le pleurait déjà comme un homme mort, et ordonne à deux centurions de sa suite, à Philippe, un de ses affranchis, et à un esclave, nommé Scènes, de monter avant lui dans la barque ; et, comme Achillas lui tendait la main de dessus le bateau, il se retourna vers sa femme, et son fils, et leur dit ces vers de Sophocle :

« Tout homme qui entre chez un tyran. Devient son esclave, bien qu'il y soit venu libre. »

Ce furent les dernières paroles qu'il dit aux siens ; et il passa dans la barque. »

J) Tertulla, seconde épouse de Crassus.

39. Suétone, *César*, L, 1-2-3.

Pronum et sumptuosum in libidines fuisse constans opinio est, plurimasque et illustres feminas corrupisse, in quibus Postumiam Serui Sulpici, Lolliam Auli Gabini, Tertullam Marci Crassi, etiam Cn. Pompei Muciam. Nam certe Pompeio et a Curionibus patre et filio et a multis exprobratum est, quod cuius causa post tres liberos exegisset uxorem et quem gemens Aegisthum appellare consuesset, eius postea filiam potentiae cupiditate in matrimonium recepisset. Sed ante alias dilexit Marci Bruti matrem Seruiliam, cui et proximo suo consulatu sexagens sesterium margaritam mercatus est et bello civili super alias donationes amplissima praedia ex auctionibus hastae minimo addixit ; cum quidem plerisque uilitatem mirantibus facetissime Cicero : « quo melius, » inquit, « emptum sciatis, tertia deducta » ; existimabatur enim Seruilia etiam filiam suam Tertiam Caesari conciliare.

« Une opinion bien établie, c'est qu'il était très porté aux plaisirs de l'amour, et n'y épargnait pas la dépense. Il séduisit un très grand nombre de femmes du premier rang, telles que **Postumia**, femme de Servius Sulpicius ; Lollia, femme d'Aulus Gabinius ; et **Tertulla**, femme de Marcus Crassus. On cite aussi **Mucia**, femme de Cn. Pompée. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Curions père et fils, et beaucoup d'autres, reprochèrent à Pompée « d'avoir, dans l'intérêt de son ambition, épousé la fille de celui pour qui il avait répudié une femme qui lui avait donné trois enfants ; de celui que, dans l'amertume de ses regrets, il avait coutume d'appeler un autre Égisthe. » Mais il n'aima aucune femme autant que Servilia, mère de Marcus Brutus. Il lui donna, pendant son premier consulat, une perle qui lui avait coûté six millions de sesterces ; et, à l'époque des guerres civiles, outre les riches présents dont il la combla, il lui fit adjuger à vil prix d'immenses domaines, vendus alors aux enchères. Or, comme on s'étonnait de ce bon marché, Cicéron répondit fort plaisamment : « Il est d'autant meilleur qu'on a fait déduction du tiers ». On soupçonnait en effet Servilia de favoriser elle-même un commerce d'amour entre sa fille Tertia et César ».

40. Plutarque, *Vie de Crassus*, I, 3.

Αποθανόντος δὲ τοῦ ἐτέρου τῶν ἀδελφῶν, τῇ γυναικὶ συνώκησε καὶ τοὺς παῖδας ἐξ ἐκείνης ἔσχεν, οὐδενὸς ἦντον καὶ περὶ ταῦτα Ῥωμαίων εὐτακτοῦ γενόμενος. Καίτοι προῖόν καθ' ἡλικίαν αἰτίαν ἔσχε Λικιννία συνιέναι, τῶν Ἑστιάδων μιᾷ παρθένων, καὶ δίκην ἔφυγεν ἢ Λικιννία Πλωτίου τινὸς διώκοντος. Ἦν δὲ προάστειον αὐτῇ καλόν, ὃ βουλόμενος λαβεῖν ὀλίγης τιμῆς ὁ Κράσσοι, καὶ διὰ τοῦτο προσκείμενος αἰεὶ τῇ γυναικὶ καὶ θεραπεύων, εἰς τὴν ὑποψίαν ἐκείνην ἐνέπεσε, καὶ τρόπον τινὰ τῇ φιλοπλουτίᾳ τὴν αἰτίαν τῆς φθορᾶς ἀπολυσάμενος, ὑπὸ τῶν δικαστῶν ἀφείθη, τὴν δὲ Λικιννίαν οὐκ ἀνήκε πρότερον ἢ τοῦ κτήματος κρατῆσαι.

« Un de ses frères étant mort, il en épousa **la veuve** [Tertulla] ; et ce fut d'elle qu'il eut ses enfants ».

K) Cossutia, première épouse de César.

41. Suétone, César, I, 1-2.

Annum agens sextum decimum patrem amisit ; sequentibusque consulibus flamen Dialis destinatus dimissa Cossutia, quae familia equestri sed admodum diues praetextato desponsata fuerat, Corneliā Cinnae quater consulis filiam duxit uxorem, ex qua illi mox Julia nata est ; neque ut repudiaret compelli a dictatore Sulla ullo modo potuit. Quare et sacerdotio et uxoris dote et gentilicis hereditatibus multatus diuersarum partium habebatur, ut etiam discedere e medio et quamquam morbo quartanae adgrauante prope per singulas noctes commutare latebras cogeretur seque ab inquisitoribus pecunia redimeret, donec per uirgines Vestales perque Mamercum Aemilium et Aurelium Cottam propinquos et adfines suos ueniam impetrauit.

« César avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné flamine de Jupiter ; et quoiqu'on l'eût fiancé, dès son enfance, à **Cossutia**, d'une simple famille équestre, mais fort riche, il la répudia, pour épouser **Cornelia**, fille de Cinna, lequel avait été quatre fois consul. Il en eut bientôt une fille, nommée **Julia**. Le dictateur Sylla voulut le contraindre à la répudier, et, ne pouvant y réussir par aucun moyen, le priva du sacerdoce, de la dot de sa femme, de quelques successions de famille, et le regarda dès lors comme son ennemi. César fut même réduit à se cacher, et, quoique atteint de la fièvre quarte, à changer presque toutes les nuits de retraite, et à se racheter, à prix d'argent, des mains de ceux qui le poursuivaient. Il fallut que les Vestales, et Mamercus Aemilius avec Aurelius Cotta, ses parents et ses alliés se réunissent pour obtenir son pardon ».

L) Cornelia, seconde épouse de César.

42. Suétone, César, I, 1-2.

Annum agens sextum decimum patrem amisit ; sequentibusque consulibus flamen Dialis destinatus dimissa Cossutia, quae familia equestri sed admodum diues praetextato desponsata fuerat, Corneliā Cinnae quater consulis filiam duxit uxorem, ex qua illi mox Julia nata est ; neque ut repudiaret compelli a dictatore Sulla ullo modo potuit. Quare et sacerdotio et uxoris dote et gentilicis hereditatibus multatus diuersarum partium habebatur, ut etiam discedere e medio et quamquam morbo quartanae adgrauante prope per singulas noctes commutare latebras cogeretur seque ab inquisitoribus pecunia redimeret, donec per uirgines Vestales perque Mamercum Aemilium et Aurelium Cottam propinquos et adfines suos ueniam impetrauit.

« César avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné flamine de Jupiter ; et quoiqu'on l'eût fiancé, dès son enfance, à **Cossutia**, d'une simple famille équestre, mais fort riche, il la répudia, pour épouser **Cornelia**, fille de Cinna, lequel avait été quatre fois consul. Il en eut bientôt une fille, nommée **Julia**. Le dictateur Sylla voulut le contraindre à la répudier, et, ne pouvant y réussir par aucun moyen, le priva du sacerdoce, de la dot de sa femme, de quelques successions de famille, et le regarda dès lors comme son ennemi. César fut même réduit à se cacher, et, quoique atteint de la fièvre quarte, à changer presque toutes les nuits de retraite, et à se racheter, à prix d'argent, des mains de ceux qui le poursuivaient. Il fallut que les Vestales, et Mamercus Aemilius avec Aurelius Cotta, ses parents et ses alliés se réunissent pour obtenir son pardon ».

43. Suétone, César, VI, 1-2-3.

Quaestor Iuliam amitam uxoremque Corneliā defunctas laudauit e more pro rostris. Et in amitae quidem laudatione de eius ac patris sui utraque origine sic refert : « Amitae meae Iuliae maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater ; a Venere Iulii, cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et caerimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges. » In Corneliae autem locum Pompeiam duxit Quinti Pompei filiam, L. Sullae neptem ; cum

qua deinde diuortium fecit adulteratam opinatus a Publio Clodio, quem inter publicas caerimonias penetrasse ad eam muliebri ueste tam constans fama erat, ut senatus quaestionem de pollutis sacris decreuerit.

« Étant questeur, il fit, à la tribune aux harangues et selon l'usage reçu, l'éloge de sa tante **Julia** et de sa femme **Cornelia**, qui venaient de mourir. Dans le premier, il établit ainsi la double origine de sa tante et celle de son propre père : « Par sa mère, ma tante **Julia** est issue des rois ; par son père, elle se rattache aux dieux immortels. En effet, d'Ancus Marcius descendaient les Marcius Rex, dont le nom fut celui de sa mère ; de Vénus descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc unis dans notre famille et la majesté des rois, qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des dieux, qui sont les maîtres des rois. » Pour remplacer **Cornelia**, il épousa **Pompeia**, fille de Q. Pompée et petite fille de L. Sylla ; mais, dans la suite, il divorça d'avec elle, sur le soupçon d'un commerce adultère avec Publius Clodius, si publiquement accusé de s'être introduit chez elle sous un costume de femme, pendant une fête religieuse, que le sénat dut ordonner une enquête pour sacrilège ».

44. Plutarque, *Vie de César*, I, 1.

Τὴν Κίνα τοῦ μοναρχήσαντος θυγατέρα Κορνηλίαν ὡς ἐπεκράτησε Σύλλας οὐτ' ἐλπίσιν οὐτε φόβῳ δυνηθεὶς ἀποσπάσαι Καίσαρος, ἐδήμεισε τὴν φερνὴν αὐτῆς. Αἰτία δὲ Καίσαρι τῆς πρὸς Σύλλαν ἀπεχθείας ἢ πρὸς Μάριον οἰκειότης ἦν· Ἰουλίᾳ γὰρ πατρὸς ἀδελφῆ Καίσαρος ὁ πρεσβύτερος συνώκει Μάριος, ἐξ ἧς ἐγγόνει Μάριος ὁ νεώτερος, ἀνεπιὸς ὢν Καίσαρος. Ὡς δ' ὑπὸ πλήθους φόνων ἐν ἀρχῇ καὶ δι' ἀσχολίας ὑπὸ Σύλλα παρορώμενος οὐκ ἠγάπησεν, ἀλλὰ μετιὼν ἱερωσύνην εἰς τὸν δῆμον προῆλθεν οὐπω πάνυ μειράκιον ὢν, ταύτης μὲν ἐκπεσεῖν αὐτὸν ὑπεναντιωθεὶς Σύλλας παρεσκεύασε· περὶ δ' ἀναιρέσεως βουλευόμενος, ἐνίῳν λεγόντων ὡς οὐκ ἔχοι λόγον ἀποκτινύναι παῖδα τηλικούτων, οὐκ ἔφη νοῦν ἔχειν αὐτούς, εἰ μὴ πολλοὺς ἐν τῷ παιδί τούτῳ Μαρίους ἐνορῶσι. Ταύτης τῆς φωνῆς ἀνεχθείσης πρὸς Καίσαρα, συχνὸν μὲν τινα χρόνον πλανώμενος ἐν Σαβίνοις ἔκλεπτεν ἑαυτὸν· ἔπειτα δι' ἀρρωστίαν εἰς οἰκίαν ἐτέραν μετακομιζόμενος κατὰ νύκτα, περιπίπτει στρατιώταις τοῦ Σύλλα διερευνωμένοις ἐκεῖνα τὰ χωρία καὶ τοὺς κεκρυμμένους συλλαμβάνουσιν. Ὡν τὸν ἡγεμόνα Κορνήλιον πείσας δυοῖς ταλάντοις, ἀφείθη, καὶ καταβὰς εὐθὺς ἐπὶ θάλατταν ἐξέπλευσεν εἰς Βιθυνίαν πρὸς Νικομήδην τὸν βασιλέα.

« Sylla, devenu le maître dans Rome, ne put venir à bout, ni par les promesses, ni par les menaces, de déterminer **Cornélie**, fille de Cinna, celui qui avait exercé la souveraine puissance, à se séparer de César ; et il confisqua sa dot. La parenté de César avec Marius fut la cause de son inimitié pour Sylla. En effet, Marius l'ancien avait épousé Julie, sœur du père de César, et c'est de Julie qu'était né Marius le jeune, cousin germain, par conséquent, de César. Dans les premiers temps des proscriptions, Sylla, distrait par d'autres soins, et par le grand nombre des victimes qu'il immolait chaque jour, ne songea pas à César ; mais César, au lieu de se laisser oublier, se mit sur les rangs pour le sacerdoce, et se présenta aux suffrages du peuple, quoiqu'il fût à peine entré dans l'âge de l'adolescence. Sylla, par son opposition, fit échouer sa demande : il voulut même le faire mourir. Et, comme ses amis lui représentaient qu'il n'y aurait pas de raison à tuer un si jeune enfant : « Vous êtes, dit-il, bien peu avisés, de ne pas voir dans cet enfant plusieurs Marius. » Cette parole, rapportée à César, le décida à se cacher ; et il erra longtemps dans le pays des Sabins. Puis, comme il se faisait porter pour changer de maison, parce qu'il était malade, il tomba la nuit entre les mains de soldats de Sylla, qui faisaient des recherches dans ce canton, et ramassaient ceux qu'ils y trouvaient cachés. Il obtint sa liberté au prix de deux talents, qu'il donna à Cornélius, leur capitaine ; il gagna aussitôt les bords de la mer, et, s'étant embarqué, il se retira en Bithynie, auprès du roi Nicomède ».

M) Pompeia, troisième épouse de César.

45. Suétone, *César*, VI, 1-2-3.

Quaestor Iuliam amitam uxoremque Corneliam defunctas laudauit e more pro rostris. Et in amitae quidem laudatione de eius ac patris sui utraque origine sic refert : « Amitae meae Iuliae maternum

*genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater ; a Venere Iulii, cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et caerimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges. » In **Corneliae** autem locum **Pompeiam** duxit **Quinti Pompei** filiam, **L. Sullae** neptem ; cum qua deinde diuortium fecit adulteratam opinatus a **Publio Clodio**, quem inter publicas caerimoniae penetrasse ad eam muliebri ueste tam constans fama erat, ut senatus quaestionem de pollutis sacris decreuerit.*

« Étant questeur, il fit, à la tribune aux harangues et selon l'usage reçu, l'éloge de sa tante **Julia** et de sa femme **Cornelia**, qui venaient de mourir. Dans le premier, il établit ainsi la double origine de sa tante et celle de son propre père : « Par sa mère, ma tante **Julia** est issue des rois ; par son père, elle se rattache aux dieux immortels. En effet, d'Ancus Marcius descendaient les Marcius Rex, dont le nom fut celui de sa mère ; de Vénus descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc unis dans notre famille et la majesté des rois, qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des dieux, qui sont les maîtres des rois. » Pour remplacer **Cornelia**, il épousa **Pompeia**, fille de **Q. Pompée** et petite fille de **L. Sylla** ; mais, dans la suite, il divorça d'avec elle, sur le soupçon d'un commerce adultère avec **Publius Clodius**, si publiquement accusé de s'être introduit chez elle sous un costume de femme, pendant une fête religieuse, que le sénat dut ordonner une enquête pour sacrilège ».

46. Suétone, César, LXXIV, 1-2-3-4.

In Publium Clodium Pompeiae uxoris suae adulterum atque eadem de causa pollutarum caerimontiarum reum testis citatus negauit se quicquam comperisse, quamuis et mater Aurelia et soror Iulia apud eosdem iudices omnia ex fide rettulissent ; interrogatusque, cur igitur repudiasset uxorem: « Quoniam », inquit, « meos tam suspicione quam crimine iudico carere oportere. »

« Appelé en témoignage contre **Publius Clodius**, qui était à la fois accusé de sacrilège et convaincu d'adultère avec **Pompeia**, sa femme, il affirma ne rien savoir, quoique sa mère **Aurélia** et sa sœur **Julia** eussent fidèlement déclaré aux mêmes juges toute la vérité ; et comme on lui demandait pourquoi donc il avait répudié **Pompeia** : « C'est, dit-il, parce que je veux que les miens soient aussi exempts de soupçon que de crime ».

47. Plutarque, Vie de César, V, 6.

Θάψας δὲ τὴν γυναῖκα, ταμίαις εἰς Ἰβηρίαν ἐνὶ τῶν στρατηγῶν Βέτερι συνεζήληθεν, ὃν αὐτόν τε τιμῶν αἰεὶ διετέλεσε, καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ πάλιν αὐτὸς ἄρχων ταμίαν ἐποίησε. Γενόμενος δ' ἀπὸ τῆς ἀρχῆς ἐκείνης, τρίτην ἠγάγετο γυναῖκα Πομπηΐαν, ἔχων ἐκ Κορνηλίας θυγατέρα τὴν ὕστερον Πομπηΐω Μάγων γαμηθεῖσαν. Χρόμενος δὲ ταῖς δαπάναις ἀφειδῶς, καὶ δοκῶν μὲν ἐφήμερον καὶ βραχεῖαν ἀντικαταλλάττεσθαι μεγάλων ἀναλωμάτων δόξαν, ἀνούμενος δὲ ταῖς ἀληθείαις τὰ μέγιστα μικρῶν, λέγεται πρὶν εἰς ἀρχὴν τινα καθίστασθαι χιλίων καὶ τριακοσίων γενέσθαι χρεωφειλέτης ταλάντων. Ἐπεὶ δὲ τοῦτο μὲν ὁδοῦ τῆς Ἀππίας ἀποδειχθεὶς ἐπιμελητῆς πάμπολλα χρήματα προσανάλωσε τῶν ἑαυτοῦ, τοῦτο δ' ἀγορανομῶν ζεύγη μονομάχων τριακόσια καὶ εἴκοσι παρέσχε, καὶ ταῖς ἄλλαις περὶ τε θέατρα καὶ πομπὰς καὶ δεῖπνα χορηγίαις καὶ πολυτελείαις τὰς πρὸ αὐτοῦ κατέκλυσε φιλοτιμίας, οὕτω διέθηκε τὸν δῆμον, ὡς καινὰς μὲν ἀρχάς, καινὰς δὲ τιμὰς ζητεῖν ἕκαστον αἷς αὐτὸν ἀμείψαιτο.

« Après avoir fait les obsèques de sa femme, il accompagna, comme questeur, en Espagne, le préteur Véter. qu'il honora depuis tant qu'il vécut, et dont il nomma le fils son questeur, quand il fut parvenu lui-même à la préture. Au retour de sa questure, il épousa, en troisièmes noces, **Pompéia**. Il avait de **Cornélie** une fille, qui, par la suite, fut mariée à **Pompée le Grand**. Sa dépense excessive faisait croire qu'il achetait chèrement une gloire éphémère et fragile ; mais, dans la réalité, il acquérait à vil prix les plus grands biens. On assure qu'avant d'avoir obtenu aucune charge, il était endetté de treize cents

talents. Mais le sacrifice d'une grande partie de sa fortune, soit dans l'intendance des réparations de la voie Appienne, soit dans son édilité, où il fit combattre devant le peuple trois cent vingt paires de gladiateurs, la somptuosité des jeux, des fêtes et des festins qu'il donna, et qui effaçaient toutes les magnificences de ses prédécesseurs, lui gagnèrent si bien l'affection du peuple, que c'était à qui imaginerait de nouvelles charges et de nouveaux honneurs, pour le payer de retour. »

48. Plutarque, *Vie de César*, X, 1-11.

Ταύτην τότε τὴν ἑορτὴν τῆς Πομπηΐας ἐπιτελοῦσης, ὁ Κλωδῖος οὐπω γενειῶν, καὶ διὰ τοῦτο λήσειν οἰόμενος, ἐσθῆτα καὶ σκευὴν ψαλτρίας ἀναλαβὼν ἐχώρει, νέᾳ γυναικὶ τὴν ὄψιν εἰσὶ κῶς· καὶ ταῖς θύραις ἐπιτυχῶν ἀνεωγμέναις, εἰσῆχθη μὲν ἀδεῶς ὑπὸ τῆς συνειδυίας θεραπαινίδος, ἐκείνης δὲ προδραμοῦσης, ὡς τῇ Πομπηΐᾳ φράσειε, καὶ γενομένης διατριβῆς, περιμένειν μὲν ὅπου κατελείφθη τῷ Κλωδίῳ μὴ καρτεροῦντι, πλανωμένῳ δ' ἐν οἰκίᾳ μεγάλῃ καὶ περιφεύγοντι τὰ φῶτα προσπεσοῦσα τῆς Αὐρηλίας ἀκόλουθος, ὡς δὴ γυνὴ γυναῖκα παίζειν προὔκαλεῖτο, καὶ μὴ βουλόμενον εἰς τὸ μέσον εἴλκε, καὶ τίς ἐστι καὶ πόθεν ἐπυνθάνετο. Τοῦ δὲ Κλωδίου φήσαντος Ἄβραν περιμένειν Πομπηΐας, αὐτὸ τοῦτο καλουμένην, καὶ τῇ φωνῇ γενομένου καταφανοῦς, ἡ μὲν ἀκόλουθος εὐθὺς ἀπεπήδησε κραυγῇ πρὸς τὰ φῶτα καὶ τὸν ὄχλον, ἄνδρα πεφωρακέην βοῶσα, τῶν δὲ γυναικῶν διαπτοθηθεισῶν, ἡ Αὐρηλία τὰ μὲν ὄργια τῆς θεοῦ κατέπαυσε καὶ συνεκάλυψε, αὐτὴ δὲ τὰς θύρας ἀποκλείσαι κελεύσασα περιήει τὴν οἰκίαν ὑπὸ λαμπάδων, ζητοῦσα τὸν Κλωδίον. Εὐρίσκειται δ' εἰς οἶκημα παιδίσκης ἣ συνεισῆλθε καταπεφευγῶς, καὶ γενόμενος φανερός ὑπὸ τῶν γυναικῶν ἐξελαύνεται διὰ τῶν θυρῶν. Τὸ δὲ πρᾶγμα καὶ νυκτὸς εὐθὺς αἱ γυναῖκες ἀπιοῦσαι τοῖς αὐτῶν ἔφραζον ἀνδράσι, καὶ μεθ' ἡμέραν ἐχώρει διὰ τῆς πόλεως λόγος, ὡς ἀθέσμοις ἐπικειρηκός τοῦ Κλωδίου καὶ δίκην οὐ τοῖς ὑβρισμένοις μόνον, ἀλλὰ καὶ τῇ πόλει καὶ τοῖς θεοῖς ὀφείλοντος. Ἐγράψατο μὲν οὖν τὸν Κλωδίον εἷς τῶν δημάρχων ἀσεβείας, καὶ συνέστησαν ἐπ' αὐτὸν οἱ δυνατώτατοι τῶν ἀπὸ τῆς βουλῆς, ἄλλας τε δεινὰς ἀσελγείας καταμαρτυροῦντες, καὶ μοιχείαν ἀδελφῆς ἢ Λευκούλλῃ συνφκῆκει. Πρὸς δὲ τὰς τούτων σπουδὰς ὁ δῆμος ἀντιτάξας ἑαυτὸν ἤμυνε τῷ Κλωδίῳ καὶ μέγα πρὸς τοὺς δικαστὰς ὄφελος ἦν, ἐκπεπληγμένους καὶ δεδοικότες τὸ πλῆθος. Ὁ δὲ Καῖσαρ ἀπεπέμματο μὲν εὐθὺς τὴν Πομπηΐαν, μάρτυς δὲ πρὸς τὴν δίκην κληθείς, οὐδὲν ἔφη τῶν λεγομένων κατὰ τοῦ Κλωδίου γινώσκειν. Ὡς δὲ τοῦ λόγου παραδόξου φανέντος ὁ κατήγορος ἠρώτησε « Πῶς οὖν ἀπεπέμνω τὴν γυναῖκα; » « Ὅτι » ἔφη « τὴν ἐμὴν ἠξίουν μὴδ' ὑπονοηθῆναι ». Ταῦθ' οἱ μὲν οὕτω φρονοῦντα τὸν Καῖσαρα λέγουσιν εἶπεῖν, οἱ δὲ τῷ δήμῳ χαριζόμενον, ὠρμημένῳ σφῆζειν τὸν Κλωδίον. Αποφεύγει δ' οὖν τὸ ἔγκλημα, τῶν πλείστων δικαστῶν συγκεχυμένοις τοῖς γράμμασι τὰς γνώμας ἀποδόντων, ὅπως μῆτε παρακινδυνεύσωσιν ἐν τοῖς πολλοῖς καταψηφισάμενοι, μὴτ' ἀπολύσαντες ἀδοξήσωσι παρὰ τοῖς ἀρίστοις.

« Cette année-là, Pompéia célébrait la fête. Clodius, qui n'avait pas encore de barbe, se flatta par cette raison qu'on ne le reconnaîtrait point, et se présenta déguisé en costume de ménétrière : on l'eût pris, en effet, pour une jeune femme. Il trouva les portes ouvertes, et fut introduit sans obstacle par une des esclaves de Pompéia, qui était dans la confidence, et qui le quitta pour aller avertir sa maîtresse : comme elle tardait à revenir, Clodius n'osa pas l'attendre dans l'endroit où elle l'avait laissé. Il errait de tous côtés dans cette vaste maison, évitant avec soin les lumières, lorsqu'il fut rencontré par une des suivantes d'Aurélia. Celle-ci, qui croyait parler à une personne de son sexe, l'agaça et voulut jouer avec lui : sur son refus, elle le traîna au milieu de la salle, et lui demanda qui elle était et d'où elle venait. Clodius lui répondit qu'il attendait Abra (c'était le nom de l'esclave de Pompéia) ; mais sa voix le trahit. La suivante s'élança aussitôt du côté des lumières et de la compagnie, criant qu'elle venait de surprendre un homme dans les appartements. L'effroi saisit toutes les femmes ; Aurélia fait cesser toutes les cérémonies, et voiler les choses sacrées. Elle ordonne de fermer les portes, et cherche avec des flambeaux par tous les coins de la maison. On trouva Clodius caché dans la chambre de la jeune fille qui l'avait introduit : il fut reconnu, et chassé ignominieusement par les femmes. Elles sortirent de la maison dans la nuit même, et allèrent raconter à leurs maris ce qui venait de se passer. Le lendemain, il n'était bruit dans toute la ville que du sacrilège commis par Clodius : il fallait, disait-on, tirer du coupable une réparation éclatante, et venger non-seulement ceux qu'il avait personnellement offensés, mais encore la ville et les dieux. Il fut cité par un des tribuns devant les juges, comme coupable d'impiété ; les principaux d'entre les

sénateurs parlèrent avec force contre lui, et le chargèrent de plusieurs autres horribles dissolutions, particulièrement d'un commerce incestueux avec sa propre sœur, femme de Lucullus. Mais le peuple prit parti pour lui contre leurs accusations passionnées ; et ce lui fut un grand secours auprès des juges, que cette opposition étonna, et qui craignirent les fureurs de la multitude. César répudia sur-le-champ Pompéia ; mais, appelé en témoignage contre Clodius, il déclara qu'il n'avait aucune connaissance des faits qu'on imputait à l'accusé. Cette déclaration parut étrange. « Pourquoi donc, demanda l'accusateur, as-tu répudié ta femme ? — Parce qu'il ne faut pas même que ma femme soit soupçonnée, » répondit-il. César, suivant les uns, parla comme il pensait ; d'autres croient qu'il cherchait à plaire au peuple, qui voulait sauver Clodius. L'accusé fut donc absous, parce que la plupart des juges donnèrent leur avis sur plusieurs affaires à la fois, évitant ainsi et d'attirer sur eux, par une condamnation, le ressentiment du peuple, et de se déshonorer aux yeux des bons citoyens par une absolution formelle. »

N) Calpurnia, dernière épouse de César.

49. Velleius Paterculus, Livre II, LVII, 1.

*Nam et aruspices praemonuerant ut diligentissime iduum Martiarum caveret diem et uxor **Calpurnia**, territa nocturno visu ut ea die domi subsisteret, orabat et libelli conjurationem nunciantes, dati, ab eo neque protinus lecti erant. Sed profecto quum ineluctabilis fatorum vis, cujuscumque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit.*

« Les haruspices l'avaient averti de se défier avec le plus grand soin des ides de mars. Sa femme **Calpurnia** effrayée par une vision nocturne le suppliait de demeurer chez lui ce jour-là. Enfin on lui avait remis des billets qui lui dénonçaient la conjuration, mais il ne les avait pas lus sur-le-champ. C'est qu'on ne saurait éviter la force du destin qui fausse le jugement de celui dont il veut changer le sort ».

50. Suétone, César, XXI, 1-2.

*Sub idem tempus **Calpurniam** L. Pisonis filiam successuri sibi in consulatu duxit uxorem suamque, **Juliam**, Gnaeo Pompeio conlocavit repudiato priore sponso Seruilio Caepione, cuius uel praecipua opera paulo ant Bibulum inpugnauerat. Ac post nouam adfinitatem Pompeium primum rogare sententiam coepit, cum Crassum soleret essetque consuetudo, ut quem ordinem interrogandi sententias consul Kal. Ianuariis instituisset, eum toto anno conseruaret*

« Vers le même temps, il épousa **Calpurnie**, fille de L. Pison, qui allait lui succéder au consulat ; et il donna en mariage à Gnaeus Pompée sa fille **Julia**, en congédiant son premier fiancé Servilius Cépion, l'un de ceux qui, peu de temps auparavant, l'avaient aidé à se défaire de Bibulus. Après cette nouvelle alliance, il commença, dans le sénat, par prendre d'abord l'avis de Pompée, alors qu'il avait coutume d'interroger Crassus le premier, et qu'il était d'usage que le consul conservât toute l'année l'ordre établi par lui aux calendes de janvier pour recueillir les votes ».

51. Suétone, César, LXXXI, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

*Et **Calpurnia** uxor imaginata est conlabi fastigium domus maritumque in gremio suo confodi; ac subito cubiculi fores sponte patuerunt. Ob haec simul et ob infirmam ualitudinem diu cunctatus an se contineret et quae apud senatum proposuerat agere differret, tandem Decimo Bruto adhortante, ne frequentis ac iam dudum opperientis destitueret, quinta fere hora progressus est libellumque insidiarum indicem ab obuio quodam porrectum libellis ceteris, quos sinistra manu tenebat, quasi mox lecturus commiscuit. Dein pluribus hostiis caesis, cum litare non posset, introiit curiam sprete religione Spurinnamque irridens et ut falsum arguens, quod sine ulla sua noxa Idus Martiae adessent: quanquam is uenisse quidem eas diceret, sed non praeterisse.*

« Sa femme **Calpurnie** rêva aussi que le faite de sa maison s'écroulait, et qu'on perçait de coups son époux dans ses bras ; et les portes de la chambre s'ouvrirent brusquement d'elles-mêmes. Tous ces présages, et le mauvais état de sa santé, le firent hésiter longtemps s'il ne resterait pas chez lui, et ne remettrait pas à un autre jour ce qu'il avait à proposer au sénat. Mais Decimus Brutus l'ayant exhorté à ne pas faire attendre en vain les sénateurs, qui étaient réunis en grand nombre et depuis longtemps, il sortit vers la cinquième heure. Sur son chemin, un inconnu lui présentait un mémoire où était dévoilée toute la conjuration ; César le prit, et le mêla avec d'autres qu'il tenait dans sa main gauche, comme pour les lire bientôt. Plusieurs victimes, qu'on immola ensuite, ne donnèrent que des signes défavorables ; mais, bravant ces scrupules religieux, il entra dans le sénat, et dit, en raillant, à Spurinna « qu'il s'inscrivait en faux contre ses prédictions, puisque les ides de mars étaient venues sans amener aucun malheur ». – « Oui, répondit l'haruspice, elles sont venues, mais ne sont pas encore passées ».

52. Plutarque, *Vie de Pompée*, XLVIII, 1-2-3.

*Ιουλίαν γὰρ τὴν Καίσαρος θυγατέρα, Καιπίωνι καθωμολογημένην καὶ γαμεῖσθαι μέλλουσαν ὀλίγων ἡμερῶν, οὐδενὸς ἂν προσδοκῆσαντος ἔγημε Πομπηῖος, μείλιγμα Καιπίωνι τῆς ὀργῆς τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα καταινέσας, Φαύστῳ τῷ παιδί Σύλλα πρότερον ἐγγεγυρημένην. Αὐτὸς δὲ Καῖσαρ ἔγημε **Καλπουρνίαν** τὴν Πείσωνος. Ἐκ δὲ τούτου Πομπηῖος ἐμπλήσας στρατιωτῶν τὴν πόλιν ἅπαντα τὰ πράγματα βία κατέχευε. Βύβλω τε γὰρ εἰς ἀγορὰν τῷ ὑπάτῳ κατιόντι μετὰ Λευκόλλου καὶ Κάτωνος ἄφνω προσπεσόντες κατέκλασαν τὰς ῥάβδους, αὐτοῦ δὲ τις κοπρίων κόφινον ἐκ κεφαλῆς τοῦ Βύβλου κατεσκέδασε, δύο δὲ δήμαρχοι τῶν συμπροπεμπόντων ἐτρώθησαν. Οὕτω δὲ τῶν ἐνισταμένων τὴν ἀγορὰν ἐρημώσαντες ἐπεκύρωσαν τὸν περὶ τῆς διανομῆς τῶν χωρίων νόμον· ᾧ δελεασθεὶς ὁ δῆμος εἰς πᾶσαν ἤδη τιθασὸς αὐτοῖς ἐγγέρονει καὶ κατάντης πρᾶξι, οὐδὲν πολυπραγμονῶν, ἀλλ' ἐπιφέρων σιωπῇ τοῖς γραφομένοις τὴν ψῆφον. Ἐκυρώθησαν οὖν Πομπηῖῳ μὲν αἱ διατάξεις ὑπὲρ ὧν Λεύκολλος ἤριζε, Καίσαρι δὲ τὴν ἐντὸς Ἄλπεων καὶ τὴν ἐκτὸς ἔχειν Γαλατίαν καὶ Ἰλλυριοὺς εἰς πενταετίαν καὶ τέσσαρα τάγματα τέλεια στρατιωτῶν, ὑπάτους δὲ εἰς τὸ μέλλον εἶναι Πείσωνα τὸν Καίσαρος πενθερὸν καὶ Γαβίνιον, ἄνδρα τῶν Πομπηῖου κολάκων ὑπερφυέστατον.*

« Car, peu de temps après, il épousa, contre l'attente de tout le monde, **Julia**, fille de César, promise à Cépion, et dont les noces avec celui-ci étaient déjà préparées ; et, pour calmer le ressentiment de Cépion, il lui accorda sa propre fille, qui avait été fiancée auparavant à Faustus, fils de Sylla. Pour César, il épousa **Calpurnia**, fille de Pison. De ce moment, Pompée remplit la ville de soldats, et s'empara des affaires à force ouverte. Le consul Bibulus étant descendu au Forum avec Lucullus et Caton, des soldats tombèrent sur eux tout d'un coup, et brisèrent les faisceaux : on jeta même un panier d'ordures sur Bibulus, qui en fut couvert de la tête aux pieds ; et deux tribuns du peuple, qui l'accompagnaient, furent blessés. Ces violences chassèrent du Forum tous ceux qui eussent résisté aux desseins de César et de Pompée, et la loi sur le partage des terres fut ratifiée ».

53. Plutarque, *Vie de César*, XIV, 7-8.

*Καῖσαρ δὲ μειζόνως ἔτι τῆς Πομπηῖου δυνάμεως ἐπίδραττόμενος, ἦν γὰρ αὐτῷ **Ιουλία** θυγάτηρ ἐγγεγυρημένη Σερουιλίῳ Καιπίωνι, ταύτην ἐνεγγύησε Πομπηῖῳ, τὴν δὲ Πομπηῖου τῷ Σερουιλίῳ δώσειν ἔφησεν, οὐδ' αὐτὴν ἀνέγγυον οὔσαν, ἀλλὰ Φαύστῳ τῷ Σύλλα παιδί καθωμολογημένην. Ὀλίγω δ' ὕστερον Καῖσαρ ἠγάγετο **Καλπουρνίαν** θυγατέρα Πείσωνος, τὸν δὲ Πείσωνα κατέστησεν ὑπάτον εἰς τὸ μέλλον, ἐνταῦθα δὲ καὶ σφόδρα μαρτυρομένου Κάτωνος καὶ βοᾶντος οὐκ ἀνεκτὸν εἶναι γάμοις διαμαστροπευομένης τῆς ἡγεμονίας, καὶ διὰ γυναιῶν εἰς ἐπαρχίας καὶ στρατεύματα καὶ δυνάμεις ἀλλήλους ἀντεισαγόντων.*

« César, pour s'assurer de plus en plus la puissance de Pompée, lui fiança sa fille **Julia**, déjà fiancée à Servilius Cépion ; et il promit à Servilius de lui donner la fille de Pompée, qui elle-même n'était pas libre, ayant été promise à Faustus, fils de Sylla. Peu de temps après, César épousa **Calpurnia**, fille de

Pison, et fit désigner celui-ci consul pour l'année suivante. Caton ne cessait de se récrier, et de protester en plein Sénat contre l'impudence avec laquelle on prostituait l'empire par des mariages ; contre ce trafic de femmes par lequel on gagnait qui des gouvernements de provinces, qui des commandements d'armées et des charges publiques ».

54. Plutarque, Vie de César, LXIII, 7-8-9-10-11-12.

*Μετὰ ταῦτα κοιμώμενος ὥσπερ εἰώθει παρὰ τῆ γυναικί, πασῶν ἅμα τῶν θυρῶν τοῦ δωματίου καὶ τῶν θυρίδων ἀναπεταννυμένων, διαταραχθεὶς ἅμα τῷ κτύπῳ καὶ τῷ φωτὶ καταλαμπούσης τῆς σελήνης, ἤσθητο τὴν **Καλπουρνίαν** βαθέως μὲν καθεύδουσαν, ἀσαφεῖς δὲ φωνὰς καὶ στεναγμοὺς ἀνάρθρους ἀναπέμπουσαν ἐκ τῶν ὕπνων· ἐδόκει δ' ἄρα κλαίειν ἐκεῖνον ἐπὶ ταῖς ἀγκάλαις ἔχουσα κατεσφαγμένον· οἱ δ' οὐ φασι τῆ γυναικὶ ταύτῃ γενέσθαι τὴν ὄψιν, ἀλλ', ἦν γὰρ τι τῆ Καίσαρος οἰκία προσκείμενον οἶον ἐπὶ κόσμῳ καὶ σεμνότητι τῆς βουλῆς ψηφισαμένης ἀκρωτήριον, ὡς Λίβιος ἱστορεῖ, τοῦτ' ὄναρ ἢ **Καλπουρνία** θεασαμένη καταρρηγνύμενον ἔδοξε ποτνιαῖσθαι καὶ δακρύειν. Ἡμέρας δ' οὖν γενομένης ἐδεῖτο τοῦ Καίσαρος, εἰ μὲν οἶόν τε, μὴ προελθεῖν, ἀλλ' ἀναβαλέσθαι τὴν σύγκλητον· εἰ δὲ τῶν ἐκεῖνης ὀνειρῶν ἐλάχιστα φροντίζει, σκέψασθαι διὰ μαντικῆς ἄλλης καὶ ἱερῶν περὶ τοῦ μέλλοντος. Εἶχε δὲ τις ὡς ἔοικε κάκεῖνον ὑποψία καὶ φόβος· οὐδένα γὰρ γυναικισμὸν ἐν δεισιδαιμονίᾳ πρότερον κατεγνώκει τῆς **Καλπουρνίας**, τότε δ' ἐώρα περιπαθοῦσαν. Ὡς δὲ καὶ πολλὰ καταθύσαντες οἱ μάντις ἔφρασαν αὐτῷ δυσιερεῖν, ἔγνω πέμψας Ἀντώνιον ἀφεῖναι τὴν σύγκλητον.*

« Après le souper, comme il était couché avec sa femme, à son ordinaire, toutes les portes et les fenêtres de la chambre s'ouvrirent tout à coup d'elles-mêmes. Réveillé en sursaut par le bruit et par la clarté de la lune, il entendit sa femme **Calpurnia**, qui dormait d'un sommeil profond, pousser des gémissements confus, et prononcer des mots inarticulés. **Calpurnia** rêvait qu'elle pleurait son époux et le tenait éborgé dans ses bras. Selon d'autres, telle n'avait point été la vision de **Calpurnia**. Le Sénat, dit Tite Live, avait fait placer par un décret, au faite de la maison de César, un pinacle qui y était comme un ornement et une distinction : **Calpurnia** avait songé que ce pinacle était brisé ; et c'était là le sujet de ses gémissements et de ses larmes. Quand le jour parut, elle conjura César de ne pas sortir, s'il lui était possible, ce jour-là, et de remettre l'assemblée du Sénat. « Si tu fais peu d'attention à mes songes, ajouta-t-elle, aie du moins recours à d'autres divinations, et consulte les entrailles des victimes, pour connaître l'avenir. » Les alarmes de **Calpurnia** donnèrent des soupçons et des craintes à César : il n'avait jamais remarqué jusque-là dans sa femme les faiblesses ordinaires à son sexe, ni aucun sentiment superstitieux ; et il la voyait alors en proie aux plus vives inquiétudes. Les devins, après plusieurs sacrifices, déclarèrent que les signes lui étaient défavorables ; et il se décida à envoyer Antoine au Sénat pour congédier l'assemblée ».

O) Iunia, épouse de Lépide.

55. Cicéron, Ad Atticus, VI, 1.

Quinque imaginulae matronarum. In quibus una sororis amicis tui hominis "bruti" qui hoc utatur, et illius "lepidi" qui heac tam neglegenter ferat.

« Il y trouve cinq petits portraits de matrones romaines, et parmi eux, celui de la sœur de ton ami 'brute', le bien nommé, et femme du fameux 'mollasse' qui supporte si complaisamment son infortune ».

56. Cicéron, Ad Atticus, XIV, 8.

*Tu me iam rebare, cum scribebas, in actis esse nostris, et ego accepi xvii Kal. In deversoriolo Sinuessano tuas litteras. De Mario probe, etsi doleo L. Crassi nepotem. Optime iam etiam Bruto nostro probari Antonium. Nam quod **Iuniam** scribis moderate et amice scriptas litteras attulisse, mihi Paulus dedit ad se a fratre missas ; quibus in extremis erat sibi insidias fieri ; se id certis auctoribus comperisse. Hoc*

nec mihi placebat et multo illi minus. Reginae fuga mihi non molesta est. Clodia quid egerit scribas ad me velim. De Byzantiis curabis ut cetera et Pelopem ad te arcesses. Ego, ut postulas, Baiana negotia chorumque illum de quo scire vis, cum perspexero, tum scribam, ne quid ignores. Quid Galli, quid Hispani, quid Sextus agat vehementer exspecto. Ea scilicet tu declarabis qui cetera. Nauseolam tibi tuam causam oti dedisse facile patiebar videbare enim mihi legenti tuas litteras requiesse paulisper. De Bruto semper ad me omnia perscribito, ubi sit, quid cogitet. Quem quidem ego spero iam tuto vel solum tota urbe vagari posse. Verum tamen.

« Vous me croyiez déjà sur le bord de la mer ; et le 17 des kalendes votre lettre m'a trouvé encore à mon pied à terre de Sinuesse. Pour ce qui est de Marius, c'est justice. Mais je plains le petit-fils de L. Crassus. Je suis ravi que notre Brutus soit si content d'Antoine. **Iunia**, dites-vous, lui a remis des lettres pleines de modération et même d'amitié ; mais Paullus m'en a montré d'autres de son frère. Il y est question, à la fin, d'embûches préparées contre sa vie : on en a des indices certains. Cela ne me plaît guère, et plaît bien moins encore à Paullus. Je ne suis pas fâché du brusque départ de la reine (Cléopâtre s'enfuit de Rome après la mort de César.). Mandez-moi ce qu'a fait Claudia. Occupez-vous aussi, je vous prie, des Byzantins comme du reste ; et faites appeler Pelops. Je vous tiendrai au courant de Baies ; et quand j'aurai bien vu ces réunions dont vous voulez que je vous parle, vous aurez des détails. Que se passe-t-il dans les Gaules, en Espagne ? Ou en est Sextus ? J'en suis inquiet : veuillez me parler de lui et de tout. Je ne suis pas fâché que votre migraine vous ait forcé à prendre un peu de repos. Je m'aperçois, en lisant vos lettres, que vous êtes plus calme. Ne me cachez rien sur Brutus. Où est-il ? quels sont ses projets ? Je me flatte qu'aujourd'hui il pourrait seul et sans crainte se promener dans toutes les rues de Rome. Et pourtant... »

57. Cicéron, *Ad Brutum*, I, 13.

De M. Lepido vereri me cogit reliquorum timor. Qui si eripuerit se nobis, quod velim temere atque iniuriose de illo suspicati sint homines, oro atque obsecro te, Cicero, necessitudinem nostram tuamque in me benevolentiam obtestans, sororis meae liberos obliviscaris esse Lepidi filios meque iis in patris locum successisse existimes. Hoc si a te impetro, nihil profecto dubitabis pro iis suscipere. Aliter alii cum suis vivunt ; nihil ego possum in sororis meae liberis facere quo possit expleri voluntas mea aut officium. Quid vero aut mihi tribuere boni possunt, si modo digni sumus quibus aliquid tribuatur, aut ego matri ac sorori puerisque illis praestaturus sum, si nihil valuerit apud te reliquumque senatum contra patrem Lepidum Brutus avunculus ? scribere multa ad te neque possum prae sollicitudine ac stomacho neque debeo. Nam si in tanta re tamque necessaria verbis mihi opus est ad te excitandum et confirmandum, nulla spes est facturum te quod volo et quod oportet. Qua re noli exspectare longas preces ; intueri me ipsum qui hoc a te, vel a Cicerone, coniunctissimo homine, privatim vel a consulari tali viro remota necessitudine privata, debeo impetrare. Quid sis factururus velim mihi quam primum rescribas. Kal. Quintilibus ex castris.

« Je ne puis me défendre des craintes que je vois chez les autres, au sujet de Lépide. Si sa défection se réalise, si malheureusement les soupçons publics ne sont ni injustes ni téméraires, je vous en conjure au nom de l'amitié, mon cher Cicéron, je vous en conjure par tout ce que j'ai toujours trouvé chez vous de bonté pour moi, oubliez que les enfants de **ma sœur** sont les fils de Lépide, et considérez-moi comme devenu leur père. Alors, je le sais, il n'y aura rien que vous ne fassiez pour eux. Chacun a sa manière d'être avec les siens. Pour moi, selon mon penchant et mes principes, je ne crois jamais faire assez pour les enfants de **ma sœur**. Or, en supposant que je ne sois pas indigne de quelque égard, que pourrais-je attendre des bons citoyens, que pourraient espérer de moi ma mère, **ma sœur** et ses malheureux enfants, si, près de vous, près du sénat, l'oncle ne faisait pas oublier le père, et si Brutus ne pesait rien dans la balance contre Lépide ? Ma préoccupation et mon chagrin ne me permettent point d'insister davantage, et même je ne le dois pas ; car si dans une circonstance aussi grave, aussi pressante, quelques mots ne

suffisent pas pour éveiller ou fortifier votre Intérêt, Il n'y a pas de chance que vous fassiez ce que je veux, ce qu'il faut. Ne vous attendez donc point à de longues prières, mais voyez qui je suis. C'est moi, Brutus, qui m'adresse à Cicéron ; moi, à qui l'ami ne peut refuser rien ; moi, à qui, toute amitié à part, le personnage consulaire doit tout accorder. Je désire que vous m'appreniez sans délai ce que vous vous proposez de faire. De mon camp, le jour des kal. De Juillet. »

58. Cicéron, Philippiques, XIII, IV.

*Magnis et multis pignoribus M. Lepidum res publica inligatum tenet. Summa nobilitas est, omnes honores, amplissimum sacerdotium, plurima urbis ornamenta, ipsius, fratris maiorumque monumenta, **probatissima uxor**, optatissimi liberi, res familiaris cum ampla, tum casta a cruore ciuili ; nemo ab eo ciuis uiolatus, multi eius beneficio et misericordia liberati. Talis igitur uir et ciuis opinione labi potest, uoluntate a re publica dissidere nullo pacto potest.*

« M. Lépidus est attaché à la république par beaucoup de liens indissolubles. Une illustre naissance, de hautes dignités, un auguste sacerdoce, tant de monuments dont ses ancêtres, son frère et lui-même ont décoré la ville ; **une épouse irréprochable**, des enfants vertueux, une fortune immense, mais pure de sang romain; nul citoyen maltraité par lui, plusieurs, au contraire, redevables de leur salut à ses bienfaits, à son humanité: un tel homme, un tel citoyen peut se tromper dans son opinion ; mais ses sentiments ne peuvent être opposés, quoi qu'il arrive, à l'intérêt de la république. »

59. Velleius Paterculus, Livre II, LXXXVIII, 1.

*Dum ultimam bello Actiaco et Alexandrino Caesar imponit manum, Marcus Lepidus, juvenis forma quam mente melior, Lepidi ejus, qui triumvir fuerat reipublicae constituendae, filius, **Iunia**, Bruti sorore natus, interficiendi, simul in Urbem revertisset, Caesaris concilia inierat. Tunc Urbis custodiis praepositus Caius Maecenas, equestri sed splendido genere natus, vir, ubi res vigiliam exigeret, sane exsomnis, providens, atque agendi sciens ; simul vero aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis pene ultra feminam fluens : non minus Agrippa Caesari carus, sed minus honoratus ; quippe vixit angusto clavo plane contentus, nec minora consequi potuit, sed non tam concupivit. Hic speculatus est per summam quietem ac dissimulationem praecipitis consilia juvenis, et mira celeritate, nullaque cum perturbatione aut rerum aut hominum oppresse Lepido immane novi ac resurrecturi belli civilis restrinxit inilium. Et ille quidem male consultorum pœnas exsoluit. AEquetur Calpurniae Antistii **Servilia**, Lepidi uxor ; quae, vivo igni devorato, praematuram mortem immortalis nominis sui pensavit memoria.*

« Pendant que César achevait la guerre d'Actium et d'Alexandrie, M. Lépidus [fils de Lépidus] avait formé le projet de le tuer dès qu'il rentrerait à Rome. Ce jeune homme dont la beauté valait mieux que l'intelligence, était le fils de **Junie**, demi-soeur de Brutus, et de ce Lépidus qui avait été l'un des triumvirs chargés d'organiser l'État. La sécurité de Rome était alors confiée à Caius Mécène. Simple chevalier mais d'une famille illustre, il savait, quand les circonstances exigeaient de la vigilance, se priver de sommeil, prévoir et agir ; mais dès que ses affaires lui permettaient de se relâcher quelque peu, il se montrait dans l'oisiveté et les plaisirs presque plus mou qu'une femme. Il n'était pas moins aimé de César qu'Agrippa mais il avait reçu moins d'honneurs. [...] Quant à **Servilia**, femme de Lépidus on peut la comparer à la femme d'Antistius dont nous avons déjà parlé, car en avalant des charbons ardents elle acheta, d'une mort prématurée, une gloire immortelle ».

60. Appien, Livre IV, L.

Βαλβίνῳ δέ, ἐκφυγόντι καὶ κατελθόντι σὺν Πομπηίῳ καὶ ὑπατεύοντι οὐ πολλὸ ὕστερον, Λέπιδος ιδιώτης ὑπὸ Καίσαρος ἐκ δυνάστου γενόμενος ὑπὸ τοιαύτῃ ἀνάγκῃ παρέστη. Μαικίνας ἐδίωκε τὸν Λεπίδου παῖδα βουλευσεως ἐπὶ Καίσαρι, ἐδίωκε δὲ καὶ τὴν μητέρα τῷ παιδί συνεγνωκένας· Λεπίδου γὰρ αὐτοῦ ἄρα ὡς

ἀσθενοῦς ὑπερέωρα. Τὸν μὲν δὴ παῖδα ὁ Μαικίνας ἐς Ἄκτιον ἔπεμπε τῷ Καίσαρι, τὴν δὲ μητέρα, ἵνα μὴ ἄγοιτο οὐσα γυνή, ἐγγύην ἦτει παρὰ τῷ ὑπάτῳ πρὸς Καίσαρα ἀφίξεσθαι. Οὐδενὸς δὲ τὴν ἐγγύην ὑφισταμένου, ὁ Λέπιδος ἀμφὶ τὰς Βαλβίνου θύρας ἐτίβητο πολλάκις καὶ δικάζοντι παρίστατο καὶ διωθουμένων αὐτὸν ἐς πολὺ τῶν ὑπηρετῶν μόλις εἶπεν· « Ἐμοὶ μὲν καὶ οἱ κατήγοροι μαρτυροῦσιν ἐπιείκειαν, οὐδὲ γυναικί με ἢ παιδὶ συγγνώμην λέγοντες· σὲ δὲ οὐκ ἐγὼ μὲν προέγραψα, κάτω δὲ εἰμι τῶν προγραφέντων. Ἀλλ' ἐς τὴν ἀνθρώπειον τύχην ἀφορῶν καὶ ἐς ἐμὲ σοὶ παρεστῶτα, χάρισαί μοι τὴν γυναῖκα ἀπαντήσῃν ἐς Καίσαρα ἐγγνωμένῳ ἢ μετ' ἐκείνης ἀπελθεῖν δεομένῳ. » Ταῦτα ἔτι τοῦ Λεπίδου λέγοντος, οὐκ ἐνεγκὼν τὴν μεταβολὴν ὁ Βαλβίνος ἀπέλυσε τῆς ἐγγύης τὴν γυναῖκα.

« L. Balbinus avait pris la fuite. Son rappel avait été prononcé avec celui de Pompée. Il était devenu consul ; et Lépide, dépouillé peu de temps après par Octave de son titre de triumvir, et réduit à rentrer dans la condition d'homme privé, se trouva envers Balbinus dans la même situation où Barbula se trouva envers Marcus. Mécène accusa le fils de Lépide d'avoir conspiré contre Octave, et il enveloppa dans l'accusation la mère du jeune Lépide, comme sa complice. Lépide était alors dans un tel état d'impuissance, que Mécène le méprisa au point de ne pas l'impliquer dans cette affaire. Mécène fit conduire Lépide le fils à Octave, qui était alors à Actium. Quant à la mère, à laquelle il voulut épargner, par égard pour son sexe, les désagréments du voyage, il lui demanda qu'elle présentât au consul une caution qui garantirait qu'elle se rendrait auprès d'Octave, s'il y avait lieu. Personne ne s'offrant pour ce cautionnement, Lépide le père assiégea plusieurs fois, mais sans succès, la porte du consul Balbinus. Il s'approcha de lui pendant qu'il était sur son tribunal, et tandis que ses licteurs le tourmentaient pour le faire écarter, il eut beaucoup de peine à lui dire : « Les accusateurs de mon épouse, et de mon fils rendent un hommage éclatant à mon innocence, puisqu'ils ne m'accusent pas moi-même comme leur complice. Ce n'était pas moi, non plus, qui avais fait inscrire votre nom sur les tables de proscription, moi qui dans ce moment suis au-dessous de ceux qui furent proscrits. Mais, jetez un coup-d'œil sur les vicissitudes humaines ; et lorsque je suis devant vous, et que je m'engage à représenter ma femme sur l'ordre d'Octave, daignez accepter mon cautionnement, ou bien faites-moi transférer avec elle chargé de chaînes. » Lépide parlait encore, lorsque Balbinus, ému par le spectacle de cet étrange changement de fortune, dispensa la femme de Lépide de bailler caution ».

P) Antonia, première épouse de Marc Antoine.

61. Plutarque, *Vie d'Antoine*, IX, 1-2-3.

Οὐ μὴν ἀλλὰ τότε δημαρχῶν Δολοβέλλας, νέος ἀνὴρ καὶ νέων πραγμάτων ὀρεγόμενος, εἰσηγεῖτο χρεῶν ἀποκοπὰς, καὶ τὸν Ἀντώνιον αὐτῷ τε φίλον ὄντα καὶ βουλόμενον ἀεὶ τοῖς πολλοῖς ἀρέσκειν ἔπειθε συμπράττειν καὶ κοινωνεῖν τοῦ πολιτεύματος. Ἀσίνιου δὲ καὶ Τρεβελλίου τάναντία παρακαλοῦντων, ὑπόνοια δεινὴ κατὰ τύχην τῷ Ἀντωνίῳ προσέπεσεν ὡς ἀδικομένῳ περὶ τὸν γάμον ὑπὸ τοῦ Δολοβέλλα. Καὶ τὸ πρᾶγμα βαρέως ἐνεγκὼν, τὴν τε γυναῖκα τῆς οἰκίας ἐξήλασεν ἀνεπιὰν οὐσαν αὐτοῦ -- θυγάτηρ γὰρ ἦν Γαῖου Ἀντωνίου τοῦ Κικέρωνι συνυπατεύσαντος -- καὶ τοὺς περὶ Ἀσίνιον δεζόμενος ἐπολέμει τῷ Δολοβέλλῃ. Κατέλαβε γὰρ τὴν ἀγορὰν ἐκεῖνος ὡς βία κυρώσων τὸν νόμον. Ἀντώνιος δέ, καὶ τῆς βουλῆς ψηφισαμένης ὄπλων δεῖν ἐπὶ τὸν Δολοβέλλαν, ἐπελθὼν καὶ μάχην συνάψας ἀπέκτεινέ τε τινὰς τῶν ἐκείνου καὶ τῶν ἰδίων ἀπέβαλε.

« Cependant Dolabella, alors tribun du peuple, jeune homme avide de nouveautés, proposait une abolition de dettes, et tachait de persuader à Antoine, qui était son ami et qui ne cherchait lui-même qu'à complaire à la multitude, de se joindre à lui pour faire passer la loi ; mais Asinius et Trébellius faisaient tous leurs efforts pour en détourner Antoine. Sur ces entrefaites, et l'on ne sait pourquoi, Antoine conçut un violent soupçon que Dolabella avait des intelligences secrètes avec sa femme, qui était aussi **sa cousine germaine** [Antonia], étant fille de Caius Antonius, celui qui avait été collègue de Cicéron dans le consulat. Ne pouvant supporter un tel affront, il répudia sa femme, se joignit à Asinius, et fit une guerre ouverte à Dolabella ».

Q) Fulvia, seconde épouse de Marc Antoine.

62. Velleius Paterculus, Livre II, LXXIV, 1.

Ex altera parte, uxor Antonii Fulvia, nihil muliebre, praeter corpus, gerens, omnia armis tumultusque miscebat. Haec belli sedem Praeneste ceperat. Antonius pulsus undique viribus Caesaris, Perusiam se contulerat.

« D'autre part, **Fulvia**, épouse d'Antoine, qui n'avait d'une femme que le corps, portait partout la guerre et le désordre. Elle avait pris Préneste comme base d'opérations. Antoine, chassé de tous côtés par les forces de César, s'était retiré à Pérouse ».

63. Velleius Paterculus, Livre II, LXXVI, 2.

Inviolatam excedere Italia Caesar passus Fulviam, Plancumque muliebris fugae comitem.

« César laissa **Fulvia** sortir librement d'Italie avec Plancus qui accompagnait cette femme dans sa fuite ».

64. Suétone, Auguste, LXII, 1-2-3.

Sponsam habuerat adulescens P. Servili Isaurici filiam, sed reconciliatus post primam discordiam Antonio, expostulantibus utriusque militibus ut et necessitudine aliqua iungerentur, priuignam eius Claudiam, Fulviae ex P. Clodio filiam, duxit uxorem uixdum nubilem ac simultate cum Fulvia socru orta dimisit intactam adhuc et uirginem. Mox Scriboniam in matrimonium accepit nuptam ante duobus consularibus, ex altero etiam matrem. Cum hac quoque diuortium fecit, "pertaesus," ut scribit, "morum peruersitatem eius," ac statim Liuiam Drusillam matrimonio Tiberi Neronis et quidem praegnantem abduxit dilexitque et probauit unice ac perseueranter.

« Dans son adolescence, il avait été fiancé à la fille de P. Servilius Isauricus. Mais, après la réconciliation qui suivit ses premiers différends avec Antoine, cédant aux instances des deux partis qui voulaient une alliance entre leurs chefs, il épousa la belle-fille d'Antoine, **Claudia**, que **Fulvia** avait eue de P. Clodius, et qui était à peine nubile. Cependant s'étant brouillé avec **Fulvia**, il la répudia encore vierge, pour épouser **Scribonia**, veuve de deux hommes consulaires, et qui avait des enfants du second. Il s'en sépara également, dégoûté, comme il l'a écrit, de ses mauvaises mœurs. Il épousa aussitôt **Livia Drusilla**, qu'il enleva à son mari Tibère Néron, quoiqu'elle fût enceinte. Il eut pour elle l'amour le plus tendre et l'estime la plus constante. »

65. Appien, Livre IV, XXIX.

Ὁ μὲν δὴ ταύτην ἔδωκεν ἀμοιβὴν ἀποθνήσκων φιλανθρωπίας, Ροῦφος δὲ ἔχων συνοικίαν περικαλλῆ, γείτονα Φουλβίας τῆς γυναικὸς Ἀντωνίου, πάλαι μὲν ἀξιούσῃ τῇ Φουλβίᾳ πρίασθαι τὴν οἰκίαν οὐ συνεχώρει, τότε δὲ καὶ δωρούμενος προεγράφη. Καὶ τὴν κεφαλὴν ὁ μὲν Ἀντωνίος οἱ προσφερομένην οὐχ ἑαυτῷ προσήκειν εἰπὼν ἐπεμψεν ἐς τὴν γυναῖκα, ἣ δὲ ἀντὶ τῆς ἀγορᾶς ἐκέλευσεν ἐπὶ τῆς συνοικίας προτεθῆναι.

« Rufus possédait un beau bâtiment près de celui de **Fulvia**, l'épouse d'Antoine : elle voulait l'acheter, mais il refusait de le vendre, et bien qu'à ce moment il lui en fit cadeau, il fut proscrit. Sa tête fut apportée à Antoine qui dit que cela ne le concernait pas et la fit envoyer à son épouse. Elle ordonna de la faire attacher devant sa propre maison au lieu de la mettre aux rostres. »

66. Appien, Livre IV, XXXII.

Καὶ τοῦτο ἐς τὸν δῆμον εἰπόντες προύγραφον χιλίας καὶ τετρακοσίας γυναῖκας, αἱ μάλιστα πλούτω διέφερον· καὶ αὐτὰς ἔδει, τὰ ὄντα τιμωμένας, ἐσφέρειν ἐς τὰς τοῦ πολέμου χρείας, ὅσον ἐκάστην οἱ τρεῖς δοκιμάσειαν. Ἐπέκειτό τε ταῖς ἀποκρυσσάμεναις τι τῶν ὄντων, ἢ τιμησαμέναις κακῶς ἐπιτίμια καὶ τοῖς ταῦτα μηνύουσιν ἐλευθέρους τε καὶ δούλοις μὲντρα. Αἱ δὲ γυναῖκες ἔκριναν τῶν προσηκουσῶν τοῖς ἄρχουσι γυναικῶν δεηθῆναι. Τῆς μὲν δὴ Καίσαρος ἀδελφῆς οὐκ ἀπετύγγανον, οὐδὲ τῆς μητρὸς Ἀντωνίου· **Φουλβίας** δέ, τῆς γυναικὸς Ἀντωνίου, τῶν θυρῶν ἀπωθούμεναι χαλεπῶς τὴν ὕβριν ἤνεγκαν, καὶ ἐς τὴν ἀγορὰν ἐπὶ τὸ βῆμα τῶν ἀρχόντων ὠσάμεναι, δισταμένων τοῦ τε δήμου καὶ τῶν δορυφόρων, ἔλεγον, Ὀρτησίας ἐς τοῦτο προκεχειρισμένης· « Ὁ μὲν ἤρμοξε δεομέναις ὑμῶν γυναιξὶ τοιαῖσδε, ἐπὶ τὰς γυναῖκας ὑμῶν κατεφύγομεν· ὁ δὲ οὐχ ἤρμοξεν, ὑπὸ Φουλβίας παθοῦσαι, ἐς τὴν ἀγορὰν συνεώσμεθα ὑπ' αὐτῆς. Ὑμεῖς δ' ἡμᾶς ἀφείλεσθε μὲν ἤδη γονέας τε καὶ παῖδας καὶ ἄνδρας καὶ ἀδελφοὺς ἐπικαλοῦντες, ὅτι πρὸς αὐτῶν ἠδίκησθε· εἰ δὲ καὶ τὰ χρήματα προσαφέλοισθε, περιστήσετε ἐς ἀπρέπειαν ἀναξίαν γένους καὶ τρόπων καὶ φύσεως γυναικειάς. Εἰ μὲν δὴ τι καὶ πρὸς ἡμῶν, οἷον ὑπὸ τῶν ἀνδρῶν, ἠδικησθαί φατε, προγράψατε καὶ ἡμᾶς ὡς ἐκείνους. Εἰ δὲ οὐδὲνα ὑμῶν αἱ γυναῖκες οὔτε πολέμιον ἐψηφισάμεθα οὔτε καθεῖλομεν οἰκίαν ἢ στρατὸν διεφθείραμεν ἢ ἐπηγάγομεν ἕτερον ἢ ἀρχῆς ἢ τιμῆς τυχεῖν ἐκωλύσαμεν, τί κοινωνοῦμεν τῶν κολάσεων αἱ τῶν ἀδικημάτων οὐ μετασχοῦσαι ;

« Les triumvirs s'adressèrent au peuple à ce sujet et publièrent un édit demandant à quatorze cents des femmes les plus riches de faire une évaluation de leurs biens et de fournir pour les besoins de la guerre la quote-part que les triumvirs exigeraient de chacune d'elles. Il était prévu aussi que si elles cachaient leurs biens ou si elles faisaient une fausse déclaration, elles seraient condamnées à une amende, que des récompenses seraient accordées aux délateurs, que ce fussent des personnes libres ou des esclaves. Les femmes résolurent d'aller trouver les femmes de l'entourage des triumvirs. Elles eurent du succès auprès de la sœur d'Octave et de la mère d'Antoine, mais elles furent repoussées du seuil de **Fulvia**, l'épouse d'Antoine, dont elles supportèrent difficilement l'orgueil. Alors, elles se forcèrent un chemin vers le tribunal des triumvirs dans le forum, le peuple et les gardes ouvrant leurs rangs pour les laisser passer. Là, par la bouche d'Hortensia, qu'elles avaient choisie comme porte-parole, elles dirent : « Quand des femmes de notre rang ont besoin de vous adresser une pétition, nous nous adressons à vos femmes; mais comme nous avons été traitées par **Fulvia** d'une manière inconvenante, nous sommes venues au forum. Vous nous avez déjà privées de nos pères, de nos fils, de nos maris et de nos frères que vous avez accusés de vous avoir nui; si vous prenez aussi nos biens, vous nous ramenez à une condition indigne de notre naissance, de nos manières, de notre sexe. Si nous vous avons fait tort comme l'ont fait, selon vous, nos maris, proscrivez-nous comme vous l'avez fait pour eux. Mais si nous, les femmes, nous n'avons pas voté pour que vous soyez déclarés ennemis publics, si nous n'avons pas détruit vos maisons, si nous n'avons pas anéanti votre armée ou conduit une autre contre vous, si nous ne vous avons pas gênés en obtenant des charges et des honneurs, pourquoi devons nous partager la punition alors que nous n'avons pas partagé la faute ? »

67. Appien, Livre V, XIV.

Ταῦτα δὲ ὁρῶν ὁ τε ἀδελφὸς ὁ τοῦ Ἀντωνίου Λεύκιος Ἀντώνιος, ὑπατεύων τότε, καὶ ἡ γυνὴ τοῦ Ἀντωνίου **Φουλβία** καὶ ὁ τῆς ἀποδημίας ἐπιτροπεύων τῷ Ἀντωνίῳ Μάνιος, ἵνα μὴ Καίσαρος δόξειε τὸ ἔργον ἅπαν εἶναι μὴδὲ μόνος αὐτοῦ τὴν χάριν ἀποφέροιο μὴδ' ἔρημος ὁ Ἀντώνιος εὐνοίας στρατιωτῶν γένοιτο, τὰς κατοικίσεις ἐτέχραζον ἐς τὴν ἐπιδημίαν Ἀντωνίου διατρίβειν. Οὐ δυνατοῦ δὲ φαινομένου διὰ τὸν στρατὸν ἐπείγοντα, τοὺς οἰκιστὰς τῶν Ἀντωνίου τελῶν ἠξίουσαν Καίσαρα παρὰ σφῶν λαβεῖν, τῆς μὲν συνθήκης Ἀντωνίου μόνῳ Καίσαρι διδούσης, ἐπιμεμφόμενοι δὲ ὡς οὐ παρόντι τῷ Ἀντωνίῳ. Καὶ ἐς τὸν στρατὸν αὐτοὶ τὴν τε **Φουλβίαν** παράγοντες καὶ τὰ παιδιά τὰ Ἀντωνίου, μάλα ἐπιφθόνως ἰκέτεον μὴ περιδεῖν Ἀντώνιον ἢ δόξης ἢ χάριτος τῆς ἐς αὐτοὺς ὑπηρεσίας ἀφαιρούμενον. Ἦκμαζε δὲ ἐν τῷ τότε μάλιστα τὸ κλέος τὸ Ἀντωνίου καὶ παρὰ τῷ στρατῷ καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ἅπασιν· τὸ γὰρ ἔργον τὸ ἐν Φιλίπποις διὰ τὴν τότε Καίσαρος ἀρρωστίαν ἅπαν ἠγοῦντο Ἀντωνίου γεγονέναι. Ὁ δὲ Καῖσαρ οὐκ ἠγνόει μὲν ἀδικούμενος ἐς τὰ συγκείμενα, εἶξε δὲ ἐς χάριν Ἀντωνίου. Καὶ οἱ μὲν τοὺς οἰκιστὰς ἐπὶ τοῖς Ἀντωνίου τέλεσιν ἀπέφαινον,

οἱ δὲ οἰκισταὶ τοῖς στρατιώταις, ἵνα τι καὶ δοκοῖεν εὐνοῦστεροι τοῦ Καίσαρος ἐς αὐτοὺς εἶναι, συνεχώρουν ἔτι πλέον ἀδικεῖν. Ἄλλο δὴ πλῆθος ἦν ἐτέρων πόλεων, αἱ ταῖς νενεμημέναις γειτονεύουσαι τε καὶ πολλὰ πρὸς τῶν στρατιωτῶν ἀδικοῦμενοι κατεβόων τοῦ Καίσαρος, ἀδικωτέρας εἶναι τὰς ἀποικίσεις τῶν προγραφῶν· τὰς μὲν γὰρ ἐπὶ ἐχθροῖς, τὰς δὲ ἐπὶ μηδὲν ἀδικοῦσι γίνεσθαι.

« Voyant cela, Lucius Antonius, le frère d'Antoine, qui était alors consul, **Fulvia**, l'épouse d'Antoine, et Manius, son intendant pendant son absence, recoururent aux artifices pour retarder le règlement des colonies jusqu'au retour d'Antoine, afin qu'on ne pût penser que tout venait d'Octave seul, qu'il ne pût en récolter seul les fruits, et qu'Antoine ne fût privé de la faveur des soldats. Mais ils n'y arrivèrent pas, à cause de la hâte des soldats. Ils demandèrent alors qu'Octave prît comme chefs des colonies des légions d'Antoine de propres amis d'Antoine, bien que l'accord avec Antoine eût laissé ce choix à Octave uniquement. Ils se plainquirent qu'Antoine ne fût pas présent. Ils amenèrent les enfants de **Fulvia** et d'Antoine devant les soldats, et, en termes vigoureux, leurs demandèrent de ne pas oublier Antoine ni de ne pas permettre qu'il fût privé de la gloire et des louanges dues pour ce qu'il avait fait pour eux. La renommée d'Antoine était alors à son comble, non seulement parmi les soldats, mais chez tout le monde. On considérait que la victoire de Philippe lui était uniquement due en raison de la maladie d'Octave. Bien qu'Octave n'ignorât pas que c'était une violation de l'accord, il l'octroya en regard du respect qu'il portait à Antoine, et désigna des amis de ce dernier comme chefs des colonies des légions d'Antoine. Ces chefs, pour paraître plus favorables qu'Octave aux soldats, leur permirent de commettre encore de plus grands outrages. Alors, il y eut un grand nombre d'autres villes, voisines de celles qui avaient été dépossédées, qui souffrirent beaucoup de dommages de la part des soldats, et qui se plaignaient à Octave, disant que la colonisation était pire que la proscription, puisque cette dernière était dirigée contre des ennemis, alors que la première l'était contre des personnes innocentes. »

68. Appien, Livre V, XIX.

*Λευκίῳ δὲ ὄντι δημοτικῷ καὶ δυσχεραίνοντι τῇ τῶν τριῶν ἀρχῇ, οὐδὲ ἐπὶ τῷ χρόνῳ παύσεσθαι νομιζομένη, προσκρούσματα ἐς τὸν Καίσαρα ἐγίνετο καὶ διαφοραὶ μείζους· τοὺς τε γεωργοὺς, ὅσοι τῆς γῆς ἀφηροῦντο, ἰκέτας γιγνομένους τῶν δυνατῶν ἐκάστου μόνος ὑπεδέχετο καὶ βοηθήσειν ὑπισχνεῖτο, κἀκείνων ὑπισχνουμένων ἀμυνεῖν, ἐς ὃ κελεύοι. Ὅθεν αὐτὸν ὁ στρατὸς ὁ Ἀντωνίου κατεμέμφετο καὶ ὁ Καῖσαρ ὡς ἀντιπράσσοντα Ἀντωνίῳ, καὶ **Φουλβία** ὡς πολεμοποιῶντα ἐν ἀκαίρῳ, μέχρι τὴν **Φουλβίαν** ὁ Μάνιος πανούργως μετεδίδαξεν ὡς εἰρηνευομένης μὲν τῆς Ἰταλίας ἐπιμενεῖν Ἀντώνιον **Κλεοπάτρα**, πολεμουμένης δ' ἀφίξεσθαι κατὰ τάχος. Τότε γὰρ δὴ γυναικός τι παθοῦσα ἡ Φουλβία τὸν Λεύκιον ἐπέτριβεν ἐς τὴν διαφορὰν. Ἐξίόντος δὲ τοῦ Καίσαρος ἐς τὰ λοιπὰ τῶν κατοικίσεων, ἔπεμπεν ἐπομένους αὐτῷ τοὺς Ἀντωνίου παῖδας ἅμα τῷ Λευκίῳ, ὡς μηδὲν ἐκ τῆς ὄψεως ὁ Καῖσαρ ἐν τῷ στρατῷ πλέον ἔχοι. Ἰππέων δὲ Καῖσαρος ἐκτρέχόντων ἐπὶ τὴν Βρεττίων ἡίονα, πορθουμένην ὑπὸ Πομπηίου, δόξας ὁ Λεύκιος ἢ ὑποκρινάμενος ἐφ' ἑαυτὸν καὶ τοὺς Ἀντωνίου παῖδας τότε τὸ ἵππικὸν ἀπεστάλθαι, διέδραμεν ἐς τὰς Ἀντωνίου κατοικίας, συλλεγόμενος φρουρὰν τῷ σώματι, καὶ τὸν Καίσαρα τῷ στρατῷ διέβαλλεν ἐς ἀπιστίαν πρὸς Ἀντώνιον. Ὁ δὲ ἀντεδίδασκειν αὐτοῦς, ὅτι αὐτῷ μὲν καὶ Ἀντωνίῳ πάντα εἶναι φίλια καὶ κοινά, Λεύκιον δὲ ὑφ' ἐτέρας γνώμης αὐτοὺς πολεμοποιεῖν ἐς ἀλλήλους ἀντιπράσσοντα τῇ τῶν τριῶν ἀρχῇ, δι' ἣν οἱ στρατευόμενοι τὰς ἀποικίας ἔχουσι βεβαίους· καὶ τοὺς ἰππέας εἶναι καὶ νῦν ἐν Βρεττίοις τὰ ἐντεταλμένα φυλάσσοντας.*

« Lucius Antonius, qui était du parti populaire et qui détestait le triumvirat, qui, à son avis, ne se terminerait pas au moment fixé, entra en polémique avec Octave et eut de graves différends avec lui. Il fut le seul à recevoir les paysans avec bonté, et à leur promettre de l'aide à eux qui avaient été spoliés de leurs terres, et qui venaient alors supplier toutes les personnes importantes ; c'est ainsi qu'ils promirent de lui obéir. Les soldats d'Antoine et aussi Octave, le blâmaient de travailler contre les intérêts d'Antoine, et **Fulvia** le blâmait de susciter la guerre à un moment inopportun. Mais Manius, par malveillance, la fit changer d'avis en lui disant que, tant que l'Italie restait en paix, Antoine resterait avec **Cléopâtre**, mais que, si la guerre éclatait, il reviendrait aussitôt. Alors, **Fulvia**, poussée par la jalousie féminine, incita

Lucius à la confrontation. Alors qu'Octave quittait Rome pour s'occuper des colonies, elle envoya les enfants d'Antoine, ainsi que Lucius, à sa suite, pour qu'il n'eût pas trop d'importance en se présentant seul devant l'armée. Un détachement de cavalerie d'Octave fit une expédition sur la côte de Bruttium que Pompée ravageait, et Lucius pensa ou feignit de penser qu'il avait été envoyé contre lui et contre les enfants d'Antoine. C'est pourquoi, il se rendit lui-même aux colonies d'Antoine pour recruter des gardes du corps, et accusa Octave d'être déloyal envers Antoine. Octave répondit que tout allait bien entre eux et que même c'était la grande entente entre Antoine et lui, que Lucius essayait de provoquer une guerre entre eux pour une autre raison : il travaillait contre le triumvirat, qui garantissait aux soldats leurs colonies, et la cavalerie était alors dans le Bruttium pour exécuter les ordres des triumvirs. »

69. Appien, Livre V, LIX.

*Καὶ τέλος οἱ τοῦ Καίσαρος τὴν γνώμην σφῶν τοῖς ἑτέροις ἀνεκάλυπτον, ὅτι Καίσαρι συνέλθοιεν οὐκ ἀμνημονοῦντες Ἀντωνίου τῆς ἀρετῆς, ἀλλὰ διαλλαγῶς ἐπινοοῦντες ἀμφοτέροις ἢ Ἀντώνιον ἀπειθοῦντα καὶ πολεμοῦντα ἀμννούμενοι. Καὶ τάδε καὶ αὐτοὶ προσπελάζοντες τοῖς Ἀντωνίου χαρακώμασι προύλεγον. Γιγνομένων δὲ τούτων ἀγγέλλεται **Φουλβία** τεθνεῶσα, λεγομένη μὲν ἐπὶ ταῖς Ἀντωνίου μέμψεσιν ἀθυμῆσαι καὶ ἐς τὴν νόσον ἐμπεσεῖν, νομιζομένη δὲ καὶ τὴν νόσον ἐκοῦσα ἐπιτρίψαι διὰ τὴν ὀργὴν Ἀντωνίου· νοσοῦσάν τε γὰρ αὐτὴν ἀπολελοίπει καὶ οὐδὲ ἀπολείπων ἐωράκει. Ἐδόκει δ' ἀμφοτέροις ἐς πολλὰ συνοίσειν ὁ θάνατος, γυναικίου φιλοπράγμονος ἀπηλλαγμένοις, ἢ διὰ τὸν **Κλεοπάτρας** ζῆλον ἐξερρίπισε τοσόνδε πόλεμον. Τό γε μὴν πάθος ἀσθενῶς ἤνεγκεν ὁ Ἀντώνιος, ἡγούμενός τι καὶ αἴτιος γεγονέναι.*

« Enfin, les hommes d'Octave dirent ce qu'ils comptaient faire : ils étaient venus avec Octave, non parce qu'ils avaient oublié les mérites d'Antoine, mais avec l'intention d'amener les chefs à un accord ou, si Antoine refusait et continuait la guerre, de défendre Octave contre lui. Ces choses, ils les disaient aussi ouvertement quand ils approchaient des fortifications d'Antoine. Tandis que ces événements se passaient, on annonça la mort de **Fulvia**. On dit que, déprimée par les reproches d'Antoine, elle était tombée malade, et on supposait qu'elle était disposée à cette maladie à cause de la colère d'Antoine qui l'avait laissée malade et qui ne lui avait pas rendu visite même lors de son départ. La mort de cette femme turbulente qui avait provoqué une guerre si désastreuse à cause de sa jalousie envers **Cléopâtre**, fut, semble-t-il, une grande chance pour les deux parties qui en furent débarrassées. Néanmoins, Antoine en fut fort attristé parce qu'il considérait en avoir été, en un certain sens, responsable. »

70. Appien, Livre V, LXII.

*Καὶ ὁ Καίσαρ ἔτι ἐπικαλῶν « Τὴν μὲν Ἰταλίαν, » ἔφη, « κάμῃ σὺν αὐτῇ, Μανίος καὶ **Φουλβία** καὶ Αεῦκιος ἐπολέμου· ὁ δὲ Πομπήιος οὐ πρότερον, ἀλλὰ νῦν Ἀντωνίῳ θαρρῶν ἐπιβέβηκε τῆς παραλίου. » Καὶ ὁ Κοκκήιος « Οὐκ Ἀντωνίῳ θαρρῶν, » εἶπεν, « ἀλλὰ ὑπ' Ἀντωνίου πεμφθείς. Οὐ γὰρ ἐπικρύψω σε, ὅτι καὶ τὴν ἄλλην Ἰταλίαν ἐπιδραμεῖται ναυτικῶ πολλῶ ναυτικὸν οὐκ ἔχουσαν, εἰ μὴ διαλύσεσθε ὑμεῖς. » Ὁ δὲ Καίσαρ (οὐ γὰρ ἀμελῶς ἤκουσε τοῦ τεχνάσματος) ἐπισχῶν ὀλίγον εἶπεν· « Ἄλλ' οὐ χαιρήσει Πομπήιος, κακὸς κακῶς καὶ νῦν ἐκ Θουρίων ἐξελαθείς. » Καὶ ὁ Κοκκήιος τὰ ἀμφίλογα πάντα κατιδὼν ἐπῆγε τὸν **Φουλβίας** θάνατον καὶ τρόπον αὐτοῦ, ὅτι πρὸς τὴν ὀργὴν Ἀντωνίου δυσχεράνασά τε νοσήσειε καὶ τὴν νόσον ἐπιτρίψειεν ὑπὸ τῆς δυσθυμίας, οὐκ ἰδόντος αὐτὴν οὐδὲ νοσοῦσαν Ἀντωνίου, ὡς αἴτιον τῆς γυναικὶ θανάτου γενόμενον· ἐκποδῶν δὲ κάκεινης γενομένης, οὐδενὸς ὑμῖν ἐνδεῖν ἔτι ἔφη « πρὸς ἀλλήλους πλὴν ἀληθεῦσαι, περὶ ὧν ὑπενοήσατε. »*

« Octave répéta ses accusations et dit : « Manius, **Fulvia** et Lucius ont déclaré la guerre à l'Italie, et à moi aussi bien qu'à l'Italie ; et Pompée, sans être attaqué, fait actuellement des incursions sur la côte, encouragé par Antoine. » Cocceius répondit : « Non pas encouragé par Antoine, mais sous sa direction ; je ne te cacherai pas que le reste de l'Italie, qui manque de défenses navales, sera attaqué par une flotte puissante à moins que tu ne fasses la paix. » Octave, qui sentait tout le poids de cette suggestion astucieuse, réfléchit un moment et dit alors : « Mais cela ne plaira vraiment pas à Pompée. Il vient

d'être repoussé de Thurium comme il le méritait. » Ensuite Cocceius, terminant la polémique, parla de la mort de **Fulvia** et comment cela était arrivé, en disant qu'elle était tombée malade parce qu'elle n'avait pas supporté la colère d'Antoine, et que son état s'était aggravé parce qu'il n'était pas venu la voir durant sa maladie, et qu'il était en quelque sorte la cause de la mort de son épouse. « Maintenant qu'elle est morte, continua-t-il, rien ne vous empêche plus de vous dire franchement ce que vous vous reprochez. »

71. Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, 5-6-7.

Ἀπαλλαγείς γὰρ ἐκείνου τοῦ βίου γάμῳ προσέσχε, Φουλβίαν ἀγαγόμενος τὴν Κλωδίῳ τῷ δημαγωγῷ συνοικήσασαν, οὐ ταλασίαν οὐδ' οἰκουρίαν φρονοῦν γύναιον οὐδ' ἀνδρὸς ἰδιώτου κρατεῖν ἀξιοῦν, ἀλλ' ἄρχοντος ἄρχειν καὶ στρατηγούντος στρατηγεῖν βουλόμενον, ὥστε Κλεοπάτραν διδασκάλια Φουλβία τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρασίας ὀφείλειν, πάνυ χειροήθη καὶ πεπαιδαγωγημένον ἀπ' ἀρχῆς ἀκροᾶσθαι γυναικῶν παραλαβοῦσαν αὐτόν.

« Car Antoine, renonçant à cette vie licencieuse, songea à se marier : il épousa **Fulvia**, veuve de Clodius le démagogue, femme peu faite pour les travaux et les soins domestiques, et dont l'ambition eût été fort peu flattée de maîtriser un mari simple particulier, mais qui aspirait à dominer un homme qui commandât aux autres, et à donner des ordres à un général d'armée. Aussi était-ce à **Fulvia** que **Cléopâtre** était redevable des leçons de docilité qu'avait reçues Antoine ; car c'est Fulvia qui le livra si souple et si soumis aux volontés des femmes. Comme elle était d'un caractère grave et sérieux, Antoine cherchait parfois à l'égayer par des jeux dignes d'un jeune mari ».

72. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXVIII, 1-2-3-4-5-6.

Οὕτω δ' οὖν τὸν Ἀντώνιον ἤρπασεν, ὥστε πολεμώσης μὲν ἐν Ῥώμῃ Καίσαρι Φουλβίας τῆς γυναικὸς ὑπὲρ τῶν ἐκείνου πραγμάτων, αἰωρουμένης δὲ Παρθικῆς στρατιᾶς περὶ τὴν Μεσοποταμίαν, ἧς Λαβιηγὸν οἱ βασιλέως στρατηγοὶ Παρθικὸν ἀναγορεύσαντες αὐτοκράτορα Συρίας ἐπιβατεύσειν ἔμελλον, οἴχεσθαι φερόμενον ὑπ' αὐτῆς εἰς Ἀλεξάνδρειαν, ἐκεῖ δὲ μειρακίου σχολὴν ἄγοντος διατριβαῖς καὶ παιδιαῖς χρώμενον, ἀναλίσκειν καὶ καθηδυναθεῖν τὸ πολυτελέστατον ὡς Ἀντιφῶν εἶπεν ἀνάλωμα, τὸν χρόνον. Ἦν γάρ τις αὐτοῖς σύνοδος Ἀμιμητοβίων λεγομένη, καὶ καθ' ἡμέραν εἰστίων ἀλλήλους, ἄπιστόν τινα ποιούμενοι τῶν ἀναλισκομένων ἀμετρίαν.

« Aussi s'empara-t-elle si bien de l'esprit d'Antoine, que, laissant là et sa femme **Fulvia**, qui, pour les intérêts de son mari, luttait à Rome contre César, et l'armée des Parthes, dont les généraux du roi avaient donné le commandement à Labiénus, qui avait embrassé le parti de César, et qui, déjà en Mésopotamie, à la tête de cette armée, n'attendait que le moment d'entrer en Syrie ; Antoine, dis-je, oubliant toutes ces considérations, se laissa entraîner par **Cléopâtre** à Alexandrie, où il dépensa, dans l'oisiveté, dans les plaisirs et dans des voluptés indignes de son âge, la chose la plus précieuse à l'homme au jugement d'Antiphon, le temps ».

73. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXX, 1-2-3-4-5-6.

Τοιαῦτα ληροῦντα καὶ μειρακιεύμενον τὸν Ἀντώνιον ἀγγελία δύο καταλαμβάνουσιν, ἡ μὲν ἀπὸ Ῥώμης, Λεύκιον τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ καὶ Φουλβίαν τὴν γυναῖκα πρῶτον ἀλλήλοις στασιάσαντας, εἶτα Καίσαρι πολεμήσαντας, ἀποβεβληκέναι τὰ πράγματα καὶ φεύγειν ἐξ Ἰταλίας, ἑτέρα δὲ ταύτης οὐδὲν ἐπιεικεστέρα, Λαβιηγὸν ἐπάγοντα Πάρθους τὴν ἀπ' Εὐφράτου καὶ Συρίας ἄχρι Λυδίας καὶ Ἰωνίας Ἀσίαν καταστρέφειν. Μόλις οὖν ὥσπερ ἐξυπνισθεὶς καὶ ἀποκραυπαλήσας, ὥρμησε μὲν Πάρθοις ἐνίστασθαι καὶ μέχρι Φοινίκης προῆλθε, Φουλβίας δὲ γράμματα θρήνων μεστὰ πεμπούσης, ἐπέστρεψεν εἰς τὴν Ἰταλίαν ἄγων ναῦς διακοσίας. Ἀναλαβὼν δὲ κατὰ πλοῦν τῶν φίλων τοὺς πεφευγότας, ἐπυνθάνετο τοῦ πολέμου τὴν Φουλβίαν αἰτίαν γεγονέναι, φύσει μὲν οὖσαν πολυπράγμονα καὶ θρασεῖαν, ἐλπίζουσαν δὲ τῆς

Κλεοπάτρας ἀπάξειν τὸν Ἀντώνιον, εἴ τι γένοιτο κίνημα περὶ τὴν Ἰταλίαν. Συμβαίνει δ' ἀπὸ τύχης καὶ Φουλβίαν πλέουσαν πρὸς αὐτὸν ἐν Σικυῶνι νόσφ' τελευτήσαι· διὸ καὶ μᾶλλον αἱ πρὸς Καίσαρα διαλλαγῆαι καιρὸν ἔσχον. Ὡς γὰρ προσέμειξε τῇ Ἰταλίᾳ καὶ Καῖσαρ ἦν φανερός ἐκείνῳ μὲν οὐθὲν ἐγκαλῶν, αὐτὸς δ' ὧν ἐνεκαλεῖτο τὰς αἰτίας τῇ Φουλβίᾳ προστριβόμενος, οὐκ εἶων δ' ἐξελέγγειν οἱ φίλοι τὴν πρόφασιν, ἀλλὰ διέλυον ἀμφοτέρους καὶ διήρουν τὴν ἡγεμονίαν, ὅρον ποιοῦμενοι τὸν Ἴονιον, καὶ τὰ μὲν ἑῷα νέμοντες Ἀντωνίῳ, τὰ δ' ἐσπέρια Καίσαρι, Λέπιδον δὲ Λιβύην ἔχειν ἑῶντες, ὑπατεύειν δὲ τάζαντες, ὅτε μὴ δόξειεν αὐτοῖς, φίλους ἑκατέρων παρὰ μέρος.

« Pendant qu' Antoine s'amusait ainsi à des jeux d'enfants, il reçut deux fâcheuses nouvelles : l'une de Rome, qui lui mandait que Lucius, son frère, et sa femme **Fulvia**, après s'être brouillés ensemble, s'étaient réunis pour faire la guerre à César, et qu'enfin, réduits à la dernière extrémité, ils s'étaient vus contraints de quitter l'Italie ; l'autre, plus inquiétante encore que la première, lui apprenait que Labiénus, à la tête des Parthes, subjuguait toutes les provinces d'Asie, depuis l'Euphrate et la Syrie jusqu'à la Lydie et à l'Ionie. Alors donc, se réveillant, quoiqu'à grand-peine, comme d'un long sommeil ou d'une profonde ivresse, il se mit en devoir de marcher contre les Parthes, et s'avança jusqu'en Phénicie. Mais là, ayant reçu de **Fulvia** des lettres pleines de lamentations, il se détermina à repasser en Italie, avec une flotte de deux cents navires. Dans le cours de la traversée, il recueillit ceux de ses amis qui s'étaient enfuis de Rome, lesquels lui apprirent que **Fulvia** avait été la seule cause de la guerre. Naturellement inquiète et téméraire, elle avait encore espéré arracher Antoine des bras de **Cléopâtre**, en excitant des troubles en Italie. Mais, sur ces entrefaites, et par bonheur pour Antoine, s'étant embarquée pour aller le rejoindre, elle mourut de maladie à Sicyone. Cette mort rendit beaucoup plus facile la réconciliation de César et d'Antoine ; car, dès qu'Antoine eut abordé en Italie, dès qu'on vit que César ne lui faisait personnellement aucun reproche, et qu'Antoine, de son côté, rejetait sur **Fulvia** tous les torts qu'on lui imputait, leurs amis, sans leur laisser le temps d'approfondir leurs sujets respectifs de mécontentement, les remirent en bonne intelligence, et firent entre eux un nouveau partage de l'empire, avec la mer d'Ionie pour borne : ils assignèrent à Antoine les provinces de l'Orient, à César celles de l'Occident, et laissèrent l'Afrique à Lépide ; puis ils convinrent que, quand ils ne voudraient pas exercer eux-mêmes le consulat, ils y nommeraient tour à tour chacun leurs amis ».

74. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXI, 1-2-3-4-5.

Ἐδόκει δὲ καὶ Φουλβίας ἀποικομένης χηρεῦειν Ἀντώνιος, ἔχειν μὲν οὐκ ἀρνούμενος Κλεοπάτραν, γάμῳ δ' οὐχ ὁμολογῶν ἀλλ' ἔτι τῷ λόγῳ περὶ γε τούτου πρὸς τὸν ἔρωτα τῆς Αἰγυπτίας μαχόμενος. Τοῦτον ἅπαντες εἰσηγοῦντο τὸν γάμον, ἐλπίζοντες τὴν Ὀκταοῖαν, ἐπὶ κάλλει τοσοῦτῳ σεμνότητῃ καὶ νοῦν ἔχουσαν, εἰς αὐτὸν τῷ Ἀντωνίῳ παραγενομένην καὶ στεργθεῖσαν ὡς εἰκὸς τοιαύτην γυναῖκα, πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσεσθαι καὶ σύγκρασιν. Ὡς οὖν ἔδοξεν ἀμφοτέροις, ἀναβάντες εἰς Ῥώμην ἐπετέλουσαν τὸν Ὀκταοῖας γάμον, οὐκ ἑῶντος μὲν νόμου πρὸ δέκα μηνῶν ἀνδρὸς τελευτήσαντος γαμεῖσθαι, τῆς δὲ συγκλήτου δόγματι τὸν χρόνον ἐκείνοισι ἀνείσης.

« Depuis la mort de **Fulvia**, Antoine passait pour veuf : il ne niait point son attachement pour **Cléopâtre**, mais il n'avouait pas lui être uni par le mariage ; car, sur ce point, la raison lui fournissait encore des armes pour combattre sa passion et l'empêcher d'épouser l'**Égyptienne**. Tout le monde s'accorda à proposer le mariage d'**Octavia** et d'Antoine, dans l'espérance que cette femme, qui joignait à une grande beauté beaucoup de prudence et de gravité, une fois unie à Antoine, et fixant sa tendresse, comme il était vraisemblable avec un tel mérite, maintiendrait l'harmonie entre César et lui, et deviendrait ainsi la sûreté de l'un et de l'autre. César et Antoine agréèrent ce projet : ils retournèrent à Rome, et célébrèrent incontinent les noces, bien que la loi défendît aux veuves de se remarier avant qu'il se fût écoulé dix mois depuis la mort de leur mari ; mais **Octavia** fut dispensée de l'observation de la loi par un décret du Sénat ».

75. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXV, 1-2-3-4-5-6-7-8.

Ἐνταῦθα τὴν **Ὀκταουίαν** -- συνέπλει γὰρ ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος αὐτῶ -- δεηθεῖσαν ἀποπέμπει πρὸς τὸν ἀδελφόν, ἔγκυον μὲν οὖσαν, ἤδη δὲ καὶ δευτέρον ἐξ αὐτοῦ θυγάτριον ἔχουσαν. Ἡ δ' ἀπαντήσασα καθ' ὁδὸν Καίσαρι καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικίηναν, ἐνετύγχανε πολλὰ ποτνωμένη καὶ πολλὰ δεομένη μὴ περιδεῖν αὐτὴν ἐκ μακαριωτάτης γυναικὸς ἀθλιωτάτην γενομένην. Νῦν μὲν γὰρ ἅπαντας ἀνθρώπους εἰς αὐτὴν ἀποβλέπειν, αὐτοκράτορων δυεῖν τοῦ μὲν γυναῖκα τοῦ δ' ἀδελφὴν οὖσαν· « εἰ δὲ τὰ χεῖρω κρατήσῃεν » ἔφη « καὶ γένοιτο πόλεμος, ὑμῶν μὲν ἀδελφὸν ὅτι κρατεῖν ἢ κρατεῖσθαι πέπρωται, τὰ ἐμὰ δ' ἀμφοτέρως ἄθλια. » Τούτοις ἐπικλασθεὶς ὁ Καῖσαρ ἤκεν εἰρηρικῶς εἰς Τάραντα, καὶ θέαμα κάλλιστον οἱ παρόντες ἔθεῶντο, πολὺν μὲν ἐκ γῆς στρατὸν ἡσυχάζοντα, πολλὰς δὲ ναῦς ἀτρέμα πρὸς τοῖς αἰγιαλοῖς ἐχούσας, αὐτῶν δὲ καὶ φίλων ἀπαντήσεις καὶ φιλοφροσύνας. Εἰστία δ' Ἀντώνιος πρότερος, καὶ τοῦτο τῇ ἀδελφῇ Καίσαρος δόντος. Ἐπεὶ δ' ὠμολόγητο Καίσαρα μὲν Ἀντωνίῳ δοῦναι δύο τάγματα πρὸς τὸν Παρθικὸν πόλεμον, Ἀντώνιον δὲ Καίσαρι χαλκεμβόλους ἑκατόν, **Ὀκταουία** τῶν ὠμολογημένων χωρὶς ἤτησατο τῶ μὲν ἀδελφῶ παρὰ τοῦ ἀνδρὸς εἴκοσι μυριάωνας, τῶ δ' ἀνδρὶ παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ στρατιώτας χιλίους. Οὕτω δ' ἀλλήλων διακριθέντες, ὁ μὲν εὐθὺς εἶχετο τοῦ πρὸς Πομπήιον πόλεμον Σικελίας ἐφιέμενος, Ἀντώνιος δ' **Ὀκταουίαν** μετὰ τῶν ἐξ ἐκείνης καὶ τοὺς ἐκ **Φουλβίας** παῖδας αὐτῶ παρακαταθέμενος, εἰς τὴν Ἀσίαν ἀπεπέρασεν.

« Là, **Octavia**, sa femme, qui était partie de Grèce avec lui, et qui, après avoir eu une seconde fille, était alors de nouveau enceinte, le conjura de lui permettre d'aller trouver son frère ; et Antoine y consentit. **Octavia** rencontra César en chemin, et eut une conférence avec lui, en présence de ses deux amis, Mécène et Agrippa : elle le supplia, de la manière la plus pressante, de ne pas permettre qu'elle, qui était la plus heureuse des femmes, devînt de toutes la plus malheureuse. « Maintenant, dit-elle, tout le monde a les yeux fixés sur moi, comme étant femme d'un des triumvirs et sœur d'un autre. Or, si les pires conseils l'emportent, et que la guerre s'allume, il est douteux à qui des deux le destin accordera la victoire ; mais, quant à moi, il est certain que, de quelque côté qu'elle se déclare, mon sort sera toujours malheureux. » César, attendri par les discours d'**Octavia**, se rendit à Tarente avec des dispositions pacifiques. C'était un magnifique spectacle que de voir près du rivage une nombreuse armée qui semblait immobile, et à la rade une flotte puissante qui se tenait à l'ancre, tandis que les chefs et les amis des deux partis se visitaient réciproquement et se donnaient les plus touchants témoignages d'amitié. Antoine reçut le premier César à souper ; car César voulut bien, par amour pour sa sœur, lui céder la priorité. Après qu'ils furent convenus que César donnerait à Antoine deux légions pour la guerre contre les Parthes, et Antoine à César cent galères à proues d'airain, **Octavia** demanda en outre à son mari vingt brigantins pour son frère, et à son frère mille hommes de plus pour Antoine. Ces conventions faites, on se sépara : César alla incontinent faire la guerre au jeune Pompée, pour reconquérir sur lui la Sicile ; et Antoine, après lui avoir remis entre les mains **Octavia**, avec ses deux enfants et ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, reprit la route de l'Asie ».

76. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LIV, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ὀκταουίαν δὲ Καῖσαρ ὑβρίσθαι δοκοῦσαν, ὡς ἐπανήλθεν ἐξ Ἀθηνῶν, ἐκέλευσε καθ' ἑαυτὴν οἰκεῖν. Ἡ δ' οὐκ ἔφη τὸν οἶκον ἀπολείπειν τοῦ ἀνδρός, ἀλλὰ κάκεινον αὐτόν, εἰ μὴ δι' ἑτέρας αἰτίας ἔγνωκε πολεμεῖν Ἀντωνίῳ, παρεκάλει τὰ καθ' ἑαυτὴν ἔαν, ὡς οὐδ' ἀκοῦσαι καλόν, εἰ τῶν μεγίστων αὐτοκράτορων ὁ μὲν δι' ἔρωτα γυναικός, ὁ δὲ διὰ ζηλοτυπίαν εἰς ἐμφύλιον πόλεμον Ῥωμαίους κατέστησε. Ταῦτα δὲ λέγουσα μᾶλλον ἐβεβαίον δι' ἔργων. Καὶ γὰρ ᾗκει τὴν οἰκίαν ὡσπερ αὐτοῦ παρόντος ἐκείνου, καὶ τῶν τέκνων οὐ μόνον τῶν ἐξ ἑαυτῆς, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐκ **Φουλβίας** γεγονότων καλῶς καὶ μεγαλοπρεπῶς ἐπεμελεῖτο· καὶ τοὺς πεμπομένους ἐπ' ἀρχάς τινας ἢ πράγματα τῶν Ἀντωνίου φίλων ὑποδεχομένη, συνέπραττεν ὧν παρὰ Καίσαρος δεηθεῖεν. Ἄκουσα δ' ἔβλαπτε διὰ τούτων Ἀντώνιον· ἐμισεῖτο γὰρ ἀδικῶν γυναικὰ τοιαύτην. Ἐμισήθη δὲ καὶ διὰ τὴν διανέμησιν ἣν ἐποίησατο τοῖς τέκνοις ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, τραγικὴν καὶ ὑπερήφανον καὶ μισορρώμιον φανεῖσαν. Ἐμπλήσας γὰρ ὄχλου τὸ γυμνάσιον, καὶ θέμενος ἐπὶ βήματος ἀργυροῦ δύο θρόνους χρυσοῦς, τὸν μὲν ἑαυτῶ, τὸν δὲ **Κλεοπάτρα**, καὶ τοῖς παισὶν ἑτέρους ταπεινότερους, πρῶτον μὲν ἀπέφηνε **Κλεοπάτραν** βασιλίσσαν Αἰγύπτου καὶ Κύπρου καὶ Λιβύης καὶ Κοίλης Συρίας, συμβασιλεύοντος

αὐτῇ Καισαρίωνος, ὃς ἐκ Καίσαρος ἐδόκει τοῦ προτέρου γεγονέναι, **Κλεοπάτραν** ἔγκυον καταλιπόντος· δεύτερον δὲ τοὺς ἐξ αὐτοῦ καὶ **Κλεοπάτρας** υἱοὺς βασιλεῖς βασιλέων ἀναγορευσας, Ἀλεξάνδρῳ μὲν Ἀρμενίαν ἀπένειμε καὶ Μηδίαν καὶ τὰ Πάρθων ὅταν ὑπαγάγηται, Πτολεμαίῳ δὲ Φοινίκην καὶ Συρίαν καὶ Κιλικίαν. Ἄμα δὲ καὶ προήγαγε τῶν παίδων Ἀλέξανδρον μὲν ἐσθῆτι τε] Μηδικῇ τιάραν καὶ κίταριν ὀρθὴν ἐχούσῃ, Πτολεμαῖον δὲ κρηπίσι καὶ χλαμύδι καὶ καυσία διαδηματοφόρῳ κεκοσμημένον· αὕτη γὰρ ἦν σκευὴ τῶν ἀπ' Ἀλεξάνδρου βασιλέων, ἐκείνη δὲ Μήδων καὶ Ἀρμενίων. Ἀσπασαμένων δὲ τῶν παίδων τοὺς γονεῖς, τὸν μὲν Ἀρμενίων φυλακὴν περιέστατο, τὸν δὲ Μακεδόνων. **Κλεοπάτρα** μὲν γὰρ καὶ τότε καὶ τὸν ἄλλον χρόνον εἰς πλῆθος ἐξιοῦσα στολὴν ἐτέραν] ἱερὰν Ἴσιδος ἐλάμβανε καὶ νέα Ἴσις ἐχρημάτιζε.

« **Octavia** ne fut pas plutôt de retour d'Athènes, que César, indigné de l'affront qu'elle avait reçu, lui ordonna de prendre un logement en son particulier ; mais elle répondit qu'elle n'abandonnerait point la maison de son mari, et dit à son frère que, s'il n'avait d'autre motif de faire la guerre à Antoine que ce qui la regardait personnellement, elle le conjurait de tout oublier. « Car il serait odieux, ajoutait-elle, que les deux plus grands chefs du monde plongeassent les Romains dans la guerre civile, l'un pour l'amour d'une femme, et l'autre par jalousie. » Du reste, la conduite d'**Octavia**, mieux encore que ses paroles, prouva ses dispositions : elle continua d'habiter la maison de son mari, comme s'il eût été présent, et éleva avec autant de soin que de magnificence, non-seulement les enfants qu'elle avait eue d'Antoine, mais ceux même qu'il avait eus de **Fulvia**. Antoine envoyait-il quelqu'un de ses amis à Rome, soit pour y briguer des charges, soit pour y poursuivre des affaires particulières ? Elle les recevait chez elle, et faisait tant auprès de son frère, qu'elle obtenait pour eux les grâces qu'ils sollicitaient. En agissant ainsi, elle fit, contre son intention, un grand tort à Antoine ; car ses injustices envers une telle femme le faisaient haïr universellement. Mais il se rendit plus odieux encore par le partage qu'il fit, à Alexandrie, aux enfants de **Cléopâtre**, partage dicté par l'orgueil, digne d'un roi de théâtre, et qui parut fait en haine des Romains. Il assembla dans le gymnase une multitude immense ; il fit dresser sur un tribunal d'argent deux trônes d'or, l'un pour lui-même, l'autre pour **Cléopâtre** ; et il déclara d'abord **Cléopâtre** reine d'Egypte, de Chypre, d'Afrique et de Cœlé Syrie, et lui donna pour collègue Césarion, qui passait pour fils de Jules César, lequel avait laissé **Cléopâtre** enceinte. Il conféra ensuite le titre de roi aux enfants qu'il avait eus d'elle : Alexandre eut l'Arménie, la Médie et le royaume des Parthes ; Ptolémée, son second fils, la Phénicie, la Syrie et la Cilicie. Il les présenta tous deux au peuple, Alexandre vêtu d'une robe médique, et ayant sur la tête la tiare pointue nommée citaris, costume des rois mèdes et arméniens, et Ptolémée couvert d'un long manteau, ayant des pantoufles aux pieds, et coiffé d'un large chapeau entouré d'un diadème, costume des successeurs d'Alexandre. Après que les deux princes eurent salué leur père et leur mère, ils furent environnés, l'un d'une garde arménienne, l'autre d'une macédonienne. Et depuis lors **Cléopâtre** ne parut plus en public que revêtue de la robe consacrée à Isis, et donna ses audiences au peuple sous le nom de Nouvelle Isis. César fit au Sénat le rapport de ce partage : par ce moyen, et en accusant souvent Antoine dans les assemblées du peuple, il le rendit l'objet de la haine universelle. Antoine, de son côté, envoya des gens à Rome pour accuser César. »

77. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LVII, 1-2-3-4-5.

Γενόμενος δ' ἀπὸ τούτων, τοῖς μὲν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνίταις Πριήνην ἔδωκεν οἰκητήριον, αὐτὸς δὲ πλεύσας εἰς Ἀθήνας πάλιν ἐν παιδιαῖς ἦν καὶ θεάτροις. ζῆλοτυποῦσα δὲ **Κλεοπάτρα** τὰς **Ὀκταουίας** ἐν τῇ πόλει τιμάς -- ἡγαπήθη γὰρ ὑπὸ τῶν Ἀθηναίων ἢ **Ὀκταουία** μάλιστα -- πολλαῖς ἀνελάμβανε φιλοτιμίαις τὸν δῆμον. Οἱ δὲ τιμάς αὐτῇ ψηφισάμενοι, πρέσβεις ἔπεμψαν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὸ ψήφισμα κομίζοντας, ὧν εἷς ἦν Ἀντώνιος ὡς δὴ πολίτης Ἀθηναῖος· καὶ δὴ καταστάς ἐπ' αὐτῆς λόγον ὑπὲρ τῆς πόλεως διεξῆλθεν. Εἰς δὲ Ῥώμην ἔπεμψε τοὺς **Ὀκταουίαν** ἐκ τῆς οἰκίας ἐκβαλοῦντας. Ἀπελθεῖν δὲ φασιν αὐτὴν τὰ μὲν τέκνα πάντα <τὰ> Ἀντωνίου μεθ' ἑαυτῆς ἔχουσαν ἄνευ τοῦ πρεσβυτάτου τῶν ἐκ **Φουλβίας** -- ἐκεῖνος γὰρ ἦν παρὰ τῷ πατρὶ -- , κλαίουσαν δὲ καὶ δυσφοροῦσαν, εἰ δόξει μία τῶν αἰτιῶν τοῦ πολέμου καὶ αὐτῇ γεγονέναι. Ῥωμαῖοι δ' ἄκτιρον οὐκ ἐκείνην ἀλλ' Ἀντώνιον, καὶ μᾶλλον οἱ **Κλεοπάτραν** ἐωρακότες οὔτε κάλλει τῆς **Ὀκταουίας** οὔθ' ὄρα διαφέρουσαν.

« Les fêtes terminées, Antoine donna et assigna pour habitation aux comédiens qu'il avait employés la ville de Priène ; puis il s'embarqua pour Athènes, où il passa de nouveau son temps en jeux et en spectacles. **Cléopâtre**, jalouse des honneurs **qu'Octavia** avait reçus en cette ville, où elle avait été comblée par les habitants de témoignages singuliers d'affection, gagna la bienveillance du peuple par ses largesses. Aussi les Athéniens lui décernèrent-ils de grands honneurs, dont ils lui envoyèrent le décret par des députés, à la tête desquels était Antoine, en sa qualité de citoyen d'Athènes : ce fut même lui qui porta la parole au nom de la ville. Vers le même temps il envoya à Rome chasser **Octavia** de sa maison. Elle en sortit, emmenant, dit-on, avec elle, tous les enfants d'Antoine, hormis l'aîné de ceux de **Fulvia**, qui était alors avec son père : elle fondait en larmes, et se désolait de pouvoir être regardée comme une des causes de la guerre civile. Les Romains gémissaient sur son sort, mais plus encore sur l'aveuglement d'Antoine, surtout ceux qui avaient vu **Cléopâtre**, laquelle ne l'emportait sur **Octavia** ni en beauté ni en jeunesse. »

78. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXXVII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ἀντωνίου δὲ γενεὰν ἀπολιπόντος ἐκ τριῶν γυναικῶν ἐπτὰ παῖδας, ὁ πρεσβύτατος Ἄντυλλος ὑπὸ Καίσαρος ἀνηρέθη μόνος· τοὺς δὲ λοιποὺς Ὀκταουία παραλαβοῦσα μετὰ τῶν ἐξ ἑαυτῆς ἔθρεψε. Καὶ Κλεοπάτραν μὲν τὴν ἐκ Κλεοπάτρας Ἰόβα τῷ χαριεστάτῳ βασιλέων συνώκισεν, Ἀντώνιον δὲ τὸν ἐκ Φουλβίας οὕτω μέγαν ἐποίησεν, ὥστε τὴν πρώτην παρὰ Καίσαρι τιμὴν Ἀγρίππου, τὴν δὲ δευτέραν τῶν Λιβίας παιδῶν ἔχόντων, τρίτον εἶναι καὶ δοκεῖν Ἀντώνιον, ἐκ δὲ Μαρκέλλου δυεῖν αὐτῇ θυγατέρων οὐσῶν, ἐνὸς δ' υἱοῦ Μαρκέλλου, τοῦτον μὲν ἅμα παῖδα καὶ γαμβρὸν ἐποίησατο Καῖσαρ, τῶν δὲ θυγατέρων Ἀγρίππα τὴν ἑτέραν ἔδωκεν. Ἐπεὶ δὲ Μάρκελλος ἐτελεύτησε κομιδῇ νεόγαμος, καὶ Καίσαρι γαμβρὸν ἔχοντα πίστιν οὐκ εὐπορον ἦν ἐκ τῶν ἄλλων φίλων ἐλέσθαι, λόγον ἢ Ὀκταουία προσήνεγκεν ὡς χρὴ τὴν Καίσαρος θυγατέρα λαβεῖν Ἀγρίππαν, ἀφέντα τὴν ἑαυτῆς. Πεισθέντος δὲ Καίσαρος πρῶτον, εἴτ' Ἀγρίππου, τὴν μὲν αὐτῆς ἀπολαβοῦσα συνώκισεν Ἀντωνίῳ, τὴν δὲ Καίσαρος Ἀγρίππας ἔγημεν. Ἀπολειπομένων δὲ τῶν Ἀντωνίου καὶ Ὀκταουίας δυεῖν θυγατέρων τὴν μὲν Δομίτιος Ἀηνοβάρβος ἔλαβε, τὴν δὲ σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητον Ἀντωνίαν Δροῦσος, ὁ Λιβίας υἱός, πρόγονος δὲ Καίσαρος. Ἐκ τούτων ἐγένετο Γερμανικὸς καὶ Κλαύδιος· ὃν Κλαύδιος μὲν ὕστερον ἤρξε· τῶν δὲ Γερμανικοῦ παιδῶν Γάιος μὲν ἄρξας ἐπιφανῶς οὐ πολὺν χρόνον ἀνηρέθη μετὰ τέκνου καὶ γυναικός, Ἀγριππῖνα δ' υἱὸν ἐξ Ἀηνοβάρβου Λεύκιον Δομίτιον ἔχουσα, Κλαυδίῳ Καίσαρι συνώκησε· καὶ θέμενος τὸν υἱὸν αὐτῆς Κλαύδιος Νέρωνα Γερμανικὸν προσωνόμασεν. Οὗτος ἄρξας ἐφ' ἡμῶν ἀπέκτεινε τὴν μητέρα καὶ μικρὸν ἐδέησεν ὑπ' ἐμπληξίας καὶ παραφροσύνης ἀνατρέψαι τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν, πέμπτος ἀπ' Ἀντωνίου κατ' ἀριθμὸν διαδοχῆς γενόμενος.

« Antoine laissa sept enfants de ses trois femmes : Antyllus, l'aîné de ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, fut le seul que César fit mourir ; **Octavia** prit les autres, et les fit élever avec les siens. Elle maria la jeune **Cléopâtre**, fille de **Cléopâtre** et d'Antoine, à Juba, le plus aimable des rois. Elle éleva Antonius, second fils de **Fulvia**, à une telle fortune, qu'après Agrippa, qui tenait le premier rang auprès de César, et après les fils de **Livia**, qui occupaient le second, il était lui-même le troisième en puissance et en crédit. **Octavia** avait eu de Marcellus, son premier mari, deux filles et un fils, nommé aussi Marcellus, lequel fut adopté par César, qui le choisit pour gendre. César fit épouser à Agrippa une des filles d'**Octavia** ; mais, le jeune Marcellus étant mort peu de temps après son mariage, comme César ne trouvait pas facilement parmi ses amis un gendre qui méritât sa confiance, **Octavia** lui proposa de marier Agrippa, qui répudierait sa fille, à la veuve de Marcellus. César, d'abord, et ensuite Agrippa, agréèrent cette proposition ; et **Octavia** reprit sa fille : elle la maria au jeune Antonius, et Agrippa épousa la fille de César. Il restait encore deux filles d'Antoine et d'**Octavia** : l'une fut mariée à Domitius Énonbarbus ; et l'autre, nommée Antonia, aussi célèbre par sa beauté que par sa vertu, épousa Drusus, fils de **Livia** et beau-fils de César. De ce mariage naquirent Germanicus et Claude, lequel fut depuis empereur. Des enfants de Germanicus, l'un, Caius, après un règne fort court, qu'il signala par sa démence, fut tué avec sa femme et sa fille ; l'autre, Agrippine, qui avait de son mari Énonbarbus un fils nommé Lucius Domitius, épousa en secondes noces l'empereur Claude, lequel adopta le fils de sa femme, et le nomma Néron

Germanicus. C'est ce même Néron qui a régné de nos jours, qui a tué sa mère, et qui, par ses débauches et ses folies, a été sur le point de renverser l'empire romain. Il était le cinquième descendant d'Antoine. »

79. Dion Cassius, Livre XLVI, LVI.

Ταῦτά τε οὖν οὕτω διέλαχον, ἵνα αὐτοὶ τε τὰ ἰσχυρότατα λάβωσι καὶ τοῖς ἄλλοις δόξαν τοῦ μὴ καὶ τῶν πάντων ὀριγνᾶσθαι παράσχωσι, καὶ προσσυνέθεντο τῶν τε ἐχθρῶν σφῶν σφαγὰς ποιήσασθαι, καὶ Λέπιδον μὲν ἐς τὴν τοῦ Δεκίμου χώραν ὑπατον ἀποδειχθέντα τὴν τε Ῥώμην καὶ τὴν λοιπὴν Ἰταλίαν διὰ φυλακῆς ἔχειν, ἐκείνους δὲ ἐπὶ τε τὸν Βροῦτον καὶ ἐπὶ τὸν Κάσιον στρατεύσασθαι. Καὶ αὐτὰ καὶ ὄρκους ἐπιστώσαντο. Καὶ μετὰ τοῦτο τοὺς στρατιώτας, ὅπως καὶ ἐπήκοοι δῆθεν καὶ μάρτυρες τῶν ὠμολογημένων σφίσι γένωνται, συγκαλέσαντες ἐδημηγόρησαν ὅσα καὶ εὐπρεπὲς καὶ ἀσφαλὲς ἦν αὐτοῖς εἰπεῖν. Κάν τούτῳ οἱ τοῦ Ἀντωνίου στρατιῶται τὴν θυγατέρα τὴν τῆς Φουλουίας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, ἣν ἐκ τοῦ Κλωδίου εἶχε, τῷ Καίσαρι καίτοι ἐτέραν ἡγνημένῳ προεξένησαν, τοῦ Ἀντωνίου δῆλον ὅτι τοῦτο κατασκευάσαντος. Καὶ ὃς οὐκ ἀπηρνήσατο· οὐδὲ γὰρ ἐμποδισθήσεσθαι τι ἐκ τῆς ἐπιγαμίας πρὸς ἃ κατὰ τοῦ Ἀντωνίου πράξειν ἡμελλεν ἐνόμισε· τὰ τε γὰρ ἄλλα καὶ τὸν πατέρα τὸν Καίσαρα οὐδέν τι ἤττον ἐκ τῆς πρὸς τὸν Πομπήιον συγγενείας πάνθ' ὅσα ἠθέλησε κατ' αὐτοῦ πράξαντα ἠπίστατο.

« Ils réglèrent ce partage par le sort, en vue de s'emparer, eux, des provinces les plus fortes, et de faire croire aux autres qu'ils ne les convoitaient pas toutes ; ils arrêtaient aussi qu'ils mettraient à mort leurs ennemis, que Lepidus, élu consul à la place de Decimus, aurait la garde de Rome et du reste de l'Italie, tandis que les deux autres marcheraient contre Brutus et contre Cassius. Ils confirmèrent ces stipulations par des serments. Après cela, ayant convoqué leurs soldats pour qu'ils entendissent leurs conventions et en fussent témoins, ils leur parlèrent en termes convenables et discrets. En même temps, les soldats d'Antoine, évidemment à son instigation, s'entremirent pour marier César, bien qu'il fût fiancé à une autre, avec la fille que sa femme **Fulvia** avait eue de Clodius. Celui-ci ne s'y refusa pas; il ne voyait en effet, dans ce mariage, aucun empêchement à ses projets ultérieurs contre Antoine : car il savait que son père César n'en avait pas moins, malgré son alliance avec Pompée, exécuté tout ce qu'il avait voulu contre lui. »

80. Dion Cassius, Livre XLVII, VIII.

Ἐκεῖνος μὲν οὖν πολλοὺς, ὅσους γε καὶ ἠδυνήθη, διεσώσατο· ὃ τε Λέπιδος τῷ τε ἀδελφῷ τῷ Παύλῳ ἐς Μίλητον ἐκδρᾶναι ἐπέτρεψε, καὶ πρὸς τοὺς ἄλλους οὐκ ἀπαραίτητος ἦν· ὁ δὲ Ἀντώνιος ὠμῶς καὶ ἀνηλεῶς οὐχ ὅτι τοὺς ἐκτεθέντας ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐπικουρησαί τι αὐτῶν ἐπιχειρήσαντας ἔκτεινε. Τὰς τε κεφαλὰς σφῶν, εἰ καὶ σιτούμενος ἐτύγγανεν, ἐπεσκόπει, καὶ ἐπὶ πλεῖστον τῆς τε ἀνοσιωιάτης καὶ τῆς οἰκτροτάτης αὐτῶν ὄψεως ἐνεπίμπλατο. Καὶ ἦ γε Φουλουία πολλοὺς καὶ αὐτὴ καὶ κατ' ἐχθραν καὶ διὰ χρήματα, καὶ ἔστιν οὐδὲ γιγνωσκομένους ὑπὸ τοῦ ἀνδρός, ἐθανάτωσεν· ἐνὸς γοῦν τινος κεφαλὴν ἰδὼν εἶπεν ὅτι « τοῦτον οὐκ ἠπιστάμην ». Ὡς δ' οὖν καὶ ἡ τοῦ Κικέρωνός ποτε ἐκομίσθη σφίσι (φεύγων γὰρ καὶ καταληφθεὶς ἐσφάγη), ὁ μὲν Ἀντώνιος πολλὰ αὐτῷ καὶ δυσχερῆ ἐξονειδίσας ἔπειτ' ἐκέλευσεν αὐτὴν ἐκφανέστερον τῶν ἄλλων ἐν τῷ βήματι προτεθῆναι, ἵν' ὄθεν κατ' αὐτοῦ δημηγορῶν ἠκούετο, ἐνταῦθα μετὰ τῆς χειρὸς τῆς δεξιᾶς, ὥσπερ ἀπετέμνητο, ὀρθῶτο· ἡ δὲ δὴ Φουλουία ἐς τε τὰς χεῖρας αὐτὴν πρὶν ἀποκομισθῆναι ἐδέξατο, καὶ ἐμπικραμένη οἱ καὶ ἐμπύσσασα ἐπὶ τε τὰ γόνατα ἐπέθηκε, καὶ τὸ στόμα αὐτῆς διανοίξασα τὴν τε γλῶσσαν ἐξείλκυσε καὶ ταῖς βελόναις αἷς ἐς τὴν κεφαλὴν ἐχρήτο κατεκέντησε, πολλὰ ἅμα καὶ μαρὰ προσεπισκώπτουσα. Καὶ οὗτοι δ' οὖν ὅμως ἔσωσάν τινας, παρ' ὧν γε καὶ πλείω χρήματα ἔλαβον ἢ τελευτησάντων εὐρήσειν ἠέλπισαν· καὶ ἵνα γε μὴ κεναὶ αἱ ἐν τοῖς λευκώμασι χῶραι τῶν ὀνομάτων αὐτῶν ᾧσιν, ἐτέρους ἀντενεγραψαν. Πλήν γε ὅτι τὸν θεῖον ὁ Ἀντώνιος, πολλὰ τῆς μητρὸς τῆς ἑαυτοῦ τῆς Ἰουλίας ἰκετευσάσης, ἀφῆκεν, οὐδὲν ἄλλο χρηστὸν εἰργάσατο.

« César donc sauva tous ceux qu'il put ; Lepidus aussi permit à son frère Paulus de s'enfuir à Milet, et ne se montra point inexorable à l'égard des autres ; mais Antoine faisait cruellement et sans pitié mourir non seulement les proscrits, mais encore ceux qui avaient essayé de secourir quelqu'un d'entre eux. Il

examinait leurs têtes, même lorsqu'il se trouvait à table, et restait longtemps à se rassasier de ce funeste et déplorable spectacle. **Fulvia** aussi, tant pour satisfaire sa haine particulière que pour avoir leur argent, fit mourir beaucoup de citoyens, dont quelques-uns n'étaient même pas connus de son mari. C'est ainsi qu'en voyant la tête de l'un d'eux Antoine s'écria : « Je ne le connaissais pas. » Quand la tête de Cicéron leur fut enfin apportée (arrêté dans sa fuite, il avait été mis à mort), Antoine, après lui avoir adressé de sanglants reproches, ordonna de l'exposer sur les Rostres, plus en vue que les autres, afin qu'en ce même endroit d'où le peuple l'avait entendu parler contre lui, il l'y pût voir, la main droite coupée ; **Fulvia** prit la tête dans ses mains, avant qu'on l'emportât, et, après l'avoir insultée par des paroles amères et avoir craché dessus, elle la plaça sur ses genoux ; puis, lui ouvrant la bouche, elle en tira la langue, qu'elle perça avec les aiguilles dont elle se servait pour parer sa tête, tout en l'accablant de railleries criminelles. Tous les deux, cependant, épargnèrent quelques proscrits dont ils reçurent plus d'argent qu'ils n'espéraient en retirer de leur mort; et, pour ne pas laisser vides, sur les tables de proscription, la place occupée par leurs noms, ils leur substituèrent d'autres victimes. Ainsi donc, excepté la grâce de son oncle, accordée aux instantes supplications de sa mère Julia, Antoine ne fit rien d'honnête. »

81. Dion Cassius, Livre XLVIII, IV.

Τότε μὲν δὴ ταῦτ' ἐγένετο, τῷ δὲ ἐχομένῳ ἔτει ὀνόματι μὲν ὃ τε Σερουίλιος ὁ Πούπλιος καὶ ὁ Ἀντώνιος ὁ Λούκιος, ἔργῳ δὲ οὗτός τε καὶ ἡ Φουλουία ὑπάτευσαν· τοῦ τε γὰρ Καίσαρος πενθερὰ καὶ τοῦ Ἀντωνίου γυνὴ οὕσα τὸν τε Λέπιδον ὑπὸ νοθείας παρ' οὐδὲν ἤγε καὶ αὐτὴ τὰ πράγματα διεχειρίζεν, ὥστε μῆτε τὴν βουλὴν μῆτε τὸν δῆμον ἄλλο τι παρὰ τὸ ἐκείνη δοκοῦν χρηματίζειν. Τοῦ γοῦν Λουκίου αὐτοῦ σπουδάζοντος ἐπινικία τινων ἐν ταῖς Ἄλπεσιν οἰκούντων, ὡς καὶ νικήσαντός σφας, πέμψαι, τέως μὲν ἡ Φουλουία ἀντέλεγεν, οὐδεὶς οἱ συνεχώρησεν, ἐπεὶ δὲ ἐκείνη θεραπευθεῖσα ἐπέτρεψε, πάντες ἐψηφίσαντο, ὥστε τῷ μὲν λόγῳ τὸν Ἀντώνιον καθ' ὧν περ κεκρατηκέναι ἔλεγεν (οὔτε γὰρ ἔπραξέ τι νικητηρίων ἄξιον, οὐθ' ὅλως ἡγεμονίαν ἐν τοῖς χωρίοις ἐκείνοις ἔσχε), τῇ δ' ἀληθείᾳ τὴν Φουλουίαν καὶ τιμηθῆναι --- καὶ πομπεῦσαι. Πολὺ γοῦν πλεῖον ἐκείνου, ἅτε καὶ ἀληθέστερον, ἐσεμνύετο· τὸ γὰρ δοῦναι τι ἐξουσίαν τῆς τῶν νικητηρίων πέμψεως μείζον τοῦ διεορτάσαι αὐτὰ παρ' ἐτέρου λαβόντα ἦν. Πλήν γε ὅτι τὴν τε σκευὴν τὴν ἐπινικίον ὁ Λούκιος ἐνεδύσατο καὶ τοῦ ἄρματος ἐπέβη, τά τε ἄλλα τὰ καθήκοντα ἐπὶ τοῖς τοιοῦτοις ἔπραξεν, αὐτὴ ἡ Φουλουία τὴν πανήγυριν, ὑπηρετῆ ἐκείνῳ χρωμένη, ποιεῖν ἔδοξεν. Ἦχθη δὲ ἐν τῇ πρώτῃ τοῦ ἔτους ἡμέρα. Καὶ ἐπὶ τε τούτῳ ὁ Λούκιος ἐξ ἴσου τῷ Μαρίῳ ἐσεμνύετο, ὅτι ἐν τῇ νομηνίᾳ αὐτὴν, ἐν ἣ ὑπάτευσεν ἤρξατο, ἐπετέλεσε· καὶ προσέτι καὶ ὑπὲρ ἐκείνον ἠγάλλετο, λέγων αὐτὸς μὲν ἐθελοντῆς τά τε τῆς πομπῆς κοσμήματα ἀποτεθεῖσθαι καὶ τὴν βουλὴν ἐν τῇ ἀγοραίῳ στολῆ ἠθροικέναι, τὸν δὲ δὴ Μάριον ἄκοντα αὐτὰ πεποιηκέναι. Προσετίθει τε ὅτι ἐκείνῳ μὲν ἢ τις ἢ οὐδεὶς στέφανος ἐδόθη, αὐτὸς δὲ ἄλλους τε καὶ παρὰ τοῦ δήμου κατὰ φυλὴν, ὃ μηδενὶ τῶν προτέρων ἐγεγόνει, διὰ τε τὴν Φουλουίαν καὶ διὰ τὰ χρήματα ἃ λάθρα τισὶν ἀνάλωσεν, ἔλαβεν.

« L'année suivante, furent consuls : de nom, P. Servilius et Lucius Antoine ; en réalité, César et **Fulvia**. Belle-mère de César et femme d'Antoine, **Fulvia** ne s'inquiétait en rien de Lepidus, à cause de son indolence, et dirigeait seule les affaires, de telle sorte que ni le sénat ni le peuple ne décidaient rien contre son gré. Ainsi Lucius ayant ardemment désiré triompher de certains peuples des Alpes comme s'il les eût vaincus, tant que **Fulvia** s'y opposa, personne n'y consentit : mais une fois que, cédant à ses assiduités, elle eut accordé la permission, tous discernèrent cet honneur au consul, en sorte que si, en apparence, ce fut Antoine (il n'avait rien fait qui méritât le triomphe, ni même exercé aucun commandement dans ces contrées), ce fut, en réalité, **Fulvia** qui reçut les honneurs et le triomphe pour les peuples qu'Antoine prétendait avoir vaincus. Aussi s'en montrait-elle, et à juste titre, bien plus fière que lui : car accorder à quelqu'un la permission de triompher, c'était plus que de célébrer les fêtes d'un triomphe qu'on tient d'un autre. Si ce n'est que Lucius se revêtit de la toge, monta sur le char de triomphe, et accomplit les cérémonies usitées en pareilles circonstances, **Fulvia** sembla se servir de son ministère pour présider à cette solennité. Ce triomphe eut lieu le premier jour de l'année. Lucius, en raison de cette coïncidence, se vanta d'être l'égal de Marius, parce qu'il avait obtenu son triomphe au commencement même de l'année où il était consul pour la première fois ; bien mieux, il se mettait au-dessus de lui,

prétendant que, lui, il avait volontairement déposé les ornements du triomphe et qu'il avait, revêtu de la toge, assemblé le sénat, tandis que Marius ne l'avait fait qu'à regret. Il ajoutait qu'on avait à peine donné une ou deux couronnes à Marius, au lieu que lui, il en avait, entre autres, reçu du peuple une par tribu, chose qui n'était arrivée à personne auparavant, tout cela grâce à **Fulvia** et à l'argent quelle avait secrètement distribué. »

82. Dion Cassius, Livre XLVIII, V.

*Ἐν δ' οὖν τῷ ἔτει τούτῳ ἕξ τε τὴν Πρώμην ὁ Καῖσαρ ἀφίκετο, καὶ τὰ νομιζόμενα ἐπὶ τῇ νίκῃ ποιήσας πρὸς τε τὴν διοίκησιν καὶ πρὸς τὴν διαγωγὴν τῶν πραγμάτων ἐτρέπετο. Ὁ τε γὰρ Λέπιδος, τὰ μὲν τῷ φόβῳ αὐτοῦ τὰ δὲ καὶ τῇ τῆς γνώμης ἀσθενείᾳ, οὐδὲν ἐνεωτέρισε· καὶ ὁ Λούκιος ἢ τε **Φουλουία**, ὡς καὶ συγγενεῖς καὶ κοινωνοὶ τῆς ἡγεμονίας αὐτῷ ὄντες, ἡσύχασαν τὴν γε πρώτην. Προϊόντος γὰρ δὴ τοῦ χρόνου διηνέχθησαν, οἱ μὲν ὅτι τοῦ μέρους τῆς τῶν ἀγρῶν νομῆς τοῦ τῷ Ἀντωνίῳ προσήκοντος οὐ μετέσχον, ὁ δὲ ὅτι τὰ στρατεύματα παρ' αὐτῶν οὐκ ἀντέλαβε. Κάκ τούτων ἢ τε συγγένεια αὐτῶν ἢ ἐκ τῆς ἐπιγαμίας διελύθη, καὶ πρὸς πόλεμον ἐμφανῆ προήχθησαν. Ὁ γὰρ Καῖσαρ τὴν χαλεπότητα τῆς πενθερᾶς μὴ φέρων (ἐκεῖνη γὰρ μᾶλλον ἢ τῷ Ἀντωνίῳ διαφέρεσθαι δοκεῖν ἐβούλετο) τὴν θυγατέρα αὐτῆς ὡς καὶ παρθένον ἔτι οὖσαν, ὃ καὶ ὄρκῳ ἐπιστώσατο, ἀπεπέμψατο, οὐκ ὀκνήσας οὔτε εἰ τοσοῦτον ἄλλως ἢ γυνὴ πεπαρθνευῆσθαι παρ' αὐτῷ χρόνον νομισθεῖν, οὔτε πρὸς τὴν παρασκευὴν τῶν ἐσομένων εἰ ἐκ πολλοῦ δόξειεν αὐτὸ προβεβουλευκέναι. Γενομένου δὲ τούτου οὐδὲν ἔτι φίλιον ἐποίουν, ἀλλ' ὃ τε Λούκιος μετὰ τῆς **Φουλουίας** τῶν τε πραγμάτων, ὡς καὶ ὑπὲρ τοῦ Μάρκου ταῦτα δρῶν, ἀντελαμβάνετο καὶ οὐδενὸς αὐτῷ ὑφίετο (διὰ γὰρ τὴν πρὸς τὸν ἀδελφὸν εὐσέβειαν καὶ ἐπωνυμίαν ἐαυτῷ Πιέταν ἐπέθετο), καὶ ὁ Καῖσαρ τὸν μὲν Μᾶρκον οὐδὲν δῆθεν ἠτιᾶτο, μὴ καὶ ἐκπολεμώσειεν αὐτὸν τὰ ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἔθνη διέποντα, ἐκείνοις δὲ δὴ καὶ ἐπεκάλει καὶ ἀντέπραπτεν ὡς καὶ παρὰ τὴν γνώμην αὐτοῦ πάντα ποιῶσι καὶ δυναστείας ἰδίας ἐπιθυμοῦσιν.*

« Cette année-là, César vint à Rome, et, après avoir accompli les cérémonies légales relativement à sa victoire, il tourna ses vues vers la direction et l'administration des affaires. Lepidus, en effet, moitié par crainte de César, moitié par faiblesse de caractère, s'était abstenu de toute innovation. Quant à Lucius et à **Fulvia**, comme ils avaient avec lui des liens de parenté et partageaient avec lui l'autorité, ils restèrent tranquilles dans les premiers moments. Plus tard, en effet, ils se divisèrent : Lucius et **Fulvia**, parce qu'ils n'avaient pas eu dans la distribution des terres la part qui revenait à Antoine ; César, parce qu'il n'avait pas reçu d'eux les légions promises. Par suite de ces différends, les liens résultant du mariage furent dissous, et on en vint à une guerre ouverte. César, ne supportant pas l'humeur altière de sa belle-mère (c'était avec elle plus qu'avec Antoine qu'il voulait paraître en désaccord), lui renvoya sa fille comme si elle était encore vierge, chose qu'il affirma par serment, sans s'inquiéter en rien si l'on croirait à la virginité d'une femme demeurée si longtemps chez lui, ou s'il ne passerait pas pour avoir arrêté depuis longtemps cette résolution afin de se ménager l'avenir. Après la répudiation, il n'y eut plus d'amitié entre eux ; Lucius, secondé par **Fulvia**, s'empara des affaires sous le prétexte de prendre les intérêts de Marc Antoine, et ne fit aucune concession (dans son amour pour son frère il s'était attribué à lui-même le surnom de Piétas) ; César n'en faisait nullement retomber la faute sur Marcus, de peur de mettre les armes aux mains d'un homme qui administrait les provinces d'Asie : il n'accusait que Lucius et **Fulvia**, et s'opposait à leurs résolutions comme s'ils agissaient en tout contrairement aux intentions de Marcus et désiraient dominer pour leur compte. »

83. Dion Cassius, Livre XLVIII, VI.

Ἦν δὲ ἐν τῇ κληρουχία ἀμφοτέροις ἢ πλείστη τῆς δυνάμεως ἐλπίς, καὶ διὰ τοῦθ' ὑπὲρ αὐτῆς πρῶτον ἀρξάμενοι διεφέροντο. Ὁ τε γὰρ Καῖσαρ αὐτὸς πᾶσιν τοῖς τε ἑαυτῷ καὶ τοῖς τῷ Ἀντωνίῳ συστρατευσαμένοις ἤθελεν αὐτὴν κατὰ τὰς συνθήκας τὰς μετὰ τὴν νίκην αὐτοῖς γενομένας, ὅπως ἕς εὐνοϊάν σφας ὑπαγάγεται, ποιήσασθαι· καὶ ἐκεῖνοι τὴν τε ἐπιβάλλουσαν τοῖς σφετέροις κληρουχῆσαι καὶ τὰς πόλεις αὐτοῖ ἀποικίσαι ἠζίουσαν, ἵνα τὴν ἰσχὴν αὐτῶν σφετερίσωνται. Καὶ γὰρ ἐτοιμώτατον ἀμφοτέροις ἐδόκει εἶναι τὰ τῶν ἀόπλων τοῖς συμπολεμήσασιν χαρίσασθαι. Ὡς γοῦν παρὰ τὴν δόξαν αὐτῶν πολλῇ

ταραχὴ ἐγίνετο καὶ τὸ πρᾶγμα ἐς πόλεμον προήγετο (πᾶσαν γὰρ κατ' ἀρχὰς τὴν Ἰταλίαν, πλὴν εἴ τί τις τῶν ἐστρατευμένων ἐν δωρεᾷς μέρει λαβὼν ἢ καὶ ἐκ τοῦ δημοσίου πριάμενος εἶχε, μετὰ τε τῆς δουλείας καὶ μετὰ τῆς ἄλλης κατασκευῆς τοὺς δεσπότας ὁ Καῖσαρ ἀφηρεῖτο καὶ ἐκείνοις ἐδίδου, καὶ διὰ τοῦτο τῶν κτημάτων ἀποστερούμενοι δεινῶς πρὸς αὐτὸν ἠγανάκτου), μετεβάλλοντο ἢ τε **Φουλουία** καὶ ὁ ὕπατος, πλείω δύναμιν ἐν τοῖς ἐτέροις τοῖς ἀδικουμένοις σχήσειν ἐλπίσαντες, καὶ τῶν μὲν ληψομένων τοὺς ἀγροὺς ἠμέλησαν, πρὸς δὲ ἐκείνους, ἅτε καὶ πλείονας ὄντας καὶ ὄργην δικαίαν ὑπὲρ ὧν ἀπεστεροῦντο ποιουμένους, ἐτράποντο. Κάκ τούτου ὑπολαμβάνοντες αὐτοὺς ὡς ἐκάστους καὶ συνήροντο καὶ συνίστων, ὥστε καὶ τοὺς ἐν τῷ πρὶν τὸν Καῖσαρα φοβουμένους τότε προστατῶν ἐπιλαβομένους ἀναθαρσῆσαι καὶ μηδενοῦς εἶτι τῶν οἰκείων ἀφείσθαι· καὶ γὰρ καὶ τῷ Μάρκῳ ταῦτα συνδοκεῖν ἐνόμιζον.

« Les uns et les autres mettaient dans la distribution des terres leur plus grand espoir de puissance, et c'est pour cela qu'ils en firent leur premier motif de dissension. César voulait, conformément aux conventions arrêtées à la suite de la victoire, faire lui-même le partage à ses propres soldats et à ceux d'Antoine, afin de s'attirer leur faveur ; Lucius et **Fulvia** prétendaient assigner aux leurs la part qui leur revenait et envoyer eux-mêmes les colonies dans les villes, afin de se les attacher du même coup. Les uns et les autres, en effet, regardaient comme le moyen le plus expéditif de donner à ceux qui avaient combattu pour eux les biens de ceux qui n'avaient pas d'armes. Mais comme, contrairement à leur opinion, il s'éleva un grand tumulte et que la guerre menaçait car, d'abord, dans toute l'Italie, à la réserve des portions possédées par quelques vétérans, qui les avaient soit en rentes comme récompense, soit achetées de l'Etat, César enlevait aux maîtres leurs terres avec leurs esclaves et tout le reste de leur mobilier pour en faire don aux soldats ; ce qui donnait lieu, de la part des citoyens dépouillés, à une violente irritation contre lui. **Fulvia** et le consul changèrent de conduite, espérant trouver une ressource plus grande dans les victimes de cette mesure : ils négligèrent ceux qui devaient recevoir des terres pour tourner leurs vues du côté des citoyens, plus nombreux, qui, pour avoir été dépouillés, faisaient éclater une juste colère. C'est pourquoi, les prenant sous leur protection, ils prêtèrent leur aide à chacun d'eux et en formèrent une ligue, de telle sorte que ceux qui, auparavant, redoutaient César, maintenant qu'ils se sentaient soutenus, reprirent courage, et ne cédèrent plus rien de ce qui leur appartenait, croyant cette conduite approuvée aussi de Marcus. »

84. Dion Cassius, Livre XLVIII, VII.

Τούτους τε οὖν ὃ τε Λούκιος καὶ ἡ **Φουλουία** προσεποιούντο, καὶ τοῖς ἐτέροις τοῖς ἀμφὶ τὸν Καῖσαρα οὐδὲν προσέκρουον. Οὐ γὰρ ὡς οὐ δέον αὐτοὺς κληρουχῆσαι τινα προεβάλλοντο, ἀλλὰ ἀρκοῦντα αὐτοῖς τὰ τῶν ἀντιπολεμησάντων σφίσιν ἀπέφαινον, καὶ μάλιστα ὅτι καὶ χωρία καὶ ἐπιπλα τὰ μὲν εἶτι τότε ὄντα τὰ δὲ καὶ πεπραμένα ἀπεδείκνυσαν, ὧν τὰ μὲν αὐτὰ τῶν δὲ τὴν τιμὴν ἔφασκον αὐτοῖς δοθῆναι χρῆναι. Εἰ δ' οὖν μηδὲ ταῦτά σφίσι ἀρκέσειε, ταῖς γε ἐκ τῆς Ἀσίας ἐλπίσι πάντας αὐτοὺς ἀνηρτῶντο. ὥστε ταχὺ ἐκ τούτων συνέβη Καῖσαρα μὲν, ἅτε καὶ βία τὰ τῶν κεκτημένων τι ἀφαιρούμενον καὶ πόνους ὑπὲρ αὐτῶν καὶ κινδύνους πᾶσιν ὁμοίως προσάγοντα, ἀμφοτέροις αὐτοῖς προσκροῦσαι, ἐκείνους δὲ δὴ, οἷς μῆτε τι ἀποστεροῦντάς τινα καὶ ἐκ τῶν ὑπαρχόντων σφίσι τὴν πλήρωσιν τῶν ἐπαγγελιῶν ἀμαχεῖ τοῖς ληψομένοις αὐτὰ ὑποδεικνύντας, ἐκατέρους προσθέσθαι. Ἐκ τε οὖν τούτων καὶ ἐκ τοῦ λιμοῦ, ὃς τότε τῆς θαλάσσης τῆς μὲν κατὰ Σικελίαν ὑπὸ τοῦ Σέξτου τῆς δὲ ἐν τῷ Ἰονίῳ κόλπῳ ὑπὸ Γναίου Δομίτιου Ἀηνοβάρβου κατεχομένης δεινῶς αὐτοὺς ἐπίεσεν, ἐν πολλῇ ἀμηχανίᾳ ὁ Καῖσαρ ἐγένετο. Ὁ γὰρ Δομίτιος ἦν μὲν τῶν σφαγέων, ἐκ δὲ δὴ τῆς μάχης τῆς πρὸς Φιλίπποις γενομένης διαφυγὼν ναυτικόν τι συνεκρότησε, καὶ τοῦ τε κόλπου χρόνον τινὰ ἐκράτησε καὶ τὰ τῶν ἐναντίων ἐπὶ πλεῖστον ἔφθειρε.

« Ainsi Lucius et **Fulvia** attiraient à eux les citoyens sans offenser en rien les partisans de César. Ils ne contestaient pas, en effet, l'obligation de distribuer des terres, mais ils prétendaient que celles de leurs adversaires étaient suffisantes, surtout vu qu'ils indiquaient des biens et des meubles, les uns maintenant encore disponibles, les autres vendus, dont il fallait, disaient-ils, donner aux soldats les uns en nature, les autres en argent. Si ces ressources ne suffisaient pas, ils tenaient tous les esprits en suspens par l'espoir de ce qui devait venir d'Asie. Ces manœuvres eurent pour résultat de faire promptement encourir

à César, qui dépouillait violemment les possesseurs de leurs biens et exposait tout le monde également à des fatigues et à des dangers, le mécontentement des deux partis : tandis que Lucius et **Fulvia**, qui ne dépouillaient personne, et qui se faisaient fort de remplir avec les ressources existantes leurs promesses envers ceux qui devaient avoir part à la distribution, se concilièrent les uns et les autres. Cette conduite, surtout quand, la mer étant fermée du côté de la Sicile par Sextus, et dans le golfe Ionique par Cneius Domitius Ahenobarbus, on était vivement pressé par la famine, mettait César dans un grand embarras. Domitius, en effet, était un des meurtriers; après s'être échappé de la bataille de Philippes, il rassembla une flotte assez considérable, domina quelque temps sur le golfe et fit beaucoup de mal à ses ennemis. »

85. Dion Cassius, Livre XLVIII, X.

*Ὡς οὖν ταῦτά τε οὕτως ἐγένετο, καὶ στρατιῶται ἐς Ἰβηρίαν ὑπὸ τοῦ Καίσαρος προπεμφθέντες θόρυβόν τέ τινα ἐν Πλακεντία ἐποίησαν, καὶ οὐ πρότερον πρὶν χρήματα παρὰ τῶν ἐπιχωρίων λαβεῖν κατέστησαν, καὶ προσέτι καὶ ὑπὸ τοῦ Καλήνου τοῦ τε Οὔεντιδίου τὴν Γαλατίαν τὴν ὑπὲρ τὰς Ἄλπεις ἐχόντων ἐκωλύθησαν ὑπερβαλεῖν αὐτάς, ἐφοβήθη τε ὁ Καῖσαρ μὴ καὶ σφαλῆ τι, καὶ καταλλαγῆναι τῇ τε **Φουλουία** καὶ τῷ ὑπάτῳ ἠθέλησεν. Ἐπειδὴ τε οὐδὲν ἰδίᾳ καὶ καθ' ἑαυτὸν προσπέμπων σφίσιν ἐπέβαινε, ἐπὶ τοὺς ἐστρατευμένους ὤρμησε καὶ δι' αὐτῶν τὰς συναλλαγὰς ἔπραττεν. Ἐκεῖνοι δὲ τούτοις ἐπαιρόμενοι καὶ τοὺς στερομένους τῆς χώρας προσποιούμενοι, Λούκιος μὲν πανταχόσε συνιστάς τε αὐτοὺς καὶ ἀπὸ τοῦ Καίσαρος ἀποσπῶν περιήει, **Φουλουία** δὲ τό τε Πραινέστε κατέλαβε καὶ προσεταιριστοὺς βουλευτάς τε καὶ ἱππέας ἔχουσα τὰ τε ἄλλα πάντα μετ' αὐτῶν ἐβουλευέτο, καὶ τὰς παραγγέλσεις ὡς ἑκασταχόσε ἐχρῆν ἔπεμπε. Καὶ τί ταῦτα θαυμάσειεν ἂν τις, ὅποτε καὶ ζῆφος παρεζώννυτο καὶ συνθήματα τοῖς στρατιώταις ἐδίδου, ἐδημηγόρει τε ἐν αὐτοῖς πολλάκις ; ὥστε καὶ ἐκεῖνα τῷ Καίσαρι προσίστασθαι.*

« Pendant que ces événements se passaient de la sorte, les soldats envoyés en avant en Espagne par César excitèrent quelque trouble dans Placentia, et ne rentrèrent dans l'ordre qu'après avoir reçu de l'argent des habitants du pays ; de plus, Calenus et Ventidius, gouverneurs de la Gaule Transalpine, les empêchèrent de franchir ces montagnes ; César craignit alors un échec, et voulut se réconcilier avec **Fulvia** et le consul. Les messages qu'il leur envoyait en son propre et privé nom n'avançant à rien, il alla trouver les Vétérans et traita par leur intermédiaire. Cette démarche enhardit Lucius et **Fulvia** : ils réunirent à leur parti tous ceux qui avaient été dépouillés de leurs terres : Lucius allait de tout côté, les formant en ligue et les détachant de César ; **Fulvia** se saisit de Préneste, et, entourée de sénateurs et de chevaliers qui lui servaient d'auxiliaires, elle délibérait avec eux sur toutes les affaires et envoyait des ordres partout où besoin était. Comment, d'ailleurs, s'en étonner, quand elle ceignait l'épée, donnait le mot d'ordre aux soldats, et souvent les haranguait, de manière à faire, en ces choses même, échec à César ? »

86. Dion Cassius, Livre XLVIII, XV.

*Ἐκείνης δ' οὖν ἐπὶ τε Γναίου Καλουίνου δεύτερον καὶ ἐπ' Ἀσινίου Πωλίονος ὑπάτων ἀλούσης καὶ τᾶλλα τὰ ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, τὰ μὲν βία τὰ δὲ ἐθελοντί, τῷ Καίσαρι προσεχώρησε· καὶ διὰ τοῦθ' ἦ τε Φουλουία πρὸς τὸν ἄνδρα μετὰ τῶν τέκνων ἀπέδρα, καὶ τῶν ἄλλων τῶν πρώτων συχνοὶ οἱ μὲν πρὸς ἐκεῖνον οἱ δὲ καὶ πρὸς τὸν Σέξτον ἐς τὴν Σικελίαν ἀπεχώρησαν. Ἦ τε Ἰουλία ἡ τῶν Ἀντωνίων μήτηρ τὸ μὲν πρῶτον ἐνταῦθα ἦλθε, καὶ πάνυ φιλικῶς ὑπὸ τοῦ Σέξτου ὑπεδέχθη, ἔπειτα δὲ πρὸς τὸν υἱὸν τὸν Μᾶρκον ὑπ' αὐτοῦ ἐπέμφθη, λόγους τέ οἱ ὑπὲρ φιλίας καὶ πρέσβεις ἄγουσα. Μετὰ τούτων τῶν τότε πρὸς τὸν Ἀντώνιον ἐκ τῆς Ἰταλίας ἐκχωρησάντων καὶ Κλαύδιος Τιβέριος Νέρων ἔφυγε. **Φρουρὰν** γάρ τινα ἐν τῇ Καμπανίᾳ εἶχε, καὶ ἐπειδὴ καθυπέριστα τὰ τοῦ Καίσαρος ἐγένετο, ἀπῆρε σὺν τε τῇ γυναικὶ Λιουία Δρουσίλλῃ καὶ σὺν τῷ υἱεὶ Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Νέρωνι, ὥστε καὶ τοῦτο ἐν τοῖς παραδοξοτάτοις συμβῆναι· ἦ τε γὰρ **Λιουία** αὐτῇ ἢ τὸν Καίσαρα τότε φυγοῦσα μετὰ ταῦτα αὐτῷ ἐγήματο, καὶ ὁ Τιβέριος οὗτος ὁ σὺν τοῖς τοκεῦσι τότε ἐκδράς τὴν αὐτοκράτορα ἀρχὴν αὐτοῦ διεδέξατο. Ταῦτα μὲν ὕστερον ἐγένετο·*

« La prise de cette ville, qui eut lieu sous le second consulat de Cneius Calvinus et le premier d'Asinius Pollion, eut pour résultat de faire passer, partie de bon gré, partie de force, le reste de l'Italie du côté de César ; **Fulvia** s'enfuit, pour cette raison, avec ses enfants, auprès de son mari, tandis qu'un grand nombre de ses principaux partisans se retirèrent, les uns vers Antoine, les autres vers Sextus, en Sicile. Julia, mère des Antoinés, se rendit d'abord dans cette contrée, où elle reçut un accueil tout amical de la part de Sextus, qui ensuite l'envoya, avec des ambassadeurs, porter à son fils des ouvertures de paix. Parmi les fugitifs qui alors quittèrent l'Italie pour aller rejoindre Antoine, se trouvait Claudius Tiberius Néron. Il commandait une garnison dans la Campanie ; quand César eut le dessus, il partit avec sa femme, **Livia Drusilla**. Et avec son fils, Tiberius Claudius Néron, ce qui donna lieu à une chose des plus étranges : car cette même **Livia**, qui alors fuyait César, l'épousa dans la suite et ce même Tibère, qui alors s'échappait avec ses parents, fut son successeur à l'empire. Mais cela n'eut lieu que plus tard. »

87. Dion Cassius, Livre XLVIII, XXVIII.

*Πράσσοντος δὲ αὐτοῦ ταῦτα ὁ Καῖσαρ τὰς τε δυνάμεις (ἐκ γὰρ τῆς Γαλατίας ἤδη παρῆν) ἤθροισε, καὶ Πούπλιον μὲν Σερουίλιον Ροῦλλον πρὸς Βρεντέσιον, Ἀγρίππαν δὲ ἐπὶ Σειφοῦντα ἐπέμψε· καὶ οὗτος μὲν βία τὴν πόλιν εἶλε, τῷ δὲ δὴ Σερουιλίῳ ὁ Ἀντώνιος ἐξαίφνης προσπεσὼν πολλοὺς μὲν ἔφθειρε πολλοὺς δὲ καὶ παρεστήσατο. Συνεργαζόμενοι τε οὖν αὐτῶν ἐς τὸν πόλεμον, καὶ διαπεμπόντων πρὸς τε τὰς πόλεις καὶ πρὸς τοὺς ἐστρατευμένους, ὁπόθεν τινὰ ὠφελίαν προσλήψεσθαι ἐνόμιζον, ἢ τε ἄλλη Ἰταλία αὐθις ἐταράσσετο καὶ ἡ Ῥώμη ὅτι μάλιστα, καὶ οἱ μὲν ἤδη πρὸς ἐκάτερον μεθίσταντο, οἱ δὲ ἐμελλον. Μετεώρων δὲ αὐτῶν τε {καὶ} ἐκείνων καὶ τῶν συμπολεμησόντων σφίσι δὲ ὄντων, ἡ **Φουλουία** ἐν Σικυῶνι, ἐν ἣ ἦν, ἐτελεύτησε. Καὶ αἰτίαν μὲν ὁ Ἀντώνιος τοῦ θανάτου αὐτῆς πρὸς τε τὸν τῆς **Κλεοπάτρας** ἔρωτα καὶ πρὸς τὴν ἐκείνης ἀσέλγειαν ἔσχεν· ὡς δ' οὖν τοῦτ' ἠγγέλθη, τὰ τε ὄπλα ἀμφοτέροι καταθέντο καὶ συνηλλάγησαν, εἴτ' οὖν ὄντως ἐκπολεμούμενοι πρότερον ὑπὸ τῆς **Φουλουίας**, εἴτε καὶ πρόφασιν τὸν θάνατον αὐτῆς πρὸς τὸ παρ' ἀλλήλων δέος, ὥστε καὶ ἀντιπάλους καὶ τὰς δυνάμεις καὶ τὰς ἐλπίδας ἔχοντες, ποιησάμενοι. Κάν τούτῳ Καῖσαρ μὲν Σαρδῶ τε καὶ Δελματιάν τὴν τε Ἰβηρίαν καὶ τὴν Γαλατίαν, Ἀντώνιος δὲ πάντα τὰ ἄλλα τὰ ὑπὲρ τὸν Ἰόνιον, τὰ τε ἐν τῇ Εὐρώπῃ καὶ τὰ ἐν τῇ Ἀσίᾳ τοῖς Ῥωμαίοις ὄντα, ἀπέλαχε· τὰ τε γὰρ ἐν τῇ Λιβύῃ ἔθνη ὁ Λέπιδος καὶ τὴν Σικελίαν ὁ Σέξτος εἶχε.*

« Pendant qu'Antoine était ainsi occupé, César, qui était déjà de retour de la Gaule, rassembla ses troupes, et envoya P. Servilius Rullus à Brindes, et Agrippa à Sipunte. Ce dernier emporta la ville de vive force ; quant à Servilius, Antoine, fondant sur lui à l'improviste, lui tua un grand nombre de soldats et en amena un grand nombre à passer de son côté. Cette rupture des deux rivaux et les secours qu'ils envoyaient solliciter des villes et des vétérans dont ils pensaient avoir quelque aide, remplirent de nouveaux troubles l'Italie, et Rome surtout ; ceux-ci se rangèrent immédiatement au parti de l'un ou de l'autre ; ceux-là différencèrent. Tandis que les chefs et ceux qui allaient combattre pour leur cause étaient en suspens, **Fulvia** mourut à Sicyone, où elle demeurait. On accusa Antoine d'avoir causé cette mort par son amour pour **Cléopâtre** et par les débordements de son amante. Quoi qu'il en soit, à la nouvelle de cette mort, on déposa les armes de part et d'autre, soit que réellement **Fulvia** eût été entre eux la première cause de la guerre, soit qu'ils se fissent de sa mort un prétexte pour cacher la crainte que leur inspirait mutuellement l'égalité de leurs forces et de leurs espérances. César eut alors en partage la Sardaigne et la Dalmatie, avec l'Espagne et la Gaule ; Antoine eut tous les pays au-delà de la mer Ionienne qui, tant en Europe qu'en Asie, appartenaient à Rome ; car Lepidus occupait la province de Libye, et Sextus la Sicile. »

88. Dion Cassius, Livre LI, XV.

*Ἀντώνιος μὲν δὴ καὶ **Κλεοπάτρα**, πολλῶν μὲν τοῖς Αἰγυπτίοις πολλῶν δὲ καὶ τοῖς Ῥωμαίοις κακῶν αἰτίοι γενόμενοι, οὕτω τε ἐπολέμησαν καὶ οὕτως ἐτελεύτησαν, ἐν τε τῷ αὐτῷ τρόπῳ ἐταριχεύθησαν, κὰν τῇ αὐτῇ θήκῃ ἐτάφησαν. Ἔσχον δὲ τὴν τε φύσιν τῆς ψυχῆς καὶ τὴν τύχην τοῦ βίου τοιάνδε. Ὁ μὲν συνεῖναι τε τὸ δέον οὐδενὸς ἤσσαν ἐγένετο καὶ πολλὰ ἀφρόνως ἐπραξεν, ἀνδρεία τε ἐν τισὶ διέπρεψε καὶ ὑπὸ δειλίας*

συχνὰ ἐσφάλη, τῇ τε μεγαλοψυχίᾳ καὶ τῇ δουλοπρεπείᾳ ἐξ ἴσου ἐχρήτο, καὶ τὰ τε ἀλλότρια ἤρπαζε καὶ τὰ οἰκεῖα προίετο, ἠλέει τε ἀλόγως συχνοὺς καὶ ἐκόλαζεν ἀδίκως πλείονας· κάκ τούτων ἰσχυρότατός τε ἐξ ἀσθενεστάτου καὶ πλουσιώτατος ἐξ ἀπορωτάτου γενόμενος οὐδετέρου αὐτῶν ἀπώνητο, ἀλλὰ καὶ τὸ κράτος τὸ τῶν Ῥωμαίων μόνος ἔξιν ἐπίσας αὐτὸς ἑαυτὸν ἀπέκτεινε. **Κλεοπάτρα** δὲ ἄπληστος μὲν Ἀφροδίτης ἄπληστος δὲ χρημάτων γενομένη, καὶ πολλῇ μὲν φιλοτιμίᾳ φιλοδόξῳ πολλῇ δὲ καὶ περιφρονήσει θρασεῖα χρησαμένη, τὴν τε βασιλείαν τὴν τῶν Αἰγυπτίων ὑπ' ἔρωτος ἐκτήσατο, καὶ τὴν τῶν Ῥωμαίων λήψεσθαι δι' αὐτοῦ ἐπίσασα ταύτης τε ἐσφάλη καὶ ἐκείνην προσαπόλεσε, δύο τε ἀνδρῶν Ῥωμαίων τῶν καθ' ἑαυτὴν μεγίστων κατεκράτησε, καὶ διὰ τὸν τρίτον ἑαυτὴν κατεχρήσατο. οὗτοι μὲν δὴ τοιοῦτοί τε ἐγένοντο καὶ οὕτως ἀπήλλαξαν· τῶν δὲ δὴ παίδων αὐτῶν Ἀντυλλος μὲν, καίτοι τὴν τε τοῦ Καίσαρος θυγατέρα ἠγγυημένος καὶ ἐς τὸ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἠρῶον, ὃ ἡ **Κλεοπάτρα** ἐπεποιήκει, καταφυγὼν, εὐθύς ἐσφάγη, Καισαρίων δὲ ἐς Αἰθιοπίαν φεύγων κατελήφθη τε ἐν τῇ ὁδῷ καὶ διεφθάρη. Ἡ τε **Κλεοπάτρα** Ἰούβα τῷ τοῦ Ἰούβου παιδί συνώκησε· τούτῳ γὰρ ὁ Καῖσαρ τραφέντι τε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ καὶ συστρατευσάμενῳ οἱ ταύτην τε καὶ τὴν βασιλείαν τὴν πατρῶν ἔδωκε, καὶ αὐτοῖς καὶ τὸν Ἀλέξανδρον καὶ τὸν Πτολεμαῖον ἐχαρίσατο. Ταῖς τε ἀδελφίδαῖς, ἃς ἐκ τοῦ Ἀντωνίου ἡ **Ὀκταουία** ἀνήρητό τε καὶ ἐτετρόφει, χρήματα ἀπὸ τῶν πατρῶν ἀπένειμε. Καὶ τῷ Ἰούλλῳ τῷ τοῦ Ἀντωνίου τῆς τε **Φουλονίας** υἱεὶ τοὺς ἐξελευθέρους αὐτοῦ πάνθ' ὅσα τελευτῶντάς σφας καταλιπεῖν αὐτῷ κατὰ τοὺς νόμους ἔδει, παραχρῆμα δοῦναι ἐκέλευσε.

« Antoine et **Cléopâtre**, après avoir causé beaucoup de maux tant aux Égyptiens qu'aux Romains, combattirent et moururent de la sorte : ils furent embaumés de la même manière et ensevelis dans le même tombeau. Leur caractère naturel et leur fortune dans la vie furent à peu près ce que je vais dire. L'un ne fut inférieur à personne pour l'intelligence, et pourtant fit beaucoup de choses insensées; en plusieurs circonstances il se distingua par son courage, sa lâcheté le fit échouer dans bien des entreprises ; son âme était également magnanime et servile ; il ravissait le bien d'autrui et prodiguait le sien ; souvent capable de compassion, plus souvent encore de cruauté. Aussi, après être de très faible devenu très fort, de très pauvre très riche, il ne tira pas le moindre profit d'aucun de ces avantages, et, au moment où il se tua lui-même, il avait l'espoir de posséder seul l'empire romain. **Cléopâtre**, insatiable de voluptés, insatiable de richesses, tantôt pleine d'une noble ambition et tantôt d'une audacieuse impudence, conquit par l'amour le royaume d'Égypte, et, quand elle espérait lui devoir encore l'empire romain, elle échoua et perdit le sien. Elle subjuga les deux plus grands hommes parmi les Romains de son temps, et se donna elle-même la mort à cause du troisième. Voilà ce que furent ces personnages et de quelle manière ils terminèrent leur vie. Quant à leurs enfants, Antyllus, quoique fiancé à la fille de César et réfugié dans la chapelle élevée à son père par **Cléopâtre**, fut immédiatement égorgé ; Césarion, qui s'enfuyait en Éthiopie, fut saisi en route et mis à mort. Cléopâtre épousa Juba, fils de Juba ; César la donna à ce prince avec le royaume de ses pères, parce qu'élevé en Italie, il lui avait prêté aide dans ses expéditions; il accorda aussi aux deux époux la grâce d'Alexandre et de Ptolémée. Ses nièces, **qu'Octavia** avait eues d'Antoine et qu'elle avait élevée, reçurent de l'argent pris sur les biens de leur père ; quant à Iulus, fils d'Antoine et de **Fulvia**, il enjoignit à ses affranchis de lui donner sur-le-champ tout ce que, d'après les lois, ils étaient tenus de laisser à leur patron. »

R) Octavia, troisième épouse de Marc Antoine.

89. Velleius Paterculus, Livre II, LXXVIII, 1.

Hoc tractu temporum Octaviam sororem Caesaris Marcus Antonius duxit uxorem.

« Vers cette date, **Octavia**, soeur de César devint la femme de Marc Antoine. Pompée était alors retourné en Sicile et Antoine dans les provinces d'outre-mer où Labiénus avait jeté le plus grand trouble ».

90. Appien, Livre V, LXIV.

Ὡν ὁ στρατὸς ὁ τοῦ Καίσαρος αἰσθανόμενοι πρέσβεις εἴλοντο τοὺς αὐτοὺς ἐς ἀμφοτέρους, οἱ τὰ μὲν ἐγκλήματα αὐτῶν ἐπέσχον ὡς οὐ κρῖναι σφίσι, ἀλλὰ διαλλάξαι μόνον ἠρημένοι, σφίσι δ' αὐτοῖς

προσελόμενοι Κοκκήιον μὲν ὡς οἰκεῖον ἀμφοῖν, ἐκ δὲ τῶν Ἀντωνίου Πολλίωνα καὶ Μαικίηναν ἐκ τῶν Καίσαρος, ἔγνωσαν Καίσαρι καὶ Ἀντωνίῳ πρὸς ἀλλήλους ἀμνηστίαν εἶναι τῶν γεγονότων καὶ φιλίαν ἐς τὸ μέλλον. Ὑπογύως δὲ Μαρκέλλου τεθνεῶτος, ὃς τὴν ἀδελφὴν Καίσαρος εἶχεν **Ὀκταουίαν**, ἐδικαίουν οἱ διαλλακταί τὴν **Ὀκταουίαν** Ἀντωνίῳ τὸν Καίσαρα ἐγγυῆσαι. Καὶ ὁ μὲν αὐτίκα ἐνηγγύα, καὶ ἠσπάζοντο ἀλλήλους, καὶ βοαὶ παρὰ τοῦ στρατοῦ καὶ εὐφημίαι πρὸς ἑκάτερον αὐτῶν ἦσαν ἄπαστοι δι' ὅλης τε τῆς ἡμέρας καὶ ἀνὰ τὴν νύκτα πᾶσαν.

« Quand les soldats d'Octave apprirent ce qui se passait, ils choisirent des ambassadeurs et envoyèrent les mêmes aux deux chefs. Ils laissèrent de côté toute récrimination parce qu'ils avaient été choisis non pour entrer dans une controverse, mais pour rétablir la paix. On y adjoignit Cocceius en tant qu'ami commun des deux, ainsi que Pollio du parti d'Antoine et Mécène de celui d'Octave. On décida d'une amnistie entre Antoine et Octave pour le passé et d'une amitié pour l'avenir. D'ailleurs, comme Marcellus, le mari de la sœur d'Octave, **Octavia**, venait de mourir, les négociateurs décidèrent que son frère la marierait à Antoine : on la maria aussitôt. Puis Antoine et Octave s'embrassèrent. Alors il y eut des acclamations de la part de tous les soldats, et on félicita chacun des généraux, sans interruption, pendant un jour et une nuit. »

91. Appien, Livre V, XCV.

Τὸν μὲν οὖν ἐπίπλουν τὸν ἐπὶ Πομπήιον ὁ Καῖσαρ ἐς νέωτα ἀνεβάλλετο· ὁ δ' Ἀντώνιος ἐπιμένειν διὰ Παρθυαίους οὐ δυνάμενος, ἀντέδωσαν ὅμως ἀλλήλοις, Καίσαρι μὲν ὁ Ἀντώνιος ναῦς ἑκατὸν εἴκοσιν, ἃς αὐτίκα πέμψας εἰς Τάραντα παρέδωκεν, Ἀντωνίῳ δὲ ὁ Καῖσαρ δισμουρίους Ἰταλοὺς ὀπλίτας, οὓς ἐπιπέμψειν ὑπισχεῖτο· ἐδώρησατο δὲ καὶ Ὀκταουία τὸν ἀδελφόν, αἰτήσασα παρ' Ἀντωνίου, δέκα φασήλοις τριηριτικοῖς, ἐπιμίκτοις ἐκ τε φορτίδων νεῶν καὶ μακρῶν, καὶ τὴν **Ὀκταουίαν** ὁ Καῖσαρ χιλίους λογάσι σωματοφύλαξιν, οὓς ἐπιλέξαιτο Ἀντώνιος. Ἐπεὶ δὲ ὁ χρόνος αὐτοῖς ἔληγε τῆς ἀρχῆς, ἢ τοῖς τρισὶν ἐμνήφιστο ἀνδράσιν, ἑτέραν ἑαυτοῖς ὄριζον πενταετίαν, οὐδὲν ἔτι τοῦ δήμου δεηθέντες. Οὕτω μὲν οὖν διεκρίθησαν ἀπ' ἀλλήλων, καὶ ὁ Ἀντώνιος εὐθὺς ἐς τὴν Συρίαν ἠπεύγετο, τὴν **Ὀκταουίαν** παρὰ τῷ ἀδελφῷ καταλιπὼν μετὰ θυγατρὸς ἤδη γενομένης αὐτοῖς.

« Alors, Octave remit son expédition contre Pompée à l'année suivante. À cause de la guerre contre les Parthes, Antoine ne pouvait attendre. Donc ils firent un échange entre eux : Antoine donna à Octave cent vingt navires, qu'il lui envoya immédiatement et les livra à Tarente, en échange de quoi Octave promit de lui envoyer vingt mille légionnaires italiens. **Octavia**, à la demande d'Antoine, fit présent à son frère de dix phaseli à trois rames - un mélange de navire de guerre et de navire marchand - et Octave lui donna pour son retour mille hommes d'élite comme gardes du corps : Antoine pouvait les choisir lui-même. Comme le terme du triumvirat se terminait pour eux, ils le prolongèrent de cinq ans sans de nouveau demander l'avis du peuple. Et alors, ils se séparèrent, Antoine rentra immédiatement en Syrie et laissa **Octavia** avec son frère, ainsi qu'une fille qui leur était née. »

92. Plutarque, Vie d'Antoine, XXXI, 1-2-3-4-5.

Ἐδόκει δὲ καὶ **Φουλβίας** ἀποιχομένης χηρεῦειν Ἀντώνιος, ἔχειν μὲν οὐκ ἀρνούμενος **Κλεοπάτραν**, γάμῳ δ' οὐχ ὁμολογῶν ἀλλ' ἔτι τῷ λόγῳ περὶ γε τούτου πρὸς τὸν ἔρωτα τῆς **Αἰγυπτίας** μαχόμενος. Τοῦτον ἅπαντες εἰσηγοῦντο τὸν γάμον, ἐλπίζοντες τὴν **Ὀκταουίαν**, ἐπὶ κάλλει τοσοῦτω σεμνότητι καὶ νοῦν ἔχουσαν, εἰς ταῦτόν τῳ Ἀντωνίῳ παραγενομένην καὶ στερχθεῖσαν ὡς εἰκὸς τοιαύτην γυναῖκα, πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσσεσθαι καὶ σύγκρασιν. Ὡς οὖν ἔδοξεν ἀμφοτέροις, ἀναβάντες εἰς Ῥώμην ἐπετέλουν τὸν **Ὀκταουίας** γάμον, οὐκ ἔδωκεν μὲν νόμον πρὸ δέκα μηνῶν ἀνδρὸς τελευτήσαντος γαμεῖσθαι, τῆς δὲ συγκλήτου δόγματι τὸν χρόνον ἐκείνοις ἀνείσης.

« Depuis la mort de **Fulvia**, Antoine passait pour veuf : il ne niait point son attachement pour **Cléopâtre**, mais il n'avouait pas lui être uni par le mariage ; car, sur ce point, la raison lui fournissait encore des armes pour combattre sa passion et l'empêcher d'épouser **l'Égyptienne**. Tout le monde s'accorda à

proposer le mariage d'**Octavia** et d'Antoine, dans l'espérance que cette femme, qui joignait à une grande beauté beaucoup de prudence et de gravité, une fois unie à Antoine, et fixant sa tendresse, comme il était vraisemblable avec un tel mérite, maintiendrait l'harmonie entre César et lui, et deviendrait ainsi la sûreté de l'un et de l'autre. César et Antoine agréèrent ce projet : ils retournèrent à Rome, et célébrèrent incontinent les noces, bien que la loi défendît aux veuves de se remarier avant qu'il se fût écoulé dix mois depuis la mort de leur mari ; mais **Octavia** fut dispensée de l'observation de la loi par un décret du Sénat ».

93. Plutarque, Vie d'Antoine, XXXV, 1-2-3-4-5-6-7-8.

Ἐνταῦθα τὴν Ὀκταουίαν -- συνέπλει γὰρ ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος αὐτῶ -- δεηθεῖσαν ἀποπέμπει πρὸς τὸν ἀδελφόν, ἔγκυον μὲν οὖσαν, ἤδη δὲ καὶ δεῦτερον ἐξ αὐτοῦ θυγάτριον ἔχουσαν. Ἡ δ' ἀπαντήσασα καθ' ὁδὸν Καίσαρι καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικίηναν, ἐνετύγχανε πολλὰ ποτνωμένη καὶ πολλὰ δεομένη μὴ περιδεῖν αὐτὴν ἐκ μακαριωτάτης γυναικὸς ἀθλιωτάτην γενομένην. Νῦν μὲν γὰρ ἅπαντας ἀνθρώπους εἰς αὐτὴν ἀποβλέπειν, αὐτοκράτορων δυεῖν τοῦ μὲν γυναιῖκα τοῦ δ' ἀδελφὴν οὖσαν· « εἰ δὲ τὰ χεῖρω κρατήσειεν » ἔφη « καὶ γένοιτο πόλεμος, ὑμῶν μὲν ἄδηλον ὅτω κρατεῖν ἢ κρατεῖσθαι πέπρωται, τὰ ἐμὰ δ' ἀμφοτέρως ἄθλια. » Τούτοις ἐπικλασθεὶς ὁ Καῖσαρ ἤκεν εἰρηρικῶς εἰς Τάραντα, καὶ θέαμα κάλλιστον οἱ παρόντες ἔθεῶντο, πολὺν μὲν ἐκ γῆς στρατὸν ἡσυχάζοντα, πολλὰς δὲ ναῦς ἀρέμα πρὸς τοῖς αἰγιαλοῖς ἐχούσας, αὐτῶν δὲ καὶ φίλων ἀπαντήσεις καὶ φιλοφροσύνας. Εἰστία δ' Ἀντώνιος πρότερος, καὶ τοῦτο τῇ ἀδελφῇ Καίσαρος δόντος. Ἐπεὶ δ' ὠμολόγητο Καίσαρα μὲν Ἀντωνίῳ δοῦναι δύο τάγματα πρὸς τὸν Παρθικὸν πόλεμον, Ἀντώνιον δὲ Καίσαρι χαλκεμβόλους ἑκατόν, Ὀκταουία τῶν ὠμολογημένων χωρὶς ἤτήσατο τῶ μὲν ἀδελφῶ παρὰ τοῦ ἀνδρὸς εἴκοσι μυριάωνας, τῶ δ' ἀνδρὶ παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ στρατιώτας χιλίους. Οὕτω δ' ἀλλήλων διακριθέντες, ὁ μὲν εὐθὺς εἶχετο τοῦ πρὸς Πομπήιον πολέμου Σικελίας ἐφιέμενος, Ἀντώνιος δ' Ὀκταουίαν μετὰ τῶν ἐξ ἐκείνης καὶ τοὺς ἐκ Φουλβίας παῖδας αὐτῶ παρακαταθέμενος, εἰς τὴν Ἀσίαν ἀπεπέρασεν.

« Là, **Octavia**, sa femme, qui était partie de Grèce avec lui, et qui, après avoir eu une seconde fille, était alors de nouveau enceinte, le conjura de lui permettre d'aller trouver son frère ; et Antoine y consentit. **Octavia** rencontra César en chemin, et eut une conférence avec lui, en présence de ses deux amis, Mécène et Agrippa : elle le supplia, de la manière la plus pressante, de ne pas permettre qu'elle, qui était la plus heureuse des femmes, devînt de toutes la plus malheureuse. « Maintenant, dit-elle, tout le monde a les yeux fixés sur moi, comme étant femme d'un des triumvirs et sœur d'un autre. Or, si les pires conseils l'emportent, et que la guerre s'allume, il est douteux à qui des deux le destin accordera la victoire ; mais, quant à moi, il est certain que, de quelque côté qu'elle se déclare, mon sort sera toujours malheureux. » César, attendri par les discours d'**Octavia**, se rendit à Tarente avec des dispositions pacifiques. C'était un magnifique spectacle que de voir près du rivage une nombreuse armée qui semblait immobile, et à la rade une flotte puissante qui se tenait à l'ancre, tandis que les chefs et les amis des deux partis se visitaient réciproquement et se donnaient les plus touchants témoignages d'amitié. Antoine reçut le premier César à souper ; car César voulut bien, par amour pour sa sœur, lui céder la priorité. Après qu'ils furent convenus que César donnerait à Antoine deux légions pour la guerre contre les Parthes, et Antoine à César cent galères à proues d'airain, **Octavia** demanda en outre à son mari vingt brigantins pour son frère, et à son frère mille hommes de plus pour Antoine. Ces conventions faites, on se sépara : César alla incontinent faire la guerre au jeune Pompée, pour reconquérir sur lui la Sicile ; et Antoine, après lui avoir remis entre les mains **Octavia**, avec ses deux enfants et ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, reprit la route de l'Asie ».

94. Plutarque, Vie d'Antoine, LIII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11.

Ἐν δὲ Ῥώμῃ βουλομένης Ὀκταουίας πλεῦσαι πρὸς Ἀντώνιον, ἐπέτρεψε Καῖσαρ, ὡς οἱ πλείους λέγουσιν οὐκ ἐκείνη χαριζόμενος, ἀλλ' ὅπως περιβρισηθεῖσα καὶ καταμεληθεῖσα πρὸς τὸν πόλεμον αἰτίαν εὐπρεπῆ παράσχοι. γενομένη δ' ἐν Ἀθήναις, ἐδέξατο γράμματα παρ' Ἀντωνίου, κελεύοντος αὐτόθι προσμένειν καὶ

τὰ περὶ τὴν ἀνάβασιν δηλοῦντος. Ἡ δὲ καίπερ ἀχθομένη καὶ νοοῦσα τὴν πρόφασιν, ὅμως ἔγραψε πυνθανομένη ποῦ κελεύει πεμφθῆναι τὰ κομιζόμενα πρὸς αὐτόν. Ἐκόμιζε δὲ πολλὴν μὲν ἐσθῆτα στρατιωτικὴν, πολλὰ δ' ὑποζύγια καὶ χρήματα καὶ δῶρα τοῖς περὶ αὐτὸν ἡγεμόσι καὶ φίλοις· ἐκτὸς δὲ τούτων στρατιώτας ἐπιλέκτους δισχιλίους, εἰς στρατηγικὰς σπεύρας κεκοσμημένους ἐκπρεπέσι πανοπλίαις. ταῦτα Νίγρος τις Ἀντωνίου φίλος ἀποσταλεὶς παρ' αὐτῆς ἔφραζε, καὶ προσετίθει τοὺς ἀξίους καὶ πρέποντας ἐπαίνους. Αἰσθημένη δ' ἡ **Κλεοπάτρα** τὴν **Ὀκταουίαν** ὁμόσε χωροῦσαν αὐτῇ, καὶ φοβηθεῖσα μὴ τοῦ τρόπου τῆ σεμνότητι καὶ τῆ Καίσαρος δυνάμει προσκτῆσαμένη τὸ καθ' ἡδονὴν ὁμιλεῖν καὶ θεραπεύειν Ἀντώνιον, ὄμαχος γένηται καὶ κρατήσῃ παντάπασι τοῦ ἀνδρός, ἐρᾶν αὐτῇ προσεποιεῖτο τοῦ Ἀντωνίου, καὶ τὸ σῶμα λεπταῖς καθήρει διαίταις· τὸ δὲ βλέμμα προσιόντος ἐκπεπληγμένον, ἀπερχομένου δὲ τηκόμενον καὶ ταπεινούμενον ὑπεφαίνετο. πραγματευομένη δὲ πολλάκις ὄφθῆναι δακρῦουσα, ταχὺ τὸ δακρῦον ἀφήρει καὶ ἀπέκρυπτεν, ὡς δὴ βουλομένη λανθάνειν ἐκεῖνον.

« Cependant, à Rome, **Octavia** voulut s'embarquer pour aller trouver Antoine ; ce que César lui permit, moins pour satisfaire le désir qu'elle en avait, comme la plupart des historiens l'écrivent, que dans l'espérance que le mépris et les outrages auxquels elle serait en butte deviendraient pour lui un prétexte précieux de faire la guerre à Antoine. En arrivant à Athènes, elle reçut des lettres de son mari, par lesquelles il lui mandait de l'attendre là, et lui apprenait l'expédition qu'il avait projetée en Asie. **Octavia** devina sans peine le motif d'un ordre si offensant pour elle ; mais néanmoins elle répondit à Antoine de lui faire savoir où il voulait qu'elle fit passer ce qu'elle lui apportait, qui consistait en une grande provision de vêtements pour les soldats, beaucoup de bêtes de somme, de l'argent et des présents considérables pour les officiers et pour ses amis. Elle lui amenait en outre deux mille hommes d'élite, tous bien équipés et couverts d'aussi belles armes que les cohortes prétoriennes. Niger, un des amis d'Antoine, fut celui qu'elle chargea de sa lettre, lequel, après avoir rempli sa commission, fit d'**Octavia** l'éloge qu'elle méritait. **Cléopâtre** sentit qu'**Octavia** venait lui disputer le cœur d'Antoine ; et, dans la crainte qu'une femme si estimable par la dignité de ses mœurs, et soutenue de toute la puissance de César, n'eût pas besoin longtemps d'employer auprès de son mari les charmes de sa conversation et l'attrait de ses caresses, pour prendre sur lui un ascendant invincible et s'en rendre entièrement maîtresse, elle feignit d'avoir pour Antoine la passion la plus violente, et exténua son corps, en réduisant excessivement sa nourriture. Toutes les fois qu'il entra chez elle, il lui trouvait le regard étonné ; et, quand il la quittait, elle avait les yeux abattus de langueur. Attentive à être vue souvent en larmes, elle se bâta de les essuyer et de les cacher, comme pour les dérober à Antoine. »

95. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LIV, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ὀκταουίαν δὲ Καῖσαρ ὑβρίσθαι δοκοῦσαν, ὡς ἐπανῆλθεν ἐξ Ἀθηνῶν, ἐκέλευσε καθ' ἑαυτὴν οἰκεῖν. Ἡ δ' οὐκ ἔφη τὸν οἶκον ἀπολείπειν τοῦ ἀνδρός, ἀλλὰ κάκεῖνον αὐτόν, εἰ μὴ δι' ἑτέρας αἰτίας ἔγνωκε πολεμεῖν Ἀντωνίῳ, παρεκάλεε τὰ καθ' ἑαυτὴν εἶναι, ὡς οὐδ' ἀκοῦσαι καλόν, εἰ τῶν μεγίστων αὐτοκρατόρων ὁ μὲν δι' ἔρωτα γυναικός, ὁ δὲ διὰ ζηλοτυπίαν εἰς ἐμφύλιον πόλεμον Ῥωμαίους κατέστησε. Ταῦτα δὲ λέγουσα μᾶλλον ἐβεβαίον δι' ἔργων. Καὶ γὰρ ᾤκει τὴν οἰκίαν ὥσπερ αὐτοῦ παρόντος ἐκεῖνου, καὶ τῶν τέκνων οὐ μόνον τῶν ἐξ ἑαυτῆς, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐκ **Φουλβίας** γεγονότων καλῶς καὶ μεγαλοπρεπῶς ἐπεμελεῖτο· καὶ τοὺς πεμπομένους ἐπ' ἀρχὰς τινας ἢ πράγματα τῶν Ἀντωνίου φίλων ὑποδεχομένη, συνέπραττεν ὧν παρὰ Καίσαρος δεηθεῖεν. Ἄκουσα δ' ἐβλαπτε διὰ τούτων Ἀντώνιον· ἐμισεῖτο γὰρ ἀδικῶν γυναικῶν τοιαύτην. Ἐμισήθη δὲ καὶ διὰ τὴν διανέμησιν ἣν ἐποιήσατο τοῖς τέκνοις ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, τραγικὴν καὶ ὑπερήφανον καὶ μισορρώμιον φανεῖσαν. Ἐμπλήσας γὰρ ὄχλου τὸ γυμνάσιον, καὶ θέμενος ἐπὶ βήματος ἀργυροῦ δύο θρόνους χρυσοῦς, τὸν μὲν ἑαυτῷ, τὸν δὲ **Κλεοπάτρα**, καὶ τοῖς παισὶν ἑτέρους ταπεινότερους, πρῶτον μὲν ἀπέφηνε **Κλεοπάτραν** βασίλισσαν Αἰγύπτου καὶ Κύπρου καὶ Λιβύης καὶ Κοίλης Συρίας, συμβασιλεύοντος αὐτῇ Καισαρίωνος, ὃς ἐκ Καίσαρος ἐδόκει τοῦ προτέρου γεγονέναι, **Κλεοπάτραν** ἔγκυον καταλιπόντος· δεύτερον δὲ τοὺς ἐξ αὐτοῦ καὶ **Κλεοπάτρας** υἱοὺς βασιλεῖς βασιλέων ἀναγορευσας, Ἀλεξάνδρῳ μὲν Ἀρμενίαν ἀπένειμε καὶ Μηδίαν καὶ τὰ Πάρθων ὅταν ὑπαγάγηται, Πτολεμαίῳ δὲ Φοινίκην καὶ Συρίαν καὶ Κιλικίαν. Ἄμα δὲ καὶ προήγαγε τῶν παίδων Ἀλέξανδρον μὲν ἐσθῆτι τε] Μηδικῇ τιάραν καὶ κίταριν ὀρθὴν ἐχούσῃ, Πτολεμαῖον δὲ κρηπίσι καὶ χλαμύδι καὶ καυσίᾳ διαδηματοφόρῳ κεκοσμημένον· αὕτη γὰρ ἦν σκευὴ

τῶν ἀπ' Ἀλεξάνδρου βασιλέων, ἐκείνη δὲ Μήδων καὶ Ἀρμενίων. Ἀσπασαμένων δὲ τῶν παίδων τοὺς γονεῖς, τὸν μὲν Ἀρμενίων φυλακὴ περιίστατο, τὸν δὲ Μακεδόνων. **Κλεοπάτρα** μὲν γὰρ καὶ τότε καὶ τὸν ἄλλον χρόνον εἰς πλῆθος ἐξιοῦσα στολὴν ἑτέραν] ἱερὰν Ἴσιδος ἐλάμβανε καὶ νέα Ἴσις ἐχρημάτιζε.

« **Octavia** ne fut pas plutôt de retour d'Athènes, que César, indigné de l'affront qu'elle avait reçu, lui ordonna de prendre un logement en son particulier ; mais elle répondit qu'elle n'abandonnerait point la maison de son mari, et dit à son frère que, s'il n'avait d'autre motif de faire la guerre à Antoine que ce qui la regardait personnellement, elle le conjurait de tout oublier. « Car il serait odieux, ajoutait-elle, que les deux plus grands chefs du monde plongeassent les Romains dans la guerre civile, l'un pour l'amour d'une femme, et l'autre par jalousie. » Du reste, la conduite d'**Octavia**, mieux encore que ses paroles, prouva ses dispositions : elle continua d'habiter la maison de son mari, comme s'il eût été présent, et éleva avec autant de soin que de magnificence, non-seulement les enfants qu'elle avait eue d'Antoine, mais ceux même qu'il avait eus de **Fulvia**. Antoine envoyait-il quelqu'un de ses amis à Rome, soit pour y briguer des charges, soit pour y poursuivre des affaires particulières ? Elle les recevait chez elle, et faisait tant auprès de son frère, qu'elle obtenait pour eux les grâces qu'ils sollicitaient. En agissant ainsi, elle fit, contre son intention, un grand tort à Antoine ; car ses injustices envers une telle femme le faisaient haïr universellement. Mais il se rendit plus odieux encore par le partage qu'il fit, à Alexandrie, aux enfants de **Cléopâtre**, partage dicté par l'orgueil, digne d'un roi de théâtre, et qui parut fait en haine des Romains. Il assembla dans le gymnase une multitude immense ; il fit dresser sur un tribunal d'argent deux trônes d'or, l'un pour lui-même, l'autre pour **Cléopâtre** ; et il déclara d'abord **Cléopâtre** reine d'Egypte, de Cypre, d'Afrique et de Cœlésyrie, et lui donna pour collègue Césarion, qui passait pour fils de Jules César, lequel avait laissé **Cléopâtre** enceinte. Il conféra ensuite le titre de roi aux enfants qu'il avait eus d'elle : Alexandre eut l'Arménie, la Médie et le royaume des Parthes ; Ptolémée, son second fils, la Phénicie, la Syrie et la Cilicie. Il les présenta tous deux au peuple, Alexandre vêtu d'une robe médique, et ayant sur la tête la tiare pointue nommée citaris, costume des rois mèdes et arméniens, et Ptolémée couvert d'un long manteau, ayant des pantoufles aux pieds, et coiffé d'un large chapeau entouré d'un diadème, costume des successeurs d'Alexandre. Après que les deux princes eurent salué leur père et leur mère, ils furent environnés, l'un d'une garde arménienne, l'autre d'une macédonienne. Et depuis lors **Cléopâtre** ne parut plus en public que revêtue de la robe consacrée à Isis, et donna ses audiences au peuple sous le nom de Nouvelle Isis. César fit au Sénat le rapport de ce partage : par ce moyen, et en accusant souvent Antoine dans les assemblées du peuple, il le rendit l'objet de la haine universelle. Antoine, de son côté, envoya des gens à Rome pour accuser César. »

96. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LVII, 1-2-3-4-5.

Γενόμενος δ' ἀπὸ τούτων, τοῖς μὲν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνίταις Πριήνην ἔδωκεν οἰκητήριον, αὐτὸς δὲ πλεύσας εἰς Ἀθήνας πάλιν ἐν παιδιαῖς ἦν καὶ θεάτροις. ζῆλοτυποῦσα δὲ **Κλεοπάτρα** τὰς **Ὀκταουίας** ἐν τῇ πόλει τιμάς -- ἠγαπήθη γὰρ ὑπὸ τῶν Ἀθηναίων ἡ **Ὀκταουία** μάλιστα -- πολλαῖς ἀνελάμβανε φιλοτιμίαις τὸν δῆμον. Οἱ δὲ τιμὰς αὐτῇ ψηφισάμενοι, πρέσβεις ἔπεμψαν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὸ ψήφισμα κομίζοντας, ὧν εἷς ἦν Ἀντώνιος ὡς δὴ πολίτης Ἀθηναῖος· καὶ δὴ καταστὰς ἐπ' αὐτῆς λόγον ὑπὲρ τῆς πόλεως διεξῆλθεν. Εἰς δὲ Ῥώμην ἔπεμψε τοὺς **Ὀκταουίαν** ἐκ τῆς οἰκίας ἐκβαλοῦντας. Ἀπελθεῖν δὲ φασιν αὐτὴν τὰ μὲν τέκνα πάντα <τὰ> Ἀντωνίου μεθ' ἑαυτῆς ἔχουσαν ἄνευ τοῦ πρεσβυτάτου τῶν ἐκ **Φουλβίας** -- ἐκεῖνος γὰρ ἦν παρὰ τῷ πατρὶ -- , κλαίουσαν δὲ καὶ δυσφοροῦσαν, εἰ δόξει μία τῶν αἰτιῶν τοῦ πολέμου καὶ αὐτῇ γεγονέαι. Ῥωμαῖοι δ' ᾤκτιρον οὐκ ἐκείνην ἀλλ' Ἀντώνιον, καὶ μᾶλλον οἱ **Κλεοπάτραν** ἐωρακότες οὔτε κάλλει τῆς **Ὀκταουίας** οὔθ' ᾧρα διαφέρουσαν.

« Les fêtes terminées, Antoine donna et assigna pour habitation aux comédiens qu'il avait employés la ville de Priène ; puis il s'embarqua pour Athènes, où il passa de nouveau son temps en jeux et en spectacles. **Cléopâtre**, jalouse des honneurs qu'**Octavia** avait reçus en cette ville, où elle avait été comblée par les habitants de témoignages singuliers d'affection, gagna la bienveillance du peuple par ses largesses. Aussi les Athéniens lui décernèrent-ils de grands honneurs, dont ils lui envoyèrent le

décret par des députés, à la tête desquels était Antoine, en sa qualité de citoyen d'Athènes : ce fut même lui qui porta la parole au nom de la ville. Vers le même temps il envoya à Rome chasser **Octavia** de sa maison. Elle en sortit, emmenant, dit-on, avec elle, tous les enfants d'Antoine, hormis l'aîné de ceux de **Fulvia**, qui était alors avec son père : elle fondait en larmes, et se désolait de pouvoir être regardée comme une des causes de la guerre civile. Les Romains gémissaient sur son sort, mais plus encore sur l'aveuglement d'Antoine, surtout ceux qui avaient vu **Cléopâtre**, laquelle ne l'emportait sur **Octavia** ni en beauté ni en jeunesse. »

97. Plutarque, Vie d'Antoine, LXXXIII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ἦκε δὲ καὶ αὐτὸς ἡμέρας ὀλίγας διαλιπὼν ἐντευζόμενος αὐτῇ καὶ παρηγορήσων. Ἡ δ' ἔτυχε μὲν ἐν στιβάδι κατακειμένη ταπεινῶς, εἰσιόντι δ' αὐτῷ μονοχίτων ἀναπηδήσασα προσπίπτει, δεινῶς μὲν ἐξηγριωμένη κεφαλὴν καὶ πρόσωπον, ὑπότρομος δὲ τῇ φωνῇ καὶ συντετηκυῖα ταῖς ὄψεσιν. Ἦν δὲ πολλὰ καὶ τῆς περὶ τὸ στέρνον αἰκίας καταφανῆ, καὶ ὅλως οὐθὲν ἐδόκει τὸ σῶμα τῆς ψυχῆς ἔχειν βέλτιον. Ἡ μέντοι χάρις ἐκείνη καὶ τὸ τῆς ὄρας ἰταμόν οὐ κατέσβεστο παντάπασιν, ἀλλὰ καίπερ οὕτως διακειμένης ἐνδοθέν ποθεν ἐξέλαμπε καὶ συνεπεφαίνετο τοῖς κινήμασι τοῦ προσώπου. Κελεύσαντος δὲ τοῦ Καίσαρος αὐτὴν κατακλιθῆναι καὶ πλησίον αὐτῆς καθίσαντος, ἤψατο μὲν τινος δικαιολογίας, εἰς ἀνάγκην καὶ φόβον Ἀντωνίου τὰ πεπραγμένα τρεπούσης· ἐνισταμένου δὲ πρὸς ἕκαστον αὐτῇ τοῦ Καίσαρος, ἐξελεγχόμενη ταχὺ πρὸς οἶκτον μεθηρμόσατο καὶ δέησιν, ὡς δὴ τις ἂν μάλιστα τοῦ ζῆν περιεχομένη. Τέλος δὲ τοῦ πλήθους τῶν χρημάτων ἀναγραφὴν ἔχουσα προσέδωκεν αὐτῷ· Σελεύκου δὲ τινος τῶν ἐπιτρόπων ἐλέγχοντος ὡς ἔνια κρύπτουσαν καὶ διακλέπτουσαν, ἀναπηδήσασα καὶ τῶν τριχῶν αὐτοῦ λαβομένη, πολλὰς ἐνεφόρει τῷ προσώπῳ πληγὰς. Τοῦ δὲ Καίσαρος μειδιῶντος καὶ καταπαύοντος αὐτήν, "ἀλλ' οὐ δεινόν" εἶπεν "ὦ Καῖσαρ, εἰ σὺ μὲν ἠξίωσας ἀφικέσθαι πρὸς ἐμὲ καὶ προσειπεῖν οὕτω πράττουσαν, οἱ δὲ δοῦλοί μου κατηγοροῦσιν, εἴ τι τῶν γυναικείων ἀπεθέμην, οὐκ ἐμαυτῇ δήπουθεν, ἢ τάλαινα, κόσμον, ἀλλ' ὅπως **Ὀκταουία** καὶ **Λιβία** τῇ σῆ μικρὰ δοῦσα, δι' ἐκείνων ἰλεῶ σου τύχοιμι καὶ πραότερον;" τούτοις ὁ Καῖσαρ ἤδετο, παντάπασιν αὐτὴν φιλοψυχεῖν οἰόμενος. Εἰπὼν οὖν ὅτι καὶ ταῦτα ἐπιτρέπει καὶ τᾶλλα πάσης ἐλπίδος αὐτῇ χρήσεται λαμπρότερον, ὄψετο ἀπίων, ἐξηπατηκέναι μὲν οἰόμενος, ἐξηπατημένος δὲ μᾶλλον.

« César l'obligea de se remettre au lit, et s'assit auprès d'elle : alors elle entreprit de se justifier, en rejetant tout ce qui s'était fait sur la nécessité des conjonctures, et sur la crainte que lui inspirait Antoine. Mais, comme elle se vit arrêtée sur chaque article et convaincue par les faits mêmes, elle ne songea plus qu'à exciter la compassion de César, et eut recours aux prières, afin de lui laisser croire qu'elle désirait ardemment de vivre. Elle finit par lui remettre un état de toutes ses richesses. Séleucus, un de ses trésoriers, lui reprocha d'en dissimuler et d'en soustraire une partie : elle se lève aussitôt, le saisit aux cheveux, et lui donne plusieurs coups sur le visage. César se prit à rire de cet emportement, et voulut la calmer. « N'est-ce pas chose horrible, César, lui dit-elle, que, quand tu n'as pas dédaigné de venir me voir et me parler dans l'état déplorable où je suis, mes propres domestiques viennent me faire un crime d'avoir mis en réserve quelques bijoux de femme, que j'ai détournés, non pour m'en parer, moi malheureuse, mais pour en faire quelques légers présents à ta sœur **Octavia**, et à **Livia**, ton épouse, afin que leur protection te rende plus clément et plus doux envers moi. » César fut ravi de l'entendre parler ainsi, ne doutant point qu'elle n'eût repris l'amour de la vie : il lui donna tout ce qu'elle avait retenu de bijoux ; et, après l'avoir assurée qu'il la traiterait au-delà même de ses espérances, il prit congé d'elle, et se retira, persuadé qu'il l'avait trompée, mais étant lui-même sa dupe. »

98. Plutarque, Vie d'Antoine, LXXXVII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ἀντωνίου δὲ γενεὰν ἀπολιπόντος ἐκ τριῶν γυναικῶν ἐπτὰ παῖδας, ὁ πρεσβύτατος Ἀντυλλος ὑπὸ Καίσαρος ἀνηρέθη μόνος· τοὺς δὲ λοιποὺς **Ὀκταουία** παραλαβοῦσα μετὰ τῶν ἐξ ἑαυτῆς ἔθρεψε. Καὶ **Κλεοπάτραν** μὲν τὴν ἐκ **Κλεοπάτρας** Ἰόβα τῷ χαριεστάτῳ βασιλέων συνόκησεν, Ἀντώνιον δὲ τὸν ἐκ **Φουλβίας** οὕτω μέγαν ἐποίησεν, ὥστε τὴν πρώτην παρὰ Καίσαρι τιμὴν Ἀγρίππου, τὴν δὲ δευτέραν τῶν **Λιβίας** παιδῶν ἐχόντων, τρίτον εἶναι καὶ δοκεῖν Ἀντώνιον, ἐκ δὲ **Μαρκέλλου** δυεῖν αὐτῇ θυγατέρων οὐσῶν, ἐνὸς δ' υἱοῦ

Μαρκέλλου, τοῦτον μὲν ἅμα παῖδα καὶ γαμβρὸν ἐποίησατο Καῖσαρ, τῶν δὲ θυγατέρων Ἀγρίππα τὴν ἑτέραν ἔδωκεν. Ἐπεὶ δὲ Μάρκελλος ἐτελεύτησε κομιδῇ νεόγαμος, καὶ Καῖσαρι γαμβρὸν ἔχοντα πίστιν οὐκ εὐπορον ἦν ἐκ τῶν ἄλλων φίλων ἐλέσθαι, λόγον ἢ **Ὀκταουία** προσήνεγκεν ὡς χρὴ τὴν Καῖσαρος θυγατέρα λαβεῖν Ἀγρίππαν, ἀφέντα τὴν ἑαυτῆς. Πεισθέντος δὲ Καῖσαρος πρῶτον, εἴτ' Ἀγρίππου, τὴν μὲν αὐτῆς ἀπολαβοῦσα συνώκισεν Ἀντωνίῳ, τὴν δὲ Καῖσαρος Ἀγρίππας ἔγημεν. Ἀπολειπομένων δὲ τῶν Ἀντωνίου καὶ **Ὀκταουίας** δυεῖν θυγατέρων τὴν μὲν Δομίτιος Ἀηνοβάρβος ἔλαβε, τὴν δὲ σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητον Ἀντωνίαν Δροῦσος, ὁ **Λιβίας** υἱός, πρόγονος δὲ Καῖσαρος. Ἐκ τούτων ἐγένετο Γερμανικὸς καὶ Κλαύδιος· ὧν Κλαύδιος μὲν ὕστερον ἦρξε· τῶν δὲ Γερμανικοῦ παίδων Γάιος μὲν ἄρξας ἐπιφανῶς οὐ πολὺν χρόνον ἀνηρέθη μετὰ τέκνου καὶ γυναικός, Ἀγριππῖνα δ' υἱὸν ἐξ Ἀηνοβάρβου Λεύκιον Δομίτιον ἔχουσα, Κλαυδίῳ Καῖσαρι συνώκησε· καὶ θέμενος τὸν υἱὸν αὐτῆς Κλαύδιος Νέρωνα Γερμανικὸν προσωνόμασεν. Οὗτος ἄρξας ἐφ' ἡμῶν ἀπέκτεινε τὴν μητέρα καὶ μικρὸν ἐδέησεν ὑπ' ἐμπληξίας καὶ παραφροσύνης ἀνατρέψαι τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν, πέμπτος ἀπ' Ἀντωνίου κατ' ἀριθμὸν διαδοχῆς γενόμενος.

« Antoine laissa sept enfants de ses trois femmes : Antyllus, l'aîné de ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, fut le seul que César fit mourir ; **Octavia** prit les autres, et les fit élever avec les siens. Elle maria la jeune **Cléopâtre**, fille de **Cléopâtre** et d'Antoine, à Juba, le plus aimable des rois. Elle éleva Antonius, second fils de **Fulvia**, à une telle fortune, qu'après Agrippa, qui tenait le premier rang auprès de César, et après les fils de **Livia**, qui occupaient le second, il était lui-même le troisième en puissance et en crédit. **Octavia** avait eu de Marcellus, son premier mari, deux filles et un fils, nommé aussi Marcellus, lequel fut adopté par César, qui le choisit pour gendre. César fit épouser à Agrippa une des filles d'**Octavia** ; mais, le jeune Marcellus étant mort peu de temps après son mariage, comme César ne trouvait pas facilement parmi ses amis un gendre qui méritât sa confiance, **Octavia** lui proposa de marier Agrippa, qui répudierait sa fille, à la veuve de Marcellus. César, d'abord, et ensuite Agrippa, agréèrent cette proposition ; et **Octavia** reprit sa fille : elle la maria au jeune Antonius, et Agrippa épousa la fille de César. Il restait encore deux filles d'Antoine et d'**Octavia** : l'une fut mariée à Domitius Énonbarbus ; et l'autre, nommée Antonia, aussi célèbre par sa beauté que par sa vertu, épousa Drusus, fils de **Livia** et beau-fils de César. De ce mariage naquirent Germanicus et Claude, lequel fut depuis empereur. Des enfants de Germanicus, l'un, Caïus, après un règne fort court, qu'il signala par sa démence, fut tué avec sa femme et sa fille ; l'autre, Agrippine, qui avait de son mari Énonbarbus un fils nommé Lucius Domitius, épousa en secondes noces l'empereur Claude, lequel adopta le fils de sa femme, et le nomma Néron Germanicus. C'est ce même Néron qui a régné de nos jours, qui a tué sa mère, et qui, par ses débauches et ses folies, a été sur le point de renverser l'empire romain. Il était le cinquième descendant d'Antoine. »

99. Dion Cassius, Livre XLIX, XXXIII.

Οὗτω γάρ που ὑπερήσθη τῷ πράγματι ὥστε καὶ ἐκείνῳ σπείσασθαι καὶ τῷ Πολέμονι μισθὸν τῆς κηρυκείας τὴν μικροτέραν Ἀρμενίαν μετὰ ταῦτα δοῦναι. Τὸν δ' οὖν Ἀρμένιον πρότερον μὲν ἐς τὴν Αἴγυπτον ὡς καὶ φίλον, καὶ ὡς ἐνταῦθα αὐτὸν ἀπόνως περιλαβὼν κατεργάσεται, μετεπέμψατο· ἐπεὶ δ' ὑποτοπήσας τοῦτ' οὐχ ὑπήκουσεν, ἕτερόν τινα τρόπον ἐξαπατήσαι ἐπεβούλευσε. Φανερῶς μὲν γὰρ οὐκ ὠργίζετο αὐτῷ, μὴ καὶ πολεμωθεῖη· ὡς δ' ἐπὶ τοὺς Πάρθους καὶ τότε στρατεύσων, ἵνα ἀπαράσκευον αὐτὸν εὖρη, ἦρε μὲν ἐκ τῆς Αἴγυπτου, μαθὼν δὲ καθ' ὁδὸν τὴν **Ὀκταουίαν** ἀπὸ τῆς Ῥώμης ἀφικνεῖσθαι, οὐκέτι περαιτέρω προεχώρησεν ἀλλὰ ἀνεκομίσθη, καίτοι καὶ παραντίκα οἴκαδε αὐτῇ ἐπανελθεῖν κελεύσας, καὶ μετὰ τοῦτο τὰ δῶρα τὰ πεμφθέντα παρ' αὐτῆς, τὰ τε ἄλλα καὶ τοὺς στρατιώτας οὓς παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ ἐπ' αὐτὸ τοῦτο ἡτήκει, λαβόν. Καὶ ὁ μὲν εἶτι καὶ μᾶλλον τῷ τε ἔρωτι καὶ τῇ γοητείᾳ τῇ τῆς **Κλεοπάτρας** ἐδούλευε·

« Il commença par inviter l'Arménien, comme un ami, à le venir trouver en Égypte, où il pensait se défaire de lui sans peine, en s'emparant de sa personne ; mais celui-ci, soupçonnant ce dessein et n'ayant pas déferé à l'invitation, il imagina une autre manière de le tromper. Il ne laissa point paraître sa colère contre lui, de peur d'allumer la guerre, et, feignant de marcher de nouveau contre les Parthes, afin de le prendre au dépourvu, il quitta l'Égypte ; mais ayant, chemin faisant, appris qu'**Octavia** arrivait de Rome,

il n'alla pas plus loin et revint sur ses pas, bien qu'il lui eût ordonné de retourner immédiatement chez elle, et qu'il eût reçu les présents qu'elle lui envoyait, et, entre autres, les soldats qu'elle avait demandés à son frère pour cette expédition. Il était plus que jamais dominé par son amour et par les charmes de **Cléopâtre**. »

100. Dion Cassius, Livre XLIX, XXXVIII.

Καὶ μετὰ ταῦτα ἐκεῖ μὲν Φούφιον Γέμινον σὺν δυνάμει τινὶ κατέλιπεν, αὐτὸς δὲ ἐς τὴν Ρώμην ἀνεκομίσθη, καὶ τὰ μὲν ἐπινίκια ψηφισθέντα οἱ ἀνεβάλετο, τῇ δ' Ὀκταουία τῇ τε Λιουία καὶ εἰκόνας καὶ τὸ τὰ σφέτερα ἀνευ κυρίου τινὸς διοικεῖν, τὸ τε ἀδεῆς καὶ τὸ ἀνύβριστον ἐκ τοῦ ὁμοίου τοῖς δημάρχους ἔχειν ἔδωκεν.

« A la suite de ces événements, César laissa dans ces lieux Fucus Gérninus avec un corps de troupes, et retourna lui-même à Rome : il différa le triomphe qui lui avait été décerné, et accorda à **Octavia** ainsi qu'à **Livia** l'honneur de statues, le droit d'administrer leurs biens sans tuteurs, et le privilège d'être inviolables à l'égal des tribuns du peuple. »

101. Dion Cassius, Livre L, III.

Τοῦτο δ' οὖν τοιοῦτον ὑπ' ἐκείνων γενόμενον ἀνεσήκωσαν παρὰ τοῦ Ἀντωνίου αὐτὸν φηγόντες καὶ πρὸς τὸν Καίσαρα ἐλθόντες ἄλλοι τε καὶ ὁ Τίτιος καὶ ὁ Πλάγκος, καίπερ ἀνὰ πρώτους τε ὑπ' αὐτοῦ τιμώμενοι καὶ τὰ ἀπόρρητα αὐτοῦ πάντα εἰδότες. Ἐπειδὴ γὰρ ταῦτά τε οὕτως ὑπὸ τῶν ὑπάτων ἐπέπρακτο, καὶ προσέτι καὶ ἐν τῇ ἀπουσίᾳ αὐτῶν ὁ Καῖσαρ τὴν τε γερουσίαν συνήγαγε καὶ ἀνέγνω καὶ εἶπεν ὅσα ἠθέλησε, καὶ αὐτὰ ὁ Ἀντώνιος ἀκούσας βουλήν τε τινα ἐκ τῶν παρόντων ἤθροισε καὶ λεχθέντων ἐφ' ἑκάτερα πολλῶν τὸν τε πόλεμον ἀνείλετο καὶ τὴν τῆς Ὀκταουίας συνοίκησιν ἀπέπειπε, προσκρούσαντές τι αὐτῷ ἐκεῖνοι, ἢ καὶ τῇ Κλεοπάτρᾳ τι ἀχθεσθέντες, ἠτόμολησαν. Καὶ σφας ὁ Καῖσαρ ἀσμενέστατα δεξάμενος τὰ τε ἄλλα τοῦ Ἀντωνίου παρ' αὐτῶν πάντα, καὶ ἅ ἔπραττε καὶ ἅ ἐνενόει, καὶ τὰ ἐν ταῖς διαθήκαις αὐτοῦ γεγραμμένα τὸν τε ἔχοντα αὐτὰς ἔμαθε· καὶ γὰρ σεσημασμένοι σφᾶς ἦσαν. Κάκ τούτου περιοργῆς ἔτι καὶ μᾶλλον γενόμενος οὐκ ὤκνησεν οὐτ' ἀναζητῆσαι αὐτὰς οὔτε λαβεῖν οὔτε ἔς τε τὸ βουλευτήριον καὶ μετὰ τοῦτο καὶ ἐς ἐκκλησίαν ἐσκομίσαι καὶ ἀναγνῶναι. Τοιαῦτα γὰρ πού ἐν αὐταῖς ἀνεγέγραπτο ὥστε μηδ' αἰτίαν τινα παρ' αὐτῶν, καίτοι παρανομώτατον πρᾶγμα ποιήσας, σχεῖν· τῷ τε γὰρ Καισαρίωνι ὡς καὶ ἐκ τοῦ Καίσαρος ὄντως γεγονότι ἐμεμαρτυρήκει, καὶ τοῖς παισὶ τοῖς ἐκ τῆς Αἰγυπτίας οἱ τρεφομένοις ὑπερόγκους δὴ τινὰς δωρεὰς ἐδεδώκει, τὸ τε σῶμα τὸ ἑαυτοῦ ἐν τῇ Ἀλεξανδρείᾳ καὶ σὺν ἐκείνῃ ταφῆναι ἐκεκελεύκει.

« Au reste, il trouva une compensation à ce départ dans plusieurs personnages qui abandonnèrent Antoine pour s'attacher à lui, entre autres dans Titius et dans Plancus, qui jouissaient de la plus grande considération auprès de son rival, dont ils connaissaient tous les secrets. En effet, lorsqu'après cette conduite des consuls et malgré leur absence, César eut convoqué le sénat, où il lut et dit ce qu'il lui plut; et qu'Antoine, de son côté, informé de ce qui se passait, eut réuni une sorte de sénat composé des membres présents, sénat au sein duquel, après bien des discours dans l'un et l'autre sens, il accepta les conséquences de la guerre et répudia **Octavia**, Titius et Plancus, soit par mécontentement de cette résolution, soit aussi en haine de **Cléopâtre**, changèrent de parti. César, qui les accueillit avec empressement, connut par eux, entre autres choses, tous les actes et tous les desseins d'Antoine, les dispositions de son testament et celui qui en était le dépositaire : Titius et Plancus y avaient apposé leur cachet. Plus vivement irrité encore par ces révélations, il n'hésita ni à chercher ce testament, ni à s'en saisir, ni à l'apporter dans le sénat, à qui il en donna lecture, et ensuite dans l'assemblée du peuple. Les dispositions de ce testament étaient de nature à mettre César hors de cause, malgré tout ce qu'il y avait d'illégal dans cette manière d'agir. Antoine, en effet, y déclarait que Césarion était véritablement fils de César; il faisait aux enfants qu'il avait eus de l'Égyptienne des dons exagérés, et ordonnait que son corps fût enseveli à Alexandrie avec celui de cette femme. »

102. Dion Cassius, Livre LI, XV.

Ἀντώνιος μὲν δὴ καὶ **Κλεοπάτρα**, πολλῶν μὲν τοῖς Αἰγυπτίοις πολλῶν δὲ καὶ τοῖς Ῥωμαίοις κακῶν αἴτιοι γενόμενοι, οὕτω τε ἐπολέμησαν καὶ οὕτως ἐτελεύτησαν, ἔν τε τῷ αὐτῷ τρόπῳ ἐταριχεύθησαν, κἀν τῇ αὐτῇ θήκῃ ἐτάφησαν. Ἔσχον δὲ τὴν τε φύσιν τῆς ψυχῆς καὶ τὴν τύχην τοῦ βίου τοιάνδε. Ὁ μὲν συνεῖναι τε τὸ δέον οὐδενὸς ἤσσω ἐγένετο καὶ πολλὰ ἀφρόνως ἔπραξεν, ἀνδρεία τε ἔν τισι διέπρεψε καὶ ὑπὸ δειλίας συχνὰ ἐσφάλη, τῇ τε μεγαλοψυχία καὶ τῇ δουλοπρεπείᾳ ἐξ ἴσου ἐχρήτο, καὶ τὰ τε ἀλλότρια ἤρπαζε καὶ τὰ οἰκεῖα προΐετο, ἠλέει τε ἀλόγως συχνούς καὶ ἐκόλαζεν ἀδίκως πλείονας· κακὸν τούτων ἰσχυρότατός τε ἐξ ἀσθενεστάτου καὶ πλουσιώτατος ἐξ ἀπορωτάτου γενόμενος οὐδετέρου αὐτῶν ἀπώνητο, ἀλλὰ καὶ τὸ κράτος τὸ τῶν Ῥωμαίων μόνος ἔξεν ἐλπίσας αὐτὸς ἑαυτὸν ἀπέκτεινε. **Κλεοπάτρα** δὲ ἄπληστος μὲν Ἀφροδίτης ἄπληστος δὲ χρημάτων γενομένη, καὶ πολλῇ μὲν φιλοτιμίᾳ φιλοδόξῳ πολλῇ δὲ καὶ περιφρονήσει θρασεῖα χρησαμένη, τὴν τε βασιλείαν τὴν τῶν Αἰγυπτίων ὑπ' ἔρωτος ἐκτήσατο, καὶ τὴν τῶν Ῥωμαίων λήψεσθαι δι' αὐτοῦ ἐλπίσασα ταύτης τε ἐσφάλη καὶ ἐκείνην προσαπόλεσε, δύο τε ἀνδρῶν Ῥωμαίων τῶν καθ' ἑαυτὴν μεγίστων κατεκράτησε, καὶ διὰ τὸν τρίτον ἑαυτὴν κατεχρήσατο. οὗτοι μὲν δὴ τοιοῦτοί τε ἐγένοντο καὶ οὕτως ἀπήλλαζαν· τῶν δὲ δὴ παίδων αὐτῶν Ἀντυλλος μὲν, καίτοι τὴν τε τοῦ Καίσαρος θυγατέρα ἠγγυημένος καὶ ἐς τὸ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἠρῶον, ὃ ἡ **Κλεοπάτρα** ἐπεποιήκει, καταφυγὼν, εὐθὺς ἐσφάγη, Καισαρίων δὲ ἐς Αἰθιοπίαν φεύγων κατελήφθη τε ἐν τῇ ὁδῷ καὶ διεφθάρη. Ἡ τε **Κλεοπάτρα** Ἰούβα τῷ τοῦ Ἰούβου παιδὶ συνώκησε· τούτῳ γὰρ ὁ Καῖσαρ τραφέντι τε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ καὶ συστρατευσαμένῳ οἱ ταύτην τε καὶ τὴν βασιλείαν τὴν πατρῶαν ἔδωκε, καὶ αὐτοῖς καὶ τὸν Ἀλέξανδρον καὶ τὸν Πτολεμαῖον ἐχαρίσατο. Ταῖς τε ἀδελφίδαῖς, ὧς ἐκ τοῦ Ἀντωνίου ἡ **Ὀκταουία** ἀνήρητό τε καὶ ἐτετρόφει, χρήματα ἀπὸ τῶν πατρῶων ἀπένειμε. Καὶ τῷ Ἰούλλῳ τῷ τοῦ Ἀντωνίου τῆς τε **Φουλουίας** νιεῖ τοὺς ἐξελευθέρους αὐτοῦ πάνθ' ὅσα τελευτῶντάς σφας καταλιπεῖν αὐτῷ κατὰ τοὺς νόμους ἔδει, παραχρῆμα δοῦναι ἐκέλευσε.

« Antoine et **Cléopâtre**, après avoir causé beaucoup de maux tant aux Égyptiens qu'aux Romains, combattirent et moururent de la sorte : ils furent embaumés de la même manière et ensevelis dans le même tombeau. Leur caractère naturel et leur fortune dans la vie furent à peu près ce que je vais dire. L'un ne fut inférieur à personne pour l'intelligence, et pourtant fit beaucoup de choses insensées; en plusieurs circonstances il se distingua par son courage, sa lâcheté le fit échouer dans bien des entreprises ; son âme était également magnanime et servile ; il ravissait le bien d'autrui et prodiguait le sien ; souvent capable de compassion, plus souvent encore de cruauté. Aussi, après être de très faible devenu très fort, de très pauvre très riche, il ne tira pas le moindre profit d'aucun de ces avantages, et, au moment où il se tua lui-même, il avait l'espoir de posséder seul l'empire romain. **Cléopâtre**, insatiable de voluptés, insatiable de richesses, tantôt pleine d'une noble ambition et tantôt d'une audacieuse impudence, conquit par l'amour le royaume d'Égypte, et, quand elle espérait lui devoir encore l'empire romain, elle échoua et perdit le sien. Elle subjuga les deux plus grands hommes parmi les Romains de son temps, et se donna elle-même la mort à cause du troisième. Voilà ce que furent ces personnages et de quelle manière ils terminèrent leur vie. Quant à leurs enfants, Antyllus, quoique fiancé à la fille de César et réfugié dans la chapelle élevée à son père par **Cléopâtre**, fut immédiatement égorgé ; Césarion, qui s'enfuyait en Éthiopie, fut saisi en route et mis à mort. Cléopâtre épousa Juba, fils de Juba ; César la donna à ce prince avec le royaume de ses pères, parce qu'élevé en Italie, il lui avait prêté aide dans ses expéditions; il accorda aussi aux deux époux la grâce d'Alexandre et de Ptolémée. Ses nièces, **qu'Octavia** avait eues d'Antoine et qu'elle avait élevée, reçurent de l'argent pris sur les biens de leur père ; quant à Iulus, fils d'Antoine et de **Fulvia**, il enjoignit à ses affranchis de lui donner sur-le-champ tout ce que, d'après les lois, ils étaient tenus de laisser à leur patron. »

S) Cléopâtre, dernière épouse de Marc Antoine.

103. Cicéron, Correspondance, XV, 15.

*L. Antonio male sit, si quidem Buthrotiis molestus est ! ego testimonium composui quod cum voles obsignabitur nummos Arpinatium, si L. Fadius aedilis petet, vel omnis reddito. Ego ad te alia epistula scripsi <de> HS C_X_ quae Statio curentur. Si ergo petet Fadius, ei volo reddi, praeter Fadium nemini. Apud me item puto depositum id scripsi ad Erotem ut redderet. **Reginam odi.** Id me iure facere*

*scit sponsor promissorum eius Ammonius, quae quidem erant φιλόλογα et dignitatis meae ut vel in contione dicere auderem. Saran autem, praeterquam quod nefarium hominem, cognovi praeterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meae vidi. Cum φιλοφρόνως ex eo quaererem quid opus esset, Atticum se dixit quaerere. Superbiam autem ipsius **reginae**, cum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis; nec tam animum me quam stomachum habere arbitrantur.*

« Que tous les maux pleuvent sur L. Antonius, s'il est vrai qu'il veuille mal aux Buthrotiens ! J'ai rédigé mon témoignage ; vous y mettez votre cachet quand vous voudrez. Il faut rendre à la ville d'Arpinum son argent, tout son argent, si l'édile L. Fadius le demande. Je vous ai prié dans une lettre précédente de veiller aux cent mille sesterces que me doit Statius. Si donc Fadius demande cet argent, il faut le lui donner, mais à lui et point à d'autre. Je crois aussi qu'il y a un dépôt chez moi ; j'ai écrit à Éros de le rendre. Oui, **cette reine d'Égypte** m'est odieuse, et ce n'est pas sans raison, elle le sait bien. Ammonius s'était porté garant de ses promesses ; et de quoi s'agissait-il ? Uniquement de choses propres à un homme de lettres et compatibles avec ma dignité: je les publierais au besoin en plein forum. Quant à Sara, outre qu'il m'est connu pour un misérable, il a été fort impertinent à mon égard. Il vint une seule fois chez moi, et quand je lui demandai poliment ce qui l'amenait : c'est Atticus que je cherche, me dit-il. Encore aujourd'hui je ne pense pas sans colère à l'arrogance de **la reine**, dans les jardins d'au delà du Tibre. Qu'on ne me parle donc pas de ces gens-là. Ils me regardent indubitablement comme un homme sans cœur, comme un être dénué de toute sensibilité. »

104. Horace, Livre 1, XXXVII.

*Nunc est bibendum, nunc tellus pulsanda pede libero, nunc, sodales, erat tempus ornare puluinar deorum dapibus Saliaribus. Antehac nefas depromere Caecubum cellis auitis, dum, cum grege uirorum turpium morbo contaminato, **regina** impotens sperare quidlibet ebriaque fortuna dulci, parabat Capitolio ruinas dementis, et imperio funus. Sed una nauis uix sospes ab ignibus, minuit furorem ; Caesarque redegit in ueros timores mentem lymphatam Mareotico, adurgens remis uolantem ab Italia, uelut accipiter mollis columbas, aut uenator citus leporem in campis Haemoniae niualis ut daret catenis monstrum fatale : quae quaerens perire generosius nec expauit ense muliebriter, nec reparauit classe cita oras latentis. Ausa et uisere uoltu sereno regiam iacentem et fortis tractare serpentes asperas, ut combiberet corpore atrum uenenum ; ferocior morte deliberata ; scilicet inuidens saeuus Liburnis deduci triumpho superbo priuata mulier non humilis.*

« C'est maintenant, mes amis, qu'il faut boire, et d'un pied libre frapper la terre en cadence ; c'est maintenant qu'il faut étendre les lits sacrés et couvrir la table des dieux de mets dignes des prêtres de Mars. Avant ce jour, nous n'aurions pu sans crime tirer le Cécube des celliers de nos pères, alors qu'à la tête d'un vil troupeau d'hommes souillés d'une lèpre honteuse, une **reine** insensée, dans le délire de ses espérances et l'enivrement de sa fortune, préparait la chute du Capitole et les funérailles de l'empire. Mais sa fureur se calma en voyant à peine un seul de ses vaisseaux échappé aux flammes. Son âme, troublée par les fumées du Maréotique, ressentit de véritables craintes, lorsque, à force de rames, pressant la course du navire qui l'emportait loin de l'Italie, comme l'épervier presse les tendres colombes, comme l'agile chasseur presse le lièvre dans les champs neigeux de l'Hémonie, César voulait enchaîner ce monstre fatal. Jalouse d'un plus noble trépas, elle n'a point, en femme, pâli devant le glaive, et n'a point, sur sa flotte rapide, cherché des rivages inconnus. Mais, intrépide, et d'un front serein, elle a revu son palais renversé ; elle a osé presser dans ses mains d'horribles serpents pour faire couler dans ses veines leur mortel venin, plus fière encore après avoir résolu sa mort, et jalouse de ravir aux vaisseaux liburniens l'honneur de mener à Rome, dans la pompe insolente d'un triomphe, une reine illustre, mais détronée. »

105. Properce, Livre III, XI.

*Quid mirare, meam si versat femina vitam, Et trahit addictum sub sua jura virum ? Criminaque ignavi capitis mihi turpia fingis Quod nequeam fracto rumpere vincla jugo ? Venturam melius praesagit navita mortem ; Vulneribus didicit nilis habere metum. Ista ego praeterita jactavi verba juvena ; Tu nunc exemplo disce timere meo. Colchis flagrantis adamantina sub juga tauros Egit, et armigera praelia sevit humo, Custodisque feros clausit serpentis hiatus, Iret ut Aesonias aurea lana domos. Ausa ferox ab equo contra oppugnare sagittis Maeotis Danaum Penthesilea rates ; Aurea cui postquam nudavit cassida frontem, Vicit victorem candida forma virum. Omphale in tantum formae processit honorem Lydia Gygaeo tincta puella lacu, Ut qui pacato statuisset in orbe columnas, Tam dura traheret mollia pensa manu. Persarum statuit Babylona Semiramis urbem, Ut solidum cocto tolleret aggere opus, Et duo in adversum missi per mœnia currus Ne possent tacto stringere ab axe latus Duxit et Euphraten medium, qua condidit arces, Jussit et imperio subdere Bactra caput. Nam quid ego heroas, quid raptem in crimina divos ? Juppiter infamat seque suamque domum. Quid ? modo quae nostris opprobria vexerat armis Et famulos inter femina trita suos ! Conjugis obsceni pretium Romana poposcit Mœnia, et addictos in sua regna patres ! Noxia Alexandria, dolis aptissima tellus, Et toties nostro Memphi cruenta malo, Tres ubi Pompeio detraxit arena triumphos ! Tollet nulla dies hanc tibi, Roma, notam. Issent Phlegraeo melius tibi funera campo, Vel tua si socero colla daturus eras. Silicet incesti meretrix **regina** Canopi, Una Philippeo sanguine adusta nota, Ausa Jovi nostro latrantem opponere Anubim Et Tiberim Nili cogere ferre minas ; Romanamque tubam crepitanti pellere sistro, Baridos et contis rostra Liburna sequi ; Fœdaque Tarpeio conopia tendere saxo, Jura dare et statuas inter et arma Mari ! Quid nunc Tarquinii fractas juvat esse secures, Nomine quem simili vita superba notat, Si mulier patienda fuit ? Cape, Roma, triumphum, Et longam Augusto salva precare diem ! Fugisti tamen in timidi vaga flumina Nili ; Accepere tuae Romula vincla manus. Brachia spectavi sacris admorsa colubris, Et trahere occultum membra soporis iter. Non haec, Roma, fuit tanto tibi cive verenda, Nec ducis adsiduo lingua sepulta mero. Septem urbs alta jugis, toto quae praesidet orbi, Femineas timuit territa Marte minas ! Hannibalis spolia, et victi monumenta Syphacis, Et Pyrrhi ad nostros gloria fracta pedes ; Curtius expletis statuit monumenta lacunis, Ac Decius misso praelia rupit equo ; Coclitis abscissos testatur semita pontes ; Est, cui cognomen corvus habere dedit. Haec di condiderunt, haec di quoque mœnia servant : Vix timeat, salvo Caesare, Roma Jovem. Nunc ubi Sciptadae classes ubi signa Camilli, Aut modo Pompeia Bospore capte manu ? Leucadius versas acies memorabit Apollo : Tantum operis belli sustulit unia dies ! At tu, sive petes portus, seu, navita, linques, Caesaris in toto sis memor lonio.*

« Pourquoi s'étonner qu'une femme dirige à son gré ma vie et m'enchaîne à ses lois, malgré sa faiblesse ? Pourquoi m'accuser de la plus honteuse lâcheté, parce que je ne puis briser mon joug et mes chaînes ? Le pilote voit mieux que tout autre la mort qui s'avance, et le soldat connaît la crainte quand il est couvert de blessures. Moi aussi, je tenais ce fier langage dans mes jeunes ans ; que mon exemple, ami, t'enseigne aujourd'hui une sage défiance. Autrefois Médée soumit au joug d'airain de brûlants taureaux ; elle sema la guerre civile sur une terre féconde en guerriers, et elle endormit le dragon farouche qui gardait la toison d'or, pour que Jason emportât dans son palais ce glorieux trophée. La fière Penthésilée, montée sur un coursier fougueux, osa jadis arrêter les vaisseaux des Grecs de ses flèches rapides ; mais quand elle eut dépouillé son front du casque d'or, elle triompha, par sa beauté, de son vainqueur lui-même. Omphale, qui se baignait souvent dans les eaux du Gygée, dut à ses attraits tant de pouvoir, qu'après avoir posé les limites du monde qu'il avait pacifié, Hercule filait à ses pieds d'une main tarit de fois victorieuse un indigne fuseau. Sémiramis, chez les Perses, fonda la superbe Babylone, et l'entoura de solides remparts en briques, sur lesquels deux chars pouvaient se croiser impunément, sans effleurer même leur rapide essieu ; elle fit traverser à l'Euphrate cette vaste enceinte ; à sa voix, Bactres inclina la tête sous son empire. Mais pourquoi rappeler les faiblesses des héros ? Pourquoi accuser jusqu'aux dieux, et Jupiter surtout, qui s'est déshonoré lui-même et l'Olympe tout entier ? Naguère encore de quel opprobre n'a pas couvert nos armes cette femme qui se prostituait à de vils esclaves ? Elle a demandé Rome pour salaire à son impudique amant ; elle voulait voir le sénat à ses pieds. Ainsi elle fût devenue la capitale du monde, cette Alexandrie si féconde en crimes, cette Memphis si souvent inondée du sang

romain, cette plage où le glaive enleva à Pompée la gloire de trois triomphes ! O Rome, le temps n'effacera jamais cette honte ! Et toi, Pompée, n'eût-il pas mieux valu mourir aux champs de Macédoine, ou plier la tête sous les lauriers de César ? Ainsi la **reine** impudique de l'incestueuse Égypte, la honte éternelle du nom macédonien, a osé opposer au dieu de la foudre les aboiements d'Anubis, menacer le Tibre des fureurs du Nil, couvrir la trompette romaine des sons efféminés du sistre, et poursuivre de ses frêles galères nos flottes majestueuses ! Elle a voulu planter sur le Capitole ses tentes sacrilèges, et nous dicter ses ordres au milieu des statues et des trophées de Marius ! Que nous eût servi d'avoir brisé le sceptre de Tarquin, dont le surnom atteste l'arrogance, s'il nous eût fallu souffrir une femme ? Rome, jouis de ton triomphe, et demande de longs jours pour le prince qui t'a sauvée. A sa présence, **Cléopâtre** a fui dans les eaux du Nil épouvanté ; bientôt elle a tendu les mains à nos chaînes. J'ai vu sur son bras la morsure vengeresse de l'aspic, et par où ses membres ont puisé sourdement un sommeil éternel. Ô Rome, qu'avais-tu à craindre d'une femme, avec un si grand homme, et d'un général toujours plongé dans la débauche ? Cette ville, bâtie sur sept collines, et la reine du monde, a craint l'appareil des combats et les menaces d'une femme. Elle oubliait les dépouilles d'Hannibal, les trophées de Syphax, la gloire de Pyrrhus brisée contre nos drapeaux, le dévouement de Curtius qui comble l'abîme, Decius qui ramène la victoire en volant à la mort, Coclès qui défend seul un pont que l'on coupe, et le héros qui doit au secours d'un corbeau le surnom de Corvus. Les dieux ont fondé nos remparts, et les dieux les conservent ; Rome craindrait à peine la foudre, tant que César la gouverne. Où sont les flottes des Scipions ? Où sont les drapeaux de Camille, et le Bosphore conquis par les exploits de Pompée ? Apollon, qu'on adore à Leucade, rappellera la défaite d'Antoine, tant elle fut terrible, cette guerre que termina un seul jour ! Que le pilote vogue au port ou qu'il l'abandonne, partout sur la mer Ionienne il lira le nom de César. »

106. Virgile, VIII, 685.

« *Hinc ope barbarica uariisque Antonius armis, uictor ab Aurorae populis et litore rubro, Aegyptum uiresque Orientis et ultima secum Bactra uehit, sequiturque nefas Aegyptia coniunx. Una omnes ruere, ac totum spumare reductis* »

« De l'autre côté, avec ses troupes barbares et ses armes de toute origine, Antoine, vainqueur des peuples de l'Aurore et de la mer Rouge ; il entraîne avec lui l'Égypte, et les forces de l'Orient, et la lointaine Bactriane ; et, sacrilège ! il est suivi par **son épouse égyptienne**. Tous se ruent en même temps, et la mer tout entière se couvre d'écume. »

107. Velleius Paterculus, Livre II, LXXXII, 2.

Crescente deinde et amoris in Cleopatram incendio, et vitiorum quae semper facultatibus, licentiaque et assentationibus aluntur, magnitudine, bellum patriae inferre constituit ; quum ante novum se Liberum Patrem appellari iussisset, quum redimitus hederis, coronaque velatus aurea, et thyrsus tenens cothurnisque succinctus, curru, velut Liber Pater, vectus esset Alexandriae.

« Puis, comme sa brûlante passion pour **Cléopâtre** grandissait avec les vices qu'entretiennent toujours l'abondance, la licence et la flatterie, il décida de porter la guerre contre sa patrie. Auparavant il s'était fait appeler le nouveau Bacchus, et, couronné de lierre, vêtu d'une robe safran et or, tenant un thyrsus et chaussé de cothurnes, il était entré dans Alexandrie traîné sur un char, comme s'il était le divin Bacchus ».

108. Velleius Paterculus, Livre II, LXXXVI, 2.

Non praeferatur Asinii Pollionis factum et dictum memorabile. Namque, quum se post Brundisiam pacem continuisset in Italia, neque aut vidisset unquam reginam, aut post enervatum amore ejus Antonii animum, partibus ejus se miscuisset, rogante Caesare, ut secum ad bellum proficisceretur Actiacum,

mea, inquit in : « Antonium majora merita sunt illius in me beneficia notiora ; itaque discrimini vestro me subtraham, et ero præda victoris ».

« Après la paix de Brindes, Pollion était resté en Italie ; il n'avait jamais vu **Cléopâtre** et quand l'âme d'Antoine se fut amollie dans l'amour de cette reine, il avait cessé de suivre son parti. Comme César le pria de venir combattre avec lui à Actium : « Les services que j'ai rendus à Antoine sont trop grands, dit-il, et on sait trop quels bienfaits j'ai reçus de lui. Je me tiendrai donc à l'écart de votre lutte et je serai la proie du vainqueur. »

109. Velleius Paterculus, Livre II, LXXXVII, 1.

Proximo deinde anno, persecutus reginam Antoniumque Alexandriam ultimam bellis civilibus imposuit manum. Antonius se ipse non segniter interemit, adeo ut multa desidiæ crimina morte redimeret. At Cleopatra, frustratis custodibus, illata aspide, morsu ejus, sane expers muliebris metus, spiritum reddidit. Fuitque et fortuna et clementia Caesaris dignum, quod nemo ex iis, qui contra eum arma tulerant, ab eo, jussu ejus interemptus. Decimum Brutum Antonii interemit crudelitas.

« L'année suivante, César poursuivit Antoine et la reine **Cléopâtre** jusqu'à Alexandrie et mit fin aux guerres civiles. Antoine se tua lui-même courageusement, si bien qu'il se racheta par sa mort de bien des accusations de lâcheté. Insensible aux craintes de son sexe, **Cléopâtre** trompant ses gardes se fit apporter un aspic dont la morsure et le venin la firent périr. Fait digne de la fortune et de la clémence de César, aucun de ceux qui avaient porté les armes contre lui ne succomba ni sous ses coups ni sur son ordre ».

110. Strabon, III, 11.

Οἱ μὲν οὖν Ἀλεξανδρεῖς ἀπέδειξαν βασιλέας τὸν τε πρεσβύτερον τῶν παίδων καὶ τὴν Κλεοπάτραν, οἱ δὲ συνόντες τῷ παιδί καταστασιάσαντες ἐξέβαλον τὴν Κλεοπάτραν, καὶ ἀπῆρε μετὰ τῆς ἀδελφῆς εἰς τὴν Συρίαν. Ἐν τούτῳ Πομπήιος Μάγνος ἤκε φεύγων ἐκ Παλαιαφασάλου πρὸς τὸ Πηλούσιον καὶ τὸ Κάσιον ὄρος· τοῦτον μὲν οὖν δολοφονοῦσιν οἱ μετὰ τοῦ βασιλέως· ἐπελθὼν δὲ Καῖσαρ τὸν τε μεираκίσκον διαφθεῖρει καὶ καθίστησι τῆς Αἰγύπτου βασίλισσαν τὴν Κλεοπάτραν μεταπεμψάμενος ἐκ τῆς φυγῆς· συμβασιλεύειν δ' ἀπέδειξε τὸν λοιπὸν ἀδελφὸν αὐτῆ νεὸν παντελῶς ὄντα. Μετὰ δὲ τὴν Καίσαρος τελευτήν καὶ τὰ ἐν Φιλίπποις διαβάς Ἀντώνιος εἰς τὴν Ἀσίαν ἐξετίμησεν ἐπὶ πλέον τὴν Κλεοπάτραν ὥστε καὶ γυναικα ἔκρινε καὶ ἐτεκνοποίησατο ἐξ αὐτῆς, τὸν τε Ἀκτιακὸν πόλεμον συνήρατο ἐκείνη καὶ συνέφυγε· καὶ μετὰ ταῦτα ἐπακολούθησας ὁ Σεβαστὸς Καῖσαρ ἀμφοτέρους κατέλυσε καὶ τὴν Αἴγυπτον ἔπαυσε παροινουμένην.

« Les Alexandrins se donnent alors pour rois l'aîné des fils et **Cléopâtre**. Bientôt les partisans du jeune roi se soulèvent, **Cléopâtre** est chassée et s'embarque avec sa soeur pour la Syrie. Sur ces entrefaites, le grand Pompée, réduit à fuir de Palaeopharsale, arrive en vue de Péluse et du mont Casius et est assassiné lâchement par les familiers du roi. César, qui le suivait de près, fait mettre à mort le roi malgré son jeune âge, et rétablit sur le trône **Cléopâtre** en lui adjoignant seulement pour collègue le frère qui lui restait et qui était à peine sorti de l'enfance. Antoine à son tour, après la mort de César et la campagne de Philippes, passe en Asie et met le comble aux honneurs et à la fortune de **Cléopâtre** en l'épousant. **Cléopâtre** lui donne plusieurs enfants, partage avec lui les dangers de la guerre d'Actium et l'entraîne dans sa fuite. César Auguste accourt sur leurs traces, assiste à une double catastrophe et met fin à cette longue orgie dont l'Egypte avait été le théâtre.

111. Pline l'Ancien, LVIII, 3.

Nec hæc summa luxuriæ exempla sunt duo fuer maximi uniones per omne ævum utrumque possedit Cleopatra, Aegypti reginarum novissima, per manus Orientis regum sibi traditos. Hæc, quum exquisitis

quotidie Antonius saginaretur epulis, superbo simul ac procaci fastu, ut regina meretrix, Iutitiam eius omnem apparatusque obtrectans, quaerente eo quid adstrui magnificentiae posset, respondit, una se coena centies H-S absumturam.

« Et ce ne sont pas les dernières extrémités auxquelles le luxe se soit porté : il y a eu deux perles, les plus grosses qu'on ait jamais vues ; elles furent toutes deux possédées par **Cléopâtre**, la dernière des reines d'Égypte, et les rois de l'Orient se les étaient passées de main en main. Chaque jour Antoine se rassasiait de repas splendides ; elle, avec l'orgueil et le faste dédaigneux d'une courtisane royale, rabaisait toute la somptuosité, tout l'appareil de ces festins. Antoine demanda ce qu'on pourrait ajouter à tant de magnificence : elle répondit qu'en un seul repas elle dépenserait 410 millions de sesterces. »

112. Lucain, Livre X, IV.

Jam Pelusiaco veniens a gurgite Nili Rex puer, imbellis populi sedaverat iras, Obside quo pacis Peilaea tutus in aula Caesar erat : quum se parva Cleopatra biremi, Corrupto custode Phari laxare catenas, Intulit Emathiis ignaro Caesare tectis ; Dedecus Aegypti, Latii feralis Erinnyes, Romano non casta malo. Quantum impulit Argos Iliacasque domos facie Spartana nocenti, Hesperios auxit tantum Cleopatra furores. Terruit illa suo, si fas, Capitolia sistro, Et Romana petit imbelli signa Canopo Coesare captivo Pharios ductura triumphos : Leucadioque fuit dubius sub gurgite casus. An mundum ne nostra quidem matrona teneret. Hoc animi nox illa dedit, quae prima cubili Miscuit incestam ducibus Ptolemaida nostris. Quis tibi vesani veniam non donet anioris, Antoni ? Durum quum Caesaris hauserit ignes Pectus : et in media rabie, medioque furore, Et Pompeianis habitata Manibus aula, Sanguine Thessalicae cladis perfusus adulter Admisit Venerem curis, et miscuit armis Illicitosque toros, et non ex conjuge partus? Pro pudor! Oblitus Magni, tibi, Julia, fratres Obscena de matre dedit : partesque fugatas Passus in extremis Libyae coalescere regnis, Tempera Niliaco turpis dependit amori, Dum donare Pharon, dum non sibi vincere mavult. Quem formae confisa suae Cleopatra sine ullis Tristis adit lacrymis, simulatum compta dolorem Qua decuit, veluti laceros dispersa capillos, Et sic orsa loqui : « Si qua est, o maxime Caesar, nobilitas, Pharii proles clarissima Lagi, exul, in aeternum sceptris depulsa paternis, ni tua restituet ueteri me dextera fato, complector regina pedes. Tu gentibus aequum sidus ades nostris. Non urbas prima tenebo femina Niliacias : nullo discrimine sexus reginam scit ferre Pharos. Lege summa perempti uerba patris, qui iura mihi communia regni et thalami cum fratre dedit. Puer ipse sororem, sit modo liber, amat ; sed habet sub iure Pothini adfectus ensesque suos. Nil ipsa paterni iuris inire peto : culpa tantoque pudore solue domum, remoue funesta satellitis arma et regem regnare iube. Quantosne tumores mente gerit famulus Magni ceruice reuulsa ! Iam tibi – sed procul hoc auertant fata – minatur. Sat fuit indignum, Caesar, mundoque tibique Pompeium facinus meritumque fuisse Pothini Adfectus, ensesque suos. Nil ipsa paterni Juris babere peto : culpa, tantoque pudore Solve domum ; remove funesta satellitis arma, Et regem regnare jube. Quantosne tumores Mente gerit famulus, Magni cervice revulsa ! Jam tibi (sed procul hoc avertant fata !) minatur. Sat fuit indignum, Caesar, mundoque tibique, Pompeium facinus meritumque fuisse Pothini. » Nequidquam duras tentasset Caesaris aures : Vultus adest precibus, faciesque incesta perorat. Exigit infandam, corrupto iudice, noclem. Pax ubi parta duci, donisque ingentibus empta est, Excepere epulae tantarum gaudia rerum : Explicuitque suos magno Cleopatra tumultu Nondum translates Romana in saecula luxus.

« Le jeune Ptolémée, de retour de Péluse, avait calmé par sa présence les clameurs d'un peuple timide ; et César ayant pour otage le roi captif dans son palais, y croyait être en sûreté. Ce fut alors que **Cléopâtre** quittant la maison de campagne où elle était reléguée, et s'exposant la nuit sur une barque, se présenta devant le Phare, corrompit le gardien du port, dont elle fit baisser les chaînes, et se rendit dans le palais des rois macédoniens, même à l'insu de César : femme dangereuse, l'opprobre de l'Égypte, l'Érinnyes des Latins, et dont les vices impurs ont fait le malheur de Rome. Autant la fatale beauté de Sparte alluma de haines contre les héros de la Grèce et de la Phrygie, autant **Cléopâtre** excita de fureurs entre les plus grands des Romains. Au son du sistre égyptien, elle jeta (je rougis de le dire) la terreur dans le Capitole.

Avec le peuple amolli de Canope, elle osa marcher contre les aigles romaines, et se promettre de rentrer triomphante dans le port du Phare, en y menant captif un César. Leucade vit le moment où il était douteux si l'empire ne passerait pas aux mains d'une femme, et d'une femme étrangère. Elle en conçut l'espoir, l'incestueuse fille des Ptolémées, dès la première nuit qu'elle passa dans les bras de César. Qui peut, Antoine, ne pas te pardonner ton amour insensé pour elle ? L'âme inflexible de César a brûlé des mêmes feux. Au milieu de ses fureurs, dans un palais habité par les mânes de Pompée, tout fumant encore lui-même du sang versé dans la Thessalie, cet amant adultère a pu mêler aux soins dont il était tourmenté les plaisirs d'un honteux amour, et former au sein des alarmes des nœuds criminels, dont les fruits feront rougir la pudeur et la foi. Quel excès de honte ! Il oublie que sa fille a été la femme de Pompée ! Ô **Julia** ! Il te donne des frères, nés d'une femme incestueuse, et pour cette femme impudique, laissant à ses ennemis tout le temps de se rassembler en Libye, il perd avec elle au sein des voluptés les moments les plus précieux. Il aime mieux lui donner l'Égypte, que de vaincre pour lui-même. **Cléopâtre** se confiant à sa beauté, parut devant César, affligée, mais sans verser de larmes. Elle n'avait pris de la douleur que ce qui pouvait l'embellir encore. Échevelée, et dans ce désordre favorable à la volupté, elle l'aborde, et lui parle en ces mots. « Ô César ! Ô le plus grand des hommes ! Si l'héritière de Lagus, chassée du trône de ses pères, peut encore dans son malheur se souvenir de son rang, si ta main daigne la rétablir dans tous les droits de sa naissance, c'est une reine que tu vois à tes pieds. Tu es pour moi un astre salutaire qui vient luire sur mes États. Je ne serai pas la première femme qui aura dominé sur le Nil, l'Égypte obéit sans distinction à une reine, comme à un roi. Tu peux lire les dernières paroles de mon père expirant : il veut qu'épouse de mon frère, je partage son lit et son trône ; et le jeune roi, pour aimer sa sœur, n'a besoin que d'être libre. Mais Pothin s'est emparé de son esprit, comme de la puissance. Ce n'est pas l'héritage de mon père que je réclame : affranchis notre maison de la honte qui la souille. Daigne, César, éloigner de lui le satellite armé qui l'assiège, et ordonne au roi de régner. De quel orgueil cet esclave n'est-il pas enflé, depuis qu'il a tranché la tête de Pompée ! C'est toi, César (puissent les dieux écarter ce présage), c'est toi qu'il menace à présent, et il n'est déjà que trop honteux pour le monde et pour toi, que la mort de Pompée ait été le crime ou le bienfait de Pothin ». Le langage de **Cléopâtre** eût vainement flatté l'oreille farouche de César, mais le charme de sa beauté se communique à sa prière, et plus éloquents que sa voix, ses yeux impurs parlent et persuadent. Ainsi, après avoir séduit son juge, elle employa une nuit honteuse à l'enchaîner. César ayant rétabli et payé la paix à prix d'or, la joie de ce grand événement fut célébrée dans un festin. **Cléopâtre** y fit éclater un luxe, une magnificence, dont Rome encore n'avait pas l'idée. »

113. Suétone, *César*, XXXV, 1-2.

*Hinc urbe repetita in Macedoniam transgressus Pompeium, per quattuor paene menses maximis obsessum operibus, ad extremum Pharsalico proelio fudit et fugientem Alexandriam persecutus, ut occisum deprehendit, cum Ptolemaeo rege, a quo sibi quoque insidias tendi uidebat, bellum sane difficillimum gessit, neque loco neque tempore aequo, sed hieme anni et intra moenia copiosissimi ac sollertissimi hostis, inops ipse omnium rerum atque inparatus. Regnum Aegypti uictor **Cleopatrae** fratrique eius minori permisit, ueritus prouinciam facere, ne quandoque uiolentiorum praesidem nacta nouarum rerum materia esset.*

« Il revint ensuite à Rome, passa en Macédoine, investit Pompée et le tint assiégé, pendant près de quatre mois, derrière de formidables retranchements. Enfin il le vainquit à Pharsale, et le poursuivit dans sa fuite jusqu'à Alexandrie, où, le trouvant assassiné, il fit lui-même au roi Ptolémée, qui lui tendit aussi des embûches, une guerre des plus difficiles et que rendaient pour lui bien périlleuse le désavantage du temps et du lieu, un rigoureux hiver, dans les murs d'un ennemi pourvu de tout et très rusé, alors que lui-même manquait de tout et n'avait rien préparé. Vainqueur, il donna le royaume d'Égypte à **Cléopâtre** et au plus jeune de ses frères. Il craignait, en faisant de ce pays une province romaine, qu'il ne devînt un jour, entre les mains d'un gouverneur turbulent, une cause d'entreprises séditionnelles ».

114. Suétone, César, LII, 1-2-3-4-5-6.

Dilexit et reginas, inter quas Eunoen Mauram Bogudis uxorem, cui maritoque eius plurima et immensa tribuit, ut Naso scripsit ; sed maxime Cleopatram, cum qua et conuiuia in primam lucem saepe protraxit et eadem naue thalamego paene Aethiopia tenus Aegyptum penetrauit, nisi exercitus sequi recusasset, quam denique accitam in urbem non nisi maximis honoribus praemiisque auctam remisit filiumque natum appellare nomine suo passus est. Quem quidem nonnulli Graecorum similem quoque Caesari et forma et incessu tradiderunt. M. Antonius adgnitum etiam ab eo senatui adfirmavit, quae scire C. Matium et C. Oppium reliquosque Caesaris amicos ; quorum Gaius Oppius, quasi plane defensione ac patrocinio res egeret, librum edidit, non esse Caesaris filium, quem Cleopatra dicat. Heluius Cinna tr. pl. plerisque confessus est habuisse se scriptam paratamque legem, quam Caesar ferre iussisset cum ipse abesset, uti uxores liberorum quaerendorum causa quas et quot uellet ducere liceret. At ne cui dubium omnino sit et impudicitiae et adulteriorum flagrasse infamia, Curio pater quadam eum oratione « omnium mulierum uirum et omnium uirorum mulierem » appellat.

« Il aime aussi des reines, entre autres, Eunoé, femme de Bogud, roi de Mauritanie ; et, au rapport de Nason, il lui fit, ainsi qu'à son mari, de nombreux et d'immenses présents. Mais il affectionna surtout **Cléopâtre** ; et il leur arriva souvent de prolonger leurs repas jusqu'au jour. Il remonta le Nil avec elle sur un vaisseau pourvu de cabines ; et il aurait traversé ainsi toute l'Égypte et pénétré jusqu'en Éthiopie, si l'armée n'eût refusé de les suivre. Enfin il la fit venir à Rome, et ne la renvoya que comblée d'honneurs et de récompenses magnifiques ; il souffrit même que le fils qu'il eut d'elle fût appelé de son nom. Quelques auteurs grecs ont écrit que ce fils lui ressemblait pour la figure et la démarche ; M. Antoine affirma, en plein sénat, que César l'avait reconnu ; et il invoqua le témoignage de C. Matius, de C. Oppius, et des autres amis du dictateur. Mais Gaius Oppius crut nécessaire de le défendre et de le justifier sur ce point, et publia un livre pour démontrer que le fils de **Cléopâtre** n'était pas, comme elle le disait, fils de César. Heluius Cinna, tribun du peuple, a avoué à beaucoup de personnes qu'il avait rédigé et tenu prête une loi dont César lui avait ordonné de faire la proposition en son absence, et qui permettait à celui-ci d'épouser, à son choix, autant de femmes qu'il voudrait, pour en avoir des enfants. D'ailleurs, pour que personne ne puisse douter le moins du monde que César eut la plus triste réputation de sodomite et d'adultère, Curion le père, dans un de ses discours, l'appelle « le mari de toutes les femmes, et la femme de tous les maris ».

115. Appien, Livre V, I.

Μετὰ δὲ τὸν Κασσίου καὶ Βρούτου θάνατον ὁ μὲν Καῖσαρ ἐπὶ τῆς Ἰταλίας ἦει, ὁ δὲ Ἀντώνιος ἐς τὴν Ἀσίαν, ἔνθα αὐτῷ συμβάλλει Κλεοπάτρα βασιλὶς Αἰγύπτου, καὶ εὐθὺς ὀφθεῖσα ἐκράτει. Ὁ δὲ ἔρωσ ὄδε αὐτοῖς τε ἐκείνοις ἐς ἔσχατον ἔληξε κακοῦ καὶ ἐς ὅλην Αἴγυπτον ἐπ' ἐκείνοις. Ὅθεν ἂν τι καὶ Αἰγύπτιον εἴη τῆσδε τῆς βίβλου μέρος, ὀλίγον τε καὶ οὐκ ἄξιον ἐπιγραφῆς πω, διὸ δὴ καὶ τοῖς ἐμφυλίοις πολὺ πλείοσιν οὖσιν ἐπίμικτον. Ἐγίνετο γὰρ δὴ καὶ μετὰ Κάσσιόν τε καὶ Βρούτου ἕτερα ἐμφύλια ὅμοια, στρατηγοῦ μὲν οὐδενὸς ὄντος ἐπὶ πᾶσιν ὥσπερ ἐκείνοις, κατὰ μέρος δὲ ἐτέρων, μέχρι Πομπηίος τε Σέξτος, ὁ νεώτερος παῖς Πομπηίου Μάγνου, λοιπὸς ὢν ἔτι τῆσδε τῆς στάσεως, τοῖς ἀμφὶ τὸν Βρούτον ἐπανηρέθη, καὶ Λέπιδος ἐξέπεσε τοῦ μέρους τῆς ἡγεμονίας καὶ ἡ Ῥωμαίων ἀρχὴ πᾶσα περιήλθεν ἐς δύο μόνον, Ἀντώνιον τε καὶ Καίσαρα. Ἐγίνετο δὲ αὐτῶν ἕκαστα οὕτως.

« Après la mort de Cassius et de Brutus, Octave alla en Italie, Antoine en Asie, où il rencontra **Cléopâtre**, reine d'Égypte, et au premier regard, il succomba à ses charmes. Cette passion leur apporta la ruine à eux, et à toute l'Égypte. C'est pourquoi une partie de ce livre traitera de l'Égypte, mais une petite partie seulement, parce qu'il ne me semble pas intéressant de mentionner ce qui n'est que peu de chose par rapport au récit des guerres civiles qui en constitue de loin la plus grande partie. Il y eut d'autres guerres civiles semblables après la mort de Cassius et Brutus, mais il n'y eut aucun chef à la tête de toutes les forces comme à ce moment-là. Les guerres suivantes furent sporadiques. Mais, finalement,

Sextus Pompée, le plus jeune fils de Pompée le Grand, le dernier chef restant de cette sédition, fut massacré, comme l'avaient été Brutus et Cassius, et on enleva à Lépide sa part du triumvirat, et le gouvernement entier des Romains passa entre les mains des seuls Antoine et Octave. Voilà comment les choses se passèrent. »

116. Appien, Livre V, XIX.

Λευκίῳ δὲ ὄντι δημοτικῶ καὶ δυσχεραίνοντι τῇ τῶν τριῶν ἀρχῇ, οὐδὲ ἐπὶ τῷ χρόνῳ παύσεσθαι νομιζομένη, προσκρούσματα ἐς τὸν Καίσαρα ἐγένετο καὶ διαφοραὶ μείζους· τοὺς τε γεωργούς, ὅσοι τῆς γῆς ἀφηροῦντο, ἰκέτας γιγνομένους τῶν δυνατῶν ἐκάστου μόνος ὑπεδέχετο καὶ βοηθήσειν ὑπισχνεῖτο, κάκεινων ὑπισχνουμένων ἀμυνεῖν, ἐς ὃ κελεύοι. Ὄθεν αὐτὸν ὁ στρατὸς ὁ Ἀντωνίου κατεμέμφετο καὶ ὁ Καῖσαρ ὡς ἀντιπράσσοντα Ἀντωνίῳ, καὶ **Φουλβία** ὡς πολεμοποιοῦντα ἐν ἀκαιρῷ, μέχρι τὴν **Φουλβίαν** ὁ Μάνιος πανούργως μετεδίδαξεν ὡς εἰρηνευομένης μὲν τῆς Ἰταλίας ἐπιμενεῖν Ἀντώνιον **Κλεοπάτρα**, πολεμουμένης δ' ἀφίξεσθαι κατὰ τάχος. Τότε γὰρ δὴ γυναικός τι παθοῦσα ἡ Φουλβία τὸν Λεύκιον ἐπέτριβεν ἐς τὴν διαφοράν. Ἐξίοντος δὲ τοῦ Καίσαρος ἐς τὰ λοιπὰ τῶν κατοικίσεων, ἔπεμπεν ἐγομένους αὐτῷ τοὺς Ἀντωνίου παῖδας ἅμα τῷ Λευκίῳ, ὡς μηδὲν ἐκ τῆς ὄψεως ὁ Καῖσαρ ἐν τῷ στρατῷ πλέον ἔχοι. Ἰππέων δὲ Καῖσαρος ἐκτρεχόντων ἐπὶ τὴν Βρεττίων ἡίονα, πορθουμένην ὑπὸ Πομπηίου, δόξας ὁ Λεύκιος ἢ ὑποκρινάμενος ἐφ' ἑαυτὸν καὶ τοὺς Ἀντωνίου παῖδας τότε τὸ ἵππικὸν ἀπεστάλθαι, διέδραμεν ἐς τὰς Ἀντωνίου κατοικίας, συλλεγόμενος φρουρὰν τῷ σώματι, καὶ τὸν Καίσαρα τῷ στρατῷ διέβαλλεν ἐς ἀπιστίαν πρὸς Ἀντώνιον. Ὁ δὲ ἀντεδίδασκεν αὐτούς, ὅτι αὐτῷ μὲν καὶ Ἀντωνίῳ πάντα εἶναι φίλια καὶ κοινά, Λεύκιον δὲ ὑφ' ἐτέρας γνώμης αὐτοὺς πολεμοποιεῖν ἐς ἀλλήλους ἀντιπράσσοντα τῇ τῶν τριῶν ἀρχῇ, δι' ἣν οἱ στρατευόμενοι τὰς ἀποικίας ἔχουσι βεβαίους· καὶ τοὺς ἵππείας εἶναι καὶ νῦν ἐν Βρεττίοις τὰ ἐντεταλμένα φυλάσσοντας.

« Lucius Antonius, qui était du parti populaire et qui détestait le triumvirat, qui, à son avis, ne se terminerait pas au moment fixé, entra en polémique avec Octave et eut de graves différends avec lui. Il fut le seul à recevoir les paysans avec bonté, et à leur promettre de l'aide à eux qui avaient été spoliés de leurs terres, et qui venaient alors supplier toutes les personnes importantes ; c'est ainsi qu'ils promirent de lui obéir. Les soldats d'Antoine et aussi Octave, le blâmaient de travailler contre les intérêts d'Antoine, et **Fulvia** le blâmait de susciter la guerre à un moment inopportun. Mais Manius, par malveillance, la fit changer d'avis en lui disant que, tant que l'Italie restait en paix, Antoine resterait avec **Cléopâtre**, mais que, si la guerre éclatait, il reviendrait aussitôt. Alors, **Fulvia**, poussée par la jalousie féminine, incita Lucius à la confrontation. Alors qu'Octave quittait Rome pour s'occuper des colonies, elle envoya les enfants d'Antoine, ainsi que Lucius, à sa suite, pour qu'il n'eût pas trop d'importance en se présentant seul devant l'armée. Un détachement de cavalerie d'Octave fit une expédition sur la côte de Bruttium que Pompée ravageait, et Lucius pensa ou feignit de penser qu'il avait été envoyé contre lui et contre les enfants d'Antoine. C'est pourquoi, il se rendit lui-même aux colonies d'Antoine pour recruter des gardes du corps, et accusa Octave d'être déloyal envers Antoine. Octave répondit que tout allait bien entre eux et que même c'était la grande entente entre Antoine et lui, que Lucius essayait de provoquer une guerre entre eux pour une autre raison : il travaillait contre le triumvirat, qui garantissait aux soldats leurs colonies, et la cavalerie était alors dans le Bruttium pour exécuter les ordres des triumvirs. »

117. Appien, Livre V, LIX.

Καὶ τέλος οἱ τοῦ Καίσαρος τὴν γνώμην σφῶν τοῖς ἐτέροις ἀνεκάλυπτον, ὅτι Καίσαρι συνέλθοιεν οὐκ ἀμνημονοῦντες Ἀντωνίου τῆς ἀρετῆς, ἀλλὰ διαλλαγὰς ἐπινοοῦντες ἀμφοτέροις ἢ Ἀντώνιον ἀπειθοῦντα καὶ πολεμοῦντα ἀμννούμενοι. Καὶ τότε καὶ αὐτοὶ προσπελάζοντες τοῖς Ἀντωνίου χαρακώμασι προύλεγον. Γιγνομένων δὲ τούτων ἀγγέλλεται **Φουλβία** τεθνεῶσα, λεγομένη μὲν ἐπὶ ταῖς Ἀντωνίου μέμψεσιν ἀθυμῆσαι καὶ ἐς τὴν νόσον ἐμπεσεῖν, νομιζομένη δὲ καὶ τὴν νόσον ἐκοῦσα ἐπιτῖψαι διὰ τὴν ὀργὴν Ἀντωνίου· νοσοῦσάν τε γὰρ αὐτὴν ἀπολελοίπει καὶ οὐδὲ ἀπολείπων ἐωράκει. Ἐδόκει δ' ἀμφοτέροις ἐς πολλὰ

συννοίσειν ὁ θάνατος, γυναιίου φιλοπράγμωνος ἀπηλλαγμένοις, ἢ διὰ τὸν **Κλεοπάτρας** ζῆλον ἐξερρίπισε τοσόνδε πόλεμον. Τό γε μὴν πάθος ἀσθενῶς ἤνεγκεν ὁ Ἀντώνιος, ἡγούμενός τι καὶ αἴτιος γεγονέναι.

« Enfin, les hommes d'Octave dirent ce qu'ils comptaient faire : ils étaient venus avec Octave, non parce qu'ils avaient oublié les mérites d'Antoine, mais avec l'intention d'amener les chefs à un accord ou, si Antoine refusait et continuait la guerre, de défendre Octave contre lui. Ces choses, ils les disaient aussi ouvertement quand ils approchaient des fortifications d'Antoine. Tandis que ces événements se passaient, on annonça la mort de **Fulvia**. On dit que, déprimée par les reproches d'Antoine, elle était tombée malade, et on supposait qu'elle était disposée à cette maladie à cause de la colère d'Antoine qui l'avait laissée malade et qui ne lui avait pas rendu visite même lors de son départ. La mort de cette femme turbulente qui avait provoqué une guerre si désastreuse à cause de sa jalousie envers **Cléopâtre**, fut, semble-t-il, une grande chance pour les deux parties qui en furent débarrassées. Néanmoins, Antoine en fut fort attristé parce qu'il considérait en avoir été, en un certain sens, responsable. »

118. Plutarque, *Vie de César*, XLIX, 1-2-3.

Κάκεϊνή παραλαβοῦσα τῶν φίλων Ἀπολλόδωρον τὸν Σικελιώτην μόνον, εἰς ἀκάτιον μικρὸν ἐμβᾶσα, τοῖς μὲν βασιλείοις προσέσχεν ἤδη συσκοτάζοντος· ἀπόρου δὲ τοῦ λαθεῖν ὄντος ἄλλως, ἢ μὲν εἰς στρωματόδεσμον ἐνδῦσα προτείνει μακρὰν ἑαυτήν, ὁ δ' Ἀπολλόδωρος ἰμάντι συνδήσας τὸν στρωματόδεσμον εἰσκομίζει διὰ θυρῶν πρὸς τὸν Καίσαρα. Καὶ τούτῳ τε πρώτῳ λέγεται τῷ τεχνήματι τῆς **Κλεοπάτρας** ἀλῶναι λαμυρᾶς φανείσης, καὶ τῆς ἄλλης ὁμιλίας καὶ χάριτος ἥττων γενόμενος, διαλλάξαι πρὸς τὸν ἀδελφὸν ὡς συμβασιλεύουσσαν.

« **Cléopâtre** prend avec elle un seul de ses amis, Apollodore le Sicilien ; elle monte dans un petit bateau, et arrive de nuit devant le palais. Comme il n'y avait pas moyen qu'elle y entrât sans être reconnue, elle s'enveloppe dans un sac à matelas, qu'Apollodore lie avec une courroie, et qu'il fait entrer chez César par la porte même du palais. Cette ruse de **Cléopâtre** fut, dit-on, le premier appât qui captiva César : émerveillé de cet esprit inventif, puis ensuite subjugué par sa douceur, par les grâces de sa conversation, il la réconcilia avec son frère, à condition qu'elle partagerait la puissance royale ».

119. Plutarque, *Vie de César*, XLIX, 9-10.

Τέλος δὲ τοῦ βασιλέως πρὸς τοὺς πολεμίους ἀποχωρήσαντος, ἐπελθὼν καὶ συνάψας μάχην ἐνίκησε, πολλῶν πεσόντων αὐτοῦ τε τοῦ βασιλέως ἀφανοῦς γενομένου. Καταλιπὼν δὲ τὴν **Κλεοπάτραν** βασιλεύουσσαν Αἰγύπτου καὶ μικρὸν ὕστερον ἐξ αὐτοῦ τεκοῦσαν υἱόν, ὃν Ἀλεξανδρεῖς Καισαρίωνα προσηγόρευον, ὄρμησεν ἐπὶ Συρίας.

« Un grand nombre d'ennemis périrent dans ce combat ; et le roi disparut, sans qu'on en eut jamais depuis aucune nouvelle. César donna tout le royaume d'Egypte à **Cléopâtre**, qui, peu de temps après, accoucha d'un fils que les Alexandrins appelèrent Césarion ; et aussitôt César partit pour la Syrie ».

120. Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, 5-6-7.

Ἀπαλλαγεῖς γὰρ ἐκείνου τοῦ βίου γάμῳ προσέσχε, **Φουλβίαν** ἀγαγόμενος τὴν Κλωδίῳ τῷ δημαγωγῷ συνοικήσασαν, οὐ ταλασίαν οὐδ' οἰκουρίαν φρονοῦν γύναιον οὐδ' ἀνδρὸς ἰδιώτου κρατεῖν ἀξιοῦν, ἀλλ' ἄρχοντος ἄρχειν καὶ στρατηγοῦντος στρατηγεῖν βουλόμενον, ὥστε **Κλεοπάτραν** διδασκάλια **Φουλβία** τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρασίας ὀφείλειν, πάνυ χειροήθη καὶ πεπαιδαγωγημένον ἀπ' ἀρχῆς ἀκροᾶσθαι γυναικῶν παραλαβοῦσαν αὐτόν.

« Car Antoine, renonçant à cette vie licencieuse, songea à se marier : il épousa **Fulvia**, veuve de Clodius le démagogue, femme peu faite pour les travaux et les soins domestiques, et dont l'ambition eût été fort peu flattée de maîtriser un mari simple particulier, mais qui aspirait à dominer un homme qui commandât

aux autres, et à donner des ordres à un général d'armée. Aussi était-ce à **Fulvia** que **Cléopâtre** était redevable des leçons de docilité qu'avait reçues Antoine ; car c'est Fulvia qui le livra si souple et si soumis aux volontés des femmes. Comme elle était d'un caractère grave et sérieux, Antoine cherchait parfois à l'égayer par des jeux dignes d'un jeune mari ».

121. Plutarque, Vie d'Antoine, XXV, 1-2.

Τοιούτω δ' οὖν ὄντι τὴν φύσιν Ἀντωνίῳ τελευταῖον κακὸν ὁ Κλεοπάτρας ἔρωσ ἐπιγεγόμενος καὶ πολλὰ τῶν ἔτι κρυπτομένων ἐν αὐτῷ καὶ ἀτρεμοῦντων παθῶν ἐγείρας καὶ ἀναβακχεύσας, εἴ τι χρηστὸν ἢ σωτήριον ὅμως ἀντεῖχεν, ἠφάνισε καὶ προσδιέφθειρεν. Ἀλίσκεται δὲ τοῦτον τὸν τρόπον. Ἀπτόμενος τοῦ Παρθικοῦ πολέμου, ἔπεμψε πρὸς αὐτὴν κελεύων εἰς Κιλικίαν ἀπαντῆσαι, λόγον ὑφέζουσαν ὧν ἐνεκαλεῖτο τοῖς περὶ Κάσιον δοῦναι πολλὰ καὶ συμβαλέσθαι πρὸς τὸν πόλεμον. Ὁ δὲ πεμφθεὶς Δέλλιος ὡς εἶδε τὴν ὄψιν καὶ κατέμαθε τὴν ἐν τοῖς λόγοις δεινότητα καὶ πανουργίαν, εὐθύς αἰσθόμενος ὅτι κακὸν μὲν οὐδὲ μελλήσει τι ποιεῖν γυναιῖκα τοιαύτην Ἀντωνίως, ἔσται δὲ μεγίστη παρ' αὐτῷ, τρέπεται πρὸς τὸ θεραπεύειν καὶ προτρέπεσθαι τὴν Αἰγυπτίαν, τοῦτο δὴ τὸ Ὀμηρικόν, "ἐλθεῖν εἰς Κιλικίαν εὖ ἐντύνασαν ἔ αὐτὴν", καὶ μὴ φοβεῖσθαι τὸν Ἀντωνίον, ἠδιστον ἡγεμόνων ὄντα καὶ φιλανθρωπότατον. Ἡ δὲ καὶ Δελλίῳ πεισθεῖσα, καὶ τοῖς πρὸς Καίσαρα καὶ Γναῖον τὸν Πομπηίου παῖδα πρότερον αὐτῇ γενομένοις ἀφ' ὧρας συμβολαίοις τεκμαιρομένη, ῥᾶον ἠλπίζεν ὑπάξεσθαι τὸν Ἀντωνίον. Ἐκεῖνοι μὲν γὰρ αὐτὴν ἔτι κόρη καὶ πραγμάτων ἄπειρον ἔγνωσαν, πρὸς δὲ τοῦτον ἔμελλε φοιτήσῃ ἐν ᾧ μάλιστα καιροῦ γυναιῖκες ὄραν τε λαμπροτάτην ἔχουσι καὶ τὸ φρονεῖν ἀκμάζουσι. Διὸ πολλὰ μὲν συνεσκευάσατο δῶρα καὶ χρήματα καὶ κόσμον, οἷον εἰκὸς ἦν ἀπὸ πραγμάτων μεγάλων καὶ βασιλείας εὐδαίμονος κομίζειν, τὰς δὲ πλείστας ἐν αὐτῇ καὶ τοῖς περὶ αὐτὴν μαγγανεύμασι καὶ φίλτροις ἐλπίδας θεμένη παρεγένετο.

« Antoine, étant donc d'un tel caractère, mit le comble à ses maux par l'amour qu'il conçut pour **Cléopâtre**, amour qui éveilla en lui avec fureur des passions encore cachées et endormies, et qui acheva d'éteindre et d'étouffer ce qui pouvait lui rester de sentiments honnêtes et vertueux. Voici de quelle manière il fut pris à ce piège. Quand il partit pour aller combattre les Parthes, il envoya ordre à **Cléopâtre** de le venir joindre en Cilicie, pour s'y justifier des imputations qui pesaient sur elle d'avoir puissamment aidé Brutus et Cassius dans la guerre. Dellius, celui qu'il envoya, n'eut pas plutôt vu la beauté de **Cléopâtre**, et reconnu le charme et la finesse de sa conversation, qu'il sentit bien qu'Antoine ne voudrait jamais causer de déplaisir à une telle femme, mais que plutôt elle captiverait aisément son esprit. Il s'attacha donc à lui faire sa cour : il la pressa d'aller en Cilicie parée, comme dit Homère, de tout ce qui pouvait relever ses charmes, et l'exhorta à ne pas craindre Antoine, qui était, disait-il, le plus doux et le plus humain des généraux. **Cléopâtre** crut aisément ce que lui disait Dellius ; d'ailleurs l'expérience qu'elle avait faite du pouvoir de ses charmes sur Jules César et sur le jeune Pompée lui faisait espérer qu'elle n'aurait pas grand'peine à captiver Antoine, d'autant que les premiers ne l'avaient connue que dans sa première jeunesse, et lorsqu'elle n'avait encore aucune expérience des affaires ; au lieu qu'Antoine la verrait à l'âge où la beauté des femmes est dans tout son éclat, et leur esprit dans toute sa force. Elle prit avec elle de riches présents, des sommes d'argent considérables, et un appareil aussi magnifique que pouvait l'avoir une reine si puissante, et dont le royaume était dans un état alors très-florissant ; mais c'était sur elle-même, c'était sur le prestige de ses charmes, qu'elle fondait ses plus grandes espérances ».

122. Plutarque, Vie d'Antoine, XXVII, 1-2.

Τῇ δ' ὑστεραία ἄλιν ἀνθεσιῶν αὐτὴν, ἐφιλοτιμήθη μὲν ὑπερβαλέσθαι τὴν λαμπρότητα καὶ τὴν ἐπιμέλειαν, ἀμφοῖν δὲ λειπόμενος καὶ κρατούμενος ἐν αὐτοῖς ἐκείνοις, πρῶτος ἔσκωπτεν εἰς αὐχμὸν καὶ ἀγροικίαν τὰ παρ' αὐτῷ. Πολὸν δ' ἡ Κλεοπάτρα καὶ τοῖς σκώμμασι τοῦ Ἀντωνίου τὸ στρατιωτικὸν ἐνορῶσα καὶ βάνασσον, ἐχρήτο καὶ τούτω πρὸς αὐτὸν ἀνειμένως ἤδη καὶ κατατεθαρρηκώτως. καὶ γὰρ ἦν ὡς λέγουσιν αὐτὸ μὲν καθ' αὐτὸ τὸ κάλλος αὐτῆς οὐ πάνυ δυσπαράβλητον οὐδ' οἷον ἐκπλήξαι τοὺς ἰδόντας, ἀφὴν δ' εἶχεν ἢ συνδιαίτησις ἄφυκτον, ἢ τε μορφή μετὰ τῆς ἐν τῷ διαλέγεσθαι πιθανότητος καὶ τοῦ περιθέοντος

ἄμα πως περὶ τὴν ὁμιλίαν ἤθους ἀνέφερε τι κέντρον. Ἡδονὴ δὲ καὶ φθεγγομένης ἐπὶ τῷ ἤχῳ· καὶ τὴν γλώτταν ὥσπερ ὄργανόν τι πολύχορδον εὐπετῶς τρέπουσα καθ' ἣν βούλοιτο διάλεκτον, ὀλίγοις παντάπασι δι' ἔρμηνέως ἐνετύγχανε βαρβάροις, τοῖς δὲ πλείστοις αὐτὴ δι' αὐτῆς ἀπεδίδου τὰς ἀποκρίσεις, οἷον Αἰθίοψι Τρωγλοδύταις Ἑβραίοις Ἄρασι Σύροις Μήδοις Παρθυαίοις. πολλῶν δὲ λέγεται καὶ ἄλλων ἐκμαθεῖν γλώττας, τῶν πρὸ αὐτῆς βασιλέων οὐδὲ τὴν Αἰγυπτίαν ἀνασχομένων παραλαβεῖν διάλεκτον, ἐνίων δὲ καὶ τὸ μακεδονίζειν ἐκλιπόντων.

« Le lendemain, Antoine, la traitant à son tour, se piqua de la surpasser en goût et en magnificence ; mais il fut si inférieur en l'un et en l'autre, qu'obligé de s'avouer vaincu, il raila lui-même le premier la mesquinerie et la grossièreté de son festin. **Cléopâtre**, voyant que les plaisanteries d'Antoine étaient fort vulgaires et sentaient leur soldat, lui répondit sur le même ton, sans aucun ménagement, et avec la plus grande hardiesse. Sa beauté, considérée en elle-même, n'était point, dit-on, si incomparable qu'elle ravît tout d'abord d'étonnement et d'admiration ; mais son commerce avait tant d'attrait, qu'il était impossible d'y résister ; les agréments de sa figure, soutenus du charme de sa conversation et de toutes les grâces qui peuvent relever le plus heureux naturel, laissaient un aiguillon qui pénétrait jusqu'au vif. Sa voix avait une extrême douceur ; et sa langue, qu'elle maniait avec une grande facilité, telle qu'un instrument à plusieurs cordes, prononçait également bien plusieurs idiomes différents ; en sorte qu'il était peu de nations à qui elle parlât par interprète. Elle répondait dans leur propre langue aux Éthiopiens, aux Troglodytes, aux Hébreux, aux Arabes, aux Syriens, aux Mèdes et aux Parthyens. Elle savait encore plusieurs autres langues, tandis que les rois d'Égypte, ses prédécesseurs, n'avaient pu apprendre qu'à grand'peine l'égyptien, et que quelques-uns d'entre eux avaient même oublié le macédonien, leur langue maternelle ».

123. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXVIII, 1-2-3-4-5-6.

Οὕτω δ' οὖν τὸν Ἀντώνιον ἤρπασεν, ὥστε πολεμούσης μὲν ἐν Ρώμῃ Καίσαρι **Φουλβίας** τῆς γυναικὸς ὑπὲρ τῶν ἐκείνου πραγμάτων, αἰωρουμένης δὲ Παρθικῆς στρατιᾶς περὶ τὴν Μεσοποταμίαν, ἧς Λαβινὸν οἱ βασιλέως στρατηγοὶ Παρθικὸν ἀναγορεύσαντες αὐτοκράτορα Συρίας ἐπιβατεύσειν ἔμελλον, οἷχεσθαι φερόμενον ὑπ' αὐτῆς εἰς Ἀλεξάνδρειαν, ἐκεῖ δὲ μεираκίου σχολὴν ἄγοντος διατριβαῖς καὶ παιδιαῖς χρώμενον, ἀναλίσκειν καὶ καθηδύπαθεῖν τὸ πολυτελέστατον ὡς Ἀντιφῶν εἶπεν ἀνάλωμα, τὸν χρόνον. Ἦν γάρ τις αὐτοῖς σύνοδος Ἀμμητοβίων λεγομένη, καὶ καθ' ἡμέραν εἰστίων ἀλλήλους, ἄπιστόν τινα ποιούμενοι τῶν ἀναλισκομένων ἀμετρίαν.

« Aussi s'empara-t-elle si bien de l'esprit d'Antoine, que, laissant là et sa femme **Fulvia**, qui, pour les intérêts de son mari, luttait à Rome contre César, et l'armée des Parthes, dont les généraux du roi avaient donné le commandement à Labiénus, qui avait embrassé le parti de César, et qui, déjà en Mésopotamie, à la tête de cette armée, n'attendait que le moment d'entrer en Syrie ; Antoine, dis-je, oubliant toutes ces considérations, se laissa entraîner par **Cléopâtre** à Alexandrie, où il dépensa, dans l'oisiveté, dans les plaisirs et dans des voluptés indignes de son âge, la chose la plus précieuse à l'homme au jugement d'Antiphon, le temps ».

124. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXIX, 1-2-3-4-5-6-7.

Ἡ δὲ **Κλεοπάτρα** τὴν κολακείαν οὐχ ὥσπερ ὁ Πλάτων φησὶ τετραχῆ, πολλαχῆ δὲ διελοῦσα, καὶ σπουδῆς ἀπομένῳ καὶ παιδιᾶς ἀεὶ τινα καινὴν ἠδονὴν ἐπιφέρουσα καὶ χάριν, ἧ] διεπαιδαγῶγει τὸν Ἀντώνιον οὔτε νυκτὸς οὔθ' ἡμέρας ἀνιῖσα. Καὶ γὰρ συνεκίβευε καὶ συνέπιπε καὶ συνεθήρευε καὶ γυμναζόμενον ἐν ὄπλοις ἐθεᾶτο, καὶ νύκτωρ προσισταμένῳ θύραις καὶ θυρίσι δημοτῶν καὶ σκώπτοντι τοὺς ἐνδον συνεπλανᾶτο καὶ συνήλυε, θεραπεινιδίου στολὴν λαμβάνουσα. Καὶ γὰρ ἐκεῖνος οὕτως ἐπειρᾶτο σκευάζειν ἑαυτόν. Ὅθεν ἀεὶ σκωμμάτων, πολλὰκις δὲ καὶ πληγῶν ἀπολαύσας ἐπανήρχετο· τοῖς δὲ πλείστοις ἦν δι' ὑπονοίας. Οὐ μὴν ἀλλὰ προσέχαιρον αὐτοῦ τῇ βωμολοχίᾳ καὶ συνέπαιζον οὐκ ἀρρῦθμως οὐδ' ἀμούσως οἱ Ἀλεξανδρεῖς, ἀγαπῶντες καὶ λέγοντες ὡς τῷ τραγικῷ πρὸς τοὺς Ρωμαίους χρῆται προσώπῳ, τῷ δὲ κομικῷ πρὸς

αὐτούς. Τὰ μὲν οὖν πολλὰ τῶν τόθ' ὑπ' αὐτοῦ παιζομένων διηγῆσθαι πολὺς ἂν εἴη φλύαρος· ἐπεὶ δ' ἀλιεύων ποτὲ καὶ δυσσαργῶν ἤχθετο παρούσης τῆς **Κλεοπάτρας**, ἐκέλευσε τοὺς ἀλιεῖς ὑπονηζαμένους κρύφα τῷ ἀγκίστρῳ περικαθάπτειν ἰχθῦς τῶν προσαλωκότων, καὶ δις ἢ τρις ἀνασπάσας οὐκ ἔλαθε τὴν **Αἴγυπτίαν**. Προσποιουμένη δὲ θαυμάζειν τοῖς φίλοις διηγῆτο, καὶ παρεκάλει τῇ ὑστεραίᾳ γενέσθαι θεατᾶς. Ἐμβάντων δὲ πολλῶν εἰς τὰς ἀλιάδας καὶ τοῦ Ἀντωνίου τὴν ὄρμιν καθέντος, ἐκέλευσέ τινα τῶν αὐτῆς ὑποφθάσαντα καὶ προσνηζάμενον τῷ ἀγκίστρῳ περιπεῖραι Ποντικὸν τάριχος. Ὡς δ' ἔχειν πεισθεῖς ὁ Ἀντώνιος ἀνεῖλκε, γέλωτος οἷον εἰκὸς γενομένου, « παράδος ἡμῖν » ἔφη "τὸν κάλαμον αὐτόκρατορ τοῖς Φαρίταις καὶ Κανωβίταις βασιλεῦσιν· ἡ δὲ σὴ θήρα πόλεις εἰσὶ καὶ βασιλεῖαι καὶ ἡπειροί. »

« Pour revenir à **Cléopâtre**, elle fit voir que l'art de la flatterie, lequel ne s'exerce, suivant Platon, que de quatre manières différentes, est susceptible d'une infinité de formes. Dans les affaires sérieuses, comme dans les amusements qui se partageaient le temps d'Antoine, elle savait toujours imaginer quelque nouveau plaisir, quelque nouvelle gentillesse pour le divertir. Elle ne le quittait ni jour ni nuit : elle jouait, elle buvait, elle chassait avec lui, et assistait même à ses exercices militaires. La nuit, quand il courait les rues et s'arrêtait aux portes ou aux fenêtres des habitants pour leur lancer quelques brocards, elle l'accompagnait sous un costume de servante, car lui-même était déguisé en valet, ce qui lui attirait souvent des injures, et quelquefois même des coups. Mais, quoique cette conduite rendît Antoine suspect aux Alexandrins, ils s'amusaient néanmoins de ses plaisanteries, et y répondaient même avec assez de finesse : ils aimaient à dire qu'Antoine prenait un masque tragique pour les Romains et gardait pour eux celui de la comédie. Comme il serait trop long et trop puéril de rapporter plusieurs de ses traits de plaisanterie, je me bornerai à en citer un seul. Un jour qu'il péchait à la ligne sans rien prendre, ce qui le mortifiait parce que **Cléopâtre** était présente, il commanda à des pêcheurs d'aller secrètement sous l'eau attacher à l'hameçon de sa ligne quelque poisson de ceux qu'ils avaient pris auparavant. La chose fut ainsi faite, et Antoine retira deux ou trois fois sa ligne chargée d'un poisson. **L'Égyptienne** ne fut pas sa dupe : elle feignit d'admirer le bonheur d'Antoine ; mais elle découvrit à ses amis la ruse qu'il avait employée, et les invita à revenir le lendemain voir la pêche. Quand ils furent tous montés dans les barques, et qu'Antoine eut jeté sa ligne, **Cléopâtre** commanda à un de ses gens de prévenir les pêcheurs d'Antoine, et d'aller attacher à l'hameçon un poisson salé de ceux qu'on apporte du Pont. Antoine, sentant sa ligne chargée, la retira ; et la vue de ce poisson excita, comme on peut croire, de grands éclats de rire. Alors **Cléopâtre** dit à Antoine : « Général, laisse-nous la ligne, à nous qui régnons au Phare et à Canope ; ta chasse, à toi, c'est de prendre les villes, les rois et les continents ».

125. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXX, 1-2-3-4-5-6.

Τοιαῦτα ληροῦντα καὶ μεираκιευόμενον τὸν Ἀντώνιον ἀγγελίαι δύο καταλαμβάνουσιν, ἡ μὲν ἀπὸ Ρώμης, Λεύκιον τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ καὶ **Φουλβίαν** τὴν γυναῖκα πρῶτον ἀλλήλοις στασιάσαντας, εἶτα Καίσαρι πολεμήσαντας, ἀποβεβληκέναι τὰ πράγματα καὶ φεύγειν ἐξ Ἰταλίας, ἕτερα δὲ ταύτης οὐδὲν ἐπιεικεστέρα, Λαβηνὸν ἐπάγοντα Πάρθους τὴν ἀπ' Εὐφράτου καὶ Συρίας ἄχρι Λυδίας καὶ Ἰωνίας Ἀσίαν καταστρέφειν. Μόλις οὖν ὥσπερ ἐξυπνισθεῖς καὶ ἀποκραιπαλήσας, ὥρμησε μὲν Πάρθοις ἐνίστασθαι καὶ μέχρι Φοινίκης προῆλθε, **Φουλβίας** δὲ γράμματα θρήνων μεστὰ πεμπούσης, ἐπέστρεψε εἰς τὴν Ἰταλίαν ἄγων ναῦς διακοσίας. Ἀναλαβὼν δὲ κατὰ πλοῦν τῶν φίλων τοὺς πεφευγότας, ἐπυνθάνετο τοῦ πολέμου τὴν **Φουλβίαν** αἰτίαν γεγονέναι, φύσει μὲν οὖσαν πολυπράγμονα καὶ θρασεῖαν, ἐλπίζουσιν δὲ τῆς **Κλεοπάτρας** ἀπάξειν τὸν Ἀντώνιον, εἴ τι γένοιτο κίνημα περὶ τὴν Ἰταλίαν. Συμβαίνει δ' ἀπὸ τύχης καὶ **Φουλβίαν** πλέουσιν πρὸς αὐτὸν ἐν Σικυῶνι νόσφ' τελευτῆσαι· διὸ καὶ μᾶλλον αἰ πρὸς Καίσαρα διαλλαγᾷ καιρὸν ἔσχον. Ὡς γὰρ προσέμειξε τῇ Ἰταλίᾳ καὶ Καῖσαρ ἦν φανερός ἐκείνῳ μὲν οὐθὲν ἐγκαλῶν, αὐτὸς δ' ὧν ἐνεκαλεῖτο τὰς αἰτίας τῇ **Φουλβίᾳ** προστριβόμενος, οὐκ εἶων δ' ἐξελέγχειν οἱ φίλοι τὴν πρόφασιν, ἀλλὰ διέλθον ἀμφοτέρους καὶ διήρουν τὴν ἡγεμονίαν, ὄρον ποιούμενοι τὸν Ἴόνιον, καὶ τὰ μὲν ἐῶνα νέμοντες Ἀντωνίῳ, τὰ δ' ἐσπέρια Καίσαρι, Λέπιδον δὲ Λιβύην ἔχειν ἐῶντες, ὑπατεύειν δὲ τάξαντες, ὅτε μὴ δόξειεν αὐτοῖς, φίλους ἐκατέρων παρὰ μέρος.

« Pendant qu'Antoine s'amusait ainsi à des jeux d'enfants, il reçut deux fâcheuses nouvelles : l'une de Rome, qui lui mandait que Lucius, son frère, et sa femme **Fulvia**, après s'être brouillés ensemble, s'étaient réunis pour faire la guerre à César, et qu'enfin, réduits à la dernière extrémité, ils s'étaient vus contraints de quitter l'Italie ; l'autre, plus inquiétante encore que la première, lui apprenait que Labiénus, à la tête des Parthes, subjuguait toutes les provinces d'Asie, depuis l'Euphrate et la Syrie jusqu'à la Lydie et à l'Ionie. Alors donc, se réveillant, quoiqu'à grand-peine, comme d'un long sommeil ou d'une profonde ivresse, il se mit en devoir de marcher contre les Parthes, et s'avança jusqu'en Phénicie. Mais là, ayant reçu de **Fulvia** des lettres pleines de lamentations, il se détermina à repasser en Italie, avec une flotte de deux cents navires. Dans le cours de la traversée, il recueillit ceux de ses amis qui s'étaient enfuis de Rome, lesquels lui apprirent que **Fulvia** avait été la seule cause de la guerre. Naturellement inquiète et téméraire, elle avait encore espéré arracher Antoine des bras de **Cléopâtre**, en excitant des troubles en Italie. Mais, sur ces entrefaites, et par bonheur pour Antoine, s'étant embarquée pour aller le rejoindre, elle mourut de maladie à Sicyone. Cette mort rendit beaucoup plus facile la réconciliation de César et d'Antoine ; car, dès qu'Antoine eut abordé en Italie, dès qu'on vit que César ne lui faisait personnellement aucun reproche, et qu'Antoine, de son côté, rejetait sur **Fulvia** tous les torts qu'on lui imputait, leurs amis, sans leur laisser le temps d'approfondir leurs sujets respectifs de mécontentement, les remirent en bonne intelligence, et firent entre eux un nouveau partage de l'empire, avec la mer d'Ionie pour borne : ils assignèrent à Antoine les provinces de l'Orient, à César celles de l'Occident, et laissèrent l'Afrique à Lépидus ; puis ils convinrent que, quand ils ne voudraient pas exercer eux-mêmes le consulat, ils y nommeraient tour à tour chacun leurs amis ».

126. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXI, 1-2-3-4-5.

Ἐδόκει δὲ καὶ Φουλβίας ἀποικομένης χηρευεῖν Ἀντώνιος, ἔχειν μὲν οὐκ ἀρνούμενος Κλεοπάτραν, γάμῳ δ' οὐχ ὁμολογῶν ἀλλ' ἔτι τῷ λόγῳ περὶ γε τούτου πρὸς τὸν ἔρωτα τῆς Αἰγυπτίας μαχόμενος. Τοῦτον ἅπαντες εἰσηγοῦντο τὸν γάμον, ἐλπίζοντες τὴν Ὀκταουίαν, ἐπὶ κάλλει τοσοῦτω σεμνότητι καὶ νοῦν ἔχουσαν, εἰς ταῦτόν τῳ Ἀντωνίῳ παραγενομένην καὶ στερχθεῖσαν ὡς εἰκὸς τοιαύτην γυναῖκα, πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσεσθαι καὶ σύγκρασιν. Ὡς οὖν ἔδοξεν ἀμφοτέροις, ἀναβάντες εἰς Ῥώμην ἐπετέλουν τὸν Ὀκταουίαν γάμον, οὐκ ἔδωκεν μὲν νόμον πρὸ δέκα μηνῶν ἀνδρὸς τελευτήσαντος γαμεῖσθαι, τῆς δὲ συγκλήτου δόγματι τὸν χρόνον ἐκείνοις ἀνείσης.

« Depuis la mort de **Fulvia**, Antoine passait pour veuf : il ne niait point son attachement pour **Cléopâtre**, mais il n'avouait pas lui être uni par le mariage ; car, sur ce point, la raison lui fournissait encore des armes pour combattre sa passion et l'empêcher d'épouser l'**Égyptienne**. Tout le monde s'accorda à proposer le mariage d'**Octavia** et d'Antoine, dans l'espérance que cette femme, qui joignait à une grande beauté beaucoup de prudence et de gravité, une fois unie à Antoine, et fixant sa tendresse, comme il était vraisemblable avec un tel mérite, maintiendrait l'harmonie entre César et lui, et deviendrait ainsi la sûreté de l'un et de l'autre. César et Antoine agréèrent ce projet : ils retournèrent à Rome, et célébrèrent incontinent les noces, bien que la loi défendît aux veuves de se remarier avant qu'il se fût écoulé dix mois depuis la mort de leur mari ; mais **Octavia** fut dispensée de l'observation de la loi par un décret du Sénat ».

127. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXV, 1-2-3-4-5-6-7-8.

Ἐνταῦθα τὴν Ὀκταουίαν -- συνέπλει γὰρ ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος αὐτῷ -- δεηθεῖσαν ἀποπέμπει πρὸς τὸν ἀδελφόν, ἔγκουον μὲν οὖσαν, ἤδη δὲ καὶ δεῦτερον ἐξ αὐτοῦ θυγάτριον ἔχουσαν. Ἡ δ' ἀπαντήσασα καθ' ὁδὸν Καίσαρι καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικίηναν, ἐνετύγχανε πολλὰ ποτνωμένη καὶ πολλὰ δεομένη μὴ περιδεῖν αὐτὴν ἐκ μακαριωτάτης γυναικὸς ἀθλιωτάτην γενομένην. Νῦν μὲν γὰρ ἅπαντας ἀνθρώπους εἰς αὐτὴν ἀποβλέπειν, αὐτοκράτορων δεῖν τοῦ μὲν γυναῖκα τοῦ δ' ἀδελφὴν οὖσαν· « εἰ δὲ τὰ χεῖρω κρατήσκειν » ἔφη « καὶ γένοιτο πόλεμος, ὑμῶν μὲν ἄδηλον ὅτω κρατεῖν ἢ κρατεῖσθαι πέρωται, τὰ ἐμὰ δ' ἀμφοτέρως ἄθλια. » Τούτοις ἐπικλασθεὶς ὁ Καῖσαρ ἤκεν εἰρηνικῶς εἰς

Τάραντα, καὶ θέαμα κάλλιστον οἱ παρόντες ἐθεῶντο, πολὺν μὲν ἐκ γῆς στρατὸν ἡσυχάζοντα, πολλὰς δὲ ναῦς ἀτρέμα πρὸς τοῖς αἰγιαλοῖς ἐχούσας, αὐτῶν δὲ καὶ φίλων ἀπαντήσεις καὶ φιλοφροσύνας. Εἰστία δ' Ἀντώνιος πρότερος, καὶ τοῦτο τῇ ἀδελφῇ Καίσαρος δόντος. Ἐπεὶ δ' ὁμολόγητο Καίσαρα μὲν Ἀντωνίῳ δοῦναι δύο τάγματα πρὸς τὸν Παρθικὸν πόλεμον, Ἀντώνιον δὲ Καίσαρι χαλκεμβόλους ἑκατὸν, **Ὀκταουία** τῶν ὁμολογημένων χωρὶς ἤγησάτο τῶ μὲν ἀδελφῶ παρὰ τοῦ ἀνδρὸς εἴκοσι μυριάων, τῶ δ' ἀνδρὶ παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ στρατιώτας χιλίους. Οὕτω δ' ἀλλήλων διακριθέντες, ὁ μὲν εὐθύς εἶχετο τοῦ πρὸς Πομπήιον πολέμου Σικελίας ἐφιέμενος, Ἀντώνιος δ' **Ὀκταουίαν** μετὰ τῶν ἐξ ἐκείνης καὶ τοὺς ἐκ **Φουλβίας** παῖδας αὐτῶ παρακαταθέμενος, εἰς τὴν Ἀσίαν ἀπεπέρασεν.

« Là, **Octavia**, sa femme, qui était partie de Grèce avec lui, et qui, après avoir eu une seconde fille, était alors de nouveau enceinte, le conjura de lui permettre d'aller trouver son frère ; et Antoine y consentit. **Octavia** rencontra César en chemin, et eut une conférence avec lui, en présence de ses deux amis, Mécène et Agrippa : elle le supplia, de la manière la plus pressante, de ne pas permettre qu'elle, qui était la plus heureuse des femmes, devînt de toutes la plus malheureuse. « Maintenant, dit-elle, tout le monde a les yeux fixés sur moi, comme étant femme d'un des triumvirs et sœur d'un autre. Or, si les pires conseils l'emportent, et que la guerre s'allume, il est douteux à qui des deux le destin accordera la victoire ; mais, quant à moi, il est certain que, de quelque côté qu'elle se déclare, mon sort sera toujours malheureux. » César, attendri par les discours d'**Octavia**, se rendit à Tarente avec des dispositions pacifiques. C'était un magnifique spectacle que de voir près du rivage une nombreuse armée qui semblait immobile, et à la rade une flotte puissante qui se tenait à l'ancre, tandis que les chefs et les amis des deux partis se visitaient réciproquement et se donnaient les plus touchants témoignages d'amitié. Antoine reçut le premier César à souper ; car César voulut bien, par amour pour sa sœur, lui céder la priorité. Après qu'ils furent convenus que César donnerait à Antoine deux légions pour la guerre contre les Parthes, et Antoine à César cent galères à proues d'airain, **Octavia** demanda en outre à son mari vingt brigantins pour son frère, et à son frère mille hommes de plus pour Antoine. Ces conventions faites, on se sépara : César alla incontinent faire la guerre au jeune Pompée, pour reconquérir sur lui la Sicile ; et Antoine, après lui avoir remis entre les mains **Octavia**, avec ses deux enfants et ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, reprit la route de l'Asie ».

128. Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXVI, 1-2-3-4-5-6-7.

Εὐδουσα δ' ἡ δεινὴ συμφορὰ χρόνον πολὺν, ὁ **Κλεοπάτρας** ἔρωσ, δοκῶν κατευνάσθαι καὶ κατακεκληθῆσθαι τοῖς βελτίοσι λογισμοῖς, αὐτῆς ἀνέλαμπε καὶ ἀνεθάρρει Συρία πλησιάζοντος αὐτοῦ. Καὶ τέλος, ὡσπερ φησὶν ὁ Πλάτων τὸ δυσπειθὲς καὶ ἀκόλαστον τῆς ψυχῆς ὑποζύγιον, ἀπολακτίσας τὰ καλὰ καὶ σωτήρια πάντα, Καπίωνα Φοντήιον ἔπεμψεν ἄξοντα **Κλεοπάτραν** εἰς Συρίαν. Ἐλθούσῃ δὲ χαρίζεται καὶ προστίθησι μικρὸν οὐδὲν οὐδ' ὀλίγον, ἀλλὰ Φοινίκην, Κοίλην Συρίαν, Κύπρον, Κιλικίας πολλήν· ἔτι δὲ τῆς τ' Ἰουδαίων τὴν τὸ βάλαμον φέρουσαν καὶ τῆς Ναβαταίων Ἀραβίας ὅση πρὸς τὴν ἐκτὸς ἀποκλίνει θάλασσαν. Αὐταὶ μάλιστα Ῥωμαίους ἠνίασαν αἱ δωρεαί. Καίτοι πολλοῖς ἐχαρίζετο τετραρχίας καὶ βασιλείας ἐθνῶν μεγάλων ἰδιώταις οὖσι, πολλοὺς δ' ἀφηρεῖτο βασιλείας ὡς Ἀντίγονον τὸν Ἰουδαῖον, ὃν καὶ προαγαγὼν ἐπελέκισεν, οὐδενὸς πρότερον ἐτέρου βασιλέως οὕτω κολασθέντος. Ἀλλὰ τὸ αἰσχρὸν ἦν τῶν **Κλεοπάτρας** τιμῶν ἀνιαρότατον. Ἡὔξησε δὲ τὴν διαβολὴν παῖδας ἐξ αὐτῆς διδύμους ἀνελόμενος, καὶ προσαγορεύσας τὸν μὲν Ἀλέξανδρον, τὴν δὲ Κλεοπάτραν, ἐπὶ κλησὶν δὲ τὸν μὲν Ἥλιον, τὴν δὲ Σελήνην. Οὐ μὴν ἀλλ' ἀγαθὸς ὢν ἐγκαλλωπίσασθαι τοῖς αἰσχροῖς, ἔλεγε τῆς μὲν Ῥωμαίων ἡγεμονίας οὐ δι' ὧν λαμβάνουσιν, ἀλλ' ἐν οἷς χαρίζονται φαίνεσθαι τὸ μέγεθος· διαδοχαῖς δὲ καὶ τεκνώσει πολλῶν βασιλέων πλατύνεσθαι τὰς εὐγενείας. Οὕτω γοῦν ὑφ' Ἡρακλέους τεκνωθῆναι τὸν αὐτοῦ πρόγονον, οὐκ ἐν μιᾷ γαστρὶ θεμένου τὴν διαδοχὴν οὐδὲ νόμους Σολωνεῖους καὶ κνήσεως εὐθύνας δεδοικότος, ἀλλὰ τῇ φύσει πολλὰς γενῶν ἀρχὰς καὶ καταβολὰς ἀπολιπεῖν ἐφιέντος.

« Mais la plus funeste de ses calamités, son amour pour **Cléopâtre**, qui paraissait assoupi depuis longtemps, et qui semblait même avoir cédé à de plus sages conseils, se réveilla avec plus de fureur que jamais, dès qu'il approcha de la Syrie. Enfin, le coursier indocile et fougueux de son âme, comme dit

Platon, ayant rejeté toutes les réflexions utiles et capables de le retenir, il envoya à Alexandrie Fontéius Capito, pour lui amener **Cléopâtre** en Syrie. Quand elle arriva, il lui témoigna la joie qu'il avait de la revoir, non en lui faisant de médiocres présents, mais en lui donnant la Phénicie, la Coélesyrie, l'île de Chypre, et une grande partie de la Cilicie. Il y ajouta de plus cette contrée de la Judée qui porte le baume, et l'Arabie des Nabatéens, qui touche à la mer extérieure. Ces dons affligèrent fort les Romains ; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de distribuer à de simples particuliers des tétrarchies et de vastes royaumes. Il dépouilla aussi plusieurs rois de leurs États, entre autres Antigonos, le Juif, qu'il fit même décapiter publiquement, supplice dont jusque-là aucun roi n'avait encore été puni. Mais, ce qui paraissait aux Romains le plus honteux et le plus humiliant, c'étaient les honneurs excessifs dont il comblait **Cléopâtre** ; et ce qui en augmenta encore l'infamie, c'est qu'ayant eu d'elle deux enfants jumeaux, un fils, nommé Alexandre, et une fille, appelée Cléopâtre, il les fit élever, et les surnomma, l'un, le Soleil, l'autre, la Lune. Et, comme il était l'homme le plus propre à tirer vanité des choses même les plus honteuses, il disait que la grandeur de l'empire romain ne paraissait pas tant dans ses conquêtes que dans les présents qu'il faisait ; que la noblesse s'était propagée par les successions et la postérité de plusieurs rois ; et que c'était ainsi que le premier auteur de sa race était descendu d'Hercule. « Hercule, disait-il, ne voulut pas borner sa postérité à la fécondité d'une seule femme : il n'avait pas à craindre des lois soloniennes ni des sentences de tribunaux contre ceux qui enfreignent les prescriptions relatives au mariage : aussi donna-t-il à la nature les tiges de plusieurs races, en laissant des enfants en divers lieux ».

129. Plutarque, Vie d'Antoine, LIII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11.

Ἐν δὲ Ῥώμῃ βουλομένης Ὀκταουίας πλεῦσαι πρὸς Ἀντώνιον, ἐπέτρεψε Καῖσαρ, ὡς οἱ πλείους λέγουσιν οὐκ ἐκείνη χαριζόμενος, ἀλλ' ὅπως περιωβρισθεῖσα καὶ καταμεληθεῖσα πρὸς τὸν πόλεμον αἰτίαν εὐπρεπῆ παράσχοι. γενομένη δ' ἐν Ἀθήναις, ἐδέξατο γράμματα παρ' Ἀντωνίου, κελεύοντος αὐτόθι προσμένειν καὶ τὰ περὶ τὴν ἀνάβασιν δηλοῦντος. Ἡ δὲ καίπερ ἀχθομένη καὶ νοοῦσα τὴν πρόφασιν, ὅμως ἔγραψε πυνθανομένη ποῦ κελύει πεμφθῆναι τὰ κομιζόμενα πρὸς αὐτόν. Ἐκόμιζε δὲ πολλὴν μὲν ἐσθῆτα στρατιωτικὴν, πολλὰ δ' ὑπόζυγια καὶ χρήματα καὶ δῶρα τοῖς περὶ αὐτὸν ἡγεμόσι καὶ φίλοις· ἐκτὸς δὲ τούτων στρατιώτας ἐπιλέκτους δισχιλίους, εἰς στρατηγικὰς σπεύρας κεκοσμημένους ἐκπρεπέσι πανοπλίαις. ταῦτα Νίγρος τις Ἀντωνίου φίλος ἀποσταλεῖς παρ' αὐτῆς ἔφραζε, καὶ προσετίθει τοὺς ἀξίους καὶ πρέποντας ἐπαίνους. Αἰσθομένη δ' ἡ Κλεοπάτρα τὴν Ὀκταουίαν ὁμόσε χωροῦσαν αὐτῇ, καὶ φοβηθεῖσα μὴ τοῦ τρόπου τῆ σεμνότητι καὶ τῆ Καίσαρος δυνάμει προσκτησαμένη τὸ καθ' ἡδονὴν ὁμιλεῖν καὶ θεραπεύειν Ἀντώνιον, ἄμαχος γένηται καὶ κρατήση παντάπασι τοῦ ἀνδρός, ἐρᾶν αὐτῇ προσεποιεῖτο τοῦ Ἀντωνίου, καὶ τὸ σῶμα λεπταῖς καθήρει διαίταις· τὸ δὲ βλέμμα προσιόντος ἐκπεπληγμένον, ἀπερχομένου δὲ τηκόμενον καὶ ταπεινούμενον ὑπεφαίνετο. πραγματευομένη δὲ πολλάκις ὄφθηται δακρῦουσα, ταχὺ τὸ δακρῦον ἀφῆρει καὶ ἀπέκρυπτεν, ὡς δὴ βουλομένη λανθάνειν ἐκεῖνον.

« Cependant, à Rome, **Octavia** voulut s'embarquer pour aller trouver Antoine ; ce que César lui permit, moins pour satisfaire le désir qu'elle en avait, comme la plupart des historiens l'écrivent, que dans l'espérance que le mépris et les outrages auxquels elle serait en butte deviendraient pour lui un prétexte spécieux de faire la guerre à Antoine. En arrivant à Athènes, elle reçut des lettres de son mari, par lesquelles il lui mandait de l'attendre là, et lui apprenait l'expédition qu'il avait projetée en Asie. **Octavia** devina sans peine le motif d'un ordre si offensant pour elle ; mais néanmoins elle répondit à Antoine de lui faire savoir où il voulait qu'elle fit passer ce qu'elle lui apportait, qui consistait en une grande provision de vêtements pour les soldats, beaucoup de bêtes de somme, de l'argent et des présents considérables pour les officiers et pour ses amis. Elle lui amenait en outre deux mille hommes d'élite, tous bien équipés et couverts d'aussi belles armes que les cohortes prétoriennes. Niger, un des amis d'Antoine, fut celui qu'elle chargea de sa lettre, lequel, après avoir rempli sa commission, fit d'**Octavia** l'éloge qu'elle méritait. **Cléopâtre** sentit qu'**Octavia** venait lui disputer le cœur d'Antoine ; et, dans la crainte qu'une femme si estimable par la dignité de ses mœurs, et soutenue de toute la puissance de César, n'eût pas besoin longtemps d'employer auprès de son mari les charmes de sa conversation et l'attrait de ses caresses, pour prendre sur lui un ascendant invincible et s'en rendre entièrement

maîtresse, elle feignit d'avoir pour Antoine la passion la plus violente, et exténuait son corps, en réduisant excessivement sa nourriture. Toutes les fois qu'il entra chez elle, il lui trouvait le regard étonné ; et, quand il la quittait, elle avait les yeux abattus de langueur. Attentive à être vue souvent en larmes, elle se bâta de les essuyer et de les cacher, comme pour les dérober à Antoine. »

130. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LIV, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ὀκταουίαν δὲ Καίσαρ ὑβρίσθαι δοκοῦσαν, ὡς ἐπανήλθεν ἐξ Ἀθηνῶν, ἐκέλευσε καθ' ἑαυτὴν οἰκεῖν. Ἡ δ' οὐκ ἔφη τὸν οἶκον ἀπολείπειν τοῦ ἀνδρός, ἀλλὰ κάκεινον αὐτόν, εἰ μὴ δι' ἑτέρας αἰτίας ἔγνωκε πολεμεῖν Ἀντωνίῳ, παρεκάλει τὰ καθ' ἑαυτὴν εἶναι, ὡς οὐδ' ἀκοῦσαι καλόν, εἰ τῶν μεγίστων αὐτοκρατόρων ὁ μὲν δι' ἔρωτα γυναικός, ὁ δὲ διὰ ζηλοτυπίαν εἰς ἐμφύλιον πόλεμον Ῥωμαίους κατέστησε. Ταῦτα δὲ λέγουσα μᾶλλον ἐβεβαίου δι' ἔργων. Καὶ γὰρ ᾗκει τὴν οἰκίαν ὡσπερ αὐτοῦ παρόντος ἐκείνου, καὶ τῶν τέκνων οὐ μόνον τῶν ἐξ ἑαυτῆς, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐκ Φουλβίας γεγενημένων καλῶς καὶ μεγαλοπρεπῶς ἐπεμελεῖτο· καὶ τοὺς πεμπομένους ἐπ' ἀρχάς τινας ἢ πράγματα τῶν Ἀντωνίου φίλων ὑποδεχομένη, συνέπραττεν ὧν παρὰ Καίσαρος δεηθεῖεν. Ἄκουσα δ' ἔβλαπτε διὰ τούτων Ἀντώνιον· ἐμισεῖτο γὰρ ἀδικῶν γυναικὰ τοιαύτην. Ἐμισήθη δὲ καὶ διὰ τὴν διανέμησιν ἣν ἐποίησατο τοῖς τέκνοις ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, τραγικὴν καὶ ὑπερήφανον καὶ μισορρώμιον φανεῖσαν. Ἐμπλήσας γὰρ ὄχλου τὸ γυμνάσιον, καὶ θέμενος ἐπὶ βήματος ἀργυροῦ δύο θρόνους χρυσοῦς, τὸν μὲν ἑαυτῷ, τὸν δὲ Κλεοπάτρα, καὶ τοῖς παισὶν ἑτέρους ταπεινότερους, πρῶτον μὲν ἀπέφηνε Κλεοπάτραν βασιλίσσαν Αἰγύπτου καὶ Κύπρου καὶ Λιβύης καὶ Κοίλης Συρίας, συμβασιλεύοντος αὐτῇ Καισαρίωνος, ὃς ἐκ Καίσαρος ἐδόκει τοῦ προτέρου γεγενηναί, Κλεοπάτραν ἔγκυον καταλιπόντος· δεύτερον δὲ τοὺς ἐξ αὐτοῦ καὶ Κλεοπάτρας υἱοὺς βασιλεῖς βασιλέων ἀναγορεύσας, Ἀλεξάνδρῳ μὲν Ἀρμενίαν ἀπένειμε καὶ Μηδίαν καὶ τὰ Πάρθων ὅταν ὑπαγάγηται, Πτολεμαίῳ δὲ Φοινίκην καὶ Συρίαν καὶ Κιλικίαν. Ἄμα δὲ καὶ προήγαγε τῶν παίδων Ἀλέξανδρον μὲν ἐσθῆτι τε] Μηδικῇ τιάραν καὶ κίταριν ὀρθὴν ἐχούσῃ, Πτολεμαῖον δὲ κρηπίσι καὶ χλαμύδι καὶ καυσίᾳ διαδηματοφόρῳ κεκοσμημένον· αὕτη γὰρ ἦν σκευὴ τῶν ἀπ' Ἀλεξάνδρου βασιλέων, ἐκείνη δὲ Μήδων καὶ Ἀρμενίων. Ἀσπασαμένων δὲ τῶν παίδων τοὺς γονεῖς, τὸν μὲν Ἀρμενίων φυλακὴν περιέστατο, τὸν δὲ Μακεδόνων. Κλεοπάτρα μὲν γὰρ καὶ τότε καὶ τὸν ἄλλον χρόνον εἰς πλῆθος ἐξιοῦσα στολὴν ἑτέραν] ἱερὰν Ἰσιδος ἐλάμβανε καὶ νέα Ἴσις ἐχρημάτιζε.

« **Octavia** ne fut pas plutôt de retour d'Athènes, que César, indigné de l'affront qu'elle avait reçu, lui ordonna de prendre un logement en son particulier ; mais elle répondit qu'elle n'abandonnerait point la maison de son mari, et dit à son frère que, s'il n'avait d'autre motif de faire la guerre à Antoine que ce qui la regardait personnellement, elle le conjurait de tout oublier. « Car il serait odieux, ajoutait-elle, que les deux plus grands chefs du monde plongeassent les Romains dans la guerre civile, l'un pour l'amour d'une femme, et l'autre par jalousie. » Du reste, la conduite d'**Octavia**, mieux encore que ses paroles, prouva ses dispositions : elle continua d'habiter la maison de son mari, comme s'il eût été présent, et éleva avec autant de soin que de magnificence, non-seulement les enfants qu'elle avait eue d'Antoine, mais ceux même qu'il avait eus de **Fulvia**. Antoine envoyait-il quelqu'un de ses amis à Rome, soit pour y briguer des charges, soit pour y poursuivre des affaires particulières ? Elle les recevait chez elle, et faisait tant auprès de son frère, qu'elle obtenait pour eux les grâces qu'ils sollicitaient. En agissant ainsi, elle fit, contre son intention, un grand tort à Antoine ; car ses injustices envers une telle femme le faisaient haïr universellement. Mais il se rendit plus odieux encore par le partage qu'il fit, à Alexandrie, aux enfants de **Cléopâtre**, partage dicté par l'orgueil, digne d'un roi de théâtre, et qui parut fait en haine des Romains. Il assembla dans le gymnase une multitude immense ; il fit dresser sur un tribunal d'argent deux trônes d'or, l'un pour lui-même, l'autre pour **Cléopâtre** ; et il déclara d'abord **Cléopâtre** reine d'Egypte, de Chypre, d'Afrique et de Cœlésyrie, et lui donna pour collègue Césarion, qui passait pour fils de Jules César, lequel avait laissé **Cléopâtre** enceinte. Il conféra ensuite le titre de roi aux enfants qu'il avait eus d'elle : Alexandre eut l'Arménie, la Médie et le royaume des Parthes ; Ptolémée, son second fils, la Phénicie, la Syrie et la Cilicie. Il les présenta tous deux au peuple, Alexandre vêtu d'une robe médique, et ayant sur la tête la tiare pointue nommée citaris, costume des rois mèdes et arméniens, et Ptolémée couvert d'un long manteau, ayant des pantoufles aux pieds, et coiffé d'un large chapeau entouré d'un diadème, costume des successeurs d'Alexandre. Après que les deux princes eurent salué

leur père et leur mère, ils furent environnés, l'un d'une garde arménienne, l'autre d'une macédonienne. Et depuis lors **Cléopâtre** ne parut plus en public que revêtue de la robe consacrée à Isis, et donna ses audiences au peuple sous le nom de Nouvelle Isis. César fit au Sénat le rapport de ce partage : par ce moyen, et en accusant souvent Antoine dans les assemblées du peuple, il le rendit l'objet de la haine universelle. Antoine, de son côté, envoya des gens à Rome pour accuser César. »

131. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LVII, 1-2-3-4-5.

*Γενόμενος δ' ἀπὸ τούτων, τοῖς μὲν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνίταις Πριήνην ἔδωκεν οἰκητήριον, αὐτὸς δὲ πλεύσας εἰς Ἀθήνας πάλιν ἐν παιδιαῖς ἦν καὶ θεάτροις. ζηλοτυποῦσα δὲ **Κλεοπάτρα** τὰς **Ὀκταονίας** ἐν τῇ πόλει τιμὰς -- ἠγαπήθη γὰρ ὑπὸ τῶν Ἀθηναίων ἢ **Ὀκταονία** μάλιστα -- πολλαῖς ἀνελάμβανε φιλοτιμίαις τὸν δῆμον. Οἱ δὲ τιμὰς αὐτῇ ψηφισάμενοι, πρέσβεις ἔπεμψαν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὸ ψήφισμα κομίζοντας, ὧν εἷς ἦν Ἀντώνιος ὡς δὴ πολίτης Ἀθηναῖος· καὶ δὴ καταστάς ἐπ' αὐτῆς λόγον ὑπὲρ τῆς πόλεως διεξῆλθεν. Εἷς δὲ Ῥώμην ἔπεμψε τοὺς **Ὀκταονίαν** ἐκ τῆς οἰκίας ἐκβαλοῦντας. Ἀπελθεῖν δὲ φασιν αὐτὴν τὰ μὲν τέκνα πάντα <τὰ> Ἀντωνίου μεθ' ἑαυτῆς ἔχουσαν ἄνευ τοῦ πρεσβυτάτου τῶν ἐκ **Φουλβίας** -- ἐκεῖνος γὰρ ἦν παρὰ τῷ πατρὶ --, κλαίουσαν δὲ καὶ δυσφοροῦσαν, εἰ δόξει μία τῶν αἰτιῶν τοῦ πολέμου καὶ αὐτῇ γεγονέαι. Ῥωμαῖοι δ' ὄκτιρον οὐκ ἐκείνην ἀλλ' Ἀντώνιον, καὶ μᾶλλον οἱ **Κλεοπάτραν** ἑωρακότες οὔτε κάλλει τῆς **Ὀκταονίας** οὔθ' ὄρα διαφέρουσαν.*

« Les fêtes terminées, Antoine donna et assigna pour habitation aux comédiens qu'il avait employés la ville de Priène ; puis il s'embarqua pour Athènes, où il passa de nouveau son temps en jeux et en spectacles. **Cléopâtre**, jalouse des honneurs qu'**Octavia** avait reçus en cette ville, où elle avait été comblée par les habitants de témoignages singuliers d'affection, gagna la bienveillance du peuple par ses largesses. Aussi les Athéniens lui décernèrent-ils de grands honneurs, dont ils lui envoyèrent le décret par des députés, à la tête desquels était Antoine, en sa qualité de citoyen d'Athènes : ce fut même lui qui porta la parole au nom de la ville. Vers le même temps il envoya à Rome chasser **Octavia** de sa maison. Elle en sortit, emmenant, dit-on, avec elle, tous les enfants d'Antoine, hormis l'aîné de ceux de **Fulvia**, qui était alors avec son père : elle fondait en larmes, et se désolait de pouvoir être regardée comme une des causes de la guerre civile. Les Romains gémissaient sur son sort, mais plus encore sur l'aveuglement d'Antoine, surtout ceux qui avaient vu **Cléopâtre**, laquelle ne l'emportait sur **Octavia** ni en beauté ni en jeunesse. »

132. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LVIII, 9-10.

*Τίτιος δὲ καὶ Πλάγκος, Ἀντωνίου φίλοι τῶν ὑπατικῶν, ὑπὸ **Κλεοπάτρας** προπηλακίζομενοι -- πλεῖστα γὰρ ἠναντιώθησαν αὐτῇ περὶ τοῦ συστρατεύειν --, ἀποδράντες ὄχοντο πρὸς Καίσαρα καὶ περὶ τῶν Ἀντωνίου διαθηκῶν ἐγίνοντο μηνυταί, τὰ γεγραμμένα συνειδότες. Ἀπέκειντο δ' αὐταὶ παρὰ ταῖς Ἑστίασι παρθένους, καὶ Καίσαρος αἰτοῦντος οὐκ ἔδωκαν· εἰ δὲ βούλοιο λαμβάνειν, ἔλθειν αὐτὸν ἐκέλευον. Ἔλαβεν οὖν ἐλθὼν, καὶ πρῶτον μὲν αὐτὸς ἰδίᾳ τὰ γεγραμμένα διῆλθε, καὶ παρεσημῆματο τόπους τινὰς εὐκατηγορήτους, ἔπειτα τὴν βουλήν ἀθροίσας ἀνεγίνωσκε, τῶν πλείστων ἀηδῶς ἐχόντων. Ἀλλόκοτον γὰρ ἔδοξεν εἶναι καὶ δεινόν, εὐθύνας τινὰ διδόναι ζῶντα περὶ ὧν ἐβουλήθη γενέσθαι μετὰ τὴν τελευτήν. Ἐπεφύετο δὲ τῶν γεγραμμένων μάλιστα τῷ περὶ τῆς ταφῆς. Ἐκέλευε γὰρ αὐτοῦ τὸ σῶμα, κἂν ἐν Ῥώμῃ τελευτήσῃ, δι' ἀγορᾶς πομπευθὲν εἰς Ἀλεξάνδρειαν ὡς **Κλεοπάτραν** ἀποσταλῆναι.*

« Titius et Plancus, deux des amis d'Antoine, et tous deux hommes consulaires, se voyant l'objet des mauvais traitements de **Cléopâtre**, pour s'être opposés à ce qu'elle demeurât à l'armée, se retirèrent auprès de César : ils lui révélèrent le testament d'Antoine, dont ils connaissaient toutes les dispositions. Ce testament était entre les mains des vestales, à qui César le demanda ; mais elles refusèrent de le lui remettre, et lui dirent que, s'il voulait l'avoir, il vînt le prendre lui-même. César y alla donc ; et, l'ayant pris, il le lut d'abord en particulier, et nota les endroits qui lui parurent le plus répréhensibles. Ensuite, ayant assemblé le Sénat, il en fit publiquement lecture, action qui révolta la plupart des sénateurs ; car

il leur parut étrange et odieux qu'on voulût rendre un homme vivant responsable de choses qui ne devaient être exécutées qu'après sa mort. César s'attacha principalement à relever les dispositions d'Antoine relatives à sa sépulture ; car Antoine voulait que son corps, mourût-il à Rome, fût porté en pompe à travers le Forum, puis transporté à Alexandrie, et remis à **Cléopâtre**. »

133. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXVI.

Ἄμα δ' ἡμέρα τὸν πεζὸν αὐτὸς ἐπὶ τῶν πρὸ τῆς πόλεως λόφων ἰδρύσας, ἐθεῶτο τὰς ναῦς ἀνηγμένας καὶ ταῖς τῶν πολεμίων προσφερομένας, καὶ περιμένων ἔργον τι παρ' ἐκείνων ἰδεῖν ἡσύχαζεν. Οἱ δ' ὡς ἐγγὺς ἐγένοντο, ταῖς κόπαις ἠσπάσαντο τοὺς Καίσαρος, ἐκείνων τ' ἀντασπασαμένων μετεβάλοντο, καὶ πάσαις ἅμα ταῖς ναυσὶν ὁ στόλος εἷς γενόμενος ἐπέπλει πρὸς τὴν πόλιν ἀντίπρῳρος. Τοῦτ' Ἀντώνιος ἰδὼν ἀπελείφθη μὲν εὐθὺς ὑπὸ τῶν ἰππέων μεταβαλομένων, ἠττηθεὶς δὲ τοῖς πεζοῖς ἀνεχώρησεν εἰς τὴν πόλιν, ὑπὸ **Κλεοπάτρας** προδεδόσθαι βοῶν οἷς δι' ἐκείνην ἐπολέμησεν. Ἡ δὲ τὴν ὄργην αὐτοῦ φοβηθεῖσα καὶ τὴν ἀπόνοιαν, εἰς τὸν τάφον κατέφυγε καὶ τοὺς καταρράκτας ἀφῆκε κλειθροὶς καὶ μοχλοῖς καρτεροῦς ὄντας· πρὸς δ' Ἀντώνιον ἔπεμψε τοὺς ἀπαγγελοῦντας ὅτι τέθνηκε. Πιστεύσας δ' ἐκεῖνος καὶ εἰπὼν πρὸς αὐτόν "τί ἔτι μέλλεις Ἀντώνιε; τὴν μόνην ἢ τύχην καὶ λοιπὴν ἀφήρηκε τοῦ φιλοψυχεῖν πρόφασιν", εἰσῆλθεν εἰς τὸ δωμάτιον· καὶ τὸν θώρακα παραλύων καὶ διαστέλλων, "ὦ **Κλεοπάτρα**" εἶπεν "οὐκ ἄχθομαί σου στερόμενος, αὐτίκα γὰρ εἰς ταῦτόν ἀφίξομαι, ἀλλ' ὅτι γυναικὸς ὁ τηλικούτος αὐτοκράτωρ εὐψυχία πεφώραμαι λειπόμενος." ἦν δὲ τις οἰκέτης αὐτῷ πιστὸς Ἔρωσ ὄνομα. Τοῦτον ἐκ πολλοῦ παρακεκληκῶς εἰ δεήσειεν ἀνελεῖν αὐτόν, ἀπήγει τὴν ὑπόσχεσιν. Ὁ δὲ σπασάμενος τὸ ζῆφος, ἀνέσχε μὲν ὡς παίσων ἐκεῖνον, ἀποστρέψαντος δὲ τὸ πρόσωπον, ἑαυτὸν ἀπέκτεινε. Πεσόντος δ' αὐτοῦ πρὸς τοὺς πόδας, ὁ Ἀντώνιος "εὗγε" εἶπεν "ὦ Ἔρωσ, ὅτι μὴ δυνηθεὶς αὐτὸς ἐμὲ ποιεῖν ὃ δεῖ διδάσκεις". Καὶ παίσας διὰ τῆς κοιλίας ἑαυτὸν ἀφῆκεν εἰς τὸ κλινίδιον. Ἦν δ' οὐκ εὐθύθνατος ἢ πληγῇ. Διὸ καὶ τῆς φορᾶς τοῦ αἵματος ἐπεὶ κατεκλίθη παυσαμένης, ἀναλαβὼν ἐδεῖτο τῶν παρόντων ἐπισφάττειν αὐτόν. Οἱ δ' ἔφευγον ἐκ τοῦ δωματίου βοῶντος καὶ σφαδάζοντος, ἄχρι οὗ παρὰ **Κλεοπάτρας** ἦκε Διομήδης ὁ γραμματεὺς, κομίζειν αὐτόν ὡς ἐκείνην εἰς τὸν τάφον κελευσθεὶς.

« Le lendemain, à la pointe du jour, Antoine rangea en bataille son armée de terre sur les hauteurs qui dominant la ville ; et de là il aperçut ses vaisseaux qui s'avançaient en pleine mer contre ceux de César. Il attendit, sans faire aucun mouvement, pour voir quelle serait l'issue de l'attaque ; mais, dès que ses gens se furent approchés de ceux de César, ils les saluèrent de leurs rames ; puis, comme les autres leur eurent rendu leur salut, ils passèrent de leur côté ; et les deux flottes, n'en faisant plus qu'une, voguèrent ensemble, la proue tournée contre la ville. Antoine, témoin de cette désertion, fut abandonné aussi en même temps par sa cavalerie ; et son infanterie fut défaite. C'est pourquoi il rentra dans la ville, criant qu'il était trahi par **Cléopâtre**, et livré à ceux contre lesquels il ne combattait que pour l'amour d'elle. Alors, **Cléopâtre**, qui craignait sa colère et son désespoir, s'enfuit dans la sépulture qu'elle avait fait construire ; puis, après avoir abattu la herse qui la fermait, laquelle était fortifiée de bons leviers de fer et de grosses pièces de bois, elle envoya vers Antoine lui annoncer qu'elle était morte. Antoine, ajoutant foi à cette nouvelle, se dit en lui-même : « Qu'attends-tu donc encore, Antoine, quand la Fortune t'a ravi l'unique bien qui t'attachait à la vie ? » En disant ces mots, il entre dans sa chambre, et délace sa cuirasse ; puis, l'ayant entrouverte : « **Cléopâtre**, s'écria-t-il, je ne me plains point d'être privé de toi, car je vais te rejoindre dans un instant ; ce qui m'afflige, c'est qu'ayant été chef si puissant, je sois vaincu en courage et en magnanimité par une femme. » Or, il avait auprès de lui un esclave fidèle nommé Éros, à qui il avait fait promettre longtemps auparavant qu'il le tuerait dès qu'il lui en donnerait l'ordre : il le somma alors de tenir sa promesse. Le serviteur tire son épée, et se lève comme pour le frapper ; mais, détournant la tête, il se la passe lui-même au travers du corps, et tombe mort aux pieds de son maître. « Généreux Eros ! s'écria alors Antoine, tu m'apprends, par ton exemple, à faire moi-même ce que tu n'as pas eu la force de faire sur moi. » En disant ces mots, il se plonge l'épée dans le sein, et se laisse tomber sur un petit lit. Mais le coup n'était pas de nature à lui donner la mort instantanément : le sang s'arrêta quand il fut couché ; et, ayant repris ses sens, il pria ceux qui étaient là présents de l'achever ; mais tous

s'enfuirent de la chambre, et le laissèrent crier et se débattre, jusqu'à ce que **Cléopâtre** eût envoyé Diomède, son secrétaire, pour le faire porter dans le tombeau où elle était ».

134. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXVII.

Γνοὺς οὖν ὅτι ζῆ, προθύμως ἐκέλευσεν ἄρασθαι τοῖς ὑπηρέταις τὸ σῶμα, καὶ διὰ χειρῶν προσεκομίσθη ταῖς θύραις τοῦ οἰκήματος. Ἡ δὲ **Κλεοπάτρα** τὰς μὲν θύρας οὐκ ἀνέωξεν, ἐκ δὲ θυρίδων τινῶν φανεῖσα σειρὰς καὶ καλώδια καθίει, καὶ τοῦτοις ἐναγάντων τὸν Ἀντώνιον ἀνεῖλκεν αὐτὴ καὶ δύο γυναῖκες, ἃς μόνας ἐδέξατο μεθ' αὐτῆς εἰς τὸν τάφον. Οὐδὲν ἐκείνου λέγουσιν οἰκτρότερον γενέσθαι οἱ παραγερόμενοι θέαμα. Περυρμένους γὰρ αἵματι καὶ δυσθανατῶν εἶλκετο, τὰς χεῖρας ὀρέγων εἰς ἐκείνην καὶ παραιωρούμενος. Οὐ γὰρ ἦν γυναικὶ ῥάδιον τὸ ἔργον, ἀλλὰ μόλις ἡ **Κλεοπάτρα** ταῖν χεροῖν ἐμπεφυκῦα καὶ κατατεινομένη τῷ προσώπῳ τὸν δεσμὸν ἀνελάμβανεν, ἐπικελευομένων τῶν κάτωθεν αὐτῇ καὶ συναγωνιώντων. Δεξαμένη δ' αὐτὸν οὕτως καὶ κατακλίνασα, περιερρήξατό τε τοὺς πέπλους ἐπ' αὐτῷ, καὶ τὰ στέρνα τυπτομένη καὶ σπαράττουσα ταῖς χερσί, καὶ τῷ προσώπῳ τοῦ αἵματος ἀναματτομένη, δεσπότην ἐκάλει καὶ ἄνδρα καὶ αὐτοκράτορα· καὶ μικροῦ δεῖν ἐπιλέληστο τῶν αὐτῆς κακῶν οἴκτῳ τῶν ἐκείνου. Καταπαύσας δὲ τὸν θρήνον αὐτῆς Ἀντώνιος ἤτησε πιεῖν οἶνον, εἴτε διψῶν εἴτε συντομώτερον ἐλπίζων ἀπολυθῆσεσθαι. Πιῶν δὲ παρήνεσεν αὐτῇ, τὰ μὲν ἑαυτῆς ἂν ἦ μὴ μετ' αἰσχύνῃς σωτήρια τίθεσθαι, μάλιστα τῶν Καίσαρος ἐταίρων Προκλήϊφ πιστεύουσαν, αὐτὸν δὲ μὴ θρηνεῖν ἐπὶ ταῖς ὑστάταις μεταβολαῖς, ἀλλὰ μακαρίζειν ὧν ἔτυχε καλῶν, ἐπιφανέστατος ἀνθρώπων γενόμενος καὶ πλεῖστον ἰσχύσας, καὶ νῦν οὐκ ἀγεννῶς Ρωμαῖος ὑπὸ Ρωμαίου κρατηθεῖς.

« Dès qu'Antoine sut que **Cléopâtre** vivait encore, il demanda avec instance à ses esclaves de le porter auprès d'elle ; et ils le portèrent sur leurs bras jusqu'à l'entrée de la sépulture. **Cléopâtre** n'ouvrit point les portes ; mais elle parut à une fenêtre, d'où elle descendit des chaînes et des cordes avec lesquelles on attachait Antoine ; puis, aidée de deux de ses femmes, les seules à qui elle eût permis de la suivre en ce lieu, elle le tira à elle. Jamais, au rapport de ceux qui en furent témoins, on ne vit spectacle plus digne de pitié. Antoine, tout souillé de sang et n'ayant plus qu'un souffle de vie, était tiré en haut, tendant vers **Cléopâtre** ses mains défaillantes, et se soulevant lui-même, autant que sa faiblesse le lui permettait. Ce n'était pas chose aisée pour des femmes que de le monter ainsi : **Cléopâtre**, les bras roidis et le visage tendu, tirait les cordes avec effort, tandis que ceux qui étaient en bas l'encourageaient de la voix, et l'aidaient de tout leur pouvoir. Après qu'elle l'eut ainsi introduit dans le tombeau et fait coucher, elle déchira ses voiles, en pleurant sur lui ; puis, se frappant le sein et se meurtrissant le corps de ses propres mains, elle essuyait le sang qui souillait son visage en y collant le sien ; elle l'appelait son maître, son époux, son chef suprême : sa compassion pour les maux d'Antoine lui faisait presque oublier les siens propres. Antoine, après avoir calmé sa douleur, demanda du vin, soit qu'il eût réellement soif, ou qu'il espérât que cette boisson hâterait sa fin. Quand il eut bu, il exhorta **Cléopâtre** à prendre des mesures pour son salut, autant qu'elle le pourrait faire sans déshonneur, et à se fier à Proculéius préférablement à tous les autres amis de César. Il la conjura de ne pas s'affliger sur lui pour ce dernier revers, mais plutôt de le féliciter des biens dont il avait joui durant sa vie, ayant eu le bonheur d'être le plus illustre et le plus puissant des hommes, et surtout pouvant se glorifier, à la fin de sa carrière, de n'avoir été vaincu, lui Romain, que par un Romain. Et, en achevant ces mots, il expira ».

135. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXVIII.

Ὅσον οὕπω δ' ἐκλιπόντος αὐτοῦ, Προκλήϊος ἦκε παρὰ Καίσαρος. Ἐπεὶ γὰρ ἑαυτὸν πατάξας ὁ Ἀντώνιος ὄψετο πρὸς **Κλεοπάτραν** κομιζόμενος, Δερκεταῖός τις τῶν δορυφόρων λαβὼν τὸ ἐχειρίδιον αὐτοῦ καὶ ἀποκρύψας ὑπεξῆλθε, καὶ δραμῶν πρὸς Καίσαρα πρῶτος ἤγγειλε τὴν Ἀντωνίου τελευτήν, καὶ τὸ ζῆφος ἔδειξεν ἡμαγμένον. Ὁ δ' ὡς ἤκουσεν, ἐνδοτέρω τῆς σκηνῆς ὑποστάς ἀπεδάκρυσεν ἄνδρα κηδεστήν γενόμενον καὶ συνάρχοντα καὶ πολλῶν ἀγώνων καὶ πραγμάτων κοινωνόν. Εἶτα τὰς ἐπιστολάς λαβὼν καὶ τοὺς φίλους καλέσας ἀνεγίνωσκεν, ὡς ἐγγνώμονα γράφοντος αὐτοῦ καὶ δίκαια φορτικὸς ἦν καὶ ὑπερήφανος ἀεὶ περὶ τὰς ἀποκρίσεις ἐκείνος. Ἐκ δὲ τούτου τὸν Προκλήϊον ἔπεμψε, κελεύσας ἦν δύνηται

μάλιστα τῆς **Κλεοπάτρας** ζώσης κρατῆσαι· καὶ γὰρ ἐφοβεῖτο περὶ τῶν χρημάτων, καὶ μέγα πρὸς δόξαν ἤγειτο τοῦ θριάμβου καταγαγεῖν ἐκείνην. Εἰς μὲν οὖν χεῖρας τῷ Προκλήϊω συνελθεῖν οὐκ ἠθέλησεν· ἐγίνοντο δὲ λόγοι ἐν] τῷ οἰκήματι προσελθόντος ἔξωθεν αὐτοῦ κατὰ θύρας ἐπιπέδους, ἀποκεκλειμένας μὲν ὀχυρῶς, φωνῇ δὲ διέξοδον ἐχούσας. Καὶ διελέχθησαν, ἢ μὲν αἰτουμένη τοῖς παισὶ τὴν βασιλείαν, ὁ δὲ θαρρεῖν καὶ πάντα πιστεύειν Καίσαρι κελεύων.

« A ce moment, arriva Proculéius, envoyé par César ; car, dès qu'Antoine, après s'être frappé de son épée, eut été porté à Cléopâtre, Dercétéus, un de ses gardes, prit l'épée et la cacha sous sa robe ; puis, sortant secrètement du palais, il courut chez César, et lui apprit la mort d'Antoine, en lui montrant l'arme encore teinte de sang. A cette nouvelle, César se retira au fond de sa tente, et donna des larmes à la mort de celui qui avait été son allié, son collègue à l'empire, et qui avait partagé avec lui les périls de tant de combats et le maniement de tant d'affaires politiques ; appelant ensuite ses amis, il leur fit la lecture des lettres qu'il avait écrites à Antoine, comme aussi des réponses qu'il en avait reçues, et leur fit remarquer comment à des propositions toujours justes et raisonnables Antoine ne répondait jamais qu'avec arrogance et fierté. Après quoi il envoya Proculéius au palais, avec ordre de prendre, s'il était possible, **Cléopâtre** vivante ; car, outre qu'il craignait la perte des trésors de la reine, il estimait que rien ne serait plus glorieux pour lui que de la faire servir à l'ornement de son triomphe. Mais **Cléopâtre** ne voulut jamais se remettre entre les mains de Proculéius. Toutefois ils eurent ensemble un long entretien à la porte du tombeau, en dehors de laquelle se tenait Proculéius ; car, bien que la porte eût été fortement barricadée au dedans, elle pouvait néanmoins donner passage à la voix. Là, **Cléopâtre** demanda le royaume d'Egypte pour ses enfants ; et Proculéius l'exhorta à se confier à César, et à s'en remettre à lui de tous ses intérêts. »

136. Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXXIII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ἦκε δὲ καὶ αὐτὸς ἡμέρας ὀλίγας διαλιπὼν ἐντευζόμενος αὐτῇ καὶ παρηγορήσων. Ἡ δ' ἔτυχε μὲν ἐν στιβάδι κατακειμένη ταπεινῶς, εἰσιόντι δ' αὐτῷ μονοχίτων ἀναπηδήσασα προσπίπτει, δεινῶς μὲν ἐξηγριωμένη κεφαλὴν καὶ πρόσωπον, ὑπότρομος δὲ τῇ φωνῇ καὶ συντετηκυῖα ταῖς ὄψεσιν. Ἦν δὲ πολλὰ καὶ τῆς περὶ τὸ στέρνον αἰκίας καταφανῆ, καὶ ὅλως οὐθὲν ἐδόκει τὸ σῶμα τῆς ψυχῆς ἔχειν βέλτιον. Ἡ μέντοι χάρις ἐκείνη καὶ τὸ τῆς ὥρας ἰταμόν οὐ κατέσβεστο παντάπασιν, ἀλλὰ καίπερ οὕτως διακειμένης ἔνδοθεν ποθεν ἐξέλαμπε καὶ συνεπφαίνετο τοῖς κινήμασι τοῦ προσώπου. Κελεύσαντος δὲ τοῦ Καίσαρος αὐτὴν κατακλιθῆναι καὶ πλησίον αὐτῆς καθίσαντος, ἤψατο μὲν τινος δικαιολογίας, εἰς ἀνάγκην καὶ φόβον Ἀντωνίου τὰ πεπραγμένα τρεπούσης· ἐνισταμένου δὲ πρὸς ἕκαστον αὐτῇ τοῦ Καίσαρος, ἐξελεγχόμενη ταχὺ πρὸς οἶκτον μεθηρμόσατο καὶ δέησιν, ὡς δὴ τις ἂν μάλιστα τοῦ ζῆν περιεχομένη. Τέλος δὲ τοῦ πλήθους τῶν χρημάτων ἀναγραφὴν ἔχουσα προσέδωκεν αὐτῷ· Σελεύκου δὲ τινος τῶν ἐπιτρόπων ἐλέγχοντος ὡς ἔνια κρύπτουσιν καὶ διακλέπτουσιν, ἀναπηδήσασα καὶ τῶν τριχῶν αὐτοῦ λαβομένη, πολλὰς ἐνεφόρει τῷ προσώπῳ πληγὰς. Τοῦ δὲ Καίσαρος μειδιῶντος καὶ καταπαύοντος αὐτήν, "ἀλλ' οὐ δεινόν" εἶπεν "ὦ Καῖσαρ, εἰ σὺ μὲν ἠξίωσας ἀφικέσθαι πρὸς ἐμὲ καὶ προσειπεῖν οὕτω πράττουσαν, οἱ δὲ δοῦλοί μου κατηγοροῦσιν, εἴ τι τῶν γυναικείων ἀπεθέμην, οὐκ ἐμαυτῇ δήπουθεν, ἢ τάλαινα, κόσμον, ἀλλ' ὅπως **Ὀκταονία** καὶ **Λιβία** τῇ σῆ μικρὰ δοῦσα, δι' ἐκείνων ἰλέω σου τύχοιμι καὶ πρατέρον;" τούτοις ὁ Καῖσαρ ἤδετο, παντάπασιν αὐτὴν φιλοψυχεῖν οἰόμενος. Εἰπὼν οὖν ὅτι καὶ ταῦτα ἐπιτρέπει καὶ τᾶλλα πάσης ἐλπίδος αὐτῇ χρήσεται λαμπρότερον, ὄψατο ἀπιών, ἐξηπατηκέναι μὲν οἰόμενος, ἐξηπατημένος δὲ μᾶλλον.

« César l'obligea de se remettre au lit, et s'assit auprès d'elle : alors elle entreprit de se justifier, en rejetant tout ce qui s'était fait sur la nécessité des conjonctures, et sur la crainte que lui inspirait Antoine. Mais, comme elle se vit arrêtée sur chaque article et convaincue par les faits mêmes, elle ne songea plus qu'à exciter la compassion de César, et eut recours aux prières, afin de lui laisser croire qu'elle désirait ardemment de vivre. Elle finit par lui remettre un état de toutes ses richesses. Séleucus, un de ses trésoriers, lui reprocha d'en dissimuler et d'en soustraire une partie : elle se lève aussitôt, le saisit aux cheveux, et lui donne plusieurs coups sur le visage. César se prit à rire de cet emportement, et voulut la calmer. « N'est-ce pas chose horrible, César, lui dit-elle, que, quand tu n'as pas dédaigné de venir me

voir et me parler dans l'état déplorable où je suis, mes propres domestiques viennent me faire un crime d'avoir mis en réserve quelques bijoux de femme, que j'ai détournés, non pour m'en parer, moi malheureuse, mais pour en faire quelques légers présents à ta sœur **Octavia**, et à **Livia**, ton épouse, afin que leur protection te rende plus clément et plus doux envers moi. » César fut ravi de l'entendre parler ainsi, ne doutant point qu'elle n'eût repris l'amour de la vie : il lui donna tout ce qu'elle avait retenu de bijoux ; et, après l'avoir assurée qu'il la traiterait au-delà même de ses espérances, il prit congé d'elle, et se retira, persuadé qu'il l'avait trompée, mais étant lui-même sa dupe. »

137. Plutarque, Vie d'Antoine, LXXXVII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ἀντωνίου δὲ γενεὰν ἀπολιπόντος ἐκ τριῶν γυναικῶν ἐπὶ τὰ παῖδας, ὁ πρεσβύτατος Ἄντυλλος ὑπὸ Καίσαρος ἀνηρέθη μόνος· τοὺς δὲ λοιποὺς Ὀκταουία παραλαβοῦσα μετὰ τῶν ἐξ ἑαυτῆς ἔθρεψε. Καὶ Κλεοπάτραν μὲν τὴν ἐκ Κλεοπάτρας Ἰόβα τῷ χαριεστάτῳ βασιλέων συνώκισεν, Ἀντώνιον δὲ τὸν ἐκ Φουλβίας οὕτω μέγαν ἐποίησεν, ὥστε τὴν πρώτην παρὰ Καίσαρι τιμὴν Ἀγρίππου, τὴν δὲ δευτέραν τῶν Λιβίας παίδων ἐχόντων, τρίτον εἶναι καὶ δοκεῖν Ἀντώνιον, ἐκ δὲ Μαρκέλλου δυεῖν αὐτῇ θυγατέρων οὐσῶν, ἐνὸς δ' υἱοῦ Μαρκέλλου, τοῦτον μὲν ἅμα παῖδα καὶ γαμβρὸν ἐποίησατο Καῖσαρ, τῶν δὲ θυγατέρων Ἀγρίππα τὴν ἑτέραν ἔδωκεν. Ἐπεὶ δὲ Μάρκελλος ἐτελεύτησε κομιδῇ νεόγαμος, καὶ Καίσαρι γαμβρὸν ἔχοντα πίστιν οὐκ εὔπορον ἦν ἐκ τῶν ἄλλων φίλων ἐλέσθαι, λόγον ἢ Ὀκταουία προσήνεγκεν ὡς χρὴ τὴν Καίσαρος θυγατέρα λαβεῖν Ἀγρίππαν, ἀφέντα τὴν ἑαυτῆς. Πεισθέντος δὲ Καίσαρος πρῶτον, εἴτ' Ἀγρίππου, τὴν μὲν αὐτῆς ἀπολαβοῦσα συνώκισεν Ἀντωνίῳ, τὴν δὲ Καίσαρος Ἀγρίππας ἔγημεν. Ἀπολειπομένων δὲ τῶν Ἀντωνίου καὶ Ὀκταουίας δυεῖν θυγατέρων τὴν μὲν Δομίτιος Ἀηνοβάρβος ἔλαβε, τὴν δὲ σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητον Ἀντωνίαν Δροῦσος, ὁ Λιβίας υἱός, πρόγονος δὲ Καίσαρος. Ἐκ τούτων ἐγένετο Γερμανικὸς καὶ Κλαύδιος· ὧν Κλαύδιος μὲν ὕστερον ἦρξε· τῶν δὲ Γερμανικοῦ παίδων Γάιος μὲν ἄρξας ἐπιφανῶς οὐ πολὺν χρόνον ἀνηρέθη μετὰ τέκνου καὶ γυναικός, Ἀγριππῖνα δ' υἱὸν ἐξ Ἀηνοβάρβου Λεύκιον Δομίτιον ἔχουσα, Κλαυδίῳ Καίσαρι συνώκισε· καὶ θέμενος τὸν υἱὸν αὐτῆς Κλαύδιος Νέρωνα Γερμανικὸν προσωνόμασεν. Οὗτος ἄρξας ἐφ' ἡμῶν ἀπέκτεινε τὴν μητέρα καὶ μικρὸν ἐδέησεν ὑπ' ἐμπληξίας καὶ παραφροσύνης ἀνατρέψαι τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν, πέμπτος ἀπ' Ἀντωνίου κατ' ἀριθμὸν διαδοχῆς γενόμενος.

« Antoine laissa sept enfants de ses trois femmes : Antyllus, l'aîné de ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, fut le seul que César fit mourir ; **Octavia** prit les autres, et les fit élever avec les siens. Elle maria la jeune **Cléopâtre**, fille de **Cléopâtre** et d'Antoine, à Juba, le plus aimable des rois. Elle éleva Antonius, second fils de **Fulvia**, à une telle fortune, qu'après Agrippa, qui tenait le premier rang auprès de César, et après les fils de **Livia**, qui occupaient le second, il était lui-même le troisième en puissance et en crédit. **Octavia** avait eu de Marcellus, son premier mari, deux filles et un fils, nommé aussi Marcellus, lequel fut adopté par César, qui le choisit pour gendre. César fit épouser à Agrippa une des filles d'**Octavia** ; mais, le jeune Marcellus étant mort peu de temps après son mariage, comme César ne trouvait pas facilement parmi ses amis un gendre qui méritât sa confiance, **Octavia** lui proposa de marier Agrippa, qui répudierait sa fille, à la veuve de Marcellus. César, d'abord, et ensuite Agrippa, agréèrent cette proposition ; et **Octavia** reprit sa fille : elle la maria au jeune Antonius, et Agrippa épousa la fille de César. Il restait encore deux filles d'Antoine et d'**Octavia** : l'une fut mariée à Domitius Énobarbus ; et l'autre, nommée Antonia, aussi célèbre par sa beauté que par sa vertu, épousa Drusus, fils de **Livia** et beau-fils de César. De ce mariage naquirent Germanicus et Claude, lequel fut depuis empereur. Des enfants de Germanicus, l'un, Caius, après un règne fort court, qu'il signala par sa démence, fut tué avec sa femme et sa fille ; l'autre, Agrippine, qui avait de son mari Énobarbus un fils nommé Lucius Domitius, épousa en secondes noces l'empereur Claude, lequel adopta le fils de sa femme, et le nomma Néron Germanicus. C'est ce même Néron qui a régné de nos jours, qui a tué sa mère, et qui, par ses débauches et ses folies, a été sur le point de renverser l'empire romain. Il était le cinquième descendant d'Antoine. »

138. Dion Cassius, Livre XLII, XLIV, 1-2-3-4.

Οὕτω μὲν τὴν Αἴγυπτον ὁ Καῖσαρ ἐχειρώσατο, οὐ μέντοι καὶ ὑπήκοον αὐτὴν τῶν Ῥωμαίων ἐποίησατο, ἀλλὰ τῇ **Κλεοπάτρα**, ἥσπερ ἔνεκα καὶ ἐπεπολεμήκει, ἐχαρίσατο. Φοβηθεὶς μέντοι μὴ οἱ Αἰγύπτιοι νεωτερίσωσιν αὐθις γυναικὶ ἄρχειν παραδοθέντες, καὶ οἱ Ῥωμαῖοι διὰ τε τοῦτο καὶ ὅτι καὶ συνῆν αὐτῶν χαλεπήνωσι, τῷ τε ἐτέρῳ ἀδελφῶ συνοικῆσαι δῆθεν αὐτὴν ἐκέλευσε, καὶ τὴν βασιλείαν ἀμφοτέροις σφίσιν, ὡς γε καὶ λόγῳ εἶπεῖν, ἔδωκε. Τῷ γὰρ ἔργῳ ἡ **Κλεοπάτρα** μόνῃ πᾶν τὸ κράτος σχήσειν ἔμελλεν· ὃ τε γὰρ ἀνὴρ αὐτῆς παιδίον ἔτι ἦν, καὶ ἐκείνη πρὸς τὴν παρὰ τοῦ Καίσαρος εὐνοίαν οὐδὲν ὅ τι οὐκ ἐδύνατο, ὥστε πρόσχημα μὲν ὡς καὶ τῷ ἀδελφῶ συνοικοῦσα καὶ τὴν ἀρχὴν ἐπίκοινων αὐτῶν ἔχουσα ἐκέκτητο, τὸ δ' ἀληθὲς μόνῃ τε ἐβασίλευε καὶ τῷ Καίσαρι συνδιητᾶτο.

« Voilà comment César s'empara de l'Égypte. Cependant, il ne l'assujettit pas pour les Romains, mais la donna à **Cléopâtre**, pour sa position bienveillante durant le conflit. Cependant, craignant que les Égyptiens ne se rebellent de nouveau, parce qu'on mettait à leur tête une femme, et que les Romains ne soient irrités du fait qu'il vivait avec cette femme, il ordonna qu'elle épouse son autre frère, et donna le royaume aux deux, du moins nominale. En réalité **Cléopâtre** possédait seule le pouvoir, puisque son mari était toujours un enfant, et en raison de la faveur de César elle pouvait tout se permettre. C'est pourquoi sa vie avec son frère et le partage du pouvoir avec lui étaient un simulacre qu'elle accepta, alors qu'en vérité elle régnait seule et passait tout son temps avec César. »

139. Dion Cassius, Livre XLVIII, XXIV.

Ταῦτα μὲν οὕτως ἐγένετο, κατὰ δὲ δὴ τοὺς αὐτοὺς τούτους χρόνους, μετὰ τὴν μάχην τὴν πρὸς τοῖς Φιλίπποις συμβᾶσαν, ὁ Ἀντώνιος ὁ Μάρκος ἔς τε τὴν Ἀσίαν τὴν ἠπειρον ἦλθε, κἀναυθὰ τὰ μὲν αὐτὸς περιιών, ἔς δὲ τὰ ἄλλους πέμπων, τὰς τε πόλεις ἠγγυρολόγει καὶ τὰς δυναστείας ἐπίπρασκε. Κἀν τούτῳ τῆς **Κλεοπάτρας** ἐν Κιλικίᾳ οἱ ὀφθείσης ἐρασθεὶς οὐκέτ' οὐδεμίαν τοῦ καλοῦ φροντίδα ἐποίησατο, ἀλλὰ τῇ τε **Αἰγυπτία** ἐδούλευε καὶ τῷ ἐκείνης ἔρωτι ἐσχόλαζε. Καὶ ἄλλα τε διὰ τοῦτο πολλὰ καὶ ἄτοπα ἔπραξε, καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτῆς ἀπὸ τοῦ ἐν Ἐφέσῳ Ἀρτεμισίου ἀποσπάσας ἀπέκτεινε.

« Vers le même temps, après la bataille de Philippes, Marc Antoine passa sur le continent asiatique, et là, parcourant lui-même certaines contrées, envoyant des agents dans d'autres, il rançonnait les villes et vendait les royautes. S'étant sur ces entrefaites épris de **Cléopâtre**, qu'il avait vue en Cilicie, il n'eut plus aucun souci de son honneur ; il se fit l'esclave de l'**Égyptienne** et ne s'occupa que de son amour pour elle. Entre autres actes insensés que lui inspira cette passion, il fit mettre à mort les frères de cette femme, qu'il arracha du temple de Diane, à Éphèse. »

140. Dion Cassius, Livre XLVIII, XXVIII.

Πράσσοντος δὲ αὐτοῦ ταῦτα ὁ Καῖσαρ τὰς τε δυνάμεις (ἐκ γὰρ τῆς Γαλατίας ἤδη παρῆν) ἤθροισε, καὶ Πούπλιον μὲν Σερουίλιον Ροῦλλον πρὸς Βρεντέσιον, Ἀγρίππαν δὲ ἐπὶ Σειφοῦντα ἔπεμψε· καὶ οὗτος μὲν βία τὴν πόλιν εἴλε, τῷ δὲ δὴ Σερουιλίῳ ὁ Ἀντώνιος ἐξαίφνης προσπεσὼν πολλοὺς μὲν ἔφθειρε πολλοὺς δὲ καὶ παρεστήσατο. Συνεργαγόντων τε οὖν αὐτῶν ἐς τὸν πόλεμον, καὶ διαπεμπόντων πρὸς τε τὰς πόλεις καὶ πρὸς τοὺς ἐστρατευμένους, ὁπόθεν τινὰ ὠφελίαν προσλήψεσθαι ἐνόμιζον, ἢ τε ἄλλη Ἰταλία αὐθις ἐταράσσετο καὶ ἡ Ῥώμη ὅτι μάλιστα, καὶ οἱ μὲν ἤδη πρὸς ἐκάτερον μεθίσταντο, οἱ δὲ ἔμελλον. Μετεώρων δὲ αὐτῶν τε {καὶ} ἐκείνων καὶ τῶν συμπολεμησόντων σφίσιν ὄντων, ἡ **Φουλοία** ἐν Σικυῶνι, ἐν ἣ ἦν, ἐτελεύτησε. Καὶ αἰτίαν μὲν ὁ Ἀντώνιος τοῦ θανάτου αὐτῆς πρὸς τε τὸν τῆς **Κλεοπάτρας** ἔρωτα καὶ πρὸς τὴν ἐκείνης ἀσέλγειαν ἔσχεν· ὡς δ' οὖν τοῦτ' ἠγγέλθη, τὰ τε ὄπλα ἀμφοτέροι καταθέντο καὶ συνηλλάγησαν, εἴτ' οὖν ὄντως ἐκπολεμούμενοι πρότερον ὑπὸ τῆς **Φουλοίας**, εἴτε καὶ πρόφασιν τὸν θάνατον αὐτῆς πρὸς τὸ παρ' ἀλλήλων δέος, ὥστε καὶ ἀντιπάλους καὶ τὰς δυνάμεις καὶ τὰς ἐλπίδας ἔχοντες, ποιησάμενοι. Κἀν τούτῳ Καῖσαρ μὲν Σαρδῶ τε καὶ Δελματίαν τὴν τε Ἰβηρίαν καὶ τὴν Γαλατίαν, Ἀντώνιος δὲ πάντα τᾶλλα τὰ ὑπὲρ τὸν Ἴόνιον, τὰ τε ἐν τῇ Εὐρώπῃ καὶ τὰ ἐν τῇ Ἀσίᾳ τοῖς Ῥωμαίοις ὄντα, ἀπέλαχε· τὰ τε γὰρ ἐν τῇ Λιβύῃ ἔθνη ὁ Λέπιδος καὶ τὴν Σικελίαν ὁ Σέξτος εἶχε.

« Pendant qu'Antoine était ainsi occupé, César, qui était déjà de retour de la Gaule, rassembla ses troupes, et envoya P. Servilius Rullus à Brindes, et Agrippa à Sipunte. Ce dernier emporta la ville de vive force ; quant à Servilius, Antoine, fondant sur lui à l'improviste, lui tua un grand nombre de soldats et en amena un grand nombre à passer de son côté. Cette rupture des deux rivaux et les secours qu'ils envoyaient solliciter des villes et des vétérans dont ils pensaient avoir quelque aide, remplirent de nouveaux troubles l'Italie, et Rome surtout ; ceux-ci se rangèrent immédiatement au parti de l'un ou de l'autre ; ceux-là différèrent. Tandis que les chefs et ceux qui allaient combattre pour leur cause étaient en suspens, **Fulvia** mourut à Sicyone, où elle demeurait. On accusa Antoine d'avoir causé cette mort par son amour pour **Cléopâtre** et par les débordements de son amante. Quoi qu'il en soit, à la nouvelle de cette mort, on déposa les armes de part et d'autre, soit que réellement **Fulvia** eût été entre eux la première cause de la guerre, soit qu'ils se fissent de sa mort un prétexte pour cacher la crainte que leur inspirait mutuellement l'égalité de leurs forces et de leurs espérances. César eut alors en partage la Sardaigne et la Dalmatie, avec l'Espagne et la Gaule ; Antoine eut tous les pays au-delà de la mer Ionienne qui, tant en Europe qu'en Asie, appartenaient à Rome ; car Lepidus occupait la province de Libye, et Sextus la Sicile. »

141. Dion Cassius, Livre XLIX, XXXII.

*Οὐ μὴν ἀλλ' ἐπὶ μὲν τούτοις ἦν τὸν πῶς ὁ Ἀντώνιος (ἐν γὰρ τοῖς ἀλλοτριῶσι ἐμεγαλοφρονεῖτο) κακῶς παρὰ τοῖς πολίταις ἤκουεν· ἐπὶ δὲ δὴ τῇ **Κλεοπάτρᾳ** μεγάλως διεβλήθη, ὅτι τε παῖδας ἐξ αὐτῆς, πρεσβυτέρους μὲν Ἀλέξανδρον καὶ Κλεοπάτραν (καὶ δίδυμοι γὰρ ἐτέχθησαν) νεώτερον δὲ Πτολεμαῖον τὸν καὶ Φιλάδελφον ἐπικληθέντα, ἀνειλετο, καὶ ὅτι πολλὰ μὲν τῆς Ἀραβίας τῆς τε Μάλχου καὶ τῆς τῶν Ἰτυραίων (τὸν γὰρ Λυσανίαν, ὃν αὐτὸς βασιλέα σφῶν ἐπεποιήκει, ἀπέκτεινεν ὡς τὰ τοῦ Πακόρου πράξαντα), πολλὰ δὲ καὶ τῆς Φοινίκης τῆς τε Παλαιστίνης, Κρήτης τε τινὰ καὶ Κυρήνην τὴν τε Κύπρον αὐτοῖς ἐχαρίσατο.*

« Ce fut là cependant (sa munificence s'exerçait aux dépens des étrangers) ce qui contribua le moins à la mauvaise réputation d'Antoine près de ses concitoyens ; mais **Cléopâtre** lui attira une haine violente, parce qu'il élevait des enfants qu'il avait d'elle, les deux aînés, Alexandre et Cléopâtre (ils étaient jumeaux), et le plus jeune, Ptolémée, qui fut surnommé Philadelphie ; et aussi parce qu'il leur concéda une grande partie de l'Arabie, tant de celle qui appartenait à Malchus que de celle qui appartenait aux Ituréens (il fit périr, comme ayant favorisé Pacorus, Lysanias, qu'il avait lui-même établi roi de ce pays), une grande partie de la Phénicie et de la Palestine, et une portion de la Crète, Cyrène et Chypre. Voilà ce que fit alors Antoine. »

142. Dion Cassius, Livre XLIX, XXXIII.

*Οὕτω γὰρ πῶς ὑπερήσθη τῷ πράγματι ὥστε καὶ ἐκείνῳ σπείσασθαι καὶ τῷ Πολέμῳ μισθὸν τῆς κηρυκείας τὴν μικροτέραν Ἀρμενίαν μετὰ ταῦτα δοῦναι. Τὸν δ' οὖν Ἀρμένιον πρότερον μὲν ἐς τὴν Αἴγυπτον ὡς καὶ φίλον, καὶ ὡς ἐνταῦθα αὐτὸν ἀπόνως περιλαβὼν κατεργάσθηται, μετεπέμψατο· ἐπεὶ δ' ὑποτοπήσας τοῦτ' οὐχ ὑπήκουσεν, ἕτερόν τινα τρόπον ἐξαπατήσαι ἐπεβούλευσε. Φανερώς μὲν γὰρ οὐκ ὠργίζετο αὐτῷ, μὴ καὶ πολεμωθείη· ὡς δ' ἐπὶ τοὺς Πάρθους καὶ τότε στρατεύσων, ἵνα ἀπαράσκευον αὐτὸν εὔρη, ἦρε μὲν ἐκ τῆς Αἴγυπτου, μαθὼν δὲ καθ' ὁδὸν τὴν **Ὀκταονίαν** ἀπὸ τῆς Ῥώμης ἀφικνεῖσθαι, οὐκέτι περαιτέρω προεχώρησεν ἀλλὰ ἀνεκομίσθη, καίτοι καὶ παραντίκα οἴκαδε αὐτῇ ἐπανελθεῖν κελύσας, καὶ μετὰ τοῦτο τὰ δῶρα τὰ πεμφθέντα παρ' αὐτῆς, τὰ τε ἄλλα καὶ τοὺς στρατιώτας οὓς παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ ἐπ' αὐτὸ τοῦτο ἤηκει, λαβὼν. Καὶ ὁ μὲν ἔτι καὶ μᾶλλον τῷ τε ἔρωτι καὶ τῇ γοητείᾳ τῇ τῆς **Κλεοπάτρας** ἐδούλευε·*

« Il commença par inviter l'Arménien, comme un ami, à le venir trouver en Égypte, où il pensait se défaire de lui sans peine, en s'emparant de sa personne ; mais celui-ci, soupçonnant ce dessein et n'ayant pas déferé à l'invitation, il imagina une autre manière de le tromper. Il ne laissa point paraître sa colère contre lui, de peur d'allumer la guerre, et, feignant de marcher de nouveau contre les Parthes, afin de le prendre au dépourvu, il quitta l'Égypte ; mais ayant, chemin faisant, appris qu'**Octavia** arrivait de Rome,

il n'alla pas plus loin et revint sur ses pas, bien qu'il lui eût ordonné de retourner immédiatement chez elle, et qu'il eût reçu les présents qu'elle lui envoyait, et, entre autres, les soldats qu'elle avait demandés à son frère pour cette expédition. Il était plus que jamais dominé par son amour et par les charmes de **Cléopâtre**. »

143. Dion Cassius, Livre XLIX, XL.

*Κάκ τούτου τοὺς μὲν ἐθέλοντι τοὺς δὲ καὶ βία λαβὼν πᾶσαν τὴν Ἀρμενίαν κατέσχευεν· ὁ γὰρ Ἀρτάξης ἐπειδὴ συμβαλὼν οἱ ἠλαττοῦτο, πρὸς τὸν Πάρθον ἀπεχώρησε. Πράξας δὲ ταῦτα, καὶ τῷ υἱεῖ τὴν τοῦ Μήδου θυγατέρα, ὅπως ἔτι καὶ μᾶλλον αὐτὸν προσεταιρίσῃται, μνηστεύσας, τὰ τε στρατόπεδα ἐν τῇ Ἀρμενίᾳ κατέλιπε καὶ ἐς τὴν Αἴγυπτον ἀνεκομίσθη, τὴν τε ἄλλην λείαν πολλὴν καὶ τὸν Ἀρμένιον μετὰ τε τῆς γυναικὸς καὶ μετὰ παίδων ἄγων. Καὶ σφας σὺν τοῖς ἄλλοις αἰχμαλώτοις καὶ ἐν ἐπινικίοις τισὶν ἐς {τε} τὴν Ἀλεξάνδρειαν προπέμψας αὐτὸς ἐφ' ἄρματος ἐσήλασε, καὶ τὰ τε ἄλλα πάντα τῇ **Κλεοπάτρᾳ** ἐχαρίσατο καὶ τὸν Ἀρμένιον μετὰ τῶν οἰκείων ἐν χρυσοῖς δεσμοῖς προσήγαγε. Προεκάθητο δὲ ἐν μέσῳ τῷ πλήθει ἐπὶ τε βήματος ἐπαργύρου καὶ ἐπὶ δίφρου ἐπιχρύσου. Οἱ γε μὴν βάρβαροι οὐθ' ἰκέτευσαν αὐτὴν οὔτε προσεκύνησαν, καίτοι πολλὰ μὲν καὶ ἀναγκαζόμενοι πολλὰ δὲ καὶ ἐλπίσιν ἀναπειθόμενοι, ἀλλ' ὄνομαστί ἐπροσαγορεύσαντες δόξαν μὲν φρονήματος ἔλαβον, κακουχία δὲ πολλῇ διὰ τοῦτο συνέσχοντο.*

« A la suite de cela, s'assurant les uns de gré, les autres de force, il se rendit maître de l'Arménie tout entière ; car Artaxe, vaincu dans un engagement, se retira chez les Parthes. Après avoir accompli ces choses et fiancé son fils à la fille du Mède, afin de se l'attacher davantage, Antoine retourna en Égypte, emmenant, outre un butin considérable, l'Arménien avec sa femme et ses enfants. Il les fit marcher devant lui avec les autres captifs, dans une sorte de triomphe à Alexandrie, où il entra lui-même sur un char; et, outre toutes les autres faveurs accordées à **Cléopâtre**, il lui amena l'Arménien, avec les siens, chargé de chaînes d'or. Elle était assise, au milieu du peuple, sur une tribune ornée d'argent et sur un trône d'or. Les Barbares ne lui adressèrent aucune prière et ne se prosternèrent pas devant elle, malgré la contrainte qu'on employa et les espérances qu'on leur faisait concevoir ; ils s'acquirent même, pour l'avoir appelée par son nom, une réputation de grandeur d'âme ; mais ils furent, pour ce même motif, durement traités. »

144. Dion Cassius, Livre XLIX, XLI.

*Μετὰ δὲ τοῦτο ὁ Ἀντώνιος τοὺς τε Ἀλεξανδρέας εἰστίασε, καὶ τὴν **Κλεοπάτραν** τοὺς τε παῖδας αὐτῆς ἐν ἐκκλησίᾳ παρεκαθίστατο, δημηγορήσας τέ τινα ἐκείνῃν τε βασιλίδα βασιλέων καὶ τὸν Πτολεμαῖον, ὃν Καισαρίωνα ἐπωνόμαζον, βασιλέα βασιλέων καλεῖσθαι ἐκέλευσε. Καὶ αὐτοῖς καὶ τὴν Αἴγυπτον τὴν τε Κύπρον, ἄλλην διανομὴν τινα ποιησάμενος, ἔδωκε· τοῦ τε γὰρ προτέρου Καίσαρος τὴν μὲν γυναῖκα τὸν δὲ υἱὸν ὄντως γεγονέναι ἔλεγε, καὶ ἐς τὴν ἐκείνου δὴ χάριν ταῦτα ποιεῖν ἐσκήπτετο, ὅπως τὸν Καίσαρα τὸν Ὀκταουιανὸν ἐκ τούτου, ὅτι ποιητὸς ἀλλ' οὐ γνήσιος αὐτοῦ παῖς ἦν, διαβάλλοι. Ἐκείνοις μὲν δὴ ταῦτ' ἔνειμε, τοῖς δὲ δὴ αὐτοῦ παισὶ τοῖς ἐκ τῆς **Κλεοπάτρας** οἱ γεγονόσι, Πτολεμαίῳ μὲν τὴν τε Συρίαν καὶ τὰ ἐντὸς τοῦ Εὐφράτου μέχρι τοῦ Ἑλλησπόντου πάντα, Κλεοπάτρα δὲ τὴν Λιβύην τὴν περὶ Κυρήνην, τῷ τε ἀδελφῷ αὐτῶν Ἀλεξάνδρῳ τὴν τε Ἀρμενίαν καὶ τᾶλλα τὰ πέραν τοῦ Εὐφράτου μέχρις Ἰνδῶν δώσειν ὑπέσχετο· καὶ γὰρ ἐκεῖνα ὡς ἔχων ἤδη ἐχαρίζετο. Καὶ ταῦτα οὐκ ἐν τῇ Ἀλεξανδρείᾳ μόνον εἶπεν, ἀλλὰ καὶ ἐς τὴν Ῥώμην, ἵνα καὶ παρ' ἐκείνων τὸ κῦρος λάβῃ, ἐπέστειλεν. Οὐ μέντοι καὶ ἐν τῷ κοινῷ τι αὐτῶν ἀνεγνώσθη· ὃ τε γὰρ Δομίτιος καὶ ὁ Σόσσιος ὑπατεύοντες ἤδη τότε, καὶ ἐς τὰ μάλιστα αὐτῷ προσκείμενοι, οὐκ ἠθέλησαν, καίπερ τοῦ Καίσαρος ἐγκειμένου σφίσιν, ἐς πάντας αὐτὰ ἐκφῆναι.*

« A la suite de ce triomphe, Antoine donna un banquet aux Alexandrins, et, au milieu du peuple assemblé, il fit asseoir près de lui **Cléopâtre** et ses enfants ; puis, après avoir prononcé quelques paroles, il ordonna d'appeler **Cléopâtre** reine des rois, et Ptolémée, surnommé Césarion, roi des rois. Il leur donna, par un nouveau partage, l'Égypte et Chypre : il répétait que **Cléopâtre** avait été la femme du premier César et que Ptolémée était véritablement son fils, et feignait d'agir ainsi par amitié pour l'ancien

dictateur, afin de rendre odieux César Octavien, qui n'était son fils que par adoption et non par la nature. Telle fut la part qu'il leur assigna ; quant aux enfants qu'il avait eus lui-même de **Cléopâtre**, il promit de donner, à Ptolémée, la Syrie et tout le pays en deçà de l'Euphrate jusqu'à l'Hellespont ; à Cléopâtre, la Libye qui avoisine Cyrène : et à leur frère Alexandre l'Arménie et les régions au-delà de l'Euphrate jusqu'aux Indes ; car il disposait de ces contrées comme s'il les avait déjà en son pouvoir. Ce ne fut pas seulement à Alexandrie qu'il tint ce langage ; il écrivit à Rome pour y mentionner ces dispositions. Cependant aucune de ses lettres ne fut lue en public ; les consuls Domitius et Sossius, qui alors étaient déjà en charge, et qui lui étaient fort attachés, ne le voulurent pas, de quelques instances que César usât auprès d'eux. »

145. Dion Cassius, Livre L, I.

*Ὁ δὲ δῆμος ὁ τῶν Ῥωμαίων τῆς μὲν δημοκρατίας ἀφήρητο, οὐ μέντοι καὶ ἐς μοναρχίαν ἀκριβῆ ἀπεκέκριτο, ἀλλ' ὃ τε Ἀντώνιος καὶ ὁ Καῖσαρ ἐξ ἴσου ἔτι τὰ πράγματα εἶχον, τὰ τε πλείω σφῶν διειληχότες, καὶ τὰ λοιπὰ τῶ μὲν λόγῳ κοινὰ νομίζοντες, τῶ δὲ ἔργῳ, ὡς που πλεονεκτῆσαί τι ἑκάτερος αὐτῶν ἐδύνατο, ἰδιούμενοι. Μετὰ δὲ δὴ τοῦτο, ὡς ὃ τε Σέξτος ἀπωλώλει καὶ ὁ Ἀρμένιος ἐαλώκει τὰ τε προσπολεμήσαντα τῶ Καίσαρι ἠσύχαζε καὶ ὁ Πάρθος οὐδὲν παρεκίνει, καὶ ἐκεῖνοι φανερώς ἐπ' ἀλλήλους ἐτράποντο καὶ ὁ δῆμος ἀκριβῶς ἐδουλώθη. Αἰτίαι δὲ τοῦ πολέμου καὶ σκῆψεις αἶδε αὐτοῖς ἐγένοντο. Ἀντώνιος μὲν Καίσαρι ἐπέκαλει ὅτι τὸν τε Λέπιδον τῆς ἀρχῆς ἐπεπαύκει καὶ τὴν χώραν τὴν τε δύναμιν τὴν τε ἐκείνου καὶ τὴν τοῦ Σέξτου, κοινήν σφῶν ὀφείλουσαν εἶναι, ἐσφετέριστο· καὶ τούτων τε τὴν ἡμίσειαν ἀπῆτει, καὶ τῶν στρατιωτῶν οὐς ἐκ τῆς Ἰταλίας τῆς ἀμφοτέροις σφίσι προσηκούσης κατείλεκτο. Καῖσαρ δὲ ἐκείνῳ ὅτι ἄλλα τε καὶ τὴν Αἴγυπτον μὴ λαχὼν εἶχε, τὸν τε Σέξτον ἀπεκτόνει (αὐτὸς γὰρ ἐκὼν πεφεῖσθαι αὐτοῦ ἔλεγε), καὶ τὸν Ἀρμένιον ἐξαπατήσας καὶ συλλαβὼν καὶ δήσας πολλὴν τῶ δήμῳ κακοδοξίαν προσετέτριπτο· τὰ τε ἡμίσεια καὶ αὐτὸς τῶν λαφύρων ἀπῆτει, καὶ παρὰ πάντα ἐπέφερεν αὐτῶ τὴν τε **Κλεοπάτραν** καὶ τοὺς παῖδας οὐς ἐξ αὐτῆς ἀνήρητο, τὰ τε δωρηθέντα σφίσι, καὶ ἐν τοῖς μάλιστα ὅτι τὸν Καισαρίωνα ἐπωνόμαζεν οὕτω καὶ ἐς τὸ τοῦ Καίσαρος γένος ἦγε.*

« Le peuple romain avait perdu le gouvernement populaire, sans être tombé cependant sous un gouvernement purement monarchique : Antoine et César administraient les affaires sur le pied de l'égalité, bien qu'ils se fussent partagé au sort la plus grande partie de l'empire et que le reste passât pour être commun ; car, en réalité, chacun d'eux cherchait, pour son compte personnel, les moyens de prévaloir sur son rival. Mais ensuite, lorsque Sextus fut mort, que l'Arménien fut pris, que les nations qui avaient fait la guerre à César furent pacifiées et que le Parthe ne remua plus, les deux concurrents se tournèrent l'un contre l'autre, et le peuple fut ouvertement réduit en servitude. Or, voici quelles furent les causes et les prétextes de la guerre. Antoine reprochait à César d'avoir destitué Lépide dont il s'était, disait-il, approprié le territoire ainsi que son armée et celle de Sextus, armées qui auraient dû être partagées entre eux deux ; il en réclamait la moitié avec celle des soldats levés en Italie, moitié à laquelle ils avaient droit l'un comme l'autre. César, de son côté, reprochait à Antoine, entre autres griefs, de posséder l'Égypte sans que le sort en eût décidé ; d'avoir fait mettre à mort Sextus à qui il eût, disait-il, volontiers pardonné ; d'avoir, en se saisissant de la personne de l'Arménien et en le jetant dans les fers, imprimé, par cet acte de perfidie, une tache au peuple romain ; il réclamait de lui, à son tour, la moitié des dépouilles, et, par-dessus tout, il lui reprochait **Cléopâtre**, les enfants qu'il avait d'elle et qu'il élevait, les dons qu'il leur avait faits, et principalement le nom de Césarion donné au fils de cette femme et son intrusion dans la famille de César. »

146. Dion Cassius, Livre L, III.

Τοῦτο δ' οὖν τοιοῦτον ὑπ' ἐκείνων γενόμενον ἀνεσήκωσαν παρὰ τοῦ Ἀντωνίου αὖ φυγόντες καὶ πρὸς τὸν Καίσαρα ἐλθόντες ἄλλοι τε καὶ ὁ Τίτιος καὶ ὁ Πλάγκος, καίπερ ἀνὰ πρώτους τε ὑπ' αὐτοῦ τιμώμενοι καὶ τὰ ἀπόρρητα αὐτοῦ πάντα εἰδότες. Ἐπειδὴ γὰρ ταῦτα τε οὕτως ὑπὸ τῶν ὑπάτων ἐπέπρακτο, καὶ προσέτι καὶ ἐν τῇ ἀπουσίᾳ αὐτῶν ὁ Καῖσαρ τὴν τε γερουσίαν συνήγαγε καὶ ἀνέγνω καὶ εἶπεν ὅσα ἠθέλησε, καὶ αὐτὰ

ὁ Ἀντώνιος ἀκούσας βουλὴν τέ τινα ἐκ τῶν παρόντων ἤθροισε καὶ λεχθέντων ἐφ' ἐκάτερα πολλῶν τὸν τε πόλεμον ἀνείλετο καὶ τὴν τῆς **Ὀκταουίας** συνοίκησιν ἀπέπειπε, προσκρούσαντές τι αὐτῷ ἐκεῖνοι, ἢ καὶ τῆ **Κλεοπάτρα** τι ἀχθεσθέντες, ἠτομόλησαν. Καὶ σφας ὁ Καῖσαρ ἀσμενέστατα δεξάμενος τὰ τε ἄλλα τὰ τοῦ Ἀντωνίου παρ' αὐτῶν πάντα, καὶ ἃ ἔπραττε καὶ ἃ ἐνενόει, καὶ τὰ ἐν ταῖς διαθήκαις αὐτοῦ γεγραμμένα τὸν τε ἔχοντα αὐτὰς ἔμαθε· καὶ γὰρ σεσημασμένοι σφῶς ἦσαν. Κάκ τούτου περιοργῆς ἔτι καὶ μᾶλλον γενόμενος οὐκ ᾔκνησεν οὐτ' ἀναζητῆσαι αὐτὰς οὔτε λαβεῖν οὔτε ἔς τε τὸ βουλευτήριον καὶ μετὰ τοῦτο καὶ ἐς ἐκκλησίαν ἐσκομίσαι καὶ ἀναγνῶναι. Τοιαῦτα γὰρ πού ἐν αὐταῖς ἀνεγέγραπτο ὥστε μηδ' αἰτίαν τινὰ παρ' αὐτῶν, καίτοι παρανομώτατον πρᾶγμα ποιήσας, σχεῖν· τῷ τε γὰρ Καισαρίωνι ὡς καὶ ἐκ τοῦ Καίσαρος ὄντως γεγονότι ἐμεμαρτυρῆκει, καὶ τοῖς παισὶ τοῖς ἐκ τῆς Αἴγυπτίας οἱ τρεφομένοις ὑπερόγκους δὴ τινὰς δωρεὰς ἐδεδώκει, τό τε σῶμα τὸ ἑαυτοῦ ἐν τε τῇ Ἀλεξανδρείᾳ καὶ σὺν ἐκείνῃ ταφῆναι ἐκεκελεύκει.

« Au reste, il trouva une compensation à ce départ dans plusieurs personnages qui abandonnèrent Antoine pour s'attacher à lui, entre autres dans Titius et dans Plancus, qui jouissaient de la plus grande considération auprès de son rival, dont ils connaissaient tous les secrets. En effet, lorsqu'après cette conduite des consuls et malgré leur absence, César eut convoqué le sénat, où il lut et dit ce qu'il lui plut; et qu'Antoine, de son côté, informé de ce qui se passait, eut réuni une sorte de sénat composé des membres présents, sénat au sein duquel, après bien des discours dans l'un et l'autre sens, il accepta les conséquences de la guerre et répudia **Octavia**, Titius et Plancus, soit par mécontentement de cette résolution, soit aussi en haine de **Cléopâtre**, changèrent de parti. César, qui les accueillit avec empressement, connut par eux, entre autres choses, tous les actes et tous les desseins d'Antoine, les dispositions de son testament et celui qui en était le dépositaire : Titius et Plancus y avaient apposé leur cachet. Plus vivement irrité encore par ces révélations, il n'hésita ni à chercher ce testament, ni à s'en saisir, ni à l'apporter dans le sénat, à qui il en donna lecture, et ensuite dans l'assemblée du peuple. Les dispositions de ce testament étaient de nature à mettre César hors de cause, malgré tout ce qu'il y avait d'illégal dans cette manière d'agir. Antoine, en effet, y déclarait que Césarion était véritablement fils de César; il faisait aux enfants qu'il avait eus de l'Égyptienne des dons exagérés, et ordonnait que son corps fût enseveli à Alexandrie avec celui de cette femme. »

147. Dion Cassius, Livre L, IV.

Δι' οὖν ταῦτα ἀγανακτήσαντες ἐπίστευσαν ὅτι καὶ τᾶλλα τὰ θρυλούμενα ἀληθῆ εἶη, τοῦτ' ἔστιν ὅτι, ἂν κρατήσῃ, τὴν τε πόλιν σφῶν τῇ {τε} Κλεοπάτρα χαριεῖται καὶ τὸ κράτος ἐς τὴν Αἴγυπτον μεταθήσει. Καὶ τοσαύτη γε ἐπὶ τούτοις ὀργῇ ἐχρήσαντο ὥστε πάντας, οὐχ ὅπως τοὺς διαφόρους αὐτῷ ἢ καὶ ἐκ μέσου ἀμφοῖν ὄντας, ἀλλὰ καὶ τοὺς πάνυ φίλους, δεινῶς αὐτὸν αἰτιάσασθαι· τοῖς τε γὰρ ἀναγνωσθεῖσιν ἐκπλαγέντες, καὶ πρὸς τὴν τοῦ Καίσαρος ὑποψίαν ἀνταγωνιζόμενοι, τὰ αὐτὰ τοῖς ἄλλοις ἔλεγον. Καὶ τὴν τε ὑπατεῖαν αὐτόν, ἐς ἣν προεκεχειροτόνητο, καὶ τὴν ἄλλην ἐξουσίαν πᾶσαν ἀφείλοντο· πολέμιόν τε λόγῳ μὲν οὐκ ἀπέφηναν, φοβηθέντες τοὺς συνόντας αὐτῷ, ὅτι καὶ ἐκείνους ἐν ἐχθρῶν μοίρᾳ, ἂν μὴ προλείπωσιν αὐτόν, νομισθῆναι ἐχρῆν, ἔργῳ δὲ παντὸς μᾶλλον ἀπέδειξαν. Τοῖς μὲν γὰρ συνεξεταζομένοις οἱ τὴν τε ἄδειαν καὶ ἐπαίνους, ἂν ἐγκαταλείπωσιν αὐτόν, ἐψηφίσαντο, τῇ δὲ **Κλεοπάτρα** τὸν πόλεμον ἄντικρυς ἐπήγγειλαν, καὶ τὰς τε χλαμύδας ὡς καὶ ἐν χερσὶν ὄντος αὐτοῦ μετημίσχοντο, καὶ πρὸς τὸ Ἐννεῖον ἐλθόντες πάντα τὰ προπολέμια κατὰ τὸ νομιζόμενον, διὰ τοῦ Καίσαρος ὡς καὶ φητιαλίου, ἐποίησαν· ἅπερ πού λόγῳ μὲν πρὸς τὴν **Κλεοπάτραν**, ἔργῳ δὲ καὶ πρὸς τὸν Ἀντώνιον ἔτεινεν·

« La colère que souleva cette révélation servit à confirmer la vérité des bruits répandus sur le reste de la conduite d'Antoine, bruits d'après lesquels, s'il avait l'avantage, il devait donner Rome à **Cléopâtre** et transporter en Égypte le siège de l'empire. L'indignation fut telle que, non seulement les adversaires d'Antoine ou ceux qui flottaient indécis, mais même ses plus grands amis, le blâmèrent fortement ; car, frappés d'étonnement à cette lecture et voulant prévenir les soupçons de César, ils tenaient le même langage que les autres. On retira donc à Antoine le consulat, pour lequel il était désigné, et tous ses autres pouvoirs; on évita, en apparence, de le déclarer ennemi public par crainte de ceux qui l'entouraient, et qu'il aurait fallu traiter aussi en ennemis dans le cas où ils ne l'auraient pas quitté; mais,

en réalité, ce n'était rien moins que cela qu'on lui signifiait. On décréta l'impunité et des éloges à ceux qui abandonneraient son parti, et on déclara ouvertement la guerre à **Cléopâtre** ; en outre, on changea d'habit, comme si la guerre était déjà commencée, et on alla au temple de Bellone pour y accomplir, par le ministère de César, comme par celui d'un fécial, toutes les cérémonies prescrites par les lois avant la guerre. Toutes ces mesures étaient, en paroles, dirigées contre **Cléopâtre**, mais, en réalité, elles l'étaient aussi contre Antoine. »

148. Dion Cassius, Livre L, V.

Οὕτω γάρ που αὐτὸν ἐδεδοῦλωτο ὥστε καὶ γυμνασιαρχῆσαι τοῖς Ἀλεξανδρεῦσι πείσαι, βασιλῆς τε αὐτῆ καὶ δέσποινα ὑπ' ἐκείνου καλεῖσθαι, στρατιώτας τε Ῥωμαίους ἐν τῷ δορυφορικῷ ἔχειν, καὶ τὸ ὄνομα αὐτῆς πάντας σφᾶς ταῖς ἀσπίσιν ἐπιγράφειν. Ἔς τε τὴν ἀγορὰν μετ' αὐτοῦ ἐσεφοίτα, καὶ τὰς πανηγύρεις οἱ συνδιετίθει, τὰς τε δίκας συνεζήταζε, καὶ συνίππευε καὶ ἐν ταῖς πόλεσιν, ἧ καὶ ἐκείνη μὲν ἐν δίφρῳ τινὶ ἐφέρετο, ὁ δὲ Ἀντώνιος αὐτοποδὶ αὐτῆ μετὰ τῶν εὐνούχων ἠκολούθει. Καὶ τό τε στρατήγιον βασιλείου ὠνόμαζε, καὶ ἀκινάκην ἔστιν ὅτε παρεζώννυτο, ἐσθῆτί τε ἔξω τῶν πατρίων ἐχρήτο, καὶ ἐπὶ κλίνης ἐπιχρύσου δίφρου τε ὁμοίου καὶ ἐν τῷ κοινῷ ἐωρᾶτο. Συνεγράφετό τε αὐτῆ καὶ συνεπλάττετο, αὐτὸς μὲν Ὅσιρις καὶ Διόνυσος ἐκείνη δὲ Σελήνη τε καὶ Ἴσις λέγοντες εἶναι. Ἐξ οὐπερ καὶ τὰ μάλιστα ἔκφρων ὑπ' αὐτῆς ἐκ μαργανείας τινὸς γεγονέναι ἔδοξεν. Οὐ γὰρ ὅτι ἐκείνον ἀλλὰ καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς τι παρ' αὐτῷ δυναμένους οὕτω καὶ ἐροήτευσεν καὶ κατέδησεν ὥστ' αὐτὴν καὶ τῶν Ῥωμαίων ἄρξιν ἐλπῖσαι, τὴν τε εὐχὴν τὴν μεγίστην, ὅποτε τι ὀμνύοι, ποιῆσθαι τὸ ἐν τῷ Καπιτωλίῳ δικάσαι.

« **Cléopâtre**, en effet, l'avait asservi au point de lui faire accepter la charge de gymnasiarque chez les Alexandrins et de se faire appeler par lui reine et maîtresse, d'avoir des soldats romains dans sa garde et de voir son nom gravé sur les boucliers de tous les soldats. Elle se rendait avec Antoine au Forum, s'occupait avec lui des jeux publics, examinait avec lui les causes, et chevauchait avec lui à travers les villes; ou bien encore, on la portait sur une sorte de chaise curule, tandis qu'Antoine suivait à pied derrière elle avec les eunuques. Il donnait aussi à son prétoire le nom d'habitation royale, parfois même il se ceignait d'un cimenterre ; d'autres fois, il revêtait un costume étranger et se laissait voir, même en public, sur un lit enrichi d'or et semblable à une chaise curule. Il se faisait représenter avec elle dans des tableaux et des statues, lui, sous les traits d'Osiris et de Dionysos ; elle, sous ceux de la Lune et d'Isis. Ce fut là surtout ce qui autorisa la croyance qu'elle avait troublé sa raison par un charme magique. Car ce n'était pas seulement Antoine, mais tous ceux qui avaient quelque pouvoir auprès de lui, qu'elle avait ensorcelés et enchaînés au point que, pour elle, le serment le plus grand, quand elle affirmait quelque chose, était de jurer par la justice qu'elle rendrait prochainement au Capitole. »

149. Dion Cassius, Livre L, XXIV.

« Ὅρων, ὃ ἄνδρες στρατιῶται, καὶ ἐξ ὧν ἀκοῆ μεμάθηκα καὶ ἐξ ὧν ἔργῳ πεπειράμαι, τὰ πλεῖστα καὶ μέγιστα τῶν πολεμικῶν, μᾶλλον δὲ πάντων τῶν ἐν ἀνθρώποις πραγμάτων, τοῖς τά τε δικαιότερα καὶ τὰ εὐσεβέστερα καὶ φρονούσι καὶ πράττουσι κατορθούμενα, τοῦτό που καὶ αὐτὸς οὐχ ἧκιστα ἐννοῶ καὶ ὑμῖν παραινῶ προσκοπεῖν. Καὶ γὰρ εἰ τὰ μάλιστα καὶ πολλὴν καὶ μεγάλην ἰσχύν, ἀφ' ἧς ἂν τις καὶ τὰ ἥττον δίκαια προελόμενος κρατήσιν ἐλπῖσειεν, ἔχομεν, ὅμως πολὺ μᾶλλον ἐπὶ τῆ τοῦ πολέμου ὑποθέσει ἢ ἐπὶ ταύτῃ θαρσῶ. Τὸ γὰρ τοι Ῥωμαίους τε ὄντας καὶ τῆς πλείστης καὶ ἀρίστης οἰκουμένης ἄρχοντας καταφρονεῖσθαι καὶ καταπατεῖσθαι πρὸς γυναικὸς Αἰγυπτίας ἀνάξιον μὲν τῶν πατέρων ἡμῶν τῶν τὸν Πύρρον τὸν Φίλιππον τὸν Περσέα τὸν Ἀντίοχον καθελόντων, τῶν τοὺς Νουμαντίνους τοὺς Καρχηδονίους ἀνασθησάντων, τῶν τοὺς Κίμβρους τοὺς Ἄμβρονας. Κατακοψάντων, ἀνάξιον δὲ καὶ ἡμῶν αὐτῶν τῶν τοὺς Γαλάτας κατεστραμμένων, τῶν τοὺς Παννονίους κεχειρωμένων, τῶν μέχρι τοῦ Ἰστρου προκεχωρηκότων, τὸν Ῥήνον διαβεβηκότων, ἐς Βρεττανίαν πεπεραιωμένων. Πῶς μὲν γὰρ οὐ μέγα ἂν ἀλγήσειαν πάντες ἐκεῖνοι οἱ τὰ προειρημένα κατειργασμένοι, εἰ αἰσθοῖντο ἡμᾶς ὀλέθρῳ γυναικὶ ὑποπεπτωκότας; Πῶς δ' οὐκ ἂν ἡμεῖς μεγάλως ἀσχημονήσαιμεν, εἰ πάντων ἀρετῆ πανταχοῦ περιόντες ἔπειτα τὰς τούτων ὕβρεις πράως φέρομεν, οὔτινες, ὃ Ἡράκλεις, Ἀλεξανδρεῖς τε καὶ Αἰγύπτιοι ὄντες (τί γὰρ ἂν ἄλλο τις αὐτοὺς χεῖρον ἢ

ἀληθέστερον εἶπεῖν ἔχοι;) Καὶ τὰ μὲν ἔρπετὰ καὶ τᾶλλα θηρία ὥσπερ τινὰς θεοὺς θεραπεύοντες, τὰ δὲ σώματα τὰ σφέτερα ἐς δόξαν ἀθανασίας ταριχεύοντες, καὶ θρασύνασθαι μὲν προπετέστατοι ἀνδρίσασθαι δὲ ἀσθενέστατοι ὄντες, καὶ τὸ μέγιστον γυναικὶ ἀντ' ἀνδρὸς δουλεύοντες, ἐτόλμησαν τῶν τε ἡμετέρων ἀγαθῶν ἀντιποιήσασθαι καὶ δι' ἡμῶν αὐτὰ κατακτήσασθαι, ὥστε σφίσιν ἐκουσίους ἡμᾶς τῆς ὑπαρχούσης ἡμῖν εὐδαιμονίας παραχωρήσαι;

« En voyant, soldats, et d'après ce que m'apprend l'histoire et d'après ce que l'expérience me prouve, que la justice et la piété, dans la guerre, ou mieux, dans toutes les affaires humaines, assurent à ceux qui en font la règle de leurs pensées et de leurs actions les succès les plus nombreux et les plus importants, je me trouve amené à en faire, moi, le sujet des réflexions les plus graves et à vous proposer cette considération comme un motif d'encouragement. En effet, bien que le nombre et la grandeur de nos forces suffisent pour nous faire espérer la victoire, lors même que notre cause serait moins juste, je mets néanmoins bien plus de confiance dans les raisons qui ont fait naître la guerre que dans nos forces. Romains, maîtres de la plus grande et de la meilleure partie de l'univers, être méprisés et foulés aux pieds par une femme, par une **Égyptienne**, c'est chose indigne de nos pères, qui ont vaincu et Pyrrhus, et Philippe, et Persée, et Antiochus ; de nos pères, qui ont renversé Numance et Carthage, qui ont taillé en pièces les Cimbres et les Ambrons ; indigne de nous-mêmes, enfin, qui avons soumis les Gaulois et dompté les Pannoniens, qui nous sommes avancés jusqu'aux bords de l'Ister, qui avons franchi le Rhin et tenté de passer en Bretagne. Comment ne ressentiraient-ils pas une vive douleur, tous les grands hommes dont je viens de rappeler les hauts faits, s'ils apprenaient que nous sommes tombés sous le joug d'une femme exécrable ? Comment, nous aussi, ne nous couvririons-nous pas de honte, si, après nous être montrés partout supérieurs à tous en courage, nous allions supporter avec calme les insultes de ces hommes qui, par Hercule ! nés à Alexandrie, en Égypte (que dire de pire et de plus vrai?), vénérant comme des dieux les reptiles et les autres animaux, embaumant les cadavres pour faire croire à leur immortalité, prompts à l'arrogance, faibles quand il faut montrer du courage, et, ce qu'il y a de plus triste, esclaves d'une femme au lieu de l'être d'un homme, ont osé prétendre à nos avantages et les conquérir avec notre aide, comme si nous étions disposés à leur céder le bonheur dont nous jouissons ? »

150. Dion Cassius, Livre L, XXVI.

*Καίτοι ἔγωγε καὶ τὸ κατ' ἀρχὰς οὕτω περὶ αὐτὸν ἐσπούδασα ὥστ' αὐτῷ καὶ τῆς ἡμετέρας ἡγεμονίας μεταδοῦναι καὶ τὴν ἑμαντοῦ ἀδελφὴν συνοικίσει καὶ στρατεύματα χαρίσασθαι· καὶ μετὰ τοῦθ' οὕτως ἐπεικῶς, οὕτω φιλικῶς πρὸς αὐτὸν ἔσχον ὥστε μὴθ' ὅτι τὴν ἀδελφὴν μου ὕβρισε, μὴθ' ὅτι τῶν γεννηθέντων οἱ ἐξ αὐτῆς τέκνων ἠμέλησε, μὴθ' ὅτι τὴν **Αἰγυπτίαν** αὐτῆς προετίμησε, μὴθ' ὅτι τοῖς ἐκείνης παισὶ πάνθ' ὡς εἶπεῖν τὰ ὑμέτερα ἐδωρήσατο, μῆτε δι' ἄλλο μηδὲν ἐθελήσει αὐτῷ πολεμῆσαι. Αἴτιον δὲ ὅτι πρῶτον μὲν ἐνόμιζον οὐ τὸν αὐτὸν δεῖν τρόπον πρὸς τε τὴν **Κλεοπάτραν** καὶ πρὸς τὸν Ἀντώνιον προσφέρεισθαι· ἐκείνην μὲν γὰρ καὶ ὑπὸ τοῦ ἀλλοφύλου πολεμίαν εὐθὺς οἷς ἔπραττεν εἶναι, τοῦτον δέ, ἅτε καὶ πολίτην, ἐνδέχεσθαι σωφρονισθῆναι. Ἐπειτα δὲ ἠλπιζον ὅτι εἰ καὶ μὴ ἐθελούσιος, ἀλλ' ἄκων γε ἐκ τῶν ἐπ' ἐκείνη ψηφισθέντων μεταγνώσεται. Διὰ μὲν δὴ ταῦτα οὐδένα αὐτῷ πόλεμον ἐπήγγειλα· ἐπειδὴ δὲ ὑπεριδὼν αὐτὰ καὶ καταφρονήσας οὐτ' ἀφιέντων αὐτῶν ἡμῶν ἀφεθῆναι οὐτ' ἐλεούντων ἐλεηθῆναι βούλεται, ἀλλ' εἴτε ὡς ἀλόγιστος εἶθ' ὡς μαινόμενος (καὶ γὰρ τοῦτ' ἐγὼ ἀκηκοὺς πεπίστευκα, ὅτι ὑπ' ἐκείνης τῆς καταράτου μεμάγευται) τῆς μὲν ἡμετέρας εὐεργεσίας καὶ τῆς παρ' ἡμῶν φιλανθρωπίας οὐδὲν προτιμᾷ, τῇ δὲ γυναικὶ δουλεύων τὸν τε πόλεμον καὶ τοὺς κινδύνους τοὺς ὑπὲρ αὐτῆς αὐθαίρετους καὶ καθ' ἡμῶν καὶ κατὰ τῆς πατρίδος ἀναιρεῖται, τί λοιπὸν ἄλλο πλὴν ἀμύνασθαι καὶ τοῦτον μετὰ τῆς **Κλεοπάτρας** ἡμῖν προσήκει;*

« Et pourtant, dans les commencements, j'ai poussé la complaisance pour cet homme jusqu'à lui donner une part de notre souveraineté, jusqu'à lui faire épouser ma propre sœur, jusqu'à lui prêter des légions ; de plus, ma bienveillance et mon amitié pour lui ont été assez fortes pour que ni l'outrage fait à ma sœur, ni l'abandon des enfants qu'il avait eus d'elle, ni la préférence accordée à l'**Égyptienne**, ni le don fait aux enfants de cette femme de presque tout ce qui vous appartient, ni aucun motif ne m'a pu décider à

le considérer comme ennemi de l'Etat. La cause de cette conduite, c'est d'abord que je ne me croyais pas autorisé par les lois à traiter de la même manière **Cléopâtre** et Antoine : étrangère, **Cléopâtre** devait être immédiatement, à raison de ses actes, reconnue comme ennemie ; citoyen de Rome, Antoine pouvait venir à résipiscence. Ensuite, j'avais l'espoir que, lors même qu'il ne le voudrait pas, les décrets rendus au sujet de cette femme l'amèneraient, sinon de son plein gré, du moins malgré lui, à changer de sentiments. Voilà pourquoi je ne lui ai point déclaré la guerre. Mais puisque, dédaignant et méprisant notre indulgence, il ne veut ni, malgré notre pardon, être pardonné, ni, malgré notre pitié, accepter la pitié, et que, soit sottise, soit démence (je crois, en effet, à ce qui m'a été dit, qu'il est ensorcelé par cette abominable créature), loin de tenir compte de nos bienfaits et de notre compassion, il ne recule pas, esclave de cette femme, devant la guerre et devant les dangers auxquels il s'expose volontairement pour elle contre nous et contre la patrie, quel parti nous reste-t-il, que de le combattre en même temps que nous combattons **Cléopâtre** ? »

151. Dion Cassius, Livre L, XXVII.

Μήτ' οὖν Ῥωμαίων εἶναι τις αὐτὸν νομιζέτω, ἀλλὰ τινα Αἰγύπτιον, μήτ' Ἀντώνιον ὀνομαζέτω, ἀλλὰ τινα Σαραπίωνα· μὴ ὕπατον, μὴ αὐτοκράτορα γεγονέναι ποτὲ ἠγείσθω, ἀλλὰ γυμνασίαρχον. Ταῦτα γὰρ ἀντ' ἐκείνων αὐτὸς ἐθέλοντῆς ἀνθέιλετο, καὶ πάντα τὰ πάτρια σεμνολογήματα ἀπορρίψας εἷς τῶν ἀπὸ Κανώβου κυμβαλιστῶν γέγονε.

« Qu'on se garde bien, d'ailleurs, de le considérer comme Romain, il est **Égyptien** ; qu'on se garde de lui donner le nom d'Antoine, il est Sérapion ; qu'on se garde de croire qu'il ait jamais été consul ni imperator, il est gymnasiarque. Lui-même, il a volontairement pris ces titres en place des autres ; il a renoncé à tout ce qu'avaient de respectable les usages de la patrie, pour se mettre dans les rangs de ceux qui font résonner les cymbales de Canope. »

152. Dion Cassius, Livre L, XXXIII.

Ἀγχωμάλου οὖν ἐπὶ πολλὴ τῆς ναυμαχίας οὄσης καὶ μηδετέρων ὑπερέχειν πῆ δυναμένων τέλος τοιόνδε τι ἐγένετο. Ἡ Κλεοπάτρα κατόπιν τῶν μαχομένων ἀποσαλεύουσα οὐκ ἤνεγκε τὴν πολλὴν καὶ ἄκριτον τοῦ ἀδήλου μέλλησιν, ἀλλ' ἀποκναισθεῖσα, ἀπὸ τε τοῦ γυναικείου καὶ ἀπὸ τοῦ Αἰγυπτίου, τῇ τε ἐπὶ πολλὴ μετεώρῳ ἀγωνία καὶ τῇ ἀεὶ ἐφ' ἐκάτερα περιδεεῖ προσδοκία αὐτῇ τε ἐς φυγὴν ἐξαπιναίως ὄρμησε καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ὑπήκοοις σημεῖον ἤρε. Καὶ οὕτω τὰ τε ἰστία αὐτῶν εὐθὺς ἀραμένων καὶ ἐς τὸ πέλαγος ἀφέντων, ἀνέμου τινὸς κατὰ τύχην φοροῦ συμβάντος, νομίσας ὁ Ἀντώνιος οὐχ ὑπὸ τῆς Κλεοπάτρας αὐτοὺς ἐκ παραγέλσεως ἀλλ' ὑπὸ δέους ὡς καὶ νενικημένους φεύγειν ἐφέσπετό σφισι.

« Le combat, longtemps douteux parce qu'aucun des deux partis ne pouvait l'emporter sur l'autre, se termina de cette manière : **Cléopâtre**, dont le vaisseau, mouillé derrière les combattants, était battu par les vagues, ne supporta pas l'attente d'un événement qui tardait tant à se décider ; dévorée par une impatience féminine et digne d'une **Égyptienne**, par l'inquiétude qui la tenait si longtemps suspendue, et par une anxiété qui se renouvelait sans cesse dans l'un ou l'autre sens, **Cléopâtre** prit elle-même la fuite et en éleva le signal pour ses sujets. A cet ordre, les Égyptiens, ayant déployé leurs voiles et pris le large, favorisés par une brise qui vint à souffler, Antoine, dans la persuasion que ce n'était pas l'ordre de **Cléopâtre**, mais la crainte, résultat d'une défaite, qui les poussait à fuir, courut à leur suite. »

153. Dion Cassius, Livre LI, X.

Ὁ δ' οὖν Ἀντώνιος ἐκ τοῦ Παραϊτονίου πρὸς τὴν περὶ τοῦ Πελουσίου πύστιν ἐπανελθὼν προαπήντησε πρὸ τῆς Ἀλεξανδρείας τῷ Καίσαρι, καὶ αὐτὸν κεκμηκότα ἐκ τῆς πορείας ὑπολαβὼν τοῖς ἵππευσιν ἐνίκησεν. Ἀναθαρσήσας τε ἐκ τε τούτου καὶ ὅτι βιβλία ἐς τὸ στρατόπεδον αὐτοῦ τοξεύμασιν ἐσέπεμψε πεντακοσίας σφίσι καὶ χιλίας δραχμὰς ὑπισχνόμενος, συνέβαλε καὶ τῷ πεζῷ καὶ ἠττήθη· ὁ γὰρ Καῖσαρ αὐτὸς τὰ βιβλία

έθελοντῆς τοῖς στρατιώταις ἀνέγνω, τόν τε Ἀντώνιον διαβάλλων καί ἐκείνους ἔς τε τήν τῆς προδοσίας αἰσχύνῃ καί ἐς τήν ὑπέρ ἑαυτοῦ προθυμίαν ἀντικαθιστάς, ὥστε καί διὰ τοῦτο αὐτοῦς τῆ τε τῆς πείρας ἀγανακτήσει καί τῆ τοῦ μὴ ἐθελοκακεῖν δόξαι ἐνδείξει σπουδάσαι. Καί ὁ μὲν ἐπειδὴ παρὰ δόξαν ἠλαττώθη, πρὸς τε τὸ ναυτικὸν ἀπέκλινε, καί παρεσκευάζετο ὡς καί ναυμαχίῶν ἢ πάντως γε ἐς τὴν Ἰβηρίαν πλεουσόμενος· ἰδοῦσα δὲ τοῦθ' ἡ **Κλεοπάτρα** τάς τε ναῦς αὐτομολῆσαι ἐποίησε, καὶ αὐτὴ ἐς τὸ ἡρίον ἐξαίφνης ἐσεπήδησε, λόγῳ μὲν ὡς τὸν Καίσαρα φοβουμένη καὶ προδιαφθεῖραι τρόπον τινὰ ἑαυτὴν βουλομένη, ἔργῳ δὲ καὶ τὸν Ἀντώνιον ἐκείσε ἐσελθεῖν προκαλουμένη· ὑπετόπει μὲν γὰρ προδίδοσθαι, οὐ μέντοι καὶ ἐπίστευεν ὑπὸ τοῦ ἔρωτος, ἀλλὰ καὶ μᾶλλον ὡς εἶπεν ἐκείνην ἢ ἑαυτὸν ἠλέει. Ὅπερ πού ἡ **Κλεοπάτρα** ἀκριβῶς εἰδυῖα ἠλπισεν ὅτι, ἂν πύθηται αὐτὴν τετελευτηκυῖαν, οὐκ ἐπιβιώσεται ἀλλὰ παραρῆμα ἀποθανεῖται. Καὶ διὰ τοῦτο ἔς τε τὸ μνημεῖον σὺν τε εὐνούχῳ τινὶ καὶ σὺν θεραπαίνοις δύο ἐσέδραμε, καὶ ἐκείθεν ἀγγελίαν αὐτῷ ὡς καὶ ἀπολωλυῖα ἔπεμψε. Καὶ ὅς ἀκούσας τοῦτο οὐκ ἐμέλλησεν, ἀλλ' ἐπαποθανεῖν αὐτῇ ἐπεθύμησε. Καὶ τὸ μὲν πρῶτον τῶν παρόντων τινὸς ἐδεήθη ἵνα αὐτὸν ἀποκτείνῃ· ἐπεὶ δὲ ἐκεῖνος σπασόμενος τὸ ζῆφος ἑαυτὸν κατειργάσατο, ζηλωσαὶ τε αὐτὸν ἠθέλησε καὶ ἑαυτὸν ἔτρωσεν, καὶ ἔπεσέ τε ἐπὶ στόμα καὶ δόξαν τοῖς παροῦσιν ὡς καὶ τεθνηκῶς παρέσχε. θορύβου τε ἐπὶ τούτῳ γενομένου ἡσθετὸ τε ἡ **Κλεοπάτρα** καὶ ὑπερέκυσεν ὑπὲρ τοῦ μνημείου· αἱ μὲν γὰρ θύραι αὐτοῦ συγκλεισθεῖσαι ἅπαζ οὐκέτ' ἀνοιχθῆναι ἐκ μηχανήματός τινος ἐδύναντο, τὰ δ' ἄνω πρὸς τῇ ὀροφῇ οὐδέπω παντελῶς ἐξείργαστο. Ἐντεῦθεν οὖν ὑπερκύψασαν αὐτὴν ἰδόντες τινὲς ἀνεβόησαν ὥστε καὶ τὸν Ἀντώνιον ἐσακοῦσαι· καὶ ὅς μαθὼν ὅτι περίεστιν, ἐξάνεστη μὲν ὡς καὶ ζῆσαι δυνάμενος, προχυθέντος δ' αὐτῷ πολλοῦ αἵματος ἀπέγνω τε τὴν σωτηρίαν, καὶ ἰκέτευσεν τοὺς παρόντας ὅπως πρὸς τε τὸ μνημα αὐτὸν κομίσῳσι καὶ διὰ τῶν σχοινίων τῶν πρὸς τὴν ἀνολήν τῶν λίθων κρεμαμένων ἀνιμήσωσι. καὶ ὁ μὲν ἐνταῦθα οὕτω καὶ ἐν τοῖς τῆς **Κλεοπάτρας** κόλποις ἐναπέθανεν.

« Antoine, revenant de Paraetonium, à la nouvelle de la prise de Péluse, rencontra César devant Alexandrie, et, l'ayant surpris tandis qu'il était encore fatigué de la route, le vainquit dans un engagement de cavalerie. Enhardi par ce succès et par des billets qu'il avait lancés dans le camp ennemi au moyen de flèches, billets par lesquels il promettait mille cinq cents drachmes, il engagea une nouvelle action avec son infanterie et fut défait. César lut lui-même, de son plein gré, les billets à ses soldats, non sans attaquer Antoine, leur inspirant ainsi, avec la honte d'une trahison, l'enthousiasme pour sa propre cause ; de telle sorte que ce motif, je veux dire l'indignation d'avoir été mis à cette épreuve et le désir de montrer qu'ils étaient résolus à ne pas se conduire volontairement en lâches, les poussa à redoubler d'efforts. Antoine, vaincu contre son attente, se réfugia vers sa flotte, et il se disposait à livrer un combat sur mer, ou, en tous cas, à faire voile pour l'Espagne. A cette vue, **Cléopâtre** fit déserter les vaisseaux et courut tout à coup se renfermer dans le monument, feignant de craindre César et voulant, disait-elle, le prévenir par son trépas, tandis qu'en réalité elle ne cherchait qu'à y attirer Antoine. Antoine soupçonnait la trahison, mais son amour l'empêchait d'y croire ; loin de là, sa compassion était plus grande pour elle que pour lui-même. Aussi **Cléopâtre**, qui le savait parfaitement, conçut-elle l'espoir que, s'il apprenait sa mort, il ne lui survivrait pas et mourrait sur-le-champ. Ce fut pour cette raison qu'elle courut dans le monument avec un eunuque et deux femmes, et que, de là, elle lui envoya annoncer qu'elle n'existait plus. A cette nouvelle, Antoine n'hésita pas, il désira la suivre. Il commença par prier un des assistants de le tuer, puis, lorsque celui-ci, ayant tiré son épée, s'en fut percé, il voulut l'imiter et se fit lui-même une blessure : il tomba sur la figure et les assistants le crurent mort. Un certain tumulte s'étant élevé à la suite de cet événement, **Cléopâtre** s'en aperçut et regarda du haut du monument, car, les portes une fois fermées, on ne pouvait les ouvrir que par un mécanisme, et les parties hautes, vers le toit, n'étaient pas encore achevées. En la voyant regarder de là, quelques-uns poussèrent des cris tels qu'Antoine les entendit. Instruit qu'elle vivait encore, il se leva comme s'il eût pu vivre, mais, ayant perdu beaucoup de sang, il désespéra de son salut et supplia les assistants de le porter vers le monument et de le hisser avec les cordes attachées pour élever les pierres. Ce fut ainsi que mourut Antoine dans les bras de **Cléopâtre**. »

154. Dion Cassius, Livre LI, XI.

Ἐκείνη δὲ ἐθάρσησε μὲν πως τὸν Καίσαρα, καὶ εὐθὺς αὐτῷ τὸ γεγονός ἐδήλωσεν, οὐ μὴν καὶ πάννυ ἐπίστευε μηδὲν κακὸν πέισεσθαι. Κατεῖχεν οὖν ἑαυτὴν ἔνδον, ἴν' εἰ καὶ διὰ μηδὲν ἄλλο σωθεῖη, τῷ γε φόβῳ τῶν χρημάτων καὶ τὴν ἄδειαν καὶ τὴν βασιλείαν ἐκπρίηται. Οὕτω που καὶ τότε ἐν τηλικαύτῃ συμφορᾷ οὕσα τῆς δυναστείας ἐμέμνητο, καὶ μᾶλλον γε ἐν τε τῷ ὀνόματι καὶ ἐν τῷ σχήματι αὐτῆς ἀποθανεῖν ἢ ἰδιωτεύουσα ζῆν ἠρεῖτο. Ἀμέλει εἶχε μὲν καὶ τὸ πῦρ ἐπὶ τοῖς χρήμασιν, εἶχε δὲ καὶ ἀσπίδας ἄλλα τε ἐρπετὰ ἐφ' ἑαυτῆ, προπειραθεῖσα αὐτῶν ἐν ἀνθρώποις, ὄντινα τρόπον ἕκαστόν σφον ἀποκτίννυσι. Καῖσαρ δὲ ἐπεθύμει μὲν καὶ τῶν θησαυρῶν ἐγκρατῆς γενέσθαι καὶ ἐκείνην ζῶσαν τε συλλαβεῖν καὶ ἐς τὰ νικητήρια ἀναγαγεῖν, οὐ μόντοι καὶ αὐτὸς πίστιν τινα αὐτῆ δούξας ἀπατεῶν δόξαι γεγονένας ἠθέλησεν, ἴν' ὡς καὶ αἰχμαλώτῳ καὶ ἀκουσία τρόπον τινα χειρωθείη χρῆσθαι. Καὶ διὰ τοῦτ' ἔπεμψε πρὸς αὐτὴν Γαίον τε Προκουλείον ἰππέα καὶ Ἐπαφρόδιτον ἐξελεύθερον, ἐντειλάμενός σφισιν ὅσα καὶ εἶπεν καὶ πρᾶξαι ἐχρήν. Καὶ οὕτως ἐκεῖνοι συμμίζαντες τῇ **Κλεοπάτρῃ** καὶ μέτριά τινα διαλεχθέντες, ἔπειτ' ἐξαίφνης συνήρπασαν αὐτὴν πρὶν τι ὁμολογηθῆναι. Κακὸν τούτου ἐκποδῶν πάντα ἀφ' ὧν ἀποθανεῖν ἐδύνατο ποιησάμενοι, ἡμέρας μὲν τινὰς κατὰ χώραν αὐτῆ τὸ τοῦ Ἀντωνίου σῶμα ταριχευοῦσα διατρίψαι ἐπέτρεψαν, ἔπειτα δὲ ἐς τὰ βασίλεια αὐτὴν ἠγαγον, μήτε τῆς ἀκολουθίας τι μήτε τῆς θεραπείας τῆς συνήθους οἱ παραλύσαντες, ὅπως ἔτι καὶ μᾶλλον ἐλπίσῃ τε ὅσα ἐβούλετο καὶ μηδὲν κακὸν ἑαυτὴν δράσῃ. Ἀμέλει καὶ ὀφθῆναι καὶ διαλεχθῆναι τι τῷ Καίσαρι ἐθελήσασα ἐπέτυχε· καὶ ἴνα γε ἐπὶ πλεῖον ἀπατηθῆ, αὐτὸς ἀφίξεσθαι πρὸς αὐτὴν ὑπέσχετο.

« Quant à elle, elle mit quelque confiance en César, et lui fit aussitôt connaître ce qui s'était passé, mais sans se croire, malgré cela, à l'abri de tout malheur. Elle se tint donc renfermée, afin d'acheter de César, à défaut d'autres moyens de salut, en lui faisant craindre de perdre ses trésors, l'impunité et le trône. Même alors, au milieu de tels malheurs, elle songeait au pouvoir, et préférait mourir avec le titre et les ornements de reine, plutôt que de vivre dans une condition privée. Aussi tenait-elle prêts pour ses trésors du feu, pour elle-même des aspics et autres reptiles, dont elle avait auparavant éprouvé sur des hommes l'action mortelle. César désirait vivement se rendre maître des trésors et prendre **Cléopâtre** vivante pour la conduire en triomphe. Néanmoins, il ne voulut pas, en lui faisant une promesse, passer pour avoir été lui-même un trompeur, afin de pouvoir se conduire à son égard comme à l'égard d'une captive ou d'une femme soumise pour ainsi dire malgré elle. Aussi, lui envoya-t-il C. Proculéius, chevalier romain, et Éraphrodite, son affranchi, qu'il instruisit de ce qu'il fallait dire et faire. Ceux-ci, s'étant en conséquence abouchés avec **Cléopâtre** et lui ayant tenu un langage plein de mesure, s'assurèrent subitement de sa personne avant toute espèce de convention. Après avoir écarté tout ce dont elle pouvait se servir pour se donner la mort, ils lui accordèrent quelques jours de délai pour embaumer le corps d'Antoine ; puis ils la conduisirent dans sa demeure royale, où rien ne fut retranché ni de sa suite ni de son service habituel, afin qu'elle espérât davantage ce qu'elle désirait, et ne se fit aucun mal à elle-même. C'est ainsi que, lorsqu'elle eut manifesté l'intention de voir César et de lui parler, elle obtint sa demande, et que, pour l'abuser davantage encore, il promit de se rendre lui-même auprès d'elle. »

155. Dion Cassius, Livre LI, XII.

Οἴκόν τε οὖν ἐκπρεπῆ καὶ κλίνην πολυτελεῆ παρασκευάσασα, καὶ προσέτι καὶ ἑαυτὴν ἡμελημένως πως κοσμήσασα (καὶ γὰρ ἐν τῷ πενθίμῳ σχήματι δεινῶς ἐνέπρεπεν) ἐκαθέζετο ἐπὶ τῆς κλίνης, πολλὰς μὲν εἰκόνας τοῦ πατρὸς αὐτοῦ καὶ παντοδαπὰς παραθεμένη, πάσας δὲ τὰς ἐπιστολὰς τὰς παρ' ἐκείνου οἱ πεμφθείσας ἐς τὸν κόλπον λαβοῦσα. Καὶ μετὰ τοῦτο ἐσελθόντος τοῦ Καίσαρος ἀνεπήδησέ τε ἐρρυθμισμένη, καὶ ἔφη « χαῖρε ὦ δέσποτα· σοὶ μὲν γὰρ τοῦτο θεὸς ἔδωκεν, ἐμὲ δὲ ἀφείλετο. Ἄλλ' ὄρῳ μὲν που καὶ αὐτὸς τὸν πατέρα σου τοιοῦτον οἶος πολλάκις πρὸς ἐμὲ ἐσήλθεν, ἀκούεις δὲ ὅπως τὰ τε ἄλλα ἐτίμησέ με καὶ δὴ καὶ βασιλίδα τῶν Αἰγυπτίων ἐποίησεν. Ἴνα δ' οὖν τι καὶ αὐτοῦ ἐκείνου περὶ ἐμοῦ πύθῃ, λάβε καὶ ἀνάγνωθι τὰ γράμματα ἃ μοι αὐτοχειρία ἐπέστειλε. » Ταῦτά τε ἅμα ἔλεγε, καὶ πολλὰ καὶ ἐρωτικά αὐτοῦ ῥήματα ἀνεγίνωσκε. Καὶ τοτὲ μὲν ἔκλαε καὶ τὰς ἐπιστολὰς κατεφίλει, τοτὲ δὲ πρὸς τὰς εἰκόνας αὐτοῦ προσέπιπε καὶ ἐκεῖνας προσεκύνει. Τὰ τε βλέφαρα ἐς τὸν Καίσαρα ἐπενέκλα, καὶ ἐμμελῶς ἀνωλοφύρετο, θρυπτικόν τέ τι προσεφθέγγετο, ἄλλοτε μὲν λέγουσα « ποῦ μοι, Καῖσαρ, ταῦτά σου τὰ γράμματα; » ἄλλοτε δὲ ὅτι « ἄλλ' ἐν τούτῳ καὶ σύ μοι ζῆς, » εἶτα αὖθις « εἶθε σου προετηθήκειν, » καὶ

μάλα αὖθις « ἀλλὰ καὶ τοῦτον ἔχουσα σὲ ἔχω. » τοιαύτη τινὶ ποικιλίᾳ καὶ τῶν ῥημάτων καὶ τῶν σχημάτων ἐχρήτο, μελιχρὰ ἄττα καὶ προσβλέπουσα αὐτῷ καὶ λαλοῦσα. Ὁ οὖν Καῖσαρ συνίει μὲν αὐτῆς καὶ παθαινομένης καὶ πληκτιζομένης, οὐ μέντοι καὶ προσεποιεῖτο, ἀλλ' ἐς τὴν γῆν τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐρείσας τοῦτο μόνον εἶπεν, « θάρσει ὦ γύναι, καὶ θυμὸν ἔχε ἀγαθόν· οὐδὲν γὰρ κακὸν πείσῃ. » περιαλγήσασα οὖν ἐκεῖνη ὅτι μήτε προσεῖδεν αὐτὴν μήτε τι ἢ περὶ τῆς βασιλείας ἢ καὶ ἐρωτικὸν τι ἐφθέγγετο, πρὸς τε τὰ γόνατα αὐτοῦ προσέπεσε καὶ ἀνακλαύσασα « ζῆν μὲν » ἔφη, « Καῖσαρ, οὔτε ἐθέλω οὔτε δύναμαι· ταύτην δέ σε τὴν χάριν ἐς τὴν τοῦ πατρὸς μνήμην αἰτῶ, ἵν' ἐπειδὴ με Ἀντωνίῳ μετ' ἐκεῖνον ὁ δαίμων παρέδωκε, μετ' αὐτοῦ καὶ ἀποθάνω. Εἶθε μὲν γὰρ ἀπωλώλιν εὐθὺς τότε μετὰ τὸν Καῖσαρα· ἐπεὶ δέ μοι καὶ τοῦτο παθεῖν ἐπέπρωτο, πέμψον με πρὸς Ἀντώνιον, μηδὲ μοι τῆς σὺν αὐτῷ ταφῆς φθορήσης, ἵν' ὥσπερ δι' ἐκεῖνον ἀποθνήσκω, οὕτω καὶ ἐν Αἴδου αὐτῷ συνοικήσω. »

« Ayant donc orné sa chambre avec magnificence et son lit avec somptuosité, parée elle même négligemment (ses habits de deuil rehaussaient l'éclat de sa beauté), elle s'assit sur le lit avec toute sorte de portraits du père de César près d'elle, et portant dans son sein toutes les lettres qu'il lui avait adressées. Puis, quand César entra, elle s'élança vers lui en rougissant et lui dit: « Salut, ô maître. Un dieu t'a donné ce titre, qu'il m'a ravi, à moi. Tu vois ton père tel qu'il est venu souvent vers moi ; tu as entendu dire comment, entre autres honneurs qu'il m'accorda, il me fit reine d'Égypte. Si tu veux savoir de lui en quel estime il me tenait, prends et lis ces lettres qu'il m'a écrites de sa main. » Elle lui disait ces paroles, et en même temps, elle lui lisait mainte parole d'amour adressée par son père. Tantôt elle pleurait et couvrait les lettres de baisers, tantôt elle se prosternait devant ses images et les adorait. Puis elle détournait ses paupières vers César, gémissait avec d'adroits ménagements, et prononçait des paroles langoureuses, s'écriant parfois : « Que me servent, ô César, ces lettres de toi ? » parfois : Mais, pour moi, tu vis dans celui-ci ; » puis, encore : « Oh que ne suis-je morte avant toi ! » puis, une autre fois : « Mais en possédant celui-ci, je te possède. » Elle employait ainsi divers propos et divers gestes, jetant sur lui de doux regards et lui adressant de douces paroles. César comprit bien qu'elle était émue et cherchait à exciter la compassion, mais il feignit de ne pas s'en apercevoir, et, tenant les yeux baissés vers la terre, il se contenta de lui dire : « Prends confiance, ô femme, aie bon courage, il ne te sera fait aucun mal. » Mais elle, au comble de la douleur de ce qu'il ne l'avait pas regardée et ne lui avait parlé ni de royauté ni d'amour, tomba à ses genoux et s'écria fondant en larmes : « La vie, César, je ne veux ni ne puis la supporter ; mais j'ai une grâce à te demander en souvenir de ton père, c'est, puisque, après avoir été à lui, le sort m'a livrée à Antoine, de me laisser mourir avec lui. Oh ! Que ne suis-je morte alors aussitôt après César ! Puisqu'il était dans ma destinée d'éprouver aussi ce malheur, envoie-moi vers Antoine, ne m'envie pas de partager son tombeau, afin que, mourant à cause de lui, j'habite à côté de lui dans les enfers. »

156. Dion Cassius, Livre LI, XIII.

Καὶ ἡ μὲν τοιαῦτα ὡς καὶ ἐλεηθησομένη ἔλεγε, Καῖσαρ δὲ πρὸς μὲν ταῦτα οὐδὲν ἀπεκρίνατο, φοβηθεὶς δὲ μὴ ἑαυτὴν διαχρήσεται, θαρσεῖν τε αὐτῇ αὖθις παρεκελεύσατο, καὶ οὔτε τὴν θεραπείαν αὐτῆς ἀφείλετο καὶ ἐν ἐπιμελείᾳ αὐτὴν ἐποιεῖτο, ὅπως οἱ τὰ ἐπινίκια ἐπιλαμπρύνῃ. Τοῦτό τε οὖν ὑποτοπήσασα, καὶ μυρίων θανάτων χαλεπώτερον αὐτὸ νομίσασα εἶναι, ὄντως τε ἀποθανεῖν ἐπεθύμησε, καὶ πολλὰ μὲν τοῦ Καίσαρος, ὅπως τρόπον τινὰ ἀπόληται, ἔδειτο, πολλὰ δὲ καὶ αὐτῇ ἐμυχανᾶτο. Ἐπεὶ δ' οὐδὲν ἐπέβαινε, μεταγινώσκειν τε ἐπλάσατο ὡς καὶ ἐλπίδα πολλὴν μὲν καὶ ἐς ἐκεῖνον πολλὴν δὲ καὶ ἐς τὴν Λιουϊαν ἔχουσα, καὶ ἐκουσία τε πλευσεῖσθαι ἔλεγε, καὶ κόσμους τινὰς ἀποθέτους ἐς δῶρα ἡτοιμάζετο, εἴ πως πίστιν ἐκ τούτων μὴ τεθνήξιν λαβοῦσα ἤττόν τε τηρηθεῖ καὶ ἑαυτὴν ἐξεργάσαιτο. ὃ καὶ ἐγένετο. Ἐπειδὴ γὰρ οἱ τε ἄλλοι καὶ ὁ Ἐπαφροδίτος, ᾧ περ ἐπέτετραπτο, πιστεύσαντες ταῦθ' ὡς ἀληθῶς φρονεῖν, τῆς ἀκριβοῦς φυλακῆς ἡμέλησαν, παρεσκευάζετο ὅπως ὡς ἀλυπότατα ἀποθάνῃ. Καὶ γραμματεῖόν τι, δι' οὗ ἐδέηθη τοῦ Καίσαρος ἵνα αὐτὴν μετὰ τοῦ Ἀντωνίου ταφῆται κελεύση, αὐτῷ τῷ Ἐπαφροδίτῳ σεσημασμένον, ὅπως προφάσει τῆς ἀποκομιδῆς αὐτοῦ ὡς καὶ ἄλλο τι ἔχοντος ἐκποδὼν οἱ γένηται, δοῦσα ἔργου εἶχετο. Τὴν τε γὰρ ἐσθῆτα τὴν περικαλλεστάτην ἐνδύσα καὶ ἑαυτὴν εὐπρεπέστατα εὐθετήσασα, τό τε σχῆμα τὸ βασιλικὸν πᾶν ἀναλαβοῦσα, ἀπέθανε.

« Telles étaient les paroles par lesquelles elle cherchait à émouvoir la pitié ; mais César n'y répondit rien. Craignant cependant qu'elle ne se donnât la mort, il l'exhorta de nouveau à prendre confiance et ne retrancha rien de son service ; il fit prendre soin d'elle, afin qu'elle rehaussât l'éclat de son triomphe. **Cléopâtre**, soupçonnant cette intention et pensant que mille morts étaient préférables, désira réellement mourir ; elle adressa force prières à César pour qu'il mît fin à sa vie d'une façon quelconque, et imagina elle-même une foule d'expédients. Voyant que rien ne lui réussissait, elle fit semblant de changer de résolution, comme si elle eût beaucoup compté et sur César et sur **Livia** : elle répétait qu'elle était toute disposée à s'embarquer et apprêtait, pour les offrir en don à **Livia**, des parures tirées de ses coffres, afin de pouvoir, si par ces artifices elle réussissait à persuader qu'elle ne cherchait pas à mourir, être moins surveillée et accomplir le dessein qu'elle avait prémédité contre elle-même. C'est ce qui arriva. Quand ses gardiens et Erophrodite, à qui elle avait été confiée, persuadés que ces sentiments étaient véritables, se furent relâchés de la sévérité de leur surveillance, elle se disposa à mourir le moins péniblement possible. Après avoir remis à Erophrodite lui-même un billet cacheté par lequel elle pria César d'ordonner qu'elle fût mise dans le tombeau à côté d'Antoine (par le prétexte d'envoyer Erophrodite porter ce billet, comme s'il eût été relatif à tout autre objet, elle écartait un obstacle), elle poursuivit son œuvre. Ce fut, revêtue de sa robe la plus magnifique, richement parée et ornée de tous les insignes royaux, qu'elle termina sa vie. »

157. Dion Cassius, Livre LI, XIV.

*Καὶ τὸ μὲν σαφὲς οὐδεὶς οἶδεν ᾧ τρόπῳ διεφθάρῃ· κεντήματα γὰρ λεπτὰ περὶ τὸν βραχίονα αὐτῆς μόνα εὐρέθη· λέγουσι δὲ οἱ μὲν ὅτι ἀσπίδα ἐν ὑδρία ἢ καὶ ἐν ἄνθεσι τισιν ἐσκομισθεῖσαν οἱ προσέθετο, οἱ δὲ ὅτι βελόνην, ἢ τὰς τρίχας ἀνεῖρεν, ἢ τινι, δύναμιν τοιαύτην ἔχοντι ὥστε ἄλλως μὲν μηδὲν τὸ σῶμα βλάπτειν, ἂν δ' αἵματος καὶ βραχυτάτου ἄψηται, καὶ τάχιστα καὶ ἀλυπότατα αὐτὸ φθείρειν, χρίσασα τέως μὲν αὐτὴν ἐν τῇ κεφαλῇ ἐφόρει ὥσπερ εἰώθει, τότε δὲ προκατανύξασά τι τὸν βραχίονα ἐς τὸ αἷμα ἐνέβαλεν. Οὕτω μὲν, ἢ ὅτι ἐγγύτατα, μετὰ τῶν δύο θεραπειῶν ἀπόλετο· ὁ γὰρ ἐνούχως ἅμα τῷ συλληφθῆναι αὐτὴν τοῖς τε ἐρπετοῖς ἑαυτὸν ἐθελοντῆς παρέδωκε, καὶ δηχθεὶς ὑπ' αὐτῶν ἐς σορὸν προπαρεσκευασμένην οἱ ἐσεπεπηδήκει. Ακούσας δὲ ὁ Καῖσαρ τὴν τελευτὴν αὐτῆς ἐξεπλάγη, καὶ τὸ τε σῶμα αὐτῆς εἶδε, καὶ φάρμακα αὐτῷ καὶ ψύλλους, εἴ πως ἀνασφήλειε, προσήνεγκεν. Οἱ δὲ δὴ ψύλλοι οὗτοι ἄνδρες μὲν εἰσι (γυμνὴ γὰρ οὐ γίγνεται ψύλλα), δύνανται δὲ πάντα τε ἰὸν παντὸς ἐρπετοῦ παραχρῆμα, πρὶν θηῆσκαι τινά, ἐκμυζᾶν, καὶ αὐτοὶ μηδὲν ὑπὸ μηδενὸς αὐτῶν δηχθέντες βλάπτεσθαι. φύονται δὲ ἐξ ἀλλήλων, καὶ δοκιμάζουσι τὰ γεννηθέντα ἢτοι μετ' ὄφεων που εὐθὺς ἐμβληθέντα, ἢ καὶ τῶν σπαργάνων αὐτῶν ἐπιβληθέντων τισίν· οὔτε γὰρ τῷ παιδίῳ τι λυμαίνονται, καὶ ὑπὸ τῆς ἐσθῆτος αὐτοῦ ναρκῶσι. Τοῦτο μὲν τοιοῦτόν ἐστιν, ὁ δὲ δὴ Καῖσαρ μηδένα τρόπον ἀναβίωσασθαι τὴν **Κλεοπάτραν** δυνθεὶς ἐκείνην μὲν καὶ ἐθαύμασε καὶ ἠλέησεν, αὐτὸς δὲ ἰσχυρῶς ἐλυπήθη ὡς καὶ πάσης τῆς ἐπὶ τῇ νίκῃ δόξης ἐστερημένος.*

« Personne ne sait au juste comment elle périt ; on ne trouva que de légères piqûres à son bras. Quelques-uns rapportent qu'elle y appliqua un aspic qui lui avait été apporté soit dans une aiguière, soit parmi des fleurs ; d'autres, qu'elle avait une aiguille, avec laquelle elle relevait ses cheveux, enduite d'un venin, dont la subtilité était telle que, sans faire aucun mal au corps, si peu qu'il fût mis en contact avec le sang, il causait une mort prompte et exempte de douleur, aiguille qu'elle portait constamment à sa tête, suivant la coutume, et qu'alors, après s'être préalablement fait une piqûre, elle enfonça jusqu'au sang. Telle est la vérité, ou du moins ce qui en approche le plus, sur la manière dont elle périt avec ses deux femmes : car l'eunuque, dès que sa maîtresse fut saisie, s'était livré lui-même volontairement aux reptiles, et, mordu par eux, s'était élancé dans un cercueil qu'il s'était préparé. César, à la nouvelle de la mort de **Cléopâtre**, fut frappé de douleur ; il visita son corps, fit venir des remèdes et des Psylles, pour tâcher de la sauver. Les Psylles sont des hommes (il ne naît aucune femme Psylle) ; ils peuvent, sur le moment, avant qu'une personne soit morte, faire sortir par la succion tout le venin d'un reptile, sans eux-mêmes en éprouver aucun danger, attendu qu'aucun de ces animaux ne les mord. Ils naissent les uns des autres, et, pour éprouver la légitimité de leurs enfants, ils les lancent, aussitôt nés, au milieu de serpents, ou bien ils jettent leurs langes sur les serpents. Les reptiles ne font aucun mal à l'enfant et s'engourdissent

au contact de ses vêtements. Voilà ce qui en est à cet égard. César, n'ayant pu par aucun moyen rappeler **Cléopâtre** à la vie, fut saisi d'admiration et de pitié pour elle, de douleur pour lui-même, comme s'il eût été par là privé de la plus belle partie de sa victoire. »

158. Dion Cassius, Livre LI, XV.

*Ἀντώνιος μὲν δὴ καὶ Κλεοπάτρα, πολλῶν μὲν τοῖς Αἰγυπτίοις πολλῶν δὲ καὶ τοῖς Ῥωμαίοις κακῶν αἴτιοι γενόμενοι, οὕτω τε ἐπολέμησαν καὶ οὕτως ἐτελεύτησαν, ἔν τε τῷ αὐτῷ τρόπῳ ἐταριχεύθησαν, κἀν τῇ αὐτῇ θήκῃ ἐτάφησαν. Ἔσχον δὲ τὴν τε φύσιν τῆς ψυχῆς καὶ τὴν τύχην τοῦ βίου τοιάνδε. Ὁ μὲν συνεῖναι τε τὸ δέον οὐδενὸς ἤσσω ἐγένετο καὶ πολλὰ ἀφρόνως ἔπραξεν, ἀνδρεία τε ἔν τισι διέπρεψε καὶ ὑπὸ δειλίας συχνὰ ἐσφάλη, τῇ τε μεγαλοψυχία καὶ τῇ δουλοπρεπείᾳ ἐξ ἴσου ἐχρήτο, καὶ τὰ τε ἀλλότρια ἤρπαζε καὶ τὰ οἰκεῖα προῖετο, ἠλέει τε ἀλόγως συχνούς καὶ ἐκόλαζεν ἀδίκως πλείονας· κακὸν τούτων ἰσχυρότατός τε ἐξ ἀσθενεστάτου καὶ πλουσιώτατος ἐξ ἀπορωτάτου γενόμενος οὐδετέρου αὐτῶν ἀπώνητο, ἀλλὰ καὶ τὸ κράτος τὸ τῶν Ῥωμαίων μόνος ἔξεν ἐλίπσας αὐτὸς ἑαυτὸν ἀπέκτεινε. **Κλεοπάτρα** δὲ ἄπληστος μὲν Ἀφροδίτης ἄπληστος δὲ χρημάτων γενομένη, καὶ πολλῇ μὲν φιλοτιμίᾳ φιλοδόξῳ πολλῇ δὲ καὶ περιφρονήσει θρασεῖα χρησαμένη, τὴν τε βασιλείαν τὴν τῶν Αἰγυπτίων ὑπ' ἔρωτος ἐκτήσατο, καὶ τὴν τῶν Ῥωμαίων λήψασθαι δι' αὐτοῦ ἐλίπισσα ταύτης τε ἐσφάλη καὶ ἐκείνην προσαπόλεσε, δύο τε ἀνδρῶν Ῥωμαίων τῶν καθ' ἑαυτὴν μεγίστων κατεκράτησε, καὶ διὰ τὸν τρίτον ἑαυτὴν κατεχρήσατο. οὗτοι μὲν δὴ τοιοῦτοί τε ἐγένοντο καὶ οὕτως ἀπήλλαξαν· τῶν δὲ δὴ παίδων αὐτῶν Ἀντυλλος μὲν, καίτοι τὴν τε τοῦ Καίσαρος θυγατέρα ἠγγυημένος καὶ ἐς τὸ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἠρῶον, ὃ ἡ **Κλεοπάτρα** ἐπεποιήκει, καταφυγὼν, εὐθὺς ἐσφάγη, Καισαρίων δὲ ἐς Αἰθιοπίαν φεύγων κατελήφθη τε ἐν τῇ ὁδῷ καὶ διεφθάρη. Ἡ τε **Κλεοπάτρα** Ἰούβα τῷ τοῦ Ἰούβου παιδὶ συνώκησε· τούτῳ γὰρ ὁ Καῖσαρ τραφέντι τε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ καὶ συστρατευσαμένῳ οἱ ταύτην τε καὶ τὴν βασιλείαν τὴν πατρῶαν ἔδωκε, καὶ αὐτοῖς καὶ τὸν Ἀλέξανδρον καὶ τὸν Πτολεμαῖον ἐχαρίσατο. Ταῖς τε ἀδελφίδαῖς, ὧς ἐκ τοῦ Ἀντωνίου ἡ **Ὀκταουία** ἀνήρητό τε καὶ ἐτετρόφει, χρήματα ἀπὸ τῶν πατρῶων ἀπένειμε. Καὶ τῷ Ἰούλλῳ τῷ τοῦ Ἀντωνίου τῆς τε **Φουλουίας** νιεῖ τοὺς ἐξελευθέρους αὐτοῦ πάνθ' ὅσα τελευτῶντάς σφας καταλιπεῖν αὐτῷ κατὰ τοὺς νόμους ἔδει, παραχρῆμα δοῦναι ἐκέλευσε.*

« Antoine et **Cléopâtre**, après avoir causé beaucoup de maux tant aux Égyptiens qu'aux Romains, combattirent et moururent de la sorte : ils furent embaumés de la même manière et ensevelis dans le même tombeau. Leur caractère naturel et leur fortune dans la vie furent à peu près ce que je vais dire. L'un ne fut inférieur à personne pour l'intelligence, et pourtant fit beaucoup de choses insensées; en plusieurs circonstances il se distingua par son courage, sa lâcheté le fit échouer dans bien des entreprises ; son âme était également magnanime et servile ; il ravissait le bien d'autrui et prodiguait le sien ; souvent capable de compassion, plus souvent encore de cruauté. Aussi, après être de très faible devenu très fort, de très pauvre très riche, il ne tira pas le moindre profit d'aucun de ces avantages, et, au moment où il se tua lui-même, il avait l'espoir de posséder seul l'empire romain. **Cléopâtre**, insatiable de voluptés, insatiable de richesses, tantôt pleine d'une noble ambition et tantôt d'une audacieuse impudence, conquit par l'amour le royaume d'Égypte, et, quand elle espérait lui devoir encore l'empire romain, elle échoua et perdit le sien. Elle subjuga les deux plus grands hommes parmi les Romains de son temps, et se donna elle-même la mort à cause du troisième. Voilà ce que furent ces personnages et de quelle manière ils terminèrent leur vie. Quant à leurs enfants, Antyllus, quoique fiancé à la fille de César et réfugié dans la chapelle élevée à son père par **Cléopâtre**, fut immédiatement égorgé ; Césarion, qui s'enfuyait en Éthiopie, fut saisi en route et mis à mort. Cléopâtre épousa Juba, fils de Juba ; César la donna à ce prince avec le royaume de ses pères, parce qu'élevé en Italie, il lui avait prêté aide dans ses expéditions; il accorda aussi aux deux époux la grâce d'Alexandre et de Ptolémée. Ses nièces, **qu'Octavia** avait eues d'Antoine et qu'elle avait élevée, reçurent de l'argent pris sur les biens de leur père ; quant à Iulus, fils d'Antoine et de **Fulvia**, il enjoignit à ses affranchis de lui donner sur-le-champ tout ce que, d'après les lois, ils étaient tenus de laisser à leur patron. »

159. Eutrope, Livre VII, IV.

Antonius, qui Asiam et Orientem tenebat, repudiata sorore Caesaris Augusti Octaviani, Cleopatram, reginam Aegypti, duxit uxorem. Contra Persas etiam ipse pugnavit, primis eos proeliis vicit; regrediens tamen fame et pestilentia laboravit, et quum instarent Parthi fugienti, ipse pro victo cessit. Hic quoque ingens bellum civile commovit, cogente uxore Cleopatra, regina Aegypti, dum cupiditate muliebri optat etiam in Urbe regnare. Victus est ab Augusto navali pugna clara et illustri apud Actium, qui locus in Epiro est; ex qua fugit in Aegyptum, et desperatis rebus, quum omnes ad Augustum transirent, ipse se interemit : Cleopatra sibi aspidem admisit, et veneno ejus extincta est. Aegyptus per Octavianum Augustum imperio romano adjecta est, praepositusque ei C. Cornelius Gallus; hunc primum Aegyptus romanum judicem habuit. Ita bellis toto orbe confectis, Octavianus Augustus Romam rediit, XII anno, quam consul fuerat. Ex eo rempublicam per quadraginta et quatuor annos solus obtinuit : ante enim XII annis cum Antonio et Lepido tenuerat. Ita ab initio principatus eius usque ad finem LVI anni fuerunt.

« Maître de cette contrée et de l'Orient, Antoine répudia la soeur de César Auguste Octavien pour épouser Cléopâtre, reine d'Égypte. Il combattit lui-même les Perses et les défit dans les premières rencontres ; mais, à son retour, en proie à la famine et à la peste, et pressé dans sa fuite par l'ennemi, il battit en retraite au lieu d'être vainqueur. Il alluma aussi une effroyable guerre civile sous la pression de son épouse Cléopâtre, reine d'Égypte, qui brûlait avec toute la passion d'une femme de régner même à Rome. Vaincu par Auguste dans la célèbre bataille d'Actium en Épire, il s'enfuit en Égypte, et, désespérant de la fortune, alors que tout le monde passait du côté d'Auguste, il se tua ; Cléopâtre se fit piquer par un aspic dont le venin lui donna la mort. Octavien Auguste ajouta à l'empire romain l'Égypte dont il donna le gouvernement à Cn. Cornelius Gallus, le premier juge romain qu'ait eu ce pays. L'Univers ainsi pacifié, Octavien Auguste revint à Rome, douze ans après son premier consulat. A partir de ce moment, il gouverna seul, pendant quarante quatre ans, la République : il l'avait d'abord administrée douze ans, avec Antoine et Lépide. Ainsi, du commencement à la fin de son gouvernement, il se passa cinquante-six années. »

T) Claudia Pulchra, première épouse d'Octavien.

160. Suétone, Auguste, LXII, 1-2-3.

Sponsam habuerat adulescens P. Servili Isaurici filiam, sed reconciliatus post primam discordiam Antonio, expostulantibus utriusque militibus ut et necessitudine aliqua iungerentur, priuignam eius Claudiam, Fulviae ex P. Clodio filiam, duxit uxorem uixdum nubilem ac simultate cum Fulvia socru orta dimisit intactam adhuc et uirginem. Mox Scriboniam in matrimonium accepit nuptam ante duobus consularibus, ex altero etiam matrem. Cum hac quoque diuortium fecit, "pertaesus," ut scribit, "morum peruersitatem eius," ac statim Liuiam Drusillam matrimonio Tiberi Neronis et quidem praegnantem abduxit dilexitque et probauit unice ac perseueranter.

« Dans son adolescence, il avait été fiancé à la fille de P. Servilius Isauricus. Mais, après la réconciliation qui suivit ses premiers différends avec Antoine, cédant aux instances des deux partis qui voulaient une alliance entre leurs chefs, il épousa la belle-fille d'Antoine, Claudia, que Fulvia avait eue de P. Clodius, et qui était à peine nubile. Cependant s'étant brouillé avec Fulvia, il la répudia encore vierge, pour épouser Scribonia, veuve de deux hommes consulaires, et qui avait des enfants du second. Il s'en sépara également, dégoûté, comme il l'a écrit, de ses mauvaises mœurs. Il épousa aussitôt Livia Drusilla, qu'il enleva à son mari Tibère Néron, quoiqu'elle fût enceinte. Il eut pour elle l'amour le plus tendre et l'estime la plus constante. »

161. Dion Cassius, Livre XLVIII, V.

Ἐν δ' οὖν τῷ ἔτει τούτῳ ἔς τε τὴν Ῥώμην ὁ Καῖσαρ ἀφίκετο, καὶ τὰ νομιζόμενα ἐπὶ τῇ νίκῃ ποιήσας πρὸς τε τὴν διοίκησιν καὶ πρὸς τὴν διαγωγὴν τῶν πραγμάτων ἐτρέπετο. Ὁ τε γὰρ Λέπιδος, τὰ μὲν τῷ φόβῳ αὐτοῦ τὰ δὲ καὶ τῇ τῆς γνώμης ἀσθενείᾳ, οὐδὲν ἐνεωτέρισε· καὶ ὁ Λούκιος ἦ τε **Φουλουία**, ὡς καὶ συγγενεῖς καὶ κοινωνοὶ τῆς ἡγεμονίας αὐτῷ ὄντες, ἡσύχασαν τὴν γε πρώτην. Προϊόντος γὰρ δὴ τοῦ χρόνου διηνέχθησαν, οἱ μὲν ὅτι τοῦ μέρους τῆς τῶν ἀγρῶν νομῆς τοῦ τῷ Ἀντωνίῳ προσήκοντος οὐ μετέσχον, ὁ δὲ ὅτι τὰ στρατεύματα παρ' αὐτῶν οὐκ ἀντέλαβε. Κάκ τούτων ἦ τε συγγένεια αὐτῶν ἢ ἐκ τῆς ἐπιγαμίας διελύθη, καὶ πρὸς πόλεμον ἐμφανῆ προήχθησαν. Ὁ γὰρ Καῖσαρ τὴν χαλεπότητα τῆς πενθερᾶς μὴ φέρων (ἐκείνη γὰρ μᾶλλον ἢ τῷ Ἀντωνίῳ διαφέρεσθαι δοκεῖν ἐβούλετο) τὴν θυγατέρα αὐτῆς ὡς καὶ παρθένον ἔτι οὕσαν, ὃ καὶ ὄρκῳ ἐπιστάσασατο, ἀπεπέμψασατο, οὐκ ὀκνήσας οὔτε εἰ τοσοῦτον ἄλλως ἢ γυνὴ πεπαρθενεῦσθαι παρ' αὐτῷ χρόνον νομισθεῖν, οὔτε πρὸς τὴν παρασκευὴν τῶν ἐσομένων εἰ ἐκ πολλοῦ δόξειεν αὐτὸ προβεβουλευκέναι. Γενομένου δὲ τούτου οὐδὲν ἔτι φίλιον ἐποίουν, ἀλλ' ὃ τε Λούκιος μετὰ τῆς **Φουλουίας** τῶν τε πραγμάτων, ὡς καὶ ὑπὲρ τοῦ Μάρκου ταῦτα δρῶν, ἀντελαμβάνετο καὶ οὐδενὸς αὐτῷ ὑφίετο (διὰ γὰρ τὴν πρὸς τὸν ἀδελφὸν εὐσέβειαν καὶ ἐπωνυμίαν ἑαυτῷ Πιέταν ἐπέθετο), καὶ ὁ Καῖσαρ τὸν μὲν Μᾶρκον οὐδὲν δῆθεν ἤτιδαιτο, μὴ καὶ ἐκπολεμώσειεν αὐτὸν τὰ ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἔθνη διέποντα, ἐκείνοις δὲ δὴ καὶ ἐπεκάλει καὶ ἀντέπραπτεν ὡς καὶ παρὰ τὴν γνώμην αὐτοῦ πάντα ποιῶσι καὶ δυναστείας ἰδίας ἐπιθυμοῦσιν.

« Cette année-là, César vint à Rome, et, après avoir accompli les cérémonies légales relativement à sa victoire, il tourna ses vues vers la direction et l'administration des affaires. Lepidus, en effet, moitié par crainte de César, moitié par faiblesse de caractère, s'était abstenu de toute innovation. Quant à Lucius et à **Fulvie**, comme ils avaient avec lui des liens de parenté et partageaient avec lui l'autorité, ils restèrent tranquilles dans les premiers moments. Plus tard, en effet, ils se divisèrent : Lucius et **Fulvie**, parce qu'ils n'avaient pas eu dans la distribution des terres la part qui revenait à Antoine ; César, parce qu'il n'avait pas reçu d'eux les légions promises. Par suite de ces différends, les liens résultant du mariage furent dissous, et on en vint à une guerre ouverte. César, ne supportant pas l'humeur altière de sa belle-mère (c'était avec elle plus qu'avec Antoine qu'il voulait paraître en désaccord), lui renvoya sa fille comme si elle était encore vierge, chose qu'il affirma par serment, sans s'inquiéter en rien si l'on croirait à la virginité d'une femme demeurée si longtemps chez lui, ou s'il ne passerait pas pour avoir arrêté depuis longtemps cette résolution afin de se ménager l'avenir. Après la répudiation, il n'y eut plus d'amitié entre eux ; Lucius, secondé par **Fulvie**, s'empara des affaires sous le prétexte de prendre les intérêts de Marc Antoine, et ne fit aucune concession (dans son amour pour son frère il s'était attribué à lui-même le surnom de Piétas) ; César n'en faisait nullement retomber la faute sur Marcus, de peur de mettre les armes aux mains d'un homme qui administrait les provinces d'Asie : il n'accusait que Lucius et **Fulvie**, et s'opposait à leurs résolutions comme s'ils agissaient en tout contrairement aux intentions de Marcus et désiraient dominer pour leur compte. »

U) Scribonia, seconde épouse d'Octavien.

162. Suétone, *Auguste*, LXII, 1-2-3.

*Sponsam habuerat adulescens P. Servili Isaurici filiam, sed reconciliatus post primam discordiam Antonio, expostulantibus utriusque militibus ut et necessitudine aliqua iungerentur, priuignam eius **Claudiam, Fulviae** ex P. Clodio filiam, duxit uxorem uixdum nubilem ac simultate cum **Fulvia** socru orta dimisit intactam adhuc et uirginem. Mox **Scriboniam** in matrimonium accepit nuptam ante duobus consularibus, ex altero etiam matrem. Cum hac quoque diuortium fecit, "pertaesus," ut scribit, "morum peruersitatem eius," ac statim **Liuiam Drusillam** matrimonio Tiberi Neronis et quidem praegnantem abduxit dilexitque et probauit unice ac perseueranter.*

« Dans son adolescence, il avait été fiancé à la fille de P. Servilius Isauricus. Mais, après la réconciliation qui suivit ses premiers différends avec Antoine, cédant aux instances des deux partis qui voulaient une alliance entre leurs chefs, il épousa la belle-fille d'Antoine, **Claudia**, que **Fulvia** avait eue de P. Clodius, et qui était à peine nubile. Cependant s'étant brouillé avec **Fulvia**, il la répudia encore vierge, pour épouser **Scribonia**, veuve de deux hommes consulaires, et qui avait des enfants du second. Il s'en sépara

également, dégoûté, comme il l'a écrit, de ses mauvaises mœurs. Il épousa aussitôt **Livia Drusilla**, qu'il enleva à son mari Tibère Néron, quoiqu'elle fût enceinte. Il eut pour elle l'amour le plus tendre et l'estime la plus constante. »

163. Suétone, *Auguste*, LXIII, 1-2-3-4.

Ex Scribonia Iuliam, ex Liuia nihil liberorum tulit, cum maxime cuperet. Infans, qui conceptus erat, immaturus est editus. Iuliam primum Marcello Octaviae sororis suae filio tantum quod pueritiam egresso, deinde, ut is obiit, M. Agrippae nuptum dedit exorata sorore, ut sibi genero cederet; nam tunc Agrippa alteram Marcellarum habebat et ex ea liberos. Hoc quoque defuncto, multis ac diu, etiam ex equestri ordine, circumspectis condicionibus, Tiberium priuignum suum elegit coegitque praegnantem uxorem et ex qua iam pater erat dimittere. M. Antonius scribit primum eum Antonio filio suo despondisse Iuliam, dein Cotisoni Getarum regi, quo tempore sibi quoque in uicem filiam regis in matrimonium petisset.

« Il avait eu de **Scribonia** sa fille Julia. **Livia** ne lui donna point de postérité, quoiqu'il le désirât vivement. L'enfant qu'elle avait conçu, fut mis au jour avant terme. Auguste maria d'abord Julia à Marcellus, fils de sa soeur **Octavia** qui était à peine sorti de l'enfance. Puis, quand il mourut, il la donna en mariage à M. Agrippa, en obtenant de sa soeur qu'elle lui cédât ce gendre ; car alors Agrippa était uni à l'une des filles de Marcellus, et en avait des enfants. Agrippa étant mort aussi, Auguste chercha longtemps, même dans l'ordre des chevaliers. Enfin il choisit Tibère, son beau-fils, qu'il contraignit de congédier son épouse alors enceinte, et qui l'avait déjà rendu père. Marc Antoine a écrit que d'abord Auguste avait promis Julia à son fils Antoine, puis à Cotison, roi des Gètes, à l'époque où il demandait pour lui-même la fille de ce roi en mariage ».

164. Suétone, *Auguste*, LXIX, 1-2-3.

Adulteria quidem exercuisse ne amici quidem negant, excusantes sane non libidine, sed ratione commissa, quo facilius consilia aduersariorum per cuiusque mulieres exquireret. M. Antonius super festinatas Liuia nuptias obiecit et feminam consularem e triclinio uiri coram in cubiculum abductam, rursus in conuiuium rubentibus auriculis incomptiore capillo reductam; dimissam Scriboniam, quia liberius doluisset nimiam potentiam paelicis; condiciones quaesitas per amicos, qui matres familias et adultas aetate uirgines denudarent atque perspicerent, tamquam Toranio mangone uendente. Scribit etiam ad ipsum haec familiariter adhuc necdum plane inimicus aut hostis: « Quid te mutauit ? Quod reginam in eo ? Uxor mea est. Nunc coepi an abhinc annos nouem ? Tu deinde solam Drusillam inis ? Ita ualeas, uti tu, hanc epistulam cum leges, non inieris Tertullam aut Terentillam aut Rufillam aut Saluiam Titiseniam aut omnes. An refert, ubi et in qua arrigas ?

« Ses amis n'ont excusé ses amours adultères, qu'en disant qu'ils étaient l'effet du calcul plutôt que de la passion, et qu'il se servait des femmes pour connaître les projets de ses adversaires. Marc Antoine lui reproche, outre son brusque mariage avec **Livia**, d'avoir, en présence de son mari, emmené une femme consulaire, de la salle à manger dans un cabinet, d'où elle ne serait revenue à table que les oreilles rouges et les cheveux en désordre. Il ajoute que **Scribonia** ne fut répudiée que pour avoir trop déploré la puissance de sa rivale, et que les amis d'Auguste le pourvoyaient de femmes mariées et de filles nubiles qu'ils faisaient déshabiller et qu'ils examinaient, comme des esclaves vendus par Toranius. Avant d'être entièrement brouillé avec lui, il allait jusqu'à lui écrire amicalement: « Pourquoi es-tu changé à mon égard ? Est-ce parce que je suis l'amant d'une reine ? Mais elle est ma femme, non pas d'hier, mais depuis neuf ans. Et toi, ne vis-tu qu'avec **Drusilla** ? Je parie qu'au moment où tu liras cette lettre, tu auras triomphé de Tertulla, ou de Terentilla, ou de Rufilla, ou de Salvia Titisenia, ou peut-être de toutes. Qu'importe, en effet, le lieu et l'objet de tes amours ».

165. Dion Cassius, Livre XLVIII, XXXIV.

*Ταῦτα μὲν ἐν τοῖς δύο ἔτεσιν ἐγένετο, τῷ δ' ἐπιγιγνομένῳ, ἐν ᾧ Λούκιός τε Μάρκιος καὶ Γάιος Σαβῖνος ὑπάτευσαν, τά τε ὑπὸ τῶν τριῶν ἀνδρῶν πραχθέντα ἀφ' οὗ ἐς τὴν ὀλιγαρχίαν ἐσῆλθον κῦρος παρὰ τῆς βουλῆς ἔλαβε, καὶ τέλη τινὰ ὑπ' αὐτῶν προσκατέστη διὰ τὸ τὰ ἀναλώματα πολλῶ πλείω ἤπερ ἐπὶ τοῦ προτέρου Καίσαρος ἐτέτακτο γίνεσθαι· πάμπολλα γὰρ αὐτοῖ καὶ μάλιστα ἐς τοὺς στρατιώτας δαπανῶντες ἡσχύνοντο μόνοι παρὰ τὸ καθεστηκὸς ἀναλίσκοντες. Ἀμέλει τὸν πύγωνα ὁ Καῖσαρ τότε πρῶτον ζυράμενος αὐτός τε μεγάλως ἐώρτασε καὶ τοῖς ἄλλοις ἅσασι δημοτελεῖ ἑορτὴν παρέσχε. Καὶ ὁ μὲν καὶ ἔπειτα ἐπελειοῦτο τὸ γένειον, ὥσπερ οἱ ἄλλοι· ἤδη γὰρ καὶ τῆς **Λιουίας** ἐρᾶν ἤρχετο, καὶ διὰ τοῦτο καὶ τὴν **Σκριβωνίαν** τεκοῦσάν οἱ θυγάτριον ἀπεπέμψατο αὐθημερόν.*

« L'année suivante, sous le consulat de L. Marcius et de C. Sabinus, les actes des triumvirs depuis leur entrée au pouvoir furent ratifiés par le sénat ; quelques impôts furent en outre établis par eux, parce que les dépenses s'élevaient bien au-delà de ce qui avait été réglé par le premier César. Bien que prodiguant l'argent, surtout aux soldats, ils avaient honte de se livrer seuls à des dépenses exagérées. C'est ainsi que César, s'étant alors coupé la barbe pour la première fois, célébra lui-même une fête splendide et offrit à tous les citoyens un banquet aux frais de l'État. Depuis, il eut toujours le menton rasé, comme tout le monde ; car déjà il commençait à aimer **Livia** et, pour cette raison, il répudia ce même jour **Scribonia**, bien qu'elle lui eût donné une fille. »

V) Livia, dernière épouse d'Octavien.

166. Velleius Paterculus, Livre II, LXXV, 2.

Livia nobilissimi et fortissimi viri Drusi Claudiani filia, genere, probitate forma Romanarum eminentissima, quam postea conjugem Augusti vidimus, quam transgressi ad Deos sacerdotem ac filiam, tum fugiens mox futuri sui Caesaris arma, vix bimum hunc Tiberium Caesarem, vindicem Romani imperii, futurumque ejusdem Caesaris filium, gestans sinu per avia itinerum vitatis militum gladiis uno comitante, quo facilius occultaretur fuga, pervenit ad mare et cum viro Nerone pervecta in Siciliam est.

« **Livia**, fille de l'illustre et noble Drusus Claudianus, femme qui par sa naissance, sa vertu, sa beauté, brillait parmi les Romaines, **Livia** que nous avons vue plus tard la femme d'Auguste puis sa prêtresse et sa fille quand il fut allé rejoindre les Dieux, fuyait alors les armes et la main de César, son futur époux. Tenant serré contre sa poitrine Tibère, enfant de deux ans, celui qui devait venger l'empire romain et devenir le fils de ce même César, elle prenait des chemins détournés, évitait les armes des soldats et escortée d'un seul homme, pour mieux dérober sa fuite, gagnait la mer et passait en Sicile avec Néron son époux ».

167. Velleius Paterculus, Livre II, LXXIX, 1

Hac classe Caesar, quum prius despondente ei Nerone, cui ante nupta fuerat, Liviam, auspiciis reipublicae ominibus duxisset eam uxorem Pompeio Siciliaeque bellum intulit.

« C'est avec cette flotte que César qui venait de recevoir **Livia** des mains de Néron son premier époux et l'avait épousée après avoir consulté les oracles publics, porta la guerre contre Pompée et contre la Sicile ».

168. Suétone, Auguste, LXII, 1-2-3.

Sponsam habuerat adulescens P. Seruili Isaurici filiam, sed reconciliatus post primam discordiam Antonio, expostulantibus utriusque militibus ut et necessitudine aliqua iungerentur, priuignam eius Claudiam, Fulviae ex P. Clodio filiam, duxit uxorem uixdum nubilem ac simultate cum Fulvia socru orta dimisit intactam adhuc et uirginem. Mox Scriboniam in matrimonium accepit nuptam ante duobus

*consularibus, ex altero etiam matrem. Cum hac quoque diuortium fecit, "pertaesus," ut scribit, "morum peruersitatem eius," ac statim **Liuiam Drusillam** matrimonio Tiberi Neronis et quidem praegnantem abduxit dilexitque et probauit unice ac perseueranter.*

« Dans son adolescence, il avait été fiancé à la fille de P. Servilius Isauricus. Mais, après la réconciliation qui suivit ses premiers différends avec Antoine, cédant aux instances des deux partis qui voulaient une alliance entre leurs chefs, il épousa la belle-fille d'Antoine, **Claudia**, que **Fulvia** avait eue de P. Clodius, et qui était à peine nubile. Cependant s'étant brouillé avec **Fulvia**, il la répudia encore vierge, pour épouser **Scribonia**, veuve de deux hommes consulaires, et qui avait des enfants du second. Il s'en sépara également, dégoûté, comme il l'a écrit, de ses mauvaises mœurs. Il épousa aussitôt **Livia Drusilla**, qu'il enleva à son mari Tibère Néron, quoiqu'elle fût enceinte. Il eut pour elle l'amour le plus tendre et l'estime la plus constante. »

169. Suétone, *Auguste*, LXIII, 1-2-3-4.

Ex Scribonia Iuliam, ex Liuia nihil liberorum tulit, cum maxime cuperet. Infans, qui conceptus erat, immaturus est editus. Iuliam primum Marcello Octaviae sororis suae filio tantum quod pueritiam egresso, deinde, ut is obiit, M. Agrippae nuptum dedit exorata sorore, ut sibi genero cederet; nam tunc Agrippa alteram Marcellarum habebat et ex ea liberos. Hoc quoque defuncto, multis ac diu, etiam ex equestri ordine, circumspectis condicionibus, Tiberium priuignum suum elegit coegitque praegnantem uxorem et ex qua iam pater erat dimittere. M. Antonius scribit primum eum Antonio filio suo despondisse Iuliam, dein Cotisoni Getarum regi, quo tempore sibi quoque in uicem filiam regis in matrimonium petisset.

« Il avait eu de **Scribonia** sa fille Julia. **Livia** ne lui donna point de postérité, quoiqu'il le désirât vivement. L'enfant qu'elle avait conçu, fut mis au jour avant terme. Auguste maria d'abord Julia à Marcellus, fils de sa soeur **Octavia** qui était à peine sorti de l'enfance. Puis, quand il mourut, il la donna en mariage à M. Agrippa, en obtenant de sa soeur qu'elle lui cédât ce gendre ; car alors Agrippa était uni à l'une des filles de Marcellus, et en avait des enfants. Agrippa étant mort aussi, Auguste chercha longtemps, même dans l'ordre des chevaliers. Enfin il choisit Tibère, son beau-fils, qu'il contraignit de congédier son épouse alors enceinte, et qui l'avait déjà rendu père. Marc Antoine a écrit que d'abord Auguste avait promis Julia à son fils Antoine, puis à Cotison, roi des Gètes, à l'époque où il demandait pour lui-même la fille de ce roi en mariage ».

170. Suétone, *Auguste*, LXIX, 1-2-3.

Adulteria quidem exercuisse ne amici quidem negant, excusantes sane non libidine, sed ratione commissa, quo facilius consilia aduersariorum per cuiusque mulieres exquireret. M. Antonius super festinatas Liuia nuptias obiecit et feminam consularem e triclinio uiri coram in cubiculum abductam, rursus in conuiuium rubentibus auriculis incomptiore capillo reductam; dimissam Scriboniam, quia liberius doluisset nimiam potentiam paelicis; condiciones quaesitas per amicos, qui matres familias et adultas aetate uirgines denudarent atque perspicerent, tamquam Toranio mangone uendente. Scribit etiam ad ipsum haec familiariter adhuc necdum plane inimicus aut hostis: « Quid te mutauit ? Quod reginam in eo ? Uxor mea est. Nunc coepi an abhinc annos nouem ? Tu deinde solam Drusillam inis ? Ita ualeas, uti tu, hanc epistulam cum leges, non inieris Tertullam aut Terentillam aut Rufillam aut Saluiam Titiseniam aut omnes. An refert, ubi et in qua arrigas ?

« Ses amis n'ont excusé ses amours adultères, qu'en disant qu'ils étaient l'effet du calcul plutôt que de la passion, et qu'il se servait des femmes pour connaître les projets de ses adversaires. Marc Antoine lui reproche, outre son brusque mariage avec **Livia**, d'avoir, en présence de son mari, emmené une femme consulaire, de la salle à manger dans un cabinet, d'où elle ne serait revenue à table que les oreilles rouges et les cheveux en désordre. Il ajoute que **Scribonia** ne fut répudiée que pour avoir trop déploré la

puissance de sa rivale, et que les amis d'Auguste le pourvoyaient de femmes mariées et de filles nubiles qu'ils faisaient déshabiller et qu'ils examinaient, comme des esclaves vendus par Toranius. Avant d'être entièrement brouillé avec lui, il allait jusqu'à lui écrire amicalement: « Pourquoi es-tu changé à mon égard ? Est-ce parce que je suis l'amant d'une reine ? Mais elle est ma femme, non pas d'hier, mais depuis neuf ans. Et toi, ne vis-tu qu'avec **Drusilla** ? Je parie qu'au moment où tu liras cette lettre, tu auras triomphé de Tertulla, ou de Terentilla, ou de Rufilla, ou de Salvia Titisenia, ou peut-être de toutes. Qu'importe, en effet, le lieu et l'objet de tes amours ».

171. Suétone, Auguste, XCIX, 1-2-3-4.

*Supremo die identidem exquirens, an iam de se tumultus foris esset, petito speculo, capillum sibi comi ac malas labantes corrigi praecepit, et admissos amicos percontatus, ecquid iis uideretur mimum uitae commode transegisse, adiecit et clausulam : « ei de ti echoi kalos to paignion, kroton dote kai pantas hemas meta charas propempstate ». Omnibus deinde dimissis, dum aduenientes ab urbe de Drusi filia aegra interrogat, repente in osculis **Liuiiae** et in hac uoce defecit : « Liuiia, nostri coniugii memor uiue, ac uale ! » sortitus exitum facilem et qualem semper optauerat.*

« À son dernier jour, il s'informa de temps en temps si son état occasionnait déjà de la rumeur au dehors. Il se fit apporter un miroir, arranger la chevelure et réparer le teint. Puis, ayant reçu ses amis, il leur demanda s'il paraissait avoir bien joué le drame de la vie, et y ajouta cette finale : « Si vous avez pris goût à ces délassements, Ne leur refusez pas vos applaudissements ». Ayant ensuite congédié tout le monde, il questionna encore quelques personnes qui arrivaient de Rome sur la maladie de la fille de Drusus, et tout à coup il expira au milieu des embrassements de **Livia**, en prononçant ces mots : « Adieu, Livia : Souviens-toi de notre union ; adieu ».

172. Plutarque, Vie d'Antoine, LXXXIII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

*Ἦκε δὲ καὶ αὐτὸς ἡμέρας ὀλίγας διαλιπὼν ἐντενζόμενος αὐτῇ καὶ παρηγορήσων. Ἡ δ' ἔτυχε μὲν ἐν σιβάδι κατακειμένη ταπεινῶς, εἰσιόντι δ' αὐτῷ μονοχίτων ἀναπηδήσασα προσπίπτει, δεινῶς μὲν ἐξηγριωμένη κεφαλὴν καὶ πρόσωπον, ὑπότρομος δὲ τῇ φωνῇ καὶ συντετηκυῖα ταῖς ὄψεσιν. Ἦν δὲ πολλὰ καὶ τῆς περὶ τὸ στέρνον αἰκίας καταφανῆ, καὶ ὄλωσ οὐθὲν ἐδόκει τὸ σῶμα τῆς ψυχῆς ἔχειν βέλτιον. Ἡ μέντοι χάρις ἐκεῖνη καὶ τὸ τῆς ὥρας ἰταμὸν οὐ κατέσβεστο παντάπασιν, ἀλλὰ καίπερ οὕτως διακειμένης ἐνδοθὲν ποθεν ἐξέλαμπε καὶ συνεπεφαίνετο τοῖς κινήμασι τοῦ προσώπου. Κελεύσαντος δὲ τοῦ Καίσαρος αὐτὴν κατακλιθῆναι καὶ πλησίον αὐτῆς καθίσαντος, ἤψατο μὲν τινος δικαιολογίας, εἰς ἀνάγκην καὶ φόβον Ἀντωνίου τὰ πεπραγμένα τρεπούσης· ἐνισταμένου δὲ πρὸς ἕκαστον αὐτῇ τοῦ Καίσαρος, ἐξελεγχόμενη ταχὺ πρὸς οἶκτον μεθηρμόσατο καὶ δέησιν, ὡς δὴ τις ἂν μάλιστα τοῦ ζῆν περιεχομένη. Τέλος δὲ τοῦ πλήθους τῶν χρημάτων ἀναγραφὴν ἔχουσα προσέδωκεν αὐτῷ· Σελεύκου δὲ τινος τῶν ἐπιτρόπων ἐλέγχοντος ὡς ἔνια κρύπτουσαν καὶ διακλέπτουσαν, ἀναπηδήσασα καὶ τῶν τριχῶν αὐτοῦ λαβομένη, πολλὰς ἐνεφόρει τῷ προσώπῳ πληγὰς. Τοῦ δὲ Καίσαρος μειδιῶντος καὶ καταπαύοντος αὐτὴν, "ἀλλ' οὐ δεινόν" εἶπεν "ὦ Καῖσαρ, εἰ σὺ μὲν ἠξίωσας ἀφικέσθαι πρὸς ἐμὲ καὶ προσεπειῖν οὕτω πράττουσαν, οἱ δὲ δοῦλοί μου κατηγοροῦσιν, εἴ τι τῶν γυναικείων ἀπεθέμην, οὐκ ἐμαυτῇ δήπουθεν, ἢ τάλαινα, κόσμον, ἀλλ' ὅπως **Ὀκταονία** καὶ **Αἰβία** τῇ σῆ μικρὰ δοῦσα, δι' ἐκείνων ἰλέω σου τύχοιμι καὶ πραστέρον;" τούτοις ὁ Καῖσαρ ἤδετο, παντάπασιν αὐτὴν φιλοψυχεῖν οἰόμενος. Εἰπὼν οὖν ὅτι καὶ ταῦτα ἐπιτρέπει καὶ τᾶλλα πάσης ἐλπίδος αὐτῇ χρῆσεται λαμπρότερον, ὄψετο ἀπιών, ἐξηπατηκέναι μὲν οἰόμενος, ἐξηπατημένος δὲ μᾶλλον.*

« César l'obligea de se remettre au lit, et s'assit auprès d'elle : alors elle entreprit de se justifier, en rejetant tout ce qui s'était fait sur la nécessité des conjonctures, et sur la crainte que lui inspirait Antoine. Mais, comme elle se vit arrêtée sur chaque article et convaincue par les faits mêmes, elle ne songea plus qu'à exciter la compassion de César, et eut recours aux prières, afin de lui laisser croire qu'elle désirait ardemment de vivre. Elle finit par lui remettre un état de toutes ses richesses. Séleucus, un de ses trésoriers, lui reprocha d'en dissimuler et d'en soustraire une partie : elle se lève aussitôt, le saisit aux

cheveux, et lui donne plusieurs coups sur le visage. César se prit à rire de cet emportement, et voulut la calmer. « N'est-ce pas chose horrible, César, lui dit-elle, que, quand tu n'as pas dédaigné de venir me voir et me parler dans l'état déplorable où je suis, mes propres domestiques viennent me faire un crime d'avoir mis en réserve quelques bijoux de femme, que j'ai détournés, non pour m'en parer, moi malheureuse, mais pour en faire quelques légers présents à ta sœur **Octavia**, et à **Livia**, ton épouse, afin que leur protection te rende plus clément et plus doux envers moi. » César fut ravi de l'entendre parler ainsi, ne doutant point qu'elle n'eût repris l'amour de la vie : il lui donna tout ce qu'elle avait retenu de bijoux ; et, après l'avoir assurée qu'il la traiterait au-delà même de ses espérances, il prit congé d'elle, et se retira, persuadé qu'il l'avait trompée, mais étant lui-même sa dupe. »

173. Plutarque, Vie d'Antoine, LXXXVII, 1-2-3-4-5-6-7-8-9.

Ἀντωνίου δὲ γενεὰν ἀπολιπόντος ἐκ τριῶν γυναικῶν ἐπτὰ παῖδας, ὁ πρεσβύτατος Ἄντυλλος ὑπὸ Καίσαρος ἀνηρέθη μόνος· τοὺς δὲ λοιποὺς Ὀκταουία παραλαβοῦσα μετὰ τῶν ἐξ ἑαυτῆς ἔθρεψε. Καὶ Κλεοπάτραν μὲν τὴν ἐκ Κλεοπάτρας Ἰόβα τῷ χαριεστάτῳ βασιλέων συνώκισεν, Ἀντώνιον δὲ τὸν ἐκ Φουλβίας οὕτω μέγαν ἐποίησεν, ὥστε τὴν πρώτην παρὰ Καίσαρι τιμὴν Ἀγρίππου, τὴν δὲ δευτέραν τῶν Λιβίας παιδῶν ἐχόντων, τρίτον εἶναι καὶ δοκεῖν Ἀντώνιον, ἐκ δὲ Μαρκέλλου δυεῖν αὐτῇ θυγατέρων οὐσῶν, ἐνὸς δ' υἱοῦ Μαρκέλλου, τοῦτον μὲν ἅμα παῖδα καὶ γαμβρὸν ἐποίησατο Καῖσαρ, τῶν δὲ θυγατέρων Ἀγρίππα τὴν ἑτέραν ἔδωκεν. Ἐπεὶ δὲ Μάρκελλος ἐτελεύτησε κομιδῇ νεόγαμος, καὶ Καίσαρι γαμβρὸν ἔχοντα πίστιν οὐκ εὐπορον ἦν ἐκ τῶν ἄλλων φίλων ἐλέσθαι, λόγον ἢ Ὀκταουία προσήνεγκεν ὡς χρὴ τὴν Καίσαρος θυγατέρα λαβεῖν Ἀγρίππαν, ἀφέντα τὴν ἑαυτῆς. Πεισθέντος δὲ Καίσαρος πρῶτον, εἴτ' Ἀγρίππου, τὴν μὲν αὐτῆς ἀπολαβοῦσα συνώκισεν Ἀντωνίῳ, τὴν δὲ Καίσαρος Ἀγρίππας ἔγημεν. Ἀπολειπομένων δὲ τῶν Ἀντωνίου καὶ Ὀκταουίας δυεῖν θυγατέρων τὴν μὲν Δομίτιος Ἀηνοβάρβος ἔλαβε, τὴν δὲ σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητον Ἀντωνίαν Δροῦσος, ὁ Λιβίας υἱός, πρόγονος δὲ Καίσαρος. Ἐκ τούτων ἐγένετο Γερμανικὸς καὶ Κλαύδιος· ὧν Κλαύδιος μὲν ὕστερον ἦρξε· τῶν δὲ Γερμανικοῦ παιδῶν Γάιος μὲν ἄρξας ἐπιφανῶς οὐ πολὺν χρόνον ἀνηρέθη μετὰ τέκνου καὶ γυναικός, Ἀγριππίνα δ' υἱὸν ἐξ Ἀηνοβάρβου Λεύκιον Δομίτιον ἔχουσα, Κλαυδίῳ Καίσαρι συνώκησε· καὶ θέμενος τὸν υἱὸν αὐτῆς Κλαύδιος Νέρωνα Γερμανικὸν προσωνόμασεν. Οὗτος ἄρξας ἐφ' ἡμῶν ἀπέκτεινε τὴν μητέρα καὶ μικρὸν ἐδέησεν ὑπ' ἐμπληξίας καὶ παραφροσύνης ἀνατρέψαι τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν, πέμπτος ἀπ' Ἀντωνίου κατ' ἀριθμὸν διαδοχῆς γενόμενος.

« Antoine laissa sept enfants de ses trois femmes : Antyllus, l'aîné de ceux qu'il avait eus de **Fulvia**, fut le seul que César fit mourir ; **Octavia** prit les autres, et les fit élever avec les siens. Elle maria la jeune **Cléopâtre**, fille de **Cléopâtre** et d'Antoine, à Juba, le plus aimable des rois. Elle éleva Antonius, second fils de **Fulvia**, à une telle fortune, qu'après Agrippa, qui tenait le premier rang auprès de César, et après les fils de **Livia**, qui occupaient le second, il était lui-même le troisième en puissance et en crédit. **Octavia** avait eu de Marcellus, son premier mari, deux filles et un fils, nommé aussi Marcellus, lequel fut adopté par César, qui le choisit pour gendre. César fit épouser à Agrippa une des filles de **Octavia** ; mais, le jeune Marcellus étant mort peu de temps après son mariage, comme César ne trouvait pas facilement parmi ses amis un gendre qui méritât sa confiance, **Octavia** lui proposa de marier Agrippa, qui répudierait sa fille, à la veuve de Marcellus. César, d'abord, et ensuite Agrippa, agréèrent cette proposition ; et **Octavia** reprit sa fille : elle la maria au jeune Antonius, et Agrippa épousa la fille de César. Il restait encore deux filles d'Antoine et de **Octavia** : l'une fut mariée à Domitius Éno-barbus ; et l'autre, nommée Antonia, aussi célèbre par sa beauté que par sa vertu, épousa Drusus, fils de **Livia** et beau-fils de César. De ce mariage naquirent Germanicus et Claude, lequel fut depuis empereur. Des enfants de Germanicus, l'un, Caius, après un règne fort court, qu'il signala par sa démence, fut tué avec sa femme et sa fille ; l'autre, Agrippine, qui avait de son mari Éno-barbus un fils nommé Lucius Domitius, épousa en secondes noces l'empereur Claude, lequel adopta le fils de sa femme, et le nomma Néron Germanicus. C'est ce même Néron qui a régné de nos jours, qui a tué sa mère, et qui, par ses débauches et ses folies, a été sur le point de renverser l'empire romain. Il était le cinquième descendant d'Antoine. »

174. Dion Cassius, Livre XLVIII, XV.

Ἐκείνης δ' οὖν ἐπὶ τε Γναίου Καλονίου δεύτερον καὶ ἐπ' Ἀσινίου Πωλίωνος ὑπάτων ἀλούσης καὶ τᾶλλα τὰ ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, τὰ μὲν βία τὰ δὲ ἐθέλοντί, τῷ Καίσαρι προσεχώρησε· καὶ διὰ τοῦθ' ἦ τε Φουλουία πρὸς τὸν ἄνδρα μετὰ τῶν τέκνων ἀπέδρα, καὶ τῶν ἄλλων τῶν πρώτων συχοὶ οἱ μὲν πρὸς ἐκεῖνον οἱ δὲ καὶ πρὸς τὸν Σέξτον ἐς τὴν Σικελίαν ἀπεχώρησαν. Ἦ τε Ἰουλία ἢ τῶν Ἀντωνίων μήτηρ τὸ μὲν πρῶτον ἐνταῦθα ἦλθε, καὶ πάνυ φιλικῶς ὑπὸ τοῦ Σέξτου ὑπεδέχθη, ἔπειτα δὲ πρὸς τὸν υἱὸν τὸν Μάρκον ὑπ' αὐτοῦ ἐπέμφθη, λόγους τέ οἱ ὑπὲρ φιλίας καὶ πρέσβεις ἄγουσα. Μετὰ τούτων τῶν τότε πρὸς τὸν Ἀντώνιον ἐκ τῆς Ἰταλίας ἐκχωρησάντων καὶ Κλαύδιος Τιβέριος Νέρων ἔφυγε. **Φρουρὰν** γάρ τινα ἐν τῇ Καμπανίᾳ εἶχε, καὶ ἐπειδὴ καθυπέρτερα τὰ τοῦ Καίσαρος ἐγένετο, ἀπῆρε σὺν τε τῇ γυναικὶ Λιουία Δρουσίλλῃ καὶ σὺν τῷ υἱεὶ Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Νέρωνι, ὥστε καὶ τοῦτο ἐν τοῖς παραδοξοτάτοις συμβῆναι· ἦ τε γὰρ **Λιουία** αὐτῆ ἢ τὸν Καίσαρα τότε φυγοῦσα μετὰ ταῦτα αὐτῷ ἐγήματο, καὶ ὁ Τιβέριος οὗτος ὁ σὺν τοῖς τοκεῦσι τότε ἐκδράς τὴν αὐτοκράτορα ἀρχὴν αὐτοῦ διεδέξατο. Ταῦτα μὲν ὕστερον ἐγένετο·

« La prise de cette ville, qui eut lieu sous le second consulat de Cneius Calvinus et le premier d'Asinius Pollion, eut pour résultat de faire passer, partie de bon gré, partie de force, le reste de l'Italie du côté de César ; **Fulvia** s'enfuit, pour cette raison, avec ses enfants, auprès de son mari, tandis qu'un grand nombre de ses principaux partisans se retirèrent, les uns vers Antoine, les autres vers Sextus, en Sicile. Julia, mère des Antoinés, se rendit d'abord dans cette contrée, où elle reçut un accueil tout amical de la part de Sextus, qui ensuite l'envoya, avec des ambassadeurs, porter à son fils des ouvertures de paix. Parmi les fugitifs qui alors quittèrent l'Italie pour aller rejoindre Antoine, se trouvait Claudius Tiberius Néron. Il commandait une garnison dans la Campanie ; quand César eut le dessus, il partit avec sa femme, **Livia Drusilla**. Et avec son fils, Tiberius Claudius Néron, ce qui donna lieu à une chose des plus étranges : car cette même **Livia**, qui alors fuyait César, l'épousa dans la suite et ce même Tibère, qui alors s'échappait avec ses parents, fut son successeur à l'empire. Mais cela n'eut lieu que plus tard. »

175. Dion Cassius, Livre XLVIII, XXXIV.

Ταῦτα μὲν ἐν τοῖς δύο ἔτεσιν ἐγένετο, τῷ δ' ἐπιγιγνομένῳ, ἐν ᾧ Λούκιος τε Μάρκιος καὶ Γάιος Σαβῖνος ὑπάτευσαν, τὰ τε ὑπὸ τῶν τριῶν ἀνδρῶν πραχθέντα ἀφ' οὗ ἐς τὴν ὀλιγαρχίαν ἐσῆλθον κῦρος παρὰ τῆς βουλῆς ἔλαβε, καὶ τέλη τινὰ ὑπ' αὐτῶν προσκατέστη διὰ τὸ τὰ ἀναλώματα πολλῷ πλείω ἢ περ ἐπὶ τοῦ προτέρου Καίσαρος ἐτέτακτο γίνεσθαι· πάμπολλα γὰρ αὐτοὶ καὶ μάλιστα ἐς τοὺς στρατιώτας δαπανῶντες ἠσχύνοντο μόνοι παρὰ τὸ καθεστηκὸς ἀναλίσκοντες. Ἀμέλει τὸν πώγωνα ὁ Καῖσαρ τότε πρῶτον ζυράμενος αὐτός τε μεγάλως ἐώρτασε καὶ τοῖς ἄλλοις ἅπασι δημοτελεῖ ἑορτὴν παρέσχε. Καὶ ὁ μὲν καὶ ἔπειτα ἐπελειοῦτο τὸ γένειον, ὥσπερ οἱ ἄλλοι· ἤδη γὰρ καὶ τῆς **Λιουίας** ἐρᾶν ἤρχετο, καὶ διὰ τοῦτο καὶ τὴν **Σκριβωνίαν** τεκοῦσάν οἱ θυγάτριον ἀπεπέμματο ἀθήμερόν.

« L'année suivante, sous le consulat de L. Marcius et de C. Sabinus, les actes des triumvirs depuis leur entrée au pouvoir furent ratifiés par le sénat ; quelques impôts furent en outre établis par eux, parce que les dépenses s'élevaient bien au-delà de ce qui avait été réglé par le premier César. Bien que prodiguant l'argent, surtout aux soldats, ils avaient honte de se livrer seuls à des dépenses exagérées. C'est ainsi que César, s'étant alors coupé la barbe pour la première fois, célébra lui-même une fête splendide et offrit à tous les citoyens un banquet aux frais de l'État. Depuis, il eut toujours le menton rasé, comme tout le monde ; car déjà il commençait à aimer **Livia** et, pour cette raison, il répudia ce même jour **Scribonia**, bien qu'elle lui eût donné une fille. »

176. Dion Cassius, Livre XLVIII, XLIII.

Ἦ τε γὰρ σκηνὴ ἢ τοῦ Ρωμύλου ἐξ ἱερουργίας τινός, ἣν οἱ ποντίφικες ἐν αὐτῇ ἐπεποιήκεσαν, ἐκαύθη· καὶ Ἀρετῆς ἄγαλμα πρὸ πυλῶν τινῶν ἐστός ἔπεσεν ἐπὶ στόμα, κάτοχοι τέ τινες ἐκ τῆς Μητρὸς τῶν θεῶν

γενόμενοι ὀργίζεσθαι σφισι τὴν θεὸν ἔφασαν. Καὶ ἀνεγνώσθη μὲν ἐπὶ τούτῳ τὰ Σιβύλλεια ἔπη· ὡς δὲ καὶ ἐκείνων ταῦτα τε εἰπόντων, καὶ τὸ ἄγαλμα ἐπὶ τε τὴν θάλασσαν καταθῆναι καὶ τῷ ὕδατι αὐτῆς καθαρθῆναι προσταζάντων, ἡ θεὸς πλεῖστον τε ὅσον ἀπὸ τῆς γῆς ἐς τὸν βυθὸν ἐχώρησε καὶ ἐν αὐτῷ ἐνεχρόνισε καὶ μόλις ὀψέ ποτε ἀνεκομίσθη, φόβος αὐτῷ καὶ ἐκ τούτου οὐ σμικρὸς τοὺς Ῥωμαίους ἔλαβεν, οὐδ' ἀνεθάρσυσαν πρὶν φοίνικας τέσσαρας περὶ τε τὸν νεὸν αὐτῆς καὶ ἐν τῇ ἀγορᾷ ἀναφῶναι. Ταῦτά τε οὖν τότε ἐγένετο, καὶ ὁ Καῖσαρ τὴν **Λιουίαν** ἔγημεν.

« La cabane de Romulus, à la suite d'un sacrifice que les pontifes y avaient célébré, fut consumée par le feu; une statue de la Vertu, placée devant une certaine porte, tomba sur la face; quelques prêtres, transportés de fureur par la mère des dieux, dirent que la déesse était irritée contre le peuple. Dans cette conjoncture, on lut les livres Sibyllins; comme ils disaient la même chose et prescrivaient de descendre la statue à la mer et de l'y purifier dans ses eaux, la déesse s'avança jusque dans la haute mer aussi loin que possible de la terre, y resta longtemps, et ce fut avec peine que, le soir enfin, on la ramena. Une grande frayeur s'empara des Romains, par suite de ce nouveau prodige, et ils ne reprirent courage qu'à la vue de quatre palmes qui avaient poussé autour du temple de la déesse et dans le Forum. Voilà les choses qui se passèrent, et, de plus, César épousa **Livia**. »

177. Dion Cassius, Livre XLVIII, XLIV.

Ἦν δὲ θυγάτηρ μὲν Λιουίου Δρούσου, ὃς ἔν τε τοῖς ἐκτεθεῖσιν ἐν τῷ λευκώματι ἐγεγόνει καὶ ἑαυτὸν μετὰ τὴν ἐν τῇ Μακεδονίᾳ ἦτταν κατεκέχρητο, γυνὴ δὲ τοῦ Νέρωνος, μεθ' οὗ συνδιέφυγεν, ὥσπερ εἴρηται· καὶ ἐκείναι γε ἐξ αὐτοῦ μῆνα ἔκτον. Διστάζοντος γοῦν τοῦ Καίσαρος, καὶ πυθομένου τῶν ποντιφίκων εἴ οἱ ὅσιον ἐν γαστρὶ ἔχουσιν αὐτὴν ἀγαγέσθαι εἶη, ἀπεκρίναντο ὅτι εἰ μὲν ἐν ἀμφιβόλῳ τὸ κύημα ἦν, ἀναβληθῆναι τὸν γάμον ἐχρήν, ὁμολογουμένου δὲ αὐτοῦ οὐδὲν κωλύει ἤδη αὐτὸν γενέσθαι, τάχα μὲν που καὶ ὄντως ἐν τοῖς πατρίοις τοῦτο εὐρόντες, πάντως δ' ἄν, εἰ καὶ μὴ εὔρον αὐτό, εἰπόντες. Ἐξέδωκε δὲ αὐτὴν αὐτὸς ὁ ἀνὴρ ὥσπερ τις πατήρ. Καὶ τι καὶ τοιοῦτον ἐν τῇ ἐστίασει σφῶν συνηνέχθη· παιδίον τι τῶν ψιθύρων, οἷα αἱ γυναῖκες γυμνὰ ὡς πλήθει ἀθύρουσαι τρέφουσιν, ἰδὼν χωρὶς μὲν τὴν **Λιουίαν** μετὰ τοῦ Καίσαρος χωρὶς δὲ τὸν Νέρωνα μεθ' ἑτέρου τινὸς κατακείμενον, προσῆλθέ τε αὐτῇ καὶ ἔφη « τί ποιεῖς ἐνταῦθα, κυρία; ὁ γὰρ ἀνὴρ σου » δειξάς αὐτόν « ἐκεῖ κατάκειται. » ταῦτα μὲν οὖν οὕτως ἐπράχθη, συνοικοῦσα δὲ ἤδη ἡ γυνὴ τῷ Καίσαρι τίκει Κλαύδιον Δρούσον Νέρωνα. Καὶ αὐτὸν ὁ Καῖσαρ καὶ ἀνείλετο καὶ τῷ πατρὶ ἔπεμψεν, αὐτὸ τοῦτο ἐς τὰ ὑπομνήματα ἐγγράψας, ὅτι Καῖσαρ τὸ γεννηθὲν **Λιουία** τῇ ἑαυτοῦ γυναικὶ παιδίον Νέρωνι τῷ πατρὶ ἀπέδωκε. Καὶ ἐκεῖνος {τε} τελευτῶν οὐ πολλῷ ὕστερον ἐπίτροπον καὶ τούτῳ καὶ τῷ Τιβερίῳ αὐτὸν τὸν Καίσαρα κατέλιπε. Ὁ δ' οὖν ὄμιλος ἄλλα τε ἐπὶ τούτῳ πολλὰ διεθρύλει, καὶ τοῖς εὐτυχοῦσι τρίμηνα παιδιά γεννᾶσθαι ἔλεγεν, ὥστε καὶ ἐς παροιμίαν τὸ ἔπος προχωρήσαι.

« **Livia** était fille de Livius Drusus, qui fut mis sur la liste des proscrits et se donna la mort après la défaite de Macédoine ; femme de Néron, qu'elle accompagna dans sa fuite, ainsi qu'il a été dit, elle était grosse de ses œuvres de six mois. Comme César, incertain, demandait aux pontifes s'il lui était permis de l'épouser, malgré son état de grossesse, ils répondirent que, si la conception était douteuse, il fallait différer le mariage ; mais que, la chose étant avérée, rien n'empêchait qu'il eût lieu dès à présent ; décision que peut-être ils trouvèrent véritablement dans la jurisprudence transmise par les ancêtres, mais que, en tous cas, ne l'y eussent-ils pas trouvée, ils auraient néanmoins rendue. Le mari de **Livia** la dota lui-même comme un père. Pendant le festin, il leur advint l'aventure que voici : un de ces petits enfants babillards, tels que les matrones romaines ont coutume d'en élever tout nus pour leur divertissement, voyant **Livia** à part auprès de César, et, de même, Néron couché à table près d'un autre convive, s'avança vers elle et lui dit : « Que fais-tu ici, maîtresse ? Ton mari (montrant Néron) est là-bas, couché à table. » Voilà comment les choses se passèrent alors. Elle habitait déjà avec César, lorsqu'elle donna le jour à Claudius Drusus Néron. César releva de terre l'enfant et l'envoya à son père, fait qu'il consigna en ces termes dans ses Mémoires : « César rendit à Néron, son père, l'enfant dont sa femme **Livia** était accouchée. » Néron, peu après, en mourant, laissa César lui-même pour tuteur à cet enfant et à Tibère. Entre autres bruits qui circulèrent à ce sujet parmi la foule, on disait qu'aux gens favorisés de la fortune

des enfants naissaient au bout de trois mois ; en sorte que le mot passa en proverbe. Tels furent les événements de Rome. »

178. Dion Cassius, Livre XLVIII, LI.

*Οἱ δὲ ἐν τῇ Ρώμῃ ἐταράττοντο μὲν καὶ ὑπὸ σημείων. Ἄλλα τε γὰρ συχνὰ σφισιν ἐσηγγέλθη, καὶ ὅτι δελφῖνες πολλοὶ περὶ τὴν Ἀσπίδα τὴν τῆς Ἀφρικῆς πόλιν ἐμαχέσαντό τε ἀλλήλοις καὶ διεφθάρησαν· καὶ τι καὶ αὐτοῦ πρὸς τῷ ἄστει αἶμα ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ῥυέν ὄρνιθες διεφόρησαν. Ἐπειδὴ τε ἐν τῇ πανηγύρει τῇ τῶν Ῥωμαίων οὐδεὶς τῶν βουλευτῶν ἐν τῷ Καπιτωλίῳ, ὡσπερ εἶθιστο, εἰστιάθη, ἐν τέρατος λόγῳ καὶ τοῦτ' ἔλαβον. Τό τε τῇ **Λιουία** συμβὰν ἐκείνη μὲν καθ' ἡδονὴν ἐγένετο, τοῖς δ' ἄλλοις δέος ἐνεποίησε· λευκὴν γὰρ ὄρνιθα, κλωνίον δάφνης ἐγκάρπου φέρουσαν, ἀετὸς ἐς τὸν κόλπον αὐτῆς ἐνέβαλε. Καὶ ἐδόκει γὰρ οὐ σμικρὸν τὸ σημεῖον εἶναι, τὴν τε ὄρνιθα ἐν ἐπιμελείᾳ ἦγε καὶ τὴν δάφνην ἐφύτευσε. Καὶ ἡ μὲν ῥιζωθεῖσα ἠῤῥξῆσεν ὥστε καὶ τοῖς τὰ ἐπινίκια μετὰ τοῦτο πέμψασιν ἐπὶ πλεῖστον ἐξαρκέσαι, ἢ τε **Λιουία** ἐγκολπώσεσθαι καὶ τὴν τοῦ Καίσαρος ἰσχὸν καὶ ἐν πᾶσιν αὐτοῦ κρατήσῃν ἔμελλε·*

« A Rome, les habitants furent troublés par des prodiges. Parmi nombre d'autres dont la nouvelle leur fut apportée, une multitude de dauphins, aux environs d'Aspis, en Afrique, se battirent les uns contre les autres et s'entretuèrent ; de plus, dans ce même lieu, auprès de la ville, du sang tombé du ciel fut porté en divers endroits par des oiseaux. Aux jeux Romains, aucun sénateur n'ayant, ainsi que cela se pratiquait habituellement, pris part au banquet dans le Capitole, on vit dans cette chose un présage. Celui qui survint à **Livia** fut pour elle un sujet de joie ; mais il inspira aux autres de la crainte : un aigle jeta dans son sein une poule blanche portant à son bec un laurier avec son fruit. Le présage lui sembla donc important ; elle prit soin de la poule et planta le laurier. Or l'arbre, ayant poussé des racines, grandit au point que, dans la suite, il suffit pour fournir longtemps aux triomphateurs ; d'un autre côté, **Livia** devait, elle aussi, renfermer dans son sein la puissance de César et le dominer en tout. »

179. Dion Cassius, Livre XLIX, XXXVIII.

*Καὶ μετὰ ταῦτα ἐκεῖ μὲν Φούφιον Γέμινον σὺν δυνάμει τινὶ κατέλιπεν, αὐτὸς δὲ ἐς τὴν Ρώμην ἀνεκομίσθη, καὶ τὰ μὲν ἐπινίκια ψηφισθέντα οἱ ἀνεβάλετο, τῇ δ' **Ὀκταουία** τῇ τε **Λιουία** καὶ εἰκόνας καὶ τὸ τὰ σφέτερα ἄνευ κυρίου τινὸς διοικεῖν, τό τε ἀδεῆς καὶ τὸ ἀνύβριστον ἐκ τοῦ ὁμοίου τοῖς δημάρχοις ἔχειν ἔδωκεν.*

« A la suite de ces événements, César laissa dans ces lieux Fucus Géminus avec un corps de troupes, et retourna lui-même à Rome : il différa le triomphe qui lui avait été décerné, et accorda à **Octavia** ainsi qu'à **Livia** l'honneur de statues, le droit d'administrer leurs biens sans tuteurs, et le privilège d'être inviolables à l'égal des tribuns du peuple. »

180. Dion Cassius, Livre LI, XIII.

*Καὶ ἡ μὲν τοιαῦτα ὡς καὶ ἐλεηθησομένη ἔλεγε, Καῖσαρ δὲ πρὸς μὲν ταῦτα οὐδὲν ἀπεκρίνατο, φοβηθεὶς δὲ μὴ ἐαυτὴν διαχρήσεται, θαρσεῖν τε αὐτῇ αὐθις παρεκελεύσατο, καὶ οὔτε τὴν θεραπείαν αὐτῆς ἀφείλετο καὶ ἐν ἐπιμελείᾳ αὐτὴν ἐποιεῖτο, ὅπως οἱ τὰ ἐπινίκια ἐπιλαμπρύνῃ. Τοῦτό τε οὖν ὑποτοπήσασα, καὶ μυρίων θανάτων χαλεπώτερον αὐτὸ νομίσασα εἶναι, ὄντως τε ἀποθανεῖν ἐπεθύμησε, καὶ πολλὰ μὲν τοῦ Καίσαρος, ὅπως τρόπον τινὰ ἀπόληται, ἐδεῖτο, πολλὰ δὲ καὶ αὐτῇ ἐμηχανᾶτο. Ἐπει δ' οὐδὲν ἐπέβαινε, μεταγιγνώσκων τε ἐπλάσατο ὡς καὶ ἐλπίδα πολλὴν μὲν καὶ ἐς ἐκεῖνον πολλὴν δὲ καὶ ἐς τὴν **Λιουίαν** ἔχουσα, καὶ ἐκουσία τε πλευσεῖσθαι ἔλεγε, καὶ κόσμους τινὰς ἀποθέτους ἐς δῶρα ἡτοιμάζετο, εἴ πως πίστιν ἐκ τούτων μὴ τεθνήξῃ λαβοῦσα ἤττον τε τηρηθεῖ καὶ ἐαυτὴν ἐξεργάσαιτο. ὃ καὶ ἐγένετο. Ἐπειδὴ γὰρ οἱ τε ἄλλοι καὶ ὁ Ἐπαφρόδιτος, ὧσπερ ἐπετέτραπτο, πιστεύσαντες ταῦθ' ὡς ἀληθῶς φρονεῖν, τῆς ἀκριβοῦς φυλακῆς ἡμέλησαν, παρεσκευάζετο ὅπως ὡς ἀλυπότατα ἀποθάνῃ. Καὶ γραμματεῖόν τι, δι' οὗ ἐδεήθη τοῦ Καίσαρος ἵνα αὐτὴν μετὰ τοῦ Ἀντωνίου ταφῆναι κελεύσῃ, αὐτῷ τῷ Ἐπαφροδίτῳ σεσημασμένον, ὅπως προφάσει τῆς ἀποκομιδῆς αὐτοῦ ὡς καὶ ἄλλο τι ἔχοντος ἐκποδῶν οἱ γένηται, δοῦσα ἔργου εἶχετο. Τὴν τε γὰρ ἐσθῆτα τὴν*

περικαλλεστάτην ἐνδῶσα καὶ ἑαυτὴν εὐπρεπέστατα εὐθετήσασα, τό τε σχῆμα τὸ βασιλικὸν πᾶν ἀναλαβοῦσα, ἀπέθανε.

« Telles étaient les paroles par lesquelles elle cherchait à émouvoir la pitié ; mais César n'y répondit rien. Craignant cependant qu'elle ne se donnât la mort, il l'exhorta de nouveau à prendre confiance et ne retrancha rien de son service ; il fit prendre soin d'elle, afin qu'elle rehaussât l'éclat de son triomphe. **Cléopâtre**, soupçonnant cette intention et pensant que mille morts étaient préférables, désira réellement mourir ; elle adressa force prières à César pour qu'il mît fin à sa vie d'une façon quelconque, et imagina elle-même une foule d'expédients. Voyant que rien ne lui réussissait, elle fit semblant de changer de résolution, comme si elle eût beaucoup compté et sur César et sur **Livia** : elle répétait qu'elle était toute disposée à s'embarquer et apprêtait, pour les offrir en don à **Livia**, des parures tirées de ses coffres, afin de pouvoir, si par ces artifices elle réussissait à persuader qu'elle ne cherchait pas à mourir, être moins surveillée et accomplir le dessein qu'elle avait prémédité contre elle-même. C'est ce qui arriva. Quand ses gardiens et Epaphrodite, à qui elle avait été confiée, persuadés que ces sentiments étaient véritables, se furent relâchés de la sévérité de leur surveillance, elle se disposa à mourir le moins péniblement possible. Après avoir remis à Epaphrodite lui-même un billet cacheté par lequel elle priait César d'ordonner qu'elle fût mise dans le tombeau à côté d'Antoine (par le prétexte d'envoyer Epaphrodite porter ce billet, comme s'il eût été relatif à tout autre objet, elle écartait un obstacle), elle poursuivit son œuvre. Ce fut, revêtue de sa robe la plus magnifique, richement parée et ornée de tous les insignes royaux, qu'elle termina sa vie. »

Annexes.

Figure 1 : Aureus en or (7,87g) de 38 av. J.-C. représentant Marc Antoine (à gauche) et Octavia (à droite),
British Museum (RR2 p. 507, n°144 ; RRC, 533/3a).



Figure 2 : Denier (3,79g) en argent émis en Orient après 34 av. J.-C. représentant Marc Antoine (à droite) et Cléopâtre (à gauche), Bibliothèque nationale de France (RRC, 543/1).



Figure 3 : Monnaie représentant Fulvia et Athéna, Phrygie, 41-40 av. J.-C.

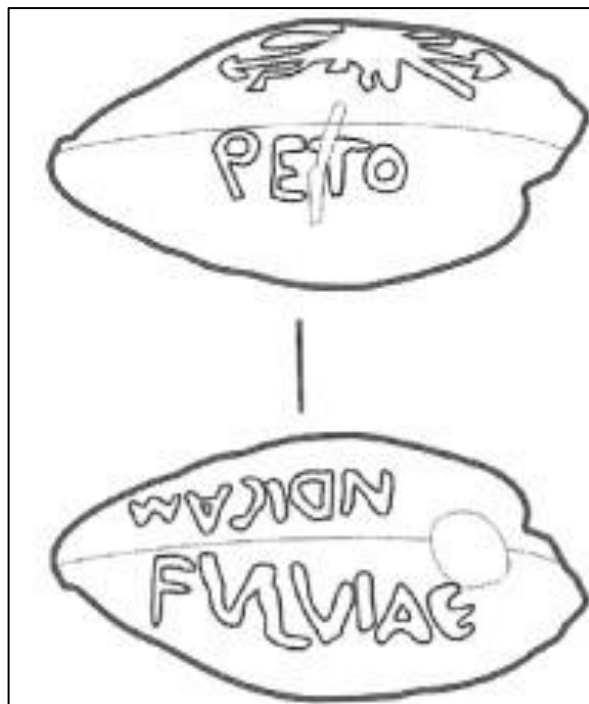


Figure 4 : Représentation d'une balle de fronde inscrite probablement utilisée par les soldats d'Octave lors du siège de Pérouse contre l'armée de Fulvia (Benedetti, L. *Glandes Perusinae: revisione e aggiornamenti*. Rome, 2012, n°32).

Figure 5 : Tétradrachme de Cléopâtre et Marc Antoine, 36-33 av. J.-C. (Bibliothèque nationale de France, département Monnaies, médailles et antiques)

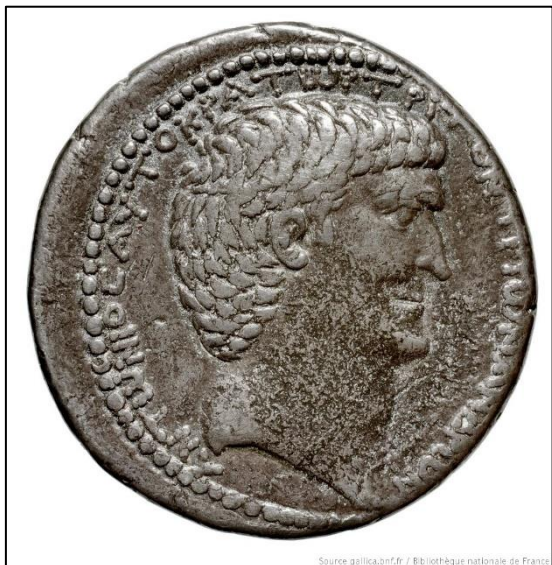
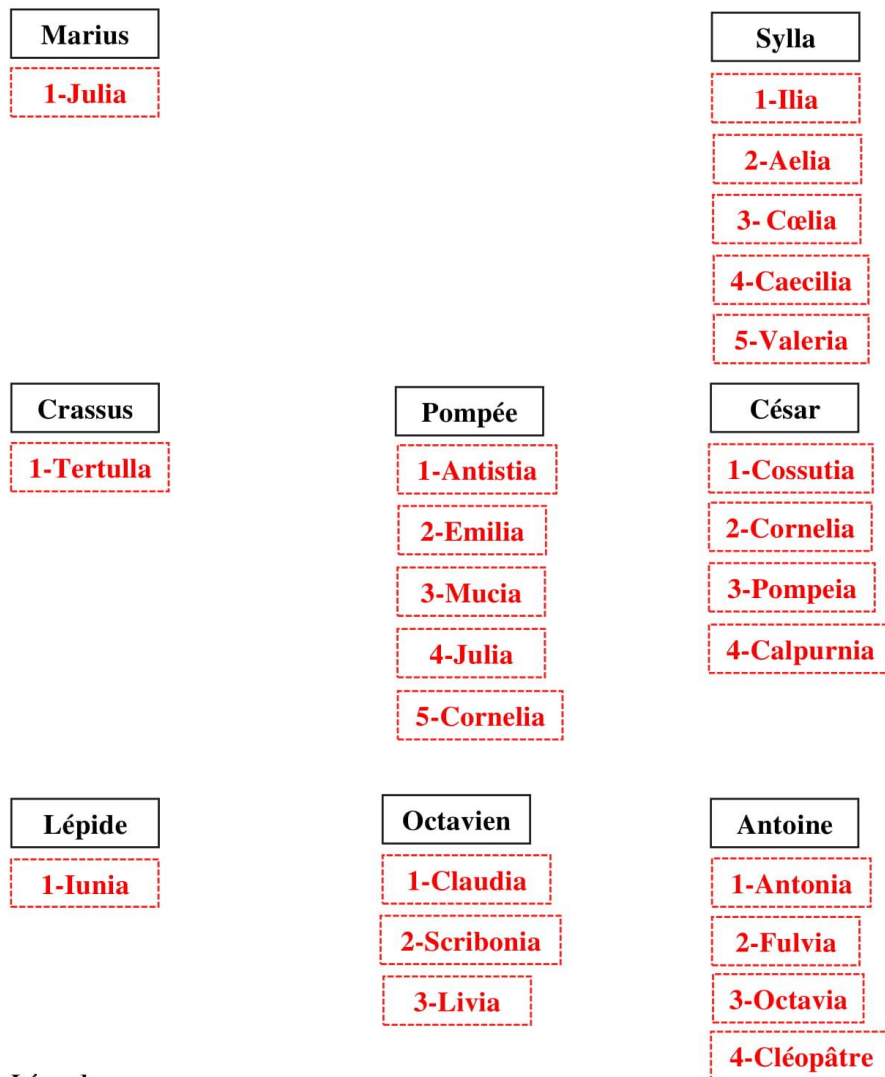


Figure 6 : Schéma représentant les triumvirs et les *imperatores* et leurs épouses.



Légende :

Lépide : Principaux *imperatores* ou triumvirs retenus dans l'étude.

2-Fulvia : Épouses légitimes des *imperatores* ou triumvirs par ordre chronologique des mariages.

Figure 7 : Fiche d'identité n°1 : Julia, épouse de Marius.

Nom : Julie ou Julia.

Période de vie : 130 – 69 av. J.-C.

Gens / Famille : Les *Iulii* (famille patricienne).

Père : Caius Julius Caesar.

Mère : Marcie ou Marcia (gens des *Marcii*).

Mari : Caius Marius (gens des *Marii*, plébéiens d'origine).

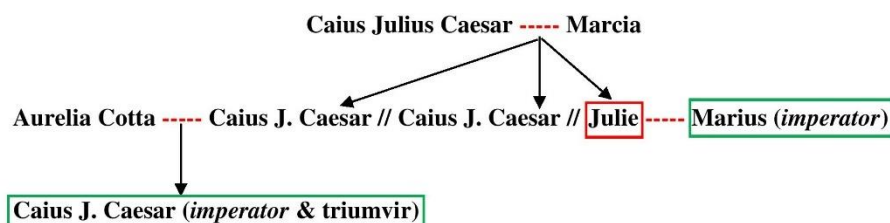
Date du mariage : vers 112 av. J.-C. (18 ans).

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Enfant (s) : Caius Marius.

Sources qui la mentionnent : Suétone, César, I, VI ; Plutarque, *Vie de Marius*, VI ; Plutarque, *Vie de César*, I, V.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 8 : Fiche d'identité n°2 : Ilia, épouse de Sylla.

Nom : Ilia.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Inconnu.

Mère : Inconnue.

Mari : Lucius Cornelius Sylla (*gens des Corneliū, patriciens*).

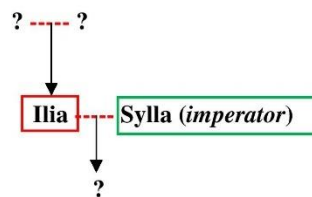
Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Enfant (s) : une fille est mentionnée dans Plutarque mais le nom n'est pas donné.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Sylla, VI, 18-19-20-21-22-23.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

-.- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

? : Identité inconnue.

Figure 9 : Fiche d'identité n°3 : Aelia, épouse de Sylla.

Nom : Aelia.

Période de vie : inconnue.

Gens / Famille : gens Aelia ?

Père : Inconnu.

Mère : Inconnue.

Mari : Lucius Cornelius Sylla (gens des Cornélii, patriciens).

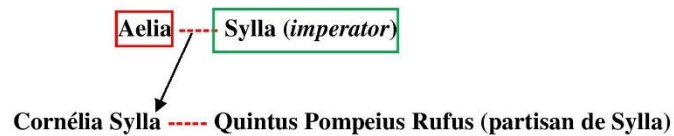
Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Enfant (s) : Cornélia Sylla.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, *Vie de Sylla*, VI.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 10 : Fiche d'identité n°4 : Cœlia, épouse de Sylla.

Nom : Cœlia.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Inconnu.

Mère : Inconnue.

Mari : Lucius Cornelius Sylla (*gens des Cornelii*, patriciens).

Date du mariage : Inconnue.

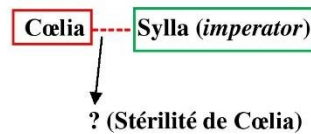
Raison (s) du mariage : Inconnue.

Raison (s) de la séparation : Sylla accuse Cœlia d'être stérile selon Plutarque.

Enfant (s) : Inconnu.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Sylla, VI, 18-19-20-21-22-23.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

—> : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 11 : Fiche d'identité n°5 : Caecilia, épouse de Sylla.

Nom : Caecilia Metella Dalmatica.

Période de vie : Morte en 81 av. J.-C.

Gens / Famille : *Caecilii Metelli* (famille plébéienne).

Père : Lucius Caecilius Metellus Dalmaticus, *pontifex maximus* en 115 avant J.-C.

Mère : Inconnue.

Mari : Lucius Cornelius Sylla (*gens des Cornelii*, patriciens).

Date du mariage : Inconnue.

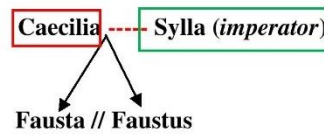
Raison (s) du mariage : Stérilité de Cœlia.

Raison (s) de la séparation : Cécilia tombe malade.

Enfant (s) : Des jumeaux : le fils Faustus, et la fille Fausta.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Sylla, VI, 18-19-20-21-22-23 ; Plutarque, Vie de Sylla, XXII, 2 ; Plutarque, Vie de Sylla, XXXIII, 4 ; Plutarque, Vie de Sylla, XXXIV, 5 ; Plutarque, Vie de Sylla, XXXV, 2.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 12 : Fiche d'identité n°6 : Valeria, épouse de Sylla.

Nom : Valeria.

Période de vie : Morte après le décès de Sylla.

Gens / Famille : Famille « noble » selon Plutarque.

Père : Inconnu.

Mère : Messala.

Mari : Lucius Cornelius Sylla (*gens des Cornélii*, patriciens).

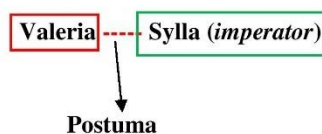
Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Rencontre lors d'un spectacle de gladiateur.

Enfant (s) : Une fille, Postuma, née après la mort de Sylla.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Sylla, XXXV, 5 ; Plutarque, Vie de Sylla, XXXVII, 7.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 13 : Fiche d'identité n°7 : Cossutia, épouse de César.

Nom : Cossutia.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : gens des Cossutii (famille patricienne).

Père : Inconnu.

Mère : Inconnue.

Mari : Caius Julius Caesar (gens des Iulii).

Date du mariage : Adolescence de César : années 80 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Raison (s) de la séparation : Selon Suétone, répudiée pour épouser Cornélie.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Suétone, César, I, 1-2.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

Figure 14 : Fiche d'identité n°8 : Cornelia Cinna, épouse de César.

Nom : Cornelia Cinna.

Période de vie : Vers 94 – 68 ou 69 av. J.-C.

Gens / Famille : *Cornelii Cinnae* (patriciens membres d'une branche des *Cornelii*).

Père : Lucius Cornelius Cinna (consul partisan des *populares* et de Marius).

Mère : Inconnue.

Mari : Caius Julius Caesar.

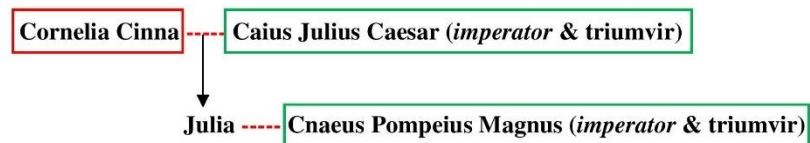
Date du mariage : 83 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Car César était un partisan de Marius.

Enfant (s) : Julie ou Julia.

Sources qui la mentionnent : Suétone, *César*, I, VI ; Plutarque, *Vie de César*, I, V.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

-.-.- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 15 : Fiche d'identité n°9 : Pompeia Sylla, épouse de César.

Nom : Pompeia Sylla.

Période de vie : 109 – ? av. J.-C.

Gens / Famille : Gens des Cornélii.

Père : Quintus Pompeius Rufus.

Mère : Cornélia Sylla (fille de Sylla).

Mari : Caius Julius Caesar (gens des Iulii).

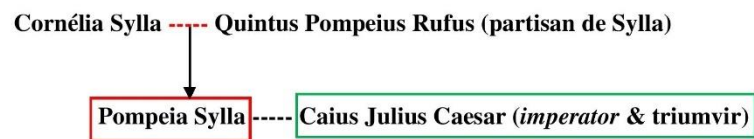
Date du mariage : 68 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Le mariage de César (famille de Marius) avec une petite-fille de Sylla montre sa volonté d'accepter la nouvelle situation politique romaine. Selon Plutarque, c'est sa première épouse.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Suétone, *César*, VI, LXXIV.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

? : Donnée inconnue.

Figure 16 : Fiche d'identité n°10 : Calpurnia, épouse de César.

Nom : Calpurnia.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Gens Calpurnia.

Père : Lucius Calpurnius Piso Caesoninus (consul en 58 av. J.-C.).

Mère : Inconnue.

Mari : Caius Julius Caesar.

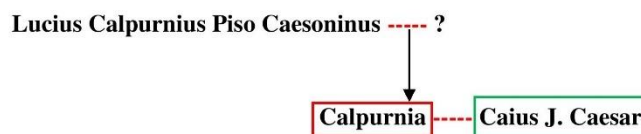
Date du mariage : 59 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Vie de César*, XXI, LXXXI ; Velleius Paterculus, Livre II, LVII, LXXXVIII ; Plutarque, *Vie de Pompée*, XLVIII ; Plutarque, *Vie de César*, XIV, LXIII, LXIV.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

---- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

? : Identité inconnue.

Figure 17 : Fiche d'identité n°11 : Antistia, épouse de Pompée.

Nom : Antistia.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Lucius Antistius (préteur et, selon Plutarque, massacré dans le Sénat parce que son alliance avec Pompée fit croire qu'il était du parti de Sylla).

Mère : Inconnue.

Mari : Cnaeus Pompeius Magnus.

Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Raison (s) de la séparation : Selon Plutarque, Sylla le convainc d'épouser Emilie, sa belle-fille (fille de Metella).

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Pompée, IV, 10 ; Plutarque, Vie de Pompée, IX, 2-3-4

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

- - - - : Lien de mariage.

Figure 18 : Fiche d'identité n°12 : Emilia, épouse de Pompée.

Nom : Emilia ou Aemilia Scaura.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Scaurus.

Mère : Cécilia Metella (belle fille de Sylla).

Mari : Cnaeus Pompeius Magnus.

Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Selon Plutarque, Sylla convainc Pompée de l'épouser et l'enlève à son mari Manius Glabrio (dont elle était enceinte).

Raison (s) de la séparation : Morte en couche à la suite de son « enlèvement » en 81 av. J.-C.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Sylla, XXXIII, 4 ; Plutarque, Vie de Pompée, IX, 2-3-4.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

: Lien de mariage.

Figure 19 : Fiche d'identité n°13 : Mucia, épouse de Pompée.

Nom : Mucia Tertia.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Quintus Mucius Scaevola (consul en 95 av. J.-C. et *pontifex maximus* de 89 à 86 av. J.-C.).

Mère : Licinia.

Mari : Cnaeus Pompeius Magnus.

Date du mariage : 79 av. J.-C.

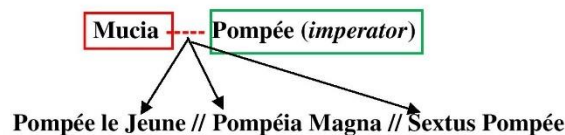
Raison (s) du mariage : Mariage arrangé par Sylla (son ex-mari est fils de Marius et Julia).

Raison (s) de la séparation : Selon Plutarque, divorce pour conduite scandaleuse de Mucia en l'absence de Pompée.

Enfant (s) : Gnaeus Pompeius (Pompée le jeune), Pompeia Magna (mariée à Faustus fils de Sylla et Caecilia Metella) et Sextus Pompée.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie de Pompée, XLII, 11-12-13 ; Suétone, César, L, 1-2-3 ;

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 20 : Fiche d'identité n°14 : Julia, épouse de Pompée.

Nom : Julia.

Période de vie : V. 83 av. J.-C. - 54 av. J.-C.

Gens / Famille : Iulii.

Père : Caius Julius Caesar.

Mère : Cornélia Cinna.

Mari : Cnaeus Pompeius Magnus.

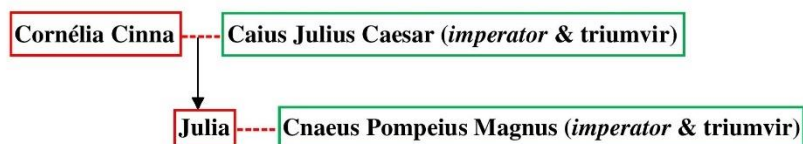
Date du mariage : 59 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Alliance entre Pompée et César.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Vie de César*, XXI ; Valère Maxime, Livre IV, VI ; Valère Maxime, Livre VI, VIII ; Velleius Paterculus, Livre II, XLIV, XLVII, LIX, LXXXV ; Plutarque, *Vie de Pompée*, XLVIII, XLIX, LIII ; Plutarque, *Vie de César*, XIV ; Lucain, Livre I, V ; Lucain, Livre III, I ; Lucain, Livre VIII, IV ; Lucain, Livre X, IV.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 21 : Fiche d'identité n°15 : Cornelia Metella, épouse de Pompée.

Nom : Cornelia Metella.

Période de vie : V. 73 – 48 av. J.-C.

Gens / Famille : Gens des Caecilii Metelli (plébéiens) membres de la gens Caecilia.

Père : Metellus Scipion (opposant de César).

Mère : Aemilia Lepida (gens patricienne des Aemilii), ancienne femme de Caton d'Utique.

Mari : Cnaeus Pompeius Magnus.

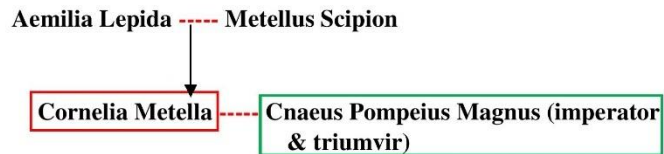
Date du mariage : 52 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Après le décès de Julie ; Rupture politique entre Pompée et César.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Plutarque, *Vie de Pompée*, LV, LXXIV, LXXV, LXXVIII, *Vie de César*, Lucain, Livre III, I ; Lucain, Livre V, XXXIII ; Lucain, Livre VII, XXX ; Lucain, Livre VIII, IV, XII, XXVII ; Lucain, Livre IX, III.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 22 : Fiche d'identité n°16 : Tertulla, épouse de Crassus.

Nom : Tertulla.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Inconnue.

Mère : Inconnue.

Mari : Crassus.

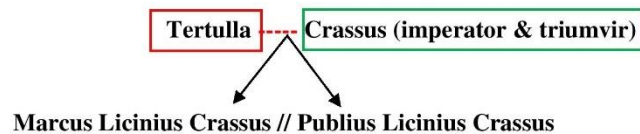
Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Mort du frère de Crassus.

Enfant (s) : Marcus Licinius Crassus et Publius Licinius Crassus.

Sources qui la mentionnent : Suétone, César, L, 1-2-3 ; Plutarque, Vie de Crassus, I, 3.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 23 : Fiche d'identité n°17 : Antonia, épouse de Marc Antoine.

Nom : Antonia Hybrida Minor.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Inconnue.

Père : Caius Antonius Hybrida (consul aux côtés de Cicéron, en l'an 63 av. J.-C. et oncle de Marc Antoine).

Mère : Inconnue.

Mari : Marc Antoine.

Date du mariage : Inconnue.

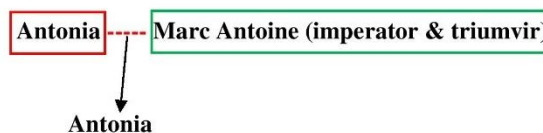
Raison (s) du mariage : Inconnue.

Raison (s) de la séparation : Selon Plutarque, divorcent en 47 av. J.-C. car Antonia Hybrida aurait eu une liaison avec Cornelius Dolabella, un adversaire d'Antoine.

Enfant (s) : Une fille, Antonia (mariée plus tard au fils de Lépide).

Sources qui la mentionnent : Plutarque, Vie d'Antoine, IX, 1-2-3.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

- - - - : Lien de mariage.

—> : Filiation.

Figure 24 : Fiche d'identité n°18 : Fulvia, épouse d'Antoine.

Nom : Fulvia.

Période de vie : 77 – 40 av. J.-C.

Gens / Famille : *Gens Fulvia* (origine plébéienne).

Père : Marcus Fulvius Flaccus Bambalio.

Mère : Sempronia Gracchae (fille de Caius Sempronius Gracchus).

Mari : Marc Antoine.

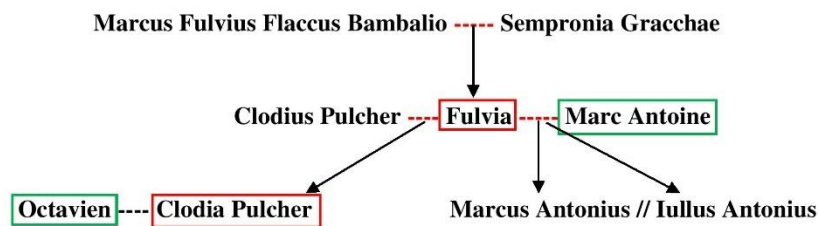
Date du mariage : Après 49 av. J.-C (mort de son mari).

Raison (s) du mariage : Mort de son précédent mari, Curion, partisan de Pompée ; rattachement au parti *populares*.

Enfant (s) : Marcus Antonius Antyllus (47 av. J.-C. - 30 av. J.-C.) ; Iullus Antonius (45 av. J.-C. - an 2 av. J.-C.).

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Auguste*, LXII ; Velleius Paterculus, Livre II, I, LXXVI ; Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, XXVIII, XXX, XXXI, XXXV, LIV, LVII, LXXXVII.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 25 : Fiche d'identité n°19 : Octavia, épouse d'Antoine.

Nom : Octavia.

Période de vie : 69 – 11 av. J.-C.

Gens / Famille : Gens des Octavii (origine plébéienne).

Père : Gaius Octavius.

Mère : Atia Balba (nièce de César).

Mari : Marc Antoine.

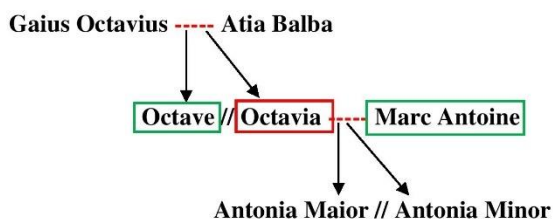
Date du mariage : 40 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Alliance entre Antoine et Octavien (paix de Brindes).

Enfant (s) : Antonia Maior (39 av. J.-C. – 25 ap. J.-C.) ; Antonia Minor (36 av. J.-C. – 37 ap. J.-C.).

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Auguste*, XXI, LXIII ; Velleius Paterculus, Livre II, LXXVIII ; Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXI, XXXV, LIII, LIV, LVII, LIX.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

- - - - : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 26 : Fiche d'identité n°20 : Cléopâtre, épouse d'Antoine.

Nom : Cléopâtre.

Période de vie : 69 – 30 av. J.-C.

Gens / Famille : Dynastie ptolémaïque.

Père : Ptolémée XII Aulète, roi d'Égypte.

Mère : Cléopâtre VI.

Mari : Marc Antoine.

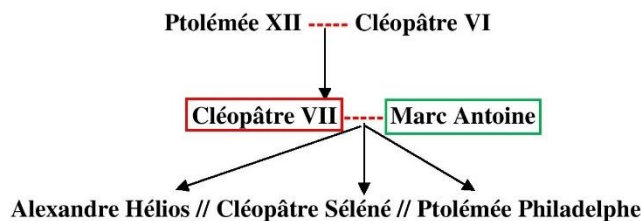
Date du mariage : 32 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Répudiation d'Octavie par Antoine et alliance avec l'Égypte en vue de la domination de l'Orient et de la guerre contre l'empire parthe.

Enfant(s) : Alexandre Hélios (34 – 30 av. J.-C.) ; Cléopâtre Séléné (40 av. J.-C. – 6 ap. J.-C.) ; Ptolémée Philadelphe (36 av. J.-C. – 30 av. J.-C.).

Sources qui la mentionnent : Suétone, *César*, XXXV, LII ; César, *Guerre civile*, Livre III, CIII, CVII ; Velleius Paterculus, Livre II, LXXXII, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII ; Plutarque, *Vie de César*, XLVIII, XLIX, XLIX ; Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, XXV, XXVI, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXVI, LIII, LVII, LVIII, LIX, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXVII ; Lucain, Livre VIII, XXVI ; Lucain, Livre X, IV.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 27 : Fiche d'identité n°21 : Claudia Pulcher, épouse d'Octave/Auguste.

Nom : Claudia Pulcher.

Période de vie : 57 av. J.-C. ou 56 av. J.-C.

Gens / Famille : Gens des *Claudii* (famille d'origine patricienne, devenue plébéienne par l'adoption de P. Clodius Pulcher).

Père : Publius Clodius Pulcher.

Mère : Fulvie (future épouse d'Antoine).

Mari : Octavien.

Date du mariage : vers 40 av. J.-C. et le siège de Pérouse.

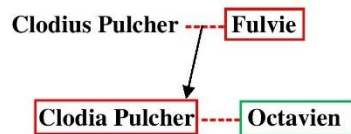
Raison (s) du mariage : Consolider l'alliance entre Antoine et Octavien.

Raison du divorce : Rupture de l'alliance avec Antoine à Pérouse.

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Auguste*, LXII.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

—> : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 28 : Fiche d'identité n°22 : Scribonia, épouse d'Octave/Auguste.

Nom : Scribonia.

Période de vie : 63 av. J.-C. – 16 ap. J.-C.

Gens / Famille : Gens Scribonia (famille plébeienne).

Père : Lucius Scribonius Libo.

Mère : inconnue.

Mari : Octavien/Auguste.

Date du mariage : 39 av. J.-C.

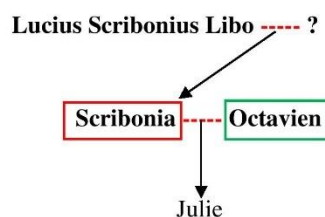
Raison (s) du mariage : Mariage scellant la paix de Misène en 39 av. J.-C. entre Octavien, Marc Antoine et Sextus Pompée, L. Scribonius Libo étant le premier lieutenant de Sextus Pompée.

Divorce : Après la naissance de Julia en 39 av. J.-C., pour épouser Livie.

Enfant (s) : Julia (future épouse de Marcellus, Agrippa et Tibère).

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Auguste*, LXII, LXIII, LXIX.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

- - - : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

? : Identité inconnue.

Figure 29 : Fiche d'identité n°23 : Livia, épouse d'Octave/Auguste.

Nom : Livia.

Période de vie : 58 av. J.-C. – 29 ap. J.-C.

Gens / Famille : Gens des Claudii (patriciens) puis des Livii par adoption (famille plébéienne).

Père : Marcus Livius Drusus Claudianus (né Appius Claudius Pulcher, adopté par M. Livius Drusus).

Mère : Aufidia.

Mari : Octavien/Auguste.

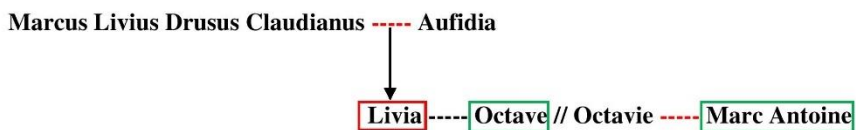
Date du mariage : 38 av. J.-C.

Raison (s) du mariage : Volonté de rattachement au parti républicain (le père de Livia, comme son premier mari, font partie des républicains anti-césariens).

Enfant (s) : Aucun.

Sources qui la mentionnent : Suétone, *Auguste*, LXIII, LXIX, LXXI, LXXXIV, XCIX, CI ; Velleius Paterculus, Livre II, LXXV, LXXIX ; Plutarque, *Vie d'Antoine*, LXXXIII, LXXXVII.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

 : Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

 : Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

// : Lien fraternel.

Figure 30 : Fiche d'identité n°24 : Iunia, épouse de Lépide.

Nom : Iunia Secunda.

Période de vie : Inconnue.

Gens / Famille : Gens des Junii (patriciens) : demi-sœur de Brutus.

Père : Decimus Junius Silanus (second époux de Servilia).

Mère : Servilia.

Mari : Lépide.

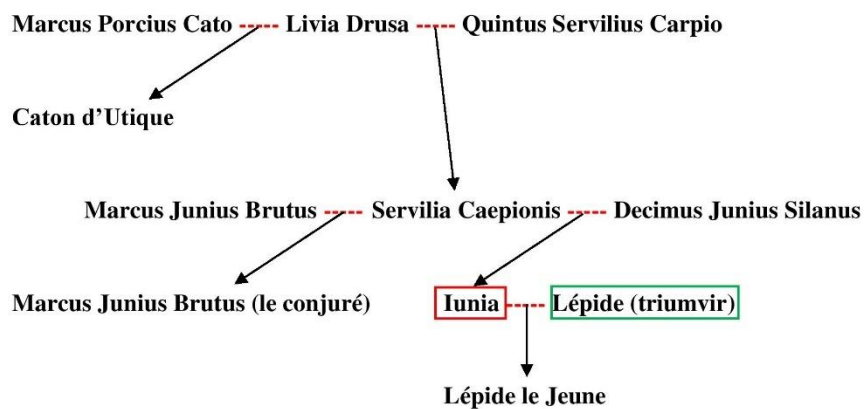
Date du mariage : Inconnue.

Raison (s) du mariage : Inconnue.

Enfant (s) : Marcus Aemilius Lepidus Minor, dit Lépide le Jeune.

Sources qui la mentionnent : Cicéron, *Ad Atticus*, XIV, 8 ; Cicéron, *Ad Brutum*, I, 13 ; Cicéron, *Philippiques*, XIII, IV ; Velleius Paterculus, Livre II, LXXXVIII, 1.

Schéma bilan :



Légende du schéma :

: Épouse d'un triumvir ou d'un *imperator*.

: Triumvir ou *imperator*.

----- : Lien de mariage.

→ : Filiation.

○ **Chronologie :**

- 133 av. J.-C. Siège de Numance, Marius sous les ordres de Scipion Émilien.
- 119 av. J.-C. Marius, tribun de la plèbe.
- 115 av. J.-C. Marius, préteur.
- 112 av. J.-C. Mariage de Marius et Julia.
- 107 av. J.-C. Marius consul.
- 109 av. J.-C. Marius, légat lors de la guerre de Numidie.
- v. 100 av. J.-C. Naissance de César.
- 91 av. J.-C. Mariage de Cornelia Sylla, fille de Sylla.
Assassinat du tribun de la plèbe Livius Drusus, début de la Guerre sociale.
- 88 av. J.-C. Consulat de Sylla, alors que Marius se tient à l'écart des affaires.
Mariage de Sylla avec Caecilia Metella suite à la répudiation de Coelia pour stérilité.
Sylla prend le commandement pour la guerre contre Mithridate.
Victoire de Sylla sur les Samnites, fin de la Guerre sociale où Sylla acquière du prestige.
Marius, aidé par Publius Sulpicius Rufus, reçoit un commandement contre Mithridate.
Sylla quitte Rome pour constituer une armée en Campanie.
Sylla revient à Rome avec son armée et fait exécuter des marianistes.
Sylla part en Asie Mineure, Marius fuit en Afrique.
- 87 av. J.-C. Marius revient à Rome pendant l'absence de Sylla.
Répression des partisans de Sylla : Marius devient consul.
- 86 av. J.-C. Mort de Marius.
- 85 av. J.-C. Sylla remporte la victoire et signe la paix de Dardanos contre Mithridate.
- 84 av. J.-C. César répudie Cossutia pour se marier à Cornelia Cinna.
César, candidat au flaminat de Jupiter.
- 83 av. J.-C. Sylla débarque à Brindes et remporte la bataille de la Porte Colline contre les derniers marianistes. Suicide de Marius le Jeune.
- 82 av. J.-C. Sylla se fait nommer dictateur.
Sylla met en place des proscriptions contre les marianistes.
César quitte Rome alors qu'il devait répudier Cornelia.
Mariage entre Pompée et Aemilia, belle-fille de Sylla, à la demande de ce dernier.
Mort d'Aemilia, épouse de Pompée, dans la maison de son mari.
- 81 av. J.-C. Pompée épouse Mucia Tertia, veuve de Marius le Jeune, à la demande de Sylla.
- 78 av. J.-C. Mort de Sylla.
- 73 av. J.-C. Début de la guerre servile menée par Spartacus.
- 71 av. J.-C. La guerre servile est écrasée par Crassus.
- 69 av. J.-C. Mort de Julia, épouse de Marius. Éloge funèbre de César pour sa tante.
- v. 67 av. J.-C. Mort de Cornelia Cinna, épouse de César, et remariage avec Pompeia Sylla.
- 63 av. J.-C. Catilina fomenté une conjuration avec d'autres sénateurs pour être élu.
Catilina perd les élections malgré tout, il décide de prendre les armes avec les conjurés.
Cicéron et le Sénat décident l'exécution des conjurés.
- 62 av. J.-C. Décembre. Scandale des *Damia*.
- 61 av. J.-C. Janvier. César décide de répudier Pompeia Sylla. Procès et acquittement de Clodius.
Répudiation de Mucia Tertia par Pompée pour conduite dépravée.
- 60 av. J.-C. Premier triumvirat, informel, entre Pompée, Crassus et César.
- 59 av. J.-C. Mariage de César et Calpurnia.
Mariage de Pompée et Julia, fille de César.
César élu consul.

- 58 av. J.-C. César est proconsul en Gaule. Début de la Guerre des Gaules.
- 55 av. J.-C. Première rencontre supposée entre Antoine et Cléopâtre.
- 54 av. J.-C. Septembre. Mort de Julia, fille de César et épouse de Pompée.
- 53 av. J.-C. Mort de Crassus et de son fils à Carrhes.
Assassinat de Clodius Pulcher (des *populares*) par Milon (des *optimates*).
- 52 av. J.-C. Pompée est désigné consul unique pour rétablir l'ordre à Rome.
Victoire de César à Alésia.
- 49 av. J.-C. Le sénat déclare le commandement de César en Gaule illégal.
12 janvier. César franchit le Rubicon avec son armée et marche sur Rome. Pompée, fuit en Grèce.
- 48 av. J.-C. Défaite de Pompée à Pharsale.
Mort de Pompée en Égypte, assassiné sur ordre de Ptolémée XIII.
César place Cléopâtre au pouvoir.
- 47 av. J.-C. César bâtit en Asie Mineure le roi Pharnace II, roi du Pont qui voulait récupérer des territoires de son père Mithridate VI à la bataille de Zela.
Naissance de Césarion.
César rentre en Italie.
- 46 av. J.-C. César part pour l'Afrique où se sont réfugiés Metellus Scipion, Caton d'Utique allié au roi de Numidie Juba Ier. Il gagne à la bataille de Thapsus.
César dictateur, réformes de la société.
Cléopâtre est à Rome.
Antoine épouse Fulvia.
- 45 av. J.-C. Bataille de Munda : César bat Pompée le Jeune et Sextus Pompée.
- 44 av. J.-C. Consulat César-Antoine.
Mariage de Lépide le Jeune avec Antonia, fille aînée d'Antoine.
15 février. Lupercales : César refuse la couronne royale.
15 mars. Assassinat de César.
19 mars. Ouverture du testament de César.
Cléopâtre quitte Rome.
Juin. Permutation des provinces et siège de Modène : Antoine se replie en Gaule.
Octavien revient d'Apollonia et entre au sénat grâce à l'appui de Cicéron.
- 43 av. J.-C. Août. Octavien marche sur Rome et est élu consul.
27 novembre. *Lex Titia* instituant le second triumvirat. Début des proscriptions.
Mariage de Livia et Tiberius Claudius Nero.
Mariage entre Octavien et Claudia Pulchra.
- 42 av. J.-C. 23 octobre. Bataille de Philippes en Grèce : défaite et mort de Brutus et Cassius.
Naissance de Marcellus, fils d'Octavie et Caius Claudius Marcellus.
- 41 av. J.-C. Guerre de Pérouse entre Octavien et Lucius Antonius/Fulvia. Victoire d'Octavien et renouvellement du triumvirat.
Rencontre entre Cléopâtre et Antoine à Tarse.
- 41-40 av. J.-C. (Hiver) « Vie inimitable » en Égypte entre Antoine et Cléopâtre.
- 40 av. J.-C. Octavien répudie Claudia Pulchra.
Mariage d'Octavien avec Scribonia.
Février. Reddition de Pérouse.
Paix de Brindes : alliance renouvelée entre les triumvirs, Antoine reçoit l'Orient, Octavien l'Occident, Lépide en Afrique et l'Italie indivise.
- 40-39 av. J.-C. Naissance des jumeaux d'Antoine et Cléopâtre : Alexandre et Cléopâtre.

- 39 av. J.-C. Paix de Misène : fin du blocus de Sextus Pompée, les triumvirs reconnaissent à Sextus le contrôle de la Sicile et de la Sardaigne.
Naissance de Julia, fille d'Octavien et Scribonia. Répudiation de Scribonia.
- 38 av. J.-C. 17 janvier. Mariage de Livia et Octavien.
- 37 av. J.-C. Pacte de Tarente : Renouvellement des accords triumviraux pour cinq ans. Antoine prête sa flotte à Octavien contre Sextus Pompée.
Mariage supposé entre Antoine et Cléopâtre.
Nouveau comput de datation du règne de Cléopâtre.
- 36 av. J.-C. 3 septembre. Bataille de Nauoque : défaite de Sextus Pompée.
Septembre-octobre. Lépide est écarté du triumvirat après avoir été accusé d'avoir traité avec Sextus Pompée.
Naissance de Ptolémée Philadelphie, troisième enfant d'Antoine et Cléopâtre.
Échec de l'expédition d'Antoine contre les Parthes.
- 35 av. J.-C. Octavie et Livia reçoivent la protection contre l'insulte des tribuns.
Campagne d'Antoine en Arménie.
Antoine reconnaît les enfants de Cléopâtre.
- 34 av. J.-C. Victoire d'Antoine en Arménie, « triomphe » à Alexandrie.
« Donations d'Alexandrie » : Antoine partage l'Orient qu'il donne à Cléopâtre et ses enfants.
- 33 av. J.-C. Rupture entre Octavien et Antoine : début de la guerre de propagande.
- 32 av. J.-C. Été. Antoine répudie Octavie.
Octavien convint le Sénat d'une guerre contre l'Égypte en lisant le testament d'Antoine.
- 31 av. J.-C. 2 septembre. Bataille d'Actium. Défaite d'Antoine et Cléopâtre.
- 30 av. J.-C. Suicide d'Antoine puis de Cléopâtre. Assassinat de Césarion.
- 27 av. J.-C. 16 janvier. Octavien reçoit du sénat le titre d'*augustus*.
- 25 av. J.-C. Mariage de Marcellus et Julia, fille d'Auguste.
Fermeture du temple de Janus, fin des guerres civiles.
- 23 av. J.-C. Mort de Marcellus.
- 22 av. J.-C. Mariage d'Agrippa et Julia.
- 17 av. J.-C. Adoption de Caius et Lucius, fils de Julia et Agrippa.
- 11 av. J.-C. Mort d'Octavie.
- 12 av. J.-C. Mort d'Agrippa.
Mariage de Tibère et Julia.
- 2 av. J.-C. Exil de Julia pour soupçon de trahison.
- 2 ap. J.-C. 20 août. Mort de Lucius.
- 4 ap. J.-C. 21 février. Mort de Caius.
26 juin. Adoption de Tibère et d'Agrippa Postumus par Auguste.
Tibère adopte Germanicus marié à Agrippine l'Ancienne, fille de Julia et Agrippa.
- 14 ap. J.-C. 19 août. Mort d'Auguste.